This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

546

LSoc 451.2

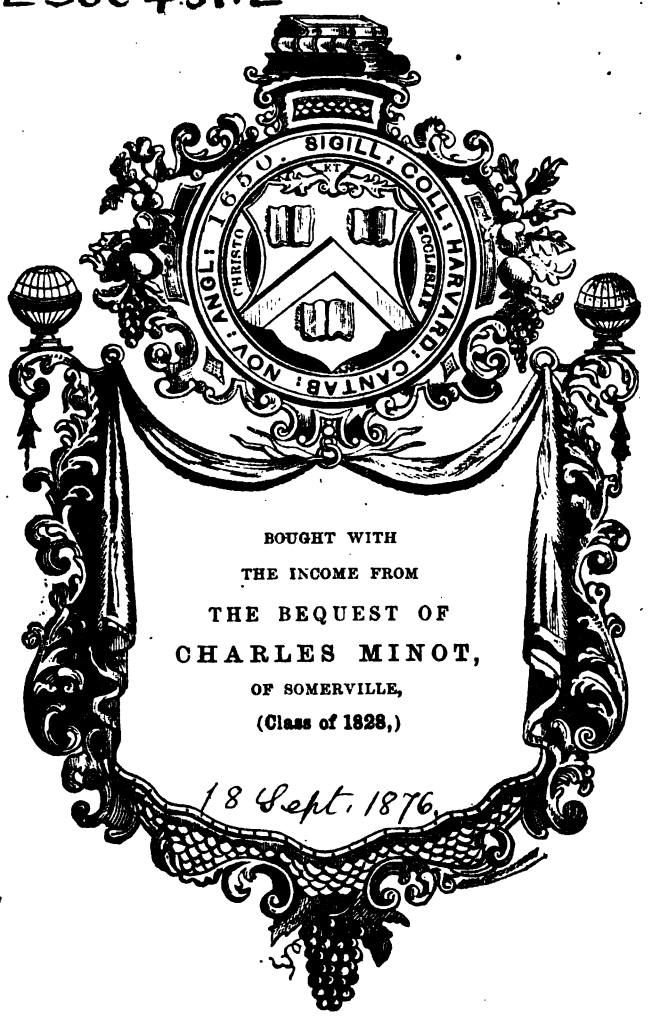

BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE BEQUEST OF
CHARLES MINOT,
OF SOMERVILLE,
(Class of 1828,)

18 Sept. 1876.

LSoc 451.2

BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE BEQUEST OF
CHARLES MINOT,
OF SOMERVILLE,
(Class of 1828,)

18 Sept. 1876.

LSoc 451.2

BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE BEQUEST OF
CHARLES MINOT,
OF SOMERVILLE,
(Class of 1828,)

18 Sept. 1876.

MÉMOIRES COURONNÉS

PAR

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES ET BELLES-LETTRES

de Bruxelles.

TOME XIII.

C BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE.

1838.

LSoc451.2

1876, Sept. 18.
Mount Vernon.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XIII DES MÉMOIRES COURONNÉS PAR L'ACADÉMIE ROYALE.

Essai sur l'Histoire de la poésie française en Belgique, par M. André Van Hasselt.

Sur les Inventions et Perfectionnemens dans l'industrie, depuis la fin du XVIII^e^ siècle jusqu'à nos jours, par M. N. Briavoinne.

Observations anatomiques et physiologiques sur les appareils sanguins et respiratoires des Batraciens anoures, par M. Lambotte.

ESSAI

SUR

L'HISTOIRE DE LA POÉSIE FRANÇAISE

EN BELGIQUE,

PAR

M. ANDRÉ VAN HASSELT.

MÉMOIRE COURONNÉ LE 5 MAI 1837,

EN RÉPONSE A LA QUESTION :

PRÉSENTER UNE DISSERTATION RAISONNÉE SUR LA POÉSIE FRANÇAISE, DÈS SA PREMIÈRE ORIGINE JUSQU'A LA FIN DU RÈGNE D'ALBERT ET ISABELLE ; EN Y AJOUTANT UN CHOIX JUDICIEUX, MAIS SOBRE, DES PASSAGES LES PLUS SAILLANS, PROPRES A CARACTÉRISER L'ESPRIT ET LE GENRE DES OUVRAGES DE POÉSIE FRANÇAISE PUBLIÉS OU RESTÉS MANUSCRITS.

ESSAI

SUR

L'HISTOIRE DE LA POÉSIE FRANÇAISE

EN BELGIQUE.

Si, avant d'aborder l'histoire de la poésie française en Belgique, nous avions à écrire celle de la formation de la langue romane commencée dans nos provinces, nous aurions à retracer l'histoire de toutes les invasions successives que les dialectes du Nord, depuis le V^e^ siècle, opérèrent dans la Gaule avec les peuples barbares qui les parlaient. Nous aurions à vous montrer d'abord la langue latine couvrant toute cette contrée, comme une nappe dont la transparence et la pureté n'étaient troublées, çà et là, que par quelques restes des idiomes importés dans la commune patrie par les populations dont nos pères descendaient. Sous Gallien, les Francs commencent, dans la Gaule, cette série d'irruptions qui se continue, avec

cette inconcevable opiniâtreté que le Nord met à se ruer sans cesse sur le Midi et sur l'Occident de l'Europe, à travers les règnes de Valentinien, de Constance et de Julien. Partis du fond de leurs forêts germaniques, luttant avec des fortunes diverses, mais gagnant toujours du terrain, ils inondent la Belgique au commencement du Ve siècle, s'établissent en 480 à Tournay, et se fixent à Cambrai en 500. Par intervalles ils longent, en les ravageant, les côtes de l'Océan et s'avancent jusqu'à Terragone. Par intervalles ils poussent comme un flot au cœur de la France d'aujourd'hui, pour refluer vers le Nord, mais restant maîtres chaque fois d'une partie du sol envahi.

La Gaule, ainsi entamée au nord par les Francs, dès le Ve siècle, n'est pas mieux traitée à l'orient par les Germains qui y pénètrent jusqu'au Rhône et fondent le royaume de Bourgogne. Puis, voilà des courans de barbares qui la traversent pour faire la conquête de l'Espagne : ce sont les Vandales, les Suèves, les Alains. Ces vastes mouvemens se continuent jusqu'aux environs du Xe siècle.

Il est facile de comprendre quels ravages ils opérèrent dans l'ordre de l'intelligence comme dans l'ordre matériel. Le torrent passa sur toutes choses, entraîna toutes choses dans son cours : mœurs, législation, littérature, langue, gouvernement, la civilisation tout entière. Dès le VIe siècle, la poésie s'éteint, les lyres se brisent. Saint Avite renonce à écrire en vers, parce qu'on ne comprend plus ni le rhythme, ni la mesure. Saint Grégoire de Tours s'écrie avec amertume : « *Væ diebus nostris, quia periit studium litterarum à nobis!* » La pureté de la langue latine s'est perdue. Sa cristalline transparence est troublée, comme par une vase impure, par les mots barbares que les invasions ont jetés tour à tour dans son bel idiome. Le genre de ses vocables est oublié, leurs sonores et musicales terminaisons sont remplacées par des terminaisons étrangères; elle se corrompt, elle se déforme tout entière. Il ne lui reste plus pour refuge et pour asile que les églises et les monastères, où des écoles s'ouvrent pour remplacer les écoles des villes et où, malgré tous les soins pieux du clergé, la corruption ira l'atteindre pour en faire la

basse latinité. Partout ailleurs elle fait place à une langue vulgaire désignée dans les livres du temps par le nom de *lingua romana, rustica, vulgaris* ou *usualis*, langue qui, se perfectionnant toujours, deviendra la langue de Racine, de Pascal et de Rousseau.

Il y a deux langues vulgaires en Belgique : la *théotisque* ou l'*allemande*, et la *romane française*.

Les plus anciens monumens connus en théotisque remontent au commencement du VIII^e^ siècle. La poésie thioise avait déjà acquis un grand développement sous Charlemagne, qui, au rapport d'Eginhard, en faisait ses délices et affectionnait tellement ce langage, qu'il écrivit lui-même une grammaire pour la ramener à ses véritables règles, et qu'il engagea, par son exemple, plusieurs savans à la cultiver.

Les monumens les plus anciens de la langue romane française ne remontent guère au delà du milieu du IX^e^ siècle. On en trouve les premières traces écrites dans le serment de Charles-le-Chauve et de Louis-le-Germanique, cité par l'historien Nithard. Déjà, dès le commencement de ce même siècle, le latin était tellement effacé en France, que les conciles provinciaux de Rheims et de Tours, en 813, et de Mayence, en 847, ordonnèrent aux évêques et aux prêtres d'expliquer et de traduire au peuple en roman et en thiois, les sermons et les homélies des pères de l'Église. Ce n'est cependant que deux siècles plus tard qu'il fut, pour la première fois, réellement question de poésie en roman dans nos provinces.

En 1071 paraît à Liége le premier jongleur [1], puis dans le Hainaut cet autre qui chante à saint Aybert, encore enfant, la vie et la conversion de saint Thibaut et devient ainsi l'instrument de son salut [2] : voix sans écho, éteintes pour nous, comme celle de cette fille de Guillaume-le-Conquérant, Adèle de Hainaut, à laquelle l'évêque Baudri accorde le don des vers [3]. Mais c'est par le Flandre et

[1] Voir l'*Histoire littéraire de la France*, tom. VII, Avertiss., p. 48.
[2] *Ibid.*, tom. VII, p. 128.
[3] *Ibid.*, Introduction, p. 49.

par le Hainaut que la poésie doit entrer en Belgique, surtout par cette Flandre si splendide et dont le lien féodal qui l'attache au royaume suzerain, ses alliances de famille, et surtout les goûts et les habitudes des princes qui la gouvernent, rendent la cour si française.

Baudouin V, de Hainaut, cultive la poésie romane. Son fils Baudouin VI, de Hainaut et de Flandre, figure parmi les poètes provençaux du XII^e^ siècle [1]. Le comte Philippe d'Alsace s'attache le plus fécond et le plus renommé des romanciers de son temps, ce Chrestien de Troyes, si loué par presque tous ses contemporains et si justement loué, parce qu'il était réellement au-dessus d'eux tous, tant par l'imagination qui brille dans ses ouvrages, que par l'énergie et la grâce de son style. Marie de France traduit en roman les *Fables d'Esope* et les dédie au comte Guillaume de Dampierre, dont le trouvère Gaultier de Belleperche rappelle avec tant d'éloge le nom dans son roman de *Judas Macchabée*. Gui de Dampierre protége l'art de *poétrie* avec une libéralité telle que les poètes le nomment leur père, et que le ménestrel Adenez s'écrie :

> Li jongleor devront bien plorer
> Quant il morra; car moult pourront aller
> Ains que tel père puissent recouvrer.

Déjà sous le comte Thierry d'Alsace, la poésie française fut en honneur dans nos provinces, où elle fut probablement importée des pays d'outre-Loire, par Sybille d'Anjou, qui devint l'épouse de ce comte en l'an 1134. M. Raynouard fait mention, d'après maître André, chapelain royal, qui vivait en 1170, d'une *Cour d'amour* tenue par cette comtesse, en Flandre. Ce fut ainsi par elle que la *gaie science* du Midi s'établit pour la première fois dans le Nord. Par elle aussi peut-être, son fils Philippe acquit ce goût des lettres qui fit de lui le protecteur du poète auquel nous devons le roman

[1] Raynouard, *Poésies des Troubadours.*

de *Tristan*, et dont les vers rappellent si honorablement le nom du prince flamand :

Christians seme et fet semence
D'un romans que il en commence,
Et si le seme en si bon leu
Qu'il ne puet estre sans grant preu,
Qu'il le fet por le plus preudhomme
Qui soit en l'empire de Romme :
C'est li quens Phelipe de Flandres [1].

Bien que plus d'un poète se soit déjà révélé en Belgique depuis le commencement du XII^e^ siècle, et que ce soit du précédent que datent les trouvères, il ne nous reste que peu ou point de monumens écrits de poésies de cette époque. Selon Huon de Méry, notre histoire littéraire doit commencer à Raoul de Houdanc (près de Binche) et à Chrestien de Troyes; car il fait de ces deux poètes des hennuyers dans le passage suivant de son *Tournoyement de l'Ante-Christ :*

Les dits Raoul et Chrestien s
Qu'oncques bouche de chrestiens
Ne dit si bien com ils faisoient;
Car, quant ils dirent, ils prenoient
Li bon françois trestout à plain
Si com il leur venoit en main,
Si qu'ils n'ont rien de bien guerpy.
Si j'ay trouvé aucun espy
Apres la main aux *Hennuyers*,
Je l'ai glané moult volentiers [2].

Chrestien florit sous le règne de Philippe d'Alsace, auquel il était attaché en qualité de poète de cour. Il mourut vers l'an 1191. On lui doit plusieurs poèmes, parmi lesquels *Perceval le Gallois*, achevé par Manessier, le *Chevalier au Lyon, Cliget, Erec et Enide, Guillaume d'Angleterre* et *Lancelot du Lac* qui fut terminé par

[1] La Serna, *Mémoire sur la Biblioth. de Bourgogne*, pag. 5.
[2] Pasquier, *Recherches.*

Godefroy de Ligny. Nous possédons, en outre, de lui trois chansons. D'après Roquefort [1], c'est à tort que Fauchet lui attribue le roman du *Graal*, et Pasquier celui du *Chevalier à l'Espée* qui appartient à Raoul de Houdanc, auteur du roman des *Esles*, de celui de *Mérangis* et du fabliau de *la Voie d'Enfer*. Chrestien doit être regardé comme celui de nos trouvères qui rendit le plus de services à la langue française. C'est lui, en effet, qui contribua le plus à la former; c'est lui qui donna à ce parlage, si peu fait encore, un certain caractère d'énergie et de force, et qui l'orna d'une grâce dont elle ne s'était pas encore vue parée jusqu'alors.

Si d'autres, aussi heureux, aussi forts que lui, fussent venus continuer l'œuvre si bien commencée par son génie, la langue française fût parvenue à sa maturité au moins quatre siècles plus tôt. Du reste, grâces à lui, qui la tordit, qui la travailla, elle acquit un degré de souplesse et de vigueur qui, dès le XIII^e^ siècle, nous la montre parvenue à un commencement de perfection qu'on ne lui retrouve plus au XVI^e^ [2]. Aussi, peu de poètes ont été plus unanimement loués par leurs contemporains que Chrestien le fut. De son vivant, Raoul de Houdanc, et, après sa mort, Huon de Méry, Thibaut de Bar et Guillaume de Normandie parlent de lui avec les éloges les plus mérités. Il est au XII^e^ siècle ce que Ronsard est au XVI^e^. Comme celui-ci refit la langue par les poètes italiens et provençaux d'abord, puis par les Latins et les Grecs, Chrestien la fit par les poètes de la Provence. Tous ses poèmes sont restés inédits; ceux de Raoul de Houdanc aussi.

Après Chrestien de Troyes et Raoul de Houdanc, vient Jehan-li-Nevelois, qui florissait à la fin du XII^e^ siècle. Il vint à une époque où la littérature française comptait déjà un certain nombre de grandes compositions poétiques depuis le roman de *Philomena*, qui remonte deux siècles plus haut [3]; à une époque où cette lit-

[1] Roquefort, *État de la poésie française*, pag. 72.
[2] *Ibid*, pag. 20.
[3] *Histoire litt. de la France*, tom. IV, p. 211.

térature s'était déjà enrichie de presque toute cette série de poèmes de la *Table Ronde*, de *Charlemagne* et d'*Alexandre*, écrits depuis le temps du pseudonyme Turpin ou Tilpin, jusqu'à celui d'*Alexandre de Paris* et de *Lambert-li-Cort*. On était encore au plus beau règne de ces merveilleuses fictions dans lesquelles les Douze Pairs jouent un rôle si actif et si incroyable. En travers des romans du *Brut*, de *Tristan de Léonois*, de *Saint-Graal*, de *Merlin*, de *Lancelot du Lac*, il lança sa *Vengeance d'Alexandre*, qui fait suite au poème d'*Alexandre* du clerc Simon, et de celui d'*Alexandre de Paris* et de son continuateur Lambert.

D'après Fauchet [1], Jehan-li-Nevelois florit au temps de Louis-le-Jeune, roi de France, et avant l'an 1193. Selon M. de la Serna [2], il était de Nevele en Flandre et non pas de Nivelles dans le Brabant, opinion fondée sur l'emploi du mot flamand *grams*, *fâché*, que le poète a jeté dans un des vers du prologue de son ouvrage. Ce poème à couplets monorimes et en vers de douze syllabes, fut écrit, comme il paraît, pour un comte Henri que, du reste, Jehan ne désigne pas d'une manière plus précise et qu'il se borne à indiquer assez vaguement dans ces vers :

Un chanterre li dit d'Alexandre à ses piez;
Et, quant il l'a oï, s'en fu grams et iriez.
Du fius qu'ot de Candace en a vers commenciez,
Bien faiz et bien rimez, bien diz et bien dictiez :
Encor sera du comte Henri molt bien loiez.

Ce comte Henri était, encore selon Fauchet [3], Henri II, comte de Champagne, qui fut depuis élevé au trône de Jérusalem. Mais toute la conjecture du vieux historien sur le dernier des cinq vers que nous venons de citer, ne repose que sur l'existence d'un comte de Champagne du nom de Henri, à la fin du XII^e^ siècle. D'autres [4] vou-

[1] *Sur les anciens poètes françois.*
[2] *Mém. sur la Bibl. de Bourg.*, p. 117.
[3] *Ibid.*
[4] M. De Reiffenberg, *Philippe Mouskes*, Introd., p. CXLVIII.

selon la naïve expression du poète.

La dame en remest grosse,

et met au jour un fils. Cet enfant, à qui elle a donné le nom d'Alior, grandit et conçoit le désir de venger son père qui a été empoisonné. Sa vengeance doit être d'autant plus terrible, que le crime commis sur l'auteur de ses jours est plus grand à ses yeux. Il prend donc les armes, rassemble ses douze pairs (car les douze pairs manquent rarement dans les romans du moyen âge), et se met avec eux à la tête de ses troupes et des leurs. Il fait une guerre acharnée aux empoisonneurs de son père et parvient à s'emparer d'eux. Alors il n'a plus qu'une seule crainte, celle de ne pas trouver de supplices assez cruels, de tourmens assez forts, pour leur faire expier leur crime. Cependant il s'en tire passablement bien, grâces à l'imagination du poète qui, en cette matière, se place réellement à la hauteur de son sujet.

Presque à la même époque où florit Jehan-li-Nevelois, nous rencontrons un poète qui est, sans contredit, un des plus remarquables que le XII^e^ ou le XIII^e^ siècle ait produits. Nous voulons parler d'Audefroy-le-Bastard. Dans aucun ouvrage contemporain on ne rencontre de détails sur ce trouvère, dont le nom même manque dans la liste de Fauchet, si soigneux cependant pour d'autres qui ont cent fois moins de valeur que n'en a Audefroy. M. Paulin Paris[1] conjecture qu'il appartenait à l'ancien pays d'Artois, parmi les poètes duquel il doit être rangé. Le premier qui ait parlé de lui est Legrand-d'Aussi, lequel lui attribue l'invention des *lais*, quoique les chansons d'Audefroy ne soient pas des lais proprement dits, et que ce genre de compositions (c'est-à-dire, des récits qu'on chantait avec accompagnement de harpe), existât déjà chez les Bretons long-temps avant l'époque où florit notre poète. Ainsi, dans le roman du *Brut*, Ro-

[1] *Romancéro français*, pag. 1 et suiv.

bert Wace parle du roi Gabbet, qui passait pour le meilleur musicien de son temps et qui savait un grand nombre de lais [1].

Comme M. Paris, nous placerons Audefroy parmi les poètes de l'Artois, bien que l'emploi de plusieurs mots flamands pût nous faire conjecturer qu'il appartenait à une province moins extrême de Belgique. Ainsi, par exemple, au 3e couplet de la romance de la *Belle Isabeaus*, nous lisons :

Graine [2] et mariz fist tant par sa maistrie.

Ainsi, au 4e couplet de la chanson de la *Belle Emmelos* :

Li suens maris l'entent, mout se *gramoie*.

Ainsi, au 4e couplet de la *Belle Idoine*, le vers :

Se la guerre ne fust accordée et *païe*,

rappelle le mot *paeyen*.

Ainsi encore, au 7e couplet de la *Belle Emmelos*, le vers :

L'espée trait dont li aciers *burnoie*

offre le mot *bernen, barnen*.

Une circonstance qui viendrait à l'appui de cette conjecture c'est la suivante. Plusieurs des chansons amoureuses d'Audefroy-le-Bastard, dit M. Paris [3], sont envoyées au seigneur de Nesle, et il croirait volontiers que ce chevalier était Jean de Nesle, châtelain de Bruges, qui se croisa le 23 février 1200, le même jour et dans la même assemblée que cet autre trouvère Quènes de Béthune, dont il est dit, dans les Mémoires de Sully, qu'il fut un des premiers à arborer l'étendard sur les murailles de Constantinople, lorsque Baudoin VIII,

[1] Roquefort, *État de la poésie français* dans les XIIe et XIIIe siècles.
[2] Pour *grams*, comme dans Jehan-li-Nevelois.
[3] *Romancéro français*, p. 8.

comte de Flandre, emporta cette capitale sur Alexis Commène. Si Audefroy accompagna en Orient le sire de Nesle et Quènes, son rival poétique auprès du châtelain flamand, on le sait aussi peu qu'aucun autre détail sur sa vie. Nous ne connaissons de lui que cinq morceaux publiés dans le *Romancéro français* dont l'auteur divise les poésies de son recueil en deux classes : les chansons et les romances amoureuses. « Les premières, en petit nombre, expriment l'amour vrai ou supposé de l'auteur, ses craintes, ses espérances passionnées, ses protestations d'une inviolable fidélité. Mais la monotonie est le péché mignon de toutes ces tendres complaintes. On dirait qu'il en est de ces vers, interprètes d'un amour souvent profond, comme de l'amour lui-même. Ils ont besoin d'une grande discrétion, et le mystère de la confidence ajoute singulièrement à leur charme. Quant aux romances d'Audefroy, leur mérite est bien autrement incontestable. C'est le récit d'anciennes aventures amoureuses et chevaleresques. Une grande vivacité de coloris, cette naïveté tant recherchée et si rarement découverte, des détails pleins de sensibilité, voilà les véritables titres d'Audefroy à notre admiration. » Les cinq pièces de ce poète publiées jusqu'à ce jour, sont la *Belle Isabeaus*, la *Belle Idoine*, *Argentine*, la *Belle Emmelos* et *Béatris*. Ce sont de véritables ballades, comme la poétique Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne et surtout l'Écosse en possèdent de si délicieuses dans leur ancienne littérature, avec cette différence pourtant qu'elles n'ont pas la forme historique que la romance populaire affectait dans l'origine en Espagne, ni cette ardeur de patriotisme et de révolte contre l'invasion, qui éclate dans les premières ballades chantées en Angleterre et en Écosse, ni cette teinte mystérieuse répandue sur presque toutes les productions des *trouveurs* d'Allemagne. Elles ont une couleur chevaleresque et galante tout à la fois, qui les distingue de celles-là, et leur dénouement est toujours heureux. Elles ne célèbrent ni les héros qui ont combattu les Maures en Europe ou les Infidèles dans la Terre-Sainte; elles ne font intervenir ni les personnages surnaturels, ni les géans, ni les sorciers; elles ne met-

tent en scène ni les braconniers ni les *outlaws*, qui se vengent de l'insolence des seigneurs normands et protestent par leur vie libre contre la conquête. Rien de tout cela. Rien d'allemand, rien d'anglais, rien d'espagnol. Quelque chose de tout français; des femmes et des amours, des maris trompés, des belles qu'il faut conquérir et que l'on conquiert la lance au poing. Le caractère de ces poésies sautera aux yeux par l'analyse que nous allons en faire.

Dans la première, la belle Isabeaus et Gérars s'aiment en tout honneur et sans que l'un ait jamais requis l'autre d'amoureuse merci. Gérars est un pauvre chevalier sans doute, et les parens d'Isabeaus la donnent à un vavassour. Gérars, *grains et mariz*, fâché et triste, se plaint à la belle de l'infidélité qu'elle lui a faite. Elle le console de son mieux et se retranche derrière ses devoirs :

« Puisque je ai seigneur qui m'aime et prise,
» Bien doi estre de tel valour
» Que je ne doi penser folour. »

L'amoureux ainsi débouté se résout à s'en aller au pays d'outremer. Avant son départ, il demande une dernière entrevue à Isabeaus qui est là

Par la verdour,
En un vergier cueillant flour.
« Dame, por Dieu, » fait Gérars sans faintise,
« D'outremer ai por vous la voie emprise. »

A ces paroles la dame eût désiré mourir. Elle se jette dans les bras du chevalier, et tous deux

Si s'entrebaisent par doçour,
Qu'amdui chaïrent en l'erbour.

Le mari, témoin secret de ce spectacle,

Pour voir, curida la dame morte gise
Lès son ami : tant se het et desprise

Qu'il pert sa force et sa vigour
Et meurt de deul en tel errour.

Cependant les deux amans, revenus de leur pâmoison, se relèvent et font faire au mort de très-belles funérailles. Le temps du deuil écoulé, Gérars prit à femme, devant la Sainte-Eglise, la belle Isabeaus. Il ne partit point pour la Terre-Sainte, je crois.

Quant à Argentine, voici son histoire. Elle aime le comte Guis dont elle devient l'épouse.

Tant furent bonement, braz à bras, souz courtine,

qu'elle en eut six beaux fils. Mais aussi fine amour ne dure guère. Le comte négligea bientôt sa femme pour sa fille de compagnie Sabine, qui était si belle et qu'il

Ama tant et tint chière,
Que de li ne se pot partir ne traire arrière.

La belle résiste long-temps, mais le comte est si aimable, si empressé qu'enfin

Son bon et son plaisir fait de la damoiselle.

Argentine en soupire et s'en plaint amèrement. Guis est de ces hommes qui n'entendent pas raison. Il lui ordonne de

Vuidier la contrée,
Si, que jamès nul jour n'en revoiez l'entrée.

La comtesse, triste et dolente, s'en va, après avoir embrassé ses enfans et les avoir recommandés à ses barons. Elle prend le chemin de l'Allemagne et est admise au service de l'impératrice. Cependant ses fils croissent en force et en bravoure. Leur renommée se répand partout. Leur valeur les conduit à servir l'empereur qui

..... Mout les aime et croit et prise.....
Et Diex, qui des bien faits est gent guerredonnère,
Lor fist connoistre illuec qu'Argentine est lor mère
Et que il sunt si fis et li quens Guis lor père.

Grande joie de la mère, grande joie des fils. Ils prennent congé de l'empereur et de l'impératrice qui leur envoient chacun deux sommiers d'or fin. Puis ils se mettent en route et reviennent gaiement au pays, où, par l'intermédiaire des enfans, la paix est faite entre le comte et leur mère,

Si c'onques puis ni ot descort ne félonie;
Et Sabine, à tousiours, de la terre est banie.

L'aventure de la belle Emmelos finit d'une manière plus tragique. Elle est aimée du comte Guion; elle aime le comte Guion. Cela déplaît fort au duc son époux. Un jour elle est assise sous le feuillage de l'aiglant, pleurant son ami et se plaignant d'être maltraitée, pour l'amour de lui, par son mari, de telle sorte que

..... Onques mès fille de roi
Ne fu menée à tel desroi.

Mais le duc jaloux est aux aguets. Il a entendu ces paroles d'Emmelos, et entre dans une grande colère. Il court à la parjure et

..... Parmi les dras de soie
La bati tant que pour un poi
Ne l'a morte, lez le rapoi.

Le duc l'a laissée là après l'avoir battue ainsi. Mais l'amant arrive.

« Belle Emmelos, » fit-il, « Diex vos porvoie!
» Dites moi, bele, je vos proie,
» S'on vos a batue por moi. »

Sur la réponse affirmative de la dame, le comte tire sa grande épée

Dont li aciers burnoie,

et, après avoir mis le duc à mort,

Sa mie emporte sans effroi
Devant lui, sor son palefroi.

Le dénouement de la pièce intitulée *Béatris* est à peu près le même, à l'exception du mari tué, car Béatris n'a pas de mari encore. Le duc Henri l'a requise en mariage, mais elle a donné son cœur à Ugon son ami dont elle est *enchainte*. Un jour,

« Lasse! fait-elle en bas, que porrai devenir? »

Un écuyer a entendu sa plainte et a vu ses larmes. Il va à la belle, et

Puis li a son voloir et son bon encargié.

Béatris lui répond :

Alez-moi dire Ugon, sans point d'arrestement
Qu'en mon père vergier l'atandrai sous l'aiglant.

L'écuyer part et s'en va trouver l'amant, qui monte incontinent à cheval et vient enlever la dame qu'il emmène dans son pays et dont il fait sa femme.

Puis en fist ses delis,
Bonnement sont ensemble come amie et amis.

Pour donner une idée de la manière d'Audefroy-le-Bastard, nous avons choisi la romance de la *belle Idoine* qui est un petit chef-d'œuvre de ce genre de poésie. (*Voir* à la fin de ce Mémoire, la pièce *A*.)

Coesnes ou *Quesnes de Béthune*, dont le nom a déjà été écrit plus haut, était, comme nous le disions, contemporain d'Audefroy-le-Bastard. Ce nom, long-temps laissé dans l'oubli, ne fut pour la première fois mis en lumière que par l'historien des croisades, M. Michaud. Cependant Quènes, dit l'auteur du *Romancéro*, à qui nous empruntons ces détails biographiques sur notre poète [1], peut réclamer une place parmi les guerriers les plus braves, les conseillers les plus sages, les orateurs les plus éloquens et les poètes les

[1] *Romancéro français*, p. 77, seqq.

plus ingénieux. Il naquit vers l'an 1150 ou même plus tôt, puisqu'en l'année 1224 le poète historien Philippe Mouskes, en rappelant qu'il n'existait plus, le nomma le *vieux Quesnes :*

La terre fu pis en cest ans;
Quar li vieux Quesnes estoit mors.

Il était frère de Guillaume, avoué de la ville de Béthune, et depuis son enfance il apprit l'art de poétrie sous la discipline de Hues-d'Oisy, châtelain de Cambrai, qui mourut vers la fin du XII^e^ siècle et qui était lui-même un fort bon poète et un guerrier distingué. Quènes le rappelle en ces deux vers :

Mon maistre d'Oisi
Qui m'a appris à chanter dès enfance.

Dressé ainsi dans l'art de la gaie science, poète et musicien tout à la fois, se mêlant

De chanson faire et de dis et de chants,

il s'en vint à la cour de Philippe-Auguste, en 1180, sans doute à l'occasion du mariage du roi avec cette Isabelle de Hainaut que le poète royal Hélinant compare à la fleur qui règne dans la prairie ou à la vierge du voisinage [1]. Au milieu des splendides et somptueuses fêtes de Paris, il ne pense qu'à une seule chose, lui; une seule préoccupation l'absorbe tout entier : c'est la passion que Marie de France, cette élégante héritière des grâces d'Eléonore de Guyenne, a su lui inspirer. Marie, depuis que la mort de Henri I^er^ l'avait laissée dans le veuvage, quittait souvent la cour de Champagne pour celle de Paris. « Ce fut là que Quesnes de Béthune lui consacra ses vers. Bientôt il fut compté parmi les chevaliers les plus courtois et le mieux *envoisiés* de la cour; la reine Adèle de Cham-

[1] Capefigue, *Hist. de Philip. Aug.*, tom. I, pag. 188. Édition de Bruxelles.—Manuscrits du roi, n° 7615.

pagne, veuve de Louis VII, voulut l'entendre. Quènes chanta en présence du jeune roi et de la comtesse Marie. Mais cette épreuve ne lui fut pas favorable. Adèle, qui se mêlait aussi de poésie et qui protégeait les auteurs, ou les décourageait, trouva les vers de notre poète peu dignes de la politesse de l'Ile de France. Les expressions étaient vieilles et mal choisies, ses pensées peu délicates, que sais-je? Peut-être la reine n'avait-elle d'autre but que de mortifier la comtesse de Champagne, objet des préférences du jeune ménestrel. » Quènes décrit lui-même le chagrin qu'il éprouva de cette humiliation subie en présence de ses compatriotes et surtout de la comtesse. Il dit lui-même

Que mon langage ont blasmé li François,
Et mes chançons, oyant les Champenois
Et la comtesse encoir, dont plus me poise.

Il accuse la reine et son fils de l'avoir repris parce que son langage n'était pas choisi et n'était pas français selon les puristes d'alors.

La Roïne ne fit pas que courtoise
Qui me reprist, elle et ses fiex li rois;
Encoir ne soit ma parole françoise,
Si la puet-on bien entendre en françois.
Ne cil ne sont bien appris ne cortois
Qui m'ont reprist, se j'ai dit mot d'Artois,
Car je ne fus pas norriz à Pontoise.

Huit ans après, des marchands et des pèlerins venus de la Terre-Sainte avaient répandu des bruits sinistres en Europe, et « denoncièrent, dit la chronique de Saint-Denis, la doleur et la persecution qui estoient avenus sur la crestienté d'outremer. » On s'entretenait partout de la sanglante défaite de la chevalerie chrétienne près de Tibériade. On parlait de la prise de Jérusalem par Salaheddin, qui avait forcé chaque habitant à payer une rançon de dix pièces d'or pour se racheter, lui et sa famille, de la captivité et de la mort.

On disait « la sainte-crois prise, dont ce estoit soveraine perte, » et les nobles châtelaines en butte à la brutalité des soldats du vainqueur [1]. Ces nouvelles fatales furent apportées et certifiées par le cardinal d'Albano et Guillaume, archevêque de Tyr, à l'assemblée de Gisors, où Philippe-Auguste et Henri d'Angleterre se trouvaient réunis, avec les barons de France, d'Angleterre et d'Aquitaine, pour traiter de la paix. Urbain II était mort de douleur en apprenant ces désastres. Grégoire VIII appela toute la chrétienté aux armes [2]. Un enthousiasme général éclata en Europe. Les chevaliers mirent leur cuirasse et prirent leur lance et leur épée. Les deux rois résolurent de marcher au secours de la Terre-Sainte. Le comte de Flandre prit la croix; Quènes de Béthune la prit avec lui. Notre poète fut du petit nombre de ceux qui, après avoir chanté la guerre sainte, allaient aussi en partager les périls [3]. Au reste, rien ne le retenait plus en Europe. Il avait découvert la perfidie de la comtesse de Champagne. Il avait perdu la plus belle de ses croyances, la plus douce, la plus chère. Il s'était cru aimé, mais

..... Teil i a qui cuide avoir amie
Bone et léaus qui onques ne la fut.
Por moi le di qu'une en a déçéu,
Quant j'en cuidai avoir la signorie.

Cependant, ces vers ayant fait du scandale à Béthune, le poète crut devoir s'excuser dans une chanson où il se défendit de l'accusation qu'on lui avait intentée d'avoir parlé laidement des dames. Cette chanson nous la reproduirons en entier.

L'autrier, un jor après la saint Denise,
Fui à Bethune où j'ai esté souvent;
Là me souvint des gens de male guise
Qui m'ont mis sus mensoigne, à esciant,

[1] Guillaume de Tyr, liv. 23.
[2] Baronius, *Ann. eccles. ad annum* 1188.
[3] Villemain, *Tableau de la littérature du moyen âge*, 5e leçon.

Que j'ai chanté des dames laidement.
Mais il n'ont pas ma chanson bien aprise,
Ains ne chantai fors d'une seulement,
Qui tant forfist que vengeance en fu prise.

—

Il n'est pas droit que l'on me desconfise,
Et si, dirai bien la raison comment;
S'on prent, par droit, d'un larron la justise,
Doit on desplaire as loians, de néant?
Nenil, par Dieu, qui raison i entend.
Mais la raison est si arrière mise,
Que ce qu'on doit loer blame la gent,
Et loe ce que li saiges desprise.

—

Dame, lonctems ai fait vostre servise;
La merci Dieu c'or n'en ai, mais talent:
Si m'est au cors une autre amour emprise
Qui me rèquiert et allume et esprent;
Et me semont d'amer si haltement,
Que j'el ferai, ne peut estre autrement.
En li n'y a ne orgueil ne faintise,
Si me mettrai del tout à son commant.

Mais deux ans se sont écoulés et l'ardeur de la croisade s'est singulièrement attiédie dans le cœur des chevaliers. D'un côté, une guerre nouvelle a éclaté entre le roi de France et celui d'Angleterre; de l'autre, Philippe avait, de concert avec les barons, les archevêques et les évêques du royaume, établi que les pèlerins ne pourraient être inquiétés par leurs créanciers dans un terme limité, et créé la dîme *Saladine*, c'est-à-dire, astreint tous ceux qui ne prendraient pas la croix, clercs ou laïques, à payer au moins la dixième partie de leurs revenus, pour subvenir aux frais et aux préparatifs de l'expédition [1]. L'exécution de cette ordonnance s'arrêta bientôt devant deux difficultés presque invincibles. Le clergé se

[1] Rigordus, *Histor. Phil.-Aug. ad annum* 1188.

refusa à payer la dîme; de sorte qu'on fut forcé de recourir à la rigueur pour le faire se soumettre à la loi commune. De leur côté, les barons tenaient à faire rester dans leurs coffres les sommes immenses que la dîme Saladine avait fait entrer dans leurs mains. C'étaient ainsi des obstacles sans cesse renaissans, et deux années s'étaient écoulées dans ces continuels retards. Le cœur généreux de notre trouvère s'en indigne. Aussi, écoutez comme elle éclate cette colère du poète à qui il tarde d'aller porter aux Infidèles de ces grands coups de lance ou d'épée dont il a parlé tant de fois dans ses chants, peut-être en célébrant les héros de la Table-Ronde, les nobles compagnons d'Arthus. Les deux chansons suivantes expriment tout ce qu'il y avait de généreux dans cette âme ardente et forte :

Ahi! amours, com dure departie
Me convenra faire de la meillour
Qui onques fust amée ne servie!
Diex me ramaine à li par sa douçour,
Si voirement, que m'en pars à dolour.
Las! qu'ai-je dit? Jà ne m'en pars-je mie:
Se li cors va servir nostre Signour,
Li cuers remaint del tout en sa baillie.

—

Pour li m'en vois, sospirant, en Surie,
Quar je ne doi faillir mon Creatour.
Qui li faudra à cest besoin d'aïe
Sachiés que il li faudra à greignour.
Et saichent bien li grant et li menour
Que là doit-on faire chevalerie,
Où on conquiert Paradis et honour
Et pris et los et l'amour de sa mie.

—

Diex est assis en son saint iretage:
Or i parra se cil le secorront
Cui il jeta de la prison ombrage,
Quant il fu mors en la crois que Turc ont.

Sachiés, cil sont trop honni qui n'iront,
S'il n'ont pouerté ou viellesse ou malage;
Et cil qui sain et joene et riche sont
Ne poevent pas demourer sans hontage.

—

Tous li clergiés et li home d'éage
Qui en aumosne et en bienfais meinront,
Partiront tout à cest pelerinage.
Et les dames qui chastement vivront,
Se loiauté font à ceux qui iront.
Et s'eles font, par mal conseil, folage,
A lasches gens et mauvais le feront,
Quar tuit li bon iront en cest voiage.

—

Diex tant avons été preus par huiseuse;
Or verra-on qui à certes iert preus,
S'irons vengier la honte dolereuse
Dont chascuns doit estre iriés et honteus;
Car à nos tens est perdus li saint lieus
Où Diex soffri por nous mort glorieuse;
S'or i laissons nos ennemis mortieus,
A tousjours mais iert nostre vie honteuse.

Certes, voilà de beaux vers et surtout de bons vers, des vers où l'énergie de l'expression est dans une harmonie si parfaite avec l'énergie de la pensée, où la raison aide si bien l'enthousiasme et où l'enthousiasme aide si bien la raison, où enfin se réunissent toutes les qualités qui constituent le vrai poète. Ceux qui ont lu Tyrtée dans toutes les traductions qu'on a vainement essayé d'en faire, ceux même qui ont lu Tyrtée dans la langue qu'il parlait aux guerriers de Sparte en les conduisant au combat et à la victoire, n'ont, à coup sûr, rien trouvé dans le poète antique qui soit plus beau ni surtout plus profondément senti que le morceau que nous venons de citer. Comme tous deux sont vrais! Tyrtée parle aux siens de la patrie, de la gloire qui attend le brave, de la honte qui attend le lâche, du butin qui est

réservé au vainqueur, et surtout de la jeune fille qui refusera son amour à celui qui aura fui, et de la mère qui maudira ses entrailles si son fils n'a pas su mourir quand il aura fallu mourir. Quènes de Béthune parle à ses compagnons du Christ mort sur la croix tombée aux mains des Infidèles; il leur montre la terre de Syrie comme une lice ouverte où tout ce qui porte un cœur dans la poitrine et sait tenir une lance à la main, doit aller faire *chevalerie* pour conquérir l'honneur et le paradis, l'amour et le los des dames, des dames qui demeureront fidèles aux preux et qui feront *folour* aux lâches. Comme tous deux s'expriment bien et frappent juste! Quelle éloquence entraînante, quelle chaleur émouvante dans l'un et dans l'autre! Que l'on essaie de comparer avec ce chant de notre poète tous ces sirventes qu'inspira la croisade contre les Turcs de Syrie et contre les maures d'Espagne à Geoffroi Rudel [1], à Foulques de Marseille [2], à Guillaume Faidit [3], à Foulques de Romans [4], à Pons de Capduel [5], et l'on sera étonné de voir combien ces inspirations si vantées tombent au-dessous de celles de notre Quènes. En faveur de cette belle poésie, on nous permettra de donner encore la pièce suivante, qui a trait également à la croisade, et qui, si elle manque de cette chaleur, de cette énergie, de cet entraînement qu'on remarque dans celle qui précède, brille cependant par un autre genre de beauté, par une couleur profondément élégiaque et une verve de satire peu commune.

Bien me déusse targier
De chansons faire et de dis et de chans,
Quant il m'estuet alongnier
De la millour de toutes les vaillans.
Et si, puis bien faire voire ventance
Que je fais plus por Dieu que nus amans.
Si en sui moult, en droit l'ame, joians,
Mais el cors ai et pitiés et pésance.

[1] Raynouard, tom. 5. | [2] Auguis, *Les poètes français, etc.*, tom. 1, p. 74. | [3] Millot, *Histoire des Troubadours*, tom. 2. | [4] Auguis, *ibid.*, p. 126. | [5] Millot, *ibid.*, tom. 1.

—

Chascuns se doit enforcier
De Dieu servir, jà ni soit li talens;
Et la chair vaincre et plagier,
Que tousjours est de pechié désirans,
Et lors voit Diex la doble penitence.
Helas! se nus se doit sauver dolans,
Dont doit par droit ma merite estre grans,
Quar plus dolans ne s'en part nus de France.

—

Vous qui robiés les Croisiés,
Ne despendés mie l'avoir ainsi;
Annemis de Dieu seriés.
Et que porront dire si annemi,
Là où li saint trembleront de doutance
Davant celui qui onques ne menti?
A icel jor serés tuit mal bailli,
Se sa pitié ne cuevre sa puissance.

—

Ne jà, por nul desirier,
Ne remainrai avecques ces tyrans
Qui sont croisiés à loier
Por dîmer clers et borjois et sergens.
Plus en croisa envie qu'encreance;
Et quant la crois n'en pût estre garans,
A tex Croisiés sera Diex trop soffrans,
Se ne s'en venge à pou de demorance.

—

Nostre sires est jà vengiés
Des haus barons qui or li sont faillis.
Or les vosist empirier!
Que sont plus vil qu'onques mais ne vis si.
Dahait li bers qui est de tel semblance
Com li oisel qui conchie son nit!
Pou en i a n'ait son regne honni,
Por tant qu'il ait sor ses homes poissance.

Qui les barons empiriés
Sert, sans aeur, jà tant n'ara servi
Que leur en preigne pitiés.
Pour ce vaut miés Dieu servir, je vos di,
Qu'en lui n'affiert ne aeur ne chevance;
Mais qui mieus sert et mieus li est meri.
Pléust à Dieu qu'amors féist ainsi
Envers tos ceus qui en li ont fiance!

Envoi.

Or vos ai dit des barons ma semblance :
Si lor poise de ceu que vos ai di,
Si s'en preignent à mon maistre d'Oisi
Qui m'a appris à chanter dès enfance.

Après tous ces longs retards, l'armée met enfin à la voile à Gênes, et, après s'être long-temps arrêtée à Messine, aborde à Ptolémaïs dont elle s'empare. Mais, à peine cette ville conquise, Philippe-Auguste fut frappé d'une maladie qui fit croire d'abord qu'il était empoisonné [1]. Il résolut de retourner incontinent en Europe. En vain les barons essayèrent-ils de le détourner de ce conseil, qui devait nécessairement faire le plus grand préjudice à la croisade. En vain le bouillant Richard, surnommé Cœur-de-Lion, s'écria-t-il dans son indignation : « C'est une honte et un opprobre éternel pour lui et pour le royame de France, s'il s'en va sans avoir achevé l'œuvre pour laquelle il est ici venu [2]. » En vain Quènes de Béthune joignit-il sa voix de poète à celle de Richard, et dit-il au roi que, « s'il s'en allait, les saints, les martyrs et les apôtres se plaindraient de lui au jour du jugement. » Rien ne put le retenir. Il s'embarqua avec sa chevalerie et s'en retourna en France. Alors l'indignation éclata de toutes parts dans l'armée chrétienne. « Mais

[1] Rigordus. Guill. Armor. *Philippeidos*, lib. 4.
[2] Bénéd. Petersborough, *apud* Dom Brial.

on accabla d'invectives, avant tous les autres, ceux qui avaient conseillé la croisade avec le plus de chaleur. Quènes, dont les vers avaient tant contribué à exciter le zèle des soldats de Jésus-Christ, Quènes, dont on n'avait pas oublié les couplets satiriques, fut à son tour l'objet d'outrageantes représailles [1]. » Messire Hues d'Oisy surtout, le poète dont Quènes s'est dit l'élève, comme nous avons vu plus haut, profita de cette occasion pour se venger, dans une chanson pleine de choses ironiques et amères, de celle où le béthunois l'avait attaqué avant le départ de l'armée chrétienne pour la Terre-Sainte.

Environ neuf ans plus tard, en 1199, une nouvelle croisade fut prêchée par Foulques de Neuilly, et toute la chevalerie de Champagne et de Flandre s'unit à celle du reste de la France et résolut de partir pour délivrer la ville sainte retombée au pouvoir des Infidèles. Six députés furent envoyés à Venise pour obtenir de la république des vaisseaux qui transportassent l'armée en Palestine; Quènes de Béthune fut de ce nombre. On sait que les croisés, arrivés sur les bords de l'Adriatique, se trouvèrent dans l'impossibilité d'acquitter leur passage, et qu'ils allèrent reprendre pour la république vénitienne la ville de Zara en Esclavonie, dont le roi de Hongrie s'était rendu maître. Zara reconquise, ils cédèrent aux instances du jeune Alexis, fils d'Isaac, empereur de Constantinople, que son frère avait précipité du trône, et se dirigèrent vers le Bosphore. Byzance fut prise et le vieux Isaac replacé sur le trône impérial. Alexis leur avait solennellement promis, au nom de son père, deux cent mille marcs d'argent, des vivres pour l'hiver et une troupe de dix mille hommes d'armes pour les accompagner dans la Terre-Sainte. Mais l'empereur, restitué dans son pouvoir, tardait à exécuter cette promesse. Alors Gauthier de Villehardouin et Quènes de Béthune furent chargés par les barons d'en aller réclamer l'exécution. Ce fut notre poète qui porta la parole [2]. On se ferait

[1] P. Paris, *Romancéro*, p. 102.

[2] Villehardouin, liv. 4.

difficilement une idée de la hardiesse de son langage; aussi les deux députés faillirent être les victimes de la colère des Latins. Le discours de Quènes avait été un véritable défi, un gant jeté à la face de l'empereur. Les croisés firent pour la seconde fois le siége de la ville et placèrent sur le trône de l'empire Baudouin, comte de Flandre, VIII^e^ (ou IX^e^) du nom. Telle fut l'origine de l'empire des Francs à Constantinople. Toute la Grèce se soumit à leurs armes et fut divisée en fiefs que les barons se partagèrent entre eux.

« J'attribuerais volontiers, dit l'auteur auquel nous empruntons ces détails sur Quènes [1], j'attribuerais volontiers à cette étrange succession d'événemens glorieux et imprévus l'origine de tous les romans de chevalerie errante, dont la nombreuse famille remplaça, du XIV^e^ au XVI^e^ siècle, les créations plus naïves de l'ancienne muse française. Quoi qu'il en soit, Quènes de Béthune fut l'Ulysse de cette nouvelle Iliade. Il faut voir dans les récits de Geoffroy de Villehardouin, de Henry de Valenciennes et de Philippe Mouskes, tous les services qu'il rendit aux croisés et la renommée de prud'-homme qu'il s'était acquise à juste titre. Ces détails sont ou devraient et pourraient être connus.

« Quènes de Béthune obtint, dans le nouvel empire, les charges les plus hautes et les plus honorables. Nommé plusieurs fois régent en l'absence de l'empereur, il gouverna même seul pendant quelques années d'interrègne, comme nous l'apprend Philippe Mouskes. Nous avons déjà dit, d'après ce dernier, qu'il n'existait plus en 1224. Mais, avant de terminer l'article de ce grand homme, je dois citer la dernière de ses chansons, celle qu'il fit contre une haute dame qu'il n'a pas nommée, mais que je crois être la comtesse de Champagne, qu'il avait d'abord tant aimée. Cette pièce est peut-être la plus spirituelle de ses productions; je suppose qu'il la fit après son premier retour de la croisade.

[1] *Romancéro*, p. 105.

L'autrier avint, en cel autre païs,
Qu'uns chevalier ot une dame amée:
La dame, tant que fust en son bon pris,
Li a s'amor escondite et véée.
Puis, fut un jor qu'èle li dit: « Amis,
» Par paroles vos ai mené, mains dis,
» Or est l'amor conéue et provée;
» D'or-en-avant serai à vos devis. »

—

Li chevalier la regarda el vis,
Si la vit moult palle et descolorée:
« Dame, fait-il, certes mal sui baillis,
» Quant dès l'autrier n'oï vostre pensée.
» Vostre cler vis qui sembloit flor de lis
» Est si alés ore de mal en pis,
» Qu'il m'est avis que me soiés emblée.
» A tart avés, dame, ce conseil pris. »

—

Quant la dame s'oït si ramposner,
Vergoigne en ot; si dit par felonnie:
« Pardieu, vassal, j'el dis por vous gaber,
» Cuidiés-vous dont qu'à certes le vos die?
» Certes nenil; ne me vint en penser
» Qu'onques nul jor je vos deignasse amer.
» Que vos avés, par Dieu, meillor envie
» D'un bel valet baisier et accoler. »

—

— « Dame, fait-il, j'ai bien oï parler
» De vostre pris, mais ce n'est ore mie:
» Et de Troie r'ai-je oï conter
» Qu'ele fu jà de moult grant seignorie,
» Or ni puet-on que la place trover.
» Por ce, dame, vos loe à escuser,
» Que cil ne soient atains de l'irésie
» Qui desormais ne vos vorront amer. »

—

— « Par Dieu, vassal, mar vos vint en pensé,
» Quant vos m'avés reprové mon éaige.
» Se j'avoie mon jovent tot usé,
» Si sui-je riche et de mout haut parage,
» Qu'on m'ameroit, à petit de biauté.
» Certes encor n'a pas deus mois passé
» Que li marchis m'envoia son messaige,
» Et li Barrois a pour m'amour jousté. »

—

— « Dame, fait-il, ce vos puet moult grever,
» Que vos fiés en vostre signorage;
» Mais tel cent ont por vostre amour ploré,
» Que, se estiez fille à roi de Cartage,
» Jamais nul jor n'en aroient volenté.
» On n'aime pas dame por parenté,
» Ains quant ele est bele, courtoise et sage;
» Vos en saurez, par tems, la vérité. »

Le XII^e^ siècle fut réellement un siècle prodigieux en toutes choses. A côté de ce vaste et profond bouillonnement des communes qui se posèrent comme un troisième élément fondamental [1] de la civilisation moderne, avec le régime féodal et l'église; à côté de ce vaste et profond mouvement des croisades qui mit en présence l'Europe et l'Asie, cette Europe chrétienne si pleine de germes de civilisation et cette Asie mahométane si pleine de germes de barbarie, nous voyons, dans la gnerre contre les Albigeois, mourir le dernier flux de cette grande invasion du Nord dans le Midi, de la France dans la Gaule. Nous voyons s'ordonner la féodalité, cet amas confus de forces morcelées, et poindre enfin des idées de souveraineté générale et d'unité monarchique sous le règne de Philippe-Auguste. Nous voyons la grande pensée de Grégoire VII, la souveraineté du Saint-Siége, mise largement en pratique par Innocent III, l'un des plus vastes génies que le monde ait vus. Et,

[1] Guizot, *Histoire de la civilisation en Europe*, édit. de Bruxelles, p. 192.

tandis qu'ainsi la suzeraineté monarchique se fondera, quelques années plus tard, par la bataille de Bouvine, et que la suzeraineté pontificale se fonde par le règne de ce puissant successeur de Hildebrand; tandis qu'ainsi le roi, c'est-à-dire, la force du bras, se pose au-dessus de la société féodale, et l'église, c'est-à-dire, l'intelligence et la pensée, au-dessus de tout; tandis qu'ainsi le christianisme va combattre au delà des mers le mahométisme et transporte en Asie ces champs de bataille et ces luttes acharnées dont le glaive de Charles-Martel a déjà préservé l'Europe; tandis que, par un enchaînement presque incroyable d'événemens, les barons d'Occident se trouvent, princes ou rois, à la tête de tous les fiefs élevés par les croisades en Orient; tandis que la Terre-Sainte s'ouvre sans cesse à l'esprit aventureux des populations qui vont à leur insu accomplir leur mission civilisatrice, poussées par cette force irrésistible par laquelle furent lancés sur le Midi et l'Occident de l'Europe tous ces barbares qui avouaient eux-mêmes que ce n'était point à leur volonté qu'ils obéissaient, mais à une impulsion irrésistible et mystérieuse, *fatebantur non suum esse quòd facerent, agi enim se divino jussu ac perurgeri* [1]; au milieu de ce mouvement immense et universel, l'imagination des peuples pouvait-elle rester endormie et muette? Aussi, pour nous servir des paroles d'un homme dont le nom est d'un grand poids dans la matière que nous traitons [2], cette grande guerre, poussée au loin, vers l'Asie, fut l'occasion du plus grand développement des courages et des esprits. Le temps des croisades fut, comme la guerre de Troie pour les Grecs, l'âge héroïque des nations européennes. Là, les plus beaux souvenirs de leur poésie ont pris leur source; là, le mouvement social a commencé; là, les gouvernemens même ont pris un caractère nouveau; là, les premiers grands hommes ont paru, non plus isolément, dispersés à de longs intervalles, comme du temps de Charlemagne, mais réunis, groupés ensemble, s'animant l'un

[1] Salvianus, *De Gubernatione Dei*, lib. VII.

[2] Villemain, *Tableau de la littérature du moyen âge*, p. 149.

par l'autre. Aussi, voyez bien. Le mouvement n'est pas dans les bras seulement. Il y a aussi quelque chose qui remue dans les cœurs et dans les têtes. Trois grandes sources de poésie sont ouvertes [1], sources fécondes où les siècles suivans iront s'abreuver, où l'imagination des poètes à venir puisera de riches trésors d'inspiration : ce sont les traditions grecques et romaines, les traditions bretonnes, les traditions françaises, c'est-à-dire, Alexandre, Hector et Troie, puis les héros de la Table-Ronde, et enfin ceux de Charlemagne et des *chansons de geste*. En parlant de Jehan-li-Nevelois, nous avons cité, plus haut, les titres des principaux poèmes qui appartiennent à chacune de ces trois séries épiques.

Cependant, au milieu de ces créations presque toutes composées d'aventures galantes ou chevaleresques, d'amours fidèles, de grands coups d'épée, d'enchantemens ou d'aventures merveilleuses, de géans pourfendus et de monstres vaincus à grands efforts de courage, s'éleva une production étrange parmi toutes ces productions étranges : nous voulons parler de cette épopée du *Renard* qui fut, dès sa naissance, plus populaire que tous les autres poèmes, même ceux qui ont leur germe dans la tradition et dans l'histoire.

Ce serait, à notre avis, un travail intéressant et curieux à faire que d'examiner et de mettre en rapport tout ce qui, depuis le siècle passé, a été écrit sur le roman du *Renard* en France, en Allemagne et en Hollande. Les mémoires académiques, les dissertations, les articles de bibliologie, les livres même, abondent sur ce poème que revendique chacun des trois pays que nous venons de nommer. Pour ne parler que des derniers écrivains qui se sont occupés avec quelque détail du *Renard*, nous passerons sous silence les travaux faits sur cette matière par Hachmann, Von Rollenhagen, Scheller, Baumann, Gottsched, Scheltema, Roquefort, Legrand d'Aussi, Marchant, Raynouard et tant d'autres, et nous citerons seulement Méon, qui publia les vingt-sept *branches* ou parties de l'épopée connues jus-

[1] Paulin Paris, *Li Romans de Berte aus grans piés*. Lettre de M. De Monmerqué, p. 9.

qu'à ce jour, en français ; Mone, auquel nous devons l'édition du *Reinardus Vulpes;* Grimm et Hoffman von Fallersleben qui viennent de reproduire le poème flamand, l'allemand, le bas-saxon, l'Isengrimus et quelques autres parties détachées en allemand, en latin et en français ; et enfin notre savant compatriote, M. Willems, qui, non content d'avoir traduit, en excellens vers flamands modernes, une partie de notre *Reinaert de Vos*, vient de publier l'ancien texte de ce poème avec une dissertation pleine de science et des notes qui trahissent une profonde connaissance des antiquités de notre histoire et de notre littérature.

Devant tous ces noms plus ou moins retentissans, celui qui n'a pas lu le *Renard* aura de la peine à comprendre comment ce livre a pu attirer ainsi l'attention et exercer aussi constamment la sagacité des critiques, des historiens et des bibliologues ; il demandera si c'est quelque Iliade, quelque Énéide du moyen âge, si c'est quelque pendant du roman de la *Rose*, des contes de la *Table-Ronde*, ou de la *Divine Comédie* du Dante. A cela nous répondrons que ce n'est ni une Iliade, ni une Énéide, ni un livre qui soit à la sublime hauteur de la *Divine Comédie;* mais que c'est quelque chose de bien plus remarquable que le *Roman de la Rose*, cette froide allégorie dont l'inconcevable fortune reste encore à expliquer, même après ce que Clément Marot[1], Lantin de Damerey[2] et Goujet[3] ont écrit à cet égard ; quelque chose de bien plus profond que les *Contes de la Table-Ronde*, de bien plus grand qu'aucune autre production du moyen âge ; un poème dont tous les acteurs sont des animaux, le lion, le loup, l'âne, jusqu'au limaçon, mais, par dessus tout, le renard ; un poème large, complet, puissamment noué, dont toutes les parties se tiennent, dont l'action se déroule et dont les événemens se succèdent comme dans une véritable histoire ; un poème où l'esprit est semé à pleines mains, où la science et l'observa-

[1] Préface du *Roman de la Rose*.

[2] Supplément au *Roman de la Rose*.

[3] *Bibliothèque française*, tom. 9.

tion abondent; un monument unique de notre droit, de nos usages, de nos mœurs, de nos croyances au moyen âge; livre presque oublié parmi nous, jeunes gens grandis sous l'empire des arrêtés hollandais qui en interdisaient l'usage dans nos écoles, mais dont nos pères se ouviennent encore, et que le peuple sait par cœur comme la légende de Marie de Brabant et les aventures des quatre fils Aymon.

Et puis, ce serait une belle histoire à écrire que l'histoire de cette fable elle-même, bizarre épopée dont l'origine se perd dans la nuit des temps, mais qui a son caractère à elle, sa couleur à elle, et qui garde ce caractère et cette couleur sur quelque sol qu'elle passe, en Flandre, en France, dans tout le Nord-Est de l'Europe, de même que la race juive dont le type ne s'est altéré depuis deux mille ans sous aucune latitude.

Si l'on ignore l'époque, même approximative, de l'invention de la fable et le lieu où elle prit naissance, on a tout lieu de croire qu'elle est franke d'origine et qu'elle remonte au delà du IX^e^ siècle. Nous ne savons si, au IX^e^ siècle, elle était écrite, mais tout porte à croire qu'elle était déjà connue du peuple alors. De même que l'Iliade, l'Enéide et le chant de Niebelungen ne sont que des reproductions poétiques de traditions populaires, l'épopée du Renard n'est qu'une *saga,* qu'une tradition populaire d'abord. Elle grandit ainsi et se développe dans les récits qui s'en font dans les larges et froides salles des barons, comme dans les huttes basses et étroites des serfs. Puis, voilà que, dans la Flandre méridionale, un poète inconnu s'en empare vers la fin du XI^e^ ou, au plus tard, au commencement du XII^e^ siècle, et en reproduit, sous le titre d'*Isengrimus,* et en vers élégiaques qui prouvent une étude particulière d'Ovide, deux aventures, la Maladie du Lion et le Pèlerinage de Bertiliana. Un demi-siècle plus tard, c'est-à-dire dans l'intervalle de 1148 à 1160, un autre poète, également inconnu, également flamand, la reprend, la retravaille, la recisèle, la refait. Il écrit les 6596 vers du *Reinardus Vulpes,* où il refond les 688 de l'*Isengrimus.* Environ dix ans plus tard encore, vers

l'an 1170[1], elle fut écrite en flamand par un anonyme dont l'œuvre est sans contredit la plus belle partie de toutes celles que cette histoire a inspirées. Vers la même époque, la fable fut traitée, en Allemagne, par Heinrich der Glichnesaere, dont l'ouvrage, perdu aujourd'hui, fut, au XIIIe siècle, refondu en partie dans le *Reinhart* allemand.

En 1230, Pierre de Saint-Cloud (Saint-Cloot d'après Pasquier, Saint-Cloct d'après Fauchet) ouvrit cette série de poètes français qui, en comprenant Marie de France, Robert, le prêtre de Lacroix en Brie, Jacquemars Giélée, et se succédant jusqu'à Jean Tennessax, dans le XVe siècle, produisirent, sous les titres de *Renarts*, de *Renarts contrefets*, de *Couronnemens de Renart*, de *Renart li Nouvel*, plus de 80,000 vers.

Dans le cours du XIIIe siècle, le Reinaert flamand fut complété, d'après les *Gestes* des Renards français par Willem Van Utenhove.

Le Reineke bas-saxon est une imitation de ce poème qui, après l'invention de l'imprimerie, fut mis en prose par un inconnu et imprimé d'abord à Gouda en 1479, puis à Delft en 1485. Trois ans après la publication de la première édition flamande, Caxton en mit au jour une traduction anglaise, et fit connaître ainsi, pour la première fois, la fable dans la Grande-Bretagne. Enfin, la même prose fut traduite en français, un siècle plus tard, et publiée à Anvers par Plantin. Ce sont là les trois textes qui ont été reproduits tant de fois et dans tous les formats en Angleterre, en Belgique, en France et en Hollande, depuis le XVe et le XVIe siècle jusqu'à nos jours.

Voilà en quelques mots l'histoire abrégée de la fable écrite, aperçu rapide où nous n'avons pu faire mention des innombrables petits contes et aventures détachés qui, dès le XIIe siècle, s'élèvent à côté des grands poèmes comme des jets à côté des grands troncs; qui, au XIIIe et au XIVe, apparaissent en plus grand nombre, et dont nous ne voyons plus pointer que quelques minces pousses dans les œuvres

[1] Reinaert de Vos, *met aenmerkingen en ophelderingen van* J.-F. Willems, Gent, 1836. Inleiding, bladz. xvi, seqq.

de La Fontaine, de Gay, de Lessing et de quelques autres fabulistes modernes.

On tracerait ainsi dans un large cadre l'histoire de cet étrange poème; on le montrerait d'abord sous la forme de tradition, se développant peu à peu, couvé dans cette serre-chaude de toute poésie, la tête du peuple, pour se présenter, au XII^e^ et au XIII^e^ siècle, sous ses formes les plus belles et les plus poétiques, et enfin dégénérant plus tard, se reproduisant toujours, il est vrai, mais toujours plus étiolé, plus maigre, plus rachitique, comme ces plantes fortes et splendides d'abord et qui deviennent plus chétives et plus pâles d'année en année, parce que l'air, la rosée, le soleil et surtout le jardinier leur manquent.

Puis, on verrait la fable, après être sortie des colonnes des manuscrits pour déborder dans les vignettes dont elles s'encadraient, sortir des livres à son tour et inonder toutes choses. On la verrait sculpter ses épisodes aux chapitaux des colonnes de pierre, sur la poignée des épées d'acier, sur les bras ou les dossiers des fauteuils de bois; s'attacher en bas-reliefs aux façades des maisons, des palais, des châteaux; prendre la forme de gargouilles et s'asseoir sur les gouttières des édifices pour dégorger dans la rue les eaux pluviales; établir même ses grotesques acteurs dans le lieu saint où ils se placent sous les ogives des portails et des fenêtres, sur les carreaux peints des verrières, dans les balustrades des jubés, sur le pied ou sur le couronnement des chaires et jusque dans les arabesques ciselées des autels.

On suivrait les pas des ménestrandies qui la promènent de château en château, et représentent aux yeux des baronnages la vie entière de maître Renard, médecin, chirurgien, puis clerc, puis évêque, archevêque et pape, et toujours mangeant force poules et poussins [1]. On reproduirait les récits de ces ménestrels qui racon-

[1] Capefigue, *Hist. de Philippe-Auguste*, tom. 1, pag. 166 seqq. Édit. de Bruxelles. — Chr. MS à la suite du *Roman de Fauv.* MS de la Bibliothèque royale de Paris, n° 8612, — *Roman de Renart*, publié par Méon.

tent comment, dans une église de Paris, un renard, couvert d'une espèce de surplis fait à sa taille, portant en chef mitre et tiare, était conduit en procession, précédé d'un nombreux clergé, et comment on lui jetait de temps en temps des poules qu'il dévorait en présence des assistans pour signifier les exactions des papes sur les églises [1]. Enfin, l'on peindrait d'un seul trait l'engouement général pour l'histoire du Renard par les vers du trouvère Gautier de Coinsy [2] qui, dans sa pieuse indignation, reproche aux moines de faire représenter dans les cellules de leur moustier l'image de maître loup Isengrin plutôt que celle de la mère de Dieu :

En leur moustier ne font pas faire
Si tost l'image Nostre-Dame
Com font Isangrin et sa fame
En lour chambres où ils reponent.

Sans doute, il y aurait là matière à faire un beau livre; mais, pour cela, il faudrait deux choses : une grande imagination et une vaste science; et nous regrettons de n'avoir ni l'une ni l'autre à notre disposition.

Il faudrait, disions-nous, une vaste érudition pour écrire un pareil livre. En effet, on aurait à porter la sape des dates sous l'opinion depuis si long-temps accréditée, que les Renards français du XIII^e^ siècle ont servi de modèles à *tous* les poèmes de ce nom écrits dans le cours du moyen âge, opinion qui, au reste, n'était pas fondée sans quelque raison sur ce que la plupart des poèmes connus et écrits dans d'autres langues européennes, peuvent être regardés comme des traductions ou des calques faits sur ceux de France, et particulièrement sur celui de Jaquemars Giélée.

On aurait à réfuter deux écrivains qui se sont le plus spécialement occupés de la littérature du moyen âge, Roquefort et Legrand

[1] Capefigue, *ibid.* — Le P. Théophile Renauld, *Heteroclita spiritualia.*

[2] *Miracles de Nostre-Dame.* MS de la bibliothèque de Bourgogne, n° 107, D.

d'Aussy [1] qui ne font pas remonter l'invention du poème au delà de 1230, et désignent comme l'inventeur de la fable ce Pierre de Saint-Cloud, auquel on doit le *Testament d'Alexandre*.

Pour cela on aurait à citer les deux poèmes latins *Isengrimus* et *Reinardus Vulpes*, dont l'un est du XI^e^, l'autre du XII^e^ siècle; Guibert de Beauvais qui, dans son livre *De Vitâ suâ*, écrit vers l'an 1104, nous montre Theudogaldus donnant à Waldric, évêque de Laon en Picardie, le sobriquet d'Isengrin, nom sous lequel le loup est connu dans tous les Renards [2]; plusieurs passages du poète Gavaudan qui écrivit vers l'an 1195, de Pierre de Bussinhac qui, d'après Raynouard, florit avant la fin du XII^e^ siècle, et de Richard de Berbeuil qui vivait au commencement du XIII^e^, tous passages qui rappellent le poème d'Isengrin et de Renart; l'excellente dissertation de M. Willems en faveur de l'antériorité du Reinaert flamand [3]; un sirvente du roi Richard au Dauphin d'Auvergne [4] écrit vers la fin du XII^e^ siècle et où il dit :

> Et vos jorastes ou moi
> Et m'en portastes tiel foi
> Com Naengris (Isengrin) à Reinart.

Enfin, — pour ajouter une dernière preuve à toutes celles que nous venons d'indiquer, et qui suffiraient, croyons-nous, pour démontrer que, avant l'époque à laquelle Roquefort et Legrand d'Aussy fixent l'invention de la fable, c'est-à-dire au commencement du

[1] Roquefort, *État de la poésie française dans les XII^e^ et XIII^e^ siècles*, pag. 161. — Legrand d'Aussy, *Notices et extraits des MSS. de la bibliothèque du Roi*, tom. 5.

[2] On sait qu'au moyen âge les noms d'animaux, donnés en guise de sobriquets à des hommes, étaient considérés par la loi comme des injures assez graves. Au titre 33, § 3, de la Loi Salique, il y a une disposition particulière contre ceux qui donnent à leur prochain le nom de *velpecula*, renard; elle les frappe d'une amende fort considérable pour le temps. L'auteur de la vie de saint Remy et Grégoire de Tours (lib. 8, cap. 6) parlent aussi de l'injure qu'on trouvait dans l'appellation de renard.

[3] *Reinaert de Vos*, loc. citato.

[4] Auguis, *Les poètes français*, pag. 21.

XIII^e siècle, on la connaissait déjà dans la Flandre, dans la Picardie et même dans le midi de la France, — on aurait à citer un fait très-intéressant pour nous : c'est que, à la fin du XII^e siècle, éclata dans la Flandre occidentale une sorte de jaquerie qui dégénéra bientôt en une véritable guerre, et que, dans cette lutte, le peuple donnait le surnom d'*Isengrins* à ceux qui tenaient au parti de la comtesse Mathilde, et celui de *Blauwvoeters* (de *blauwvoet, blaofot,* qui est dans plusieurs dialectes du Nord le surnom du Renard) au parti populaire [1].

Puis, on aurait à examiner l'opinion émise, pour la première fois, il y a plus d'un siècle, par Eccard, dans sa préface des *Collectan. etymol.,* de Leibnitz, où il avance que le roman du Renard est une sorte de poème historique, opinion qui, depuis, n'a cessé d'être adoptée par la plupart de ceux qui se sont occupés du Renard. Eccard prétendait que sous le personnage du renard est caché un duc Reginarius qui apparaît dans l'histoire de Swentibold, roi de Lorraine, vers la fin du IX^e siècle [2], et que le château de Maupertuis n'est autre que le château historique de Durfos, situé sur la Meuse. Tout cela ne repose que sur l'analogie extrêmement vague qu'on a trouvée entre les mots Reginarius et Reinhart (Reinart).

Dans les monumens qui nous restent du VII^e et du VIII^e siècle, on rencontre fréquemment le nom de Reginhart, qu'on écrivait d'abord Raginohart et Ragnohart, et dont la signification était déjà depuis long-temps perdue. Un bénédictin lorrain, Smaragard, qui écrivait vers l'an 816, traduit le mot Reinhart par *nitidum consilium*, conseil pur, en donnant improprement à *rein* le sens de *rheni, pur,* et en transposant les lettres *h* et *r* de *rhât,* conseil, pour en faire *hart.* Il n'était pas besoin cependant de tant de peine pour trouver une autre racine, et, selon nous, la véritable, de Reinhart, abréviation de Raginohart. En effet, la langue des Goths a le mot

[1] *Guill. Armorici, Philippeïdos, apud Dom Bouquet*, tom. 17. — Rigord. *Gesta Philippi Augusti,* apud Duchesne, tom. 5.

[2] *V.* aussi Eccard. *Comment. de rebus Franc. orientalis.*

ragin ou *regin* qui se perdit dans les dialectes nés depuis, et qui ne se retrouve plus que dans les composés chez les Franks et les Anglo-Saxons, comme dans le mot *ragimburgii* dont il est question aux titres 52, 53 et 59 de la Loi Salique. Il est vrai que, dans les différens textes connus de ce monument, on trouve ce mot écrit avec de certains changemens de lettres, qui, du reste, y sont assez fréquens; ainsi, ils portent *regimburgii*, *regenburgii*, *racineburgii*, *rathemburgii*, etc., comme on peut voir dans Ducange[1] et dans Eccard[2]. *Raginhart* signifie tout simplement conseiller. Aussi, dans le cours entier du roman, nous voyons le renard remplir ce rôle. Nous pourrions appuyer ceci sur une foule de passages de la fable où il nous apparaît en cette qualité. Il y a même un texte du poème français où l'auteur donne encore la véritable signification du mot, peut-être en copiant, sans l'avoir comprise, la source où il puisait :

> Si ai maint bon conseil donné,
> Por mon droit non ai non Renart[3].

Ainsi, voilà le renard disant que son vrai nom est *renart*, parce qu'il a donné maint bon conseil. Ce passage ne prouve-t-il pas à l'évidence que, dans le poème, *renart* est une appellation caractéristique, et qui originairement fut donnée avec intention au renard? Par suite, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'un nom aussi bien approprié au naturel rusé que l'on reconnaît généralement à cet animal, ait pris dans la langue française la place du mot *goupil* (anciennement *golpil*, *woupil*, *wolpil*, comme en italien *volpe*) par lequel le renard était d'abord désigné.

Nous ajouterons ici, en passant, une observation à laquelle nous attachons quelque importance, c'est que la première composition du mot *raginhart*, *reinhart*, doit dater d'une époque où la racine

[1] V° *Ragimburgii*.
[2] Édition annotée de la *Loi Salique*.
[3] Vers 15876.

ragin ou *regin* devait encore être généralement comprise, et que, ce sens s'étant perdu depuis bien long-temps avant la fin du XII^e^ siècle, nous pouvons conjecturer, non sans fondement, que la fable doit remonter bien au delà.

Quant à Durfos, nous ne comprenons aucunement comment on a pu en faire Maupertuis, soit qu'on le dérive du mot roman *durfeus*, *malheureux*, suivant Roquefort et plusieurs autres, soit qu'on le compose de *durè fossatus*, en prenant *durè* pour *malè*, ce que nous n'avons jamais vu.

Comme Eccard n'a pas trouvé, dans l'histoire de Swentibold et de Reginarius, la moindre chose qui eût rapport au loup, ce personnage, qui dans le poème est si intimement lié au renard qu'il en est pour ainsi dire inséparable, il a supposé que le comte Isanricus (souvent aussi nommé Isangrimus, et qui guerroya, quelques années plus tard, avec le roi Arnulf de Bavière, en Autriche et en Moravie) devait être représenté par le loup : supposition toute gratuite, parce que Reginarius et Isanricus ne se rencontrent nulle part côte à côte dans l'histoire, parce qu'on ne trouve nulle part qu'il y ait eu la moindre relation entre eux, et qu'enfin ils ne se produisent qu'isolés l'un de l'autre et dans des contrées toutes diverses.

M. Mone, dans un ouvrage récent [1], adopte en partie et en partie modifie l'opinion d'Eccard, qu'il étaie par une série de conjectures nouvelles, mais aussi peu soutenables que celles de son devancier. Car enfin, de quel poids peuvent être des suppositions qui ne reposent le plus souvent que sur la vague identité d'une syllabe d'un nom produit dans le poème, avec celle d'un nom historique ? Suppositions qui, après tout, ne peuvent en aucune manière être justifiées par le témoignage de l'histoire, où, même en dénaturant les faits, on ne trouve aucune analogie entre eux et les faits racontés dans le roman. Il y a un manque si complet de ressemblance entre les noms, et les ressemblances qu'on présente sont si laborieusement cherchées,

[1] *Reinardus Vulpus, carmen epicum*, etc. Stuttgart 1832.

que, pour les trouver, on a toujours dû les forcer en torturant les mots, en les broyant, en faisant sauter les lettres des corps des syllabes comme les os des corps des malheureux mis à la question. L'opinion d'Eccard ni celle de Mone ne nous paraissent donc pas pouvoir être admises. Et quand même cette identité serait mieux établie, on aurait encore de la peine à concevoir comment le poète eût pu inventer sa fable sans avoir devant lui un ensemble de données historiques qu'il est impossible de produire.

Pour le plaisir de ceux qui persisteraient à vouloir trouver dans l'histoire du moyen âge le sujet du poème, Grimm [1] hasarde, en souriant, une troisième opinion, c'est que ce Reinardus pourrait bien être un comte de Sens, *Reinardus vetulus*, *Renarz li viels*, qui vivait dans le cours du XI[e] siècle. En effet, il y a encore un Maupertuis, près de Sens, dans le diocèse de Meaux. Les curieux qui ont des loisirs à dépenser, il les engage à consulter, pour cela, *Hugo Floriacensis* [2], *Chronic. S[t]-Petri viri senonensis* [3] et la chronique de S[t]-Denis [4].

De tout cela on conclurait nécessairement que le poème du Renard n'est pas un poème essentiellement historique, comme Eccard l'a prétendu, bien que l'ouvrage renferme par-ci par-là de simples allusions à des personnages de l'histoire.

Du reste, cette manie des interprétations historiques et scientifiques s'est attachée à un grand nombre de productions du moyen âge. Dans la rose du roman de ce nom, les uns ont aperçu l'état de sapience, d'autres l'état de grâce, d'autres la Vierge-Marie, pour ses bontés, douceurs et perfections [5]; d'autres enfin, plus positifs, ont cru y trouver le grand-œuvre. Tout le monde sait quel sens on a prétendu attribuer à la *Divina Commedia* et surtout au *Niebelungenlied* où plusieurs savans, d'après Trautvetter, n'ont vu qu'un traité de chimie. Quant au Renard, s'il fallait absolument une interprétation à ce livre, nous ne serions pas éloigné d'admettre, avec un des rédacteurs de la *Revue Germanique*, qui donne, nous ne savons

[1] *Voy.* l'introduction du *Reinhart Fuchs*, Berlin 1834. | [2] Dom Bouquet, tom. 10, p. 221. | [3] *Ibid.* p. 222. | [4] *Ibid.* p. 305 et 306. | [5] Clément Marot, dans sa préface.

qui nous sert ici de guide, Grimm, parle en ces termes : « Les Belges ont le plus grand intérêt au Renard. Mais ont-ils, depuis des siècles, temoigné encore quelque attachement, quelque tendresse pour leur langue maternelle ? Le profond oubli de soi-même entraîne toujours sa peine avec lui. Aussi, depuis long-temps toute poésie a disparu de cette belle terre de Belgique, où elle répandit tant d'éclat au moyen âge. »

C'est sur le sol belge que sont nées les plus belles branches que l'histoire du Renard ait inspirées, le poème latin et le flamand, Isengrimus [1] et Reinaert de Vos [2] : *Isengrimus* qui est d'une richesse si remarquable dans sa partie descriptive, d'une abondance si étonnante en tournures et en expressions originales, d'une vivacité si peu commune dans le dialogue, et puis d'une verve dont aucun des poètes latins du XII^e^ siècle n'offre d'exemple, ni Hildebert de Mans, qui, bien que toujours étroitement emprisonné dans son système de faire rimer ses vers entre eux ou l'hémistiche avec la fin du vers, a cependant jeté tant d'éclairs de génie au milieu de toutes ces difficultés, plus curieuses que propres à ajouter de l'éclat à la forme poétique; ni le chantre de Philippe-Auguste, Guillaume-le-Breton, qui a tant de points de ressemblance avec Lucain; ni Mathieu de Vendôme, ni Henri de Septimello, ni Gilles de Corbeil; et *Reinaert de Vos* qui l'emporte encore sur l'autre, par la force et la finesse avec lesquelles les caractères sont dessinés et soutenus, par l'enchaînement naturel qui en relie toutes les parties entre elles, par la facilité et l'aisance du dialogue, par la vérité et la vigueur du coloris des descriptions.

C'est de ces deux poèmes que sont sorties toutes les branches du Renard qui, au XIII^e^ siècle, ont distrait la plupart des poètes des sujets de chevalerie qu'ils aimaient tant à traiter dans leurs chants. Parmi ces poètes figure un belge : Jaquemars Giélée, auteur du *Renart li nouvel.* On ne possède aucun détail sur ce trouvère. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il était de Lille, et qu'il écrivit vers l'an 1290, comme

[1] A la suite du *Reinhart Fuchs*, de Grimm.

[2] *Ibid.* et l'édition de Willems.

il dit en ces vers :

En l'an de l'incarnation
Mil et dos cens et quatre vings
Et dix, fu ci faite la fins
De ceste branche, en une ville
Qu'on appelle en Flandres l'Isle,
Et parfaicte le iour saint Denis.

Son poème est, en beaucoup d'endroits, imité du *Reinaert* flamand, dont il existe une partie traduite en français pendant la première moitié du XIII^e^ siècle, celle qui commence le deuxième volume des vingt-sept branches publiées par Méon.

Voici l'analyse de la branche de Jaquemars Giélée.

Noble le lion a ouvert une cour plénière en son palais. Musique, danse, gais fabliaux des ménestrels, rien n'y manque, rien, pas même le tournoi. La fête est complète, la joie est complète. Aussi tous les animaux s'y trouvent. Le renard s'y rend, non pas pour s'y réjouir, lui, mais pour se venger d'Isengrin le loup, mari difficile dont il a séduit la femme, dame Hersant, et qui l'a maltraité à cause de cela. La lice est ouverte et les passes se font avec ardeur, à la satisfaction des dames et aux applaudissemens de toute l'assistance. Mais voilà qu'un cri s'élève tout à coup, un long cri d'effroi. L'arène est ensanglantée. Le renard, au milieu du combat, vient de porter au loup un coup de miséricorde, et, non content d'avoir frappé le père, tue aussi son fils aîné. A la faveur du désordre occasionné par cette double catastrophe, le coupable se sauve en son château de Maupertuis. Le roi veut en tirer une éclatante vengeance, et va faire le siége du château. L'armée est réunie sous les remparts du manoir et de sanglantes rencontres ont lieu entre les assiégeans et les assiégés. Dans une sortie faite par la garnison, le renard, qui la commande, tue le fils du roi, mais son deuxième fils à lui, Rousseau, est fait prisonnier. Le roi, plein d'une grande colère, ordonne qu'on fasse mourir le captif. Le jour et l'heure sont fixés où Rousseau sera pendu. Le renard tremble pour son fils, et cherche un moyen de le

sauver du gibet. Il se déguise en frère mineur, demande à confesser le condamné, est admis auprès de lui et parvient à lui rendre la liberté.

Cependant la paix se fait, et le roi, voulant récompenser le renard des talens dont il a fait preuve pendant le siége de Maupertuis, le nomme son souverain bailli.

Après la guerre, voici les chevaleresques occupations de la paix. Le lion est amoureux d'Harouge, la léoparde, et obtient un rendez-vous de la belle. Il a la clé du jardin qu'elle lui a donnée pour qu'il puisse entrer chez elle quand il fera nuit. La nuit est venue, et le renard accompagne son suzerain au rendez-vous. Si quelque danger attendait le lion? Si un piége était tendu là pour lui? Si une embûche lui était préparée où il tomberait, au lieu de tomber dans les bras de sa maîtresse? Le renard lui dit tout cela et s'offre pour aller s'assurer qu'il n'y a rien à craindre pour la vie royale. Noble se dessaisit de la clé; le renard ouvre le jardin et passe la nuit auprès d'Harouge, tandis que le roi se morfond à la porte. Avant le retour du matin, le galant s'est enfui à son château de Maupertuis avec la belle, qu'il renvoie le troisième jour après.

Noble a cru le renard tué; mais celui-ci revient lui raconter qu'Harouge l'a retenu trois jours en prison, et ne l'a remis en liberté que lorsqu'elle eut appris qu'il était venu de la part du roi.

Mais voici un épisode qui se rattache à un autre à peu près de même nature que celui raconté dans le Reinaert flamand [1]. Renard sort avec Tibert le chat. Dans une maison où ils sont entrés, ils ont découvert une dépense où une belle jatte de crême et une oie rôtie tentent vivement leur appétit. Tibert s'adresse à la crême; le renard prend l'oie rôtie et s'enfuit après avoir fermé la porte. Le chat, trouvé dans la dépense, est brisé de coups et s'en revient lui reprocher sa perfidie. En ce moment, apparaît sur la grand' route un cheval qui arrive trottant gaiement et fier de porter, nonchalamment posé sur une

[1] Vers 1112—1321.

selle bien douce, un moine de l'ordre de Cîteaux; à sa croupe est suspendu un superbe héron aussi appétissant que l'oie rôtie. Le renard avise au moyen de s'en rendre maître, et ce moyen, le voici : il s'étend en travers du chemin par où le cheval doit passer, et il contrefait le mort. Arrivé à ce point de la route, le moine s'arrête et trouve que la peau du mort est belle et pourrait faire une bonne et chaude fourrure. Il descend donc de cheval, enlève le renard et l'attache avec le héron; puis il remonte à cheval et continue son chemin. Alors le captif fait signe au chat pour qu'il vienne le délivrer. Tibert saute lestement sur le cheval, coupe avec les dents le fil qui tient le héron et laisse le renard en peine. Mais celui-ci parvient enfin heureusement à se dégager. Pendant ce temps, Tibert a mangé seul le héron, comme son compagnon a seul mangé l'oie rôtie.

Mais un orage se prépare, un orage terrible qui va éclater sur la tête du renard. Hermeline, sa femme, est possédée du démon de la jalousie. Elle n'a pu dévorer l'affront que son mari lui a fait en conduisant la léoparde à Maupertuis et en retenant trois jours sa concubine sous le toit conjugal. Pour se venger de cette flagrante infidélité, elle va donc dévoiler au roi l'aventure scandaleuse d'Harouge. Le lion entre dans une furieuse colère, et veut tirer une éclatante vengeance de son souverain bailli. Il va pour la deuxième fois assiéger Maupertuis. Le renard, craignant de ne pas voir l'affaire se terminer, cette fois, aussi bien que la première, se sauve secrètement de Maupertuis et parvient à se mettre en lieu de sûreté. Mais, à peine installé là, il ne pense plus à rien, sinon à recommencer le cours de ses galanteries. Il mène trois amours de front; il écrit à la fois de tendres missives à Harouge, à Hersant la femme du loup, et à Orgueilleuse la femme de son seigneur et roi. Il a le goût fin, le malin ribaud, comme on voit. Les trois belles se sont montré la lettre que chacune d'elles a obtenue, et tirent à la courte paille pour savoir laquelle recevra l'infidèle qui les trompe toutes les trois cependant. Mais le renard, fâché de cette indiscrétion féminine, veut se venger d'elles. Il sait qu'un aimant, placé sous

l'oreiller d'une femme endormie, fait qu'elle révèle, en rêvant, les choses les plus cachées de sa vie. Il se déguise donc en mire, et, à la faveur de ce costume, pénètre dans le camp royal. Là, il vante la vertu de la pierre magique aux trois maris, au léopard, au loup, au lion, qui n'ont rien de plus pressé que d'en faire l'essai. Quelles révélations ils obtiennent, on le devinera sans peine. Aussi, les trois infidèles reçoivent une bonne et exemplaire punition, qui ne les empêchera peut-être pas d'accepter encore, plus tard, des rendez-vous du galant qui les récompense si mal de leur amour.

Cependant, le roi marche avec l'armée sur la nouvelle retraite du renard et ordonne qu'il soit excommunié lui et les siens.

C'est l'archiprêtre Timers, l'âne, qui prononce l'anathème :

Alors l'archiprêtre Timers
Commença si haut à chanter,
Qu'en retentirent monts et vaux.
Il a chaussé ses estivaux,
S'est de ses habits revêtis;
Avec lui eut deux de ses fils;
Cloches, cierges et benitier
Ils avoient pour excommunier
Renart avec sa compagnie.
Timers bien haut l'excommunie.
Pendant ce temps cloches sonnoient
Et jusques là cierges bruloient.
Alors fist les cierges esteindre :
C'estoit pour mieux Renart contraindre;
Et, pour qu'il fust en pire estat,
Chanta : « Amen! fiat! fiat! »
Cela fait, retourne en arrière;
Car il ne sait autre assaut faire.
Et Renart, en moquant, s'écrie :
« Que ferai-ie? On m'excommunie.
Manger ne porrai plus de pain,
Si ie n'ai appetit ou faim;
Et mon pot bouillir ne pourra,
Tant que le feu ne sentira. »

Suit alors une violente satire, une suite de sarcasmes tout voltairiens contre le pape, contre les cardinaux, contre les moines, contre tout ce que les hardis poètes du moyen âge désignaient sous le nom de *papèlardie*.

Le renard est devenu vieux. L'âge a tempéré ses passions. Il aspire à une vie meilleure que celle qu'il a menée jusqu'alors. Il veut entrer dans un moustier et expier, par la prière et par les macérations du cloître, tout le mal qu'il a fait. Il va donc, plein de repentir de sa vie passée, trouver un saint ermite auquel il confesse tous ses péchés gros et menus et fait connaître son projet de retraite. Le bon solitaire lui expose toutes les privations et les sacrifices que demande la nouvelle vie dans laquelle il va entrer. Cela ne fait pas le compte du renard qui, amoureux toujours de bonne chère et de belles femmes, renonce à sa pieuse détermination.

Sa renommée cependant s'est au loin répandue sur la terre, tellement que tout le monde veut l'avoir avec soi, les gens d'église surtout. Les jacobins l'ont demandé et veulent le placer à la tête de leur ordre; le renard refuse cette dignité et leur donne son fils aîné Regnardel qui devient ainsi général des jacobins. Aux cordeliers, qui l'ont requis à leur tour, il donne son second fils Roussel qui devient général des cordeliers. Quant à lui-même, sa réputation ayant franchi les mers et retenti jusque dans la terre-sainte, l'ordre des templiers et celui des hospitaliers se le disputent pour chef. La querelle entre eux s'irrite au point qu'elle est portée devant le pape et les cardinaux. Mais, le saint-père ni son conseil ne pouvant parvenir à accorder les deux parties, on propose que le renard soit coupé en deux et que l'ordre des hospitaliers et celui des templiers en aient chacun la moitié. Ceci, comme on pense bien, n'est pas entièrement du goût du renard, qui propose une transaction. Il mettra une robe mi-partie qui d'un côté sera des hospitaliers et de l'autre côté des templiers; il aura la moitié de la barbe rasée, de sorte que d'un côté du menton il ressemblera à un templier, tandis

que de l'autre il aura l'apparence d'un hospitalier complet; et, ainsi tenant de l'un et de l'autre, il sera à la fois général des deux ordres; et il est fait ainsi. Après cela, Fortune le couronne et le place au haut de sa roue d'où il brave impunément la justice et les lois. Aussi, depuis ce moment, tous les vices règnent sur la terre, tous les vices triomphent. Le monde est devenu l'empire de *Renardie*.

Telle est la morale de cette bizarre et ingénieuse création. En lisant le Renard, on s'étonne tout à la fois de l'esprit et du sens profond de ce poème, et de l'audacieuse liberté de langage et de pensée qui y règne. Le poète s'y joue avec une incroyable impudeur de toutes les choses saintes, de toutes les croyances sacrées, de tous les points de dogme religieux, de tout ce qui obtient le respect et la vénération des hommes. Déjà le Reinaert flamand avait, dans le XII^e^ siècle, bafoué le sacrement de la confession [1], et, en plus d'un endroit, accusé les prêtres de simonie et flétri leur égoïsme et leur rapacité. Ce fut le prélude de toutes ces violentes attaques dirigées par la plupart des écrivains du XIII^e^ siècle contre le clergé, contre les *papelarts* [2], comme ils disent. Ainsi, Rutebeuf que nous venons de citer, écrit dans son poème sur les Ordres de Paris :

Par maint semblant, par mainte guise
Font cil qui n'ont ouvraingne aprise
Par qoi puissent avoir chevance :
Li uns vestent cotele grise,
Et li autre vont sanz chemise,
Si font savoir lor penitence [3].

Et dans sa Chanson des Ordres :

Papelart et Beguin
Ont le siècle honi.

Ainsi Guiot, dans sa Bible [4], et le seigneur de Berze, dans la

[1] Vers 1431 et suiv. | [2] Rutebeuf, *Chanson des Ordres*, 1^er^ couplet. | [3] Auguis, tom. 1, pag. 308. | [4] Barbazan, *Fabliaux*, tom. 2, pag. 307.—Méon, *Fabliaux*, tom. 2, pag. 307 seqq.

sienne [1], lancent plus d'un trait d'âpre satire contre les clercs que le premier accuse, avec une verve mordante et pleine de colère, d'avoir pris pour épouses trois saintes pucelles, Charité, Justice et Vertu, puis de les avoir déflorées et répudiées. Aujourd'hui, ajoute-t-il, ils les ont remplacées par trois autres :

La première a nom Trahison,
Et la seconde, Hypocrisie,
Et la tierce a nom Simonie.

C'est là un des traits du caractère littéraire de ce XII^e^ siècle qui fut une époque de renovation au moyen âge, qui commença ce puissant travail de coordonnation en toutes choses, qui relia si vigoureusement le monde dans cette vaste organisation spirituelle rêvée par Hildebrand, et qui fut en même temps une époque de libre pensée et de libre langage. Cette double liberté, qui bien souvent dégénère en une inconcevable licence et en un cynisme effréné, se continue dans le XIII^e^ siècle, où nous la voyons non-seulement se propager dans les chants des poètes [2], mais se draper dans le manteau de vingt sectes d'hérétiques, des Stadings, des Flagellans, des Fratricelles, des Apostoliques; où nous l'entendons du haut d'une chaire accuser le Christ d'imposture par la bouche d'un chanoine de Tournai [3]; où enfin le *Roman de la Rose* nous prêche la communauté des femmes avec une impudeur presque saint-simonienne [5].

Ainsi, l'exemple d'impiété donné par les premiers auteurs du Renard porta plus tard de bien tristes fruits. Grâce à l'esprit qui pétille dans toutes les parties qui la composent, cette curieuse épopée était devenue un livre populaire et avait habitué toutes les oreilles aux moqueries les plus grossières sur les choses les plus respectables et les plus respectées jusqu'alors.

[1] Barbazan, *ibid.*

[2] Jehan de Condé : *Li plais des chanoinesses et des nonains grises*, et l'*Apologie des menestriers*. — Roix de Cambrai, *Satire contre les ordres monastiques*.

[3] Simon, auquel on attribue le traité *Des trois imposteurs*.

[4] Vers 14088 seqq.

Cependant la poésie belge n'avait pas pris tout entière cette déplorable voie. Audefroid-le-Bastard et Quènes de Béthune avaient compris autrement la poésie dans le XII^e^ siècle. Et, même en traitant une partie de l'histoire du Renard, Marie de France, s'il nous est permis de la réclamer comme belge, est loin de traduire dans ses vers le cynisme que les poètes des autres branches s'étaient comme à plaisir imposé la tâche de jeter dans les leurs. Dans son *Couronnemens Renart* elle fait simplement une guerre de tradition, mais une guerre de femme, aux récollets et aux jacobins.

Les mêmes causes qui avaient si puissamment agi sur la culture de l'intelligence dans le cours du XII^e^ siècle, continuèrent à agir sur elle durant le XIII^e^. L'étrange fortune de Baudouin en Orient avait donné une singulière importance à la Flandre dont les comtes étaient déjà, depuis si long-temps, renommés comme les vassaux les plus riches et les plus magnifiques de la couronne de France. Le luxe et la splendeur dont rayonnait leur cour, y attiraient incessamment les ménestrels qui rappelaient dans leurs chants les exploits des chevaliers flamands dans la Terre-Sainte, les fableurs qui égayaient par de joyeux récits les veillées que n'avaient pas remplies la relation de quelque bataille livrée sous les murs de Jérusalem ou de Constantinople. On sait comment les trouvères furent toujours accueillis aux fêtes de Baudouin, qui fit lui-même, « par le conseil des grands clercs de ses états, recueillir et composer des histoires rédigées en langue française et appelées d'après lui histoires de Baudouin [1]. » Son père, comme nous avons vu plus haut, cultivait la poésie. Lui-même, on sait comment, dans un tenson provençal, il attaqua Folquet de Romans sur la trop grande familiarité dont ce troubadour usait envers un comte [2].

Sous le règne agité de Jeanne et de Ferrant en Flandre, la situation du pays et les graves circonstances qui ne cessaient de se succéder ne furent guère favorables à la culture des lettres. Aussi, nous

[1] Jacques de Guise, tom. 13, liv. XIX.

[2] M. De Reiffenberg, *Introduction à la Chronique de Philippe Mouskes*, pag. CXL.

traversons une grande partie de la première moitié du XIII^e^ siècle sans rencontrer de poète; car les poètes ne vivaient que par les cours et par les châteaux, comme l'avoue si ingénument l'auteur du fabliau [1] sur le partage que Dieu fit de la terre, où les ménestrels sont donnés à nourrir aux barons. Et les barons étaient devenus, grâce aux mauvais temps peut-être, d'une avarice telle que le bon Philippe Mouskes se plaint avec une amertume pleine de tristesse, au commencement de sa Chronique [2], qu'ils sont passés ces beaux jours où l'on faisait

..... Joustes et tornois,
Et baleries et dosnois.

Une autre cause peut aussi avoir contribué à la rareté des trouvères en Flandre durant cette période, c'est-à-dire la défaveur que la vie déréglée et licencieuse [3] des jongleurs et des ménestriers de bas étage, avait jetée sur la science du gai savoir. Déjà Philippe-Auguste, pour les réprimer et pour empêcher, suivant la Chronique de St-Denis, les prodigalités auxquelles les seigneurs se livraient en leur faveur, les avait chassés de sa cour avant la fin du XII^e^ siècle. L'église s'était élevée, de son côté, contre eux; le pape Urbain III les avait frappés d'infamie [4]. Du haut de la chaire les prêtres condamnaient la mauvaise générosité des riches qui jetaient en une fois à un jongleur de quoi nourrir pendant un an « XX povres personnes ou XXX [5]. » L'évêque Étienne de Tournai [6], en répondant aux calomnies proférées contre lui par Bertherus, archi-diacre de Cambrai, dit qu'il n'est pas de ceux qui enrichissent les jongleurs et les histrions du patrimoine du Christ, *histrionibus et scurris patrimonium Christi non dispergo*, à l'exemple des seigneurs et des évêques qui, ailleurs, les accueillaient dans les palais et dans les châteaux et leur donnaient pour récompense de l'argent, du drap, des armes, des fourrures et des

[1] Legrand d'Aussy, *Fabliaux et Contes.* | [2] Vers 28 seqq. | [3] *V.* Barbazan, *Fabliau de saint Pierre et du jugleor*, tom. 3. | [4] *Histoire litt. de la France.* | [5] *Chroniques de St-Denis.* | [6] *Stephanus Tornacensis*, 215^e^ lettre.

chevaux. Peut-être cette opposition que le métier des ménestrels trouva, depuis les dernières années du XII^e^ siècle, fut-elle une des causes de l'acharnement qu'ils mirent, dès lors, à attaquer le clergé dans leurs fabliaux.

L'art de poétrie fut donc peu cultivé dans nos provinces durant la première moitié du XIII^e^ siècle, comme nous l'avons dit, pendant le règne si orageux de Ferrant et de Jeanne, sous laquelle nous n'avons rencontré que ce Manessier [1] qui termina le poème de *Perceval le Gallois,* commencé par Chrestien de Troyes et continué par Gautiers de Denet, et que ce Jehan Bodel, qui doit être regardé comme un des premiers écrivains dramatiques français. Nous ne connaissons de lui que *Li jus de St. Nicolai* [2]. Cette pièce est une sorte de légende mise en action ou plutôt simplement dialoguée. En voici une analyse. Au lever du rideau, l'un des acteurs annonce à l'auditoire qu'on va l'entretenir de saint Nicolas le confesseur, qui a fait un grand nombre de beaux miracles dont l'authenticité est incontestable et incontestée. Parmi ces miracles, il en est un surtout qui prouve quelle est la puissance du saint; et c'est celui que nous allons raconter. Un roi d'Afrique, un infidèle, fait une guerre à mort aux chrétiens. Il ne leur laisse ni repos ni relâche. A tout moment il entre sur leurs terres et y met tout à feu et à sang. Un jour que, selon son habitude, il a envahi leur territoire, il est parvenu à les surprendre: il en tue un grand nombre et fait prisonnier le reste. Parmi ces derniers se trouve un bon vieillard qui a été pris au moment où, agenouillé devant l'image de saint Nicolas, il adressait sa plus fervente prière à son patron. Les soldats le conduisent, garrotté, devant le roi.

— Comment se peut-il que tu aies confiance en ce morceau de bois? lui demanda le roi.

— Messire, c'est le saint que le plus je vénère, et par dessus tous autres saints, après le seigneur Dieu pourtant. Jamais nul ne s'est à lui recommandé de cœur et par prières, qui n'en ait reçu confort

[1] *Hist. littér. de la France*, tom. 15, pag. 252.

[2] Legrand d'Aussi. — *Mélanges de la société des bibliophiles français*, tom. 7.

et solation. Jamais on n'a mis or, ni argent, ni chose précieuse sous sa protection que le trésor n'ait été agrandi et multiplié à merveille.

— Nous verrons cela, par Mahom! Nous verrons s'il fera se multiplier mon trésor que je mettrai sous sa garde, sinon tu mourras et seras auparavant laidement lardé et mis en pièces.

Le prisonnier a toute confiance en son divin patron. L'image du saint est mise dans le coffre-fort qui renferme le trésor du roi. Mais, pendant la nuit, des voleurs viennent subtilement l'enlever; les noms de guerre de ces voleurs sont Cliquet, Pinède et Rasoir. La parole du prisonnier a ainsi failli et le saint n'a pas le pouvoir qui lui a été attribué. Le vieillard court grand danger; car le roi irrité veut le faire mourir, après l'avoir fait larder comme il l'a juré par Mahom. Mais le grand saint ne laissera pas son serviteur en péril, il lui vient en aide et force les voleurs à rapporter le trésor qu'ils ont enlevé. Frappé de ce miracle, le roi renonce à la loi de Mahomet, se convertit au christianisme et se fait baptiser avec tous ses sujets.

Ce drame, ou cette légende, ainsi que nous avons dit plus haut, est, comme on voit, une de ces mille imaginations inspirées par les croisades, époque merveilleuse où la conversion d'un soudan africain avec tout son peuple coûtait aussi peu à nos trouverès que l'admission de Saladin à l'*ordène de chevalerie* par Hugues de Tabarie [1].

L'époque où florissait Jehan Bodel, auquel on attribue un roman de la bataille de Roncevaux, mis en vers par un anonyme, était aussi celle où vécut cet Adam de la Halle, que l'abbé de La Rue confond si étrangement avec Adenez et que Legrand d'Aussi regarde comme le premier auteur dramatique connu en France. Il est peut-être aussi le premier écrivain du moyen âge qui se soit lui-même mis en scène. Sa vie est, en effet, singulièrement romanesque. Il naquit à Arras et prit l'habit de moine à l'abbaye de Vaucelles, au diocèse de Cambrai. Mais Amour s'en vint un beau jour frapper

[1] Legrand d'Aussi, *Fabliaux*, tom. 2.

à la porte de sa cellule, et, comme Adam lui-même s'exprime :

Amours me prist en itel point,
Où li amans deus fois se point,
S'il se veut contre li deffendre :
Car pris fu au premier boullon,
Tout droit en le verde saison,
Et en l'aspreche de jouvent,
Où li cose a saveur plus grant.

L'été était beau et serein, l'herbe verte, l'air doux et parfumé ; les oiseaux chantaient leurs plus délectables chansons dans le haut bois, près de la fontaine qui épandait son cristal sur le sable et le gravier fin. Adont, continue notre poète,

Adont me vint avision
De cheli que j'ai à feme ore.

Il jette donc le froc aux orties et *cange son abit.* Celle qui a pris son cœur est digne, en effet, de l'infidélité qu'il va commettre envers l'abbaye, à voir le portrait qu'il nous retrace des perfections de sa beauté [1]. Il se marie avec la belle, mais il l'abandonne bientôt. La raison qu'il donne du délaissement, la voici :

Car mes fains en est apaiés.

La faim d'amour ainsi apaisée, il songe à quitter la bonne ville d'Arras, à rentrer dans le clergé [2], et à prendre le chemin de Paris où il pense que la fortune l'attend. Son père, grand avare, le laisse partir, heureux d'en être débarrassé sans lui donner or ni argent, et prétextant qu'il ne lui reste en tout que vingt-neuf livres [3]. Cependant le joyeux poète ne tourne pas le dos à ses compatriotes,

[1] *Li jus Adan*, vers 80—148.

[2] . . . . . J'ai mon habit cangiet,
J'ai esté avoec feme, or revois au clergiet.

[3] *Ibid.*, vers 188.

avant d'avoir rimé en un jeu ses adieux à sa ville natale. Ce jeu c'est le Jus Adan ou de la Fuillie.

Dans cette pièce, on ne trouve pas encore cette entente dramatique qui se révèlera plus tard dans notre poète. Ce n'est, à proprement parler, qu'un simple dialogue dans lequel interviennent l'auteur et son père, puis plusieurs bourgeois d'Arras, un *fisisciens*, un moine, une femme, trois fées et quelques autres personnages accessoires. Une seule scène nous paraît digne d'être citée, c'est celle où le *fisisciens* (le médecin), après avoir répondu à maître Henri, le père d'Adam, qui l'a interrogé sur sa maladie :

Bien sai de coi estes malades;
Foi que doi vous, maistre Henri,
Bien voi vo maladie chi:
C'est uns maus c'on claime avarice,

reçoit la visite de Douce Dame ou la Grosse Femme. Voici comment la Douce Dame s'adresse au mire :

Biaus maistres, consillie me aussi,
Et si prendés de men argent,
Car li ventres aussi me tent
Si fort que je ne puis aler :
S'ai aportée pour moustrer
A vous de trois lieues m'orine.

LI FISISCIENS.

Chis maus vient de gesir souvine;
Dame, ce dist chis orinaus.

Aussitôt la dame, qui se croit outragée par ces paroles un peu malsonnantes, entre dans une grosse colère. Elle met ses poings sur les hanches en lui répondant :

Vous en mentés, sire ribaus.
Je ne sui mie tel barnesse;
Onques, pour don ne pour premesse,
Tel mestier faire je ne vanc.

Mais elle a beau nier; elle est convaincue de mensonge. Et le médecin :

Li orine point n'en mentoit.

Puis :

Dame, par amours, qui est chiex
De qui vous chel enfant avés ?

DOUCE DAME.

Sire, puis que tant en savés,
Le seurplus n'en chelerai jà.
Chiex viex leres le vaegna.
Si puisse-jou estre delivre!

Et en disant ces dernières paroles, elle a désigné le vieux Riquiers qui n'entend guère de cette oreille et se défend chaudement du fait qu'on lui impute :

Que dist cele feme? Est-ele yvre?
Me met-ele sus son enfant?

DOUCE DAME.

Oïl.

RIKIERS.

N'en sai ne tant ne quant.
Quant fust avenus chis afaires?

DOUCE DAME.

Par foy, il n'a encore waires;
Che fu un peu devant quaresme.

Ce passage se termine par quelques détails sur les méchantes commères de la connaissance du poète, qui semble s'être complu à cette scène que nous regardons comme la plus vraie de son ouvrage.

Son Jus de la Fuillie terminé, représenté peut-être devant ses compatriotes dont plus d'un sans doute y reconnut son portrait ou

celui de sa femme, Adam reprit la robe de moine et partit pour Paris, d'où il se rendit en Provence et accompagna le fils du comte Guy de Dampierre, Robert de Béthune, dans l'expédition dirigée contre la Sicile par Charles d'Anjou. Il fit aussi le voyage d'outre-mer à la suite du même Robert, qui se croisa avec Édouard d'Angleterre et replanta en Orient le drapeau flamand que les Infidèles connaissaient si bien. Puis, après toutes ces lointaines et chevaleresques expéditions, il renonça à la vie aventureuse qu'il avait menée jusqu'alors et aspira de nouveau au calme de sa vieille abbaye de Vaucelles. Mais la paix du cloître ne put apaiser l'agitation de son esprit. Il alla terminer sa carrière à Naples, où il mourut en 1282 [1].

Le Jus de la Fuillie paraît avoir été composé au premier âge de notre poète. Car une grande inexpérience y règne et s'y trahit d'un bout à l'autre. Sa langue est encore peu correcte et n'a rien de ce poli, de ce brillant, que l'on remarque dans un grand nombre d'autres écrivains de cette époque. Aussi, entre cette pièce et celle du Jeu de Robin, il y a une distance énorme. Dans cette dernière, on voit que le poète n'a pas vu seulement que sa petite ville de province, qu'il n'a pas entendu seulement que la langue peu cultivée de sa petite ville de province; mais on sent tout d'abord qu'il a profité des enseignemens que lui offrait un théâtre plus vaste et plus digne, et qu'il a élargi son imagination autant qu'il a perfectionné son langage si imparfait jusqu'alors. Cette composition est, en effet, d'une grâce charmante. Elle est fraîche comme une idylle de Gessner, naïve comme une pastorale de Théocrite. On y respire je ne sais quel doux parfum des champs, je ne sais quelle suave senteur de primitive innocence. Puis, on découvre une singulière intelligence des contrastes dramatiques, du clair-obscur de la scène, si nous pouvons nous exprimer ainsi, dans la piquante opposition du caractère de Robin et de celui du chevalier Aubert.

[1] Mélanges publiés par la société des bibliophiles français, 1822.—*Jeu de Robin*. Observations, pag. 8.

Ceci s'expliquera mieux par l'analyse que nous allons faire de cette délicieuse composition, de laquelle nous daterons l'histoire du théâtre en France.

Ce jeu ne se compose que de six personnages. D'abord il y a un chevalier, nommé Aubert; puis Marion, la maîtresse de Robin, et Perrette, l'amie de Marion; puis Robin et deux bergers, ses amis et parens, Baudouin et Gautier. La scène représente une belle et verte campagne où paît le troupeau de Marion. Le chevalier passe par là pour se rendre à la chasse; il porte un faucon sur son poing, le noble oiseau des seigneurs. Il avise la jolie bergère, s'approche, et, après l'avoir saluée, lui demande pourquoi elle est triste et répète à tout moment le nom de Robin, car elle rêve là à son bien-aimé dont elle soupire incessamment le nom.

—Sire, n'en ai-je pas sujet? fait-elle. Car j'aime Robin, et je suis aimée de lui.

Puis, enhardie par sa propre réponse, elle s'aventure à son tour à questionner le chevalier, et lui demande le nom de l'oiseau qu'il porte sur son poing, comment on le nourrit, quels sont ses goûts et son usage. Et, quand le chasseur lui a répondu à tout cela :

— Robin me plaît bien mieux, Robin qui n'a pas ces goûts-là et qui nous amuse mieux aussi. Personne ne joue mieux que lui de la musette; aussi, tout le village accourt pour l'entendre.

Marion est si belle, sa voix est si douce, elle paraît environnée d'une si grande puissance d'amour, que le chevalier oublie sa chasse, oublie son faucon, oublie tout auprès d'elle, et qu'il se sent merveilleusement porté à prendre la place de Robin, si cette place est à prendre.

— Je vous en prie, jolie bergère, en confidence dites-le moi, seriez-vous disposée à accepter l'amour d'un chevalier?

— Beau sire, je ne connais point comment sont les chevaliers et ne veux avoir d'autre amour que celui de Robin.

—Venez avec moi, jolie bergère. Je vous aiderai à monter sur ce beau cheval et je vous conduirai là bas dans le vallon où l'herbe est si fraîche, au bord de ce bocage où tant de fleurs sont écloses.

— Mais je ne sais pas votre nom, messire, encore.

— Mon nom est Aubert, ô ma bergère jolie!

— Eh bien! messire Aubert, je vous le dis, vous perdez ici vos paroles et votre temps. Je vous le dis, Robin seul aura mon amour.

— Mais songez donc que je porte l'habit de chevalier et que vous portez la cotte de bergère seulement.

— Qu'importe? Je ne vous aimerai mie davantage parce que vous êtes chevalier.

— Soit, puisque c'est ainsi. Que le Dieu du ciel vous doint bonheur et plaisir avec votre ami !

Et en disant ces paroles, l'amoureux rebuté monte à cheval et s'en va, après avoir salué la belle Marion qui le regarde s'éloigner sans regret. Elle reprend sa chanson :

Robins m'aime, Robins m'a.
Robins m'a demandé si m'ara.
Robins m'acata cotèle
D'escarlate bone et bele,
Souscanie et chainturele,
A leur y va.
Robins m'aime, Robins m'a.
Robins m'a demandé si m'ara.

Et à cette chanson elle fait succéder ce cri :

— Robin! Robin!

Le berger l'a de loin entendue, et accourt en répétant le refrain de sa mie :

Robins m'aime, Robins m'a.
Robins m'a demandé si m'ara.

Elle reconnaît cette voix qui s'approche de plus en plus. Le berger est là.

Marion lui raconte tout ce qui s'est passé entre elle et le chevalier. Robin, jaloux, écoute en frémissant et se livre à des menaces peu mesurées contre le chasseur qu'il voudrait voir en face de lui. Marion

calme de son mieux cette colère et propose à son ami de dîner ensemble sur l'herbe. L'herbe est molle, l'air est tiède et la bergère a de quoi faire le repas : c'est du fromage frais et du pain que Robin a apporté. Ils prennent donc place l'un à côté de l'autre sur le gazon, et dînent en tête à tête, oubliant le malencontreux chevalier.

Le dîner fini, Robin s'en va quérir ses compères et cousins Baudouin et Gautier, ainsi que la fraîche Perrette, l'amie de Marion, afin de s'amuser ensemble en attendant la fin du jour. Mais, Robin à peine sorti, le chevalier rentre en scène. Cette fois il n'a plus son faucon sur le poing; le faucon s'est envolé. Le chasseur est désolé; mais il se consolerait de la perte de l'oiseau, s'il pouvait trouver, en échange, une aussi gentille amie que Marion.

Cependant Robin revient. Aubert lui fait une grande querelle, l'accuse d'avoir tué le faucon et s'emporte même jusqu'à le frapper. Marion intercède avec des larmes et demande grâce pour son berger. Cette grâce lui est accordée, à condition qu'elle ira avec le chevalier.

Elle refuse. Il insiste.

Il la saisit. Elle se débat. Alors il la lâche et s'en va.

Elle accourt vers Robin et lui demande s'il est blessé.

—Ce n'est rien : je suis guéri, puisque je te vois.

Un gros baiser achève la guérison.

En ce moment Perrette et les deux cousins de Robin arrivent, et l'on se met à jouer au jeu saint Coisne, puis au jeu du roi. Baudouin est le roi.

—Marion, dit Gautier, répondez au roi! Dites-lui comment vous aimez Robin.

—Je l'aime plus que toutes mes brebis ensemble, plus même que celle-là qui vient de me donner un agneau.

Un loup profite de l'occasion et s'enfuit avec un mouton qu'il est parvenu à enlever malgré le chien. Robin l'aperçoit, prend sa massue, court après lui, l'atteint et rapporte le mouton sain et sauf à sa mie qui lui octroie un nouveau baiser pour guerdon.

Mais les jeux cessent. On va goûter. Le goûter pris, Robin retourne au village d'où il ramène des ménestriers.

Alors la joie reprend de plus belle. On chante des chansons, on danse sur l'herbe.....

Ici malheureusement les pages du manuscrit de ce petit drame se trouvent déchirées, et c'est précisément au moment où l'on s'attend à une nouvelle rentrée du chevalier Aubert et où l'action est si bien et si naturellement nouée. Nos lecteurs regretteront avec nous la perte du reste de cette composition, où se révèle, comme on voit, une certaine entente du théâtre, tel qu'on le voit s'établir plus tard et qu'on ne le retrouve plus sous le règne des *sotties* et des *mystères*. Il y a dans ce jeu une couleur réellement antique, qui plus tard s'effacera de la palette des écrivains dramatiques, jusqu'à l'époque de la Renaissance.

Outre ces deux compositions dramatiques d'Adam de la Halle, nous connaissons de lui une chanson pleine de naïveté, que Roquefort [1] a, pensons-nous, publiée le premier. Nous la reproduisons ici en entier. Elle donnera la mesure d'un autre côté du talent de ce poète, de la grâce et de ce sentiment exquis dont il se présente déjà quelques traces dans le jeu de Robin et de Marion. La voici :

Or voi-je bien qu'il souvient
Bonne amour de mi,
Car plus asprement me tient
K'ains mais ne senti ;
Ce m'a le cuer esjoui
De chanter.
Einsi doit amans moustrer
Le mal joli.

—

Li souvenirs me retient
Que j'ai de celi,
Dont cis jolis maus me vient
Que maint ont pour li,

[1] *De la poésie française*, p. 876.

Qui jà ne seront hardi
De parler.
A mon cuer doi comparer
L'autrui aussi.

—

Car d'un estre se maintient
Qui m'a abaubi,
Par quoi je croi qu'il avient
As autres einsi.
S'ils voient ce que je vi
A l'anter,
C'on met, pour li esgarder,
Tout en ouvli.

—

Dame, se c'estoit pour noient
Ce que j'ai servi,
Si sui-je liés qu'il convient
Que vos secours pri.
D'autre part me fait merci
Esperer
Pitiés, qui bien set oeuvrer
Pour fin ami.

—

Fins cuers qui vostre devient
N'a pas meschoisi,
Ne nus ne si apartient
Ne porquant je di
C'umilités sans nul si
Fait sanler.
Quant éurs s'en veut mesler
Chacun onni

—

Ce que j'ai trop haut choisi.
Pardonner
Me veilliez, quant por aimer
Tant ne souffri.

La gloire poétique de la Flandre, fondée par les poètes du XII^me^ siè-

cle, fut ainsi noblement continuée par ceux du XIII^me^. Ce fut surtout après le règne de la comtesse Jeanne, que la poétrie francaise se développa dans nos provinces de Flandre et de Brabant. Elle commence à prendre un plus grand essor sous Marguerite de Constantinople, sous Guillaume de Dampierre, et surtout sous le duc Henri III et Jean I^er^, en Brabant. « Marguerite, dit Meyerus, rappelant la splendeur de son père, vécut elle-même avec une magnificence et une dignité vraiment royales. Ce fut une princesse distinguée par sa grandeur d'âme, l'activité de son génie et la générosité qu'elle montra en toute occasion. »

Le comte Guillaume fut en grand honneur chez les poètes. Le duc Henri exerça lui-même le bel art de la poésie comme Jean, son fils, le fit plus tard à l'exemple de son père.

Sous le règne de Marguerite de Constantinople, nous apparaissent, dans le Hainaut, l'auteur inconnu de ce poème sur la conspiration des Ronds, cité par Jacques de Guise et perdu aujourd'hui; dans d'autres parties dépendantes du comté de Flandre, Ballehaus qui cueillait des couronnes au puy de Valenciennes; Alars, Camelain, Guy et Foucquart de Cambrai, dont le premier composa un poème intitulé les *Dits et sentences des philosophes,* et loué par Sainte-Palaye, dont le deuxième est l'auteur du poème de *Garin le Lohérain*, attribué par d'autres à Jean de Flagy ou à Hugues Metel, dont le suivant écrivit le roman de *Josaphat* et l'une des branches du roman d'*Alexandre*, et dont le dernier est le poète de ce bizarre et curieux *Évangile des Quenouilles* que Colard Mansion, de Bruges, *impressa* peut-être à la recommandation du sire de la Gruthuse; Martin le Beguins, Sauvage et Caraseaux d'Arras, tous trois connus par plusieurs chansons amoureuses; Mathieu de Gand, Gauthier de Soignies, Trésorier et Jean Frumiaux de Lille, connus également par leurs chansons; Roger ou Rogeret de Cambrai, auquel on doit des chansons et des ballades remarquables; Jehan Moniot d'Arras, lequel, au rebours de presque tous ses contemporains, qui adressent en même temps leurs poétiques hommages à plusieurs belles, se contente d'une

seule et nous donne vertueusement la preuve de la constance de ses affections :

Qui aime sans trischerie,
Ne pense n'à trois n'à dos.
D'une seule est desiroz,
Cil que loyax amors lie.
Ne vouldroit d'autre avoir mie;

Raoul de Cambrai, et Guillaume de Bapaume qui passent tous deux pour avoir écrit le roman de *Guillaume au court nés;* Gandor, de Douai, qui fit les romans d'*Anseis de Carthage* et de *la Cour de Charlemagne*, et acheva ce long poème sur la conquête de Jérusalem par Godefroi-de-Bouillon, commencé par Renax; Gautier d'Arras, auteur du roman rimé d'*Éracle l'empereur;* Marie de Lille qui mêle à toutes ces voix qui chantent, sa douce et naïve voix de jeune fille; Hugues d'Oisy, le poétique adversaire de Quènes de Béthune dont il a été parlé plus haut; l'auteur anonyme de la chronique écrite pour Roger, châtelain de Lille, et citée par Lambesius; Gilbert de Montreuil, auteur du gentil roman de *Gérard de Nevers* ou de la *Violette*, qui fut translaté en prose au XIV^me^ siècle, et dont M. de Tressan fit plus tard cette jolie bluette que Frédéric Schlegel traduisit en allemand et que nous avons vue récemment réduite encore aux étroites proportions d'une pièce de théâtre; puis, enfin, cet Enguerrand d'Oisy qui donna à La Fontaine l'idée du conte le *Quiproquo,* dans le fabliau suivant.

Un meunier, dont le moulin est situé au village d'Asleux, oublie qu'il a donné le serment conjugal à sa meunière, et il est amoureux de Marie, jolie fillette du village d'Estrées. Son garçon en est aussi amoureux que lui, et a promis à son maître un cochon gras s'il lui permet de lui succéder dans son *entretien* avec la fraîche Marie. Tous deux la pourchassent donc avec ardeur. Mais voici comment tous deux sont trompés dans leur attente. Un rendez-vous est donné aux amoureux par la jeune fille. Ils y arrivent tout empressés; et, au lieu de Marie, c'est la meunière qui les a reçus. Dupé de cette façon, le meu-

nier veut au moins avoir le bénéfice de la promesse du garçon; il réclame donc le cochon gras. On refuse de le livrer. De là procès.

Le bailli appelle la cause, pèse le pour et le contre, et, après avoir examiné à fond le sujet du litige, juge dans sa haute sagesse que le garçon a perdu le cochon, mais que le maître ne l'a pas gagné. En conséquence, il confisque l'animal à son bénéfice.

De ces poètes la plupart ne sont pas encore imprimés. De quelques-uns nous ne possédons que des fragmens, comme de *Guillaume au court nés* dont nous ne connaissons que 144 vers publiés pour la première fois dans l'introduction placée par M. le baron de Reiffenberg en tête de son édition de *Philippe Mouskes*. Ces vers ont une certaine franchise et une allure qui, en effet, a plus d'un point de ressemblance avec celle de la poésie d'Adenez dont nous aurons à parler plus tard.

Jean Ballehaus sur lequel nous ne possédons aucun détail, et dont nous reproduisons ici une chanson couronnée à Valenciennes, avait de la grâce, de la facilité et beaucoup de naïveté surtout. Cette pièce nous a paru donner la mesure de la portée de son talent, et nous la regardons comme la meilleure des trois qu'on a publiées de lui jusqu'à ce jour [1].

Plourez, amant; car vraie amours est morte.
En chest païs jamais ne le verrez.
Anuit par nuit, vint buskant à no porte
L'arme de li qu'emportoit un mauffez.
Mais tant me fist li dyables de bontés,
L'arme mis jus tant m'elle ot trois oés pris,
Et par ces oés iert li mous retenus.
Che truis tirant en un kanebustin
Où je le mis en escrit hier matin.

—

S'est bien raisons ke chascuns me déporte
Tant que dite vous soit li véritéz;

[1] *Serventois et sottes chansons couronnés à Valenciennes*, p. 41, 77, 81. — Roquefort, *Sur la poésie franç.*, etc., p. 383.

Des nouvelles que je vous en aporte,
Morte est amours, ainsi que vous oéz.
Mais embrief tant sachiés les raverez.
Au departir le dyable, dist Vergilius,
Quant il reprist l'arme qu'il ot mis jus,
Et le me mist de roumant en latin
Si qu'il est chi escrit en parchemin.

—

Accipite li englais ki ait torte
L'une des rains et se soit bien couvés,
Celui querens qu'il soit de telle sorte,
Et de trois oés couver li prierés;
Et, s'il les keuve, eskiépir les verrez
Dedens VIII jours; et, s'il y avoit plus,
Ne pensez ja que li fruit soit perdus.
Naistre en convient amours en un cretin,
L'eskierpe au col à loy de pelerin.

—

Et s'ensi est que fortune li forte
Ait fait amours naistre du diestre lez
A chest engleske qui en che le deporte,
Je vous dirai, seigneur, que vous ferez.
Encontre amours tout ensaule en yrez,
Se li donra chascuns deux croslecus;
Lors li verrez demonstrer ses vertus,
A le maison rasset ou au defrin,
Pour le grant feu et le flair du fort vin.

—

Ceste chose ferment me reconforte;
Le vous diray pourquoi, se vous volez.
Onques ne fui de passion escorte
Si bien tenus es bras ne es costez,
Que je ferai d'amours, c'est veritéz,
De quelle eure que soie revestus.
Mais vous véés bien que je suis trestouz nus
Se diroit tost amours : va ton chemin,
Car qui m'agai bon a parent ne cousin.

—

Partout lonc tans ai esté tristes et mus ;
Mais boine amours, de crei sui revestus,
Me fait canter par dame de haut lies
Que j'en amai awan à Saint-Quentin.

Ces deux dernières lignes nous ont fourni la seule donnée que nous ayons pu recueillir sur Jehan Ballehaus : elles constatent ses amours à St-Quentin.

De Marie de Lille [1] il ne nous reste qu'un couplet de chanson ; mais il y a là tant de fraîcheur et de grâce féminine, que certes on n'a pas mieux fait depuis, et qu'il serait difficile de mieux exprimer la pensée naïve qui y est traduite. Ce couplet le voici :

Mout m'abelist quant je voi revenir
Yver, gresill et gelée aparoir ;
Car en toz tans se doit bien resjoïr
Bele pucele, et joli cuer avoir.
Si chanterai d'amors por miex valoir ;
Car mes fins cuers, plains d'amorous desir,
Ne mi fait pas ma grant joie faillir.

De Trésorier de Lille nous citerons la chanson suivante, qu'Auguis attribue à Chrestien de Troyes [2]. On remarquera dans ce morceau, à côté d'une grande facilité de facture, une grande délicatesse de sentiment. Avec cette double qualité, Trésorier mérite d'être cité parmi les meilleurs poètes de son siècle.

Joie ne guerredon d'amors
Ne viennent pas par biau servir ;
Car on voit ceus souvent faillir
Qui servent sanz changier aillors.
Si m'en aïr,
Quant cele serf sanz repentir
Qui ne me veut faire secors.

—

[1] De la Borde. *Essai sur la musique*, tom. 2.
[2] *Poètes français*, tom. 1, p. 453.

Voir est qu'amors est grant douçors,
Quant dui cuer sont un sanz partir;
Mès amor fet les siens languir
Et les ennuiz soffrir tozjors.
Bien os géhir
Que ne puis à amors venir,
Et en li gist tout mon recors.

—

Li haut pris et la grant valor
De la bele que tant desir,
Sa biauté qu'en mon cuer remir,
Ses cler vis, sa fresche color,
Me font créir
Ma mort, et bonement souffrir
Les max d'amors et les dolors.

—

Ha! bèle, des non pers la flor,
Ne fetes vostre pris mentir
Par trop merci contretenir:
Quanque vous viengne désenors,
Vueil melz morir.
Si n'aura en vous qu'aconplir,
Ne n'en ferez rien a rebors.

—

Ja voir n'iert periz mes labors,
Se fin cuers doit d'amors joïr;
Mès je criem par trop haut choisir
Ne soit mes guerredons trop cors.
Par son plesir
Li pri de merci accueillir.
Aumosne li est et honors.

Nous avons cité plus haut un couplet de Moniot d'Arras, et cependant sa chanson est bien digne d'être reproduite en entier. Il y a entre cet écrivain et Trésorier de Lille une grande analogie. Même délicatesse dans la pensée, même grâce dans l'expression, même facilité dans le style. On remarquera, en outre, dans la chanson de

Moniot, la scrupuleuse sévérité avec laquelle il observe la règle du mélange et de l'entrelacement des rimes masculines et féminines, déjà, depuis long-temps, entrevue dans le *Reclus de Moliens*, et, plus tard, devinée par Thibaut de Bar, qui n'y obéissait pas toujours cependant. Il y a peu de poètes du XIII^me^ siècle qui aient mis en pratique cette règle avec autant de religion que notre Moniot le fit. Aussi nous appelons sur ce point l'attention de nos lecteurs.

Amors n'est pas, que qu'on die,
Ne sages ne bien euros;
Cuer qui ne se rent à vos,
Il li convient sa folie,
Sa guille et sa vilennie,
Ses mesdis et ses maux tos
Guerpir, puisque sans boisdie
Se met en vostre baillie.
Sages, cortois, larges, pros
Devient par vostre maistrie.

—

Amors qui vostre sens guie,
Doit estre simples et dols,
A tous com fins amoros
Qui mielx vault plus s'humilie.
As bons porte compaignie,
Bien se part des envios.
Por une dont a envie,
Monstre à tous sa compaignie.
De biau servir est jalos,
Por avoir tos en aïe.

—

Qui aime sans trischerie,
Ne pense n'à trois n'à dos.
D'une seule est desiroz,
Cil que loyax amors lie.
Ne vouldroit d'autre avoir mie
Ses vouloir tout à estros.
Car nus soulas n'a sa vie
Guer d'ami s'il n'a amie.

Cela tient à savaros,
Qu'il conquiert par druerie.

—

Cil qui à guiller s'avoie,
S'en vat aultres acointant.
A chascune faict semblant
Que per li morir se doie.
Et s'aucune li otroie
S'amour, lors li quiert itant,
Qu'ele li doint l'aultre joye.
Li n'en chaut s'ele folloie,
Fors que son bon li creant
S'ele s'amour mal emploie.

—

A dame lo qu'ele ne croie
Ceux qui trop se vont hastant
D'avoir ce qu'en attendant
Conquier cil qui de cuer proie.
Et desirier mouteploie
Bonne amour et fet plus grant.
Mès faux drus, quant on li noie
Son vouloir, tantost s'effroie
Et vat autres acointant,
A qui faulcement dognoie.

Les comtes Guillaume et Guy de Dampierre, fils de Marguerite de Constantinople, se distinguèrent par la protection qu'ils accordaient aux poètes. Aussi, Adenez cite-t-il, dans son *Ogier le Danois* et dans son *Cléomades*, le *bon conte Guion*; Marie de France rappelle Guillaume le *preu et le vaillant*, et Gautier de Belleperche dit qu'il

.... Porte le pris de chevalier
Et de preud' homme droiturier.

Le premier de ces deux seigneurs fut tué dans un tournoi à Trazegnies, par la trahison des d'Avesnes, en 1251. L'autre succéda à sa mère en 1279. Sous ce dernier florirent Hue et Rois de Cambrai,

Courtois d'Arras, Richard de Lille, Jean et Baudouin de Condé.

Hue de Cambrai a laissé plusieurs fabliaux pleins de malice et d'esprit. Le fabliau de *Male Honte* est le seul dont nous connaissions le texte. Cette pièce, selon La Croix du Maine, est une satire dirigée contre Henri III d'Angleterre et s'élève contre l'usage d'après lequel ce roi avait droit à une partie des biens de ceux qui mouraient sans enfans; ou n'est, selon d'autres, qu'une violente raillerie contre ce prince qui, vers le milieu du XIII^me^ siècle, chercha vainement à recouvrer la Normandie et se vit obligé de céder au roi saint Louis tout ce que ses prédécesseurs avaient possédé en France, excepté la partie de la Guienne qui se trouve au delà de la Garonne [1]. En voici l'analyse [2].

Dans l'évêché de Cantorbéry, il y a un anglais nommé dans le pays Honte, et qui, sentant approcher sa mort, fit le partage de ses biens et enferma dans une malle la part qui revenait au roi. Le partage ainsi fait, il appelle un de ses compères et lui fait jurer, sur Dieu et sur l'âme de son père, d'aller porter cette part à Londres. Le serment reçu, il meurt en paix. Son compère alors

A son col ot pendu la male
Qui moult estoit grande et velue.

Il arrive au palais, salue le roi et ses barons et dit :

Sire,.... oiez mon conte.
Je vous aport la male honte.
La male honte recevez,
Quar par droit avoir la devez.
Par saint Thomas, le vrai martir,
Je la vous ai fet si partir
Que je cuit que vous en aiez
Le plus, or ne vous esmaiez.

Le roi prend ce message pour une grossière plaisanterie et se met dans une furieuse colère.

[1] *Trouvères cambrésiens*, par Arthur Dinaux, p. 68.
[2] Barbazan, *Fabliaux et contes*, tom. 3.—*Auguis*, tom. 2.

Vilains, fet-il, li maus feu t'arde,
Et Diex te doinst mal encombrier,
Ainz que j'aie nul destorbier.
Doner me veus trop vilain més,
Quant male honte me promés.

Et il fait à l'instant vider le palais au compère du mort, qui est impitoyablement livré

A deux serjanz qui tant le batent,
Par poi qu'à terre ne l'abatent.

Le dos du bonhomme est rudement fêté. A peine si le malheureux en revient sans avoir les bras et la jambes cassés. Cependant il s'obstine à vouloir que le roi accepte la malle ; car n'a-t-il pas juré, par Dieu et par l'âme de son père, de la remettre à son adresse selon la volonté du bourgeois de Cantorbéry ? Aussi, il tient bon,

Et dist qu'arrière n'en ira
De si que li rois avera
La male honte fet reçoivre.

Mais, plus il s'entête à accomplir jusqu'au bout le serment fait à son ami, plus les sergens le rouent,

Qui tant li ont doné de cops
Que tout li ont froissié les os.

Le soir venu, il s'en va se reposer dans une hôtellerie, et le lendemain, après s'être pieusement recommandé à Saint-Germain, il retourne à la cour et avise le roi à l'une des fenêtres du palais. Le roi est entouré de ses barons et de ses chevaliers, lorsque tout à coup l'homme de la veille apparaît à ses regards et que la voix de la veille résonne à son oreille :

— Rois de Londres et de Nichole,
Fai me escouter, et si m'entent,

La male honte encor t'atent.
Je ne me vueil de ci movoir,
Si l'aurez fête recevoir.
La male honte vous remaigne.
Si la portez à vo compaigne
Et aus chevaliers de vo table.

Le roi, frappé de l'insistance que met cet homme à lui offrir la malle, même après avoir été aussi rudement maltraité, donne de nouveau l'ordre de l'arrêter. Alors un de ses chevaliers, soupçonnant que les paroles du messager cachent peut-être un sens,

— Sire, fet-il, trop malement
Fetes demener cel preudome,
Si n'avez pas oï la somme;
Ne cuide rien vers vous mesdire;
Lessiez li desrenier son dire,
Se sa reson ne sa parole
Est outrecuidie ne fole,
Qu'il ne sache reson moustrer.
Lessiez li, s'il vous plest, entrer.
Quar n'affiert pas à roi d'empire,
S'uns fols se mesle de mesdire,
Que, pour ce, soit contralieus,
Ain doit estre ferment joieus.

Le roi trouve ce propos fort juste et consent à la demande du chevalier. Le porteur de la malle est donc introduit et voici comment il s'exprime :

— Sire, fet-il, la male honte
Vous aport moult plaine d'avoir;
Si m'en devez bon gré savoir.
A moult grant tort la refusastes
Ersoir, quant si vous courrouçastes.
La male honte est granz et lée,
Que je vous ai ci aportée.
Toute soit vostre, biaus doux sire;
Mon compère me l'a fet dire,

Pour ce, biaus doux sire, que g'ere
Et son ami et son compere.
Partir fist son avoir parmi,
Vo part vous envoie par mi
En une male qui fu siue.
N'ai mès talent que vo cort siue,
Que tant m'i ont doné de cops
Que tout m'i ont froissié les os.
Mès, toutes voies, sire rois,
Puisque ce est resons et drois,
Je vous rent ci la male honte
Et si tenez de l'avoir conte.

Après avoir dit ces mots, il la détache de son cou et la donne au roi qui l'ouvre aussitôt. Elle est pleine d'or et d'argent. Alors le roi, qui a fait le généreux en lui faisant administrer force coups de bâtons, fait le généreux aussi en lui octroyant la malle. Le vilain ne refuse pas, comme on pense bien. Il accepte le don royal en disant :

La male praing-je voirement
A tout l'avoir qui est dedenz;
Mais je pri Dieu entre mes denz
Que male honte vous otroit;
Si fera-t-il, se il m'en croit,
Autre que celi que je port;
Quar ledengié m'avez à tort.

Puis il prend congé du roi, emportant dans son pays la malle qu'il départ à mainte gent

Qui en orent moult grant partie.

Toute cette pièce, comme on voit, repose sur le jeu de mots que présentent les mots malle et honte. Elle offre un curieux exemple de l'esprit satirique et mordant de nos fableurs du XIII^e^ siècle, dont la gaieté et l'incisive malice sont un des caractères distinctifs. Hue de

Cambrai a ainsi sa place marquée à côté de Jean de Boves, de Cortebarbe, de Rutebeuf, de Durand, de Jean-le-Gallois.

Rois, ou, selon l'abbé Maisieu [1], le roi de Cambrai est appelé ainsi parce que, ayant été couronné comme Adenez, il prit le nom de *Rois* en souvenir de sa victoire littéraire [2]. On possède de lui plusieurs petits opuscules en vers, parmi lesquels on cite une satire contre les ordres monastiques, un poème intitulé *li A, B, C, par ekivoques et li signification des lettres en vers, li Ave Maria, en roumans,* c'est-à-dire l'Ave Maria en langue romane, un poème sur la vie de Saint-Quentin et un autre sur la passion de Notre Seigneur.

Courtois d'Arras a laissé un fabliau intitulé *Foucher Boyvin.* Cette pièce est écrite avec une révoltante grossièreté. L'auteur y introduit le lecteur dans un *lupanar* de Provins. Les lupanars de Provins avaient une grande célébrité au XIII^e^ siècle, comme on sait. Cependant ce n'est pas une raison pour que nous nous y arrêtions. Ceux qui veulent savoir comment ces lieux étaient faits à l'époque où se passe le fabliau, nous les renvoyons au recueil de Legrand d'Aussi [3] qui, bien que ne reculant pas d'ordinaire devant les gros mots ni devant les grosses choses, n'a pas cru pouvoir user pour Courtois d'Arras de son franc parler ordinaire, et s'est vu forcé de jeter un voile sur l'aventure de Boyvin et de dame Mabile.

Richard de Lille, contemporain de Courtois d'Arras, est auteur du fabliau *Honte et Puterie.*

Jehan de Condé, qui vivait à la même époque, est célèbre dans l'histoire littéraire par sa défense des ménestrels. La tournure narquoise et caustique de son esprit, la hardiesse de ses attaques contre les ordres monastiques, le font remarquer même parmi les poètes les plus renommés de son temps. Il écrivit un assez grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on distingue surtout *Li plais des cha-*

[1] L'abbé Maisieu, *Sur la poésie franç.*, p. 158.
[2] *Trouvères Cambraisiens*, p. 95-96.
[3] *Fabliaux et contes*, tom. 4.

noinesses et des nonnes grises et la *Défense des ménestriers*. Cette dernière pièce est une satire contre les dominicains qui s'étaient emportés, en chaire, contre les jongleurs. Le poète prend ardemment leur défense contre les moines, et soutient ouvertement leur utilité dans le monde. Il base principalement cette utilité sur les services qu'ils rendent en mettant en pratique le grand précepte d'Horace, *utile dulci*, c'est-à-dire, en censurant les vices des riches et des grands, en les exhortant à la vertu et en les instruisant à leurs devoirs [1]. *Li plais des chanoinesses et des nonnes grises* ou des bernardines est un procès ou différend engagé entre les deux ordres, et dont la décision est soumise à la déesse Vénus. Voici de quoi il est question dans ce litige. Les chanoinesses se plaignent de ce que les bernardines leur enlèvent leurs amans, les chevaliers, elles qui se sont contentées jusqu'à présent des moines et des convers. Les chanoinesses réclament justice et demandent que leurs adversaires soient condamnées à s'abstenir de ce qui n'est pas de leur droit et à se borner au menu des frocs et des coules. Les bernardines, jolies, jeunes, fraîches, surtout d'une douceur qui contraste de la manière la plus frappante avec l'orgueil des premières, exposent à leur tour leur fait à dame Mère d'Amour. Quand les deux parties ont été entendues et que les débats sont clos, Vénus répond aux chanoinesses qu'il ne dépend que d'elles seules de garder leurs amis, qu'elles ont tort de se plaindre s'ils deviennent infidèles, qu'elles aient à imiter l'exemple de leur rivales, à être, comme elles, douces et complaisantes, pour ne plus avoir d'infidélité à craindre [2].

Baudouin de Condé est de la même époque que les poètes dont nous venons de parler. On possède de ce trouvère plusieurs *dicts* ou *dictiers*, parmi lesquels se distingue celui des *Trois morz et des trois vis*, décrit par M. Van Praet au catalogue de la Vallière. Son *Dit des Héraults* est écrit en vers appelés rétrogrades [3], puérile

[1] *Fabliaux et contes*, tom. 1er. | [2] *Ibid.*, ibid. | [3] *La Serna*, p. 116.

recherche de forme de la nature de celles qui accompagnent toujours l'enfance ou la décadence de l'art. Le mémoire de La Serna nous a cité, de ce poème, un extrait trop curieux pour que nous puissions nous abstenir de le reproduire. Le voici :

Amours est vie glorieuse,
Tenir fait ordre gracieuse,
Maintenir veult courtoises mours.

Maintenant lisez chacune de ces lignes à reculons, vous aurez d'autres vers qui rimeront avec les premiers :

Mours courtoises veult maintenir,
Gracieuse ordre fait tenir,
Glorieuse vie est amours [1].

Vers le milieu de ce XIII^e^ siècle qui fut si fécond en poètes, le Brabant ne resta pas en arrière de la Flandre. Alors, il arriva qu'un de nos ducs, Henri III, se fit le protecteur des lettres qu'il cultivait lui-même avec un succès que bien peu ont atteint aussi complétement qu'il l'atteignit lui. Il nous reste de ce prince plusieurs chansons. « La première, dit Fauchet [2], est un dialogue adressé à Guillebert de Berneville, qu'il interroge s'il doit quitter l'amour d'une qui l'a laissé : l'autre monstre qu'il n'estoit pas fort loyal en amours et en prenoit où il pouvoit. »

Le correspondant du prince était aussi fort adonné à l'art de la poésie. Il écrivit un assez grand nombre de chansons. Et il paraît par celles qu'il a composées, dit La Serna [3], qu'il avait à Courtrai une maîtresse dont on ignore le nom, et une autre dans la ville d'Audenaerde, appelée Béatrix. Fauchet [4] cite l'envoi de la deuxième de ses chansons, qui commence par ce vers :

Chanson, va-t-en à Courtrai droitement,

[1] La Serna, p. 116. | [2] *Poètes français*, p. 574. | [3] *Mémoire*, p. 119. | [4] *Poètes français*, p. 574.

et le dernier couplet de la 11e, qui est ainsi conçu :

Chanson, tu t'en iras là
Où j'ay tout mon cuer donné.
La dame du mont t'aura
Qui plus am', en verité,
Foy et loyaulté,
Et qui plus en a.

Roquefort [1] donne aussi plusieurs couplets de ce poète, également remarquable par la fraîcheur des pensées répandues dans ses compositions et par les diverses coupes et mesures qu'il a données à ses vers. Enfin, La Borde, dans son *Essai sur la musique* [2], a recueilli de Guillebert de Berneville, trois chansons dont nous reproduirons les deux qui nous ont paru les meilleures, avec une pastorale et une chanson du duc Henri III. (*B.*)

Mais ce qui a recommandé à la postérité le nom du duc Henri III, plus que ne firent ses propres vers et l'amitié de Guillebert de Berneville, c'est la protection qu'il accorda à Adenez le roi. Ce trouvère, un des plus féconds et des mieux inspirés du XIIIe siècle, doit en effet à ce prince d'avoir été élevé dans l'art de la gaie science, et il le dit, en son poème de Cléomades, avec une expression de reconnaissance bien touchante :

Menestrés au bon duc Henri
Fui; cil m'aleva et norri
Et me fist mon mestier apprendre.

Son véritable nom est Adans ou Adenez qui est le diminutif de celui-là. Le surnom de roi, qu'il porte dans la plupart des manuscrits, il le tient de ce que, suivant Fauchet, il fut chef des ménestriez ou que « possible il fut heraut et roy d'armes du duc » son maistre [3]. » Selon Roquefort, il le reçut parce que l'un de ses ouvrages avait été couronné à un puy d'amour [4]. Les auteurs

[1] *Poésie française*, p. 76, 77, 78. | [2] Tom. 2, p. 166. | [3] P. 577. | [4] *Poésie française*, p. 138.

de l'*Histoire littéraire de France* attribuent ce titre à la grande supériorité du talent d'Adenez, et le regardent comme une reconnaissance de cette supériorité par les contemporains du poète.

L'éditeur du roman de *Berte-aus-grans-piés* [1] adopte la première opinion, celle de Fauchet, qui admet qu'Adenez aurait été roi des ménestrels, c'est-à-dire, chef de la ménestrandie de la cour, fonction qui avait beaucoup de rapport avec celle de nos maîtres d'orchestre. Quoi qu'il en soit, Adenez naquit dans le Brabant, vers l'an 1240, et fut élevé par la libéralité du duc [2], grâce auquel il apprit son métier, « qui est, je croy, dit le vieux Fauchet, de sonner des » instrumens et de rymer, auquel il profita, mettant en ryme plu- » sieurs faits et gestes d'anciens chevaliers renommez pour leur vail- » lance. » Il écrivit plusieurs poèmes dont il énumère lui-même les titres au début de son Cléomades :

Je qui fis d'Ogier le Danois
Et de Bertain qui fu el bois
Et de Buevon de Commarchis.

On lui doit aussi celui d'*Aimery de Noirbonne* [3].

De ces romans, *Bertain* ou *Berte-aus-grans-piés*, est le seul publié; c'est aussi la plus courte des compositions d'Adenez. Elle appartient au cycle des romans des *Douze Pairs*, et contient l'histoire fabuleuse de Pepin et de Berthe, la mère de Charlemagne, qui fut abandonnée dans la forêt

Où mainte grosse paine endura et souffri.

Le poème sur Ogier-le-Danois appartient au même cycle que celui de Berte, tandis que celui de Buevon de Commarchis est une branche de la série des romans inspirés par la famille de Guillaume-au-cort-nés. Cléomades est le dernier ouvrage d'Adenez. Il fut écrit après la mort du duc Henri, c'est-à-dire après l'an 1261,

[1] *Lettre à M. de Monmerqué*, p. XLIII. | [2] *Ibid.* | [3] Roquefort, *Poésie française*, p. 189.

et dédié au comte d'Artois, Robert II, qui perdit la célèbre bataille des Éperons, contre les Flamands. On ignore l'époque de la mort d'Adenez, mais on sait que, le duc Henri étant trépassé, il obtint la protection des fils de ce prince, Jean et Godefroi :

Lui et mon signour Godefroit
Maintes fois m'ont gardé de froit.

Puis il se retira auprès de la fille de son maître, qui cultivait elle-même la poésie à l'exemple de son père et égayait ses riches loisirs de reine de France par la culture de l'art : elle était, depuis l'an 1274, mariée à Philippe-le-Hardi. Ce fut à la cour de France qu'il écrivit son Cléomades, à la sollicitation de la reine Marie et de Blanche d'Artois, qui le lui dictèrent et « lesquelles Adenez protestant ne vouloir point nommer, dit Fauchet [1], découvre assez grossièrement en un endroit où les lettres capitales de certains vers sont celles de leurs noms. »

Voici comment le poète s'exprime, au commencement de ce poème au sujet de ces deux princesses :

Leur noms ne veull en appert dire,
Car leur pès aim et dout leur yre,
Si que bien sai que je mourroie
De duel, se fet et dit avoie
Riens, for leur plesir et leur gré.
Por ce seront leurs nons nommé,
Se je puis, si couvertement
Qu'entendre ne puisse la gent
Le non d'eles, quant le liront,
S'en ne leur monstre où li non sont.
La fin de cest livre serchiez,
Se vous les nons trouver quidiez
Des dames dont m'oez parler;
Là sont, là les couvient trouver,
Là les querez, se vous voulez.

[1] Pag. 577.

De ce poème, qui compte dix-neuf mille vers, il n'a encore été publié qu'un fragment de 145 lignes [1]. Il est, suivant Fauchet, bien suivi en son récit et se voit plein de belles comparaisons. A ce jugement sur le roman de Cléomades, le vieux président ajoute l'opinion suivante sur le talent d'Adenez : « On peut dire de luy qu'il fut facile rymeur autant qu'autre de son temps; mais il est fascheux en répétions [2]. » Voici le jugement que porte sur notre poète l'éditeur du roman de *Berte-aus-grans-piés* : « Sa versification est pure et très-correcte; mais on peut dire que le fonds de ses narrations est en général d'autant moins poétique, que son expression semble l'être davantage [3]. » Nous ajouterons que ce défaut nous a paru bien plus sensible dans le roman de *Berthe* et dans celui d'*Ogier-le-Danois*. Là le poète se montre plus gêné dans ses vers monorimes que dans son Cléomades, qui est composé de vers de huit syllabes à rimes plates; dans ce dernier poème, son imagination a acquis plus d'ampleur, il y a plus de grâce et de charme dans les détails, plus de facilité dans le récit. Nous en reproduisons ici un fragment inédit encore.

Cléomades est depuis long-temps à la recherche de Clarmondine sa mie. Un beau jour il la trouve. La belle est endormie, et Désir invite le chevalier à tollir un baiser à sa bien aimée. Mais Raison, Avis et Atremprance veillent sur elle. Raison surtout la défend de fait et de paroles, et parle ainsi au chevalier :

» Moult l'amons et l'avons amé;
» Car tousiours a par nos ouvré;
» Et à tousiours mès l'amerons.
» Tout son vivant à lui serons. »
Ainsi fist Raisons remanoir
A Desirrier son dous vouloir.
Quant la bele ot assez dormi,
Lors s'esveilla et dist : « Ai mi!
» Biaus dous amis, où estes-vous? »

[1] M. De Reiffenberg, *Philippe Mouskes*, Introduction, pag. CLXXIII seqq. | [2] *Poètes français*, pag. 377. | [3] *Lettre à M. de Monmerqué*, pag. 49.

— « Je sui ça, biaus très fins cuers dous,
Debonnaires et affaitiés.
De vostre repos sui moult liés.
Dormi avez moult doucement. »
— « Ai-ie dormi trop longuement,
Fait-ele. Vous anuie-il? »
— « Certes, damoiselle, ne nil,
Fait-il; car riens ne me porroit.
Anuier, por qu'il vos plairoit,
Ne chose ne me porroit plaire
Que de riens vos déust desplaire.
Si me soit Amours en aïe! »
Et Clarmondine le mercie,
Si comme pucelle sachant
Doit mercier loial amant.
Lors li dist : « Sire, ie vos pri
Que nous nous partommes de ci
Et hastéement le faisons.
Je sonioie que unc lions
Me volqit à vos retolir.
Lors me sambla que vos ferir
L'alastes et si l'otéistes.
Lors entre vos bras me préistes.
Si grant paour en avoie
Que entre vos bras me pamoie.
Pour moi geter de pasmoison,
Me baisastes près du menton.
Ce me fu avis une fie,
Je ne sai que ce senefie. »
Dist Cléomades : « Se i'osoie,
Ce songe vos assereroie,
S'il ne vos devoit anuier. »
— « Sire, ne nil; ains, vos requier
Que me dites la verité
De ce que avés avisé. »
— « Pour qu'il vos plaist, et ie dirai,
Fait-il, ce k'avisai ai.
Ore, quant dormistes le miex
Par samblant, car vos très dous iex
Aviez cluigniez doucement,
Lors me tint à grant parlement
Désir, qui forment me looit

Vous à baisier; mais ne plaisoit
A Raison que ie le féisse.
Vis liert que ie mefféisse
As nobles poins d'amours roiaus,
Dont nus ne set s'il n'est loiaus
Espoir. Corroucié en fuissiez,
Se vos percéus éussiez.
De moi si faites mesprison,
Ce senefie le lyon
Qui de moi vos voloit oster,
Ce que ie osai nes penser
Que ie vos eusse baisié
Qu'estre en peussiez corroucié.
Et s'ainsi me fust avenu
Que il me fust tant meschéu
Que corroucié vos éusse,
Errant duel, ocis me fusse.
Alors fussions nos departi.
Ce que ie le lyon feri,
Ce senefie la temprance
Par quoi i'entrai en la doutance.
De vos corroucier, dont bon gré
S'ai, courtoisie et loiauté.
Et ce que le lyon ocis,
Senefie que ie toutdis
Sui et serai et ai esté
Desirrans et en volenté
De vos amer et obeir
Et de faire vostre plaisir.
Et li baisiers que voz fis,
Si qu'en dormant vos fut avis,
Senefie loial amour
Qui confermée est de douçour. »
— « Le songe ai à droit averé
D'ainsi que l'aviez conté;
Selonc ce que gi puis viser,
Sire, moult me doit agréer,
Fait la bèle, que tant m'amez
Que moi à corroucier doutez
Tant, que vos oi recorder ci.
C M fois vos en merci;
Et, pour la loiauté que voi

En vos, I baisier vos otroi.
Por si que plus ne m'enquerrez
Dusques à tant que vos m'arez
Espousée. » — Et quant cil l'entent,
De ioie à Dieu ses mains entent
Et le mercie comme cis
En cui manoit sens et avis.
Et lors doucement la baisa.
Cil baisiers Amours agrea,
Et à raison; car ce fu drois,
Car il fu loiaus et cortois.
Lors a la pucelle remise
Desus le cheval en tel guise
Que ele avoit devant esté,
Et lors n'i a plus arresté.
Cléomades ains s'en ala,
A lie cuer se partit de là
Quant apointié ot son cheval.
Ainsi maint mont, maint plain, maint val
Alèrent. Souvent s'arrestoit
Par les biaus lieus, quant les trouvoit,
Por faire cèle reposer
Qui l'amoit de ceur sans fausser,
Ades reposer la faisoit
Toutes les fois qu'il li plaisoit.
Ainsi, trestout esbanoiant,
Alèrent sur le cheval tant
Que à Sebile vinrent droit
I mardi, si qu'il aiornoit.
Tout ne vos ai pas devisé
Comment l'unc l'autre avait conté
Son afaire et son convenant,
Seur le cheval, tout en venant,
Recordé orent tout à fait
L'unc l'autre quen qu'il orent fait,
Et comment chascuns exploita
Si que li livres dit vos a
Que vos avez devant oï.
Trop i metroie lonc detri,
Se le recordoie autre fois;
Ce ne seroit raisons ne drois,
Et por ce le lairai ester.

On ne porroit pas aesmer
La tres grant ioie qu'il avoient
De ce que retrouvé s'estoient.
Sachiez que, à cele iornée,
Faisoit si douce matinée
Que ce estoit unc fins souhais.
Droit devers le chastel s'est trais
Cléomades moult belement.
D'aillors descendre n'a talent.
El iardin pas ne s'arresta,
Où il premierement laissa
Clarmondine que il ravoit.
Sachiez que bien li ramembroit
Des meschiez dont ot éu plus
Que dire ne vos saroit nus.
Près de la sale en I prael
Où il faisoit moult noble et bel,
Clarmondine lors deslia
Et ius dou cheval mise l'a;
Car n'ot le talent de laissier
En sus de lui plain pié arrier.
Tousiours par la main la tenoit,
Et ele méisme ravoit
En li cel méisme penser
Qu'en sus de lui n'osoit aler.
Ades près de lui se traioit,
Car des meschiez li souvenoit
Qu'ele avoit longuement éus.
A Cléomades est venus
Uns hons qui gaitoit sor la tour.
Tout errant ot corné le iour
Que Cléomades venus fu.
Maintenant a reconnéu
Cléomades que il le voit.
Lors s'en vint devers lui tout droit;
Devant lui s'est agenoilliez:
— « Sire, fait-il, bon ior aiez
Et vostre compagnie aussi.
K'ains riens si volentiers ne vi,
Si m'aït Diex, que ie vos voi.
Ne de riens si grant ioie n'oi,
Qne de ce qu'estes repairiez. »

— « Bien voi que me reconnoissiez,
Fait Cléomades, biaus amis;
Que estes vos gaité toutdis ? »
— « Ai esté céens moult lonc tans.
Gaitié i'ai près de XXX ans. »
Cléomades li demanda
Si ses pères li rois ert là,
Ne sa mère, ne ses serors,
Ne s'il sont ou là ou aillors,
Qu'il l'en die la vérité.
Et cil qui ot cuer avisé
Pensa que pas ne li diroit
Ce que ses pères mors estoit;
Car trop à tans entre en la porte
Cil qui males nouvelles porte.
— « Sire, fait-il, de vostre père
Ne sai où est; mais vostre mère
Et vos III serors vi ersoir;
Et vos pour bien dire pouvoir
Que se savoient vostre venue,
Que tost seroit ci acourue
D'eles toute la mains aperte.
Car tenir doivent à grant perte
Ce k'avoir vous cuident perdu.
Sachiez que maint cuer esperdu
A en Espagne, qui auroient
Grant ioie, se ci vos savoient. »
Cléomades errant li dist
Que par laiens savoir féist
Que il estoit là revenus;
Et cil n'est pas arrestéus,
Ains est partout laiens alez;
A chascun dist : « Levez! levez!
» N'est pas Cléomades perdus.
» En cest chastel est descendus.
» Trestout certainement le sai,
» Car hui en cest ior véu l'ai.
» Et si n'est pas li iors moult viex.
. . . . . .
. . . . . .
» Honnis soit qui plus dormira!

» Et si vos di à bonne estrine
» Que ramenée a Clarmondine. » (1)

Malgré l'étendue de ce fragment, nous avons cédé au plaisir de le citer en entier, d'abord parce que c'est ici qu'il voit pour la première fois le jour, ensuite parce qu'il nous paraît offrir un échantillon complet du talent et de la manière d'Adenez. Ce morceau est réellement charmant de détails et de vérité. C'est un petit tableau peint à la manière hollandaise, avec esprit et naïveté tout ensemble. Le réveil de Clarmondine, l'explication de son rêve, et ce voyage que sans doute Cléomades a plus d'une fois désiré de continuer toute sa vie, tout cela est touché avec une délicatesse de pinceau infinie. Mais l'endroit surtout où Adenez s'est montré grand poète, poète réellement inspiré, c'est le moment où Cléomades, s'étant informé de son père, de sa mère et de ses sœurs, le *gaitier* ne lui parle que de sa mère et de ses sœurs et ne lui dit pas un mot de son père, parce que

..... Trop à tans entre en la porte
Cil qui males nouvelles porte.

Il y a là quelque chose de profond, de parfaitement senti. Plus de trois siècles plus tard, Shakespeare, le plus grand connaisseur du cœur humain, jette une pensée à peu près pareille, en son admirable drame de *Macbeth* [2], dans le dialogue de Macduff et de Ross, qui est, selon nous, un des plus beaux qu'il y ait au théâtre.

Que si maintenant, après ces noms, nous citons encore Jacques de Cambray [3] dont il nous reste plusieurs chansons, Michel dou Mesnil, Jean de Douai, Godefroy de Barale [4], le chevalier André, Li Muisis, et surtout Philippe Mouskes [5] dont la chronique rimée,

[1] Biblioth. de la ville de Bruxelles.
[2] Acte 4e, scène 4e.
[3] Sinner, *Extraits de quelques poésies* des XIIe, XIIIe et XIVe siècles.
[4] La Borde, *Essai sur la musique*, tom. 2.
[5] *Chronique rimée de Philippe Mouskes*, publiée par les soins de M. le baron De Reiffenberg.

bien que d'un mérite littéraire fort inférieur à la plupart des productions contemporaines, est cependant d'une si grande autorité pour l'histoire de son temps, nous aurons dressé une liste complète de nos meilleurs poètes du XIII^e^ siècle.

Ce siècle est, sans contredit, celui où notre littérature française a jeté le plus d'éclat. « C'est un fait digne de remarque, dit M. Au» guis[1], que le Hainaut, l'Artois, le Cambresis et la Flandre, qui, de» puis que la langue poétique a été achevée en France par Malherbe, » n'ont pas produit un seul poète remarquable, soient, de toutes les » provinces de France en deçà de la Loire, celles qui, au XIII^e^ siècle, » aient compté le plus grand nombre d'écrivains en vers, et que » tous ces écrivains aient été regardés comme les meilleurs de leur » temps. » Nous avons vu quelles sont les principales causes qui influèrent sur ce vaste et puissant développement littéraire auquel contribuèrent principalement, ainsi que nous l'avons montré, le luxe, la splendeur et le goût des amusemens de l'esprit qui dominaient à la cour des comtes de Flandre et à celle non moins magnifique des ducs de Brabant.

La littérature de ce siècle, considérée dans son ensemble, se présente sous deux formes toutes distinctes. L'une, pleine encore des traditions de l'école, continue dans la langue vulgaire la littérature latine qu'elle reflète et reproduit avec autant de servilité que de mauvais goût. L'autre, née des croyances et des habitudes de l'époque, est toute nationale par son caractère, par sa couleur, par son esprit; ce n'est pas dans les modèles de l'antiquité qu'elle chercha ses inspirations, mais dans les traditions populaires elles-mêmes, dans les antiquités nationales elles-mêmes.

Quant aux formes poétiques qu'elle employa, elles furent en grand nombre de l'invention de ses poètes. Au milieu du travail qui s'opérait dans la langue, grâce aux écrivains qui la cultivaient et la polissaient depuis Chrestien de Troyes, on ne pouvait rester

[1] *Les poètes français, etc.*, tom. 1, pag. 378.

indifférent aux formes que toutes ces imaginations revêtaient. On créa les unes, on emprunta les autres aux poètes anciens, aux poètes provençaux, ou aux poètes bretons : Chrestien de Troyes, Auboin de Sazane et, après eux, Thibaut de Champagne, passent pour avoir les premiers fait connaître aux trouvères celles employées par les troubadours. On prit à ceux-ci les *sirventes*, espèce de chansons ordinairement satiriques [1]; il y en avait aussi de galans et de pieux : de ces derniers il en reste plusieurs qui ont été couronnés au puy de Valenciennes [2]. Des troubadours nous vint aussi la *rotruengue*, chanson avec un refrain qui se répétait à la fin de chaque strophe, et le *jeu-parti*, qui est une sorte de chanson en dialogue où se trouve ordinairement traitée une question d'amour : le jeu-parti est la même chose que le tenson provençal [3]; Jean Bretel et Jean Bodel se rendirent célèbres dans ce genre de composition, qui se rapproche beaucoup de quelques églogues de Virgile et de Théocrite. Le *lay*, suivant Roquefort, paraît avoir été inventé en Angleterre et importé en France par les Anglo-Normands. C'était une sorte de petit poème en stances régulières qui avait beaucoup de rapport avec la ballade moderne et qui se chantait avec accompagnement de harpe. Puis, outre la chanson amoureuse et la fable ou l'apologue, il y avait le *fabliau* qui était une sorte de lay, mais qui n'en avait ni le caractère sévère ni la noblesse. La *sotte chanson* était presque toujours satirique, souvent aussi licencieuse, et avait une certaine analogie avec le vaudeville. La *pastourelle* était une sorte de chanson où le poète chantait une aventure qui lui était arrivée avec une bergère. Mais au-dessus de tout cela il y avait les *chansons de geste* que Ro-

[1] *Voy.* Auguis, le Sirvente du roi Richard contre le dauphin d'Auvergne (pag. 21), celui de Bernard Arnaud de Moncuc contre Henri II, roi d'Angleterre (pag. 33), celui du dauphin d'Auvergne au roi Richard (pag. 97), et celui de Boniface de Castellane contre les Provençaux (pag. 138).

[2] *Serventois et sottes chansons*, publiés par M. Hécart.

[3] *Voy.* Auguis, p. 100, 151, 154.

quefort [1], par une erreur fort étrange, prend pour des chansons dans le sens ordinaire du mot, tandis que l'on désignait par ce nom les romans en vers, qui se chantaient par les ménestrels [2].

Ce grand travail en tout ce qui concernait le vers et la strophe ne s'était pas arrêté à en varier seulement les coupes et la structure. Il s'était étendu jusque sur la rime, dont les difficultés furent augmentées de la façon la plus capricieuse et la plus bizarre. Il y avait la rime à écho, la senée, la rétrograde, l'équivoque, la fraternisée, la brisée, la couronnée, la batelée, l'empérière, dont nous allons en quelques mots décrire les exigences et les conditions. La rime à écho était celle qui rejetait dans le deuxième vers une partie du mot qui terminait le premier, et cette partie devait faire un mot complet. La rime senée exigeait que tous les mots de chaque vers commençassent par la même lettre. La rime rétrograde était disposée de telle manière qu'une strophe, lue à rebours, représentait la rime et la mesure : nous en avons donné un exemple en parlant du *Dict des héraults par Baudouin de Condé* [3]. La rime équivoque voulait que les deux vers se terminassent par le même mot employé dans deux acceptions différentes. La rime était fraternisée, lorsque le mot qui terminait un vers se reproduisait au commencement du vers suivant. Elle était brisée, lorsque les vers étaient construits de manière que les repos qui s'y trouvaient ménagés constituassent des vers qui rimaient entre eux. On appelait rime couronnée celle qui se doublait à la fin du vers. La rime batelée exigeait que la fin du vers et le repos du vers suivant rimassent entre eux. Pour que la rime fût enchaînée, il fallait que les trois dernières syllabes des vers offrissent la même consonnance. La plupart de ces difficultés se retrouvent dans les poètes latins du XII^e^ et du XIII^e^ siècle : nous avons déjà signalé, sous le rapport de cette puérile recher-

[1] *État de la poésie française*, pag. 201.
[2] *Berte-aux-grans-piés*. Préface, pag. 25.
[3] *Voy.* ci-dessus, pag. 81.

che d'inutiles difficultés, Hildebert de Mans, si plein de force et de verve d'ailleurs.

Ainsi se clôt le XIII^e^ siècle avec sa littérature si riche, si abondante, si variée, et qui prêtera plus tard ses trésors poétiques à Boccace, à Pulci, à L'Arioste, à La Fontaine et à Molière, dont le génie en refera les naïfs et spirituels fabliaux, les spirituelles et naïves imaginations, dans leurs contes et sur le théâtre.

Au XIV^e^ siècle, notre histoire littéraire, si glorieusement remplie par les productions des deux siècles précédens, n'offre plus cette même abondance d'écrivains. Les poètes manquent toujours où manquent les Mécène. En effet, cette cour de Flandre si splendide, et qui avait toujours si libéralement accueilli et encouragé les trouvères, cessa d'être le rendez-vous où, jusqu'alors, ils avaient été sûrs de trouver des récompenses et des applaudissemens. Le comte Gui, entraîné dans une guerre malheureuse contre Philippe-le-Bel, alla mourir prisonnier en France, après avoir été dépossédé de son comté. Sa mort fut suivie de quinze années de guerre. Puis, au règne de Robert De Béthune succéda, en 1322, celui de Louis De Crécy. Sous ce prince, adonné tout entier à la France, la Flandre, dévouée à l'Angleterre, fut une lice toujours ouverte de désordres, de révoltes et de batailles. Cet état continua sous Louis de Mâle, jusqu'à ce que, à la fin du siècle, le comté passa à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, par le mariage de ce prince avec Marguerite, fille de Louis, mort à S^t^-Omer en 1384. Il est facile de comprendre que, au milieu de ces luttes incessantes, où l'épée ne rentrait un jour au fourreau que pour en ressortir le lendemain, il n'y avait pas de temps pour songer aux travaux de l'esprit qui veulent le calme et la paix. Les ménestrandies eussent été frapper vainement aux portes des châteaux : les herses ne se fussent point levées devant les joyeux jongleurs. Adieu donc les gais fabliaux! Adieu les récits de l'histoire de maître Renard! Adieu les chevaleresques chansons de geste! Les barons tenaient la campagne et faisaient des poèmes avec leur épée, et les dames n'osaient faire ouvrir l'huis des manoirs de peur de quelque félonne surprise. Le

tumulte des combats, le grondement des émeutes, couvraient ainsi la voix de la poésie. Et puis la poésie qu'eût-elle eu à chanter de plus grand que ce qui se faisait dans ces luttes presque gigantesques? Qu'eût-elle pu inventer de plus incroyable en apparence que cette bataille des Éperons, où toute la noblesse française vint se briser contre les hommes des communes flamandes, et où les épées des barons furent si largement ébréchées par les haches des bourgeois? Que les sanglantes journées de Crécy et de l'Écluse, et la fatale défaite de Rosebecque? Maintenant, dans ces jours de victoires et de désastres, ressuscitez ces puissans tribuns dont l'histoire donne je ne sais quel caractère antique à la physionomie de notre société au XIV^e^ siècle, Jacques et Philippe Van Artevelde, Gérard Denis, Jean Hyons, qui jouent un rôle si vaste dans le drame palpitant des troubles civils de cette époque. Remettez en scène ces métiers en armes qui se livraient bataille sur les places publiques des villes, et qui souvent soumettaient à leur volonté la volonté des comtes. Évoquez ces Chaperons-blancs dont rien n'égalait l'audace quand un de leurs chefs avait jeté le cri de guerre contre le souverain. Refaites tout ce siècle si agité où nos communes furent si puissantes et usèrent si largement de leur puissance; et dites ce que la poésie eût pu faire au milieu de tout cela, et dites quelle voix de bronze il lui eût fallu pour se faire entendre au milieu de toutes ces rumeurs, de tous ces tumultes sans cesse renaissans? Aussi, elle se retire de la cour, elle se retire des palais, elle se retire des châteaux, pour se réfugier dans ces sociétés connues sous les noms si divers de puys d'amour, de puys verts, de confréries des clercs, de chambres ou d'escoles de rhétorique.

Cependant, il se montre encore çà et là, en dehors de ces associations, quelques hommes qui, héritiers de la gloire littéraire du siècle précédent, en portent dignement le noble fardeau.

C'est d'abord Renaud de Louvain, qui acheva en 1336, sa traduction du poème de Boèce sur la Consolation de la philosophie. Voici en quels termes l'auteur indique son nom et cette date à la fin

de son ouvrage :

Cy prennent fin et sont delivres
De Boece tuit li cinq livres.
Se vous voulez le nom savoir
Et la religion avoir
Du frère que Diex enclina
C'est petit romant qui fin a,
A commencier et à parfaire,
Qui n'est pas fait sens pène traire,
Le prologue premier lisiez
Et les grans lettres avisiez ;
Car, se vous les mettez ensemble,
Elles vous diront, ce me semble,
Le nom et la ville du frère,
La region tretoute clère,
Et toute expresse vous dira
Cil qui le prologue lira.
Si vous voulez savoir l'année
Et la ville et la journée
Où li frère perfit s'entente,
L'an mil CCC et six et trente,
Le darnier jour de mars prenez,
Si saurez quant à fin menez
Fut cil romens apoloingnie
Dont li frères s'est prolongnie
Qui le roment en rime a mis.

Or, en suivant les lettres majuscules du prologue placé en tête du livre et en les mettant ensemble dans l'ordre où elles se trouvent écrites, on obtient ces mots : *frère Renaut de Lovens*. Nous ne connaissons pas d'autres détails que ceux-là sur ce poète, ni d'autres livres écrits par lui que sa traduction de Boèce.

Le livre de Boèce fut singulièrement en honneur au moyen âge. Cette vogue est facile à comprendre quand on considère la vie et les opinions philosophiques de cet écrivain. Boèce, consul en 487 et en 510, fut premier ministre de Théodoric, roi des Goths. C'est lui qui fit le premier connaître par des traductions latines les livres de Pythagore, de Ptolomée, de Nicomaque, d'Euclyde, de Platon,

d'Aristote et d'Archimède. Le résultat de ses études sur tous ces philosophes avait été de l'attacher à la doctrine d'Aristote, et il est aussi le premier qui ait cherché à expliquer par la philosophie d'Aristote les mystères du christianisme. On sait que, soupçonné par Théodoric d'avoir eu des intelligences avec l'empereur Justin, il fut jeté dans une étroite prison et décapité à Pavie, après six mois de captivité, en 524 ou 525. C'est durant sa captivité qu'il composa les cinq livres de la Consolation de la philosophie, œuvre pour laquelle presque tous les écrivains du moyen âge, prosateurs et poètes, s'éprirent d'une si grande affection, qu'ils la citent à tout propos et hors de tout propos. Elle fut enrichie d'un commentaire par saint Thomas d'Aquin et traduite en français par Jehan de Meung, le poète du roman de *la Rose*. Le moine Thomas Rychard, Chaucer, Gefferey et la reine Élisabeth la traduisirent en anglais. Varchi la translata en italien, et le sire de la Gruthuse en fit faire en 1492 une version flamande dont le manuscrit passait pour le plus beau de sa bibliothèque si riche en beaux manuscrits.

La traduction de Renaut de Louvain est faite avec beaucoup de facilité. Le style a de la souplesse, bien que l'auteur dise, dans son prologue, en parlant de son livre :

> En françois n'est pas proprement;
> Nul n'en doit avoir desplaisance,
> Pour ce que, au commencement,
> Ie ne fuy pas nourriz en France.

Sa poésie est souvent pleine de cette grâce *melliflue* et de cette verve chaude et animée que nous remarquerons plus tard dans *Martin Franc*. Pourrait-on rendre d'une manière plus poétique cette pensée sur la brièveté de la beauté?

> Beaulté de corps et fleur de préz
> Ensemble vont assez de près;
> La fleur est assez tost ternie,
> Et labeaulté est tost faillie.

N'y a-t-il pas dans ces vers quelque chose de *ronsardien?* A côté de cette image parfumée, voyez maintenant comment il sait donner à ses rimes cette âpreté iambique que, plus tard, Villon et Régnier, et, de nos jours, Barbier, jetteront dans leurs productions :

Tel a vestu robe polie
Qui la conscience a pourrie;
Quar ta robe ne te parfait,
Ni sa biauté bel ne te fait.

Nous faisons suivre ici quelques extraits de l'ouvrage de Renaut qui n'a pas encore été imprimé. (*C.*)

C'est ici le lieu de parler du chantre de la bataille de Crécy. Le poème de ce trouvère, indiqué par Brequigny et imprimé pour la première fois il y a quelques années seulement, est moins remarquable sous le rapport littéraire que sous le rapport historique. Comme la plupart des écrivains qui, contemporains des événemens qu'ils célébraient, avaient pour but unique de sauver de l'oubli quelques noms et ne se souciaient que médiocrement de la poésie, qu'ils eussent été incapables d'ailleurs de mettre dans leurs ouvrages, le nôtre n'a évidemment eu en vue que de recommander au souvenir de quelques familles les noms de ceux des leurs qui tombèrent à cette journée, où la noblesse française fut si rudement écharpée par les Anglais et où périrent du côté des vaincus le roi Jean de Bohême, le duc de Lorraine, le comte d'Alençon, frère de Philippe de Valois, les comtes de Flandre, de Blois, d'Auxerrois, et plus de douze cents chevaliers. L'auteur, qui donne lui-même son nom en ces vers :

..... i a ci un menestrel
. . . . . .
Colmi a nom, de Hénaut nés,

était attaché à Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, comme on voit dans une note placée en tête du manuscrit cité par Bre-

quigny et reproduit par Buchon à la suite de sa première édition de Froissart [1].

Mais hâtons-nous de quitter la poésie détendue et décolorée de Colmi pour les suaves *virelays* et *rondels* de Froissart qui, non content du titre de premier chroniqueur de son siècle, tint à cœur d'en être aussi un des plus éminens poètes. Jehan Froissart naquit vers l'an 1337 [2], à Valenciennes, d'où était sorti, deux siècles auparavant, Herman, cet autre prêtre et chanoine, poète aussi [3]. Destiné à embrasser un jour l'état ecclésiastique, il fut, dès son enfance, élevé dans l'étude des choses qui composaient la science de la clergie. Mais son esprit inquiet, ses goûts tournés vers les plaisirs du monde, sa nature peu faite à la sévérité de l'état auquel on essayait de le dresser, son amour des déduits de la chasse, de la bonne chère, des femmes et des fêtes, présageaient mal de l'enfant promis aux austères pratiques de l'église.

Il faut l'entendre raconter lui-même ce qu'il était, ce qu'il aimait, ce qu'il préférait à toutes choses quand il n'avait que douze ans à peine :

Tres que n'avoïe que douse ans
Estoïe forment goulousans
De véoir danses et carolles,
D'oïr menestrels et parolles
Qui s'apertiennent à déduit,
Et, de ma nature, introduit
D'aimer par amours tous céauls
Qui aiment et chiens et oiseauls :
Et quant on me mist à l'escole,
Où les ignorans on escole,
Il y avoit des pucelettes,
Qui de mon temps erent jonettes,
Et je, qui estoïe puceaus,
Je les servoïe d'espinceaus,

[1] Froissart. Édition Verdière, tom. 14.

[2] *Mémoire de la Curne de Sainte-Palaye*, tom. 10 des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*

[3] *Hist. litt. de la France*, tom. 18.

Ou d'une pomme ou d'une poire,
Ou d'un seul anelet d'ivoire :
Et me sambloit, au voir enquerre,
Grant proesce à leur grasce acquerre.
Et aussi es-ce vraïement ;
Je ne le dis pas aultrement.
Et lors devisoie à par mi :
» Quant revendra le temps por mi
» Que par amour porai amer ? »

C'est ainsi que le poète s'exprime dans son *Trettié de l'espinette amoureuse* [1]. Mais il réclame l'indulgence, comme lui-même a accordé la sienne à ceux qui ont été comme lui :

On ne m'en doit mies blasmer
S'à ce ert ma nature encline,
Car en pluisours lieus on decline
Que toute joie et toute honnours
Viennent et d'armes et d'amours.

Ailleurs il nous parle de ses goûts plus matériels pour les banquets. Car ce n'est pas toujours ce frais amour de douze ans qui le *point*.

Et si destoupe mes oreilles,
Quant j'oc vin verser de bouteilles,
Car au boire prens grant plaisir ;
Aussi fai-je en beaus drap vestir,
En viande fresche et nouvelle ;
Quant à table m'en voi servir
Mon esperit se renouvelle.
Violettes en leurs saisons
Et roses blanches et vermeilles
Voi volentiers, car c'est raisons ;
Et chambres plainnes de candeilles,
Jus et danses et longues veilles,
Et beaus lis pour li rafreschir ;
Et au couchier, pour mieulx dormir,
Espices, clairet et rocelle ;
En toutes ces choses véir
Mon esperit se renouvelle.

[1] Froissart. Édition Verdière, tom. 10, p. 184.

Après nous avoir donné des détails pleins de charme sur les jeux de son enfance [1], il nous apprend comment on parvint, à force de coups, à lui faire prendre goût au latin, et comment ce n'étaient entre lui et ses compagnons que guerres et combats continuels, de telle façon qu'il s'en revenait rarement à la maison sans avoir ses *draps deschirés*. Suivons-le dans ce récit, le seul qui nous fournisse des données sur cette curieuse et intéressante biographie.

En ceste douce noureture
Me nouri amours et nature ;
Nature me donnoit croissance,
Et amours, par sa grant puissance,
Me faisoit à tous deduis tendre.
Jà, eusse le cœr foible et tendre,
Se voloit mon cœr partout estre;
Et especialment cil estre
Où a foison de violiers,
De roses et de pyoniers.
Me plaisoïent plus en regart
Que nulle riens, se Dieu me gart!
Et quant le temps venoit divers
Qui nous est appelés yvers,
Qu'il faisoit let et pluvieus,
Par quoi je ne fuisse anvieus,
A mon quois, pour esbas eslire,
Ne vosisse que romans lire.
Especialment les trettiers
D'amours lisoïe volentiers ;
Car je concevoie en lisant
Toute chose qui m'iert plaisant.

Un jour qu'il est allé *s'esbattre*, il rencontre une damoiselle qui aussi *s'esbatoit*

Au lire un rommant ; moi vers elle
M'en vinc et li dis doucement
Par son nom : « Ce rommant, comment
» L'appellès-vous, ma belle et douce ? »

[1] Froissart, édition Verdière, tom. 10, p. 188 seqq.

Elle cloï atant la bouche;
Sa main dessus le livre adoise.
Lors respondi, comme courtoise,
Et me dist : « De Cléomadés
» Est appellés; il fu bien fés
» Et dittés amoureusement.
» Vous l'orés; si dirés comment
» Vous plaira dessus votre avis. »
Je regardai lors son doulc vis,
Sa couleur fresce et ses vers yeulx.
On n'oseroit souhedier mieuls;
Car chevelès avoit plus blons
Qu'uns lins ne soit, tout à point lons;
Et portoit si tres belles mains
Que bien s'en passeroit dou mains
La plus friche dame dou monde.
Vrès Diex! com lors ert belle et munde,
De gai maintien et de gent corps!
« Belle, dis-je, adont je m'acors
» A ce que je vous oe lire.
» N'est son d'instrument ne de lire
» Où je prende si grant esbat. »
Et la damoiselle s'embat
En un lieu qui adonnoit rire.
Or ne vous saroi-je pas dire
Le doulc mouvement de sa bouche;
Il semble qu'elle n'i atouche
Tant rit souef et doucement;
Et non mies trop longement,
Mès à point, comme la mieulz née
Dou monde et tout la plus sencée,
Et bien garnie de doctrine,
Car elle estoit à point estrine
En regart, en parolle, en fait.
Li sens de li grant bien me fait.
Et quant elle ot lit une espasse,
Elle me requist, par sa grasce,
Que je vosisse un petit lire.
Ne l'euisse osé contredire,
Ne ne vosisse nullement.
Adont lisi tant seulement
Des foeilles, ne sçai, deus ou trois.

On nous pardonnera d'avoir jeté au milieu de notre récit une citation aussi longue que celle que nous venons de produire. Mais nous tenions à donner en entier ce fragment qui est, à notre avis, une des choses les plus fraîches et les mieux inspirées de la muse du moyen âge, et qui offre un si éclatant échantillon du génie poétique de notre Froissart. Ce passage rappelle en effet celui du Dante où Francesca de Rimini, assise à côté de son jeune amant, s'oublie avec lui à la lecture du livre fatal. Tout ce tableau est plein d'une suavité charmante. Les deux derniers vers sont d'une touche délicieuse et terminent bien la description pleine de poésie et de naïveté de la rencontre du poète et de cette jeune fille, la liseuse de romans. Ce fut cette rencontre qui décida de l'avenir de Froissart; on conçoit qu'il l'ait traitée avec amour. Il s'éprit d'une passion profonde pour cette femme dont il n'avait pas vu la pareille dans son voyage à Narbonne, à Avignon et en France. Ce fut pour elle qu'il écrivit sa première ballade, qui nous offrira un exemple de la rime à écho et de la rime équivoque dont nous avons parlé plus haut [1] :

A tres plaisans et jolie
Lie mon coer et renc pris.
Pris m'en croist sans villonnie.
Onnie est en bien de pris.
Pris me renc en la prison
La belle que tant prison.

A ceste merancolie
Colie mon coer toutdis.
Dis en fai, car je mendie;
Die qui voet c'est pour fis;
Fis sui qu'aim sans mesprison
La belle que tant prison.

Dame l'appelle et amie.
Mie ne le fais envis.
Vis m'est que l'aim sans envie;

[1] *Voy.* ci-dessus pag. 94.

Vie m'en croist et avis;
Vis me renc pour la prison
La belle que tant prison.

Après avoir été long-temps malade de cette passion et n'avoir reçu de sa belle qu'un petit miroir qu'elle lui donna en lui disant :

Je vous baille
Ce miroir, et saciés sans faille
Que ceste qui n'est pas irée
S'i est ja par trois ans mirée;
Si l'en devés plus chier tenir,

il prend le parti d'aller voyager pour se distraire. Il se mit donc en route avec plusieurs compagnons, et ils chevauchèrent

Tant adont
Le premier jour et le secont,

qu'ils arrivèrent à Calais d'où ils passèrent en Angleterre. Une tempête menaça d'engloutir dans le détroit le navire qu'ils montaient. Mais ils échappèrent heureusement au danger. Froissart fut bien accueilli à la cour de la reine Philippe de Hainaut. Rien cependant ne put le distraire de sa passion, qu'il fit connaître à cette princesse par le virelai suivant :

Moult m'est tart que je revoie
La tres douce, simple et quoie
Que j'aim layalment
Et pour qui certainnement
Ce sejour m'anoie.

Lonc temps a que ne le vi
Ne que parler n'en oy,
S'en vic en tristour;
Car, en son maintien joli
Et ou plaisant corps de li
Garni de valour,
Tous esbatemens prendoie;

Et par ensi je vivoïe
Tres joiousement.
Or me fault souffrir tourment
Ens ou lieu de joie.

Moult m'est tart que je revoie, etc.

Amours, dittes li enssi :
Qu'oncques amans ne souffri
Si forte labour
Que j'ai souffert pour li ci,
Et souffrerai autressi
Jusqu'à mon retour.
C'est raisons qu'elle m'en croie ;
Car, en quelque part que voie,
Tant l'aim ardamment ;
Il m'est avis vraiement
Que toutdis le voie.

Moult m'est tart que je revoie, etc.

Or sont grief plour et grief cri,
Regret, anoi et soussi
En moi nuit et jour ;
Car, sus l'espoir de merci
De li, au partir, parti
Et par bonne amour ;
Dont s'à li parler pooie,
Au mains je li mousteroie
Ce que mon coer sent.
Mès bien voi, tant qu'en present
Nuls ne m'i renvoie.

Moult m'est tart que je revoie
La tres douce, simple et quoie
Que j'aim layalment
Et pour qui certainnement
Ce sejour m'anoie.

La princesse Philippe, touchée de tant de souffrance et ayant deviné qu'il était fort *enamourés*, lui donna le conseil de retourner :

« Vous en irés.
» Si aurés temprement nouvelles
» De vo dame qui seront belles.
» D'or en avant congié vous donne ;
» Mès je le voel et si l'ordonne,
» Qu'encor vous revenés vers nous. »

Froissart partit donc après avoir reçu de sa protectrice des chevaux, des joyaux et de l'argent, et revint auprès de la dame de ses pensées dont on n'est point parvenu à savoir le nom, malgré les nombreuses allusions qu'il fait à elle dans le cours de ses ouvrages en vers. Mais il s'éloigna de nouveau et retourna en Angleterre auprès de la reine Philippe, qui aimait beaucoup les lettres et à laquelle le poète offrit l'histoire des guerres de son temps qu'elle « receupt, dit-il, liement » et doucement. » Il porta dès l'an 1361 le titre de secrétaire ou clerc de la chambre de cette princesse. Le livre qui lui valut ce titre fut composé à la sollicitation de son « seigneur et maître » messire Robert de Namur, » beau-frère de la reine : Froissart le commença à l'âge de vingt ans, quand il fut à peine sorti de l'école.

Il demeura long-temps à la cour d'Angleterre où, « il desservoit » la noble royne de beaux dictiés et traittez amoureux; et, pour » l'amour du service de la noble et vaillant dame à qui il estoit, » tous autres grands seigneurs, ducs, comtes, barons et chevaliers, » de quelconques nations qu'ils fussent, l'amoient et le véoient vo- » lontiers et luy faisoient grant prouffit. » Il fit plusieurs voyages étant au service de la reine. Il visita l'Écosse sans autre compagnon qu'un lévrier.

Froissart d'Escoce revenoit
Sus un cheval qui gris estoit ;
Un blanc lévrier menoit en lasse.

Après avoir séjourné pendant cinq ans en Angleterre, le voilà à Melun sur Seine, au mois d'avril 1366, et à la Toussaint suivante à Bordeaux, où la princesse de Galles accoucha de Richard II.

Il retourna bientôt pour la seconde fois en Angleterre, d'où il passa en Italie en 1366. Nous ne le suivrons ni à Milan, ni à Bologne, ni à Ferrare, ni à Rome, dont toutes les cours le fêtèrent et l'accablèrent de présens. Au milieu de ces fêtes, il apprit la mort de la reine Philippe dont il avait reçu tant de bienfaits. Il célébra par un lai ce douloureux événement, et reprit bientôt le chemin du Hainaut par l'Allemagne. Il obtint la cure de Lessines et s'attacha à Wenceslas, duc de Brabant. Après la mort de ce prince, Guy, comte de Chimay et de Blois, nomma Froissart clerc de sa chapelle, et le sollicita de continuer le récit des histoires qu'il avait depuis long-temps interrompu. A la requête de ce prince, « il se réveilla » de nouvel et entra dans sa forge pour ouvrer et forgier en la » haulte et noble matière de laquelle du temps il s'estoit ensonnié, » laquelle traicte et propose les faits et les advenues des guerres » de France et d'Angleterre, et de tous leurs conjoints et adherans, » et comme il appert clèrement par les traicties qui estoient clos » jusqu'au jour de la présente datte de son resveil. » Pour mieux s'instruire de la vérité des faits, il parcourt le midi de la France, visite deux fois Paris et passe tour à tour du fond du Languedoc dans les îles de la Zélande. En 1394 il repart pour l'Angleterre d'où il revient trois ans après pour enterrer son dernier protecteur, le comte de Blois. Froissart avait soixante ans alors et jouissait toujours du bénéfice qu'il tenait du comte Guy : il resta jusqu'à sa mort chanoine et trésorier de la collégiale de Chimay. D'après la Curne de Saint-Palaye, qui nous a servi de guide en tout ceci, notre poète mourut, peu après l'an 1400, en l'abbaye de Contempré, dans le voisinage de Cambrai [1].

D'après ce que le lecteur a pu voir, la vie de Froissart ne s'éclaircit que par ses poésies. Ses poèmes, surtout le *Dit dou Florin*, le *Debat dou cheval et du levrier*, le *Trettié de l'espinette amoureuse* et celui du *Joli buisson de jonèce*, sont en quelque

[1] *Trouvères cambraisiens*, par Arthur Dinaux, p. 84.

sorte une autobiographie qui est du plus grand intérêt tant pour sa propre histoire que pour l'histoire même de ses ouvrages. Ils nous apprennent presque toujours où, comment et pourquoi telle œuvre fut entreprise et écrite, détails précieux qui nous expliquent à la fois l'homme et les créations de son génie. Quant à leur mérite littéraire, il n'est pas moins réel ni moins grand. En lisant les productions poétiques de Froissart, on est saisi de deux choses, de la poésie qui règne constamment dans la pensée, et de la poésie de style qui enveloppe toujours l'autre et ne cesse de la mettre en relief. Il possède une merveilleuse entente du rhythme, pour l'époque à laquelle il appartient. Sa phrase se développe d'une manière plus large et plus ample que dans aucune autre production contemporaine. En plus d'un endroit on découvre le plus habile usage du clair-obscur, l'art le plus fin de disposer ses couleurs et ses nuances, partout une fraîcheur d'idées et d'expressions remarquable. Souvent de l'esprit, comme dans le *Dit dou Florin* et dans le *Debat dou cheval et du levrier;* toujours une naïveté, qui n'est pas celle de l'ignorance, mais celle du sentiment. Les passages que nous avons reproduits en offrent partout d'éclatans exemples. Aussi, ce fut avec une grande avidité et une grande admiration, que ses ouvrages furent lus par ses contemporains. Martin Franc, presque un demi-siècle après la mort de Froissart, en recommande ainsi la lecture dans son *Champion des Dames :*

Lis souvent maistre Jehan Froissart
En son livre et en son trettié
De l'*Orloge amoureuse*, où l'art
De sage amour est bien traictié.

Froissart, outre les services qu'il a rendus à la culture de la langue, passe pour avoir contribué à l'introduction de plusieurs formes poétiques nouvelles [1]. On lui attribue l'honneur d'avoir mis en vogue

[1] Pasquier, *Recherches*, etc., liv. 7, ch. 5.

la ballade. Il composa un grand nombre de ballades, de chants royaux, de rondels, de lais, de virelais, et de triolets semés dans ses poèmes, surtout dans le *Joli buisson de jonèce*, et dans le *Trettié de l'espinette amoureuse*.

Pour donner une idée de la valeur poétique des compositions légères de Froissart, nous nous permettons de reproduire ici celles qui nous ont paru réunir le mieux les qualités dominantes de son talent. (*D.*)

Nous avons vu, plus haut, que Froissart, après son retour d'Italie et avant de se mettre au service du comte Guy de Blois, s'attacha au duc de Brabant, Wenceslas de Luxembourg. Ce prince professait un vif amour pour les lettres, et cultivait lui-même la poésie avec succès. Ce fut à sa prière que Froissart composa le poème de *Méliador*, le chevalier au soleil d'or.

Dedens ce romanc sont encloses
Toutes les chansons que jadis
(Dont l'ame soit en paradys!)
Que fist le bon duc de Braibant,
Wincelaus dont on parla tant;
Car uns princes fu amourous,
Gracious et chevalerous [1].

Wenceslas mourut en 1384 et ne le vit pas terminé ce poème qui fit plus tard les délices de Phœbus Gaston de Foix, auquel Froissart se plaisait à le lire à la cour d'Orthez, et du roi d'Angleterre Richard II, auquel le poète l'offrit « enluminé, escrit et historié, et couvert de vermeil veloux à dix cloux d'argent dorez d'or, et rose d'or au milieu à deux gros fermaux dorez et richement ouvrez, au milieu rosiers d'or. » Le poème de *Méliador* est resté inédit.

A cette même époque florit Jehan li Tartier, prieur de l'abbaye de Contempré, près de Cambrai, et ami de Froissart. On lui doit, — outre plusieurs écrits historiques dont celui qui traite de l'origine

[1] *Poésies de Froissart*, pag. 3, vers 298 et suivans.

des divisions et guerres entre la France, l'Angleterre et la Flandre, semble fait à dessein pour servir d'introduction à la chronique de Froissart, duquel il se rapproche beaucoup par le style et le langage [1], — quelques *lais* composés également dans le style et à l'imitation de Froissart. Ses œuvres sont inédites encore.

Presqu'en la même année où Froissart, l'illustre chroniqueur français, naquit à Valenciennes, Jehan Desprez d'Oultremeuse, notre chroniqueur wallon, vit le jour à Liége : ce fut en 1338. Il appartenait à cette puissante famille des Desprez, qui joue, à travers tout le moyen âge, un rôle si grand dans les annales liégeoises, et qui, avant de figurer dans la guerre d'Awans et de Waroux [2], nous apparaît, dès le X^e^ siècle, sous le règne de l'évêque Notger [3]. Dans le prologue de sa grande chronique en prose [4], il nous apprend qu'il était « clercque liegoiz publes des auctoritez » apostolicque et imperiale et delle court de Liége, nottaire et » audienchier, et, par li grace de Diex et delle majesteit im- » perialle, noble comte palatin. » Ce recueil, compilation bizarre d'histoires, de chroniques et de romans [5], mais précieuse en ce qu'elle nous a conservé beaucoup de données pleines d'intérêt sur les événemens contemporains de l'époque où vivait l'auteur, a été long-temps attribué à un autre écrivain qu'à celui auquel on doit la chronique « en rimes franchoises. » Le baron de Cler, le baron de Villenfagne, et, après eux, M. Dewez, croyaient à l'existence de deux Jehans d'Oultremeuse, dont l'un aurait fait la chronique en prose, et l'autre la chronique rimée. Cependant, l'une et l'autre sont dues au même écrivain. Jehan d'Oultremeuse n'était aucunement homme de style; ses deux ouvrages sont écrits avec une étonnante lourdeur et ne présentent aucun mérite littéraire, bien

[1] *Trouvères cambraisiens*, p. 84.

[2] *Miroir des nobles de la Hesbaie*, par Hemricourt.

[3] *Anselm. canon. Notherus*, apud Chapeauv., tom. 1, p. 204.

[4] MS. de la Biblioth. de Bourgogne, n° 8524.

[5] Jehan d'Oultremeuse prend des chapitres tout entiers dans le roman de *Baudouin et de Ferrant de Portugal*.

qu'ils soient d'une grande valeur historique pour la ville et la principauté de Liége. Ses vers se traînent avec une monotonie et une roideur dont il n'y a pas d'exemple, et vainement vous chercheriez quelque vague lueur de poésie dans cette nuit si lourde et si profonde. Aussi, nous nous bornerions à ne rien citer de lui, si nous ne croyions faire plaisir à ceux qui s'occupent d'histoire, en leur donnant un fragment inédit de Jehan Desprez sur la mort de Henri I, duc de Brabant. On verra, dans ce morceau, de quelle façon étrange l'auteur dépeint ce prince auquel il n'a pu pardonner, sans doute, le sac de la ville de Liége sous le règne de l'évêque Hugues de Pierrepont [1], ni la guerre sanglante qui fut faite au pays par les Brabançons pour la possession des seigneuries de Moha et de Walef. (*E.*)

Après Jehan d'Oultremeuse, nous noterons encore ici le nom de messire Jehan Lebeau, chanoine de S^t^-Lambert et prévôt de l'église de S^t^-Jean, à Liége. Suivant Hemricourt, « il estoit lye, gaye » et golis, et sçavoit faire chansons et verseides [2]. » Malheureusement il ne nous est rien parvenu des compositions de ce poète.

Le XIV^e^ siècle fut extrêmement stérile en poètes belges. Les causes qui ont contribué à arrêter ainsi l'élan du génie national dont les ailes s'étaient si largement déployées dans le cours des deux siècles précédens, nous les avons indiquées plus haut. On verra comment, dans le XV^e^, les lettres se relèveront, grâce à la protection qu'elles retrouveront à la cour de ces magnifiques ducs de Bourgogne, et surtout à celle de Philippe-le-Bon. On verra comment la poésie ressuscitera après avoir été assez long-temps négligée pour que le premier poète de ce siècle dise en gémissant :

Il ne faut plus estudier
Ores pour honneur acquérir;
Car c'est mestier pour mendier
Et pour honteusement mourir [3].

[1] *Ægid. Aur. Vallis Hugonis de Petrâ Ponte vita*, apud Chapeauv., tom. 2, p, 107 seqq.
[2] *Miroir des Nobles de la Hesbaie.*
[3] Martin Franc, *Champion des Dames.*

Ce prince, qui éleva le duché de Bourgogne au rang des premières puissances européennes, aimait le faste en toutes choses. Sous lui nos provinces reprennent cet éclat de la richesse qu'elles avaient perdu depuis la désastreuse journée de Rosebecque, où tombèrent la force et la puissance de nos communes et avec elles la splendeur de nos villes. Sous lui l'art se développe largement dans toutes ses parties. Les frères Van Eyck lui peignent leurs magnifiques tableaux, ses poètes lui écrivent des livres, ses sculpteurs lui taillent des statues. Martin Franc s'écrie, à la vue de tout ce travail,

Se tu parles d'art de peintrie,
D'historiens, d'enlumineurs,
D'entailleurs par grande maistrie,
En fust-il oncques de meilleurs?
Va véoir Arras ou ailleurs
L'ouvrage de tapisserie,
Puis laisse parler les railleurs
De l'ancienne pleterie [1].

Dès l'entrée du XV^e^ siècle, voici Jehan de la Fontaine, qui, sorti de cette même ville d'où Froissart était issu, s'en va s'initier, à Montpellier, aux secrets de la médecine, sans toutefois se laisser absorber par la science au point d'abandonner le commerce des muses. On lui doit un poème intitulé *La Fontaine des amoureux de science* [2]. Ce traité, qui, pense-t-on, roule sur l'alchimie, fut, dit l'auteur

.....Faict par amoureux servage,
Lorsque n'estoie jeune d'aage,
L'an mil quatre cens et treize
Que j'avoie d'ans deux fois seize;
Comply fu au mois de janvier
En la ville de Montpellier [3].

[1] Martin Franc, *Champion des dames.*

[2] Imprimé à la suite du *Roman de la Rose*, édition de Lenglet Dufresnoy, tom. 3.

[3] *Ibid.*, p. 294.

Comme poète, Jehan de La Fontaine n'a qu'un mérite médiocre. L'imagination de son livre est le lieu commun de tous ces poèmes allégoriques qui abondent à l'époque où il florit. Le poète s'est endormi dans un jardin, au bord d'une fontaine, sous une aubépine en fleurs. Deux dames s'approchent de lui,

Semblables à filles de roy,
Au regard de leur noble arroy.

L'une s'appelle Cognoissance, l'autre Raison.

Aussitôt, de la fontaine au bord de laquelle le poète est couché, jaillissent sept ruisseaux. Il demanda à Raison l'explication de ce phénomène, et cette dame lui répond :

Ceste fontaine
Est à une dame d'honneur
Laquelle est Nature appelée.

Alors intervient dame Nature qui explique cette fontaine et ces sept ruisseaux d'où elle arrive aux sept planètes et aux sept métaux. Plus loin nous défions le plus intrépide liseur de comprendre ce que Jehan de La Fontaine veut dire en son bizarre fatras, où d'ailleurs « *obscuritate rerum verbao bscurantur* » et où rien n'est digne d'être cité.

Il nous tarde d'arriver à la véritable poésie, à celle de Martin Franc ou Le Franc. Ce poète était d'Aumale, selon Fauchet, ou d'Arras, selon Lemaire des Belges : cette dernière opinion a prévalu. Il fut secrétaire du premier duc de Savoie, puis prévôt et chanoine du chapitre de Lausanne, protonotaire du St-Siége et enfin secrétaire du pape Félix et du pape Nicolas, en 1447. Il mourut vers l'an 1460. Il reste de lui deux ouvrages dont l'un est intitulé *Estrif de Fortune et de Vertu*, et l'autre, le *Champion des Dames*[1]. Le premier de ces poèmes, singulier mélange de prose et de vers,

[1] MS. de la Biblioth. de Bourgogne.

est un dialogue entre la Forture, la Vertu et la Raison : cette dernière fait l'office de juge et donne nécessairemeut gain de cause à Vertu sur Fortune. Il fut, comme dit l'auteur au duc Philippe-le-Bon, pour qui le livre fut composé, « escript tant pour acomplir » vostre commandement de toute ma poyssance, que remonstrer » sommairement combien Vertu sur Fortune doibt avoir de hon- » neur, de loenge et de pris, » car,

. . . . . Sans vertu,
Les humains faitz ne valent ung festu.

Quant au *Champion des Dames*, ce poème serait, d'après plusieurs écrivains, une réfutation du *Roman de la Rose* et de l'ouvrage de Matheolus contre le mariage. Il est, comme l'*Estrif de Fortune et de Vertu*, dédié à Philippe-le-Bon, à qui l'auteur raconte, en son prologue, comment un songe lui montra « les horribles assaulx et » la crueuse guerre de Malebouche contre Amours et les Dames, » et que Malebouche ayant été défait par Franc-Vouloir, » un autre ennemi s'est levé, « Dangier qui continuelement tient sur » les chemins et passages espies et routiers pour destrousser et » mettre à mort les soldoyers d'amours et les servans des dames. » Malebouche ayant repris les armes, le poète jette son cri de guerre :

A l'assault, dames, à l'assault,
A l'assault dessur la muraille!
Or est venus ci en sorsault
Malebouche en grosse bataille.
A l'assault, dames! Chascun aille
A sa deffense et tant s'efforce
Que l'envieuse villenaille
Ne nous ait d'emblée ou de force!

Après avoir décrit la cour d'Amours, où règnent toujours soulas et joie, il annonce l'arrivée de Franc-Vouloir, le hardi champion armé par les dames Prudence, Attemprance, Force et Justice, lesquelles l'ont recommandé à Raison. Franc-Vouloir va combattre

Malebouche. Mais, avant de croiser l'épée ou la lance, il demande un juge devant lequel lui et son adversaire soient entendus. Malebouche y consent et nomme Brief-Conseil son avocat. Le débat commence. Franc-Vouloir a la parole, et montre le pouvoir d'Amours dans le ciel et sur la terre. Brief-Conseil répond. Puis, Trop-Cuidier et Lourd-Entendement, autres soudoyers de Malebouche, prennent tour-à-tour la parole contre Franc-Vouloir qui les confond tous et les accable sous ses bonnes raisons. C'est devant l'image de Vérité que le débat a eu lieu. L'image s'anime et couronne le champion, déclaré vainqueur en cette lutte de paroles. Ce n'est qu'un songe que tout cela, et, le rêve fini, l'auteur prend ses tables

> Et, en recourant tout son songe,
> Y mist les principaux notables
> D'ung lès et d'aultre sans mensonge.

Dans l'*Estrif de Fortune et de Vertu*, le poète cite avec une étonnante érudition les philosophes païens et les pères de l'église, les poètes grecs et les latins. Toute l'antiquité y est mise à contribution sans distinction de noms, sans égard pour le saeré ni pour le profane, dans un pêle-mêle des plus curieux. Dans le *Champion des dames* vous rencontrez côte à côte les saintes de la légende et les divinités païennes, la déesse d'Amours et la sainte Vierge, Messaline et la pucelle d'Orléans, des textes de l'Écriture sainte et des contes graveleux comme vous en lisez dans *La Fontaine* et dans *Boccace*. Mais tout cela est plein d'une poésie qui s'élève souvent à une hauteur prodigieuse. Selon nous, Martin Franc domine, comme poète, le XV^e^ siècle, ainsi que Chrestien de Troyes dominait le XII^e^. Peu d'écrivains ont eu une inspiration aussi haute, peu d'écrivains ont fait preuve d'autant de puissance et de vigueur dans la pensée. Son style est à lui, comme sa phrase toujours si colorée est à lui. Son procédé est tout moderne. Martin Franc est venu quatre siècles trop tôt. Sa place était à côté des meilleurs lyriques de nos jours. Quand on a eu, comme nous, le courage de lire ses

deux vastes poèmes, on ne regarde pas comme consacré à un dévouement le temps qu'on a donné à cette lecture; on est étonné du talent immense dépensé en de pareils sujets; on est ébloui de ce style étincelant; on est frappé de cet esprit et de la pittoresque originalité de ces expressions. Son imagination à lui a quelque chose d'original après toutes les imaginations si originales de nos trouvères. Si, en écrivant le *Champion des Dames*, il imite le *Roman de la Rose* dans sa forme et dans son cadre, il y a dans sa poésie une verve et une chaleur dont ni Jean de Meung ni Guillaume Lorris n'avaient été capables. Il invente l'ode moderne, et, dans l'ode, des rhythmes et des coupes qui n'ont jamais été reproduits depuis, mais qui donnent une haute idée de son génie éminemment lyrique. Puis, à la langue de Froissart, si moelleuse, si souple, si naïve, si bien faite pour raconter les choses les plus douces du cœur, il donne une trempe nouvelle, une énergie et une force nouvelles. Il la remanie, il la reforge. Il la rend forte comme le fer et pliante comme l'acier. Il lui prête, à elle qui avait la grâce et l'esprit déjà, il lui prête je ne sais quel caractère jusqu'alors inconnu de fermeté et de dignité grave et haute. Il la rend propre à exprimer également les pensées les plus fortes et les plus sublimes. A chaque page de ses livres se présentent de ces traits inattendus qui ne peuvent avoir jailli que d'une tête d'homme de génie. A chaque page de ses livres on est frappé de la splendeur étonnante de son style, de sa manière toujours si poétique de dire et de la justesse énergique des mots qu'il invente et jette à pleines mains dans ses vers, mots qui expriment souvent une idée tout entière, vocables qui n'ont plus d'équivalens dans notre langage et qu'il faudrait réinstaller dans nos lexiques si pauvres et si nus, *pauperes et nudi*. Il est du nombre de ces peintres habiles qui détachent et mettent en relief un objet par un seul coup de pinceau. Ici, il nous dépeint Hercule *dévêtant* les lions; là, c'est la grande stature des Titans *épaulus*. Plus loin, c'est la vérité cachée comme la racine d'une plante dans le sol, et qui poussera

tôt ou tard quand son soleil vient à luire.

Quant jamais on ne parleroit
D'elle, ou, contre toute nature,
En l'abisme on la celeroit,
Si viendroit-elle à ouverture;
Car, comme le pré sa verdure,
L'hiver passé, seult descheler,
Ainsy elle qui tousiours dure,
Certain temps ne se poeut celer.

Une des pièces capitales de Martin Franc c'est sa grande prosopopée sur les discordes et les divisions qui régnèrent en France au XV^e^ siècle et dont les Anglais tirèrent un si grand avantage. Nous la reproduisons parmi les extraits que nous donnons de ce poète. Une pièce, aussi vigoureuse et plus originale peut-être que celle-là, c'est l'ode sur le mystère de la divinité, qui se trouve dans l'*Estrif de Fortune et de Vertu*. Ce morceau est remarquable par l'éclat et la couleur du style d'abord, puis par la nouveauté du rhythme qui est entièrement de l'invention de Franc, et qui n'a jamais été reproduit. Il y a cependant quelque chose de bien harmonieux dans cette strophe de huit vers de dix syllabes et de quatre syllabes si savamment entrelacés. Il y a là une parfaite entente de l'harmonie poétique, et nous sommes étonné que les poètes du XVI^e^ siècle, qui ont tant renouvelé de vieilles et bonnes choses en matière de rhythme, n'aient pas songé à ressusciter celui-là. Remarquons encore le procédé qu'emploie le poète dans cette magnifique composition. C'est le procédé remis en usage par les lyriques de nos jours. L'ode n'est qu'une grande image qui, en se développant, développe l'idée sur laquelle roule la pièce, c'est-à-dire que l'image semble être la partie principale, et que l'idée première n'en paraît être que la déduction.

Nous regardons Martin Franc comme le poète du moyen âge qui a le plus profondément remué la langue française, et qui, avec Chrestien de Troyes, en a le mieux connu les ressources variées et,

en même temps, a le mieux tiré parti de ces ressources. Une chose seulement est regrettable, c'est qu'il ait prodigué tant de talent à des sujets aussi frivoles et aussi petits que ceux qu'il a traités. C'était à lui de faire cette grande épopée qui nous manque, car il avait tout ce qu'il fallait pour l'écrire : l'imagination de la pensée et l'imagination du style. (*F.*)

Deux écrivains contemporains de Martin Franc et qui tous deux composèrent des poèmes sur les troubles qui agitèrent la France au XV^e^ siècle, sont Martin de Cotigniés et l'anonyme caché sous le nom de Bucarius [1]. Le premier, attaché à la maison de Croy, a fourni sur ces événemens une relation rimée, d'un grand intérêt, mais plus historique que littéraire. L'autre est auteur d'un poème allégorique sur la guerre des Armagnacs et des Bourguignons. Son ouvrage est une sorte de panégyrique du duc Jean-sans-peur et de satire contre le duc d'Orléans, qui y est dépeint comme vivant en adultère avec la reine Isabelle de Bavière. *Le Pastoralet* [2], « ouquel Bucarius faintement par pastourrie descrit la division des » Franchois et la desolation du roialme de France, » est divisé en vingt chapitres. Il commence par le tableau des « joïeusetés c'on faisoit à Paris et ailleurs en temps de paix, » et finit par le récit de l'assassinat de Jean-sans-peur au pont de Montereau. Dans ce poème, le roi, la reine, tous les princes et les seigneurs qui figurèrent dans cette déplorable guerre intestine, sont représentés sous des noms de bergers et de bergères. Charles VI c'est Florentin, Isabelle c'est Belligère, le duc d'Orléans est appelé Tristifer, le duc de Bourgogne a le nom de Léonet. Le royaume de France est désigné par le pourpris, la Normandie par le clos, le comté d'Artois par le pré; Paris est le bois, S^t^-Denis est le jardinet des fleurs de lis. Toute cette explication forme un chapitre séparé à la fin de l'ouvrage. Ce livre est plein de mérite comme monument de notre histoire. On y apprend une foule de petits détails sur les personnages qui

[1] *Notices et extr. de la Biblioth. des MSS. du roi*, tom. 5 et 6.

[2] *Voy.* Le *Pastoralet*, MS. de la Biblioth. de Bourgogne.

ont figuré dans le drame des troubles civils du XV^e^ siècle. Ici c'est

Le maistre du parc gros lanu,
C'est le duc de Berry chenu
Qui fus camus et à sa court
Ne voloit fors gens à nés court.

Là, c'est Charles VI

Que nature tout à devis
.....fourma de corps et de vis,
Et lui donna force et valour
Et fine colour sans palour ;

ou Isabelle qui

Estoit jolie et avenans,
Mais n'avoit, n'à quart n'à demi,
Sy grant beaulté que son ami ;
Car elle estoit basse et brunette.
Mais touse n'y ot tant jonette,
Plaine de sy grand gaieté,
Ne de si grand joliveté,
Sy amoureuse ne sy lie,
Que ceste bergière jolie.

Sous le rapport littéraire, *Le Pastoralet* mérite aussi d'être cité comme une production remarquable parmi celles dont le XV^e^ siècle fut inondé. Une grande facilité, beaucoup de mouvement dans le style et de vivacité dans le récit, voilà les qualités dominantes du pseudonyme Bucarius. Ce n'est pas la chronique diffuse, traînante et pleine de verbiage; mais c'est un chant souvent plein de poésie et semé çà et là de réflexions philosophiques. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple entre vingt-cinq autres, après avoir décrit les fêtes qui régnaient à la cour de France durant la paix, le poète termine ainsi :

Si comme la mer
Voit l'on par tempeste escumer
Après ce qu'el a esté quoie,
Vit l'on ceste ioieuse ioie

En la fin et cest esbanoy
Retourner en doel et anoy.
Après cler temps vient la nuée.
Joie mondaine et tost muée.
Plaisance souvent petit dure,
Et la retournée en est dure.

L'auteur a semé dans son poème plusieurs chansons et triolets dont nous citerons ceux qui nous ont paru les meilleurs. (*G.*)

Après Cotigniés et Bucarius, nous placerons Jean Dyckman, qui traduisit en vers *les distiques de Caton* [1], et Jean de Stavelot, qui continua jusqu'en 1445 la *Chronique de Jehan d'Oultremeuse*, conduite par celui-ci jusqu'à l'année 1399 [2]. Cet écrivain, dont l'ouvrage, inédit encore, est si souvent cité par les historiens liégeois, est fort peu connu. C'est dans son œuvre même que nous avons dû chercher le peu de données qui nous sont parvenues sur sa naissance et sur sa vie. Il était fils d'un échevin de Stavelot et avait quatorze ans « quant ilh fut, comme il dit, vestis et tondus moyne del dit » englise (de St-Laurent à Liége). » Il avait été familier de l'abbé dan Stiene de Mairles, XXIV^e^ abbé du monastère de S^t^-Laurent. Ce fut en 1414 qu'il dit sa première messe. Voici comment il s'exprime au sujet de cet évément de sa vie : « Et nos dan Johan de » Stavelot, moyne de sains Lorent, nos desimes, VIII jours après » cest coronation (de l'empereur Sigismond), nostre nouvelle messe. » Et le desimes si longuement après les ordines portant que nos » avions grant desier que nostre peire y fust enssi qu'ilh y fut. Car » il covenoit eistre à commandement dedit abbeit à Aize, portant » qu'ilh estoit un des esquevins de Stavelot. » Il mourut en 1445 [3]. Outre sa chronique en prose, nous possédons de lui plusieurs poésies, entre autres une pièce adressée au patron de son monastère et quelques prières. Ces morceaux sont d'une grande faiblesse

[1] Robert, *Fables inédites*, tom. 1, CLXIV.
[2] MS. de la Bibliothèque de Bourgogne, n° 8524, tom. 3.
[3] Ibid., pag. 24 *recto* et 86 *verso*.

poétique, et ne peuvent être considérés que comme des lignes de mauvaise prose rimée. Cependant nous tenons à citer de lui un petit poème qui n'a pas encore été imprimé, et qui renferme un récit fort curieux d'un de ces épisodes si abondamment semés dans l'histoire des Mauvais Garçons et des Routiers au moyen âge.

Après la paix d'Arras, conclue et 1435, la partie du pays de Liége qui fait une pointe dans le Hainaut, du côté de Chimay et de Couvin, fut infestée de bandes armées qui livrèrent la contrée au pillage et à la dévastation. Déjà depuis l'année précédente des incursions avaient eu lieu, et ces bandes s'étant jetées dans plusieurs petits châteaux sur les marches du pays; il arrivait tous les jours à Liége des plaintes sur les déprédations auxquelles ces soudards furieux ne cessaient de se livrer. L'évêque, Jean de Heinsberg, se vit forcé, pour en finir, d'aller les combattre avec les siens et de faire le siége des forteresses qui leur servaient de refuge. Le château de Bosenove, que Monstrelet appelle Boussenoch, fut pris par la force des armes, et tous les mauvais garçons qui s'y trouvaient furent pendus. Après un long récit en prose de toutes ces incursions, Jehan de Stavelot écrivit, sur le siége du château de Bosenove, le poème dont nous parlions plus haut. Nous le donnons comme un monument historique sur un épisode dont les histoires de Liége ne font pas mention. (*H.*)

Parlerons-nous ici des auteurs inconnus [1] de la *Confession de la belle fille* [2], cette composition si pleine de grâce et d'esprit, des *Ballades en l'honneur des Dames* et *de la Sainte-Vierge* [3], du *Dialogue sur la guerre de Philippe-le-Bon avec les Liégeois* [4], du *Songe de la Pucelle* [5], du *Débat du Cœur et de l'OEil* [6], connus presque tous par les MSS. de la Bibliothèque de Bourgogne, et où il se rencontre plus d'un indice d'où l'on pourrait conclure qu'ils sont d'origine belge? Les ballades sont d'une facture très-soignée. Il y règne une grande

[1] Ste-Beuve, *Tableau historique et critique de la poésie française*, etc., tom. 1, pag. 17. | [2] MS. de la Biblioth. de Bourgogne. | [3] Ibid., MS. n° 9011, *K.* | [4] Ibid., *La Danse des Aveugles.* | [5] Ibid., n° 9013. | [6] Ibid., n° 9014.

fraîcheur d'idées et d'images, et on les dirait tombées de la plume de Charles d'Orléans. *Le Songe de la pucelle* et le *Débat du cœur et de l'OEil* sont de ces lieux communs qui eurent tant de vogue depuis le XIV^e^ siècle et qui racontent des plaids ou des débats auxquels l'auteur ou le personnage mis en scène assiste en songe. Mais il y a de l'esprit et beaucoup de facilité d'exécution, et c'est là ce qui nous engage à les reproduire. Le dialogue sur les Liégeois est pris parmi beaucoup d'autres qui sont peut-être d'un mérite égal, mais qui ne donnent pas une idée aussi précise de l'animosité du parti de Bourgogne contre ses ennemis. (*I.*)

Vers l'an 1479 florit messire Alard Janvier, auquel on doit une histoire en vers de saint Piat et de saint Éleuthère [1]. Il était de Tournay où nous trouvons plusieurs autres poètes dont nous parlerons plus bas, à propos du puy de rhétorique tournaisien où ils se formèrent et brillèrent vers la fin du XV^e^ siècle. Tandis que Tournay avait ainsi ses poètes, Ath donna le jour à l'auteur de la Chronique Margaritique, qui écrivit ces lignes si avancées pour l'époque à laquelle elles appartiennent :

Il te vault mieulx d'ung vilain estre
Engendré sage et vertueux,
Que d'ung noble home avoir prins estre
Et estre fol et vicieux.
Le fils d'ung noble home est ignoble
Et vilain, s'il vit vilement;
Mais le fils d'un vilain est noble
Et gentil, s'il vit noblement.

Un autre poète florit, vers la même époque où vécurent les précédens, à la cour de Philippe-le-Bon : c'est Pierre Michault, dont le lieu de naissance est inconnu, mais que nous avons tout lieu de croire belge. Il vécut à la cour de ce duc et fut secrétaire du comte de Charolais, connu dans la suite sous le nom de Charles-le-Té-

[1] De Reiffenberg, *Bulletins de l'Acad. roy. de Bruxelles*, année 1835, tom. 2, p. 69.

méraire. On lui doit deux ouvrages, le *Doctrinal de Cour* et *la Danse des Aveugles* [1]. Le premier est un poème allégorique où l'auteur raconte que, s'étant égaré dans une forêt, il y fit la rencontre de dame Vertu, laquelle le conduisit dans une grande assemblée souterraine où Corruption, Vaine Gloire, Ambition, Vantance et plusieurs autres vices professent leurs doctrines, puis, au sortir de cet endroit, le mena en l'école de Vérité, qui, en ce moment était déserte et où chaque chaise était occupée par une dame endormie; ces dames s'appelaient Prudence, Justice, Tempérance et Force. A l'arrivée de dame Vertu, elles se réveillent et tiennent chacune un discours que le poète reproduit, à la prière de sa conductrice, comme les doctrines professées dans l'assemblée qu'ils ont visitée en premier lieu.

La Danse des Aveugles est en quelque sorte une imitation de *la Danse des morts*. C'est un dialogue entre le poète et l'Entendement, d'où il résulte que le monde est conduit par trois guides, aveugles tous trois : Amour, Fortune et Mort.

Ces deux ouvrages sont mêlés de prose et de vers. La prose de Pierre Michault est assez médiocre. Quant à ses vers, ils sont écrits avec une facilité assez remarquable, et l'on y rencontre souvent de la poésie et de la verve, comme on verra par les extraits que nous donnons ici. (*J.*)

Georges Chastelain fut contemporain de Pierre Michault. Il naquit, suivant les uns, à Gand, suivant les autres, dans la comté d'Alost. Ses voyages en différens pays de l'Europe le firent surnommer l'Adventurier, et lui-même signe souvent de ce nom ses ouvrages [2]. De retour dans sa patrie, il s'attache à Philippe-le-Bon qui le nomma son pannetier et son conseiller privé. Il remplit ces charges jusqu'à la mort de ce prince, dont le successeur, Charles-le-Hardi, lui conféra la chevalerie de la Toison d'or et le titre d'induciaire ou historiographe. Il était, selon La Croix du Maine, un

[1] MS. de la Biblioth. de Bourgogne.
[2] Ibid., MS. n° 617. *B.*

très-élégant poète, historien et orateur français pour son temps. Plusieurs écrivains contemporains le proclament un des plus beaux génies de son siècle. Geoffroi Tory, Guillaume Crétin, Olivier de la Marche, Jehan Molinet et Lemaire des Belges parlent de lui avec les plus grands éloges. Jehan Bouchet dit de lui : « Georges avait une veine élégante », et Clément Marot [1] le cite dans son épigramme à Salel sur les poètes français :

> De Moulinet, de Jean Le Maire et *Georges*,
> Ceulx de Haynault chantent à plaines gorges.

Il mourut en 1474. On connaît de lui un grand nombre d'ouvrages. Parmi ceux écrits en prose on cite *le Temple de Jehan Boccace*, l'*Histoire du bon chevalier Jacques de Lalaing*, l'*Instruction d'un jeune prince pour se gouverner devant Dieu et le monde*, les *Chroniques des ducs de Bourgogne*, les *Magnificences et les principaux exploits en armes du duc Charles*, enfin les *Expositions de Georges sur vérité mal prinse*. Ses ouvrages en vers sont la *Recollection des merveilleuses advenues*, qui fut continuée par Molinet; les *Epitaphes d'Hector et de Priam*, mélange de prose et de vers; une *Complainte sur la mort de Philippe-le-Bon*, les *Chansons Gorgines*, un *Recueil de Ballades et de pièces de vers*. La Serna lui attribue, en outre, deux poèmes d'Olivier de La Marche, *Les vingt-cinq Princes* et *Les douze Dames* [2], et cite de lui une complainte des neuf pays de Philippe-le-Bon sur la mort de ce prince. Cette pièce est divisée en neuf strophes, nombre égal à celui des lettres qui composent le nom de Philippus, et tous les vers de chaque strophe commencent par une de ces neuf lettres. C'est là une de ces puériles difficultés qu'affectionnaient Crétin, Molinet et les poètes de cette époque de renovation, où la langue allait entrer dans la crise qui devait préparer le règne de Ronsard, et plus tard celui de Malherbe. Les vers de Chastelain

[1] Épigramme 4, liv. 5.

[2] *Mém. sur la Biblioth. de Bourgogne*, p. 124 et 125. — MS. de la même Biblioth.

sont d'une intolérable rudesse, s'ils ne sont d'une ridicule affectation. Ils courent sans cesse après le jeu de mots et ne justifient en aucune façon l'éloge outré que les contemporains se sont accordés à en faire.

Cependant il y avait, tandis que toutes les voix de la renommée célébraient la gloire de Chastelain, plusieurs hommes dont les noms sont à peine connus, mais qui, dans les quelques chansons que nous connaissons d'eux, ont mis plus de poésie que l'induciaire ducal n'en a mis dans tous ses poèmes. Ce sont les membres de l'école ou société de rhétorique de Tournay qui se rétablit en cette ville en 1477.

Au moyen âge presque chacune de nos villes avait une ou plusieurs de ces confréries poétiques, connues sous les noms de Chambres de Rhétorique, de Puys [1] ou de Cours d'Amour, de Puys verts. Celle de Diest est regardée, selon La Serna [2], comme une des plus anciennes du pays, et l'on place son origine à l'an 1302. Cependant nous avons déjà vu, au XII[e] siècle, une cour d'amour instituée en Flandre par Sibylle d'Anjou [3]; et, d'après Simon Leboucq, cité par M. Hécart [4], le puy de Valenciennes date de l'an 1229. La Flandre est une des provinces où ces assemblées poétiques prirent d'abord naissance. Les Provençaux seuls la devancèrent. Mais, dès le XIII[e] siècle, elle possède déjà ses *gieux soubs l'ormel* où l'on couronnait le meilleur poète, et ses puys où l'on distribuait des prix de serventois et de chansons. Martin Franc, en son *Champion des Dames*, rappelle la couleur de ces fêtes avec une sorte d'indignation :

Avez-vous point leu, en vos livres,
Comment les fols payens rimoyent

[1] Puy de *Podium*, estrade, parce que les juges des concours étaient placés sur une sorte de théâtre pour distribuer les prix adjugés aux vainqueurs.

[2] *Mém. sur la Biblioth. de Bourgogne*, p. 178.

[3] *Voy.* ci-dessus, p. 4.

[4] *Serventois et sottes chansons couronnés à Valenciennes*, p. 4 et suiv.

Autour de Bachus, dieu des yvres,
Et de Venus que tant amoyent,
Leurs rondaulx et leurs sirventois?
Or, fait on pis qu'ils ne souloyent,
En Picardie et en Artois.

Le puy de Valenciennes est, comme nous venons de dire, le plus ancien en date. Ce n'était d'abord qu'une simple confrérie établie pour honorer la Vierge. Bientôt à ce but religieux on joignit un but littéraire, et on résolut, pour l'avancement des lettres, de proposer des concours de poésie dont les vainqueurs obtiendraient des prix [1]. La confrérie, d'après les détails fournis par Simon Leboucq, était limitée au nombre de soixante membres et placée sous la direction de quatre princes et de quatre membres ayant déjà passé par cette dignité. Ces huit directeurs se renouvelaient tous les ans, le dernier dimanche du mois de septembre. C'était le jour de la réunion solennelle, et ce jour-là, le concours jugé, le mieux faisant obtenait « une couronne de fin argent pesant une once et » demie, le second, un capiel aussi d'argent pesant quinze ester- » lings, et tous les autres ayant fait pareil acte de rhétorique, deux » lots de vin pour eulx récréer. » Tel est le sommaire du règlement du puy de Valenciennes au commencement de XV^e^ siècle. On ne connaît rien de sa constitution intérieure avant cette époque. Tout ce qui nous en reste ce sont quelques serventois et sottes chansons couronnés aux concours : nous en avons fait connaître quelques-uns de la composition de Jehan Baillehaus. La chambre de Mons est antérieure à l'an 1431 [2], celle de Douai date de l'an 1330. Elle se présenta avec les chambres de Valenciennes, de Cambrai, de S^t^-Quentin et de Hesdin, au concours ouvert en 1431, par celle d'Arras, sur cette question : « Pourquoi la paix ne venait point en France [3] ? »

Ces sociétés n'étaient, dans le principe, généralement composées

[1] *Serventois et sottes chansons couronnés à Valenciennes*, ibid.
[2] H. Delmotte, *Bulletins de l'Académie de Bruxelles*, 1835, p. 257.
[3] La Serna, p. 165, 174, 180, 195, 198.

que de gens d'église, et ce ne fut guère qu'au milieu du XV^e^ siècle qu'elles admirent des hommes de tous les rangs et de toutes les conditions [1]. Les membres étaient appelés caméristes et divisés en deux classes, en chefs et en frères caméristes ordinaires. Aux premiers appartenaient toutes les dignités de la confrérie : c'étaient l'empereur, le grand doyen, le capitaine, le prince, le facteur et le trouveur. Outre ces dignitaires, il y avait un fiscal chargé de maintenir le bon ordre, le porte-drapeau qui tenait l'enseigne blasonnée de la compagnie, et le bouffon qui égayait le peuple dans les solennités publiques. Il y avait deux espèces de sociétés, des sociétés libres et des sociétés non libres. Les premières étaient celles que l'autorité avait reconnues; les autres celles dont l'existence n'était point sanctionnée par cette reconnaissance. Les chambres libres étaient régies par des lois communes, et chacune d'elles avait le droit de se présenter aux concours ouverts par les autres.

Le but de ces institutions était de cultiver la poésie et surtout de s'exercer dans la représentation théâtrale. Les compositions dramatiques pouvaient se diviser en trois genres; savoir, les *esbatemens* ou comédies, les moralités et les facéties ou sotties. Ces représentations avaient ordinairement lieu à des époques déterminées. Mais c'était principalement dans les fêtes publiques et aux autres solennités que les rhétoriciens étalaient leur talent. Outre les réunions ordinaires que tenaient les chambres, les confréries représentaient souvent quelque pièce devant les habitans de la ville où elles étaient établies. A des jours fixes, elles ouvraient, chaque année, des fêtes poétiques auxquelles les autres chambres du pays étaient invitées par une carte, laquelle indiquait les sujets à traiter au concours et les prix destinés aux vainqueurs. Outre ces prix, il y en avait pour la société qui faisait son entrée avec le plus de magnificence, pour celle qui venait de la ville la plus éloignée, pour celle qui faisait la plus belle illumination ou le plus beau feu de joie, enfin pour celle

[1] Kops, *Schets eener geschiedenis der Rederijkeren.* — Siegenbeek, *Abrégé de l'histoire de la littérature des Pays-Bas.*

qui représentait la meilleure farce, moralité ou mystère [1]. Au jour marqué, les fêtes commençaient. La plus célèbre dont on se souvienne est celle qui eut lieu à Anvers en 1561. Voici la description que Van Meeteren nous en a laissée dans son *Histoire des Pays-Bas*. Le chambre des Violiers avait invité les villes flamandes « pour y » comparoistre le premier d'aougst et y apporter leur solution sur » cette demande : *Que c'est qui incite l'homme le plus aux arts et* » *aux sciences?* Il n'y avoit pas seulement des prix pour ceux qui » donneroyent la meilleure solution, mais aussy pour ceux qui » feroyent leur entrée avec le plus de triomphe, de magnificence, » et avec le plus de gens, et qui pourroyent le mieux représenter » et faire entendre par figure ou aultrement : *Comment on pourra* » *s'assembler en amitié et départir amiablement?* En quatriesme » lieu, pour celuy qui representeroit le plus artistement sa devise. » En cinqiesme lieu pour celuy qui feroit la plus belle et solemnelle » entrée en l'église. En sixiesme lieu, pour celuy qui feroit le plus » beau feu de joye, soit sur l'eau en des bateaux, soit sur terre » à brusler des tonneaux de poix, à faire des fusées, à allumer » des torches, des lanternes, paëlles à feu. En septiesme lieu, pour » celuy qui joueroit le mieux sa comedie. En huitiesme lieu, pour » celuy qui au prologue de son jeu pourroit le mieux dire : *Combien* » *les marchands qui se comportent justement sont profitables aux* » *hommes*. Et finalement pour celuy qui pourroit le plus innocem- » ment ou gaillardement faire le fol, sans injure ou deshonnesteté. » En quoy l'on proposa des choses merveilleusement subtiles, » profondes et doctes, pleines de sens et de science, et plusieurs » autres tels prix.

» Sur cet envoy, comparurent à Anvers, le troisiesme d'aougst, » quatorze chambres de rhétoriciens, lesquelles vindrent de diverses » villes et seigneuries de Brabant. La chambre de *la Guirlande* » *Marie* de Brusselles emporta le plus grand prix, pour avoir fait la

[1] Kops, *loco citato*. — Siegenbeek, *ibid*. — La Serna, *ibid*.

» plus belle entrée. Car ils firent leur entrée estant bien trois cent » et quarante hommes à cheval, tous habillés en velours et en soye » rouge cramoisye, avec de longues casaques à la polonnaise, » bordées de passemens d'argent, avec des chapeaux rouges faits à » la façon de heaumes anticques. Leurs pourpoints, plumages et » bottines estoient blancs. Ils avoient des ceintures de tocque d'ar- » gent, fort curieusement tissues de quatre couleurs, jaune, rouge, » bleu et blanc. Ils avoient sept chariots faicts à l'anticque, qui » estoient gentiment équippés, avec divers personnages représentant » plusieurs belles figures anticques qui donnoient à entendre *com-* » *ment on s'assemblera par amitié pour départir amiablement.* De » Malines vint la chambre appelée la *Pione*. Ils firent leur entrée » avec trois cent et vingt hommes à cheval, habillés de robes de » fine estamine incarnate, bordées de passemens d'or, avec des » chapeaux rouges. Les pourpoints, les chausses et les plumages » estoyent de couleur jaune, les cordons d'or, les bottines noires. » Ceux-ci avoyent sept chariots de plaisance faits à l'anticque et » fort bien enrichis et ornés de personnages. Ils avoient encore » seize autres beaux chariots quarrés par en haut et couverts de » draps rouge, chaque chariot ayant huit beaux blazons et deux » de la confrerie assis dedans avec des torches, et derrière il y avoit » deux paëlles à feu. En telle manière vindrent aussy les autres » chambres, mais non en telle magnificence et avec tant de gens. » On employa quelques jours à faire des feux de joye, à jouer des » comédies, des farces et faire des choses pour rire, et en des ban- » quets, jusques à ce que les prix fussent départis. Ceux de Brus- » selles, comme nous avons dit, eurent le plus grand prix de l'entrée » et de la solution qu'ils apportèrent sur la demande susdite. La » chambre de Louvain, nommée *la Rose*, avec la solution et response, » disant que ce qui incitoit le plus les hommes à l'art et science » estoit l'honneur, la gloire et la louenge. »

Ces lignes de Van Meeteren nous donnent une idée de ce que c'étoit que ces fêtes qu'on a plus d'une fois comparées aux fêtes

olympiques de la Grèce. Voyez en effet, par un beau soleil du mois d'août, la ville qui ouvre ses portes toutes larges à la poésie qui entre assise à cheval ou traînée dans des chars antiques, la ville qui s'émerveille à la vue de cette riche bigarrure de figures et de costumes, la ville qui tend toutes ses oreilles aux accords de ces musiques dont les sons retentissent de toutes parts, la ville qu'éblouissent sur toutes ces bannières ventelantes les blasons des sociétés accourues à son hospitalière invitation, la ville qui s'épanouit de rire aux sotties qu'on lui représente ou qui pleure aux lamentables *mystères* qu'on lui récite, la ville pleine de bruit et pleine de joie; puis les églises qui carillonnent, et les cloches qui sonnent à toutes volées, et les canons qui tonnent, et toute une population qui acclame et bat des mains; puis, quand la nuit est venue, les torches qui s'allument, le fleuve qui semble tout embrasé comme s'il charriait des étoiles et des météores, les places publiques qu'on prendrait pour des fournaises ardentes, les fusées qui jettent dans l'air des gerbes de feu de mille couleurs, les larges tonneaux de poix qui brûlent, en dardant des flammes allongées et vibrantes comme des langues de serpens, et tout cela, la nuit comme le jour, accompagné des acclamations de la foule, et des orchestres qui chantent, mais dont la voix se perd dans la voix de cet autre immense et formidable orchestre, la foule.

Certes, c'étaient là de beaux et magnifiques spectacles, de belles et magnifiques fêtes, des fêtes dignes de cette poésie.

On comprend aisément quelle immense influence ces sociétés durent avoir et quelle force elles pouvaient devenir aux mains de celui qui aurait essayé de s'en servir comme d'un instrument d'opposition. Aussi, elles contribuèrent à donner, en plus d'une occasion, une certaine direction à l'esprit public, outre les services qu'elles rendirent à la langue et à la littérature. Nous avons vu d'abord les gens d'église composant uniquement ces confréries dans la vue de répandre la connaissance de l'évangile par le moyen des représentations des mystères. Plus tard, ils ne se servirent plus de ce moyen

d'action que dans un but purement égoïste. Aussi, ils furent bientôt débordés et remplacés par les laïques qui étaient peu à peu entrés dans leurs associations. Dès lors nous voyons souvent ces derniers se mettre au service des opinions qui, dès le commencement du XV^e^ siècle, commencèrent à se heurter dans l'ordre politique et dans l'ordre religieux. Ainsi, les factions des Hoeks et des Kabeljauws s'étant allumées, les deux partis se servirent tour-à-tour des chambres de rhétorique pour se combattre. Vers le milieu du XV^e^ siècle elles étaient devenues tellement acerbes dans les poésies et dans les représentations qu'elles récitaient ou donnaient devant le peuple [1], que Philippe-le-Bon, membre lui-même d'une des confréries bruxelloises, effrayé de cette opposition, leur défendit, en 1445, de déclamer et de chanter des poésies factieuses. Plus tard, Charles-le-Téméraire leur accorda sa protection. Ce prince, qui aimait les lettres et qui, au rapport d'Olivier de la Marche, « ap» prit l'art de musique si perfectement qu'il mectoit sus chansons et » motets et avoit l'art perfectement en soi, » leur permit de chanter à leur aise comme devant. Son petit-fils, Philippe-le-Bel, usa à leur égard d'une politique plus rusée que celle employée par Philippe-le-Bon. Au mois de mars 1492, il ordonna à son chapelain, Pierre Altuers, de convoquer à Malines, pour le mois de mai suivant, une assemblée générale des députés et des confréries de rhétorique de ses pays et villes de la langue flamande seulement, munies de telles pièces de poésie que le chapelain leur désignerait, pour communiquer avec elles sur « l'augmentation et la pro» motion de l'art de rhétorique. » L'assemblée eut lieu et la plupart des chambres s'y trouvèrent. L'archiduc parut se plaire beaucoup aux pièces jouées devant lui et promit de « promouvoir cet art de » rhétorique. » Il fit donc, de commun accord avec les confréries présentes et après mûre et bonne délibération des députés, « ériger, » ordonner et instituer une chambre souveraine. » Il lui donna des

[1] Wagenaar, tom. 4, p. 18.

statuts et plaça à la tête de cette confrérie directrice son chapelain avec le titre de *Prince souverain de rhétorique*. Depuis ce moment, toutes les chambres du pays se trouvèrent sous la main du souverain. Cependant la liberté de la pensée à laquelle l'introduction des doctrines religieuses de Luther et de Calvin en Belgique, au XVI^e^ siècle, habitua les esprits, exerça une grande influence sur les chambres de rhétorique, qui servirent puissamment à répandre les idées de la réforme. Dans ses mémoires inédits encore [1], le sire de Noyelles, Renom de France, en parlant de l'état moral de la Belgique à cette époque, ne manque pas de dire, en passant, un mot de ces associations. Il y avait, dit-il, « nombre de comédiens corrompus » ès mœurs et religion, que l'on appeloit *rhétoriciens*, ès quels le » peuple print plaisir; et toujours quelque pauvre moine ou nonnette » avoient part à la comédie. Il sambloit qu'on ne se pouvoit réjouir » sans se mocquer de Dieu ou de l'église. » Aussi, les rhétoriciens ne tardèrent pas à mettre en éveil la soupçonneuse inquiétude de Philippe II, qui, le 26 janvier 1559, mit un terme à ces jeux de l'esprit auxquels on mêlait des questions et des matières qui jetaient le trouble dans la religion catholique. En effet, la société des Fontainistes de Gand avait déjà, en 1539, proposé cette question qu'elle était bien sûre de voir résoudre dans le sens des doctrines nouvelles : « Quelle » peut être la plus grande consolation de l'homme mourant? » Le recueil des réponses présentées au concours fut mis, dans la suite, à l'index par ordre du duc d'Albe, en 1571. Ce fut dans nos troubles civils, dans nos guerres religieuses du XVI^e^ siècle, que périrent nos sociétés de rhétorique. Adieu, pour les combats, toute cette poésie qui avait si long-temps embelli les fêtes de nos bons aïeux! Adieu ces spectacles magnifiques auxquels affluait tout ce que le Brabant et la Flandre comptaient de poètes! Les chambres d'Anvers furent frappées les premières dans un de leurs chefs, le bourgmestre Antoine Van Straelen, décapité à Vilvorde, en 1568.

[1] MS. appartenant à M. Dumortier, membre de la chambre des représentans et de l'académie de Bruxelles.

Le plus grand nombre des membres des confréries flamandes cherchèrent un refuge en Hollande, où nous voyons, à la fin de ce siècle, surgir, dans plusieurs villes, de ces associations qui jetèrent encore quelque éclat après que les nôtres étaient déjà depuis longtemps déchues pour ne plus se relever.

Comme nous le disions plus haut, il ne nous reste des chambres françaises que peu de monumens. Nous avons cité souvent le *Recueil de Serventois couronnés à Valenciennes*. Il nous reste à faire connaître la collection inédite des pièces qui ont remporté la couronne ou le *capiel* à l'école de Tournay [1]. La chambre, ou puy de cette ville remonte au XIII^e^ siècle, et est contemporaine de celle de Valenciennes [2]. Elle fut suspendue, sans doute, au milieu des guerres du XIV^e^ siècle. Ce n'est qu'à la fin du XV^e^ siècle que « Aucuns compaignons amans et cherissans l'art et science de rethoricque vulgaire, et assavoir de mettre langaige et rigme, se sont trouvez ensemble regrettans le tamps passé que semblables compaignies se soloient assembler tous les mois une fois, en la maison de l'un de eux où chescun aportoit et recordoit les ouvrages par luy fais et composez sur le refrain ou refrains donnez par le chief de la compaignie qui lors es faisoit,..... lesquelz, ainsy de nouvel trouvez ensemble pour ressourdre et remettre sus la dicte escole, congregation et manière de faire qui jà par plusieurs années a esté delaissée et mise en nonchaloir, ont advisé, deliberé, accordé, ordonné et statué ensemble desur le fait de la dicte compagnie d'escole estre fait et entretenu ce qui s'ensuit : — Et premiers est ordonné et statué que en la dicte compaignie et congregation qui sera nommée escole de rethorique, porront entrer et estre receus jusques au nombre de treise personnes et non plus, en commemoration de nostre salveur Jesus-Christ et de ses douze apostles, tous hommes de bonne vie et d'honneste conversation, ouvriers de rethorique, tenant mesnaige en Tournay, lesquelz ilz seront receus s'il plaist à

[1] *Rytmes et refrains tournésiens*. MS. de la ville de Tournay.

[2] Philippe Mouskes, *Introduct.* p. ccxxv.

ceulx de la dicte compaignie dont les noms sont cy derriere escripts et non aultrement, et payera chascun pour son entrée XXI deniers tournois, pour emploier au papier du registre et aultres despens extraordinaires venans à cause de la dicte compaignie.

» Item que ceulx de la dicte compaignie de treise personnes du plus se assembleront tous les mois une fois, est assavoir le premier mardy de chascun mois, en la maison du chief d'icelle compaignie ou en aultre maison honneste à Tournay, ouquel lieu ilz feront convive ensemble, est assavoir : depuis la feste de tous les sains, jusques à Pasques, au disner, et depuis Pasques jusques à la Tous-sains au souper.

» Item que entre ceulx de la dicte compaignie sera fait et créé un chief, lequel sera deposé et ung aultre renouvelé chascun premier mardy du mois au disner ou souper qui lors se fera, à la seule élection du chief précédent, et aura iceluy chief, à son disner ou souper d'issue, à chascun des aultres de la dicte compaignie quatorse deniers tournois pour piet de viande, et tout le vin se payera par tous ceulx de la dicte compaignie disnans ou soupans, autant l'un comme l'autre. Sauf que, se aucun voloit avoir aultre buvraige de grain ou milleur que simple ambours, il seroit compté sur l'escot et payé avec le vin. Et neantmoins, ne pourra le chief faire apointier excessivement viande, sur paine de en rien recepvoir, affin que les aultres y prendent exemple pour le entretenement de la dicte compaignie.

» Item donra ou envoiera, le dict chief d'escole, de bonne heure et jour competent, à tous ceulx de la dicte compaignie ung refrain de balade ou d'aultre taille de rethoricque honeste, sur lequel seront tenus ouvrer et recorder ouvraige honeste tous ceulx de la dicte compaignie sur paine qui en deffaulroit de payer, sans deport, au prouffit de table, dix deniers maille tournois d'amende, excepté le dict chief qui ne sera tenu de ouvrer sur son refrain s'il ne luy plaist et encore le donroit davantage sans gaigner.

» Item sera donné par le dict chief d'escole, à son dict disner ou

souper d'issue, une couronne et ung capel d'argent, pour pris des meilleurs ouvraiges, et plus ne sera tenu de donner refrain ne joiaulx s'il ne luy plaist, ne aussy les ouvriers de ouvrer plus que sur ung des refrains. Et se le chief voelt plus donner, faire le poura à ses despens en gardant toujours honesteté.

» Item quiconques, receu en la dicte compaignie, sera deffaillant de venir à chescun des dicts disners et soupers d'issue, pour tant qu'il sera en la dicte ville de Tournay, ou qu'il aura faculté de y venir, sera privé et trachié d'icelle compaignie, saulve legitisme excusation et en payant XIIII deniers tournois pour son piet de viande, comme il eust fait s'il y eust esté présent, et envoiant le dict escot avec sa dicte excusation avant le cop et de bonne heure affin de faire prouvision selonc les gens qui y seront.

» Item que nulz de la dicte compaignie ne poura mener aultruy que luy ausdicts disnerz et souperz, sy non le chief de la journée qui en poura mener ung seul de dehors sa maison, moiennant qu'il soit agreable à la compaignie et qu'il paie son escot de vin comme les aultres.

« Item que tous ceulx qui seront receus en la dicte compaignie seront tenus de, incontinent leur reception, faire mettre et escrire de leur main leurs noms et soubsnoms et leurs signes manuelz ou registre présent à ce ordonné, lesquelz noms et signes feront et vaulront approbation de tout ce que cy dedens est contenu et obligation de le du tout entretenir sans contredict ou deffaulte, et quiconques yroit au contraire de tout ce que cy dedens est contenu touchant ces presentes ordonnances en tout ou en partie sans le auctorité des aultres, il en seroit privé et debouté sans recouvrer chose qu'il y eust mis par avant.

» Item et pour ce qu'il est dict que chescun est tenu de ouvrer sur le refrain du chief, etc., toutesvoyes qui volra il poura donner son ouvraige davantaige sans ce que nulz soit constraint de le mettre à l'examen s'il ne luy plaist, et se chescun donnoit davantaige sans gaigner les joiaulx de la journée, iceulx joiaulx seroient

au serviteur de la dicte compaignie. Et pourtant ceulx qui volront ouvrer pour gaignier pris, seront tenus de aporter ou envoyer leurs ouvraiges au chief en dedens le soleil couchant du lundy précédent le dict mardy, sur peine de non gaignier. Et, pour faire l'examen, sera pris, avec le chief, le souverain couronné de la feste précédente, qui ne poura gaignier pour ceste fois.

» Item, et s'il plaist au chief de la journée, pour le dict examen faire et pour toute suspicion éviter que on pouroit avoir touchant ce cas, poura prenre et évoquier au dict examen, avec le souverain couronné de la feste précédente, comme dict est, ung homme lequel ne seroit des dictes congregacion et compaignie, ouvrier de réthorique et à ce se cognoissant, sans en rien déroghier à ce que dict est en l'article précédent ne à aulcun de la dicte compaignie.

» Item est fait ce présent registre ouquel seront à chescune fois enregistrez les ouvraiges de chescune feste avec les noms et soubz-noms des ouvriers de chescune pièce, et ce par ung escripvant correctement de la dicte compaignie et député par icelle, qui notera en marge les faultes de chescune ligne se aulcunes en y a; dont il aura, pour l'escripture des dictes balades et ouvraiges, son issue du piet de viande qu'il debveroit pour chescune feste quitte, est assavoir XIIII deniers tournois, pourveu que celuy escripvant fust ung de ceulx de la dicte compaignie; et, se par aultre se faisoit, il seroit salairié de sa peine, par l'advis et discrétion de ceulx de la dicte compaignie. Et incontinent les dicts ouvraiges escripts, il reportera le dict registre en la maison du chief nouvel créé, lequel le gardera son terme et non plus. Et ne poura le dict escripvant tenir le dict registre, pour escripre les dicts ouvraiges, que trois jours, sur peine de perdre son salaire, lequel salaire sera tenu de payer le chief sur le refrain duquel les dicts ouvraiges seront fais et composés.

» Item est ordonné que se aulcun de la dicte compaignie aloit de vie à trespas, celuy qui pour lors seroit cief, fera dire et célébrer pour le trespassé une basse messe de *requiem*, à laquelle chescun de la dicte compaignie sera tenu de venir, moyenant qu'il y soit

semons et saulve légitime excusation, sur demy gros d'amende au prouffit du serviteur qui le nonchera. Et pareillement sera fait pour le serviteur de la dicte compaignie, se de ce siècle décédoit, pour laquelle messe payer seront mis et comptez par le dict chief quatre gros Flandre sur l'escot du disner ou souper que le dict chief fera. »

Nous avons tenu à donner en entier le réglement de l'école de rhétorique de Tournay. Il jettera quelque lumière sur la constitution intérieure de ces associations dont l'histoire serait si belle à écrire, mais sur lesquelles nous possédons malheureusement si peu de documens. On a vu, par les longs articles que nous venons de transcrire du manuscrit qui nous sert ici de guide, que le puy tournaisien a eu soin de tout dans son réglement, de l'âme et du corps, du dîner pour les vivans et de la messe de *requiem* pour les morts. On a vu de quelle manière on procédait aux concours mensuels et de quelle façon les prix se donnaient, à chaque banquet, le premier mardi de chaque mois. Ce fut au mois de mai 1477 que l'école de Tournay, ainsi rétablie, se réunit pour la première fois chez Jean de Marvis. Le refrain proposé était :

Bien commenchier et mieulx conclure.

La couronne fut adjugée à Jehan Nicolaï et le *capiel* donné à Jehan de Baudrenghien. Le registre des réunions et des pièces couronnées de cette société ne va que jusqu'à l'an 1491. Là s'arrêtent donc les données que nous possédons sur cette confrérie dont nous ne connaissons ainsi que les œuvres produites dans le cours de quatorze années. La plupart de ces morceaux sont des ballades, quelques-uns sont des chansons. Parmi les premières on en remarquera plusieurs construites d'une façon remarquable, et qui revêtent les rhythmes les plus savans. Au nombre de celles-là nous citerons celle faite sur le refrain : *De mal en pis persévère,* proposé pour la congrégation du mois de novembre 1487. Elle présente cette forme gracieuse de l'invention de laquelle on a fait honneur à Ronsard ou

à Belleau, et que Sainte-Beuve et Victor Hugo ont ressuscitée de nos jours, cet entrelacement si plein de mollesse et de laisser-aller nonchalent du vers de sept syllabes avec celui de trois, dont le contemporain de Ronsard nous a laissé un si gracieux modèle dans sa pièce sur le mois d'avril.

Avril, l'honneur de nos bois
Et des mois;
Avril, la douce espérance
Des fruits qui, sous le coton
Du bouton,
Nourrissent leur jeune enfance.

Jehan de Marvis, chef de la quarante-troisième congrégation, écrivit, au mois de novembre 1487, la strophe suivante dans une ballade dont le refrain proposé était : *De mal en pis persévère*, strophe qui peint d'ailleurs assez énergiquement l'état du pays, rempli de troubles sanglans depuis la mort de Marie de Bourgogne :

Dol, murdre et prodition
Perchoit-on
Jusques entre soer et frère,
Et griefve subvertion
D'union
De mal en pis persevère.

Du reste, cette forme avait déjà été employée plusieurs fois dans le *Livre d'Amours* [1].

Les noms des poètes du puy de Tournai qui nous ont laissé des poésies, sont les suivans : Jehan Nicolaï, Jehan de Marvis, sire Jehan Crespiel, Jehan de Baudrenghien, Jehan le Galois, Jehan du Broecquet, Michault Canone, Massin Villain, Jehan de Marcoing, Nicolas Didier, Michel Vincque, sire Jacques Despryers, Gérard Desquaries, Robert Puissant, Gadiffier Bourgeois, Gérard le Cher-

[1] MS. de la Biblioth. de Bourgogne, n° 850. D.

gier, Pierre Cretielle, Damp Thomas le Roy, Damp Mathieu Grenet, Damp Arnould de Solbroecq, Félix, Jacques de le Plancq, Jehan Coppin de Valenciennes, Philippe Herche et Jehan Fournier.

C'est vraiment une chose touchante à voir que ces hommes se retirant des bruits du dehors, et se recueillant en eux-mêmes et dans le culte saint des Muses. Charles-le-Téméraire tombe à la bataille de Nancy, et ne laisse après lui qu'un seul homme en Europe, Louis XI. Le vaste héritage de ces riches et populeuses provinces sur lesquelles Philippe-le-Bon avait placé sa couronne de duc, il le lègue aux mains d'un enfant, d'une femme, aux mains de cette Marie dont le règne doit leur être si fatal. La France, profitant de la faiblesse de cet enfant, de cette femme, les dévaste et y porte le ravage avec une fureur qui inspire une si éloquente indignation à ce Molinet, plus poète dans sa prose que dans ses vers. En vain, Maximilien, devenu l'époux de la fille du Téméraire, vient-il un instant essayer le rôle de pacificateur. Bientôt une guerre acharnée commence entre lui et la Flandre, après que Marie, morte à la suite d'une chute de cheval, eut laissé les rênes du pays à un étranger qui n'aimait à s'entourer que des siens, de ses Allemands et de ses Bourguignons, guerre qui ne cesse qu'en 1492, grâce au traité conclu entre Albert de Saxe et Philippe de Clèves.

C'est au milieu de tous ces désordres et de ces dévastations, de tous ces troubles et de ces émeutes, que les poètes, eux, se retirent à l'écart dans leur cénacle, pour ne se livrer qu'à la culture des choses de la pensée et du cœur, et ne s'adonner qu'à la pieuse occupation de l'art, mettant ainsi entre eux et le monde cette sainte poésie, source si féconde de courage et de résignation.

Mais ce n'est pas qu'ils entrent dans leur humble et tranquille retraite sans y apporter quelque réminiscence des choses du dehors. Leur premier chant est, en effet, un souvenir d'un des plus grands événemens du XV^{e} siècle, la mort de Charles-le-Téméraire. Voici cette curieuse ballade qui est ainsi une chanson historique :

Ung riche filz bien congnéu,
Après la mort de son bon père,
Sans plus de soy descongnéu,
Fist à maintes gens vitupère.
Home trop grant ne luy estoit,
Il tuoit l'ung, l'autre batoit,
Puis chy, puis là, à l'aventure,
Sans aviser comment on doibt
Bien commenchier et mieulx conclure.

Quant il eubt longuement vescu
Et mis pluiseurs gens à misère,
Fortune luy tourna l'escu,
Luy donnant povreté amère.
Quant il se trouva en ce ploit,
Il ala emprendre un esploit
Dont il morụ à grande injure;
Trop peu de chose lui sambloit
Bien commenchier et mieulx conclure.

Ces paroles ne sont-elles pas d'une application saisissante? Car personne moins que le Téméraire ne sut

Bien commenchier et mieulx conclure,

lui qui, pendant le cours de son règne,

Fist à maintes gens vitupère.

On sait qu'en effet

Homme trop grant ne lui estoit,
Il tuoit l'ung, l'autre batoit,
Puis chy, puis là, à l'adventure.

Car sa vie entière ne fut qu'une série d'expéditions aventureuses, à la suite desquelles

Fortune luy tourna l'escu,
Luy donnant povreté amère.

C'est alors que, voulant pressurer nos provinces pour en tirer l'argent nécessaire à ses folles entreprises,

Il mit maintes gens à misère.

Enfin, quand, après avoir été battu à Granson et à Morat,

.....Il se trouva en ce ploit,
Il ala emprendre un esploit
Dont il moru à grande injure;
Trop peu de chose lui sambloit
Bien commenchier et mieulx conclure.

Cette allégorie, si juste et si bien soutenue dans toutes ses parties, nous semble d'autant plus applicable à Charles-le-Téméraire, que le poète nous apprend lui-même que sa ballade se rapporte à

Un riche filz bien cognéu.

Or, ce personnage *bien cognéu* que l'auteur met en scène pour en déduire que l'on doit

Bien commenchier et mieulx conclure,

avait un père que le poète qualifie lui-même de *bon*, en disant :

Après la mort de son *bon* père.

Et le père de Charles-le-Téméraire est précisément Philippe-le-Bon.

Tout concorde ainsi à rendre cette allusion plausible.

Par intervalle, un écho perdu des rumeurs du dehors parvient dans leur retraite. Alors il faut voir quel trouble les saisit tous, quelle inquiétude se manifeste dans le temple. Alors les voix deviennent muettes jusqu'à ce que des temps meilleurs soient revenus. Ainsi, quand, en 1477, Còlard de Mouy se fut installé à Tournay avec une garnison française au nom de Louis XI [1], « la

[1] Barante. *Hist. des ducs de Bourg.*, édit. de M. De Reiffenberg, tom. 9, pag. 66.

» seconde congrégation [1] fut délaissée depuis le premier mardi de » may, pour la venue de la garnison [2]. » Ou il se donnent pour refrain ce vers « *Soy recréer en l'art de rhétorique* [3], » et chantent les douceurs ineffables et consolatrices de la poétrie. Ou ils se résignent aux malheurs qui les affligent, en se redisant que « *Tout* » *ce se fait par poissance divine* [4]. » Une fois seulement ils se hasardent ouvertement dans le domaine de la politique, c'est au mois d'août 1488. Le jour fixé pour la congrégation fut précisément celui où « vindrent les nouvelles que le roy nostre sire (Charles VIII) » avoit eu victoire et submis en son obéissance le pays de Bre- » taigne par sa puissance et force d'armes, et ramené prisonniers » le duc d'Orléans et aultres, pour laquelle victoire on en fist, » lendemain jour de la transfiguracion nostre seigneur, sermon, » aussi procession générale, et chanta un *Te Deum laudamus*, » et les bonnes gens de la ville en firent feus, convines, dansses » et esbatemens en grant bruyt. Si fut donné pour refrain principal : » *Dieu nous doint paix ou guerre qui le vaille* [5]. »

En repassant les noms que nous venons de citer, on en remarquera plus d'un qui est réellement un nom de poète et qui mérite une place distinguée parmi ceux qui illustrèrent la fin du XV^e^ siècle. Nous citerons surtout Jehan de Marvis, sire Jehan Crespiel, Michault Canone et Jehan de Baudrenghien, qui possèdent, avec tant d'esprit, tant de qualités de style et de facture.

Le MS. tournaisien se compose de ballades et de chansons, puis encore de triolets, ou de *rondels*, comme on disait alors. Il en est beaucoup dont le tour est spirituel, dont l'allure est d'une franchise et en même temps d'une naïveté qui sautera tout d'abord aux yeux de ceux qui ne connaissent de cette époque que les poésies de Jean Marot et d'Octavien de Saint-Gelais. Avec moins de qualités, il faut le dire, que ces dernières, les rhythmes et refrains tournaisiens n'en sont pas moins d'une valeur littéraire qui

[1] Réunion du puy ou de l'escole. | [2] MS. de Tournay, pag. 22. | [3] Ibid. | [4] Ibid., pag. 295. | [5] Ibid., pag. 455.

mérite qu'on les tire de l'oubli où ils sont restés jusqu'à ce jour. Ils sont surtout intéressans pour notre histoire littéraire, parce qu'ils présentent un certain caractère de transition entre la poésie du moyen âge et la poésie de la Renaissance, entre les trouvères et l'école de Ronsard. Il n'y a plus cette teinte de naïveté qui anime les productions de nos anciens poètes, ni ce coloris brillant qu'on remarque dans Froissart, ni cette verve éblouissante qui étincelle dans les poèmes de Martin Franc, et il n'y a pas encore ces allures grecques et latines qui caractérisent les écrits de Jehan Lemaire. Sous ce rapport, ces poésies sont dignes de l'attention de ceux qui s'occupent de l'histoire littéraire belge. Nous en présentons ici quelques-unes, choisies surtout parmi celles qui ont obtenu la couronne ou le *capel* aux réunions du puy. (*K.*)

Les trouvères tournaisiens ferment, en quelque sorte, notre poésie du moyen âge. Héritiers de ces poètes qui firent éclater si haut l'art en Belgique, surtout dans le cours du XIII^e^ siècle, ils forment le dernier anneau de cette chaîne qui se prolonge par Froissart, Martin Franc et les auteurs anonymes de la complainte sur Dinant, des chansons sur la guerre que Charles-le-Téméraire fit aux Liégeois, et du poème sur le *Malheur de France* [1], jusqu'à Jean Lemaire des Belges.

Jean Lemaire, bien que la plus grande partie de ses poésies appartiennent au XV^e^ siècle, est réellement déjà de l'école de la Renaissance par la couleur de ses productions. Il naquit à Bavai, dans le Hainaut, en l'an 1473, ce qu'il rappelle ainsi dans sa *Concorde des deux langages :*

> ... Je qui fus, en temps de guerre et noise,
> Né de Hainau, païs enclin aux armes.

Ce fut à l'époque où le duc Charles-le-Téméraire était en guerre avec les Suisses et perdit la bataille d'Héricourt.

[1] MSS. de la Biblioth. de Bourgogne, n^os^ 5621, 5622, 9041, 9042.

Jehan Lemaire était parent de Jean Molinet, qui le tint pendant quelque temps sous sa discipline et le fit admettre, à Ville-Franche, en qualité de clerc des finances, au service du roi et du duc Pierre de Bourbon. C'est là que Guillaume Cretin remarqua ses dispositions pour la poésie et l'engagea à la cultiver. Cretin lui écrivit à propos du talent qu'il annonçait :

> Dont Molinet qui t'avoue à parent,
> Acquiert honneur, bruit et los apparent,
> Veu que soubs luy tu as si bien apris
> Que ton labour vault estre mis à pris.

La parole de Guillaume Cretin ne s'est pas confirmée encore. Le labour de Jehan Lemaire n'a pas encore été mis à prix. Toute sa gloire est à ressusciter. Il y a tout un travail de restauration à faire pour elle, comme un des plus judicieux critiques modernes fit, il y a quelques années, pour cette autre réputation déchue et mise en oubli, — Ronsard.

Jehan Lemaire fut secrétaire de Louis de Luxembourg jusqu'en 1503. En cette année, il passa au service de Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien et de Marie de Bourgogne. De 1506 à 1508 il voyagea en Italie, et publia, à son retour, la première partie de son *Illustration des Gaules*, ouvrage dont il s'occupait déjà huit ans auparavant, et dans lequel il prend le titre de secrétaire induciaire de madame Anne, deux fois royne de France. On n'est pas d'acoord sur l'année de sa mort. Suivant les uns, il mourut en 1524, selon les autres en 1548.

Jehan Lemaire composa plusieurs ouvrages, parmi lesquels on distingue : *Le Temple d'Honneur et de Vertu*, *La plainte du Désiré*, *Les Regrets de la Dame infortunée sur le trespas de son très-chier frere unique*, *Les Épistres de l'Amant vert*, les contes intitulés *Cupido et Atropos*, la *Couronne Margaritique* et l'*Illustration des Gaules*.

Le Temple d'Honneur et de Vertu, mélange de prose et de vers, est

une apothéose de Pierre II, duc de Bourbon; la *Plainte du Désiré* est une sorte de poème élégiaque sur la mort de Louis de Luxembourg, survenue en 1503, et après laquelle Lemaire entra au service de Marguerite d'Autriche; les *Regrets de la Dame infortunée* furent écrits à l'occasion de la mort de Philippe-le-Beau, frère de cette princesse, appelée par le poète la dame infortunée par allusion à cette devise qu'elle avait adoptée : *Fortune infortune fort une. Les Épistres de l'Amant vert* furent composées en l'an 1510; l'une exprime les regrets du perroquet de la princesse après qu'elle eut pris route vers l'Allemagne pour revoir son père; l'autre est un dialogue entre l'âme du perroquet mort de chagrin, Mercure et l'Esprit Vermeil, aux enfers. Des contes de *Cupido et d'Atropos*, le deux derniers seulement appartiennent à Lemaire; le premier est traduit du poète italien Seraphino. La *Couronne Margaritique* est un recueil de poésies composées en l'honneur de cette même princesse. Les trois livres de l'*Illustration des Gaules* sont écrits en prose.

Les contemporains de Jehan Lemaire professaient une grande admiration pour son talent. Clément Marot, après avoir cité le nom de ce poète dans l'épigramme adressée à Salel, dit ailleurs en parlant de lui avec une exagération du reste assez pardonnable à l'amitié :

. . . . Jehan Lemaire belgeois
Qui eut l'esprit d'Homère le gregeois.

Plus tard, Pasquier, dans ses Recherches [1], fait son éloge en ces termes : « Le premier qui à bonnes enseignes donna vogue à nostre » poésie fut maistre Jehan Lemaire des Belges, auquel nous sommes » infiniment redevables non-seulement pour son livre de l'*Illustration des Gaules*, mais aussi pour avoir grandement enrichi nostre » langue d'une infinité de beaux traits, tant en prose que poésie, » dont les mieux escrivans de nostre temps se sont sçeu quelquefois » bien aider. Car il est certain que les plus riches traits de cette

[1] Tom. 1, col. 699.

» belle hymne, que nostre Ronsard fist sur la mort de la royne de » Navarre sont tirés de luy, au jugement que Pâris donne aux trois » déesses. » Nous ajouterons ici les paroles de La Croix du Maine qui le regarde « comme l'un des plus renommés de son temps pour » l'art oratoire et pour écrire bien en vers françois. » En effet, Lemaire possède d'excellentes qualités. Sa poésie est ferme, solide d'étoffe, de bon teint, et toujours habilement nuancée. Il a une imagination riche et féconde, le goût qui tempère ce que cette imagination pourrait avoir de trop luxuriant, et une justesse presque continuelle d'expression. Il est comme le point de transition qui des poètes du XV^e^ siècle nous mène à ceux de l'école ronsardienne ou de la Renaissance.

On sait quelle immense influence la prise de Constantinople par Mahomet II exerça sur la fin du XV^e^ siècle, en faisant refluer sur l'Occident, avec les débris du grand empire d'Orient, toute une civilisation dépositaire des traditions de l'art et de la sagesse antiques. Pie II [1] nous apprend ce que c'était que cette Byzance restée jusqu'alors l'asile des lettres et le temple de la philosophie, cette Byzance qui brilla, jusqu'au milieu du XV^e^ siècle, de cette renommée de savoir qui avait fait la gloire d'Athènes au temps de la puissance de Rome. Ce noble dépôt de lumières et de traditions classiques entra en Europe par l'Italie, où les fugitifs de l'empire vinrent chercher un asile contre les armes musulmanes. Constantinople fut ainsi en aide, avec ses réminiscences de la civilisation de l'antiquité, au travail spontané de la civilisation moderne, auquel l'Europe se livrait de toutes parts en ce siècle de rénovation; elle contribua ainsi à hâter la renaissance de lettres. « Ce rétablissement, dit » Philippe de Commines, ne se fust guere avancé si Constanti- » nople n'eut esté prinse et saccagée par Mahomet II, et nous » n'eussions pu dire encore une fois :

[1] Gibbon, *Histoire de la décadence de l'empire romain.* — Villemain, *Lascaris*, note 2, tom. 1. — Villemain, *Tableau de la littérature au moyen âge*, tom. 2, p. 280.

Græcia capta ferum victorem cepit, et artes
Intulit agresti Latio.

» Car ce fust alors que Lascaris, Chrysoloras, Chalcondyle, Bes-
» sarion, Trapezunce, Angyropule, Merulle, en ung mot, tous
» les doctes hommes de la Grèce, se retirant à sauveté vers les
» princes de l'Europe, y apportèrent aussi quant et quant eulx
» tous les anciens auteurs, sans lesquels on ne pouvoit passer plus
» oultre. »

Certes, s'il y a une époque historique digne d'être étudiée et approfondie, s'il y a un spectacle fait pour attirer puissamment les yeux et la pensée, c'est cette aurore poétique et rayonnante qui brille entre la nuit du moyen âge et le jour des temps modernes, aube dont les premières lueurs furent signalées par deux génies, dont l'un compléta la carte du monde par la découverte de l'Amérique, et dont l'autre créa une puissance nouvelle, l'imprimerie, sur la terre où toutes les puissances étaient usées hors celle de Dieu: époque merveilleuse d'activité intellectuelle et physique, de mouvement dans les têtes et dans les bras, de travail dans la pensée, dans la science, dans l'art, dans la forme sociale, en toutes choses; où l'Europe semble mise dans la chaudière d'Éson pour s'y rajeunir, la décrépite; siècle de ruines et de reconstruction, où tout s'écroule, où tout se relève. Voyez, d'un côté, l'Italie qui se polit et se transforme, grâce aux Sforce et aux Médicis, et surtout à deux des plus grandes têtes qui aient porté la tiare, Nicolas V et Pie II; de l'autre, l'Angleterre qui voit finir la lutte des deux Roses et commencer l'ère de la centralisation politique. En Espagne, l'empire des Maures tombe, et la royauté s'affermit, grâce à Ferdinand-le-Catholique, ce reflet de Louis XI; en Allemagne, la prépondérance de la maison d'Autriche s'établit et le pouvoir impérial est posé sur ses bases de pierre par Maximilien I. En France, la féodalité expire sous Charles VII, et la monarchie absolue naît sous Louis XI.

Et, tandis qu'ainsi la carte du monde s'élargit, que les peuples

se forment et que les gouvernemens se fondent, voilà Jean Huss et Jérôme de Prague, annonçant la venue orageuse de Luther, ce grand démolisseur qui, selon la parole du poète,

> Frappe avec la parole
> Et prêche avec le fer.

Tandis que l'unité monarchique se noue, voilà que l'unité religieuse se brise. Voilà qu'ainsi s'apprête en Europe une nouvelle division religieuse des peuples selon les races auxquelles ils appartiennent, ceux de race romaine catholiques, ceux de race slave grecs, ceux de race teutonique protestans. Voilà qu'ainsi s'ouvrent ces luttes formidables qui laboureront l'Europe pendant plus d'un siècle, l'Allemagne et les Pays-Bas sous Charles-Quint et Philippe II, la France sous Charles IX et Henri III, l'Angleterre sous Henri VIII, les trois royaumes du Nord sous Frédéric I et Christiern III, puis de nouveau l'Allemagne durant toute la période de la guerre de trente ans.

A côté de ce grand mouvement qui se prépare ainsi dans l'ordre des faits, quel mouvement profond dans l'ordre des choses de l'intelligence et de l'imagination! L'imprimerie donne à la pensée des ailes, et la pensée se propage sur tous les points de l'Europe, comme ces germes que l'arbre sème aux vents qui doivent les porter au sol où ils iront mûrir et éclore. La peinture à l'huile s'invente à Bruges. Masaccio et Ghirlandajo annoncent Léonard de Vinci et les règnes magnifiques des papes Jules II et Léon X. Brunelleschi fait une révolution dans l'architecture, comme Jean Lemaire en opère une dans la langue française et ouvre la voie à l'école poétique de Ronsard. Les sciences et les lettres classiques se répandent en Angleterre, en Espagne, dans toute la patrie allemande.

A coup sûr, cette époque est peut-être, de toutes celles de l'histoire du monde, la plus curieuse à étudier, la plus intéressante à approfondir. Aussi, plaçons-nous au bout de ce XV^e^ siècle où tout se prépare, sur le seuil du XVI^e^ où tout se consomme, et parcou-

rons-les des yeux dans toutes leurs magiques profondeurs. Quels poètes! quels peintres! quels architectes! quels sculpteurs! quels artistes de toutes parts! Là, le vieux Durer sculpteur, peintre, graveur et savant tout ensemble. Ici, Holbein qui, après avoir tracé dans le cloître des dominicains de Bâle sa fameuse danse des morts, se hâte vers Londres pour y reproduire sur ses toiles toute cette série de femmes dont Henri VIII se séparera tour-à-tour par le divorce ou par la hache du bourreau. En Italie, Michel-Ange jette dans l'air le dôme de Saint-Pierre et fait une page immortelle de son jugement dernier, tandis que Raphaël crée ces admirables Madones entrevues par lui seul dans ses rêves divins; Le Tasse chante les combats des croisés devant Jérusalem, tandis que l'Arioste célèbre les merveilleuses aventures de Roland. Benvenuto Cellini cisèle l'or et l'argent, comme Jean Goujon taille le marbre et coule le bronze. Fontainebleau s'enrichit des fruits du génie de Primatice, et François Ier ouvre ses bras à Léonard de Vinci pour que le peintre malade expire plus doucement sur le cœur du roi. Camoëns entonne sa Lusiade, et Orland de Lattre accorde cet orgue immense dont le chant doit faire une révolution complète dans l'art de la musique.

Hommes prodigieux! Choses prodigieuses!

L'Italie fut la première à sentir l'effet de cette influence exercée par la chute de Constantinople, influence qui, pour nous servir des paroles d'Hugo [1], ne s'étend guère en France qu'au commencement du XVIe siècle, mais qui à l'instant même s'empare de tout, fait irruption partout, inonde tout. « Rien ne résiste au flot. » Architecture, poésie, musique, tous les arts, toutes les études, » toutes les idées, jusqu'aux ameublemens et aux costumes, jusqu'à » la législation, jusqu'à la théologie, jusqu'à la médecine, jusqu'au » blason, tout suit pêle-mêle et s'en va à vau-l'eau sur le torrent de » la Renaissance. La langue est une des premières choses atteintes; » en un moment elle se remplit de mots latins et grecs; elle déborde

[1] *Littérature et Philosophie mêlées*, préface, p. 24, seqq.

» de néologismes; son vieux sol gaulois disparaît presque entière-
» ment sous un chaos sonore de vocables homériques et virgiliens.
» A cette époque d'enivrement et d'enthousiasme pour l'antiquité
» lettrée, la langue française parle grec et latin comme l'architec-
» ture, avec un désordre, un embarras et un charme infini; c'est
» un bégaiement classique adorable. Moment curieux! c'est une
» langue qui n'est pas faite, une langue sur laquelle on voit le mot
» grec et le mot latin à nu, comme les veines et les nerfs sur l'é-
» corché. Et pourtant, cette langue qui n'est pas faite est une langue
» souvent bien belle; elle est riche, ornée, amusante, copieuse,
» inépuisable en formes, haute en couleur; elle est barbare à force
» d'aimer la Grèce et Rome; elle est pédante et naïve. Observons en
» passant qu'elle semble parfois chargée, bourbeuse et obscure. Ce
» n'est pas sans troubler profondément la limpidité de notre vieil
» idiome gaulois que ces deux langues mortes, la latine et la grec-
» que, y ont si brusquement vidé leurs vocabulaires.

« Chose remarquable et qui s'explique par tout ce que nous ve-
» nons de dire, pour ceux qui ne comprennent que la langue
» courante, le français du seizième siècle est moins intelligible
» que le français du quinzième. Pour cette classe de lecteurs,
» Brantôme est moins clair que Jean de Troyes. »

Ce fut là en grande partie l'œuvre de l'école de Ronsard; et cette œuvre fut commencée par un de nos poètes venus avant le poète de Charles IX, par Lemaire des Belges que Dubellay [1] regarde comme ayant le premier « illustré et les Gaules et la langue fran-
» çoise, en lui donnant beaucoup de mots et de manières de parler
» poétiques, qui ont bien servi même aux plus excellents de nostre
» temps. »

Car c'est Jehan Lemaire qui, selon nous, doit être regardé comme le véritable fondateur de l'école poétique à laquelle Ronsard donna son nom. La grande révolution littéraire du XVI^e^ siècle

[1] Joachim Dubellay, *Illustration de la langue françoise.*

fut préparée par le poète de Bavai. Un autre en eut l'honneur. Ce ne fut pas Christophe Colomb qui baptisa l'Amérique. Lemaire commença par innover dans la forme, avant d'innover dans la langue elle-même. Il commença par tailler dans l'écorce, avant de tailler dans le cœur même de l'arbre. On sait ce que Clément Marot lui doit sous le rapport de la forme. Ronsard trouva, plus tard, sa langue toute faite, grâce au savant écrivain de l'*Illustration des Gaules*, Ronsard, qu'on surprit plus d'une fois un Jehan Lemaire à la main dans les écuries du roi Jacques, en Écosse, lorsqu'il y servait comme page de cour.

Quand on parcourt les œuvres de Lemaire, une chose nous saute tout d'abord aux yeux : on voit tout d'abord que c'est de lui que doit dater l'époque littéraire connue sous le nom de première époque de Ronsard, c'est-à-dire celle où l'imitation des Latins et des Grecs prévalait encore chez le poète vendômais sur l'imitation des Italiens à laquelle il se livra presque exclusivement plus tard. C'est en effet un remaniement complet de la langue, telle que Froissard et Martin Franc l'avaient laissée. Ce n'est plus le roman avec ses formes naïves, avec ses vocables souvent tout hérissés encore de leurs aspérités gauloises ou germaniques, avec ses tournures simples, mais un peu trop uniformes peut-être. C'est quelque chose de plus riche, de plus ample, de plus savant, mais malheureusement aussi c'est quelque chose d'entièrement étranger. Ce n'est plus du roman, mais c'est du latin et du grec. Ce n'est pas encore du français, mais c'est du grec et du latin. La langue semble avoir pris un masque sous lequel vous ne devinez plus son antique physionomie d'hier. Elle a ôté ses souliers à la poulaine pour chausser la sandale romaine. Elle a dépouillé son juste-au-corps de buffle et sa cuirasse armoriée, pour revêtir la toge athénienne. Elle a dit adieu à toute la curieuse mythologie du moyen âge, à Dangier dont l'œil jaloux ne se ferme ni nuit ni jour, à Malebouche qui se plaît à troubler le doux bonheur de ceux qui s'aiment, à ces belles fées qui dansent le soir en robe verte aux rayons de la lune, à tous ces enchanteurs dont

nos vieux romanciers peuplent leurs fictions, à ces sorcières, à ces géans avec lesquels héros et chevaliers sont à chaque moment en guerre. Elle a dit adieu à tout cela ; elle est redevenue païenne comme on l'était à Athènes, païenne comme on l'était à Rome, il y deux mille ans. Elle oublie Jésus-Christ et les miracles de la Sainte-Vierge, si bien racontés par Gauthier de Coinsy, pour se prosterner à deux genoux devant Jupiter, devant le grand Jupiter, comme elle le nomme. Elle se remet à folâtrer avec les Nymphes et les Grâces. Elle nous repeint, dans toute la fraîcheur de sa beauté, cette pauvre Vénus, édentée depuis presque vingt siècles, l'*alme* déesse Vénus,

. . . . Or douce et puis amère,
Dormant en lit de plumettes délies,
Bien tapissé de verdures jolies.

Elle reteint en blond les cheveux gris du vieux petit Amour, ou, comme elle dit,

De Cupido, le Dieu des amourettes.

Il nous faudrait un volume entier pour dire tout ce que Lemaire a mâché de besogne à Ronsard, tout ce qu'il a fait, lui le premier venu, pour l'école littéraire du XVI^e^ siècle, rénovations opérées dans les mots, rénovations opérées dans la phraséologie, rénovations opérées dans l'ordre même des idées. Il nous faudrait pour cela plus d'espace encore. Ici nous avons seulement tenu à constater que c'est de Belgique qu'est venue la grande réforme littéraire de la Renaissance, que c'est à un belge qu'est dû peut-être Ronsard et toute son école.

Ainsi, nous avons à revendiquer les trois hommes auxquels la langue poétique du moyen âge doit ses plus profondes révolutions : Chrestien de Troyes, Froissart et Jehan. Lemaire; Chrestien de Troyes qui façonna le parler de nos trouvères du XIII^e^ siècle, ce parler si âpre et si rude d'un côté, si fin et si spirituel de l'autre, celui des poètes du Renard, de Rutebeuf et de Jean de Condé,

d'Audefroy-le-Bastard et de Quènes de Béthune; Froissart qui, tout en conservant à la langue sa force et son énergie, lui donna une grâce, un enjouement, une délicatesse naïve, qu'elle n'avait jamais eus jusqu'alors, et en fit la langue de Charles d'Orléans et de Jehan Marot, de Villon et de Martin Franc; enfin, Jehan Lemaire, qui réforma complétement la littérature du XVI^e^ siècle.

Mais ce n'est point assez de s'être mis le premier à remanier, à reforger la langue. Lemaire possède, en outre, cette érudition solide et travailleuse par laquelle se distingueront plus tard en France les élèves de Jean Dorat, dont l'école, selon la poétique expression de Duverdier, sera « *le cheval de Troies* d'où l'on verra » s'élancer cette troupe de poètes » qui feront pour les lettres ce que les disciples d'Albert Durer et de Lucas Cranach auront déjà fait pour la peinture et la statuaire. Son *Illustration des Gaules* est une œuvre de poète et d'érudit tout ensemble. Toutes ses poésies ont dans la pensée et dans la forme quelque chose d'antique, et l'on s'aperçoit tout d'abord, en les lisant, qu'il a mis en pratique ce précepte d'Horace, que Dubellay posera comme une règle à cette studieuse jeunesse qui s'associera avec lui, Belleau, Ronsard, Baïf, Passerat et notre Desmasures, pour accomplir la grande réforme littéraire de leur époque : « Lis donc, et relis jour et nuit les » exemplaires grecs et latins [1]. » Aussi, son dessin est grec et latin, sa couleur est grecque et latine, sa langue aussi; ses contours sont presque toujours fermes et décidés; çà et là seulement quelque chose de flottant et qui sent encore son quinzième siècle, réminiscence de ce moyen âge que le poète de ce temps de transition n'a pas pu oublier tout entier. Du reste, il justifie partout les paroles de Pasquier que nous avons citées plus haut.

Voici trois extraits de Lemaire qui donneront une idée de la manière de ce poète. (*L.*)

Presque en même temps que Jehan Lemaire, c'est-à-dire sur la

[1] Joachim Dubellay, *Illustration de la langue française.*

limite du XV^e^ et du XVI^e^ siècle, se présente l'auteur anonyme de *l'An des sept Dames*. Sur le poète auquel nous devons ce singulier livre, nous n'avons pu découvrir aucun détail. Tout ce que nous savons c'est qu'il prend la qualification de « Josne Gentilhomme. » A son poème il a donné ce titre bizarre « pour ce qu'il salue sept dames » demorant en une maison, sur chascun jour de la semaine une, » et ce fait-il ung an durant, chascune cinquante-deulx fois, autant » de semaines qu'il y a en ung an, pour ce qu'il ne les véoit point » souvent assez à son aise, et tout ce fist-il pour l'amour de l'une » d'elles qu'il aimoit de bonne et léale amour, si prie à Dieu qu'il » luy en doint jouysance en ce monde et paradis en l'aultre. » Le poète consacre ainsi un jour de chaque semaine et un couplet de huit vers à chacune de ses sept maîtresses. Il y a, de cette manière, autant de couplets qu'il y avait de jours en l'an 1503, car c'est bien alors que cette étrange production fut composée. Les bibliographes ne sont pas d'accord sur cette date, que nous croyons devoir assigner à *l'An des sept Dames*. Les uns prétendent qu'il est de 1515, les autres qu'il est de 1518. Pourtant les quatre lignes suivantes, qui terminent l'ouvrage, nous semblent assez claires :

Trois et C. V. X. escrit on,
Crois-le bien sy aras nombre bon,
Tous motz retournéz promptement,
Vous sarez l'an incontinent.

L'An des sept Dames est donc de *XV^c^ et trois*. Notre opinion, d'ailleurs, s'accorde avec plusieurs passages du livre qui font allusion à des événemens arrivés réellement en l'an 1503. Ainsi, dans l'octave 68, l'auteur dit :

D'ung filz naquit hier la figure
De la princesse de Castille.

Ainsi encore, dans l'octave 265 :

Je danserai sur une harpe
Ou nom du glorieux Philippe.

Or, on sait que Ferdinand, frère de Charles-Quint, fut mis au monde en 1503 par Jeanne-la-Folle, à Medina. Leur père, le roi Philippe, mourut en 1506. L'âge de ce poème est donc suffisamment établi. Ce qui nous fait placer l'auteur de *l'An des sept Dames* parmi les poètes belges, c'est l'abondance d'idiotismes flamands qui se rencontrent dans son livre. Il paraît avoir été au moins sujet de Philippe-le-Beau et avoir habité la Belgique, si le *scenarium* de son poème et les choses qu'il y dit des hommes et des localités de notre pays ne prouvent pas à l'évidence qu'il y reçut aussi le jour. Pour nous, nous penchons à croire qu'il est du Hainaut, d'où il va souvent visiter l'Artois, comme il dit :

Je m'en yray vers le mydi
Droit en Artoys sans point attendre;
Mon cueur y va souventeffois.

Ce poème est plus curieux comme monument de l'époque à laquelle il appartient, qu'intéressant sous le rapport littéraire. Comme œuvre de poésie, il n'a que peu de valeur; sous le rapport moral, il en a moins encore. On trouve bien quelque esprit par-ci par-là; mais beaucoup d'obscurité, une phraséologie entortillée, de l'obscénité souvent, presque toujours du mauvais goût. La langue de l'anonyme est au-dessous de celle de Lemaire, autant que la langue de Jean de Stavelot est au-dessous de celle de Martin Franc. Aussi, nous ne citerons de lui que les deux triolets suivans, où l'on remarquera une certaine facilité et peut-être même quelque peu de cette grâce naïve qu'on rencontre parfois dans Jean Marot.

DÉSIR.

Il n'est argent, tresor, ne avoir
Que ne donnasse sy l'avoye.
Pour bien la grace d'elle avoir,
Il n'est argent tresor ne avoir.
Elle est belle et plaisante à voir;
Mon cueur veult que souvent la voye.
Il n'est argent, tresor ne avoir,
Que ne donnasse sy l'avoye.

SUR SA MIE.

Sa beaulté de doulceur esprise
Mes cincq sens a du tout espris.
Mon ame en est tenue et prise.
Sa beaulté de doulceur esprise,
Cescun par tout la loue et prise ;
Sur toutes elle a los et pris.
Sa beaulté de doulceur esprise
Mes cincq sens a du tout espris.

L'*An des sept Dames* est suivi de plusieurs rondeaux, de deux ballades, d'une traduction de l'*Amphitryon* de Plaute, de la dixième églogue de Virgile, de l'*Éloge de l'Italie* tiré des *Géorgiques*, et enfin d'un petit poème adressé à la Sainte-Vierge. Mais rien de tout cela n'est, sous le rapport littéraire, d'une qualité meilleure que l'œuvre dont le titre est celui du livre. Même vous y remarquerez une plus grande platitude de style et une trivialité qui ne permet pas d'en citer la moindre ligne.

Hâtons-nous d'en venir à un nom qui empêcha la poésie de s'éteindre dans nos provinces, et continua si dignement l'œuvre de Philippe-le-Bon, en encourageant ceux qui la cultivaient : ce nom est celui de Marguerite d'Autriche. Cette princesse, dit l'abbé Maisieu [1] « aimoit passionnément la poésie françoise et elle n'omit » rien pour lui donner cours dans les Pays-Bas. Elle se faisoit un » plaisir d'animer les poètes par ses libéralités. » A ces paroles nous ajouterons le passage suivant de La Serna [2] : « Marguerite » d'Autriche peut être regardée comme la restauratrice des lettres » dans la Belgique : simple régente de quelques provinces, elle » fit plus par son zèle et par son amour pour le progrès des arts, » que de grands monarques malgré l'étendue de leurs moyens. » Parmi les savans distingués qui s'attachèrent à cette princesse, » on compte le célèbre Érasme de Rotterdam, Corneille Agrippa,

[1] *Histoire de la poésie française*, p. 298.
[2] *Mémoire sur la Biblioth. de Bourgogne*, p. 189.

» Jean Lemaire des Belges, Jean Molinet, Rémacle de Florennes, » poète latin, etc. Ils en furent reconnaissans, et Corneille Agrippa » prononça son oraison funèbre. Ce fut encore sous son gouver- » nement qu'on vit paraître dans la Belgique ces célèbres musiciens, » qui se répandirent partout dans la suite et furent les restaurateurs » de la musique en Europe [1]. »

Mais ce n'était point à protéger les lettres que se bornait Marguerite. Elle les cultivait elle-même avec goût et avec succès. La bibliothèque de Bourgogne possède d'elle plusieurs recueils de poésies et de musique [2] sur lesquels il a déjà été publié une notice par l'académie royale de Bruxelles [3]. Nous aurons peu de chose à ajouter à ce qui est dit dans cette excellente notice.

Marguerite, née en 1480, de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne, fut promise à Charles VIII, fils de Louis XI, par le traité d'Arras, et envoyée à la cour de France. En 1491 elle fut ignominieusement renvoyée en Flandre par le Dauphin, qui épousa Anne de Bretagne. Six ans après, elle fut fiancée à l'infant Don Juan, fils de Ferdinand et d'Isabelle. C'est par mer qu'elle se rendit en Espagne. Pendant le trajet, elle fut assaillie par une tempête affreuse; et, au milieu du danger, elle écrivit gaiement son épitaphe :

Cy-gist Margot, la gente damoiselle,
Qu'eust deux maris et sy mourut pucelle.

Cependant elle aborda heureusement dans la péninsule. Mais l'infant Don Juan mourut bientôt après. En 1501, elle épousa Philibert-le-Beau, duc de Savoie, qui la laissa veuve quatre ans après, c'est-à-dire, à l'âge de vingt-quatre ans. Ce fut alors qu'elle prit cette devise qui a si fort occupé la sagacité des philologues : *Fortune infortune fort une*. Frappée, à la fleur de sa vie, de ce deuxième veuvage, elle alla chercher une consolation à ce nouveau deuil, en Alle-

[1] Guichardin, *Description des Pays-Bas*.
[2] MSS. nos 103. A.—610. D.—865 D.
[3] *Notices et extraits des MSS. de la Biblioth. de Bourgogne*, par M. le baron de Reiffenberg.

magne, dans l'amour de son père. Elle n'y demeura pas longtemps. Son frère, Philippe-le-Beau, étant mort en 1506, la tutelle de Charles-Quint échut à l'empereur, qui, à cause de l'éloignement où il se trouvait des Pays-Bas, la confia à Marguerite, qu'il nomma gouvernante de ces provinces et à laquelle il donna la jouissance du comté de Bourgogne et du Charolois. « Maximilien, » dit Garnier dans son *Histoire de France*, « ne pouvait faire choix d'un ministre » plus actif et plus intelligent. Elle était l'ennemi le plus dangereux » et le plus opiniâtre que la fortune pût susciter à la France. » Ainsi, dans cette prodigieuse activité d'esprit dont elle fit preuve pendant sa vie politique, elle essaya de se distraire des traverses qu'elles avait subies. Sans cesse animée contre cette France où Charles VIII l'avait traitée avec si peu d'égards, elle s'occupa sans relâche à créer des ennemis à Louis XII et à François Ier. Elle assista aux conférences de Cambrai et conclut avec le cardinal d'Amboise le traité de 1508. En 1515 elle forma une nouvelle ligue, avec les Anglais, contre Louis XII. En 1529 elle conclut ce traité si funeste à la France et connu sous le nom de *Paix des trois princesses*, parce que Marguerite d'Autriche, Louise de Savoie et Marguerite de Valois y assistèrent. Cette paix, achetée deux millions d'écus d'or, fut célébrée par Clément Marot dans un de ses plus médiocres rondeaux [1]. Marguerite mourut, non pas à Bruxelles comme le dit M. Weiss [2], mais à Malines [3], d'où elle fut transportée à Bruges. On l'ensevelit, en cette ville, au couvent des Annonciades qu'elle avait fondé et où elle se disposait à se retirer pour y passer le reste de ses jours [4]. « Elle fut pour les Pays-Bas ce que François Ier fut pour la » France. Jamais princesse ne fit plus de bien aux lettres et ne » récompensa mieux ni plus noblement ceux qui les cultivaient [5]. »

[1] Livre I, rondel XIII.

[2] *Biogr. univ.*

[3] *Anecdota Bruxellensia, ad ann.* 1530. MS. de la Biblioth. de Bourgogne.—Graphæus, *Notices et extraits des MSS.* p. 131.

[4] La Serna, *Mém. sur la Biblioth. de Bourgogne*, p. 135.

[5] *Dis. prélim. des Mémoires de l'académie de Bruxelles.*

Nous avons vu, plus haut, que Molinet et Lemaire des Belges étaient attachés à sa cour. Son palais était le temple des arts, en quelque sorte, et le rendez-vous de cette brillante noblesse belge qui, au XVI^e^ siècle, jeta un si grand éclat. Il fallait voir les musiciens et les poètes se grouper autour de cette princesse et chercher à lui faire oublier les tristesses du passé par la musique et par les vers. Ouvrez les recueils de poésies et de musique de Marguerite, que possède la Bibliothèque de Bourgogne, presque à chaque page vous trouverez consacré un souvenir des malheurs qui frappèrent cette noble femme. Souvent elle chante elle-même, poète inspirée au milieu de ces poètes. Parfois, au sein de ses fêtes, une triste réminiscence du passé lui vient; alors elle se complaît à remonter le courant de sa vie, si désolée dès sa jeunesse, et qui aurait pu être si belle pourtant; elle rappelle les regrets qui l'ont assaillie dès son entrée dans le monde :

Revenez tous, regrets, je vous convie.

Mais bientôt ce léger nuage se dissipe. Lemaire et Molinet, qui se sont mis à chanter aussi tous ces

Regretz, grands, moyens et menuz,

changent, comme elle, de note et redisent comme elle:

Après regretz il se fault resiouir,
Chassant tristesse et deul et souvenir.

Puis, Josquin Després, Henri Isac, Bruhier, Compère, Pierre de la Rue, Brunel, Agricola, les musiciens célébrés par Rabelais et par Crétin, marient leur musique à cette poésie, et chantent, et endorment, par leurs accords, les soucis et les souvenirs dans ce cœur de princesse éprouvé comme celui de la plus humble des femmes.

Parmi les pièces qui composent le recueil de poésies de Marguerite

d'Autriche, connu sous le titre de *Ballades* [1], il y en a plusieurs qui lui appartiennent. Une seule s'y trouve écrite de la main même de cette princesse; c'est celle qui commence par ce vers :

Pour ung jamais ung regret me demeure.

En tête de ce morceau on lit les mots suivans : *Vers composés par semadams.* Le savant baron de Reiffenberg [2] a lu *semadame* et demande quelle est la signification de ce mot. Selon nous, c'est tout simplement le mot *madame* écrit à rebours et au commencement et à la fin duquel se trouve ajoutée la lettre *s*. Cette explication nous a été fournie par les mots *vlednora truopa zama hemadi* qu'on lit sur la première page de ce recueil, et dont on peut faire *rondel pour madame,* en lisant à rebours et en retranchant la première et la dernière lettre de chaque mot, lettres qu'on y a ajoutées au hasard pour en dérober mieux l'intelligence. Le plus grand nombre de ces ballades, ou, pour mieux dire, de ces rondeaux, car ce sont bien de véritables rondeaux, portent en marge des inscriptions qui, au premier aspect, paraissent aussi barbares que la ligne que nous venons de citer, mais qui, expliquées de la même manière, présentent les noms des seigneurs de la Baume, de la demoiselle de Vere, du fils du président de Brabant, du bâtard de Bourbon, de D'Aubigni, de Picot et d'autres. Peut-être cette découverte pourra-t-elle aider à jeter une lumière nouvelle sur un côté de la vie de Marguerite, c'est-à-dire sur l'histoire de son cœur, et ouvrira-t-elle dans sa biographie une perspective inconnue jusqu'à ce jour.

Par les extraits que nous donnons des poésies contenues dans les différens MSS. de la princesse, on distinguera aisément celles qui furent composées par elle-même, de celles qui furent écrites par les poètes de sa cour. Celles-là roulent presque toujours sur le même sujet; c'est presque toujours un regret du passé, un coup d'œil

[1] MS. de la Biblioth. de Bourgogne, n° 610. *D.*

[2] *Notices et extr. des MSS. de la Biblioth. de Bourgogne.*

triste jeté sur un temps qui n'est plus, sur un bonheur éteint, sur un beau rêve évanoui, sur l'inconstance des choses du monde et du cœur. Rarement elle sort du cercle des pensées intimes, à moins que ce ne soit pour adresser une chaste prière à la Vierge, la consolatrice de toutes les douleurs, ou pour mettre en garde ses damoiselles contre les tromperies et les *cautelles* des hommes. Il y a dans sa poésie quelque chose de suave, une délicatesse féminine dont aucune femme n'avait encore donné d'exemple en ses écrits avant Marguerite, une grâce charmante et pleine de finesse et de naïveté. Quoi de plus vrai et de plus profondément senti que ces lignes délicieuses dont la pensée fut reproduite plus tard par Moncrif en sa jolie romance d'*Alis et Alexis :*

..... Je vous oublieray ;
Pleust à Dieu que fut de ceste heure!
Mais de tant plus qu'à ce labeure,
Tant plus en memoire vous ay.

Quoi de plus gracieux que ce rondel adressé à ses filles d'honneur :

Belles parolles en paiement
A ces mignons présumptueux,
Qui contrefont les amoureux
Par beau semblant ou aultrement.

Sans nul crédo, mais promptement,
Donnez pour récompense à eulx
Belles parolles en paiement.

Mot pour mot, c'est fait justement,
Ung pour ung, aussi deulx pour deulx.
Se devis ils font gracieux,
Respondez gracieusement
Belles parolles en paiement.

Dans les extraits que nous offrons ici en grande partie pour la première fois à la curiosité des lecteurs, on trouvera plus d'un

morceau à placer à côté de celui-là. Plus d'un servira à faire apprécier le talent poétique de cette femme qui fit tant, dans l'ordre politique, pour l'empire, et tant, dans le domaine de l'art, pour la Belgique, où, grâce à elle, la poésie jeta un dernier et rayonnant éclat, au XVI^e^ siècle. (*M.*)

Le mouvement imprimé à l'art poétique en Belgique par les sociétés de rhétorique et Martin Franc, dans le cours du XV^e^ siècle, et au commencement du XVI^e^ par Marguerite d'Autriche et Jehan Lemaire, ne fut pas sans porter quelques fruits. Si une protection éclairée était venue alors continuer l'œuvre de cette princesse et surtout l'œuvre de Lemaire, il se fût, sans doute, rencontré dans nos provinces plus d'un esprit qui eût donné à la révolution commencée par ce poète, le développement qu'elle reçut en France, grâce aux travaux de Ronsard et de l'école qui l'adopta pour chef. Le génie belge eût encore fait pour la langue et pour les lettres françaises, au XVI^e^ siècle, ce qu'il fit pour elles dans le XII^e^ et dans le XIII^e^; mais cette protection lui manqua.

D'abord, après la mort de Marguerite d'Autriche, les guerres continuelles de Charles-Quint, son absence continuelle, d'où aussi l'absence de cette cour qui ouvrait, auparavant, ses portes toutes larges à la poésie. Puis une autre langue que la langue française; la langue de Philippe II, de Marguerite de Parme, du duc d'Albe, de Farnèse, de Mansfeld, de Fuentes.

Puis les troubles civils et les grands désastres dont les dissensions religieuses affligèrent nos provinces. Toutes ces causes contribuèrent à éteindre ce dernier rayon que, grâce à Lemaire, l'art jeta en Belgique. Le vaste naufrage où périt la liberté belge fut aussi le naufrage où périt notre littérature. Cependant çà et là quelques hommes épars essaient encore d'élever une voix qui s'éteindra bientôt dans le bruit de cette profonde tempête. C'est Gabriel Fourmennois, de Tournay, qui met en vers la *Harangue du paysan du Danube* devant le sénat romain. C'est Michel Coyssard qui, retiré dans les pieuses solitudes d'un cloître de Mons, écrit dans son livre d'heures ces lignes

pleines de sentiment et de poésie :

Je suis, lecteur, le brandon radieux
Qui par la nuit de ce monde flamboye,
Dressant chascun à la céleste voye
Et aux plaisirs du pourpris glorieux.

Je sers d'escorte aux gens dévotieux
Qui vont encor par la terrestre voye;
Et qui me suit, jamais ne se fourvoye
Du vray sentier qui méne vers les cieux.

Tesmoing en est le vénérable Ignace
Et tous ceux-là qui ont suivy sa trace.
Doncq, si jouir tu veux à tousioursmais

Avecq iceux du boire nectarique,
De moi, lecteur, ne t'esgare jamais,
Lis-moy tousiours et tousiours me praticque [1].

Puis encore c'est Jacques Boulongne, de Liége, et Gilles Boileau, de Bouillon [2], dont on trouve des poésies dans la *Sphère des deux mondes*. Mais c'est surtout ce Louis Desmasures que Pasquier, dans ses *Recherches* [3], cite en son chapitre de « la grande flotte » de poètes que produisit le règne du roy Henry II. »

La vie de Louis Desmasures est en quelque sorte la répétition de celle de Clément Marot, avec le talent duquel le sien a aussi une certaine analogie. Desmasures naquit à Tournay en 1523, et annonça de bonne heure une facilité remarquable pour l'étude et surtout pour la poésie. Il s'attacha fort jeune au cardinal Jean de Lorraine, dont il devint le secrétaire et à la sollicitation duquel il commença à traduire Virgile en vers français. Le cardinal étant mort en 1550, Desmasures resta dans la misère. Le poète se tourna alors vers l'Italie où l'appelaient la fortune et ce Virgile, dont il

[1] MS. de la bibl. de Bourg., n° 1494, *a*.
[2] *La Croix du Maine*, tom. I.
[3] *Voy.* p. 616.

s'occupait à translater les carmes. Il vint à Rome où il suivit le cardinal du Bellay, pour lequel il acheva sa traduction de l'Énéide. Le cardinal le donna pour secrétaire à son fils Joachim, qui cultivait lui-même avec succès la poésie et qui, selon Sainte-Beuve [1], apporta le premier le sonnet de Florence. Cette position devait plaire à Desmasures, sa vie devait être douce dans cette communion d'art et de poésie avec son maître, qui, enthousiasmé pour sa translation de Virgile, lui écrivit ces vers :

Autant comme l'on peut en un autre langage
Une langue exprimer, autant que la nature
Par l'art se peut monstrer, et que par la peinture
On peut tirer au vif un naturel visage ;

Autant exprimes-tu, et encor davantage,
Avecques le pinceau de ta docte escriture,
La grâce, la façon, le port et la stature
De celui qui d'Enée a descrit le visage.

Ceste mesme candeur, ceste grâce divine,
Ceste mesme douceur et majesté latine
Qu'en ton Virgile on void, c'est celle mesme encore

Qui françoise se rend par ta céleste veine,
Desmasures, sans plus à faute d'un Mécène
Et d'un autre César qui ses vertus honore.

Cependant Desmasures, esprit inquiet, rentra bientôt dans la Lorraine, que les doctrines du protestantisme avaient envahie de toutes parts. Il les embrassa ouvertement, comme avait fait Clément Marot, et se mit à les prêcher lui-même avec ardeur. Il se fit pasteur calviniste à Metz d'abord, à Strasbourg ensuite. C'est à Strasbourg que l'on pense généralement qu'il mourut en 1580. Il avait été lié avec les hommes les plus distingués de son temps, et compta au nombre de ses amis Salignac, Bèze, Ramus, Rabelais. Les poètes

[1] *Vie, poésies et pensées de Joseph Delorme*, p. 198.

le chantèrent. On a vu les vers que Joachim du Bellay lui adressa. François de Clémery lui envoya des distiques où il l'appelait : « *Magnum ore sonans.* » Georges de la Putrière lui écrivit en « beaux vers latins » que

> France eust esté toujours ignorante et délivre
> De savoir l'infortune et le troyen meschef,
> Sans toi et ton labeur qui l'a voulu ensuivre.

Il nous reste de Desmasures, outre sa traduction de Virgile, un recueil d'œuvres poétiques, contenant des odes, des sonnets, des épigrammes et la traduction de vingt psaumes; puis, une trilogie dramatique sur David, David combattant, David triomphant et David fugitif. Son Énéide fut fort estimée en son temps. Elle n'est presque plus supportable aujourd'hui. Cependant on y remarque une étonnante facilité et même parfois une grande fidélité à reproduire le texte latin. Bien que l'on préfère les vers latins de Desmasures, ses vers français ont des qualités bonnes et solides. Peu de poètes de son temps ont eu souvent autant de verve que lui. Il a par moment une incroyable grandeur dans la pensée et un sentiment profond du pittoresque dans le style. Ainsi, dans la dédicace de sa traduction au prince Charles de Lorraine, il nous dépeint Virgile qui, sur sa trompe d'airain

> Fit bruire et entonna l'Énéide aux Romains.

Ainsi ailleurs il nous montre la Nuit

> Enveloppant du manteau spacieux
> De sa grande ombre et la terre et les cieux.

Parmi ses sonnets et ses odes, il y en a plus d'un qui ne figurerait pas avec désavantage à côté des meilleures pièces de Ronsard et des poètes de son école. Ses psaumes n'ont guère plus de valeur que n'en ont ceux de Clément Marot. En général, ses poésies ont

de la grâce, du laisser-aller et souvent un tour piquant et original. Les extraits que nous donnons de ses ouvrages sont tirés en grande partie du travail qui a le plus occupé son attention, c'est-à-dire la traduction de Virgile. (*N.*)

Après Desmasures et Gabriel Fourmennois, il ne nous reste guère plus que les anonymes des *Albums* de Marie de Bekerke [1], de la baronne Hélène de Mérode [2] et d'un autre recueil sans titre que possède la Bibliothèque de Bourgogne [3].

Il paraît qu'à la fin du XVI^e^ siècle et au commencement du XVII^e^, les albums étaient déjà à la mode dans nos provinces. A la vérité, cette fantaisie s'explique assez facilement, quand on se rend compte de cette époque d'agitations et de combats, où, n'étant pas sûr la veille de vivre encore le lendemain, on se hâtait d'écrire son nom sur quelque page d'un livre de souvenirs d'un ami ou d'une femme aimée. La vie était si rapide alors, que, entre deux batailles, tous ces gentilshommes engagés dans la formidable guerre qui désola la Belgique pendant un siècle tout entier, n'avaient que le temps d'ôter leur gantelet de fer et de peindre leur blason ou de tracer quelques lignes sur un album pour laisser au moins un souvenir dans la mémoire d'un être chéri. Sous ce blason, ou sous ces vers, il y avait toujours une devise. Ainsi, sous le nom de Maurice de Nassau, vous lisez : *Je maintiendray*, sous celui de Louis de Nassau : *Nec sorte nec morte*, sous celui de Philippe de Mérode : *Audaces fortuna juvat*, sous celui de A. d'Aremberg : *Vertu passe tout*, sous celui de Philippe de Marnix : *Sy l'heur veult*. Ces vers n'étaient pas tous à la vérité dignes d'être signés de ces grands noms. Mais il y en avait de charmans, de beaux, de vrais. Il y avait des vers que les poètes de la pléiade française n'eussent pas désavoués, des vers que Desportes, Vauquelin de la Fresnaye, Passerat et Durant eussent de bon cœur donnés comme leurs. Que

[1] Biblioth. de Bourgogne, MS.

[2] Notice dans les *Bulletins de l'Académie*.

[3] *Ibid.*, MS.

toutes ces poésies aient été composées par les seigneurs qui les ont signées de leurs noms, nous avons tout lieu de ne pas le croire. Cependant de la plupart les auteurs nous sont inconnus, et c'est de celles-là que nous donnons ici un choix, car nous les estimons écrites par les descendans de cette suite de poètes qui, durant tout le moyen âge, ont jeté tant d'éclat sur notre histoire littéraire [1]. Le plus grand nombre de ces pièces appartiennent à la deuxième période de l'école Ronsardienne. Ce n'est plus l'imitation des Grecs et des Latins qui s'y fait sentir. Ce n'est plus uniquement sur les exemplaires grecs et latins que l'inspiration s'est modelée. Mais c'est l'imitation italienne qui domine en ces sonnets, qui domine en ces chansons, derniers soupirs de notre poésie sous le règne d'Albert et d'Isabelle, derniers échos de ce concert commencé au XII^e^ siècle et qui dut mourir à l'entrée du XVII^e^. (*O.*)

Ainsi nous avons parcouru, d'un pas rapide il est vrai, toutes les phases de l'histoire de la poésie française dans nos provinces. Nous l'avons prise à sa naissance et l'avons suivie jusqu'à l'anneau où cette chaîne si riche et si splendide se brise. Nous avons vu l'art développer ses premières fleurs sous le règne magnifique des comtes de Flandre, à cette cour rayonnante de Philippe d'Alsace, et florir avec éclat sous Guillaume et Gui de Dampierre en Flandre, et sous Henri III en Brabant. Nous l'avons vu languissant et pâle, près de s'éteindre au milieu des agitations désastreuses du XIV^e^ siècle, pour s'aviver un instant sous le règne des ducs de Bourgogne. A la fin du XV^e^ siècle, nous l'avons vu dépérissant de nouveau, et au commencement du suivant, il nous apparaît de nouveau ranimé par Jehan Lemaire. Après la mort de Marguerite d'Autriche, dernière protectrice de la science du gai savoir, il se perd dans nos troubles civils et dans le bruit de nos

[1] Nos bibliothèques publiques étant très-mal fournies en ouvrages imprimés des poètes français du XVI^e^ siècle et du commencement du XVII^e^, nous n'avons pu rechercher s'il y en a qui ont le droit de réclamer quelques-unes des poésies contenues dans les albums dont il a été parlé plus haut, et dans lesquels, du reste, nous avons reconnu des productions de Ronsard, de Remi Belleau, de Mellin de Saint-Gelais et d'autres de leurs contemporains.

guerres religieuses. Le XVI^e^ siècle fut le tombeau du génie poétique en Belgique. « C'est alors, dit le baron de Reiffenberg [1] avec une vérité » d'aperçu aussi neuve que remarquable, c'est alors que s'effacèrent » les traits les plus heureux de notre caractère national. Albert et » Isabelle, dont on fait encore tous les jours un éloge très-irréfléchi, » eurent mission d'énerver, d'abâtardir, d'aplatir la Belgique. Leur » administration affectait une mansuétude extrême, et le peuple qui » sortait des guerres civiles, étonné de se trouver tranquille, se lais- » sait prendre à cette amorce. On extirpa tout doucement ses habi- » tudes démocratiques ; les archiducs couvrirent le pays d'anoblis, de » moines et de religieuses ; le commerce s'anéantit peu à peu, et la » propriété foncière se vengea en sournoise des humiliations que lui » avait fait long-temps essuyer l'opulence mercantile. Le mal cepen- » dant ne se fit pas sentir tout à coup. Albert et Isabelle étaient ef- » fectivement de bons princes, d'honnêtes gens qui ruinaient le » pays au physique et au moral le plus paternellement du monde ; il » est même possible qu'ils aient cru, en agissant ainsi, travailler à » son bonheur. Mais il n'en est pas moins certain que le Belge subit » alors une complète métamorphose. On ne put cependant lui ravir » tous ses avantages : quelques esprits heureux, surtout parmi les » artistes, secouèrent de temps à autre l'engourdissement qui pesait » sur la nation, et même on les encouragea plusieurs fois. Car, si » ombrageuse que soit la tyrannie, elle prend en gré un beau ta- » bleau, une belle peinture, elle pensionnera même un algébriste ou » un physicien, mais les hommes de lettres en général lui font peur ; » ces gens-là remuent trop d'idées, des idées trop vivaces ; ils n'ont » rien à en espérer que des persécutions ou des mépris. »

Aussi, désormais plus de poésie chantée. Désormais seulement les marbres de Du Quesnoy, les toiles de Rubens, de Van Dyck et de cette puissante génération de peintres qui ont donné leur nom à une des plus belles écoles, jusqu'à ce que, dans le siècle passé, ces

[1] *Lettre sur la musique*, à M. Fétis, dans le *Dimanche*, tom. 2, p. 319 seqq.

ciseaux eux-mêmes se rouillent et que ces pinceaux eux-mêmes s'endorment, pour ne se réveiller que dans le siècle où nous sommes. Ce réveil est commencé, cette résurrection est commencée. L'art a repris vie. La peinture et la statuaire renaissent. La musique a retrouvé sa voix, la poésie aussi, la belle poésie qu'une révolution engloutit dans ses flots et qu'une révolution nous ramène au rivage, qui mourut frappée au cœur dans nos tempêtes du XVI^{e} siècle, et qui se ranime après les orages de 1830.

PIÈCES A L'APPUI.

A.

Bele Idoine.

Bel Idoine se siet desous la verde olive
En son père vergier, à soi tence et estrive ;
De vrai cueur sospirant, se plaint : « Lasse chetive !
» Amis, riens ne m'i vault, sons, note, ne estive ;
» Quant ne vos puis véoir n'ai talent que plus vive. »
He Diex !
Qui d'amour sent dolour et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

—

« Aimi lasse, fait-elle, com ci a longue attente !
» Cuens Garsiles amis, por vous sui en tourmente.
» Amis, la vostre amours me livre tel entente,
» Qu'en lermes et en plours reserai ma jouvente :
» N'en puis vive eschapper se ne vous voie ou sente. »
He Diex !
Qui d'amour sent dolour et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

—

« Mar fu onques la guerre de mon père esméue
» Par quoi en cest païs est vostre gent venue !
» Tant l'avez par vos armes richement maintenue
» Qu'afinée l'avez et la pais conséue.
» Mais, ainçois, fu la vie maint chevalier tolue. »
He Diex !
Qui d'amour sent dolour et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

—

« Bien fust ore la terre de mon père escillie,
» Toute la gent menue et morte et mal baillie,
» Se la guerre ne fust accordée et païe
» Où tant estour féistes, tante fiere assaillie,
» Dont puis ai, mainte nuit, pour vostre amour veillie. »
He Diex!
Qui d'amour sent dolour et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

—

« Quant ferme fu la pais et la guerre fénie,
» Que toute fu montée la vostre baronnie,
» Vo cor me présentastes où ainc n'ot vilenie.
. . . . . .
» Mais jà ère pour vous de mon cuer desgarnie. »
He diex!
Qui d'amour sent dolour et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

—

« Amis, vostre biautés me plait molt à retraire;
» Tant estes dous et frans, courtois et debonnaire,
» Qu'onques rien envers moi ne voulsistes méfaire.
» Tant m'avez fait d'amour, ne me poez mesplaire,
» Si que mon cuer ne puis de vostre amour retraire. »
He Diex!
Qui d'amour sent dolour et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

—

« He lasse! que ferai? tant sui en grant destrèce;
» Amis, vo grant biautés, vos sens, vostre proesse
» M'ont si feru d'un dart d'amour qu'el cuer me blece,
» Se vous ne l'en jectez, n'est hons qui hors l'en mèce.
» Car vous i avez mis et le fer et le flesche. »
He Diex!
Qui d'amour sent dolour et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

—

Queque la bele Idoine pleure et plaint et dolouse
Le preu Garsilion qui tant aime et goulouse,
Atant es-vous sa maistre de tost aler jalouse,
Isnelement courant toute une voie herbouse,
Et voit sa demoiselle en vie dolerouse.

He Diex !
Qui d'amour sent dolour et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

—

« Demoiselle, fait-elle, fraignez vostre corage ;
» Trop avez hui menée grant dolour et grant rage.
» Li roi et la roine ont perçu vostre usage,
» Et bien dient entr'eus que n'estes mie sage. »
Atant es-vous sa mère ; y aura grant damage.
He Diex !
Qui d'amour sent dolour et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

—

Par les trèces la prent qu'ele ot blondes com laine.
Devant le roi son père isnèlement l'enmaine,
Son errement li conte dont bien estoit certaine.
« Or aura, dit li rois, batéure prochaine,
» Puis la ferai serrer ens en la tour autaine. »
He Diex !
Qui d'amour sent dolour et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

—

Tantost fait la pucèle despoiller et desçaindre ;
Tant la bati d'un fraine là où la pot ataindre,
Que toute sa char blanche li fait en vermeil taindre,
Puis la fait enserrer en la tour et remaindre.
Ensi la cuide bien chastoier et destraindre.
He Diex !
Qui d'amour sent dolour et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

—

Or est la belle Idoine en la tour seule mise ;
Mais, pour ce, ne changea son cuer en nule guise ;
Qu'èle est si de l'amour Garsilion esprise
Qu'il n'est rien en cest mont qu'èle tant aime et prise ;
En plourant le regrete, quar bien en est aprise.
He Diex !
Qui d'amour sent dolour et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

—

Trois ans fu la pucèle en la tour enserrée,
Son dols ami regrete dolente et esplorée.
« He! dous amis, fait-elle, com longue demourée!
» Je suis pour vostre amour en ceste tour quarrée!
» Tost i morrai pour vous, tant sui-je plus irée. »
He Diex!
Qui d'amour sent dolour et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

—

Lors crie de rechef et ploure à vois autaine.
« Amis por vous ai trait mainte dure semaine.
» Ci sui por vostre amour enserrée à grant paine.
» Ne puis sor piés ester, tant sui sosprise et vaine. »
A cest mot chiet pasmée sans vois et sans alaine.
He Diex!
Qui d'amour sent dolour et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

—

Li rois ot entendu et le cri et la noise :
Durement s'esmerveille quant ele ne s'acoise;
En la tour vint courant plustot que cerf ne voise;
Sa fille voit pasmée, Idoine la cortoise.
Entre ses bras la prend; n'a talent qu'il s'en voise.
He Diex!
Qui d'amour sent dolour et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

—

Grant dolour a on cuer li rois, ne sait que dire;
La roïne raccourt, de deul confont et d'ire;
« Fille, font-il andoi, cest amour vous empire. »
Quant elle puet parler, si respont : « Voire, sire.
» Lasse! toute i morrai, ne m'en puis escondire. »
He Diex!
Qui d'amour sent dolour et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

—

— « Fille, com cest amour vous a palie et tainte!
» D'amer Garsilion ne vous estes pas fainte.
» Jà ne verrez un mois, tant s'amours vous a tainte. »
— « Sire, por Dieu mercis, ci n'a metiers d'estrainte;
» Se ne l'ai à baron, de deul serai estainte. »

He Diex!
Qui d'amour sent dolour et paine.
Bien doit avoir joie prochaine.

—

— « Fille, se vous voliez entendre à mariage,
» Fil de roi vous donroie, riche et de hault parage. »
— « Sire, jà n'aurai hom en trestout mon éage,
» Se n'ai Garsilion, le bel, le preu, le sage;
» Car si vaillant, sans vous, ne sai en nul lignage. »
He Diex!
Qui d'amour sent dolour et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

—

Quand li rois ot sa fille qu'aillors ne veut entendre,
Un tournoi fait crier, que plus n'i veut atendre;
Devant la tour sera, bien s'i porront estendre.
Et qui le pris aura, si le convendra prendre
Idoine la courtoise, où il n'a que reprendre.
He diex!
Qui d'amour sent dolour et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

—

Par le païs fu tost scéue la nouvelle;
Plus lor plaist à oïr que harpe ne vielle.
Tuit dient qu'il iront conquerre la pucèle,
Pour s'amour metteront mainte lance en astelle.
. . . . . .
He Diex!
Qui d'amour sent dolour et paine.
Bien doit avoir joie prochaine.

—

Lors viennent chevalier de mainte terre estraigne.
Pour amour la pucèle n'i a nul qui remaigne.
Cuens Garsiles i vient à mout riche compaigne.
Devant la tour la bele ot mainte riche ensaigne.
Et li tournois commence; n'i a nul qui se faigne.
He diex!
Qui d'amour sent dolour et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

—

Chascuns por bele Idoine de bien faire s'avance,
Qui s'est mis as fenestres; n'ot si gentile en France :
Son dolz ami presente par amour une mance,
Et li cuens la reçoit; ens el tournoi se lance.
Ainc mieudres chevaliers ne tint escu ne lance.
He Diex!
Qui d'amour sent dolour et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

—

Riches fu li tournois desous la tour antive,
Chacuns par sa proesce vuet qu'Idoine soit sive.
Et la bele s'escrie : « Cuens Garsiles, aïve! »
Li cuens qui chevalier ne doute ne esquive,
A fait ce jour vuidier maint cheval et mainte yve.
He Diex!
Qui d'amour sent dolour et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

—

Mout le fit bien Garsiles qui proesce a et force;
Por l'amour la pucèle s'esvertue et esforce.
Les escus froisse et fent com s'il fuissent d'escorce,
A chevalier n'assemble qu'a terre ne le porce.
. . . . . .
He Diex!
Qui d'amour sent dolour et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

—

Tout le tornoi veinqui, la pucèle a conquise,
Et li rois li donna, si l'a à femme prise.
En sa terre l'emporte, à haute honor l'a mise.
Mout doucement s'entraiment, loiaument, sans faintise,
Or a la belle Idoine quant que ses cuers devise.
He diex!
Qui d'amour sent dolour et paine
Bien doit avoir joie prochaine.

B.

Chanson de Gillebert.

J'ai fet maint vers de chanson,
Et s'ai mainte foiz chanté :
Onques n'en oi guerredon,
Nes tant c'on m'en séust gré.
Mès jà pour ce n'ière faus.
Toz fins et loïauz
M'en irai,
Et serai
Sages ; si m'en retrairai
D'amer celi
Où il n'a point de merci.

—

Je ne donroie un bouton
D'amors ne de sa fierté.
Issuz sui de sa prison
Où j'ai mains mauz enduré.
Amors n'est fors paine et mauz
Tormenz et travaus.
Joë n'ai
Quant les ai ;
Et pour celi me retrai
D'amer celi
Où il n'a point de merci.

—

Se j'amasse traïson
Ne mesdit, ne fausseté,
L'on m'éust tenu à bon,
Et si m'éust-on amé.
Certes, amors deloiauz,
Ja n'ière de çaus ;
Ains ferai,
Quant voudrai,
Chanson ; si me retrairai
D'amer celi
Où il n'a point de merci.

—

Nus ne se puet avancier
En amor, fors par mentir :
Et qui melz s'en set aidier,
Plustost en a son plesir.
Qui fame justisera,
Jà ne l'amera
Par convent
Loïaument :
Et pour ce je me repent
D'amer celi
Où il n'a point de merci.

—

Certes jà celer nel quier,
G'enpris ma dame à servir.
Rendu m'en a tel loyer
Qu'ele me cuida traïr.
Voirs fu ; s'amor m'otria,
Mès ell' me gaba
Por vil gent.
Vengement
M'en dont Diex ! Je me repent
D'amer celi
Où il n'a point de merci.

Autre Chanson.

Li joli pensé que j'ai
Me vienent de fine amor
Et de ce que dame sai
Bone et sage et de valor.
Me conforte et tient en joie,
Et se je pooie
Passer la meillor
C'on sache de faire honor,
Por ma dame le feroie.

—

Jamais je n'entroublierai
Un ris qui vint de douçor
Qu'ele fist quant l'esgardai.
Mès ne dis pas tel folor
Que pour moi fust, je faudroie ;
Ne voir ne diroie ;
Mais de tel savoir
M'est el cuer que nuit et jor
Me samble qu'adès la voie.

Dame, je vous ai doné
Mon cuer, sanz jà départir ;
S'il pooit estre à vo gré,
C'est la rienz que plus désir.
Dame franche et debonnaire,
Je savoie faire
Le vostre plaisir,
Mieuz ameroie à morir
Que nus m'en véist retraire.

Chanson du duc Henri III.

L'autrier estoie montéz
Seur mon palefroi anblant,
Et pris m'estoit volentéz
De trouver un nouviau chant.
Tout esbanoïant
M'en aloie ;
Truis emmi ma voie
Pastoie séant
Loin de gent ;
Belement
La salu
Et li dis : « Vez-ci vo dru. »

—

« Biau sire, trop vous hastez,
Dit la touse ; j'ai amant :
Il n'est guères loing aléz,
Il revendra maintenant.
Chevauchiez avant,
Trop m'effroie
Que il ne vous voie,
Trop est mescréant ;
Ne talent
Ne me prent
De vos giu :
Aillors ai mon cuer rendu. »

—

« Damoiselle, car créez
Mon conseil, je vous créant,
Jamès povre ne serez,
Ainz auroiz à vo talent
Cote traïnant,
Et corroie
Ouvrée de soie
Cloée d'argent. »
Bonement
Se défent ;
N'a valu
Quanque j'ai dit, un festu.

—

« Biau sire, car en alez,
Dist-elle, c'est pour noïent ;
Vostre parole gastez
Que je ne pris mie un gant.
Ne vostre berban
N'ameroie,
Vos don ne prendroie,
Ne si autrement
Vostre argent ;
Vo présent
N'ai éu ;
Maint prometeus ai véu. »

—

« Damoiselle, car prenez
La çainture maintenant,
Et le matin si raurez
Trestout l'autre convenant. »
Lors va sorriant,
Et j'oi joie.
Tant fis qu'ele otroie
Mon gré maintenant.
Le don prent
Maintenant :
J'ai sentu
De quel manière ele fu.

Autre Chanson.

Amors m'est à cuer entrée;
De chanter m'a esméu;
Si chant pour la bele née
A cui j'ai mon cuer rendu
Ligement;
Et sachent la gent,
Mercier
Ne doit-on de mon chanter,
Fors li
Cui j'aim si
Que j'en ai et cuer et cors joli.

—

Se j'ai dolor endurée
Por amor, et mal sentu,
Il me plaist bien et agrée
Quant j'ai si bien esléu;
N'ai talent
D'amer faussement;
Amender
Vueil, et loïaument amer
Por li
Cui j'aim si
Que j'en ai et cuer et cors joli.

—

Amors est en moi doublée
Plus que onques maiz ne fu;
Si servirai à durée;
Diex doint c'on m'ait retenu
Temprement
Amourousement
Sans fausser;
Car je ne puis oublier
Celi
Cui j'aim si
Que j'en ai et cuer et cors joli.

—

Et s'amors les suens avance,
De moi li doit souvenir;
Car je sui suenz sanz faillance
A toz-jors sanz repentir.
Ententis
Serai mès touzdis
D'avancier
Amors, et son nom haucier
Por li
Cui j'aim si
Que j'en ai et cuer et cors joli.

—

Adez me croist ma poissance
Et volentez de servir,
Sans celi où j'ai fiance
Ne porrai mie garir;
Si conquis
M'ont si très douz ris:
Sans cuidier
Sai que ne puis eslongier
Deli
Cui j'aim si
Que j'en ai et cuer et cors joli.

—

Cuens jolis
De Flandres, amis,
Cui j'ai chier,
Me sauriez-vous conseillier
De li
Cui j'aim si
Que j'en ai et cuer et cors joli?

C.

Le jeune Vieillard.

Je sui jà viellart par semblance.
Ma viellesce s'est moult hastée;
Elle m'a sourpris en m'enfance;
N'a pas attendu sa journée.
Angoisse, doleur et meschance
La viellesce m'ont amenée.
Foulx est chil qui met sa fiance
En chose que est si tost muée.
Ma teste qu'estoit bien ornée
De cheveulx blonds et de menuz,
Est maintenant toute pellée,
Et les cheveux sont tous chéuz.
Ma pel, tendant et saoullée,
Lors quand j'estoye aynsi tenus,
Est maintenant vuide et ridée
Devant que le temps soit venus.

Inconstance de la Fortune.

Fortune va, fortune vient;
Nulle chose ne la retient,
Quand elle l'a mis en sa teste.
Pour Roy ne pour Duc ne s'arreste.
Pour ce, quand aler s'en veult,
Paciemment souffrir l'esteult.
Chil qui en mer liève sa voile
Qu'est soubtilment ouvré de toile,
Il se met en gouvernement
Et de la bise et de tout vent.
Et, pour ce, lui convient attendre
Là où le vent le veult emprendre.
C'est la coustume de la mer.
Aussi qui veult son champ semer,
Il n'est pas à sa volenté
Qu'il ait tousiours du blét planté.
Et, pour ce, quand deffault y vient,
Pacience avoir convient.

Même sujet.

Fortune mue ou tost ou tart;
Toute chose qu'on puet nommer,
En ciel, en terre et en mer,
Se change et est en mouvement,
Excepté Dieu tant seulement.
Le soleil cler change son estre,
Depuis le main jusques au vespre,
Au moins quatre fois en appert,
Selon ce que li jour se pert;
Samblant est que rouge levoit,
Devers matin quand l'en le voit;
Vers tierche, selon sa manière,
Sa clarté monstre et sa lumière;
Entour midi, monstre sa force,
Car de nous escauffer s'efforce.
As vespres, change sa coulour,
Sa clarté pert et sa calour.
. . . . . .
. . . . . .
Quant les bois sont beaux et jolis,
De roses et de fleurs polis,
En printemps, quand est revenus
Le doulx vens qu'a nom Séphirus;
Se li dur vens revient après,
Il ne demeure, en camps ne en prés,
Beaulté de roses ne de flours;
Ains tantost perdent leurs colours.
Encor est la mer plus muable.
Maintenant la verrés estable;
Tantost après, bise retourne
Qui toute la mue et trestourne.
. . . . . .

Orphée et Eurydice.

Orphéus fut ça en arriers
Un très gracieux ménestriers,
Qui faisoit chans moult délittables,
Selon ce que dient les fables.
Advint que il perdi sa mie,
Dont il menoit doulente vie;
Car long temps li courrit après
Par bois et par champs et par prés.
Toutevoye en se complaingnant
Tousiours aloit chalumelant.
La doulceur de ses chalumeaulx
Les chesnes et les grans sapeaulx
Faisoit troter et courre en dance;
Les rivières, qui par pesance
Avant le contreval courroient,
A son très doulz chant s'arrestoient;
Li cerfs se joingnoit au lyon
Et li lièvres au chien felon,
Pour la très doulce mélodie
Qu'il faisoit en quérant sa mie.
Quant ne la puet trouver sur terre,
En enfer la veult aler querre,
Et se complaint des dieux d'amont
Qui de son plour semblant ne font
Et ne li veulent revéler
Où sa mie pourra trouver.
. . . . . .
Quant Orphéus vient à la porte,
Très durement se desconforte;
Car à la porte un chien demeure
Qui tout desrompt et tout deveure,
Que l'on appelle Cerberus.
Lors fu esbays Orphéus;
Car cil mastins avoit trois testes,
Ce que n'ont pas les autres bestes.
Si prinst à touchier sa vielle
Si doulcement, qu'à sa cordelle
Trahi le mastin députaire
Et le fist doulz et débonnaire.
Quant il ot le portier passé
Qui ne l'ot ne mort ne quassé,
Si encontra les trois déesses
Qui sont encor plus felonnesses;
En cest siècle les ames temptent,
En l'autre siècle les tourmentent.
Quant regarda ces forsenées,
N'est pas séurs de ses durées.
Toutevoye en avant ala
Et si doulcement viela,
Qui fist, au doulz son de sa corde,
Encliner à miséricorde
Elles qui tourmentent les armes
Et leur fist geter maintes larmes.
Quant Orphéus ot eschappiés
Ces dyablesses entorchonnées,
Si trouva la roe Ysion,
Tourment de grant affliction.
Ysion fut pour ses péchiez
En une roe estachiez
Par piez et par mains et par teste.
Celle roe point ne s'arreste,
Repox au monde ne li donne;
Car de jour et de nuit se donne.
Orphéus prinst si doulcement
A demener son instrument,
Que, pour son très doulz vieller,
La roe cessa de roeler,
Aussi comme s'elle eust envie
D'entendre celle mélodie
. . . . . .
Licius estoit d'autrepart
Qui fut uns homs de malepart
Et qui, pour sa présumpcion,
Est en moult grant affliction;
Car un voultour, oiseau de proye,
De son ventre li trait le foye.
Quant le voultour oy le chant
Qui mélodie faisoit grant,
Pour la doulceur lève la teste
Et du mengier tantost s'arreste.
Or, s'en va Orphéus sa voye;
En plourant, fait semblant de joye;

Mais de grant joye n'y a point;
Car l'aguillon d'amour le point.
Au roy d'enfer s'est adreciéz,
Comme doulens et courrouciéz;
Aucune foiz la corde touche,
A l'autre foiz chante de bouche;
Soit par bouche, soit par la corde
Tousiours requiert miséricorde.
« Sire, dist-il, merci vous crie. »
Que voulez plus que je vous die?
Tant a violé et chanté
Qu'il a le dyable enchanté.
Li roys d'enfer tantost s'accorde
Qu'on le face miséricorde.
« Rendons, dist-il, cestui sa mie;
» Car par son chant l'a bien gaingnie.
» Mais tant li mettons-nous de loy
» Qu'il ne regardoit darrier soy
» Jusques à tant qu'il l'ait menée
» Oultre toute nostre contrée. »
Qui mettra loy as amans fins?
Quant d'enfer dubt yssir les fins
Son regard tourne par derrière
Pour regarder sa mie chière;
Et, quant la loy n'a pas tenue,
Sa mie tantost a perdue.

La Mort.

La mort gerroie humain linage,
Puis lors qu'Adam, par son oultrage,
La pomme deffendue mort;
Pour ce n'espargne fol ne sage,
Homme bas ne de haut parage;
Tout convient passer par la mort.

—

La mort fiert à destre, à senestre,
N'espargne lay, ne clerc, ne prestre,
Quant a filé son fil retort;
Pour la puissance Dieu fist nestre,
Il les convient après non estre
Pour la puissance de la mort.

—

La mort vainc cardinaulx et papes.
A chascun dit : « Se tu m'eschappes,
» Tu seras moult preux et moult fort. »
Jà ne vous y vauldront fors grappes
Or ne argent prins en voz trapes;
Attrapez serez par la mort.

—

La mort prélas aise tenuz,
Fourrez de gris et vairs menuz,
Regarde et menace fort.
Elas! com seront mal venuz!
Ilz demourront povres et nuz
Quant ilz passeront par la mort.

—

La mort vainc chanoines, clergéz,
Qui, moult cointement hébergéz,
D'aise vivre font leur effort.
En délices sont tous plungiéz,
De vins nouveaulx et de vins viez;
Li darriens morsiaulx est la mort.

—

La mort assault moines cloistriers,
Prescheurs, carmelins, cordeliers,
Et tous aultres de leur accort;
Ne leur y vault lire psaultiers;
Franchises, cloistres ne moustiers,
Tout franchement les prent la mort.

—

La mort prent les nonnains velées,
Qui seulement sont ordenées
Pour avoir en Dieu leur confort;
De blancs cueuvre-chiefs sont parées,
De pelichons chaus sont fourrées;
De tout ce ne chault à la mort.

La mort fait getter maintes larmes,
Quant elle fiert chevaliers d'armes,
Sans convoitise et sans emport.
Jà pour paour de leurs guisermes,
Ne leur alongera leurs termes;
Li derriens termes est la mort.

—

La mort vainc jeunes damoiseaux,
Quant ils mainnent leurs gens amaulx
Et leur déduit et leur déport;
Sur leurs poins portent leurs oysiaulx;
Jouer s'en vont par les bois haulx;
Tousiours après leur court la mort.

—

La mort prent jeunes damoiselles,
A lignées, cointes et belles,
De gent atour et de hault port.
Hélas! hélas! que feront-elles?
Leurs têtes ne feront pas telles
Quant auront sentue la mort.

—

La mort sur le riche villain,
Qui bien ne puet yssir de main,
Son cerne giette et son sort,
Ne leur lairra ne vin ne pain,
Or ne argent, robe ne pan
Tout nu l'emportera la mort.

—

La mort fait moult grant villenie,
Quant à femme d'enfans chargie
Son mary de ses mains estort;
La mère plainct et pleure et crie,
Qui voit sa petite mesgnie.
L'oreille sourde fait la mort.

—

La mort ne pare advocas;
Ne commandement d'Ypocras
N'ont povoir qui lui face tort;
Ne leur y vault cryer : « Cras! cras! »
Leur emphorisme ne leur cas
Jà ne feront changier la mort.

La mort aucuns comme mauvaise
Ung po de temps tient paix et aise;
Et puis après, quant vient au fort,
Elle les estraint et les baise
Si très fort que, par le mésaise,
Ilz font le sanglout de la mort.

—

La mort aulcuns par fellonnie
Fait long-tamps mener dure vie
Et les met en grant desconfort;
Ils vivent en mérencoulie,
En deffaut et en maladie,
Et puis après les prent la mort.

—

La mort en champs, en bois, en préz,
En tous lieux est à chascun près,
Quant il veille et quant il dort;
Soit deshaitez, soit bien temprés,
Tousiours va devant ou après,
Et tousiours les giette à la mort.

—

La mort à toutes gens a guerre;
Pour ce, court par mer et par terre,
Pour tous arriver à son port;
Celui qui prend si fort enserre,
Qu'on ne scet où l'on l'aille querre,
N'en quel lieu le mainne la mort.

—

La mort, comme norrice amère,
. . . . . .
L'enfant débrise et destort.
Hélas! pour quel cause compère
Le peschié de son premier père
Le petit-filz souffrant la mort?

—

La mort fu moult baude et hardie
Qui prist Jhésus le fils Marie
Qui nasquit d'elle senz nul tort;
Pour ce, très-doulcement li prie
Que me soit aidant à la vie
Et secours me face à la mort.

D.

Virelay.

Par une amoureuse semence
Que bonne Amour m'a au cœr mis,
Vostre serai, Dame, à toutdis;
Ne pensés jà que je vous mence.

—

Car, tres dont que premièrement
Vi votre doulc contenement
Et friche arroi,
A vous me donnai liegement,
De bon cœr enterinement;
Car, par ma foi,

—

Il n'est pas temps que je commence
De vous servir, Dame de pris;
Car ens ou point où jà fu pris,
Sui et serai, qui qui me tence.

Par une amoureuse semence
Que bonne Amour m'a au cœr mis,
Vostre serai, Dame, à toutdis;
Ne pensés jà que je vous mence.

—

Or vous supplie très humblement
Que vous mettés aliegement
Sus mon anoi.
Si seront aidié grandement
Les mauls passés et li présent
Que je reçoi.

—

Par une amoureuse semence
Que bonne Amour m'a au cœr mis,
Vostre serai, Dame, à toutdis;
Ne pensés jà que je vous mence.

(*Trettié du joli Buisson de Jonèce.*)

Virelay.

On dist que j'ai bien manière
D'estre orgillousette;
Bien affiert à estre fière
Jone pucelette.

—

Hier matin me levai
Droit à l'ajournée;
En ung jardinet entrai
Dessus la rousée.

—

Je cuidai estre première
Ou clos sus l'erbette;
Mès mon doulc ami y ère
Coillans la flourette.

—

On dist que j'ai bien manière
D'estre orgillousette;
Bien affiert à estre fière
Jone pucelette.

—

Un chapelet li donnai
Faict à la vesprée.
Il le prist, bon gré l'en scai;
Puis m'a appellée :

—

« Vœillés oïr ma proyère,
» Très-belle et doulcette;
» Ung petit plus que n'affière,
» Vous m'estes durette. »

—

On dist que j'ai bien manière
D'estre orgillousette;
Bien affiert à estre fière
Jone pucelette.

(*Ibid.*)

Virelay.

Par ung tout seul escondire,
De bouche non de cœr fait,
Ai-je mon amy retret
De moy, dont je morrai d'ire.

—

Hélas! que ma bouche fait
Et comment ose-elle dire
Tout le contraire dou fait
De ce que mon cœr désire?

—

Hélas! je ploure et soupire.
Et si n'ai-je riens fourfet,
Fors que de ma bouche ai tret
La glave pour moy occire.

—

Par ung tout seul escondire,
De bouche non de cœr fait,
Ai-je mon amy retret
De moy, dont je morrai d'ire.

—

Et si jamès se retret
Vers moy, Diux me puisse nuire,
Si briefment ne me remet
Ou point où amours me tire!

—

J'en vœil mon cœr assouffire,
Maugré que la bouche en et :
Ne jà, pour cri ne pour bret,
Ne s'en laira desconfire.

—

Par ung tout seul escondire,
De bouche non de cœr fait,
Ai-je mon amy retret
De moy, dont je morrai d'ire

(*Ibid.*)

La flour de Margherite.

BALADE.

Sus toutes flours tient-on la rose à belle
Et en après, je croi, la violette;
La flour de lis est belle, et la perselle;
La flour de glay est plaisans et parfette;
Et li pluisour aiment moult l'anquelie,
Le pionnier, le muguet, la soussie.
Chascune flour a par li sa mérite.
Mès je vous dis, tant que pour ma partie,
Sus toutes flours j'aime la Margherite.

—

Car en tous temps, plueve, grésille, ou gelle,
Soit la saisons ou fresce, ou laide, ou nette,
Cette flour est gracieuse et nouvelle,
Doulce et plaisans, blancette et vermillette.
Close est à point, ouverte et espanie;
Jà n'y sera morte ne apalie;
Toute bonté est dedans là escripte;
Et pour un tant quant bien y estudie,
Sus toutes flours j'aime la Margherite.

—

Mès trop grant dœil me croist et renouvelle
Quant me souviens de la doulce flourette ;
Car enclose est dedans une tourelle ;
S'a une haie, au-devant de li faitte,
Qui nuit et jour m'enpêce et contrarie ;
Mès s'Amours vœlt estre de mon aye,
Jà, pour créneil, pour tour, ne pour garite,
Je ne lairai qu'à occoision ne die :
Sus toutes flours j'aime la Margherite.

Virelay.

Se par honnour sui donnée
Et de cœr enamourée
A mon doulx amy,
Qui m'ayme bien et je li,
Je n'en doi estre blasmée.

—

Car je puis bien dire ensi :
« Oncques en lui je ne vi
» Chose desrieulée ;
» Mais loyalment jusqu'à ci
» M'a honnouré' et servi' ;
» Et trop bien m'agrée.

—

» La grasce et la renommée
» De tous bons recommandée
» Qui est dedans li ;
» Car oncques n'en défalli,
» Soir ne matinée. »

—

Se par honnour sui donnée
En de cœr enamourée
A mon doulx amy,
Qui m'ayme bien et je li,
Je n'en doi estre blasmée.

—

Trop seroient enrichi
Losenger et bien parti
De bonne journée,
S'ils estoient tout onni
Et les bons mis en oubli.
J'ay aultre pensée.

—

Cil l'aura dont sui amée
Et souveraine clamée.
Bien l'a desservi'.
Or se conforte par mi,
Et de riens il ne s'effrée.

—

Se par honnour sui donnée
Et de cœr enamourée
A mon doulx amy,
Qui m'ayme bien et je li,
Je n'en doi estre blasmée.

(*Trettié du joly Buisson de Jonèce.*)

Rondel.

Pour vous, doulce créature
Me fault souffrir, nuyct et jour,
Maint assault plain de dolour.
Pensers si garni d'ardure
Pour vous, doulce créature.
Regardés quels mauls j'endu re.
Se briefment n'ay vo doçour,
Morir m'estoet sans séjour,
Pour vous, doulce créature.

(*Ibid.*)

Balade.

Manière en plaisant arroi
Est forment recommendée
En dame, et feust fille à roy.
Car, quant elle en est parée,
Elle est de tous honnourée,
Amée et prisiée aussi
Pour le bien qu'on voit en li.

Et c'est bien drois, par ma foy!
Car manière à point arrée,
Soit à vue ou en requoy,
Est volentiers regardée;
C'est vertus moult renommée.
Oncques coer ne le hay
Pour le bien qu'on voit en li.

Et pour ce que je perçoi
Que ma dame en est armée,
Sui-je hors de tout anoy;
Car elle est des bons nommée,
De grasce et de renommée,
La perfecte au coer garni
Pour le bien qu'on voit en li.

(*Ibid.*)

Rondel.

La poincture qui me poinct,
Dont conseillier ne me sçai,
Nuyct et jour ne cesse point
La poincture qui me poinct.
Et si me poinct si à point
Que riens ne crienc son assai
La poincture qui me poinct.

(*Ibid.*)

Virelay.

Ve-me-ci resuscité
Et hors de péril jetté,
Puisque je voy
Le reconfort où je doy
Prendre liece et santé.

—

Et c'est bien chose certainne
Que toutte joye m'amainne
Li regars
De ma dame souverainne;
Car, quant sa façon humainne
Je regars,

—

Tout mi mal se sont osté,
Gari et reconforté,
Ne je ne boy
Chose qui tousche à anoy.
Sachiés-le pour verité.

—

Ve-me-ci resuscité
Et hors de péril jetté,
Puisque je voy
Le reconfort où je doy
Prendre liece et santé.

—

Et se fortune me painne
De moy donner haire et painne,
C'est li dars
De quoy les amans fourmainne.
Mais, quoy qu'elle se demainne,
Je me pars

—

De luy et de sa durté.
Et face sa volenté;
Car, par ma foy,
On ne verra jà en moy
Fors que toutte loyaulté.

—

Ve-me-ci resuscité
Et hors de péril jetté,
Puisque je voy
Le reconfort où je doy
Prendre liece et santé.

(*Ibid.*)

Rondel.

Amours, je vous regrasci
En quan que vous m'avés fait.
Le temps me plest bien ensi.
Amours, je vous regrasci,
En quan que vous m'avés fait.
J'ay mon cœr mis et censi
A bel et bon et perfaict.
Amours, je vous regrasci,
En quan que vous m'avés fait.

(*Ibid.*)

Virelay.

Assés je me recognoi.
Coer qui s'esbahist de soi,
Ne scet qu'il fet;
De joie en péril se met
Et en anoi.

—

Et pour ce qu'en ce parti
J'ai plus avant obéy
Dou temps passé,
Qu'il ne besoignoit à mi;
Dont j'en ai souvent senti
Mainte durté.

—

En nom de tout esbanoi,
Ma dame, je vous envoi
De cœr parfet
Tout ce q'ung amant prommet
En bonne foi.

—

Assés je me recognoi.
Cœr qui s'esbahist de soi,
Ne scet qu'il fet;
De joie en péril se met
Et en anoi.

—

Et voeil vivre sans soussi,
Lies et gai, je le vous di.
Car j'ai esté
Trop pensieus jusques à ci,
Car vostre amour m'a saisi
Et si navré

—

Que j'en perc sens et arroi.
Mais li bien qu'en vous je voi
Me font si fel
Que de péril m'ont hors tret
Par leur chastoi.

—

Assés je me recognoi.
Cœr qui s'esbahist de soi,
Ne scet qu'il fet;
De joie en péril se met
Et en anoi.

(*Ibid.*)

Virelay.

Se loyalment sui servie
Et bellement supplye
De mon doulc ami,
Il n'a pas le temps en mi
Perdu, je li certifie.

—

Souvent se fault abstenir
Et couvertement tenir
Pour les mesdisans;
Car ils n'ont aultre désir
Que grever et escarnir
Tous loyaus amans.

Trop ont pluisours gens envie
Dessus l'amoureuse vie;
Je l'ai bien senti.
Mais j'ai tout là, Dieu merci!
Enduré à cière lie.

—

Se loyalment sui servie
Et bellement supplye
De mon doulc ami,
Il n'a pas le temps en mi
Perdu, je li certifie.

Et pour ce qu'il scet souffrir
Et soi sagement offrir,
Il vendra le temps
Qui guerredon très-entir
Lui rendera, sans mentir,
De tous ses ahans.

—

S'en servant n'estoit oye
Sa proyère et recoeillie,
En trop dur parti
Seroit, et son temps aussi
Plorroit à chière esbahie.

—

Se loyalment sui servie
Et bellement supplye
De mon doulc ami,
Il n'a pas le temps en mi
Perdu, je li certifie.

(*Ibid.*)

Balade.

Quel mal, quel grief ne quel painne
Que me faciés recepvoir,
Ma dame très-souverainne,
S'ai-je corps, cœr et voloir
Selonc mon petit povoir
De vous loyalment servir.
Ensi povés asservir
Moy et tout ce qu'il vous plest,
Car quanque j'ay, vostres est.

—

Et affin que plus certainne
Soyés que je die voir,
Il n'a heure en la sepmaine,
Nuit, ne jour, ne main, ne soir,
Que je puisse bien avoir,
Se ne l'ai d'un souvenir
Qui de vous me poet venir.
De noient pas ne me n'est,
Car quanque j'ay, vostres est.

—

En ce doulc penser m'amainne
Amours, et me donne espoir
Qu'encor me serés humainne;
Sans ce ne puis rien valoir.
Et s'il vous plest à sçavoir
Quels biens me poet resjoïr,
C'est qu'à vostre doulc plaisir
Commandés, ve-me-ci prest;
Car quanque j'ay, vostres est.

(*Ibid.*)

Virelay.

Déduit, solas et plaisance,
Et tout joious sentement
Sont en moy présentement
Et m'ont en leur gouvernance.

—

S'en lo Amours qui me paie
D'ung si plaisant guerredon ;
Car il n'est bien que je n'aie
Quant je pense au riche don

—

Et à la doulce ordenance
Dont j'ay le commencement.
Qui tele fortune attent,
Moult est plain de souffisance,
Déduit solas et plaisance.

Il n'est rien qui ne retraie
Par nature à sa saison.
Dont, se mon cœr se regaie,
Il y a assés raison.

—

Car j'ay bien la cognissance
Que désir grant painne y rent,
Et je le croy liement,
Car j'ay de sa pourvéance
Déduit, solas et plaisance.

(*Ibid.*)

Virelay.

Je n'ai bon an ne bon jour,
Ne reconfort ne douçour,
Ne souvenir qui le vaille,
Se vos regart ne le baille,
Ma droite dame d'onnour.

—

Dont souvent sui esbahis ;
Car je ne puis pas toutdis
Estre dalès vous.
Quant j'i sui c'est ung périlz
Pour mesdisans, ce m'est vis,
Qui voient en nous

—

Aucun vrai signe d'amour
Dont genglent li trahitour ;
C'est la mort, c'est la bataille
Que j'ai bien mestier qui faille
Pour alégier ma doulour.

—

Je n'ai bon an ne bon jour,
Ne reconfort ne douçour,
Ne souvenir qui la vaille,
Si vos regart ne le baille,
Ma droite dame d'onnour.

—

Pour ce, humblement escris
A vous, ma dame de pris,
Com li vostres tous,
Et vous di que je suis cils
Qui plainnement est ravis
De vos maintiens douls.

—

C'est mon biens, c'est mon retour,
C'est ma joie et mon séjour.
Il n'est riens dont il me caille,
Fors que briefment vers vous aille
Pour remirer vo colour.

—

Je n'ai bon an ne bon jour,
Ne reconfort ne douçour,
Ne souvenir qui le vaille,
Se vos regart ne le baille,
Ma droite dame d'onnour.

(*Ibid.*)

Pitié.

VIRELAY.

Mesdisant sont moult hardi
Qui s'ensonnient de mi,
Ne scèvent comment,
Et mettent empêcement
Entre moy et mon ami.

—

Cuident-ils, par leur gengler,
Mon ami vers moy grever
Ne porter contraire?
Certes, nenni. C'est tout cler
Que je l'aime sans fausser
Et bien le doi faire.

—

Il m'a loyalment servi',
Doubté, crémue' obéy'.
Si l'ai-je souvent
Refusé; mès vraiement
Oncques ne s'en desconfi.

—

Mesdisant sont moult hardi
Qui s'ensonnient de mi,
Ne scèvent comment,
Et mettent empêcement
Entre moy et mon ami.

—

Pour faire leurs cœrs crever,
En avant li vœil monstrer
Chière débonnaire;
Par quoi, s'il les ot parler,
Cause aura de tout porter,
Soi souffrir et taire.

—

Bien le sçaura faire ensi,
Et l'a fait jusques à ci
Moult courtoisement.
S'en aura tel paiement
Qu'il vault et a desservi.

—

Mesdisant sont moult hardi
Qui s'ensonnient de mi,
Ne scèvent comment,
Et mettent empêcement
Entre moy et mon ami.

(*Ibid.*)

Virelay.

Or n'est-il si grant douçour
Que de penser, sans séjour,
A sa doulce dame gaie.
J'ai ce penser qui me paie,
Ensi qu'il doibt, nuit et jour.

—

Je vous voeil dire comment ;
Premièrement,
Je ne cesse nullement
Que de penser
A ma dame entièrement
Et liement.
Cilz penser me vient souvent
Admonester,

—

En remirant sa coulour,
Son bien, son sens, sa valour.
Dont c'est bien raison que j'aie
Ou cœr l'amoureuse plaie,
Quant tel saintuaire aour.

—

Or n'est-il si grant douçour
Que de penser, sans séjour,
A sa doulce dame gaie.
J'ai ce penser qui me paie,
Ensi qu'il doibt, nuit et jour.

Et ce me sont grandement
Esbatement
Et me sont légièrement
Le temps passer ;
Car, quant je voi en présent
Son doulc corps gent,
Je ne puis de ce présent
Mes yeulx oster.

—

C'est mon bien, c'est mon retour,
C'est ma souverainne amour,
C'est le désir qui m'esgaie,
Et c'est la fortune vraie
Qui me fait tendre à honnour.

—

Or n'est-il si grant douçour
Que de penser, sans séjour,
A sa doulce dame gaie.
J'ai ce penser qui me paie,
Ensi qu'il doibt, nuit et jour.

(*Ibid.*)

Le Départ.

VIRELAY.

Au départir de vous, ma dame,
Le cœr ne scet si le corps part ;
Car tousjours tire à vous, par m'ame !
Par le grant désir qui m'enflame
Pour vostre amour, bruist et art.

—

Mès je vous lais, ma dame chière.
Tenés ma foy, m'amour entière
Sans départir.
Or le prendés à lie chière ;
Car vous en estes droicturière
Dou pourvéir.

Mon corps se part, le cœr se pasme ;
Car vo vair œil, qui son droit dart,
L'ont si attaint, que, sans la flame
Qui nuit et jour l'art et enflame,
N'aurai séjour tempre ne tart.

—

Au départir de vous, ma dame,
Le cœr ne scet si le corps part ;
Car tousiours tire à vous, par m'ame !
Par le grant désir qui m'enflame
Pour vostre amour, bruist et art.

(*Trettié de l'Espinette amoureuse.*)

Balade.

D'un doulx regart amoureusement tret
Se doit amans en cœr moult resjoïr ;
Car, quant il voit dame où désir l'attret,
Qui bellement le daigne conjoïr
Et sus li ses yex ouvrir
Liement, par manière d'acointance ;
Gais et jolis et liés, s'en doit tenir
Riches d'espoir, vuis de toute ignorance.

Car le regart que sa dame li fait
Li accroist sa plaisance et son désir,
Et grandement le nourist et le met
En volenté de son fait poursiévir
De cognoistre et de sentir
Que c'est de bien d'onnour. Ensi s'avance
Un vrai amans et si voelt devenir
Riches d'espoir, vuis de toute ignorance.

Pour ce, ne poet amans, par droit souhet,
Pour son pourfit mieulx prendre ne cuesir
Que d'un regart, mès que telement l'et
Qu'on doit tels biens donner et départir
A point, sans oultrage yvir ;
Car, quant il sont pesé à la bàlance,
Dame s'acquitte et amans voelt servir
Riches d'espoir, vuis de toute ignorance.

(*Ibid.*)

Balade.

Très plaisans et très honnourée,
En qui tous grans biens sont compris,
Mon cuer, m'amour et ma pensée
Avés par vos doulx regars pris.
Or vous suppli', dame de pris,
Que vous me voeilliés faire otri
Dou gracieus don de merci.

Je n'ai toute iour aiournée,
Ne toute nuyt, nul aultre avis
Que de moy loialment amée
Soyés : ansi serés tousdis
Et s'envers vous sui trop petis,
Pour Dieu que ne m'ayés bani
Dou gracieus don de merci.

Loyaulté doibt estre comptée
En fais, en oevres et en dis.
Or vous plaise d'estre enfourmée
De moy ; car vos servans m'escris.
Et se i'ay en ce riens mespris,
Pardonnés-le-moy ; car ie pri
Dou gracieus don de merci.

(*Ibid.*)

Virelay.

Cuer qui reçoit en bon gré
Ce que le temps li envoie
En bien, en plaisance, en ioie,
Son éage use en santé.
Partout dire l'oseroie.

—

Comment qu'en la doulce vie
D'amours, les pluisours bien sont
Navré d'une maladie
Et ne sèvent pas qu'ilz ont;
Mais leur cuers de ce secré
Cognoist bien la droite voie.
Hé mi! vrais Diex, se j'avoie
Un seul petit de clarté,
Trop plus liement diroie :

—

« Cuer qui reçoit en bon gré
» Ce que le temps li envoie
» En bien, en plaisance, en ioie,
» Son éage use en santé.
» Partout dire l'oseroie. »

—

Plus plaisant ne plus iolie
N'a, ie croi, en tout le mond,
Que ma dame qui me lie
Le cuer, mès en larmes font;
Car, quant i'ay à tout pensé,
Ne sçai se li oseroie
Dire que ma vie est soie.
Et s'elle n'en a pité,
N'est drois que plus dire doie :

—

« Cuer qui reçoit en bon gré
» Ce que le temps li envoie
» En bien, en plaisance, en ioie,
» Son éage use en santé.
» Partout dire l'oseroie. »

(*Ibid.*)

Balade.

Pluiseur amans vivent bien en espoir
D'avoir merci et d'estre encore amé;
Mès ma vie est tornée en désespoir,
Car on m'a jà tant de fois refusé,
Tant eslongié, tant monstré de semblans
Durs et crueulx et contre moy nuisans,
Que je n'ay fors painne, maulx et dolours.
» Je finerai ensi que fist Tristrans;
» Car je morrai pour amer par amours. »

—

Las! que briefment puisse la mort avoir!
Plus le désir eassés que ma santé;
Car ma dame, qui tant a de savoir,
Ne voelt avoir ne mercy ne pité
De moy, qui sui son cremetous servans;
Ains me refuse et grièvе et nuit tous temps.
Se m'en fault dire, et par nuit et par jours :
« Je finerai ensi que fist Tristrans,
» Car je morrai pour amer par amours. »

—

Et si scet bien, ensi com je l'espoir,
Com longuement j'ai jà pour li porté
Taint le viaire et pâle et mat et noir.
Mais point n'i vise on le m'aien compté;
Ains est toutdis en ses pourpos manans.
Et quant je sui bien à tout ce pensans,
Dire m'en fault en cris, en plains, en plours :
« Je finerai ensi que fist Tristrans,
» Car je morrai pour amer par amours. »

(*Ibid.*)

Rondel.

Du corps qui sans cœr n'a vie,
Doulce amie, en celle nef,
Souviengne vous, je vous prie,
Du corps qui sans cœr n'a vie.
Car, soit à mort, soit à vie,
Je vous en laisse la clef
Du corps qui sans cœr n'a vie.

Autre.

On doit amer et prisier
Joiouse mérancolie,
Qui tient la pensée lie
Et le temps fait oublyer
Sans soussy et sans envie.
On doit amer et prisier
Joiouse mérancolie
Et moult souvent souhedier
Qu'on soit avec son amie;
Pour maintenir gaie vie,
On doit amer et prisier
Joiouse mérancolie.

E.

Sur la mort de Henri I, duc de Brabant.

Celle mieme année (1235) Frédéris l'empereur
At mandé tous ses princes qui sont de son honneur,
Car il prendoit à femme de moult très grand honneur
Fille à roy d'Angleterre. Certains ambassadeur,
Car li dus de Baiwier et de Mons li contour
Et li dus de Braibant dessus les missadour
Envoye en Engleterre, li queis ont sains tristour
Amineit la pucelle à Maience en Leubour.
Les noiches furent grandes, dureit ont quinze iour.
Barons à ceste feiste ot grande milodie.
Li évesque Johan à noble conpagnie
Y fut. De chevaliers a moult noble mainie
Li fauz dus de Brabant que ne se repent mie
Des mals qu'il at bresseit, mais anchois subtilie
Coment porat destruire nostre teire saintie
Todis por nos grever; mais la Vierge Marie
S[t] Lambert le martir, qui de Liége lautrie
Sont patrons veneirois firent sa tricherie
Si ont à celle fois la venianche bastie
Qui fut la plus crueuse qui oncques fuist oye
Et ie le vos diray si n'en mentray mie.
Quant la grant fieste fut à Maienche finie
L'empereur at à Ais sa voie droit colhie
Tous li prinches avecq li. Là at recommenchie
Une novelle fieste, qui fut cointe et iolie.
Mais li dus de Braibant, qui sor nos at envie,
Partout où voit l'évesque, adès le contralie
Jurant grant seriment ains l'année acomplie
Destruirat la vesqueit par si grande maistrie
Qu'il n'y lairat qui valhe une pomme pourie.
— Traïstre, a dist l'évesque, li corps Dieu te maldie!
Jà n'en aras puissance, sache, ie le t'afie.
— Par ma foid, dist li dus, ta cité exilhie
Seirat, et l'église arse, quiconque en pleure ou rie;
S[t] Lambert ardray en l'église polie.
Que jà Diex, ne sa meire ne li feront aïe.
— Traictre desloias, dit l'évesque senveis,
Je croy que de vilheche tu es tous passoteis.

Oncques Judas ne fut de si grant fauseteis,
Com tu es. Car, quant ot fait sa maiseteis
Del vendage de Dieu, et il l'ot livreis,
Tantost se repentit, et si fust renporteis
Les deinirs qu'il ot pris. Et tu vaus pis asseis,
Com oncques ne fesist, et est moult bien prouveis;
Car tous cheaus dont tu fuis ne aidiés, ne tenseis,
Encontre mon église, fuist estrange ou priveis,
Ont trestout enrageis et malement fineis,
Chapelains, chambrelans et tes mestres d'osteis
Tous cheaus de ton conselhe, comment soient nommeis,
Et Tyba et Simon, tes deux enfans charneis,
Li dus Henry d'Ardenne, ton oncle le derniers,
Et le conte de Bare et tout son parenteis
Et li faus roy Octon qui fut si transmueis
Qui dessus son fumier fut de ses gens tueis,
Et n'en est plus que toy en vie demoreis,
Et si croy que ta fien sera toist procureis;
Tu as Dieu et le monde trays de tous costeis. »
Quant li dus l'entendit li sanc li est mueis.
Une cuteal il at trait, vers l'évesque est aleis.
Jà l'en evist ferut, quant chis de Morealmeis,
Estauce de Hersta et des aultres plenteis,
Ont dit à duc qu'en sa chambre soit entreis,
Ou tantoist à luy et à sa gens feiront melleis
Et si en feront tant qu'il en seirat parleis
A tous les iours delle monde, byn en ont poesteis.
Quant li dus voit le fait, de là s'est absenteis;
Car le poiour l'évesque fut de plus grant fierteis
Com li siens et si et de péchies encontreis.
Et de grant confusion
En sa chambre est entreis à sa maleichon.
Sains Lambert li donna un moult mal horion
Il at cangiet son sens, si sat sus de randon.
Un cutel at saisit, si assat ses barons,
Quatorze en at ochis de tous ses plus hauls hons,
Et li altres l'ont pris par forche de tous corons,
Osteit ont le cutel qui trop estoit felons.
Sor un lit l'ont tenut plus de 20 compagnons.
Il mordoit en ses mains, de ses dois fait tronchons.
Les barons le regardent, loyés l'ont de cordons,
« Sains Lambert, escrioit disant à moult grant son
» Certes, rins ne t'y valt; car trestout arderons
» Liége, trestout le païs, et nuls puis n'y lairons,

» Et toi dedans ton fiètre en poudre metterons ;
» Car moy ferit ensi hui matin tes bastons.
« Ains qu'il passe trois mois venianche en prenderons. »
Ensi disoit li dus que chi vos devisons.
L'empereur li solt, si vient là de randon,
Et aminat l'évesque ; mais li dus ses sermon
Maintient todis ensi que cy dit nos avons ;
Et li évesque a dit : « Henri, par saint Simon,
» Bin tempre veirat ons ta grant dévotion.
» Ton ovrage apparat par grande affliction.
» Tu as de repentir euit le temps si trelon,
» Et trestous tes aidans as veius en frichon ;
» Et si n'as repentance que valhe deux botons ;
» Certe dolans en suy, bin monstre la raison. »
L'an douze cent et trent cincq, le sixième de Janvier.
L'empereur et l'évesque vinrent à duc parler.
Mais ie vos puy bin dire, par verité iurer,
Le diable tient le duc, à vraie considérer ;
Si fort l'at lachiet, ne le veult renfuseir.
Todis dist son sermon, ne le puet oblier,
Qu'il arderat le fiètre de S[t] Lambert le bier.
Li rois s'en est partis, que ne sceit que penser,
Relicques santuaires y at fait apporter.
Quant li dus les veyt si comenche à crieir :
« Voidiés, voidiés tantoist, ou vos convient fineir ! »
Li prestres s'enfuyent, qui luy recomender
Voldrent à tous le diables divers, et présenter.
Atant li ménestiers ont corneit le diner ;
A table sont assis. Or poreis esconteir
La crueuse vengance et le grant vitupère
Que li dus endurat. De luy se vont femeir
Ses hommes qui à table se sont volut aller.
Pou de gens demorat là pour luy agarder.
Le diable qui est subtis qui le volt atrappeir,
Au dus donne un somelhe, si le fait reposeir.
Quant les gardes voient, si le laisent esteir
Les membres sens tenir. Et chis vat experteir.
Tantost salhit en piés, un lever vat troveir,
Ansi nus qu'il nasquit, les gaites vat frapeir ;
Diex huyt en at occis, tous ioines bacheliers ;
Puis issit de la chambre, si comenche à trotter.
Henry li felons dus de cor Dieu se vengoit.
S'en va de chambre en chambre, et son levier portoit ;
Tous cheaus qu'il encontroit une à une occioit ;

Plus de cent en at mors anchois cons l'aperchoit.
La saile où l'empereur à son mangier seioit,
Volt-il entrer errant ; mais ons li deffendoit.
Unc grant colp y férit près que l'us ne fendoit.
Adonc vinrent là hommes, ne scèvent que ch'astoit.
Li unc d'une grant baston sour son chief le feroit,
Si que le sanc vermeais à la terre en chaioit.
Li dus sentit le colp a y XX se melloit.
Les XI en at ochis et les altres chachoit
Par dedens la cuisine où bien se reponnoit.
Li dus est ens entreis, tous les keus il tuoit.
Là prist très maile fin, ce fut raison et droit;
La cuisine estoit fresse, esquèles ons y lavoit,
Partant estoit moult fresse. Et li dus qui coroit,
Parmi ceste fressure, tout en sovien tumoit,
Si que le cuer de ventre trestout li estennoit;
Tous col gisoit à terre, mie ne le scavoit;
Un garcon qui un pot de mettaul eskuroit,
Celi pot de mettal à deux mains aheirdoit;
Droit à dus est venus qui leveir se voloit,
Del pot dessus son chief tel cop se li donoit,
Tout emmy la cuisine la cervelle espandoit.
Ensi morit Henri qui fausement régnoit.

(Extrait d'une Chronique des FF. Chartreux, près de Liége. *Voir* Hermann de Wachtendonck, *MS. de la Bibliothèque de Bourgogne*, n° 376. E.)

F.

Dieu.

Hercules fut oultrageux voyagier
Qui entreprint toutes les mers nagier,
Pour nom acquerre.
Mais, quant il vist le merveilleux dangier
Où se mettoit par trop eslongier terre,
Il fust constraint de voulenté changier,
Et de grant erre
S'en retourna menant ailleurs sa guerre.

—

Plusieurs monstres il avait abattu,
Tué geants et lyons desvestu;
Tant estoit fort,
Tant corageux et rempli de vertu,
Que tout vainquoit par orgueilleux effort;
Chose qu'il vist ne prisoit ung festu;
Enfin au fort
La haulte mer le mist à desconfort.

—

Et, — démonstrant que cellui n'est pas sage,
Qui veult passer où n'a point de passage
Et qui l'œul n'a
A quelque port ou à quelque rivage, —
Le propre lieu dont sa nef retourna,
De deux pilliers de merveilleux ouvrage
Si bien bourna,
Que d'arrester à tous avis donna.

—

Cest exemple comptons-nous contre ceulx
Qui, par engin, veulent miner les cieulx
Et qui se boutent
En abisme par dessuz les sourcieulx,
Quant à parler des faits Dieu trop s'escoutent,
Disans : « Mal fait », où trop est péricieux.
Las ! poy se doubtent
Qui contre lui de langues poingnans joustent.

—

Les jugemens divins sont plus parfonts
Que nulle abisme ; il n'y a point de fons.
Au bort demeure ;
N'entre dedens, aultrement te confons.
De tout véoir il n'est maintenant heure.
Loe cellui qui te mist sur les fons.
A ce labeure.
En trouble mer la voye n'est pas seure.

L'ouvrier t'a fait non pas pour le reprendre.
Il t'a fait tel, afin de graces rendre
A sa largesse.
Se tu poeus riens humainement aprendre,
Ton debvoir fais ; tu fais bien, c'est sagesse ;
Mais l'éternel conseil vouloir entendre
N'est-ce simplesse
Et courousser la divine haultesse ?

—

Conseil divin n'est fontaine, ne mer,
Ne haulte abisme ; on ne le poeut sommer ;
Car il comprent
Éternité impossible à nommer,
Et par ainsy tout homme trop mesprent
Qui ne se scet à son gré conformer
Et qui reprent
L'infini sens dont tout fait et emprent.

—

Musez aprèz ce que vous est possible
A concevoir ; car il est impossible
Que mainte chose
Vous soit par cause et rayson entendible ;
Le soeul pourquoy en ung seul Dieu repose.
Guaires n'y vault entendre bien la bible
Avecq la glose ;
Dieu son conseil célèbre à porte close.

(*Estrif de Fortune et de Vertu.*)

Aux Bons.

Francs cueurs, plantés en terre, non pas pour y périr,
Mais en cité céleste finablement flourir,
Quant la male fortune vous vient batre et férir,
Ayez de moy mémore, preste à tous secourir.

—

Comme bons chevaliers errans, aventureux,
Enflammés de vertu et d'honneur amoureux,
Attendez sa bataille et ses cops rigoureux ;
Plus ferra, plus monstrez qu'estes plus vigoureux.

—

En l'assault ne povez villainement morir;
Mais, se vous ne croyez haulte gloire mérir,
Et renom immortel, pour lequel acquérir,
Ne la debvez attendre, ains d'armes requérir.

—

Tant seullement poeut nuyre aux meschans malheureux
Qui follement s'amusent en ces biens temporeux
Et ne font entreprinse pour aultres ne pour eulx,
Fors qu'en sa grace soient en estat dangereux.

(*Ibid.*)

La Fontaine de Jouvence.

Jadis estoit une fontaine,
Comme on lit et voit en painture,
Où viellesse et age haultaine
Retournoit en vive nature;
Là ne se baingnoit créature,
Tant fust-elle ridée et sesche,
Sans reprendre une pourtraicture
Jone, riant, plaisant et fresche.

Là, se muoit la barbe blanche,
En ung menton à prime laine;
Là, se dressoit la courbe hanche
Et retournoit vertu en l'aine;
Là, toute viellesse vilaine,
Flestrie et preste de morir,
Recouvroit et poux et alaine
Et commençoit à reflourir.

(*Champion des Dames*)

La France.

Mais vous, Franczois de France nés,
Donc pensez-vous qu'ainsy avient
Que d'Anglois estes gouvernéz
Et qu'esclave France devient;
Car d'amours il ne vous souvient
Et pieça n'en est souvenu;
Il a convenu et convient
Que mal vienne et soit avenu.

—

Puisque commun amour boutastes
Arrière de vous, et à part
Haines parciales hantastes,
En France a couru le Liépart.
Encor y est et ne s'en part;
Tant y sera que vous vendrez
Ensemble en friez et en champart
Et à le vener convendrez.

—

Entré n'y fust pour sa puissance,
Sinon par vos haines mauldictes;
Il n'y povait pas entrer sans ce;
De Dieu soient elles maldictes!
Encores diray-je mauldictes,
Car il fault que mauldis soyez,
Quant aultrement ne contredictes
Aux ennemis que vous voyez.

—

Se les membres de vostre corps
Avoyent pris débat ensemble,
Et mortielx fussent leurs descors,
Comment durriez? — Ainsy me semble
Pour ce que chascun ne s'assemble
Et au commun bien ne s'applicque,
Ains pour lui tire have et emble,
Mal va vostre chose publicque.

—

Créez, tant envie durra,
Tant vostre bien propre amerez,
Tant vostre royaume endurra
Et subjects et fouléz serez;
Mais, quant d'acord vous armerez
Pour garder vostre France terre,
Certainement vous chasserez
Vos ennemis en Engleterre.

—

Pensez-en, vos Franczois, se France
Maintenant faisoit sa complainte,
Mettant en vostre remembrance
Tous les maulx dont elle est attainte,
Et jusques à la mort estainte,
Qu'elle vous porroit à tous dire,
Et se sa douloureuse plainte
Vous feroit larmoyer ou rire.

—

Il m'est avis que je la voye
Celle jadis puissante royne,
Errant sans sentier et sans voye,
En habit de povre meschine,
Toute couverte de ruine,
Noire de cops et de bastures,
Criant le murdre et la famine,
Jettée aux males aventures.

—

Halas! la dame misérable
Sur la quelle ores escopit
Celle fortune décepvable
Et pièce à pièce l'escharpit,
Se son mal lui donne respit
Tant que vous dira son pensé,
Bénira elle qui rompit
L'amour régnant ou temps passé.

—

Ne dira : « Nobles et villains,
Franczois esclaves et fuitis,
Prenez pitié de moy vile, ains
Que j'esme mes jours chétis,
Et aprenez à vos petis
Comment haine et faulte d'amour
Qui fut et est ès cueurs faintis,
A fait ainsy flétrir ma flour.

—

» Car puisque haine le palis
Du jardin où je m'esbatoye,
Rompit, abandonnant le lis
Que si songneusement gardoye,
Et vous et aultres gouvernoye
Oultre humaine félicité
Et disiez : « Saint Denis Montjoye! »
Je n'eus aultre prospérité.

—

» On m'appelloit palais paisible,
Temple de vertu et d'onneur.
Or suy champ de guerre terrible,
Fosse de péchié et d'orreur;
Or ne me poeut on sans fréeur
Véoir ne penser seulement;
Et ce m'ont fait haine et erreur
Par leur mauvais gouvernement.

—

» Richart ne m'avoit pas assez
Tempesté oultrageusement;
Il n'y a que VI ans passés,
Las! c'est assez nouvellement;
Il falloit qu'en nouveau tourment
Henry me remist par vo haine,
Et de mon sang habondamment
Loyre et Marne rougist et Saine.

—

» Sur Agincourt ne sur Verneul,
Ne me fault aler doulouser
Le sang des miens; j'ai partout deul,
Partout puis-je mon sang puiser.
Le ciel ne poeut tant arrouser
La terre, qu'elle ne soit rouge;
On n'y scet que de sang user,
L'espée du poing ne se bouge.

—

» O rage hors d'enfer saillie!
Frères et parens s'entretuent,
Filz contre pères font sallie;
En bas les hostelz de Dieu ruent;
Tous malfaicteurs rient et huent;
Et qui pis me fait, plus désert.
O Dieu! à cui tous malfais puent,
Ta justice, las! de quoi sert?

—

» Se vous n'avez perdu les sens,
Si d'ommes n'estes bestes fais,
Sentez, François, ce que je sens,
Sentez mes charges et mes fais;
Veullez amender les torfais
Dont me mettez à mort amère,
Pensez que tousjours je vous fais
Comme bonne et piteuse mère.

—

» Voyez-vous point mes champs désers,
En lieu de blé, porter espines?
Mes laboureurs fuitifs et serfs
Pour les murdres et les rapines?
Tant d'orphelins et orphelines
Sur les fumiers mourans de faim?
Plusieurs jadis de sebelines
Fourréz, qui n'ont vaillant ung pain?

—

» Je ne vois mais ville champestre,
Ne manoir, ne beste en pastis;
Le bonhonmeau n'ose en champ estre;
Doubtant l'espée ou l'apastis,
S'eforce emprèz les murs bastis
A labourer; traveille et souffle.
Il est mussiez, il est catis,
Comme ung poucin craignant l'escoufle.

—

» Quicunques en France a esté
Es temps paisibles et entiers,
Voye en pitié la cruaulté
Sur bours, sur villes, sur moustiers;
Elle est fondue plus du tiers;
Encor ce qui est demouré,
Des ennemis et des routiers
Est mis au bas et dévoré.

—

» Je ne vous veul pas mettre en conte
Murdres, sacrilèges, pillages,
Ne pucelles mises à honte,
Ne changement des héritages;
Je tays les douloureux vesvages,
La servitude, la famine;
Je tays les horribles ouvrages
De celle guerre qui tout mine.

—

» Tant est que de mes adversaires
Ne suy pas seulement foulée,
Mais je vois que de mes haussaires
Suys plus vilement pestelée;
Et pour une traître goulée
D'or et d'argent, morir me font;
Toute leur guerre est emmiélée
Avarice, ainsi leur cueur font.

—

» O cueurs abastus et salis,
En vostre vertu ressourdez,
Et ayez mémoire du lis
Que si villainement perdez.
Vo sang espandu regardez,
Les os de vos pères espars,
Et aux estranges demandez
Que je sens en toutes mes pars.

—

» Les povres Sithes vagabundes
Par les montagnes et les plaines,
Comme sont en la mer les undes
Des aures enflées et plaines,
N'eurent pas les vertus si vaines
Encontre le grand Alexandre
Qui, par entreprises haultaines,
Fist tant de sang humain respandre.

—

» Ilz lui mandèrent erramment
Que, sur les tombeaulx de leurs pères,
L'attenderoyent vaillamment
Nonobstant toutes ses bannières.
Et vous chassez hors de vos terres
Désers de pères et de filz,
Et, mis aux derraines misères,
Vous laissez ainsy desconfis.

—

» Le ciel vous est-il pas contraire,
Ou l'air, ou le vent, ou Fortune?
Vous n'en debvez complainte faire,
Fors à vostre fausse rancune.
Le ciel, le soleil et la lune,
Et les planettes meismement,
Ne donnent contrainte nesune
A vivre ainsy meschamment.

—

» Fortune aussy n'a pas le tort
De vous avoir à mal cachié;
Car vous meismes, par grant effort,
Avez le malheur destachié;
Que s'il a sa fureur lachié
Vers vous, comme faire le doibt,
A ce piéça il a tachié;
Crevez-vous les deux yeulx du doit.

—

» Certes, Franczois, vostre climat,
Vostre ciel vous est favorable.
Se vous n'eussiez le cueur si mat,
Vostre fait fût plus honnourable.
Et force en terre labourable
Ne croit-il engins si parfais;
Mais, par erreur intollérable,
Estes destruis, estes deffais.

—

» Souviengne-vous que vos ancestres,
Par leur vertu qui n'a seconde,
Ont estendu leurs puissans sceptres
Jusques aux IIII lez du monde.
Rome, la dorée et la blonde,
Senty leurs mains sur ses espaules;
Grèce aussy, plaine de faconde,
Encores craint le nom de Gaules.

—

» De prouesse chevalereuse
De paix et d'onneur meismement,
De loy chrestienne et heureuse
J'ay heu le los communément.
Or va tout à tresbuschement,
Or est changée la devise,
Non pas contre moy seulement,
Mais nostre mere saincte Église.

—

» Paris a perdu sa lumière
Laquelle jadis soloit estre
La principale et la première
Pour la paix en l'Église mettre;
Mais erreur y est si grant mestre,
Semblablement crainte et faveur,
Qu'on n'ose exécuter la lettre
De Jésu-Crist notre sauveur.

—

» Hé! Franczois, tant bien sçavez l'art
De farser gracieusement,
De baillier aux aultres du lart;
Ce faictes vous communément.
Véez-vous point présentement
Qu'en nul estat on ne vous prise
Et que, par vos fais, lourdement
On me lesdenge, on me desprise?

—

Ressourdez en vostre noblesse,
Amendez orguilleusement
Les torfais de vostre simplesse,
Regardez moy honteusement,
Entr'amez-vous entièrement,
Et sachiez qu'une mort honneste
Durra biaucop plus longement
Que double vie deshonneste.. ..

—

» Ha ! seigneurs, diray-je raison :
« Ce je dis raisonnablement :
» Vous me commettez trahison,
» Quand je me fie pleinement
» En vous, et tant meschantement
» A destruction me mettez.
» Je vous le dis secondement,
» Vers moy trahison commettez. »

—

» Se vos mères deschevelées
Véïez en face blesmye
Jusques au morir désolées,
Certes, bons filz ne seriez mie,
Se de toute chose ennemie
Ne les deffendiez et gardiez.
Foy donc en vous est endormie,
Quant à France aultrement n'aidiez.

—

» Halas ! France es-tu maintenant
Esclave, et jadis flourissoies ;
Sur Orient et sur Ponent
Ta noble liberté haussoies.
France, franc peuple nourrissoies
Très humain, très crestien. Las !
Las ! France, faut-il que tu soies
Or en si misérables las ?

—

» France lasse, dolente et mate,
En ta flour ne retourneras,
S'amour les felons cueurs ne mate ;
Ains tousjours plus bas tourneras.
S'amour les vaint, gouverneras,
Flouriras comme fis jadis,
Et en cestui monde seras
L'aultre terrestre paradis. »

—

Certainement, Franczois, se France
Vous racontoit piteusement
Sa doulour, sa malemeschance
Ce diroit elle et aultrement
Et monstreroit évidemment
Que vostre haine la consume ;
Mais je m'en tais présentement
Et mon aultre propos résume.

(*Ibid.*)

Les Oies.

Conter as ouy du novice
Qui onques veu femme n'avoit ;
Innocent estoit et sans vice
Et riens du monde ne sçavoit,
Tant que cellui qui l'ensuivoit
Lui fist encroire, par les voyes,
Des belles dames qu'il véoit,
Que c'estoient oysons ou oyes.

On ne peut nature tromper.
En aprèz tant lui en souvint
Qu'il ne peust disner ne soupper,
Tant amoureux il en devint ;
Et quant des moynes plus de vint
Lui demandèrent qu'il musoit,
Il respondit comme il convint
Que vir les oyes lui plaisoit.

(*Ibid.*)

Jeunesse et Vieillesse.

Car, comme en jonesse le corps
Est en ses membres vigoreux,
Les bras sont plains, nervus et fors,
Le sang boullant et rigoreux,
Visage ouvert, joyeuse chière,
Tout y est vert et amoureux,
Toute chose en jonesse est chière.

—

En vieillesse, par le contraire,
Toutes les vertus s'amortissent,
La teste croule, le viaire
Pâlist, et les nerfs se roidissent;
La voix deffault, durs souspirs issent
En lieu de parolle joyeuse;
Toutes choses se anientissent;
Vieillesse est une aage piteuse.

(*Ibid.*)

Mystère de l'Amour.

Quant dame de son cueur fait monstre
A amant et lui baille en garde,
C'est par ainsy qu'il ne le monstre,
Ains l'enferme en sa sauve-garde
Et si secrètement le garde
Que nesun véoir ne le puist;
Car elle veult que seul regarde
Le bien dont elle l'enrichist.

—

Amour de dame c'est relique
Laquelle veult estre enchassée
En cueur très-secret, n'en publicque
Montrée, ains à seule pensée,
Pour ce que, quant plus est pensée
Et ou retraict du cueur véue,
Tant plus est sa clarté haussée
Et plus chière et plus noble éue.

—

Comm l'escharboucle reluit
En la nuit secrète et obscure,
Ainsy l'amour de dame luit
En cueur qui de céler a cure.
Et, comme fine pierre et pure
En l'or se resjouist et aise,
Ainsy est dame par nature
En amy leal à son aise.

(*Ibid.*)

Pénélope.

Pénélope monstra se femme
Scet garder léaulté entière
Et se de légier on entemme
Son cueur par don ou par prière.
Elle est l'exemple et la lumière
Que femme, son mary absent,
N'est de mal faire coustumière
Et à aultre amour ne consent.

—

Ulixes dix ans demoura
Avec maint baron devant Troye;
Tandis, d'elle s'enamoura
Maint homme qui n'eust l'amor soye;
Car, solitaire, simple et coye,
En léaulté le jour passoit;
Jamais n'avoit plus grande joye,
Que quant à Ulixes pensoit.

—

On la menasse, on lui afferme
Qu'en bataille est Ulixes mort ;
Tousiours tient-elle sa foy ferme ;
En foy tenir est son confort.
L'on la tient de si prez auffort
Que dist : « Ne seray fiancée,
» Se ne voy l'ourlet et le bort
» De ceste toille encommencée. »

—

Chascun en espoir attendy
Que celle toille fust finée.
Mais elle aultrement l'entendy ;
Car, jusques à la retournée
D'Ulixes, ne fut parfinée ;
Car, pour ung fil qu'elle y metoit,
La dame, chascune journée,
Deulx ou trois ou plus en ostoit

Ha ! cueur comme tu te douloyes !
Moult t'estoient longues les nuis,
Loing de celui que tu vouloyes.
Comme endura si grands ennuis ?
Quantesfois à toy-meimes deys :
« Ulixes ! Ulixes ! Pour quoy
» Seulette demourée suis ?
» Halas ! que n'es tu avec moy? »

—

Ulixes dire que debvoit,
Quant tel trésor de léaulté,
A son tardif retour, trouvoit ?
Il deubt, par espéciauté,
Le cueur de telle feaulté
Adorer, et prier les Dieux
Que Pénélope, de beauté
Déesse fissent en leurs cieulx.

(*Ibid.*)

La Beauté.

Belle te semble la flour tendre,
La flour qui est tantost finée,
La flour qui est tost mise en cendre,
La flour morte quant elle est née ;
Femme est flour d'une matinée,
Peu de chose tantost lui nuit ;
Tost vient à male destinée
Comme la glace d'une nuit.

Tost vient, tost est ridée et pale,
Tost devient flasque et escoulée,
Tost part sa couleur principale,
Tost a la mamelle avalée,
Tost n'y pert ne mont, ne valée,
Tost est nient et pis que ne dis ;
Beaulté de femme est tost alée,
Fiez-vous-y, folz estourdis.

(*Ibid.*)

La Science.

Science est comme un puis parfont
Que les anciens descouvrirent,
Où les nouviaux engins parfont
Ce que les viellars ne parfirent ;
Tousdis avant piquent et tirent
Les jones engins moult appers
A trouver ce qu'onques ne virent
Et tousiours se font plus expers.

(*Ibid.*)

Aux factions qui divisaient la France.

Comme les fourmis faictes-vous :
Les fourmis ont une manière
Qu'ilz veulent estre ensemble tous
Au-dessus de leur fourmière.
Ainsy l'ung boute l'aultre arrière,
L'ung monte amont, l'aultre descent,
L'ung va devant et puis derrière ;
A paix n'y en a ung de cent.

(*Ibid.*)

Lutte d'Apollon et de Midas.

Apollo joua ses chansons
De l'ung et de l'aultre instrument
En telx accords et en telx sons
Qu'on ne porrait plus doulcement.
Jouer povoit divinement
Comme Dieu. Et moult estoit fol
Qui le cuidoit humainement
Surmonter au jeu du flaiol.

—

A voix haultaine et emmiellée
Parmy le flaiolet chantoit
De la région estellée
Et moult de choses en contoit,
Comme chascun ciel fait estoit ;
Et du temps et du mouvement,
Comme Dieu qui pas ne mentoit,
Il chanta merveilleusement.

—

Ses gracieuses chansonnettes
Furent toutes entrelardées
De la danse des sept planettes
Ensemble moult bien accordées,
Disant qu'elles se sont fardées
D'influences et d'oingnemens,
Affin d'estre mieulx regardées
Des bas et humains jugemens.

—

Les douze signes ne teut pas,
Ne le char, ne la pouchinière,
Ne Féton qui en son trespas
Fit au ciel la blanche charrière ;
Il conta toute la manière
Du lieu et de l'estat haultain,
Fors de Dieu et de sa chaière
Dont il ne fit homme certain.

—

Quant vint au jeu de la musette,
Il entremesla son doulx chant
Du vent qui le monde visette
Et fait et deffait maint marchant,
Et de la nue descochant
Pluyes, tonnoirres et grésil,
Et de Vulcanus le meschant,
Plus noir et plus sec que brésil.

—

Aussi chanta-il de la mer,
De ses périls, de ses Ciclades,
Pour quoy elle a le goût amer,
Et les tempestes si mal sades,
Où Hercules posa ses gades,
Et quant Péléus print Thétis,
Et de Neptunus li dieux rades
Chantait Appolo li faitis.

—

La nature aussi des balaines
Mit en jeu, et principaument
Il fit mencion des Seraines
Qui chantent merveilleusement,
Et compta la fourme comment
Dessus la croupe d'ung daulphin
Arrion harpant doulcement
Print port de mer et bonne fin.

—

De la terre et de sa grandeur
Chanta le sage jouvenciaux,
Comment sa grande pesandeur
Soustiennent lignes et cordiaux;
D'ommes, de bestes et d'oisiaux,
De pierres, d'arbres, métaulx, herbes,
Et de tous ses aultres fardiaulx
Appolo dit de bons proverbes.

—

Et compta comment la Cibelle
Jadis une gent enfanta
Contre les Dieux du ciel rebelle,
Que Juppiter moult redoubta;
A brief parler, il raconta
Tant de choses en son langage
Et si haultement les chanta,
Qu'on vit qu'il estoit plus que sage.

(*Ibid.*)

Les Muses.

Là eust-on veu de la bombarde
Jouer dame Eutarpe la blonde,
Non pas à la mode lombarde,
Mais si souef que la grande unde
De la mer esparse et parfonde
Prioit le cruel vent marin
Que coy se tint, pour la faconde
Ouïr du gracieux clarin.

—

Là jouoit de sa doulce harpe
Tercicoire sur les viviers
Si souef que brochet et carpe
Venoient soubs les oliviers;
Faulcons, sacres et espréviers
Se rendoient piteux et mols
Vers les perdrix et les plouviers,
En oyant si tendres bémols.

—

De Melpomène les douchaines
Mains d'armonie ne rendoient;
Les feuilles, les sentans seraines,
De leurs arbres se descendoient
Et sur le préau l'attendoient,
Lui fesant couche et orillier;
Toutes ensemble contendoient
A plus près ses sons orillier.

—

Caliope, de grosse trompe
Quant elle veult ung peu sonner,
Semble que le ciel fende et rompe
Et que doye tout estonner;
Hault fait-elle Écho résonner
Laquelle ès cavernes et fosses,
Mons et foretz, sans séiourner,
Respond aux voix gresles et grosses.

—

Clyo faisoit ses dis si beaux
Avecque sa vielle tant doulce,
Que mors issoyent des tumbeaux
Escouter son art et sa touche.
Mieulx n'eussent sceu dire de bouche
Leurs fais, comme tous les sçavoit;
Elle, qui jamais ne fut louche,
Tout le temps passé veu avoit.

—

Là Hérato frisque et cueullie,
Jouant de ses bonnes cymbales,
Faisoit tours et faulx descueullie,
Morisques caroles et bales;
Car, tant fut aperte en ses gales,
Que bien sembloit qu'elle voloit
Et eust plumes, pennes et ales,
Quant sur le pré herbu aloit.

—

Et certes dame Polimie,
En l'umbre de feuillus buissons,
De chanter ne se faignoit mie
Et faire ses gracieux sons;
Les rossignolz, à ses chansons,
Les alouettes, les mauvis,
Les kalendres et les moissons
Y furent pasméz et ravis.

—

Là, du flaiol et de la pippe
Ou d'ung petit festu de blé
Talye joue, et pastour grippe
Le mont; tandis lui est emblé
Son bétail; mais lui a semblé
Si souef le jeu de la dame,
Qu'il sera très-riche et comblé
S'il en peut sçavoir une drame.

—

Là, Uraine, sur roche haulte
Que semble touchier près des cieulx,
Joue de orgues et sans faulte,
Si bien qu'elle apaise les Dieux;
Car, quant ilz veulent aux mortieulx
Jetter quelque paine cruelle,
Pour l'instrument mélodieux
Chascun son courage rappelle.

(*Ibid.*)

Conseil aux Amoureux.

Si, dis les amours pastourelles
Estre plus seures, plus prochaines,
Plus durans et plus naturelles
Et de plus haulte joye plaines,
Les citoyennes et mondaines
Mortes de crainte et de soussy;
Car jamais ne sont si certaines
Que tousjours il n'y ait ung sy.

—

Pour ce Vénus, quant avisoit
Adonis aux cheveux doréz
Que tant estroictement baisoit
Dedens les boys de vert paréz,
Bien luy disoit : « Garez, garez
» De chasser beste dangereuse;
» Se chasser voulez, si courez
» A beste qui n'est périlleuse.

—

« Le sangler est armé de broche,
» L'ours deschire tout à sa paste,
» Le cerf de cornes souvent broche,
» Le loup rend l'omme las et mate;
» Certes qui les sieut, il se gaste.
» A lièvre ou à connin chassez;
» Et, se plus grand plaisir vous haste,
» Faulcons ou espréviers lâchez. »

—

En vérité, souvent on chasse
Aux plus grandes de la cité,
Et male mort on s'y pourchasse;
Dangier y est tousjours bouté.
Doncques, se tu as volenté
A la chasse où souvent va-on,
Prends la perdrix à seureté
Plustost qu'en dangier le paon.

—

Ne t'amuse à dame Ysabel.
Ou à madame Marguerite,
Car tu y laisseras la pel
Se tu n'es de bonne conduite.
Et, se bien amer te délite,
Va-t-en au bois plein de flourettes,
Et voy quelque belle à l'eslite
A cui contes tes amourettes.

(*Ibid.*)

Le Monde avant et après la chute de l'homme.

Là, printemps flourissoit tousjours;
Là, tousjours rossignolz chantoyent;
Là, au pré vert, arbres et flours
Leurs doulces oudeurs espandoyent;
Là, fountaines clères sourdoient;
Là, ne grésilloit, ne ventoit;
Là, tous humains playsirs estoyent;
Mal ne doleur on n'y sentoit.

Ores nous perche l'agu vent,
Or sur nous chet nesge et greslée,
Or oyons-nous tonner souvent,
Or roidissons à la gelée,
Or avons-nous la peau halée,
Or sont mille variétéz,
Or est humanité foulée
De tant de contrariétéz.

(*Ibid.*)

Aux Français.

Le poète, s'adressant aux Français, leur reproche d'accuser Dieu des malheurs qu'ils souffrent et de dire qu'il dort,

Et qu'il vous laisse au besoing et au fort,
Et ne vous donne advantage ou confort;
Ne le blasmez; il faict bien, il n'a tort.

—

Et, supposé
Que sur France n'eust sont regard posé,
Ou qu'il dormist comme mal reposé,
Néentmains péchié vous a tant exposé

—

A grant malheur,
Que sens n'avez, proesse, ne valeur,
Par qui France languissant en douleur
Puist recouvrer sa première couleur ;

—

Tant est au bas
Par vos haines, divisions, débas,
Que d'elle on fait comme d'ung viez cabas,
Et est subjecte au gorel et au bas.

—

Champs et villages,
Villes, cités, bourgs, moustiers, ports, passages,
Dix mille maulx, plus de cent mille oultrages,
Monstrent assez que tous ne sont pas sages.

—

Ce ne faict Dieu
Qui ne veult mal à personne n'à lieu,
Et vous pugnist doulcement et par jeu
Quand contre luy empaigniez vostre espieu.

—

Las ! n'appellez
De son décret, se, povres et pelés,
Paoureux, fuitifs, là et dechà pilés,
Batus, foulés, tourmentés, chapelés,

—

Vous véez or
Les maulx passés ne sont pugnis ancor,
Et les nouveaulx vont à cry et à cor,
Que purgier fault et mander à l'essor.

—

Mais quoy? Ayez
Le cœur vers Dieu, et tous vices hayez,
De charité le bien commun hayez
Et encloez, puis ne vous esmayez

—

De la fortune.
Car, s'elle est or fort obscure et moult brune,
Conclud n'est pas que demourer doye une.
Enfin l'aurés aussi clère qui lune.

(*Estrif de Fortune et de Vertu.*)

Le Monde avant et après la chute de l'homme.

Et cuyde-moy que la Cybelle,
Laquelle souloit de don pur
Jetter ses biens, devint rebelle
A l'eure qu'elle vit le mur
Et la haye assemblée sur
Ce qu'elle envoyoit en commun ;
Car elle vouloit, j'en suis sûr,
Qu'autant en eust l'autre que l'ung.

—

Si la fault ores entamer,
Perchier de herches et de soch,
Fumer, arrouser et semer,
Purgier de pierres et de boch ;
Et semble qu'on tire à ung hoch
Ce que souloit, de grâce plaine,
Donner, car il n'est roi ne roch
Qui maintenant ait bien sans paines

Au premier temps l'espy grenu
Croissoit et amenoit son per,
Le fruict pendoit gros et menu,
Sans enter arbre ne couper ;
La table à disner, à souper,
Tousjours fut preste aux terriens.
Las ! or' fault la terre fraper
Avant ce qu'elle porte riens.

(*Champion des Dames.*)

Définition que Brief-Conseil, avocat de Malebouche, donne de l'Amour.

Amours, meurdrier, comment permet
Dieu que tu son peuple décheuves
Et en souffre ardant ne te met
Que ta pénitance recheuves ?
Amours, traître, comment te treuves
Entre le peuples que tu tues ?
N'est-il pas temps que tu t'en meuves ?
Partout sont tes flesches sentues.

Amours, pensement sans pensée,
Regart sans yeulx, sens insensible,
Gré sans veul, présence passée,
Miel amer, poissance impossible,
Ennuy plaisant, repos pénible,
Glace ardant, printemps sans flourettes,
Basme puant, salut nuisible,
Fumier flairant les violettes ;

—

Amours, Amours, joye ennuieuse,
Amours, liesse enlangourée,
Amours, charité envieuse,
Espérance désespérée,
Amours, coulour descoulourée,
Ris plourant, enfer glorieux,
Félicité très-malheurée,
Paradis mérancolieux ;

—

Paix descordant, male bonté,
Joyeux deul, proesse fuitive,
Los blasmé, honneur ahonté,
Secret commun, fièvre saintive,
Laide beaulté, vertu chétive,
Fourment gracieulx, fin sans bout,
Amours, en réaulté faintive,
Amours n'est rien et semble tout.

(*Ibid.*)

Vénus.

Estre me sembla la plus belle,
La plus doulce et la plus riant.
Oncquesmais je ne vis pucelle
De manière si attrayant.

—

De flours portoit ung chappelet
Sur sa tresche fort embellie,
Où ne verra poil ne pellet
Qui ne soit de fasson polie.
Oyseuse, la frisque et la lye,
La sert de pigne et de miroir
A soy faire et véoir polie
Pour belle et plaisant apparoir.

Elle est belle et gente à merveille;
Et ne croy que dame Nature
Oncques forgast beaulté pareille
N'en proporcion n'en paincture.
Pour certain, toute créature
Est enflammée à son regard;
Et malement se dénature
Qui ne recheut en gré son dard.

(*Ibid.*)

Conseils aux Princes.

Le prince en la chose publicque
Est comme sang dedens le corps;
Le sang maulvais fait vie oblique
Et jette enfin l'esprit dehors;
Le bon rend les esperis fors
Et donne aux membres nourreture;
Par ses vertus par ses effors,
L'omme a estat, vie et nature.

—

Ainsy, en la publicque chose
Quant bonnes vertus espandez,
En santé bonne elle repose,
Et très-joyeuse la rendez;
Mais, quant aux vices entendez
Et menez vie corrumpue,
Vous la gastez, vous la perdez,
Elle est destruicte, elle est rompue.

—

Prendre désordonné déduit
En secret et publicquement,
Jouer aux déz toute la nuit,
Renier Dieu tout plainement,
Es-ce mettre gouvernement?
Es-ce bonne exemple donner
A vos subgiez? Certainement
C'est vous destruire et les dampner.

—

Seigeurs, seigneurs, droit chariez;
Grand fais avez-vous à conduire;
Alez droit et ne variez,
Regardez que vostre chare tire.
Le peuple en vos œuvres se mire,
Et volentiers, à vostre exemple,
Ou il s'amende, ou il s'empire,
Et de vertu se vuide ou emple.

—

Tulle, au tiers livre de ses Loys,
Reprent ung prince durement
Quant il est dissolu galoys,
Non pour son péchié seulement;
Mais par la cité prestement
Ensieut la maulvaise coustume;
S'il boit péchié, certainement
Le peuple incontinent le hume.

—

Si ques, mes seigneurs qui vivez
A propre salut acquérir,
Et qui aussy faire debvez
La chose publicque flourir,
Entendez à vertu chiérir,
Vices haïr et vanité,
Affin de doublement mérir
Envers la haulte Trinité.

—

Fuyez, fuyez faulses délices.
Qui les sieut, il ne peut entrer
Dedens les vertueuses lices
Ne soy gentil homme monstrer;
Vertu ne poeut jamais piantrer
Avecques orde négligence :
Elle ne scet ydolatrer
Ne varier sa conscience.

(*Ibid.*)

Définition de l'Amour, par le Champion.

Amours est vie délittable
Laquelle certain espoir maine,
Vie courtoise et charitable,
Vie commune, vie humaine.
Amours tous les bons jours amaine,
Amours humains cueurs reconforte,
Amours la carolle demaine
Où ame ne se desconforte.

—

Amours toute joye nourrit,
Amours ennuy vainct et appaise,
Amours en souspirant soubrit,
Amours n'a riens qui lui desplaise,
Amours en attendant est aise,
Amours voit le temps avenir,
Amours se chiérit et se baise
Par ung gracieux souvenir.

—

Amours est vraye médecine,
Amours est ayde et secours brief,
Amours est de salut racine,
Amours chasse tout péril grief,
Amours est large en son relief,
Amours est basme de confort,
Amours est de richesse fief,
Triacle contre desconfort.

—

Amours les aveugles voir fait,
Amours les impotens conferme,
Amours les contrefais refait,
Amours les cueurs fermés defferme,
Amours les infermés referme,
Amours les vivans vivifie,
Amours rend vie sûre et ferme;
Sage n'est pas qui ne s'y fie.

—

Amours les ignorans aprent,
Amours les sages enlumine,
Amours les oultrageux reprent,
Amours les errans achemine,
Amours toute rudesse mine,
Amours tout orgueil amolit,
Amours en tout bien se termine;
Vertu tout péchié abolit.

—

Amours en pacience danse,
Amours en adversité chante,
Amours en plours est à la danse,
Amours en povreté se vante,
Amours solitaire tous hante,
Amours en plus vivant plus vit,
Amours ne fait vie meschante;
Bon espoir ainsi le ravit.

—

Amours fait avoir aux preux gloire,
Amours les hardis encourage,
Amours donne aux amans victoire,
Amours auroist noble courage,
Amours het qui se descourage,
Amours qui bien le sert couronne.
Amours, en ce mondain orage,
C'est cil qui porte la couronne.

Amours, Amours, vraye prudence,
Justice en bon poids mesurée
Force puissant en excellence,
Attemprance bien modérée,
Espérance très-asseurée,
Ferme foy ayant certain erre,
En ceste vie malheurée,
Seul montes au ciel de grant erre.

(*Ibid.*)

La Renommée.

Elle vole parmy le monde,
Ainsy qu'ung oysiau proprement.
Il n'est lanier, faulcon, n'aronde
Qui vollast plus légièrement.
Jaçoit ce que assez lentement
Elle s'esmenne et comme à paine;
Mais, s'elle a prins commencement,
Elle est de plus en plus souldaine.

—

Tant de plumes a, tant de bouces,
Tant de langues et tant d'oreilles,
Et tant d'ieulx qui ne sont pas louces,
Et tant de voix a despareilles.
O! très-merveilleuses merveilles!
Que d'oreilles, de bouches, d'ieulx!
Qui ouït oncques les pareilles?
Quele beste est-ce, très-doulx Dieux?

—

Et si scet parler tous langaiges,
Et tout entent et tout regarde,
Josnes et vieulx et folz et saiges;
Jamais ne dort, à tout prend garde.
Il n'est ne cloche, ne bombarde,
Ne tonnoire si hault tonnant,
Dont le tambuis si loingz s'éparde
Que sa voix en bas sermonnant.

—

Or, pensez doncques, je vous prie,
Quelle tempeste elle doibt faire
Quant à plain gosier elle crie,
Se ciel et enfer l'oyent braire.
Partout sa haulte voix repaire
Et si lourdement ressortist,
Que dame Écho ne se peust taire
Et six vingtz ans en retentist.

—

Fama l'appele-on en latin,
Et nous l'appellons Renommée,
Celle par qui, soir et matin,
Est mainte personne blasmée
A tort, et mainte bien nommée,
Desservant mieulx qu'on en mesdie;
Car, vray ou faulx, fu ou fumée,
Tout lui est ung, mais qu'elle en die.

—

Elle a plus de mille buisines,
Les aulcunes basses et sourdes
Pour deviser à ses voisines,
Les aultres éclatans et lourdes,
Les unes à raconter bourdes,
Les aultres à verité dire.
Se tu dis vray, ou se tu bourdes,
Elle te sçaura tout redire.

—

Ung chascun pour elle traveille,
L'ung mains, l'ung plus diversement.
Le laboureur fait mainte veille
Pour avoir son lozengement.
Le chevalier semblablement
En son chastel mains en repose.
Ainsy le clerc principalment
Maint livre notable en compose.

Mais sur tous ceulx dont elle raille
Le clerc est haultement sonné,
Car en escript les faicts lui baille
Dont chascun aultre est blasonné.
Le nom romain fust ja finé
Se ne fussent les escripvains
Lesquelz ont à Fama donné
Les faicts des vaillans et des vains.

(*Ibid.*)

L'Eglise.

Son visage angélicque estoit
Plus joly et plus argenté
Que la belle lune ne soit
Au meilleur point de sa clarté;
Et, pour accomplir sa beauté,
Joes et bouche vermeilloyent
Du sang divin. En vérité,
Sur elle tous s'esmerveilloyent.

Tel col et telle poicterine,
Telx bras et telles mains portoit
Qu'en toutes ses pars enterine
Et faicte par compas estoit.
Quel maintaing, quel regard avoit,
Vous ne le debvez pas enquerre,
Quant cellui hault Dieu qui tout voit
Pour elle seule vint en terre.

(*Ibid.*)

G.

Chanson.

Plus plaisant bergière n'a pas
De Colette, de Rains à Roye;
Son corps est taillié à compas
Miex que dire ie ne porroie.
Car elle est parmi la corroie
Gresle, par les rains large et plaine,
Haulte à point, et s'a tousiours ioie;
C'est des aultres la souveraine.

—

Soubz son chainse de canevas
Sa char plus que la noif blanchoie;
Délis dois a et longs les bras,
Dont miex en musette notoie.
Doulx regart a la simple et coie,
Cler chante comme une seraine,
Bien scet houler en la saulchoie;
C'est des aultres la souveraine.

—

Moutons saigne vers l'oel sans gas,
Et tache aignaux de noire croie;
Trop bien sonne I cor hault et bas,
Et ung aubespin duit et ploie.
Elle tist un fronteau de soie
Et très-bien lâche un chaint de laine,
Et ung mastin au pain envoie.
C'est des aultres la souveraine.

—

Pastours, changier pas ne vorroie;
Pour Berte, Bétrix et Belaine;
Celle à qui suis et qui est moie,
C'est des aultres la souveraine.

Triolet.

M'amie est Hester et Hélaine,
Et Héro et Pénélopé,
Et de Vergy la chastelaine;
M'amie et Hester et Hélaine.
Car humble est et belle et certaine
Et chaste et célan son secré;
M'amie est Hester et Hélaine
Et Héro et Pénélopé.

Autre.

Pimalion a m'amie entaillie
Et Phébus l'a freschement coulourée,
Zéphirus lui a grant doulchour baillie;
Pimalion a m'amie entaillie.
Pâris d'amours l'a duite et consillie,
Et Orphéus a sa voix acordée.
Pimalion a m'amie entaillie
Et Phébus l'a freschement coulourée.

Triolet.

M'amie est belle et blanche et bloie,
Courtoise et coulourée à point,
Et doulce, débonnaire et quoie;
M'amie est belle et blanche et bloie,
Et plaisans et plaine de ioìe.
De biens deffault en li n'a point.
M'amie est belle, blanche et bloie,
Courtoise et coulourée à point.

Autre.

Adieu amis, adieu amie,
Adieu Robin, adieu Maret.
Pense à moi, ne m'oublie mie.
Adieu amis, adieu amie.
Tu aras ceste chalemie,
Et tu cest ćoler pour touret.
Adieu amis, adieu amie,
Adieu Robin, adieu Maret.

Chanson.

Bergière iolie,
Menons chière lie
En ce bois ramé.
Mon ami' i'en prie,
Car la gaie vie
Ay tousiours amé.

—

En ce temps d'esté,
Par ioieuseté
Voel rire et chanter.
C'est bien ma santé
Et ma volenté
De souvent fester.

—

L'en doibt bien loer
Qui se scet ioer
Envoiséement.
Il vault miex danser
Qu'en triste penser
Manoir longhement.

—

Qui vit tristement
N'y poet bonnement
Trouver nulle avance.
Anoy fait tourment
Au corps, et briefment
A l'âme grevance.

—

Vivons en plaisance,
Tout d'une acordance
Chantons et dansons.
C'est mon espérance,
Sans nulle esmaiance,
De faire chansons.

Ly beaux Robechons
Ne tous ses soichons
N'ont pas si bon tamps,
Non, que nous avons;
Orendroit trouvons
Amours esbatans.

Triolet.

La très-belle beaulté m'amie
Ne diroit pas un aultre Tulles.
Sens et valour n'abaissent mie
La très-belle beaulté m'amie.
Elle est de grant douchour garnie
Et sy n'est pas des plus entulles.
La très-belle beaulté m'amie
Ne diroit pas un aultre Tulles.

Chanson.

Bien me doy loer d'amours;
Car, par sa doulche merchy,
Sui de plaisanche enrichi
Tous les jours;
Je n'ay plus soing ne soussy,
Plains ne plours.
J'ay choisy bergière
Qui chapeau de may
Me fait par manière;
Dieu, bon gré l'en sçay.

Et me fait de deux coulours
Gans qui sont entreparty,
Sy qu'il n'y a, bien le dy,
Jusqu'à Tours
Bergier qui ait autressy
Gens atours.
Et, par lie chière,
La belle au coer gay
Me fait pannetière
De foelles de glay.

—

Et souvent, en coellant flours,
M'appelle son doulz ami;
Et nous deux, ce tamps ioly,
En destours
Dansons le tribalery
De beaux tours.
Bien me doy loer d'amours.

Lay.

Aimy! lassette que feray?
Aimy! lassette que diray?
Bien croy que porter ne porray
Les maulz d'amer, ains en morray.

—

Souvent dient alcun amant,
Par désespoir en hault clamant :
« Amours, à droit te vois blamant;
» Le doel va mon coer enflamant. »

—

Les aultres redient à part :
« Amours de ses biens me départ.
» Par son très-gracieux départ
» M'en a donné la mieudre part. »

—

Les uns dont se loent d'amours,
Les aultres font de lui clamours.
Quant à moy, de ses maulvais mours
Me complains et de ses remours.

—

Car plus ne voy mon bel amy.
C'est par amours, lassette! aimy!
Plus ne le voy, dont i'ai gémi;
Plus n'ay ne bon iour ne demi.

—

Mon las coer dedens moy sautèle,
Comme feroit au vent la tèle;
Mon sang frémist fort et batèle.
Lasse! par amours sui-ie tèle.

—

Mar vy le ioly tamps de may
Qui mist mon coer en tel esmay
Pour mon ami que trop amay,
Quant le choisy dessoubz le may.

—

Sans lui, sans lui ne puis avoir
Joie ne bien, pour nul avoir;
Amans, bien les poés savoir,
Qui vers Amours faittes debvoir.

—

Chanter d'oisèles sur la branche
M'est ungs lais cris en averbranche,
Se je ne voy la remembranche
De mon ami sans encombranche.

—

Vert bois ramu, pré verdoiant,
Que je sui tout l'esté voiant,
Me sont durement anoiant,
Quant illoec me vois umbroiant.

—

Hault sapin sus clère fontaine,
Voix de pucelle bien haultaine
Et de lays une quarantaine
Me sont dolour, j'en sui certaine.

—

Beaux chapeaux, parés de flourettes,
Fais par très-fines amourettes,
Flaiolz, frétiaux et turlurettes
Adès me sont paines durettes.

—

Je ne sçay que plus vous diroie;
Se tout le monde remiroie,
Jà nul plaisir n'y sentiroie
S'à mon ami ne me tiroie.

—

Il fait mon plour en ris changier,
En hault délis mon dur dangier,
De moy fait tous maulz estrangier,
Quant ie le voy sans atargier.

—

En lièce sont mes doulours,
En vermeil ma morte colours,
En sapience mes folours
Et mes foiblèces en valours.

—

Par lui véoir sui fors d'anoy,
De fres palus en vert annoy,
De grant couroux en esbanoy.
Oncques sans lui bien nul tamps n'oy.

Lasse! ie muir pour son demour.
La mort me destrait sans cremour.
Je puis bien dire, en ma clamour,
Que je muir pour loial amour.

—

A la mort voel faire mon lay.
A mon ami, sans nul délay,
En lieu de ioly virelay,
Doing cest lay, car pour ly fait l'ay.

Chanson.

Amours de son dart me point
Et repoint
Par tel point,
Que n'ay point
De bien, se ne voy m'amie.
Car sy lie
Ne iolie
Ne scay mie,
Si belle, ne sy à point.

Autre.

En ce ioly mois de may
Se renouvèlent amours,
Dont les plusours en esmay
Font bien piteuses clamours,
Pour aléger les doulours
Et le soussy
Qu'ardent désir de mercy
Fait à celly
Qui attent l'heure.
J'en suy ainsy,
Dont mon coer pleure.

Fable du Loup et de l'Agneau.

. . . . . .
C'est ce pourquoy plus ne se fie
Brebis en loup, mais s'en deffie;
Car iouer ly vault d'un faulz tour,
Ainsy sermonnans en destour :
— « Soer, doulce soer, ma robe grise
» Démonstre, sans aultre devise,
» Que m'acointance est moult séure,
» Et chascuns bien s'y asséure
» Fors la berbis qui y varie,
» Dont ie me mau paie et tarie;
» Car en moi nul n'a ma véu,
» Mais tout bien là où j'ai péu.
» Souventefois l'ay deffendue
» Qu'elle fust mangie et perdue.
» Sy m'évermeille durement
» Que, pour estre séurement
» Paissant le pré et le porel,
» De moy ne fait son pastorel.
» Car nulz, ne Gobert, ne Gaultier,
» Ne scet miex de moy le mestier.
» Sy que, se venir t'en voloies
» Avoec moy, miex que ne soloies
» Porroies en bonne pasture
» Dès or prendre ta nourreture.
» Sy le fay pour ton bien accroistre. »
— « Ton nom vorroie avant cognoistre,
» Dist celle; car se tu avoies
» Nom Ysengrin, iamais tes voies
» N'iroie pour quelconques dit;
» Car ma commère m'a bien dit
» Que souvent cilz malvais gloutons
» Estrangle berbis et moutons. »
Lors respont ly Loups doulcement :
— « De ce ne doubte nullement.
» Pères sui ton ami Belin;
» De laine a cotte, moi de lin.
» Ramet ay nom, passé trente ans. »
Alors la Berbis mal sentans
S'est au sermon sy adoulcie
Que du faulz Loup s'est approucie,
Qui tantost haper la cuida.
Mais du lieu la Berbis wida,
Qui grant paour ot de morir,
Et le gaigna par bien corir.
Sy a dit, quant fu escapée :
« Jamais ne seray atrapée
» Par beau plait ne par simple cote.
» Soubz miel a pastel d'escharbote.
» Telz sont simples et samblent sains
» Qui mucent serpens en lor sains;
» Mais, pour ce venin eslongier,
» Bon se fait arrière logier. »

H.

Chi après sensyet le reize devant dit de Bosenove [1], fait par un hons de religion en riesme.

Por contresteir à grans forfais
Qui follement ont esteit fais
A noble et bon pays de Liége,
Je vos diray, sans faire siége,
Coment les malvais plains d'obtrage
Ont tant querut leur avantaige
Par trayson et aultrement,
Affin qu'ilh féssissent tourment
A dit pays qu'ilh ont robeit,
Ars gens, et pris et ransoneit,
Et traitiés sens miséricorde
A martyr de feu et de corde,
Sens espargnier femmes ne enfans,
Ne petits, ne moyens ne grands.
De nulluy n'avoient merchy.
Ce estoit Philpot de Saugny,
Aussi Jacottin de Bétunne
Qui at mail fait des fois plus d'onne,
Et aultres de leur compaingnie,
Qu'eis tous nommier je ne say mie.
Bien croie qu'ilh avoient espoir
De plus grans d'eaux avoir confoir
Qui ne le poirent aidier,
Et après les fault humilier,
Qui leur avoit presté forteresse
Partant qu'ilh faisoient promesse
De faire de pyes qu'ilh poroient,
Dont très-bien s'aquitarent.
Aveque éaux s'acompangnat
Johan de Bealren et jurat
Y fault qu'ilh soit sens déparleir,
Che fut toist de son amy partir;
Et de che fist-y sa devisse,
Et puis après tantoist s'avisse
D'aquérir chastias bons et fors
Dedens bonne vilhe et dehors,
Pour rechivoir et metre dedens
Robeurs, laurons et teiles gens,
Pour avanchier son entreprise
Qui par luy estoit follement prise
Contre ses amis et voisiens.
Là rechut avoit plusieurs biens.
De foy, d'honneur oit peu de cure,
De défigureir sa nature,
Quant corut at sens deffianche
Cheaux qui en luy eurent fianche,
Il obliat, si comme je croy,
La pussanche de souverain roy
Qui plus ne l'at volut souffrir;
Anchois at volut por offrir,
Pour expérienche tout cleire,
Le remeide de chesti mateire
Laquele on puet moult bien comprendre,
Se vos y voleis bien entendre.

—

Noble sengnour frans et gentis,
Qui de bien faire n'est pas lentis,
L'évesque de Liége, duc de Bulhon,
Conte de Louz et de Clermon,
De Moha et de Franchymon
Marchis par bone conclusion,
De Hinchebergh fut nationeit,
Johan de Louz fut appelleit;
De son capitle et noble citeit
Et des bonnes vilhes par vériteit
At ordineit son mandement;
N'a point esteit de strangnes gent,

[1] *Voy.* Monstrelet, ad ann. 1436. Il écrit *Bousenoch*.

Mais de ses frères et ses amis,
Aussi des gens de son pays.
L'an milh CCCC et XXXVI,
XVII[e] jour du mois d'avri,
A noble et belle compangnie,
Par I mardi, sa départie
De Liége fist, et à Huy vinrent,
Et planteit de gens le siwirent.

Les maistres, le judy après,
De la cité furent tou près.
De l'ost de Liége fut capitans
Giele de Messe, maistre por le tens,
Qui son peuple sagement garda
Et à grant honeur ramena.
Des chascon mestier ot XX homme
Et leurs varles, chu fut le summe.
De Tongre, Sains-Tron, Los et Haske[1],
Blies[2], Eyke, Brede et Montenake
Et des pays lès plusieurs,
Qui suyrent tous leur sengneurs,
Et furent tous très-diligent
D'obéir à ses commandement.
Après, cheaux de Huy sewirent
Dont leur garde fut à présent
Conrar de Bonbais, de Huy vowé;
Comme lyons furent tous exprové.
Après, siwent cheaux de Dynant,
Proise et hardis com gens vailhant;
Fosse, Covin, Tuwin, Franchymont,
De pays d'aval et d'amont,
Furent comme hardis tous près
Delle Tiraxhe passeir les forès;
Mains, quant ly peuple le bois passa,
Unc de notre cheval le leu tuwa,
Dont mervelhe pluseurs orent;
Car le misteir n'en tendirent.
Et n'y avoit vies ne jovène
Qui ne convoitasse Bonsenove
Avoir destruite hastievement,
Pour prendre des malvais vengement.
Une grant mervelhe or escouteis;

Quant les bois furent passeis,
Unc très-grans fors vens s'enlevat
Qui jusques à Bonsenove les butat.
Le samedy, V jours en may,
Y vinrent sans avoir esmay.
A prendre le siége encloirent
V livres, et tous les prendirent.
Là Dieu grans myracles démostroit;
D'eauwe sauteul point n'y avoit,
Fontaine trovont sodaynement
Dont gens et biestes bien bevirent.
Après le dymenge et londy,
Asseis visont grans et pety
Par quele manier et par quele guise
Elle seroit gangnie et prise.
Por quoy du matin le mardy,
Après messe, sens contredy,
Les alcuns misent sens et cure
De faire assault et prendre l'aventure,
Si prisent tarches et des belourdes
Et à bollorques fort et lourdes
Assadirent mult hardiement.
Et Dieu les aidat teilement
Que les boullorques ilhs gangnon;
Et d'eaux y oit occhision;
Car l'un des laurons fut tuweis
Et despoilhiet et désarmeis
Et getteis en unc vivier.
Des aultres assadirent par dedrier
Si fort et si vailhamment,
Que cheaux qui dedens astoient
Boutont le feu en leur basse-cour
Et se fuirent dedens leur thour.
Là oit-ilh très-grant hahay,
D'engainne, de sajet, et de tray,
Et n'y oit dedens sos ne bourgne
Saige, subtilh, loxar, ne lorgue,
Qui è défendre ne fist bon aquitte.
Mains che ne leur vault une mitte;
Car par myracle tous leurs ingens
Ne pot riens greveir à nos gens.
Et sy y eut si fort assa

[1] Hasselt. | [2] Bilsen.

De tous costeis, et bas et ha,
De tray, de pire, de horion,
De colovre, bombarde et canon,
De trompet, de cris et hahay,
L'espause de II heures sens délay,
Que dedens ne porent plus durer;
Et se commenchont à crier :
« Hahay, por Dieu, nos no rendons,
» Mains que ons nos prende à ranchon! »
Mains ilh ne avint pas enssi;
Car tantoist et sens merchi
Y furent pris à volenté
Et de leur thour à corde avalé,
Et furent en les tentes emyneis,
Et là furent examineis,
Unc et unc, II et dois,
De chi alle summe de XXXII.
Et puis furent de là endroit
Tous aux champs myneis tot droit;
A II arbres qui astoient près
Là furent pendus tout enprès,
Et mesir Robert, leur chapelain,
Qui les pendit tous de ses main,
Et don s'en eut son gueridon,
Car y fut arse en unc busson.
Che fut le VIII jour de mois de may,
Al Translation sains Nicholay.
Chi jour meismes et lendemain,
Liégeois firent tant par leur main
Que Bonenove fut sour scauchon,
Si qu'ilh chaît de comble en fon;
Et le semdy ons délogat,
Et Monsengnour droit evalat
A Abygny qui donc fut ars,
Récompensan des malvais ars
Que li capitaine avoit fait
Quant ilh prist et fist défait,
Ly et ses gens par mal conven,
La bonne vilhe de Covien.

Puis vinrent à Ha-Chastelé
Liégeois tous prest et conforté,
D'assalhir le plache et prendre
Et cheaux de dedens por les pendre,
Se le laison est bien por eaux,
Car d'estre pendus n'est mie jeux.
Et les Liégeois avisont lhoirs
Les murs, les thours et les fors
De cel plache qu'estoit refuge;
Là les laurons prendoient refuge.
Se firent tant l'un parmy l'autre
Qui n'y demorat pire sor lautre.
Et puis fut ordineit d'aleir
Tou près de Moson à Vileir;
Mains des laurons nus n'y avoit,
Car cascon le pendre doutoit.
Et cheaux de Moson par gran sens,
Pour xhyer les grans despens,
Desplaisiers, perdre et damage,
Qu'avoir poroient por les forage,
Fisent tantoist Vileir abatre,
Affin que cause de la enbattre
Monsengnour ne les Liégeois
Qui en furent douz et cortois
Et soy déportarent d'alleir.
Après commenchont à maleir,
Leveir leurs tentes et leur bagaige,
Sens quérir nulle avantaige
Sor cheaz qui greveit les ewissent,
Se troveir tour y powissent.
Or, considéreis le hardilèche
Des Liégeois et le grant pièche
Que, por lespause de XV jour,
Avironeis sont tout atour,
Oultre hau bois, en pays estrangne;
Là troveir poioient grant vargangne
Des anemis et des mals vailhan,
Et y furent tous si vailhan,
Que, por nulle quelconcq défault,
Ne de vivre, dont eurent grand défault.
Car ilh en y ot qui convoitoient
Dou pain, vins, s'ilh en euwissent;
Mains sains avoir aultre substanche,
Ilh eurent toudis teille constanche,
Et retournont, c'hest chouse voir,
Liégeois raportant la victoir,
Et revinrent en leur pays,
Et ne furent point abahis
D'alleir tantoist devers Gyvé.
Là veisyez les beaux varlé

Des Liégois tant seulement,
Qui furent tous d'assentement
D'alleir tantoist abattre Bearen,
Sens rins leissier, arbre ne ren,
De la forterèche grosse et grande,
Et sens faire nulle grant demande.

La veissiez Meuse passeir
Et le dymengne, à soppeir,
Le XX^e^ jour en mois de may
Quant ly rosingnol main son glay.
Adonc leur chairs et leur cheroy
Là fissent très-grant aroy
A Beauren et tout atour,
Et furent, le lundy à jour,
Les Liégois révoilhiés matin.
N'y oit romain, tieson ne latin,
Qui ne metissent très-bon cuer
De bien enployer leur labeur
De Beauren à ruenne mettre.
Là veisyés chascun les mains mettre
A le destruire. Et l'abatirent
Et toute la vilhe ardirent.
Et don revinrent à Dynan
Tous ensemble par bon convenan.
Là mynont-y solas et joie;
Et puis cascun envalat sa voie;
L'un l'autre à Dieu commanda;
Et monsengnour les commanda,
Qu'adès fussent entr'eaux d'acort
Et qu'ilh n'awissent pont de descord,
Et mult fort les remerchiat
Des biens qu'en eaux troveit ilh at
D'obéissanche et de pièche.
Là veissiés mult grant lièche.
Ons en fut hours de la citeit
V samaynes, che est véritеit.
XVII jour d'avrilh en alloient
Et le XXIIII de may revinrent.
Or, prions à Dieu de gloire
Qu'agréable soit la dit victoire,
Et à salut de monsenour,
De ses subges grans et menour,
A l'honeur, paix et tranquillité
De pays et prospérité,
Por que nous puissions liement
Et de bon cœur, dévotement,
Nos Créateur en gré servy,
Affin qu'i nos doinst parady.
Amen. Chi est fines mon dy
Par Johan de Stavlo escry.

Or, je vos veul chi pronunchier,
Mains que jé y puis bin adierchier,
Les noms de tos les malfaiteurs,
Qui ont soffier peine et doleurs
Por tous les mails qui ilh ont fait
Et sour les Liégois forfait.
Nulle en oblie n'en metteray,
Le capitaine premier nomray,
Chest Floridas qui pau de bien
At fait; enssi fist Smalkin;
Johan l'alman, le bollengier;
Huwar Quaré, le bombardier;
Johan Némy; Guyot Savaige;
Johan Ongneur, le malsaige;
Johan Polen de parfon ba;
Johan d'Aras qui fist ma,
Et Johan Tonon de Bourgogne,
Et après Piron de Champangne,
Wilhamme l'engle et Jake de Bourge,
Berthole Gore, Pawillon roige;
Et si estoit Johan le Keu
Qui jowoit toudis de fau jeu;
Johan de Messe fist mal se songne,
Ossi fist Symonet de Longne,
Rolan de Dordrach, Johan Badewiney,
Henry Barmele, unc fau varley;
Sains Nicholay; Renar de Boisier;
Wilhemme Waff estoit dérier
Johan de Meire, Petre l'alman,
Petre le molnyer et maistre Johan,
Le gran Wilkin, Wilhemme Ronchcaux,
Tous affulleis de mal piaux,
Et puis y estoit le plus apier
Leur cappellain messir Robier.

(Extrait des *Chroniques de Jehan D'Oultremeuse*, tom. 3, p. 115 verso—117 recto.)

I.

La Confession de la belle Fille.

POÈME.

— « Bien celer, bien soyez venu,
Chappellain du manoir d'Amours,
Je suis celle au sens descongneu,
Plaine de paine et de dolours,
Qui vieng à vous querre secours
Des maulx que j'ay fais en ma vie
Contre les drois et les atours
Du Dieu d'amours, dont suis marrye.

—

» Je me confesse pour le mieulx
De mes cinq sens entièrement,
Premier du regard de mes yeulx
Dont je n'ay mie sy doulcement
Regardé, ne sy tendrement
Que je deusse, bien l'aperchoy,
Celui qui m'aimoit loyaulment,
Dont dolente suis, par ma foy.

—

» Et en après de mes oreilles,
Desquelles n'ay voulu oyr
Celui, dont ce n'est pas merveilles
Si le convient de deuil moryr.
Et si m'a voulu obéir
Et servir jusques à la mort,
Pour mon oir l'ay fait languir;
Je m'en repens du cuer très-fort.

—

» De ma bouche me fault parler,
Dont j'ay usé tant au rebours.
Chansonnettes deusse chanter,
Dire balades, lais d'amours;
Mais reffus se met en destours
Pour donner tout empeschement;
A cil qui mercy quiert tousiours
N'ay point donné d'alégement.

—

» Et de mes mains pareillement,
Dont je n'ay mie chappeaulx fais
N'atouchié amoureusement
Celui qui pour moy a grant faiz
Tant qu'il en est pâle et deffaiz;
S'en doubte le Dieu amoureux,
Que, se n'amende les torsfaiz,
Jamais ne soit vers moy piteux.

—

» De mes pieds me confesse aussy,
Dont je n'ay mye alé souvent
Aux dances, pour véoir celuy
Qui pour moy souffroit tel tourment.
Je m'en repens entièrement;
J'en crie à Cupido mercy;
Le me pardonne doulcement,
Et jamaiz ne feray ainsy.

—

» Hélas! des sept péchiés mortelz,
Chier père, je m'en rens coupable;
D'orgueil onques ne euz cuer piteux,
Mais plus haultain q'un connestable,
Vers celuy. J'ay paour qu'en table
N'en soye escripte sans mercy;
Jamais n'aroye cuer estable,
Se cuidoye qu'il feust ainsy.

—

» Et certes du mal péchié d'ire
Ne me vueil mie excuser;
Ung seul mot ne le laissoye dire,
Que ne me voulsisse courcier,
Dont faisoye son cuer blecier
Et noyer en larmes de plours.
Or, le me vueille pardonner
Le hault et puissant Dieu d'amours.

—

» Et du dolent péchié d'envie
Ouquel j'ay péchié jours et nuits;
Car à nulle qui soit en vie
Ne vueil qu'il parle, se je puis.
Et touttefois telle je suis
Que réconforter ne le vueil;
J'ay paour qu'en l'amoureux puis
Ne m'en faille souffrir grant dueil.

—

» Et du péchié de convoitise.
J'ay convoitié son mal véoir,
Puisque j'avoye la franchise
De le garir à mon voloir.
Vray Dieu d'amours, vueilliez avoir
De moy mercy, car je suis celle
Qui suis dolente à mon povoir
De véoir celuy qui le celle.

—

» Du lait péchié de gloutonnie
Je me confesse, en vérité,
Pour ce que souvent je n'ay mye
Esté marauder en esté,
Et maintenir joieuseté
En bien, c'est ce que trop me blesse,
Et que celui y eust esté
Qui me tient sa seulle maistresse.

—

» De paresse aussi ne vueil estre
Quitte, car ce n'est pas raison,
Quant je n'alay à la fenestre,
Nue à tout mon pélisson,
Pour ouyr la doulce chansson
Que celuy disoit qui plaïst
Pour moy, dont je requiers pardon,
Car j'estoie couchié ou lit.

—

» Et puis de luxure la lase
Ne me vueil ne doy empeschier,
N'il appartient que je le fasse
Sy ne suis-je de fer n'acier;
Maiz le don peut couster sy chier,
Que crainte et bel acueil retient,
Combien qu'une fois fault paier
A Amours ce qu'il appartient.

—

» Des œuvres de miséricorde
Me confesse très-humblement,
Que n'ay mie, bien me recorde,
Accomplies parfaittement,
De repaistre piteusement
Povres amans par regarder,
Au moins ung qui tant à tourment
Pour moy, bien m'en doy confesser.

—

» Hélas! et de les revestir
J'ay eu petite volenté,
Ainçois ay voulu desvestir
Ung povre, de joieuseté,
Qui pour moy tant a lamenté
Qu'il le fault près de deuil morir.
Je m'en repens, en vérité,
De ce que tant l'ay fait languir.

—

» Et, certes, de les reschauffer
J'ay trop plus mespris que ne doy;
Car j'en ay veu ung enflamer
De l'amoureux fu sans arroy,
Qui art et bruit et vient à moy
Criant : « Dame, mercy! mercy! »
Vray Dieu d'amours, je viens à toy;
Que doy-je faire de ce cy?

—

» Et de visiter les malades,
Ay fait trop peu de diligence.
Si m'a-il rescript par balades
Son aspre et dure pestillence;
Mais crainte m'a et négligence
Tenue de le reconforter,
Dont je croy, par ma conscience,
Qu'il m'en fauldra grief mal porter.

—

» De délivrer ung prisonnier,
C'est misériсorde parfaitte.
J'en ai ung qui peut trop crier :
« Lasse-my, ma vie est deffaitte,
» D'amour se par vous n'est reffaitte. »
Car je crains trop cestui peschié,
Que, se par moy n'est la paix faitte,
Mon salut soit fort empeschié.

—

» Conseillier ung desconseillié,
On dit que c'est moult belle aumosne;
Mais j'ay ung cuer mal conseillié
Et ung œil qui ne s'abandonne
Pour la plus loyalle personne
Aider, que jamaiz on verra.
S'Amours ce mal ne me pardonne,
Je say bien qu'il m'en mescherra.

—

» Et puis d'ensevelir les corps,
Ne say que doye devenir.
Ce n'est pas par moy s'ilz sont mors,
Je n'y puis mettre ne tollir.
Se je vueil penser d'eslargir
Ung cuer qui se donne tout mien,
Point ne me fault ensevelir
Ce que je gariroie bien.

—

» Beau père, je vous ay dit cy
Mes peschiés dont j'ay abondance.
Au Dieu d'amours en cry mercy.
Se j'ay failly par ignorance
A aymer, j'en ai desplaisance.
Se mieux faire ay intension,
S'en requiers avec pénitence
Amoureuse absolution. »

DITES CONFITEOR.

— » Confiteor au Dieu d'amours
Et à Vénus sa doulce mère
Et à tous les vrays servitours
Qui ont leur acointance chère,
Et à vous, bien celer, biau père,
Car moy, dolente pécheresse,
Ay péchié en mainte manière
Contre Amours, dont je me confesse. »

—

— » Amen, ma fille gracieuse;
Vous soyez la très-bien venue;
Assez devés estre joieuse
De ce que je vous ay congnue;
Car il n'a homme soubz la nue
Qui mieulx vous sceust conseil donner;
De vostre grant desconvenue
Amours vous vueille pardonner.

—

» J'ay oy vostre piteux cas
Et les griefs maulx qu'avez commis
Contre Amours en plusieurs estas,
Lesquels vous seront tous remis,
Combien qu'ayez vostre temps mis
A vos cinq sens mal gouverner;
Jeunesse a vostre cuer submis;
Amours vous vueille pardonner.

—

» Vous venez par dévotion
Cy déclarer vostre couraige
Et avez grant contrition,
Je le voy à vostre visaige,
Et entends à vostre langaige
Que vous voulés abandonner
A pénitance, comme sage;
Amours vous vueille pardonner.

—

» Ores, ma belle fille gente,
Selon vostre confession,
Vous estes de cuer bien dolente
D'avoir mis vostre affection
A donner tant d'affliction
A ung qui se vuelt adonner
De vous servir sans fiction;
Amours vous vueille pardonner.

—

» Le Dieu qui est sy très-piteux
Ne vuelt point que soyés perdue;
Il en a maint eu respiteux
Et mainte povre esperdue
Qui ont leur faulte recongnue;
Il leur a la santé rendue;
Ainsi que vous vueil sermonner,
Amours vous vueille pardonner.

—

» Vous estes belle, jeune et tendre,
Digne de venir à grant bien,
Ne mais que vous vueilliez entendre
A corriger votre maintien;
Car je vous jure qu'il n'est rien
Qui tant au Dieu d'amer desplaise
Que laissier morir ung chrétien
Que poviez sauver à vostre aise.

—

» Belle fille, je vous en prie,
Déboutez fierté et desdaing;
Car ils sont, je vous certiffie,
Cause de vostre grant mehaing.
Ce vous serait bien petit gaing,
De, par vostre durté mauvaise,
Morir ung de doulceur tout plain,
Que povez sauver à vostre aise.

—

» Reffus, Dangier, deux autres branches
De ce faulx péchié orgueilleux,
Ont tousiours toutes plaines mances
De dars mortels et périlleux.
Or sont-ilz sy très-cavilleux
Que là où ils voient doulx regard,
Certes, ces deux gentilz filleux
Sont incontinent celle part.

—

» Pour ce, ma belle jeune fille,
De ces deux donnez-vous bien garde;
Vous ne semblés assez soubtille
En ce fait, quant je vous regarde.
Ne soyez aussi papelarde,
Ne ypocrite en amourettes;
Ne faictes point semblant qu'il arde,
Se vous n'avez des alumettes.

—

» Par ce point pourrés-vous pluseurs
Amuser à perdre leur temps
Trop bien a d'aucuns cabuseurs
Qui ne font que tromper les gens,
Qui toute jour, comme sergens,
Vont adiournant de lieu en place;
A ceulx-là je suis bien d'assens
Que pareillement on leur face.

—

» Ilz sont piéça hors des escrips
D'Amours, et cassés de leurs gaiges,
Et les a Cupido maudis
Et deffendu tous ses passaiges;
Et pour ce ceulx ne sont pas saiges
Qui se mettent à les suyr,
Car ilz ont fait pluseurs dommaiges
Aux voulans ce grant mal fuyr.

—

» Revenons à nostre propos,
Pour abrégier; car l'eure est briefve.
Fille, pensez mettre à repos
Celui qui tant a peine griefve,
Que je m'esbahis qu'il ne criève,
Vu les maulx que vous m'avés dits.
S'amours de ce ne vous reliève,
Vous serez avec les maudis.

—

» Emploiez trestous vos cinq sens
A le mettre en joieuseté,
Soient vos yeulx bien diligens
De le visiter cest esté,
Vostre oyr vers luy apresté
A escouter ce qu'il dira,
Ou Amours, qui vous a presté
Tant de beaulté, vous maudira.

—

» De vostre bouche doulcement
Le baisiez, ainsi qu'il afiert;
De vos mains gracieusement
L'acolez, s'il vous en requiert;
Et, puisque vous savez qu'il quiert,
Emploiez vos piés à courir
Es lieux où vous pensez qu'il iert,
Pour humblement le secourir.

—

» Ne soiez aussi oultrageuse
Comme je vous ay dit devant,
Convoiteuse ne envieuse,
Ne par ire aucun mal parlant;
Car il fault qu'il face semblant
Aux aultres, s'il vous veult céler,
Ainsi qu'avons oy devant,
Ou tout se pourroit révéler.

—

» Ne soiez aussi parecheuse
D'aler quelque part que l'orrez;
Soiez nette, non vicieuse;
Faittes le mieulx que vous pourrés,
Et gardez ne vous sourriez
En cel ort péchié d'avarice,
Et vous arez tant que vouldrés
Des biens d'Amours en son service.

—

» Gromandise aussi évitez,
Car c'est un péchié ort et sale.
S'en amours vous délités,
Vous vivez mieulx qu'en plaine sale
Où chascun mengne, boit et gale.
Amours ne veult pas grans viandes;
Pour ce qu'elle a visaige pale,
Elle ayme chosettes friandes.

—

» Des œuvres de miséricorde
Acomplir souvent vous souviengne,
Et gardez que ne vous estorde;
Quelque povret qui à vous viengne,
Que resconforté ne se tiengne
De quelque aumosne que ce soit;
Et lui donnez, quoiqu'il aviengne,
Ung regard ou un doulx atrait.

—

» Vous avez fait de bien grans maulx,
Comme vous m'avez confessé,
Et y a cas espéciaulx
De quoy je suis fort empressé.
Et pourtant gardez *expressè*
Qu'envers Amours plus ne failliez,
Et que Dangier soit oppressé
De vous, quelque part que alliez.

—

» Fille, se n'estoit le désir
Que j'ay de vostre sauvement,
Jamais ne prendroíe loisir
De vous oyr tant seulement;
Car vous avez si folement
Péchié, qu'on ne pourroit plus; maiz
Requérez Amours humblement
Qu'il vous pardonne voz meffaiz.

—

» Avez-vous propos, belle seur,
De jamais n'offenser Amours? »
— » Oy, certes, de très-bon cueur
Luy requiers pardon à tousiours.
Jamais ne feray telz folours,
Mon doulx père; non, sur ma foy. »
— » Dieu ara mercy de voz plours,
Et je feray ce que je doy.

—

» Amours est tant misérícors
Et tant béning que c'est merveille;
Et, si n'est pas le dolent mort
Qui pour vostre amour tant travaille,
Je cornerai tant à l'oreille
Du Dieu, qu'i vous pardonnera;
Maiz que vostre cuer faire vueille
Ce que l'on vous ordonnera.

—

» Il vous fault donner pénitance,
Selon les crismes qu'avés faiz;
Et vous n'avez pas corpulence,
Ce croy-je, de porter grant faiz.
Touteffois, selon les forfais,
Fault tauxer la pugnicion,
Qui veult venir aux biens parfais
De parfaitte absolution.

—

» N'estes-vous pas d'acord, amie,
De faire ce que vous diray? »
— » Mon chier père, n'en doubtez mie.
Jà ne vous en escondiray. »
— » Or ça, donc, je vous bailleray
Pénitance assez légière. »
— » Ce que vouldrez acompliray
Volentiers et à bonne chière. »

—

— » La souveraine pénitence
Est soy garder de plus forfaire,
Et pour ce je vous fais deffense
Que jamais ne soiez contraire
A Amours n'à tout son afaire;
Mais l'onourez en trestous lieux
Et soiez doulce et débonnaire,
Chascun vous en aimera mieulx.

—

» Pour pénitance espécial
Requérez à cely pardon
Qui par vous a eu tant de mal,
Et lui donerez en pur don
Cuer et corps, tout à son bandon.
Vostre honneur et le sien gardé
En reconfort et en guerdon
De ce que tant avés gardé.

—

» D'amours aussi semblablement
Vous dirés quatre chansonnettes,
Qui seront en allégement
Des deffaultes envers lui faittes.
Quelque chose que ce vous couste,
Quatre beaulx chappeaulx de florettes,
Dedens le jour de Penthecouste,
Luy donerez par amourettes.

—

» Le bel atrait, les doulx regards
Que ferés, de cy en avant,
Aux amoureux de toutes pars
Comme bonne fille et savant,
Les tours que fera par devant
Vous, celui que tant aimerez,
Les songes que vous songerez,
La joie et consolacion
Qu'avec vostre ami trouverez,
Soient en vostre remission.

—

» La douleur qu'auront ces musars
A qui vous monstrerez semblant,
La paine qu'auront ces coquars
Pour cuidier venir en avant,
Les honneurs et le bien régnant,
Les salus que leur donnerez,
Et bel acueil que leur ferez
Par fainte simulacion,
Le traveil que leur brasserez,
Soient en vostre remission.

—

» L'absolution vous dépars,
Ou nom d'Amours le Dieu vaillant,
Et par ainsi de vous me pars;
Or, ne soiez plus deffaillant,
N'alez vostre cuer esveillant
A chascun que regarderés;
Quant loyaulté vous garderés,
Vous venrez à salvation,
Dont les beaux mots que vous dirés
Soient en vostre remission.

—

» Quant quelque doleur souffrerés
Pour l'amoureuse passion,
Les larmes que vous plourerés
Soient en vostre remission.

Le Regard de sa Dame.

BALADE.

Amours, lequel partout ses flèches trait,
Si m'a le cuer féru de l'agu trait
Qui très-souvent point jusques au mourir,
Tant que ne m'ait le triacle et l'entrait
Devant les yeulx mis à moy secourir,
C'est la dame que je doy tant chérir
Que nature a remplie de tel eur
Que, sans aultre médecine quérir,
Son doulx regart adoulcist ma douleur.

—

Com le souleil issant de son retrait,
A grant joye l'œil semont et attrait,
La nuyt se meurt, jour commance à florir;
Ainsy la belle à gracieux attrait,
De visage divinement pourtrait,
Quant de ses rais veult ma veue férir,
Mon cuer, noircy de deuil, prest à périr,
Incontenent renouvelle couleur;
Car, en espoir d'aultre bien acquérir,
Son douly regart adoulcist ma douleur.

—

Si suis joyeulx quant la regarde à trait;
C'est le trésor où tout bien se retrait
Et tout plaisir qu'amant doit requérir.
Nature aussi ne lui a rien soubstrait;
Car elle en est et l'ymage et l'extrait
De tous les biens qui sont pour moy guérir.
Pour ce doy bien son amour renchérir
Et l'onnourer la dame de valeur;
Car, seulement sans ailleurs recourir,
Son doulx regart adoulcist ma douleur.

—

O princesse de joye et de plaisir,
Demandez à vostre contrerôleur
Si l'on pourroit au monde mieulx choisir.
Son doulx regart adoulcist ma douleur.

Eloge de sa Dame.

BALADE.

Pâris, lequel rendi le jugement,
Que des dames belles divinement
Vénus estoit à son gré la plus belle,
Si à plaisir véoit présentement
Celle à qui suis donné entièrement,
Il jugeroit qu'il n'en est point de telle;
Car tant de biens et tant luisent en elle
Que penser plus ne peut humain désir;
Et, sans blasmer dame ne damoiselle,
On ne pourroit au monde mieulx choisir.

—

Visage elle a fait angéliquement
Qui en couleur passe le firmament
Et en frescheur la rosette nouvelle;
Le remanant ne fut fait aultrement,
Que l'on voulsist, par très-grant parement,
Mettre son corps comme ymage en chappelle.
Si suis heureux que son amy m'appelle
Et que la puis regarder à loysir;
Car advis m'est que pour une pucelle
On ne pourroit au monde mieux choisir.

—

Et qui plus est, son doulx contiennement,
Fait à propos, démonstre proprement
L'innocence d'une humble pastorelle.
Maistresse elle est de parler sagement,
Aler, venir, soy tenir gentement.
Vertu du monde en elle ne se celle;
Ainsi bonne est, et belle, et telle qu'elle
Mieulx désirer on ne peut à plaisir.
Or, voulsist Dieu qu'elle fust immortelle,
On ne pourroit au monde mieulx choisir.

—

Haulte princesse, je maintiens la querelle
Que, pour vivre sans aucun desplaisirs,
Et en toute plaisance temporelle,
On ne pourroit au monde mieulx choisir.

Comme les Dames prient l'auteur qu'il escrive contre les Mesdisans.

BALADE.

Nous te prions, loyal servant,
Doresnavant
Fay tout au mieulx que tu sauras,
Tousdis nos graces desservant,
Comme devant
As fait et encore feras.
Pour veillesse ne t'esbayras,
Mais poursuyras
De bien en mieulx; à la parfin
Los et pris en raporteras,
Quant loueras
Nostre honneur jusques en la fin.

—

La plume mettras en avant
En escrivant,
Et les mesdisans destruiras
Qui vont leur estandart levant,
En s'esmouvant
Contre nous; mais, quant tu diras
Et de ta plume rescriras
Et dicteras
Ce que de nous sçays, doulx cuer fin,
Mesdisans suppéditeras
Et défendras
Nostre honneur jusques en la fin.

—

D'Occident jusques en Levant,
Comme sçavant
De nous toutes louhé seras,
Si nostre honneur es relevant
En t'asservant
Jonne et vieulx, comme promis as;
Car si aultrement laisseras,
Jà ne vivras
A honneur, et fusses daulphin.
Fay doncques ce que tu devras,
Et garderas
Nostre honneur jusques en la fin.

—

Quant de ce monde partiras,
Au ciel iras
Volant comme un beau séraphin;
Au grant louer desserviras
Et serviras
Nostre honneur jusques en la fin.

Response de l'auteur aux Dames.

Pour obéyr à vous, à qui je suis
Entièrement et dois plus que ne puis
Jamais paier, mesdames souveraines,
Mes princesses, déesses et seraines,
Puisqu'il vous plest, je feray mon devoir
Et mesdisans, de mon petit povoir,
Informeray de vos haultes vertus,
Tant que par moy leurs mesdicts abatus
Seront du tout, et vostre honneur levé
En son hault pris sur les cieulx eslevé;
Et prie à Dieu qu'il me doint si bien dire,
En vous louant, que fasse crever d'ire
Les mesdisans et toutes leurs sequelles;
Contre eulx diray paroles Dieu scet quelles.

Dévote oroyson à Nostre-Dame pour garder l'honneur des Dames.

Éternelle Dame des cieulx,
Luminayre des humains yeulx,
Glorieuse beauté parfonde,
Déesse par dessur les dieux,
Confort, espoir des corps mortieulx,
Rose, lis, violette monde,
O fleur du monde!
A ceste heure je me présente
Devant vostre face excellente
Que cuer ne œuil ne peut comprendre,
Vous priant, vierge précellente,
Que vostre doulceur voye et sente
Les prières que vous vueil rendre.

—

Nonobstant que, Vierge bénigne,
Je sois trop vil et trop indigne
De vous prier en quelque place
Et n'aye en moy vertu ne signe
Par quoy je puisse estre condigne
De m'offrir devant vostre face,
Sinon par grâce
De quelle je vous sens plus large
Que ciel et terre n'ont de large
Ne que la mer n'a de parfont;
Pourtant, si péchié trop me charge
Quant je me sens soubz votre targe,
Vos doulceurs espérer me font.

—

Princesse des cieulx glorieuse,
Bataillère victorieuse,
Trésor de toute courtoysie,
Noble dame très-grâcieuse,
Plus que nulle riens merveilleuse,
O seule fleur de Dieu choisie!
Je vous mercie
Et de voix et de sens et d'ame;
Car aujourd'hui, bénigne Dame,
M'avez donné force et puissance
Sur mesdisant, traître et infame,
Plain d'ordure et plain de diffame
Et de toute mauvaise usance.

—

Reluysant Vierge, doulce et tendre,
Vueillez, je vous requiers, entendre
De quelle amour, de quelle ardeur
Mon cuer a voulu entreprendre
A garder le bien et deffendre
Les dames, de sens, de vigueur,
Pour vostre honneur.
Hélas! Dame, ne desdaignez
Ma bonne amour, ne m'esloignez
De leur noble et plaisant service,
Car, pour y estre mahaignéz
Et en mon sang trestout baignéz,
Si m'y mettray-je, fleur sans vice.

—

Bénoite Dame entre les dames,
Relièvement des mortes ames,
Rose de toute grâce emplie,
Souef flayrant plus que tous basmes,
En toutes vertus acomplie,
Je vous supplie,
Haulte maistresse honnorable,
Si ma requeste est agréable
A vous aulcunement ne chière,
Que vous, qui estes pitéable,
Humble, bénigne, raisonnable,
Il vous plaise oyr ma prière.

—

C'est qu'à tousjours et à tout aage
Le noble féminin lignage
Vous plaise sauver et garder
De déshonneur, de faulx langage,
De mauvais et de faulx ouvrage,
Et de tout annuy prégarder,
Et regarder
Vous plaise, noble créature,
Sur leur estat, sur leur nature,
Si bien et si soigneusement
Que leur honneur accroisse et dure
Et puisse durer sans laidure
A jamais sans deffinement.

—

Souveigne-vous, par mes prières,
De l'honneur de vos chamberières
Qui ont dè vostre corps semblance;
Et, si faulte a en leur manières
Pour estre fèbles ou légières,
Veuillez-y de vostre puissance
Mettre attrempance.
Car, selon que raison contient,
A vous seule il appartient
De les doctriner et parfaire;
Et, s'aucun blasme leur survient
Ou d'aventure mal leur vient,
Advis m'est qu'il vous doit desplaire.

—

Aux haultes dames et princesses
Il vous plaise de vos largesses
Leur donner, sens, foy et pitié;
Aux dames et aux barounesses
Recognoissance en leurs largesses
Et tendre à leur félicité,
Par charité;
A toutes jonnes damoiselles,
Vefves, mariées, pucelles,
Cuer net, constant, léal et ferme,
Et à toutes les jouvencelles
Les meurs et les vertus si belles
Que Dieu en grâce les conferme.

—

Aux nonnains pure conscience,
Aux souffreteuses patience,
Aux filles bel et doulx maintien,
Aux espousées continence,
Aux vefves perfette abstinence,
A celles qui ont peu ou rien
Foyson de bien,
Aux malades joye et santé
Et aux marchandes loyaulté,
Aux bourgeoises cuer sans orgueil,
A toutes par vostre bonté
Humblesse et bonne volenté,
Honneste cuer et ung simple œil.

—

A toute preude femme en fait
Persévérance en son bienfait
Et d'honneur entretiennement,
Et à toutes qui ont meffait
Cognoissance de leur meffait
Et, pour acquérir sauvement,
Amendement,
Honneur, exaulcement aux bonnes
Et de louenge les coronnes
Vueillez donner, Dame à corps doulx,
Et aux mauvaises et félonnes,
Qui ont tortfait à leurs personnes,
Tout pardon pour l'honneur de vous.

A la louange des Dames.

BALADE.

A vous, dames, à qui est deu
Le droit et debvoir de l'omage
Qu'Amours a autreffois receu
De moy, quant j'estoye en jonne aage,
Vien tout quitter, fief et terrage,
Car plus ne puis, tant suis usé,
Fors que fuir le cariage.
Qui ne peut plus, est excusé.

—

J'ay servi au mieulx que j'ay pu,
Gardant tousdis vostre advantage,
Et paié loyaument le treu
Du debvoir de mon labourage;
Ne pour paine ne pour domage
Ay vos services récusé;
Mais à présent quant plus ne scay-je,
Qui ne peut plus, est excusé.

—

Veillesse m'a du tout recreu
Et tolu force et vasselage;
Je suis tout changé, puis un peu,
Car ma barbe est de gris pelage.
Combien que j'aie bon courage,
Si est le povoir abusé,
Sans qui on ne peut par usage.
Qui ne peut plus, est excusé.

—

Et de la plume et du langage
Vous serviray, ce supposé
Que de moy n'aurez autre gage.
Qui ne peut plus, est excusé.

L'auteur contre les Mesdisans.

Mesdisans, crevez de douleur
Oyans la louange des dames.
A vous n'apartient rien du leur;
Mauldicts estes de corps et d'ames.
Fuyez-vous-en, paillars infames;
Car, comme la cire au feu fond,
Ainsi la grant vertu des femmes
Vos malices art et confond.

—

Vostre venimeuse chaleur
Ne sçet servir que de diffames,
Et n'avez raison ne couleur
Qui ne soit fondée en blasmes.
Tous vos mesditz vous sont doux basmes;
Mais le bien que les dames font,
Qui vault d'or bien cent mille dragmes,
Vos malices art et confond.

—

Aprenez donc leur grant valeur
Et le notez bien en vos gammes,
Ou par vostre contrerôleur
Faictes escrire en vos lames.
Aultrement comme faulx bigames,
Serez serchiés jusques au fond.
Car leur charité par ses flames
Vos malices art et confond.

—

O faulx mesdisant qui m'enflames
A escrire si très-parfont,
La vertu de celle que n'ames,
Vos malices art et confond.

Amour et Honte.

BALADE.

Vous qui avez vos jonnes ans passé
Et maints beaux jours à grant joye chassé,
Conseillez-moy l'entrant de ma jonnesse.
Enfance m'a naguères relassé
D'innocence, que j'ay jà trépassé.
Combien que suis plus lourde qu'une anesse
Nature moult de moy poindre s'annesse
Tout aultrement qu'acoustumé n'avoye,
Et mesmement, quelque part que je voye,
D'avoir amy dont le povre cuer fent
Me conduisant en ne sçay quelle voye.
Amours le veult, mais Honte le défent.

—

Nature ung an de plaider n'a cessé,
Le cas d'amours, dont de près m'a pressé;
Mais, puis, Raison commande que je cesse.
C'est l'avocat, comme on m'a confessé,
De Honte qui m'a souvent bien lassé
De moy prescher, comm' se fust une abbesse.
Franchise escoute et veult estre jugesse.
L'une tire, l'aultre boute et m'avoye,
Tant que souvent, se faire le sçavoye,
Feroye ce à quoi mon cuer consent,
Cahu, caha, se mourir en devoye.
Amours le veult, mais Honte le défent.

—

Nature dit : « Je t'ay tant amass é
» De tous mes biens et si bien compassé,
» Et chièrement nourry, belle maistresse;
» Mal l'auray mis et sans cause brassé;
» Se ne m'en sers, ce seroit trop farssé
» Beauté pour neant est bien grande simplesse. »
Raison, d'ailleurs, me crie : « Lesse ! lesse ! »
Et rougisseur tantost Honte m'envoye :
» Que feras-tu, m'amye? Or te dévoye
» De ce chemin où Nature t'atent. »
Et si fault-il qu'à mon fait je pourvoye.
Amours le veult, mais Honte le défent.

—

Prince, jugez, quant requise seroye
D'amer, comme ont des autres plus de cent,
Le temps passé, pour Dieu, se j'oseroye.
Amours le vuelt, mais Honte le défent.

Eloge des Dames.

Dames sont le jardin fertile,
Racine d'umaine nature,
L'arbre convenable et utile
De toute humaine créature.
Dames sont la doulce pasture
Où il convient tout homme paistre
Et toute humaine créature
Logier, fructiffier et naistre.

—

Dames sont entretiennement
Du monde et ung joyeux secours,
Ung pilier, ung soustiennement,
Ung très-mélodieux recours;
Dames sont fleuves de doulçours,
Une mer de toute plaisance,
Le trésor de riches amours,
Et le vivier de souffisance.

—

Dames sont le soulas, la joye
Des hommes et tout leur plaisir,
La clarté qui les yeux resjoye,
Le ray qui les met en désir;
C'est ce qui fait l'homme saisir
En espoir de grant bien avoir
Et qui trop fait meilleur choisir
Que nulle richesse ou avoir.

—

Dames sont le déduyt des princes,
La règle à tous bon chevaliers,
L'honneur et l'estat des provinces,
L'espoir aux vaillans batailliers,
L'enseignement des séculiers,
La discipline de noblesse,
Vergoigne à tous irréguliers,
Crainte à celui qui honneur blesse.

—

Dames sont ennort de vaillance,
Richesse, trésor des vaillans,
La clef de toute bienveillance,
Paix et repos des traveillans,
Force et vigueur aux deffaillans,
Cause de toute haute emprise,
L'eschelle des forts assaillans,
Confort où leur blessure on prise.

—

Dames sont causes des bienfais
Du monde et de tout noble affaire,
Confusion des imparfais
Et qui n'ont vouloir de bien faire;
Dames n'ont povoir de mal faire,
Mais redrecier tout cuer meffait
Et de tout imperfect parfaire
Et l'anoblir d'œuvre et de fait.

—

Dames sont ung trône d'honneurs,
Rabat de toute villonnie,
Instruction de belles meurs,
Vergoigne de noblesse honie,
L'amour de toute baronie,
Rebutement de toute ordure,
Chastiement de félonie
Et de tout qui tend à laydure.

—

Dames sont la doulce rosée
Qui toute ire et fureur estaint,
Une pluye bien composée
Dont trop mieulx vault quanqu'elle attaint;
Dames sont la doulceur où maint
Toute bonté qui amolist,
Par qui le feu de courroux maint
Se radoulcist et abelist.

—

Dames sont cause de tous jeux
De jonnesse, d'abileté,
Ravallement des orgueilleux,
Enseignement d'umilité,
Le rosier de fertilité,
L'odeur de florissant olive,
La forme de stabilité
Et le droit fruit de s'amour vive.

—

Dames sont assises sur fermes
Roches de toute léaulté,
Fontaine de piteuses larmes,
Parfonde mine de pité,
Palaix de toute netteté,
Donjon garni de grans vertus,
Plain de doulceur et de beauté,
Mais de bonté encores plus.

—

Dames sont doulceur immortelle,
Une richesse inextimable,
Chief de plaisance temporelle,
Une liesse incomparable,
Ung amour chier et délitable,
Ung très-mélodieux trésor,
Ung parement plus honnorable
Que précieuse pierre en or.

—

Dames sont ung souleil rayant
Dont tout cuer d'homme s'esclaircist,
Ung miroir les bons attrayant,
Ung ray qui les mauvais occist,
Une estoille que Dieu assist
En cestuy monde ténébreux,
Affin que lumière en yssist
Pour l'entretienement des preux.

—

Dames font l'esbat des seigneurs,
Le hault soulas des créatures,
Réclain des longtains voyageurs,
Ressort des bonnes aventures,
Reconfort des fortunes dures,
Le doulx recueil des estrangiers,
L'espargne des richesses pures
Et allégeance en tous dangiers.

—

Dames sont ung patron en terre
De toutes mondaines doulceurs,
Le pourpris où chascun peut querre
Perfection de toutes meurs,
Perfecte mer de tous honneurs,
Le flum dont toutes vertus ysent,
Le vivier des dignes humeurs
Où toutes bontés se nourrissent.

—

Dames sont angels de visage,
En leur maintien célestiennes,
Déesses en fait de corsage,
En parler plus que terriennes,
En leurs œuvres cothidiennes
Doulces comme chants de seraine,
De tant de haults biens gardiennes
Que chascune vault estre raine.

—

Dames sont un ciel de liesse,
Ung paradis de courtoysie,
Ung droit abisme de largesse,
Ung doulx vergier de noble vie,
Ung manoir plain de mélodie,
Ung mur de ferme contenance,
La vigne de pitié florie,
De foy, d'amour et d'abstinance.

—

Dames sont plus que nulle rien,
Maintenans leur vie en sobresse,
Adressans leur courage en bien
Et leur vie à perfecte humblesse,
A dévocion, à simplesse
Et à compaşsion piteuse
Vers ceulx qui vivent en destresse
Par fait de fortune doubteuse.

—

Dames sont d'ung sçavant parler,
D'ung doulx penser, d'un net courage,
D'ung beau maintien sans chanceler,
D'ung amoureux et doulx langage,
Où Nature par héritage
Et Honte et Crainte a fait logier,
Pour hardiesse et cuer volage
Surtout d'entr'elles alongier.

—

Dames sont entière concorde,
Rivière de prospérité,
Fontaine de miséricorde,
Montaigne de félicité,
Le fort mur en adversité,
L'estelle qui en mer conduyt,
Valée de joyeuseté
Et souleil qui à jamais luyt.

—

Dames sont trésors de tous biens,
La vive source de prouesse,
L'abondance des terriens,
Le hault souhait de leur richesse,
Et le cler ruisseau de largesse,
Mine de pierres précieuses,
Paradis de joye et liesse
Plain de grans doulceurs merveilleuses.

—

Dames sont de doulceur l'abisme,
De chasteté soleil luysant,
Le feu de charité sublime,
L'escarboucle d'amours cuisant,
Le puis où chascun va puisant
Bénignité et courtoysie
Qu'oncque à nul ne fut refusant
Tant est merveille infinie.

—

Dames sont vie de malades
Et la réfection des sains
Vigueur qui colore les fades,
Pilier, soustiennement des vains,
Désir insatiable aux plains,
Le vrai repos des traveillés,
L'escu de tous périls mondains
Et la clarté des esveillés.

—

Dames sont à qui on ne peut
Assez d'honneur et de bien rendre,
Ne homme tant pour penser veult
Qui peut leur dignité comprendre.
Car si tout que nature engendre
Fust clerc comme saint Augustin
Et chascun y voulsist entendre,
Si n'y sauroit-on trouver fin.

—

Tout est fait pour homme servir
Et homme est fait pour servir dame;
Il ne s'en peut désasservir,
Il est sien jusqu'au partir l'âme.
La dame en est la haulte game,
Car elle est maistresse du maistre;
Qui ne le croit doit estre infame
Et ne doit plus en honneur estre.

—

La dame est mieulx dame de tout
Que l'omme qui en est seigneur;
Combien que povhoir d'omme est moult,
S'est povhoir de dame greigneur;
Car l'omme laisse en sa faveur
Tout ce qui luy est ordonné,
Quant de volenté et de cuer
S'est à elle du tout donné.

—

Puisque si grant chose est de dame
Que plus grant ne peut devenir,
Or ne sçay-je pas, par mon âme,
L'omme est digne d'y parvenir,
S'il ne devoit jà advenir
A autre chose qu'estre sien
Et deust-il en ce point mourir
S'il est heureux sur toute rien.

—

Bouche ne peut montrer ne dire,
Entendement ne sens comprendre,
Ne cuer penser, ne main escrire,
Ne parchemin, ne livre prendre,
Ne nul hault engin entreprendre,
Sentement, ne science d'ame,
Ne tous les clercs du monde aprendre
La valeur d'une bonne dame.

—

C'est ce qu'on ne peut trop louer,
Ne trop chérir sans nul amer,
Ne trop prisier, ne advouher,
Ne trop ne assez réclamer,
Trop exaulser, ne trop famer
Ne trop honnourer en tous lieux,
Ne trop servir, ne trop amer,
Après Dieu et les saints des cieulx.

—

Dames valent mieulx mille fois
Que Tullus en son beau langage,
Ne que Hector le trojanoys,
Ne qu'Hercules en vasselage,
Ne qu'Absalon en son courage,
Ne que Priam en sa richesse,
Ne qu'en sens Salomon le sage,
Ne qu'Alexandre en sa largesse,

—

S'un homme avoit la léaulté
De David et magnificence,
Et de Narcissus la beaulté,
Et d'Abraham l'obédience,
Et de Job la grant pacience,
Et d'Achilles le hault vouloir,
Pour avoir sa bénivolance,
A peine la peut-il valoir.

—

Pour finale conclusion,
D'autres vertus ung milion
Ont, que je ne sçay raconter;
Et, pour la vérité compter,
Dames sont ung trésor ytel
Que, si Dieu, qui est immortel
Et en puissance tant habonde,
Avoit créé ce mortel monde

Mille fois plus bel en son estre
Que n'est le Paradis terrestre;
Tant que tout le lymon de terre
Qui soubs les cieulx s'amasse et serre
Et est gros, rude, vil et dur,
Fust tout vermeillon et azur,
Et tout quanqu'il y a dessoubs,
Roches et pierres et caillous,
Fussent rubis et dyamans
Et perles, et tous les aymans,
Gros escarboucles et safirs
A chascun, selon ses désirs,
Et chascune menue herbette
Portast ou rose ou violette
Sans jamais sécher ne fener,
Pâlir, destaindre ne grener,
Et toutes ronses et espines,
Puantes herbes et peu dignes,
Orties, et le jonc marin,
Fussent muguet et romarin;
Et, pour plus joyeusement vivre,
Tout métal, fer, estaing et cuyvre,
Fust tout converti en or fin,
Et ne faillist jamais sans fin;
Et tous arbres dont feuilles yssent
Et qui fruit portent et florissent,
A plume de pahon semblassent
Et flour et fruit d'or fin portassent
Qui sentist et savourast mieulx
Que la manne qui pluyt des cieulx;
Et trestoute meschant vermine
Fust une martre ou une hermine,
Et tous les busars ou corbeaux
Fussent trestous roussigneux beaux,
Et cocus, pies, estourneaux,
Fussent devenus papegaux,
Et trestout bestial du monde
Fust de beauté si très-parfonde
Qu'onques fut couleur cramoysine
Qui ressemblast à leur peau fine,
Leur sang et leur cher et leur corne
Fust digne comme la licorne,
Et tous les moutons qui sont or
Portassent une toyson d'or
Comme celluy que Jason prist
En Colcos où il la conquist;
Et tous les loups et les renars
Qui sont par tout le monde espars,
Fussent blans serfs, privés et doulx,
Acornés de coral trestous;
Et hours et singes et taissons
Fussent trestous privés lyons,
Couronnés d'or dessus leur tête;
Et toute celle meschant beste
Qui court par champ ou par chemin,
Fust ou vert lièvre ou blanc connin;
Et toute beste venimeuse
Fust saine à l'omme et vertueuse;
Et tous asnes fussent coursiers,
Et tous meschans chevaulx destriers,
Et tous mastins et chiens errans
Fussent lévriers et chiens courans,
Et les mouches et papillons
Fussent gentils esmérillons,
Et la pluye ne fust que basme
Pour refreschissement de l'âme,
Et la noif ne fust rien que soye,
Et la glace qu'or et monnoye;
La gresle qui les gens effronte,
Toutes grosses perles de conte;
Et l'eaue qui en mer repose
Fust très-pure et clère eau de rose;
Et trestous les petits poissons
Fussent daulphins et esturjons;
Et les rivières fussent vin
Et ypocras jusqu'à la fin;
Et les estans qui sont ès plaines,
Fussent sourses et grans fontaines,
A grans tuyaux d'or et d'argent,
Partout, pour arrouser la gent;
Et que, par toute région,
N'y eust que paix et union,
Et que jamais ne fut grant chault
Ne trop grant froit qui autant vault,
Ne vent, ne gresles, ne tempestes,
Ne jour ouvrable, mais que festes,
Et jamais ne fust pouvreté,
Fors toute habondance à planté,

Ne fortune, ne maladie,
Mais tout heur et tout mélodie
Trestout, ainsy qu'en paradis
Et que le jour durast tousdis
Sans faire nuyt ne obscurté,
Et tout cœur d'homme sans durté,
Sans cruaulté, sans tricherie,
Et tous vestus d'orfèvrerie,
De drap d'or et d'argent aussi,
Ou de pourpre ou de cramoisi,
De damas de toutes couleurs,
A chascun selon ses valeurs,
Et que tous lits dessoubs les cieulx
Fussent de paremens itieux,
Tout linge fust toille de Rains,
De Cambray ou Nyvelle au mains,
Et tout fust bon qui est mauvais,
Et toute hayne vraye paix,
Et gros ayer et toutes nuées
Sentissent comme les fumées
D'encens fondu ou aultre gomme,
Ne jamais ne s'enveillist homme,
Et les estoilles reluysassent
De jour, et toutes se monstrassent
Aussi bien comme le souleil,
Et chascun vesquist sans traveil,
Sans annuy, sans soussi, sans soing,
Et tout ce qui luy est besoing
Lui venist tantost par souhait;
Quant Dieu auroit tout cecy fait
Pour enrichir l'omme et complaire
Et femme luy voulsist soubstraire
Ou qu'esloignée trop luy fust,
Tout ne luy vauldroit pas ung fust
Et ne pourroit tourner en joye
A l'omme, ung chascun le croye.
Mais il despiteroit sa vie
Et plustost luy prendroit envie
De la mort ou de n'avoir riens,
Que d'estre roy de tant de biens
Sans avoir femme en sa richesse
Qui est le tout de sa liesse,
Et son corps vault mille fois plus
Que tout ce qui est dit dessus.
Car femme est bien inextimable,
Une doulceur innumérable,
Vraye bonté incomparable,
Trésor de joye indéfaillable,
Perfection tousdis estable,
Beaulté sur toutes agréable,
De corps et façon ressemblable,
A la mère Dieu perdurable,
Princesse des cieulx très-louable,
Laquelle de voix amiable
Prieray que soit favorable
A toute femme et secourable

(*MS. de la Biblioth. de Bourg.* n° 9011. K.)

Dyalogue.

(*Sur la guerre de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, avec les Liégeois.*)

— Je pense que tu viens du Liége;
Galant, conte-moy des nouvelles.
— C'est ung faulx et périlleux piége;
Je ne les en sçay dire belles.
— Comment sont-ilz tousiours rebelles?
Qu'es-se qu'ilz dient qu'ilz feront?
— Ilz l'ont esté, sont et seront.

—

— Que dit-on parmi la cité?
Y fait-on nul nouvel édit?
— Le deable bénédicité
Croiroit ce qu'on y fait et dit.
Ce que l'ung dit l'aultre dédit,
Et leur rumeur point ne s'abat;
C'est ung droit infernal sabbat.

—

— Quel est leur parler du bon Duc.
Et de son noble filz le comte [1] ?
— Ils dient qu'ils aiment le pluc,
Au surplus n'en font pas grant conte.
— Ils en parviendront à mesconte;
On ne soustient pas adès ire.
Advienne ce que j'en désire.

—

— Que dient-ils du Namurois
Et autres pays bourguignons ?
— Dea nous sommes de Namur roys
Et contre Lucembourg hongnons.
Tant qu'ilz auront en bourg ongnons,
Ilz n'en parleront autrement;
L'ung y bourde fort, l'autre ment.

—

— Et de ces feux qu'ils ont boutéz,
Es-se point merveilleuse perte,
Puisqu'ilz n'ont esté déboutéz?
La douléance en est aperte.
Ilz ont manière fort experte
A brûler en pouldre et en souffre.
— Pourquoy non, quant on le leur souffre?

—

— Comme font-ilz de leurs promesses
Et de la submission d'eulx?
— Ilz tiennent les vespres pour messes;
Car promettre et tenir sont deux.
Touteffois sont-ilz sy hideux,
Comme on dit, et sy inhumains,
Dieu me gart d'entrer en leurs mains.

—

— Or, me raconte de Dynant;
Que dient-ilz que ce sera?
— On en parloit yer en disnant,
Disant que point ne cessera.
Son grant orgueil abaissera;
Penduz seront à leurs despens.
On me pende se les despens.

—

[1] Le comte de Charolois.

— Touteffois le peuple liégois
Est-il point avec eulx party ?
— Brûlés soient en feu grégois
Tous soustenans le leur party.
Assault leur sera imparty,
Avant que la chose demeure,
Autant de verde que de meure.

—

— N'ont-ils point peur d'estre assaillis
Et misérablement tuéz?
— Ils sont mainteffois jà saillis,
En guerre tous habituéz.
Les biens seront restituéz
Que ilz ont ravy cet esté;
Au mains y auront ilz esté.

—

— Et ces faulses gens des mestiers
Seront-ils tousiours mesdisans ?
— Leur party n'est double mès tiers,
Non pas pour ung jour mès dix ans.
Et s'ilz gardent telx metz disans :
« Cecy est pour nous, qui qu'en hongne, »
De ce me rapporte à Bourgongne.

—

— C'est despit que tel coquinaille
Veulent auctorité avoir.
— S'il fault qu'en guerre coquin aille,
Point ne craint perdre son avoir.
Par cela est-il bon à voir
Qu'ilz ne sont de nul mal lassez.
Et sy feront du mal assez.

—

— Pour faire leur dernière course,
N'ont-ils pas mis des gentilz sus ?
— Nenny, au premier qui se cource
Ils sont incontinent yssus.
Il y en a de mal tissus
En tel nombre et de mal affaire ;
Ilz sont trestous chier mal à faire.

—

— Quant on leur parle de raison,
Pourquoy ne la font-ilz d'eux-mêmes?
— Le peuple est plein de desraison,
D'abuz et d'arguz trop extrêmes.
S'ils bastissent mal leurs prohèmes,
La fin n'en (peut) pas estre bonne;
Ils planteront au bout la borne.

—

— Et que dient-ilz de Namur,
Quant ilz en parolent entr'eulx?
— Ilz dient, par Dieu, qu'il n'y a mur
Qu'ilz ne remplissent tous de treux.
L'autre jour de ce le contre eux;
Car on me dist qu'ilz veulent pais;
Ilz la requièrent au habais.

—

— N'y entens-tu remède donques
Pour les mener à raison joindre?
— Quant ilz seront vaincuz, adonques
Les verrés-vous cesser de poindre.
Et doit-on telx faulses gens oindre
Sans les désoler et confondre?
On les puist comme bâton fondre.

—

— Ils sont maulvais et faulx vilains,
— Selon que par toy puis entendre;
Ils seront fait faulx et vil, ains
Que noz arcz soyent prestz à tendre.
— Je doubte que le long attendre
Ne leur face double maleur;
Point ne ressongne le mal leur.

— Mais, quant on leur parle du prince,
N'ont-ilz point vergongne d'offendre?
Ilz respondent bien qu'ilz ont prins ce
Gros martel, pour les gros doz fendre.
— Ilz ont donc vouloir d'eulx deffendre?
— Mais ilz ne sont pas bien unys,
De tant seront plustost punys.

—

— Je prie à Dieu qu'il les mauldie,
Tant sont-ils félons et pervers.
— Il ne leur chault qui les maulx die
Contre eulx par prose et par vers.
Ilz ont entendemens divers,
Sans cuider estre folz mès saiges;
On n'en peut faire bons messaiges.

—

— Y retourneras-tu sy tost,
Pour savoir leur moyen de faire?
— Pleust à Dieu que l'on garnist ost
Pour les tous destruire et deffaire!
Il fault laisser tout autre affaire;
Contr'eulx chascun traveillera;
Se pasteur dort, qui veillera?

—

— Ilz payront le proficiat
A leurs despens, je t'en assure.
Il ne fault que dire fiat!
Car chascun le gros dent a deure.
Adonques mauldiront-ilz l'eure
Qu'ilz auront commis telz deffaulx.
N'en parlons plus, ilz sont trop faulx.

(*Ibid.*)

Débat du Cuer et de l'Œil.

En may la première sepmaine
Que les boys sont paréz de vert,
Èsquels le rossignol s'émaine,
Quant il a son doulx chant ouvert
Pour resioir ceulx qui couvert
Sont en amours de dueil soubdain,
Mon plaisir s'estoit descouvert
Pour aler chasser cerf ou dain.

—

Et en chassant près de ma voie
Voix féminines entendy;
Onc plus doulces oy n'avoie.
Lors, de mon cheval descendy
Pour mieulx oyr, et attendy
Que leur chansson éust fin prise
Et du lieu savoir contendy
Où estoit ceste doulce emprise.

—

Tant serchay, que dames sans nombre
Trouvay auprès d'une fontaine,
Soubz ung pin qui leur faisoit umbre ;
Mais ce m'estoit chose incertaine
De cognoistre la plus haultaine ;
Tant estoit leur atour notable,
En toute plaisance mondaine
Sur les aultres incomparable.

—

Et estoient acompaignies
D'ommes gentilz, bien abilliéz ;
Vu n'avoye en compaignies
Plus belles gens, ne mieulx tailliéz,
D'estre prestement conseilliéz,
De festoyer gens haultement,
Tant les véoye resveilliéz
Et eulx contenir gentement.

—

Assez près je m'aprouchay d'eulx
Et les saluay tous ensamble ;
Puis devers moy en vindrent deux
Qui me dirent : « Sire, il nous semble
» Qu'en vous plaisant déduyt s'assamble,
» Comme aparoir puet par vos faiz.
» De vous nul ne se désassamble
» Des chiens pour la chasse perfaiz.

—

» Si, vous prions que venez voir
» Les dames et les damoiselles,
» De vous festoyer grant devoir
» Feront d'onneur et du bien d'elles ;
» Car, pour bien chanter ce sont elles
» Qui sur toutes portent le nom ;
» Aussi d'amoureuses nouvelles
» Conter, elles ont le renom. »

—

Tant de biens on me recorda,
Que je fus en joye ravis ;
Pour quoy mon voloir s'acorda
D'elles aler veoir, où je vis
Leurs gens corps et amoureux vis,
De Dieu et à dame Nature
En toutes beaultéz assouvis
Sur toute humaine créature.

—

A toutes je fis révérence
Le mieulx que la savoie fère,
Non mie selon l'apparence
De leur gentil et noble affère,
Où il n'avoit riens que reffère ;
C'estoit d'amours l'exemple et fin
Qu'on ne saura jà contrefère
Tant que le monde prendra fin.

—

Je fu des doulces damoiselles
Recully de voloir perfait,
Qui de fleurs mout nobles et belles
Ung beau chappel avoient fait.
Jamès n'en sera nul si fait,
Lequel liément me donnèrent ;
Et lors je me trouvai reffait
Quant ainsi joli m'ordonnèrent.

—

Puis l'une par la main me prist
Et une chanson ala dire ;
Chascune des aultres emprist
D'en faire autant, sans contredire,
Si très-doulcement que redire
N'avoit en leur voix et mesure ;
C'estoit voie pour oster d'ire
Ung cuer troublé à desmesure.

—

Aussi ne se faingnoient pas
A chanter les amans gentilz,
Qui de leurs yeulx, par droit compas,
Traioient leurs regars subtilz.
Ou ils avoient appétiz
D'offrir leur cuer en bonne entente,
Et estre à servir ententis
Tant qu'Amours en seroit contente.

—

Lors hors de la feste yssy
Et la compaignie esloigna
Une dame ou n'avoit soussy,
Si comm' son maintien tesmoigna.
Mon cuer d'elle moult grant soing à,
Quant mon œuil la prist regarder;
Car, lors, de tous biens le soigna
Pour le tousiours joyeulx garder.

—

Ce sembloit ung angel que Dieux
Eust fait du ciel descendre au monde;
On ne pourroit regarder d'ieux
Dame plus grâcieuse et munde.
Car, comme l'eaue qui surunde
En mer on ne puet espuisier,
Tous ceulx èsquelx sagesse habonde
Ne sauroient ses biens prisier

—

Et sa non pareille beauté
Mon plaisir tousdis contraindoit
A acquérir sa féaulté,
A quoy mon penser contendoit.
Aussi mon désir n'étendoit
A riens qu'à la grâce de celle,
Par bonne amour qui s'acordoit
Que je fusse serviteur d'elle.

—

Quant elle ot pensé une espace,
A la feste s'en retourna,
Et, en doulceurs qui toutes passe,
A chanter sa voix atourna;
Mais, à chascun pas qui tourna,
La grâcieuse sans desvoy,
De mon œuil où nul faulx tourna,
Avoit ung amoureulx convoy.

—

Et ains que dit ot sa chanson,
Ung cerf vint illec qui sailly
En la fontaine, et, par le son
De mon cours, mes chiens recueilly,
Desquelx le cerf fut acueilly
Si asprement en ce pourpris,
Que de paour souvent tressailly
Pour ce qu'il se sentoit pourpris.

Après avoir ainsi réveillé ses chiens par le son du cor, voilà le chevalier lancé sur les traces du cerf. Mais, la meute fatiguée, il la laisse bientôt derrière lui et se trouve seul poursuivant l'animal qui disparaît aussi dans la forêt. Harassé de fatigue, il descend des étriers, lie son cheval à un tronc d'arbre et se couche à côté sur le gazon. Il ne tarde pas à s'endormir, et dans son sommeil, il fait un rêve étrange. Ce rêve le voici :

En mon dormant plaindre j'oys
Mon cuer et à mon œuil débatre,
Disant : « Faulx œuil, mal je joys
» De toy qui t'as voulu esbatre
» A fère ton regart embatre
» Ou cler vis de la belle née,
» Pour quoy as fait sur moy rebatre
» Très-amoureuse destinée. »

Un débat s'engage ainsi entre l'œil et le cœur. C'est une querelle complète, où l'injure n'est pas épargnée et où la réplique ne se laisse pas attendre, mais l'injure et la réplique sont courtoises au point que ni l'une ni l'autre ne dépasse le seuil de la strophe que l'auteur leur assigne alternativement. Enfin

Désir, le mareschal d'Amours,
Dist au cuer : « Proposes à droit
» Tous les grans cas de vos ramours. »

Le cœur et l'œil exposent donc tour-à-tour le cas à Désir.

Quant Désir ot oy l'affayre,
En my-may jour leur assigna
Devant Amours, et en fist fayre
Lettre que chascun d'eulx signa.
Car l'une et l'autre enrachina
Propos en lui de maintenir
Son droit, disant : « Désir si n'a
» Riens dit que ne veuillons tenir. »

—

Et Désir, sans faire demour,
Du fait ala dire le voir
A son seigneur et maistre Amour,
Qui lui ordonna que devoir
Féist de belle place avoir
Pour faire ung champs bien clos de lices
Et qu'il eust, pour le gage voir,
Eschaffault paré de lices.

—

Lors Désir, comme diligent,
Fist faire ung champ de tor en tor.
Pavé de fin tissus d'argent
A doubles lisses de fin or.
Oncques Nabugodonosor
Qui fut sur tous ung riche roy,
N'amassa si noble trésor
Comme estoit ce gentil arroy.

—

Car ou champ avoit deux entrées
Faites de jaspre et de cristal
Par ouvriers d'estranges contrées,
Où verrières de fin coral
Furent, per art espécial,
Toutes fermans à clefs d'ivoire
Qu'ung sarrurier de Portingal
Lima d'une lime de voyrre.

—

L'eschaffault d'Amours estoit d'ambre,
Fondé sur pillers de balaiz,
Où garde-robbe, salle et chambre
Estoient comme en ung palaiz.
Les tapis n'estoient pas laiz
Où de la Rose le romans,
Pour lire aux amans clers et laiz,
Estoit escript de diamans.

—

La chaière estoit moult jolie
Où Amours devoit estre assis,
De cler béricle bien polie,
Sur quatre lyons d'or massis;
Et ou dossier estoient assis
Escharbocles fines et nectes,
Plus luisans, dont je suis pensis,
Que ne sont ou ciel les planètes.

—

Et à l'eure qui estoit prise
Du cuer et d'œil combatre là,
Amours, que sur tous autres prise,
De l'air en son lieu devala,
Et séoir en son siége ala,
Vestu d'une robe parée
De perles et avec cela
D'esmeraudes toute bordée.

—

De sa couronne les fleurons
Estoient faiz de camahieux,
Et de clers saphirs plas et rons
Avoit ses elles en tous lieux
Plumettées de bien en mieulx,
Et de thopasses très-luisans;
Je croy que les angelz des cieulx
N'ont point leurs elles si plaisans.

—

Il avoit ung grâcieux arc
De licorne, à deux cordes faictes
D'or de Cypre pesans ung marc,
Et trousses de flesches perfaictes,
Qui ne s'estoient point meffaites,
Empennées de fins rubis;
Vénus les lui donna si faites
Et ferrées d'aymans bis.

—

Quant Amours, l'archier noble et hault,
Ot l'arc et la trousse jus mis,
Regart, son amoureulx hérault,
Trois fois, comme il lui fut commis,
Appella le cuer qui promis
Avoit de combatre, ce jour,
L'œuil qui estoit ses annemis
Et qui en ce ne fist séjour.

—

Le cuer vint pour combatre l'œuil,
Sur ung destrier couvert de larmes,
Armé de harnays fait de dueil;
Trois souspirs estoient ses armes
Painctes dessus sa cotte-d'armes
De gémissemens dyaprée;
Et l'espée à fayre ses armes
Estoit en tristesse trempée.

—

Et avec lui vindrent Honneur,
Ardement, Prouesse, Vaillance,
Penser, Souvenir et Boneur,
Qui estoient de s'aliance,
Tous vestus, par sa bienvaillance,
De flors de roses et de lis,
Et portoient, par ordonnance,
De lavandre chapeaulx jolis.

—

Lors Regart, le hérault gentis,
Appella l'œuil présentement,
Qui de venir fut ententis,
Armé de doulx esbattement,
Sur ung genet de parement
Qui ne sembloit mie estre las,
Couvert de déduit richement;
Et l'espée estoit de soulas.

—

Cotte-d'armes avoit de joye
Où figurée estoit liesse,
Des gens avoit grande monioye
Où furent Belacueil, Prouesse,
Déport, Mélodie, Noblesse,
De pervenche abilliés tous vers;
Et de marjolaine à largesse
Estoient leurs chevaulx couvers.

—

Et Désir, du champ l'ordonneur,
Fist convenir, en la présence
D'Amours qui de ioye est donneur,
Le cuer et l'œuil plains de prudence
Et jurer en leur conscience
Qu'en ce fait chaşcun avoit droit,
Que par armes en audience
L'un vers l'autre montrer vouldroit.

—

Et Amours, pour au champ venir,
Avoit pour estoutes eslites
Penser, Doulx Espoir, Souvenir
Et Honneur en ce fait licites,
Trestous armés de marguerites,
Auxquelx volt fère délivrer
De vert lorier lances petites
Pour les champions desseurer.

Puis Amours, lequel est tant digne
Que nul ne le puet ressembler,
A Regart, son hérault, fist signe
De cuer et l'œuil faire assembler;
Et Regart, sans sa voix troubler,
Cria qu'ils feissent leur devoir;
De quoy se prinrent à trambler
Le cuer et l'œuil, sachiez de voir.

Et le cuer qui fut appellant
De sa tente premier yssi,
Qui portoit, come très-vaillant,
Lance ferrée de soussi.
L'œuil de son pavillon aussi,
Portoit en sa main une lance
Que moult gentement conduisi
Qui ferrée estoit de plaisance.

Le combat s'engage, un combat rude et terrible. Le cœur perce de sa lance la visière de l'œil, qui, repoussant sur son adversaire, lui porte un coup si violent que

. . . de ce cop qu'au cuer sorvint
Sembla que de lui faillist l'ame.

Mais il ne se monstra pas lasse,
Car vistement l'espée prist,
Et sur l'œuil, sans donner relasse,
De durs cops férir entreprist;
Et l'œuil bon courage reprist,
Car le cuer boutta de s'espée
Contre les lisses et comprist
Qu'au cuer fust la force occupée.

Le cuer qui se vit en dangier
De près estre par l'œuil confus,
Comme très-hardi et légier,
Tira sa dague de refus
Et féri, dont esbahi fus,
Sur l'œuil de si forte attainte
Que du grant cop sailloit le fus
Dont l'œuil recula par contrainte.

Mais, tandis que les deux champions sont occupés à se battre la dague au poing, voilà que

Dame Pitié, la doulce et sage,
Vint, comme certaine message,
Devers Amours, où maint léesse,
Priant qu'il oye son message
De par Vénus, d'amour déesse.

Pitié à genoux devant Amours le supplie

Disant : « Très-hault seigneur, cy a
» Ung débat de moult deux ardis
» Champions en fais et en dis,
» Souverains, amoureux, loyaux,
» Et de Vénus, sans contredis,
» Sur tous bons serviteurs féaulx.

» Et pour ce qu'ils sont de sa court,
» Vous mande que les renvoiez
» Par devers elle brief et court,
» Pour du cas dont sont desvoiéz
» Cognoistre. »

Amours se rend à la prière de Pitié, et les deux adversaires sont désarmés. Pitié les conduit à Vénus,

Disant : « Puis qu'estes avec mi,
» Je vous feray avant demain,
» Comme fuissiez ly mien germain,
» Par Vénus mettre en bon acord,
» Qui soffrir ne veult, soir ne main,
» Que ses gens soient en discord. »

—

Ils arrivèrent en une isle
Qui estoit fermée d'ung mur
D'ardans brandons, d'ardeur abille,
Pour ce qu'il y fasoit obscur,
Où deux ostruces, en l'air pur,
Portoient, en une littière
D'or fin esmaillée d'asur,
Vénus l'amoureuse et entière.

Je vy sa littière couverte
D'une grâcieuse nuée;
Et elle en qui ioye est ouverte
Et plaisance continuée,
Robe de porpre avoit nuée
De flambéentes estinselles
Dont oncques ne fut desnuée
Pour jonnes amans et pucelles.

Le cœur et l'œil exposent tour-à-tour leurs griefs à Vénus, *dame amoureuse*.

Vénus regarda que sans eulx
Ne pot son royaume tenir,
Pour quoy, tout le procès d'iceulx
Voult fayre escripre et retenir
Le double, pour les maintenir
Sans discorde plus seurement,
Et pour son dit entretenir
Leur fist faire bon serrement.

—

Duquel fait ils furent contens;
Et Vénus à tous vrays amans
Et amoureuses leurs contens
Fist escripre et leur fit commans
Que chascun d'eulx fuist affermans
A son sens lequel d'eulx ot droit,
Affin qu'elle fust confermans
La paix entre eux par doulx endroit.

—

Et qui d'opinion raport
Feroit plus vray sur celles choses ;
Il aura, pour vivre en déport,
De par elle ung chapeau de roses.
Lors prestement trouvay descloses
Les pensées qu'avoye ou songe,
Lesquelles, sans adiouster gloses,
Escripvi au net sans mensonge.

Si pri' ceulx où joye s'embat
Et qui d'amer sont en la voie,
Que du cuer et l'œuil le débat,
Chascun endroit soy le cas voie,
Et que l'opinion envoie
A Vénus, et qui le chapel
Gaignera, Amours le pourvoie
De tous ses désirs sans rapel.

(*MS. de la Bibl. de Bourg.*, n° 9014.)

Le Songe de la Pucelle.

POÈME.

A l'heure du somme doré,
Lorsque l'aube du iour se crève,
Qu'on se trouve tout essoré,
Souvent dure nuit assez grève.
M'endormi, quant autre se lève,
Trestout le fin premier de may.
En jonnesse n'a point d'esmay.

—

Si tost que je fus endormie,
Deux parsonnages vi venir
Qui me dirent : « Ma belle amye,
» Il te fault autre devenir.
» Reprens ung noveau souvenir ;
» Car d'enfance tu es délivre ;
» L'âge enseigne comme on doit vivre.

—

» Tu est moult belle, fresche et ferme
» Et de tous membres advenue,
Ce dist l'une, je le t'afferme,
» Autant qu'une autre soubs la nue,
» Soit dessoubs robe ou de corps nue,
» Blanche, neufve, dure et refaicte :
» Chouse de sayson est parfaicte.

—

» Jamais plus gente je ne tins,
» Plus drue ny en meilleur point,
» Beau visage, gent corps, tetins
» Qui font ores leur premier point.
» Du surplus dire ne fault point,
» Car on te tient pour ung chef-d'œuvre,
» Bel est l'ouvrage qui mieulx n'euvre. »

Là firent ung peu d'entervalle
Ces deux semblances que je vy.
L'une monte et l'autre devalle ;
Chescune assez bien se chevy ;
Et, sur ma foy, je vous plevy
Que je dormy jusques la lie.
Bien dort qui n'a mérencolie.

—

Ainsi que personne qui songe,
Me semble bien que je m'avise
Des deux figures de mon songe
Cognoistre selon leur devise ;
L'abit mesme me les devise
En grosse lettre à peu de plait.
Adès chouse nouvelle plaît.

—

Je prins aux lettres épelir,
Ainsi que famme mal lisant,
L'une après l'autre recuillir,
Pour voir que alloient disant ;
Et tant les allay advisant
Que de leurs noms ie fis la preuve.
On dit qui bien serche bien treuve.

—

Je trouvay que l'une avoit nom
Amours, richement atournée,
Plus que dame de grant renom,
A bien porter son atournée.
L'autre fut à part destournée ;
Ce fut Honte qui s'eslambit.
Selon la personne l'abit.

—

Amours me print à raisonner,
Si fist Honte puis à son tour.
Moult me seurent bien sermoner
Et me venir tout à l'entour.
Elle menèrent grant estour
Par paroles bien assaillans.
Il n'est assault que de vaillans.

AMOURS.

Fit Amours qui parla première :
« Ma gente fille, jonne et tendre,
» Jonnesse est tousiours coustumière
» De tout son temps à joie tendre.
» Pour ce me veuillez bien entendre;
» De moy n'es pas encore quitte.
» Il faut que jonnesse s'aquitte.

HONTE.

Adonc Honte respont tout court :
« Ma belle amye, non feras.
» Car ung si maulvais monde court,
» Certes, que trop te mefferas.
» Si tost qu'amoureuse seras,
» Je te tiens pour toute esperdue.
» Femme sans honneur est perdue.

AMOURS.

» Si Honte crois, ceste affolée,
» Jamais ne vauldras un oingnon;
» Tu es à prendre ta volée
» Pour avoir joye ou jamais non.
» Choisis quelque beau compagnon;
» Mais qu'il souffise à ta plaisance.
» Il n'est trésor que souffisance.

HONTE.

» Veulx-tu plus estre diffamée
» Que d'avoir nom d'estre amoureuse
» D'ung qui te dit sa mieulx amée,
» Si le crois, tu es malheureuse.
» Garde-toy, pouvre douleureuse,
» De toy bouter à tel azart,
» Busche verte pas à pas art.

AMOURS.

» Recognois les biens que nature
» T'a donné et si largement
» Fait si très-belle créature,
» Que c'est ung grant enragement.
» Ce sinon au grant jugement
» En rendrons compte et reliqua.
» On doit garder le relequa.

HONTE.

» Tant mieulx t'a nature formée
» Et de toute beauté remplie,
» Tant plus dois tu estre informée
» Et de grant vertus acomplie.
» Se ton cuer à mal faire plie,
» Ton compte ne sera pas bon.
» Qui volée a, n'attende bon.

AMOURS.

» Narcissus qui ne veult amer,
» Fut noyé dedans la fontaine
» Par jugement, qui fut amer,
» Des Dieux, de ce suis-je certaine.
» Pour ce ne soyes si aultaine
» Que tu n'aimes qui t'aimera.
» Haine mortel trop amer ha.

HONTE.

» Susanne fut de Dieu chérie,
» Car ne veult amer folement.
» Gardée fut d'estre périe
» Pour garder honneur seulement.
» S'elle eust ung dur comancement,
» La fin fut bien victorieuse.
» Dieu craindre est vie glorieuse. »

AMOURS.

» Escoute, là, ma mye, et n'est-ce
» Grant outrage à ceste ypocrite?
» Que ferras-tu de ta jonnesse
» Qui est si belle en bien escripte?
» La veux-tu perdre toute fricte,
» Sans faire ton loyal devoir?
» On peut bien souvent trop devoir.

» Péchié seroit de toy blasmer,
» Ne te mettre villain chappel.
» Se les gens te veullent amer,
» Doys-tu de ce faire ung appel?
» Non, non. Se j'estoye en ta pel,
» Là me vouldroye-je condescendre.
» Amours fit Dieu du ciel descendre.

HONTE.

» L'amour de Dieu et la mondayne
» Ne se mectent pas à ung compte;
» L'une est bonne, l'autre fredayne;
» L'une paye, l'autre mesconte.
» Ceux qui vueillent fuyr ce compte,
» Si se cueuvrent d'ung sac moullié.
» Bea drap ne droit estre soullié.

AMOURS.

» C'est bon amour que bien vouloir
» A ung aultre comm à soy-mesmes;
» Et se ung galant a tel vouloir,
» Ne le dois-tu vouloir toy-mesmes?
» De quant qu'il a te met à mesmes,
» Ainsi dois-tu, ton honneur saulve.
» Bonne femme quand veult se saulve.

HONTE.

» Qui veult eschiver le péril,
» Il doit fouyr l'occasion.
» Pucelle nette comm' béril,
» Fuys ordure et confusion,
» Affin que, par communion,
» Trouver ne te puis entachée.
» Blanche couleur est tost tachée.

AMOURS.

» Je ne sçaroye tant prescher;
» Mais, amye si tu m'en croys,
» Vers moy tu te dois adresser,
» Par le Dieu qui pent en la croys.
» Jà bien n'aura si me mescroys,
» Ne plaisance à l'eur de ta vie.
» Amer aultruy n'est pas envie.

» Fille, tu es en ta franchise;
» Fay ce que bon t'en semblera.
» Tu as temps de vivre à ta guise,
» Espoir riens on ne t'emblera.
» Ton fait d'aultres ressemblera.
» Sur le col la bride t'en lesse.
» Jeune chien, envis va en lesse.

HONTE.

» Ayes honte devant tels yeulx,
» Quant tu seras d'amer esprinse;
» Le monde t'en prisera mieulx,
» Et ne seras de Dieu reprinse
» Conduy sagement ton emprinse.
» Adieu! je t'ay dit mon message.
» Qui bon conseil croit, fait que sage. »

LA PUCELLE.

Adonc les prins à mercier
De ce que me vindrent aprendre,
Et dis, pour tout paciffier :
« Je me garderay de mesprendre. »
Lors me va le grant jour surprendre.
Quant plus rien ne vy, je m'esveille.
Mais songes plaisent à merveille.

—

Et quant je fus bien esveillée,
Pensay ad ce que ouy avoye.
Beaucop y vise à la veillée
En me pourmenant par la voye;
Et, ainsi comme je sçavoye,
Recorday tout deux ou trois fois.
Songes sont vrays aucunes fois.

—

J'allay d'aventure trouver
Ung qui sçavait lire et escrire,
Et m'assaiay de l'esprouver
S'il vouldroit mon songe descrire.
Il s'accorda. Je luy dis : « Sire,
» Pour Dieu, que vos mains s'esvertuent.
» Escripts les choses perpétuent.

—

Je lui racitay mot à mot
Ainsi que je l'eu retenu,
Selon ce que esce dit m'ot
Et que dessus est contenu.
Se j'ay failli, ne soit tenu
A mespris, je vous en supplie.
A paine est personne acomplie.

—

Et s'il y a riens tant soit peu
Qui soit digne d'estre en mémoire
Et dont on doit estre repeu,
On fera bien s'on le veult croire.
Et qui vouldra de ceste ystoire.
Que le nom point on ne vous cèle
C'est le SONGE D'UNE PUCELLE.

(*MS. de la Bibl. de Bourg.* n° 9013.)

J.

L'Amour.

Cupido suis par mon tout seul povoir,
Dieu des amours, prince de hault vouloir,
Seigneur des cuers qui désirent franchise,
Qui de présent à chascun fais savoir
Qu'il n'est vivant qui, sans moy, puist valoir;
Car Valeur est à mes destroys submise;
Dame Nature en ses faiz m'auctorise,
Car je lui suis aidant en mainte guise,
Quant je lui faiz ses enfans acoupler
Par se tousiours accroistre et mieux peupler.

—

Mon los, mon bruit, ma haulteur, ma puissance
Ailleurs ne prent pareil en aliance;
Car sur toutes elle est incomparable;
Mon nom florist en haulte reluisance,
Renouvellant tousiours sa naisance
Pour à tousiours estre au monde durable.
Mon seul povoir est sans fin permanable,
Partout s'estent mon règne tant louable,
Et ma rigueur sera perpétuelle
Jusqu'à la fin de vie naturelle

—

Pour me servir chascun veult le mieulx faire;
L'ung chante bien pour à sa dame plaire;
L'autre a plaisir à avoir beaux chevaux;
Ainsi je fais le monde contrefaire.
Je fais rondeaulx et ballades parfaire,
Je fais courir et faire maints grands saults,
Je fais fonder édifices bien haults,
Je fais voler trompettes et chevaulx,
Je fais donner bagues, robes et dons,
Dont les donnans ont souvent faulx guerdons.

—

Je fais faire, par le monde univers,
Habits nouveaulx en façons trop divers;
Je fais souvent ces jolis corps estraindre;
Je fais porter ces chappelets tous vers,
Bouquets garnis de très-amoureux vers,
Et, en chantant, mainte fois la voix faindre;
Je fais pollir les visages et peindre;
Je fais chausser estroit et estroit ceindre;
Je fais lever ces bonnets et atours
Si haultement qu'ils ressemblent à tours.

—

Par les doulx traits de mes amours et chants,
Je blesse à coup les bergières des champs
Et les fins cuers des gentes pastourelles,
Tant que par moy elles oeuvrent leurs champs,
Et sont souvent ensemble racontans
A leurs amans dits et chansons nouvelles,
Et leur donnent, avec florettes belles,
Plusieurs regards aux pastours d'entour elles.
Brief, de présent à chascun fais sçavoir
Qu'il n'est vivant qui sans moy peut valoir.

(*La Danse des Aveugles. MS. de la Bibl. de Bourg.* n° 9040.)

La Fortune.

Fortune suis, la déesse mondaine,
Empéréis et Dame de la terre,
De tous seigeurs terriens souveraine,
Ayant sur tous puissance très-haultaine,
Pour tout donner, tout toulir, tout acquerre,
Tout reffaire, tout renverser sans guerre,
Et confondre tout qui se nomme humain,
Sans frapper cop ne de pié ne de main.

—

J'ay plain povoir et auctorité pure
De gouverner tout vivant en ce monde,
De réfformer les oeuvres de nature,
D'auctoriser humaine créature
Ou la plongier en doleur très-parfonde
Et sy ne l'oist qu'à âme je responde
De mes exploitz ne de mes soubdains faiz,
Car je deffaiz et, quant me plait, reffaiz.

—

Je change tout, je tourne, je varie,
Je fais chéoir, relever et abattre,
Sans aviser qui saigement charie,
Je mors, je poins, j'argue et puis harie,
A sy faiz jeux me plait tousiours esbattre,
Et ne me chault qui s'en vueille débatre,
Car qui se plaint ne se relieve riens
Pour obtenir par ce plus de mes biens.

—

Ma puissance est par tous pays requise
Et toutes gens demandent mon secours;
Ma bienveillance est sur toutes exquise
Et désirée de chascun estre acquise,
Principalment à souveraines courts;
Chascun requiert vers moy avoir recours,
Chascun me craint, chascun eureux se juge
Qui peut avoir en ma court son reffuge.

—

Que je puisse submettre à mes destrois
Tout le monde, comme je le propose,
On le voit cler par mes nobles explois
Cothidiens, et par mes haultains drois,
Dont mon estat je maintiens et dispose.
Chascun voit bien qu'il n'est au monde chose
Où mon secours ne soit fort invoqué
Et mon plaisir à doulceur provoqué.

—

Se Nature met plain povoir et cure
A bien former une femme ou ung homme
En l'aornant de très-belle stature,
De chief, de corps, de moult plaisant figure,
Pour ung chief-d'œuvre et de beaulté la somme,
Si fault-il bien que perface et consomme
Par mes moyens telle parfection,
Ou pas lui vault telle création.

—

Car ce beau don à peu d'effect lui monte
Se de mes biens je n'y metz affluence,
Et ne tient-on au jour d'huy quelque conte
D'aucun humain tant soit beau, fin de compte,
S'il n'est par moy levé en audience;
Mais, s'il me plait lui prester assistence,
Je lui parfaiz sa beauté corporelle
En reformant telle œuvre naturelle.

—

Et se Nature a formé et tissu
Ung corps humain let et deffiguré,
Qui soit boiteux, contrefait et boussu,
Très-mal parlant, de basse main yssu,
Digne d'estre de tous aventuré,
S'il n'est par moy de grans biens poincturé.
Et par mon vueil mis en ma bonne grâce,
Il n'est sy grant qui ne lui face place.

—

Au semblable prenez ung chevalier
D'estat royal ou de grant baronnie
Qui peut-estre n'a maille ne denier,
Revenues, ne blé en son grenier,
Et sy convient que tost il se marie,
Ung bon marchant ne lui baillera mie
Sa fille ou niepce, ains lui contredira,
Et escondit le noble s'en ira

—

Mais s'ung vilain a des biens de fortune
Et est pourveu de revenus ou rente,
Tantost mourra une face commune
Qu'il est amé de chascun et chascune,
Et que digne est d'avoir femme très-gente;
Par ce moyen ung chascun lui présente
Sa fille à femme et volentiers lui donne,
Sans aviser se sa naissance est bonne.

—

Mieulx vault estre bien fortuné que saige,
En bien heureux vault mieulx que fils de roy.
Il n'est honneur, puissance, vasselaige,
Bruit, los, ne bien, haultesse de coraige,
Qui prouffite, se n'est par mon arroy.
Car je gouverne et chevaulx et charroy.
Je faiz verser l'où on n'a pas de doubte
Et la cause est pour ce que n'y voy goute.

—

L'ung est eureux par moy en biens mondains,
L'autre n'y a pour tous biens que malheur.
L'ung est doubté et ses coffres sont plains,
Et l'autre n'a ne l'estrain ne les grains.
L'ung a plaisir, l'autre n'a que doleur;
L'ung est eureux en armes par valeur,
L'autre n'y est qu'aprentif ydyote.
L'ung chante bien, et l'autre n'y scet note.

—

Eureux en jouste, eureux en marchandise,
Eureux en femme, eureux en jeu de déz,
Eureux en eaue, eureux en entreprise,
Eureux en sens, eureux en coquardise,
Eureux bien tart, eureux ains qu'il soit néz,
Eureux par tout, eureux à tous les léz,
Par tous moyens trouverés des eureux,
Et d'autre part autant de maleureux.

—

Eureux ne peut chéoir que sur ses piés,
Et maleureux sans hurter tantost verse;
Eureux ne craint ne mal temps ne meschiés,
Et maleureux treuve les faulx marchiés,
Car son maleur à tous cops le renverse;
L'ung m'aime trop, l'autre me dit diverse;
Mais c'est en vain, car mon commun usaige
Est de tourner maintesfois mon visaige.

—

Car au jour d'uy je suis à tel amye,
Et est par moy monté en hault degré
A qui demain je seray ennemie,
Et tout son eur je ne lui lairay mie.
Ains douray tout ailleurs bon gré mal gré,
Et autre n'a maison, vigne ne pré,
Qui en aura et d'autres biens assez
Qui par autruy ont été amasséz.

—

Puis, s'il me plait, je le feray descendre
Soubdainement, ains qu'il s'en apperçoyve,
Et tout son eur à cop feray descendre,
Sans plus muser et sans une heure attendre,
Afin que tost ses biens autre reçoyve,
Et ne fault point dire que les reçoyve,
Quant en ce point je les mainne et gouverne,
Car c'est le vin qu'on livre en ma taverne.

CONCLUSION.

Amour, Fortune et Mort, aveugles et bandés,
Font danser les humains, chascun par acordance;
Car, aussitost qu'Amour a ses traits débandés,
L'homme veult commencer à danser belle danse.
Puis Fortune, qui sait le tour de discordance,
Pour un simple d'amour fait ung double branler.
Du dernier tourdion la Mort nous importune.
Et si n'y a vivant qu'on ne voie esbranler
A la danse de Mort, d'Amour et de Fortune.

(*Ibid.*)

K.

Balade.

Ung riche filz bien cognéu,
Après la mort de son bon père,
Sans plus de soy descongnéu,
Fist à maintes gens vitupère.
Homme trop grant ne luy estoit,
Il tuoit l'ung, l'autre batoit,
Puis chy puis là à l'adventure,
Sans aviser comment on doibt
Bien commenchier et mieulx conclure.

Quant il eubt longuement vescu
Et mis plusieurs gens à misère,
Fortune luy tourna l'escu,
Luy donnant povreté amère.
Quant il se trouva en ce ploit,
Il ala emprendre ung esploit
Dont il moru à grant injure.
Trop peu de chose luy sembloit
Bien commenchier et mieulx conclure.

Cest exemple bien entendu
Nous donne raison et matère
De nous garder de temps perdu,
Mais faire nostre chose clère;
Car quiconques ne maintiendroit
Tousjours bonne ordre en tout endroit,
Il trouveroit sa fin obscure,
En aprendant que mieulx vauldroit
Bien commenchier et mieulx conclure.

—

Chief, celuy point ne se déchoit
Qui met en Dieu fiance et cure.
Pourtant veillons, comment qu'il soit,
Bien commenchier et mieulx conclure.

Jehan NICOLAI.

Autre.

Une nouvelle mariée
Se plaindoit hier à se voisine,
Disant : « Je fus mal assenée
» A cel homme que me cousine
» Me fist prendre; car au mestier
» Oncques ne le sceus bon ouvrier;
» Oussi il n'ey mest point sa cure,
» Et ne scet, esté ne yvier,
» Bien commenchier et mieulx conclure.

—

» Point je ne cris à la volée
» Qu'il est de si parverse mine.
» Il m'a donné mainte colée,
» Maint horion; mais, se ne fine,
» Ains ung mois, me voray vengier;
» A ce me voeilliés conselier
» Par quoy je lui feray injure.
» Il en faulra à l'abrégier
» Bien commenchier et mieulx conclure. »

—

— « Quant il revient, une vesprée,
» De drienquier à la centeline,
» Tout yvres, ayés aprestée
» Une vergue de boul bien fine.
» Quant il sera alés couchier,
» A deux le yrons tant virgongier
» Que tout desquirons se piau dure,
» Et adont vous porés jugier
» Bien commenchier et mieulx conclure. »

—

Chief, en batant le ois cryer :
« Merci ! las ! il fault que i'endur.
» Tous temps volray au besongnier
» Bien commenchier et mieulx conclure. »

Sire Jehan CRESPIEL.

Balade.

Quand Dieu créa l'homme jadis
Après sa divine samblance,
En son terrestre paradis
Il luy donna volenté france
De gouster fruis de brance en brance,
Pour soy ou bien ou mal norir;
Les fruis furent soubz sa puissance
Pour à bonne fin parvenir.

—

S'il eust le fruit de vie pris,
Il avoit vie à joissance;
Mais de temptation souspris
Fu lors par désobeissance.
Oussi sommes-nous en balance,
Par nos grans péchiés, de périr.
Prendons vertus en abondance
Pour à bonne fin parvenir.

—

Le jour et le nuit soions mis
Au servir Dieu par espérance.
Se nous avons péchiés commis,
Confaissons-nous, faisons penance.
Aions de la mort souvenance,
A bien faire prenons plaisir,
Selonc Dieu remplis d'atemprance,
Pour à bonne fin parvenir.

—

Chief, aions tous vraie fiance
A la mère Dieu, qui mérir
Poelt ceulx qui servent par créance
Pour à bonne fin parvenir.

Jehan Cassiel.

Autre.

Une fille de jone éage
S'aprocha de son frère aisné
Et luy requist qu'à mariage
Ung sien amy luy fust donné,
Lequel estoit rice et bien né,
Courtois et de doulx maintenir,
Et de tous poins bien incliné
Pour à bonne fin parvenir.

—

La fille usa tout son langage,
Sans pooir riens avoir finé.
Son frère, le mal plaisant gage,
Demora dur et ostiné.
« Bieau doulx Dieu, sire dominé,
» Et que porai-ge devenir?
» Dist-elle. C'est mal estriné
» Pour à bonne fin parvenir. »

—

Nientmoins elle fu bonne et sage,
Point n'a son corps désordonné,
Ains entra en ung reclusage
Et a le monde abandonné.
Le haire et fort avoir juné
Le font de vices abstenir.
Pensés que Dieu l'y a mené
Pour à bonne fin parvenir.

—

Chief, tout batut et tout venné
Qui se voelt de péchié banir,
Il a de légier cheminé
Pour à bonne fin parvenir.

Jehan NICOLAI.

Autre.

Du joly tamps que par amours amoye,
Que de vingt ans estoit mon jone éage,
Mon plus grant bien seulement estimoye
Pooir avoir ma dame en mariage,
Ou tellement l'avoir à ma cordelle
Que de tous poins feusse bien du corps d'elle.
A ce pourpos je faisoie des lais,
Canchons, rondeaux, ballades, virelais.
J'estoie tout sanguin et colérique,
Et me sambloit mieulx valoir qu'ung palais
Soy récréer en l'art de réthorique.

—

Ce temps dura en plaisance et en joye
Jusques au jour que j'entray en maisnage;
Mais là trouvay de soussy la monjoye,
Soing infiny, triste pèlerinage;
Rihotte y list son horrible libelle,
Debte me noye et gaigagne rebelle,
Me femme tenche, et crez que de telz mais
J'ay sans cesser et de plaisir jamais,
Dont plusieurs fois me souhaide en Auffrique.
Nientmoins mieulx vault non désespérer, mais
Soy récréer en l'art de réthorique.

—

J'ay dont passé de jonesse la voye,
Et se connois du monde le passage.
Or fault pensser à Dieu qui nous anoye;
Qui ne le fait certes il n'est pas sage.
Disons luy dont oroyson pastourelle.
« Doulx Dieu, pardonne à ta créaturelle
» Ses maulx commis, ses délicts, ses meffais.
» Bien heureux sont de ta grâce refais,
» Pour contempler la haulte théorique;
» Licitement chascun poet, sur tels fais,
» Soy récréer en l'art de rhétorique. »

—

Chief, j'ay espoir, et de ce je me pais,
Qu'en brief avons des biens plus qu'à lestrique,
Et que chascun pora le cœr en paix
Soy récréer en l'art de réthorique.

Jehan NICOLAI.

Balade.

Ou temps jadis l'engletier extirpa
Charle défunc, bien-amé roy de France,
Qui mains jupiaulx de bregiers agripa
Et dégriffa mains moutons de sa brance.
Quant cel estoc fu hors de son pourpris,
Nesungs bregiers puis on y tint pour pris,
Puis a le lieu tellement maintenu
Qu'onques depuis l'estoc n'est revenu.
Là démonstra, pour paistre bestelettes,
Quant ung gardin est bien entretenu,
L'herbe en vault mieulx, aussi font les florettes.

—

— « Justice suy en qui seur arest a
» Pour les meffais corrigier à oultrance.
» Salomon roy en ma loy s'aresta
» Qui juge fu pourvéu d'atemprance. »
Le moyen dist : « Ma dame de hault pris,
» Dame justice où tous biens sont compris,
» Vostre corps soit en che lieu bien venu.
» Vescy le grant, d'aultre part le menu,
» Qui percevons que, pour nos brebisettes,
» Quant l'ung gardin est bien entretenu,
» L'herbe en vault mieulx, aussi font les florettes. »

—

— « Lorsque Jacob en songe reposa,
» Che dist le grant, quel déduit et plaisance! »
— « Mais, lorsque Pan sa flûte composa,
» Dist le menu, pour oster desplaisance
» Des pastouriaulx, qui puis furent apris
» De bien jouer de fluttes à devis,
» O! quel anoy nous est puis avenu! »
Justice dist : — « Discors est sourvenu.
» L'estoc coppés tous trois de vos holettes.
» Quant ung gardin est bien entretenu,
» L'herbe en vault mieulx, aussi font les florettes. »

—

» Quant Abraham tant de bestes garda
» Et que ses biens vindrent en habondance,
» Cremeur de Dieu et moy tant regarda,
» Que Dieu l'ama et lui donna cevance
» Et en ses jours de beaulx enfans petis,
» Le plus grant bien de tous ses appetis,
» En son pourpris, se j'ay bien retenu,
» D'oster discort ne se fut abstenu;
» C'est ung estoc trop nuysant aux cevrettes.
» Quant ung gardin est bien entretenu,
» L'herbe en vault mieulx, aussi font les florettes. »

MICHAULT CANONE.

Autre.

En m'en alant pour tirer vers Courtray
Sus ung chemin venant de saint Légier,
Pastourelles jusqu'à trois encontray
Et les oys longuement langagier.
Ly une estoit nommée Sarechon,
L'autre Hanain et la tierche Annechon.
Là disoient, bien les ay entendu,
L'une à l'autre sus le chemin herbu,
Tout en gardant moutons et brebisettes :
« Quant ung gardin est bien entretenu,
» L'herbe en vault mieulx, aussi font les florettes. »

—

Mès Sarechon qui avoit le cœr gay
Fist à Hanain tantost couleur cangier,
En lui disant : « Je say bien que je say.
» Pierot Caret qui est gentil bregier,
» Avés laissiet faire une plantison
» En vo gardin. Es-se fait de raison?
» Se vous l'eussiés tousjours bien clos tenu,
» Il n'y fuist point alés ne venu;
» Pour éviter dont telles besongnettes,
» Quant ung gardin est bien entretenu,
» L'herbe en vault mieulx, aussi font les florettes. »

—

Lors dist Hanain à Sarechon : « Bien je ay
» De vous oy parler, pour moy vengier,
» Du gros Robin pasteur lequel, pour vray,
» A vostre herbe foullée sans dangier ;
» Et avés fait souvent vostre parchon
» D'entre vous deux recorder vo lichon. »
Adont oys, quant orent tout conclu,
Qu'elles dirent : « Nostre honneur est perdu.
» Nous poons bien dire par amourettes :
» Quant ung gardin est bien entretenu,
» L'herbe en vault mieulx, aussi font les florettes. »

—

De la tierce pastourelle diray
Laquelle estoit de corage légier,
De ung Bauduin, le paistre de Lombray,
Ses florettes a laissiet calengier
Qui estoient en desous son plichon.
Adonc dirent les aultres en canchon :
« Tel mi, tel ti. » Et celle a respondu :
« Cha le doit, car mal avons retenu
» Qu'on nous diroit maintesfois basselettes :
» Quand ung gardin est bien entretenu,
» L'herbe en vault mieulx, aussi font les florettes. »

—

Quand je eulx oy leur pourpos, je me alay
Sur une crette assoir pour abrégier.
Savés de quoy droit là je me mellay ?
Che fu d'une pastourelle forgier,
La première dont je eux oncques renom,
Telle quelle, soit belle, bonne ou non ;
Car je n'y say par quel sens ne par u
Y commenchier, il i a bien paru ;
Che non obstant, après telles cosettes,
Quand ung gardin est bien entretenu,
L'herbe en vault mieulx, aussi font les florettes.

—

Chief, je aperchoy qu'en lisant à lunettes,
Quand ung gardin est bien entretenu,
L'herbe en vault mieulx, aussi font les florettes.

Frère Massin.

Autre.

Amour m'a fait dame choisir
Gratieuse et jà toute meure;
En elle gist mon seul désir;
Car de ung œl plus noir que une meure
Me esroulle tant parfaictement
Que je cuide, à mon jugement,
Estre du tout bien à se touce;
Mais j'ay du grant empeschement
Par le ciflet de Malebouce.

—

Je ne puis aler ne venir
Que ce ciflet ne est, à toute heure,
Sur les reus, dont mon faict furnir
Ne puis vers celle que je honneure.
Se en ce point je suy longement
Sans avoir aultre alégement,.
Mes flancs sont faicts, car pour la doulce
Morir me convient à tourment
Par le ciflet de Malebouce.

—

Et se je moers, quel desplaisir
Pour moy! Quant je y pense, je en pleure.
Pour ce fait piteux retenir,
Escripre je feray deseure
Ma tombe : « Chy gist noblement
» L'amant qui moru proprement
» L'an qui trespassa sur sa couce,
» Sans joir de amour nullement
» Par le ciflet de Malebouce. »

Robert PUISSANT.

Autre.

Mère de Dieu, dame de hault empire,
Autel du ciel, que Dieu veult consacrer,
Arche du pain, je te puis aussi dire
Duquel chacun est tenu de gouster,
Tu es le rieu courant sans arester,
Où se contient nostre salvation;
Tu es le pris de no rédemption,
Quant tu portas IX mois le sainct des saincts,
Par quoy tu es, long mon intencion,
Temple de honneur et refuge aux humains.

—

Tu es temple, pour mieulx au vray descripre,
Plus honouré que on ait oy parler,
Fort reluisant, plus que perle ou profire,
Ne que rubis ou déamant très-cler;
Et n'est langhe qui sceuist extimer
La noblesse de ta fondacion;
Tu es temple sur le mont de Syon,
Hault eslevé dessus les vens serains,
Dont on te poet nommer sans fiction
Temple de honneur et refuge aux humains.

—

Se doibt celuy qui son fait bien remire,
De cœr dévot devers toy retourner.
Tu es celle qui poet apaisier le yre
De ton chier filz et à paix ramener.
Tu es preste de doulcement orer
Pour les pécheurs, par ta dignation;
Obtiens pour ceulx plaine rémission
Qui te servent de cœr à joinctes mains
Et te nomment par grant dévotion
Temple de honneur et refuge aux humains.

—

Chief, ceste Dame est, sans dilation,
Temple de honneur et refuge aux humains.

(*MS. de la Biblioth. de Tournai.*)

L.

Les trois Contes de Cupido et d'Atropos.

PREMIER CONTE.

Oyez, mortels, un bien nouveau propos
De Cupido le dieu des amourettes,
Et de la Mort qu'on appelle Atropos.
Amour, volant par voyes indiscretes
Vient rencontrer la Mort qui aussi vole;
Mais il trouva ses costes trop durettes;
Cy dit ainsi: — « O vieille aveugle et folle!
» Voir ne te puis, car j'ai les yeux bandez,
» Dont en heurtant contre toi je m'affolle. »
— « Beau sire Dieu, très-mal vous l'entendez,
» Répond la Mort à voix obscure et basse;
» J'ai bien à faire, et vous me retardez. »
— « Pas n'est besoin que toujours mal on fasse.
» Dit Cupido; mais si voulez m'en croire
» Appointons-nous, belle dame, allons boire. »
Lors, ce disant, ils vont à la taverne.
La Mort buvait autant qu'une cisterne,

Vantant les faits desquels est ouvrière;
Et Cupido redressait sa bannière,
Disant comment tant de gens il fait fous,
Et leur fait perdre et maintien et manière ;
En disputant, on buvait à tous coups.
Atropos pleige, et Cupido s'enivre;
L'hoste lassé, bientost d'eux se délivre.
Ils s'en vont hors, puis d'un lez, puis de l'autre.
La vieille Mort qui tout froisse et espautre,
Par grand mescompte, a saisi l'arc d'Amours :
Amour aussi qui tout fait à rebours,
Croyant saisir le sien, prit l'arc de Mort
Et son carquois; voulez-vous plus beaux tours?
Sans y viser et sans autre record,
S'en vont ailleurs, tirent flesches sans nombre.
Mort fait lumière, et Cupido fait ombre.
A chacun coup que Cupido descoche,
Il attaignoit de mortelle sagette
Ou homme ou femme à qui la Mort approche;
Et à tous coups que fausse Atropos jette,
Elle faisoit homme ou femme amoureux.
Maint beau jeune homme alaigre et vigoureux
Y vis-je cheoir atteint de mortel dard,
Et maint vieillard, d'amour tout langoureux.
O quel abus de voir un tel soudard
Servir Amour, et le jeune mourir,
Laissant Vénus et son grand étendard!
Sage n'est pas, qui trop avant s'y fonde :
Mais quel remède? On n'y peut secourir.
Ainsi est-on gourmandé en ce monde
Par deux méchans qui nous font tous périr.

DEUXIÈME CONTE.

Amour s'en vint depuis, tout yvre et las,
Tant eut-il pris de vin et de soulas,
Rendre au giron de sa dame de mère,
Qu'on dit Vénus, or douce et puis amère,
Dormant en lit de plumettes délies
Bien tapissé de verdures jolies.
Tout à l'entour sont les Nymphes et Grâces
Nues, dormant, bien refaites et grasses :
Quand là survint ce fol dieu qu'on maudit,
Chascun dormoit, ainsi comme l'ai dit,

Fors Volupté, la nièce de Vénus,
Qui s'esbattoit avec des enfans nus,
Prenant plaisir et faisant un banquet
Tout plein de joie et d'amoureux caquet.
Cupido but trois fois à son entrer
De bon vin doux, pour se mieux accoustrer ;
Et Volupté la plaisante et la gaie,
Prit une harpe, et de chanter s'essaie,
Pour festoyer Amour à sa venue,
Lequel s'endort dessus sa mère nue,
Et ronfle, et soufle, et son arc laisse cheoir
Sur un coussin, où depuis se vint seoir
Volupté gente, et si fort se blessa
Qu'un cri aigu dans l'air elle poussa.
Vénus s'éveille, et voit sa nièce froide,
Qui clost les yeux, et devient toute roide.
Lors en plorant s'écrie : — « Ah ! Dieu mon père !
» Grand Jupiter, soyez-moi si prospère
» Que je ne perde ainsy ma Volupté. »
En ce disant, la nymphe Pasithé
Oignit soudain de baume la picqure
De Volupté, et santé lui procure.
Garie à coup de baume odorifère,
Vénus la baise, et ces mots lui profère :
— « Las ! qui t'avoit, ô ma nièce, ma mie,
» Ainsy navrée, et en mort endormie ?
» Que je le sache, afin de m'en venger. »
Lors Volupté montra l'arc estranger,
Et une flèche encor de son sang teinte,
Qui presque l'a mortellement atteinte.
Vénus regarde et connoist l'arc de Mort,
Dont de dépit ses belles lèvres mord.
— « Gardez, pour Dieu, dit-elle, d'y toucher ;
» Filles, gardez. Ah ! le notable archer
» Qui a changé son très-bel arc d'yvoire
» A cestui-cy d'Atropos pasle et noire !
» Qu'il soit porté hors de notre chastel,
» Avec son arc et son carquois mortel.
» Mais gardez bien de toucher à main nue,
» Ni arc, ni flesche ; ô quel disconvenue !
» Je sçai de vray qu'il en a fait du mal. »
Lors une nymphe entour l'arc énormal
Et la sagette enveloppe un tapis,
Et le tout jette au loin, de peur de pis,

PIÈCES A L'APPUI.

Par la fenestre, ès fossés du chastel,
Qui est si beau qu'au monde n'y a tel;
Et ce faisant, par bon accord notable,
Voicy venir un bruit épouvantable
De gens crians, cris d'horrible pitié,
Lesquels la Mort par force et mauvaistié,
A grans troupeaux chassoit en les battant,
Vers le chastel où de dames a tant.
Alors Vénus met l'œil à la verrière,
Voit tant de gens, s'escrie : — « à la barrière!
» Portiers, fermez, levez le pont-levis.
» Oncques le jour tel tumulte ne vis. »
Ce sont vieillards toussans, crachans et courbes,
Lesquels la Mort chasse à grans tas et tourbes
Vers le chastel d'amoureuse plaisance;
Contre le droit de naturelle usance,
Et chacun d'eux porte un jeune homme mort
Dessus sa croupe, et s'approche bien fort.
Alors Vénus, d'une grand' gallerie,
Parle à l'Amour, fort dolente et marrie.
— « Ah! mauvais fils, dit-elle, es-tu délivre
» De ton fort vin? Seras-tu toujours yvre?
» Où est ton arc si noble et triomphant?
» Qu'en as-tu fait? Dis, malheureux enfant,
» Qui pour tuer tous ceux de nostre hostel,
» As apporté cy-dedans l'arc mortel. »
Ainsi disoit Vénus, ayant grand dueil,
Dont à Amour la larme vint à l'œil.
Il bat sa coulpe et gémit du mesconte
Des arcs chargés dont il a dueil et honte,
Et dit ainsi à sa mère : — « Ha! madame,
» Certainement je suis digne de blasme;
» J'en ai regret, et le cœur m'en remord,
» Tant d'avoir bu avec l'horrible Mort,
» Comme d'avoir par erreur pris l'arc sien.
» Car bien j'entends qu'elle a ores le mien;
» Mais je suis seur bientost le recouvrer,
» Et desormais plus sagement ouvrer. »
On ne sçait plus céans quel conseil prendre;
Car contre Mort aucun n'ose entreprendre,
Fors Cupido, qui monte sur la tour
Pour voir la vieille et ses gens à l'entour :
— « Que Jupiter, lui dit-il, te confonde!
» Tant m'as-tu mis en tristesse profonde!

» Rends-moi mon arc que tu m'as dérobé,
» Ou autrement de nully destourbé
» Je ne seray, que de ta propre flesche
» Je ne te tue icy de ceste brésche;
» Si sera quitte au moins de toy le monde. »
« — Ah! ivrognet, répond la Mort immonde,
» Je crains autant tes menaces folettes,
» Comme je fais roses et violettes;
» Finir ne puis, ne jamais je mourray;
» Ains après toi éternelle seray.
» Mais puis qu'ainsi t'es mis en ce danger
» Que de mon arc à cestui-cy changer,
» Je veuil aussi que nous changions de noms,
» Et que le nom de l'un l'autre prenions,
» Car désormais en tous cris et clamours
» Tu seras dit la Mort et moy Amours. »

TROISIÈME CONTE.

De ce, Vénus grandement indignée,
Comblée de dueil, de desplaisir muée,
Pour donner ordre en ce trouble malin,
S'en est allée au haut ciel crystallin,
Où Jupiter, de tous biens grand donneur,
Est triomphant en gloire et en honneur,
Auquel ainsy de sa diserte langue,
Voulut trousser humblement sa harangue.

Vénus à Jupiter.

« O Jupiter! mon vrai dieu et mon père,
Dont la vertu tout régit et tempère,
Escoute-moi. Si en quelque saison
Tu es flexible au moyen d'oraison,
Je te requiers humblement or en droit,
Ainsy que Dieu me vouloir faire droit,
Et comme père où gist vraie amitié,
De moi ta fille avoir quelque pitié,
Mon fils a fait change, dont lui remord,
De son bel arc avec celui de Mort.
A ce moyen, mes armes et mon nom,
Et de mon fils le triomphant renom
Passant en bruit celui de tous les dieux,
A toutes gens est aussi odieux,

Que d'Atropos partout furent jadis
Les traits méchants, malheureux et maudits. »
Lors Jupiter dit : — « Ma fille, on verra,
Et meurement ma cour y pourvoira. »
Lors, sans délay, de ce prit soin et cure,
En commandant à son héraut Mercure
D'aller sommer Atropos pasle et fade,
Pour envoyer suffisante ambassade.
Vénus aussi eut exprès mandement
D'envoyer gens de bon entendement.
Mil cinq cent vingt, le premier de septembre,
Ses grands estats desquels je vous remembre
Furent à Tours assignés, puis tenus.
Premièrement, de la part de Vénus,
Volupté vint, puis Grâces ou Charites,
Dignes de loz par vertueux mérites;
Après leur train, marchoit celuy d'Hébé,
Qui me vint dire : — « Or, si tu n'es abbé,
Ou grant prélat ayant la tête rase,
Je logeray aujourd'hui en ta caze. »
En mesme temps, la cruelle Mégère
Vint de la part d'Atropos rude et fière.
Mercure adonc toutes les assembla,
Et Volupté la première parla.

Volupté à Mégère.

« Pourquoi vouloir par force retenir
Ce qu'à autrui l'on sait appartenir?
Je parle à toi, ô furie infernale,
Orde Mégère, ayant charge totale
Par Atropos, comme la plus perverse,
Pour soutenir injuste controverse!
Le premier point dont je te vueil poursuivre,
Est qu'un enfant mineur d'ans, fol ou yvre,
Est pleinement relevé de léger,
De ce qu'il a pu vendre et estranger.
Item, depuis qu'on voit par apparence
Qu'en une eschange a grosse différence,
Et que l'un passe en tout l'autre à prix juste :
Tel changement est faux, vain et injuste.
Item, il faut, sans croire le contraire,
Qu'eschange soit tout pur et volontaire,
Franc, libéral, et qu'il soit présenté

De l'un à l'autre en franche volonté.
Or il est clair, par trop pressé de boire,
Que Cupido perdit sens et mémoire,
Mesmes alors que, sans penser au cas,
Eschange fist de son arc et carcatz :
Certes ne fust onques le vouloir tel
A Cupido, de prendre l'arc mortel,
Pour délaisser à son désavantage
Le sien joyeux à la Mort en ostage.
Par ces raisons, et autres que ne dis,
Pour abréger la somme de mes dits,
Je quiers que l'arc d'Amour, dieu des humains,
Dès maintenant soit remis en ses mains.
A tant finit Volupté le sien dire.
Alors Mégère escumant par grand ire,
De cœur félon et d'arrogance fière,
Lui fait response en semblable manière. »

Mégère à Volupté.

« Lorsque des arcs fut fait l'eschangement,
O Volupté! tu prétends follement
Cupido estre yvre et saoul à outrance;
Je dis que vaine est telle remonstrance
Et qu'on ne doit pas droit accepter mie
Ce qui produit son crime et infamie.
Quant à cela que tu dis par despris,
Que l'arc d'Amour est trop de plus haut pris
Que cil de Mort, et de meilleure sorte
Je te le nie, et aux faits m'en rapporte.
Si l'arc de Mort est triste et douloureux,
Celui d'Amour est grief et langoureux;
L'un fait à coup du monde trespasser :
L'autre en vivant de mort les traits passer.
Presque en valeur ils conviennent ensemble.
Mais, pour en dire icy ce qu'il m'en semble,
Mieux vaut par Mort perdre à coup sa vigueur,
Qu'en Amour vivre et traisner en langueur.
L'eschangement fut franc et volontaire;
Car on a vu, de manière assez claire,
De l'arc mortel Cupido fort tirer,
Pour jeunes gens d'iceluy martyrer.
Je n'en dis plus, et finis pour cela :
Pourtant chacun se tienne à ce qu'il a. »

Ainsi finit Mégère sa réplicque,
Et Volupté formoit jà sa duplicque,
Et tant croissoit toujours leur différend,
Que long procès y estoit apparent.
Mercure lors monstrant son caducée,
Toute discorde et rumeur fut cessée;
Car il a bien le pouvoir ici bas
Pour amortir tous contens et débats;
Ce fait, aussi bon silence obtenu,
Leur déclara ce formel contenu.

Mercure.

« Oyez, vous tous, assemblés où nous sommes.
Par Jupiter, roy des Dieux et des hommes,
Ceci j'ordonne, afin que ne fourvoye :
Tiens, Volupté, voilà l'arc qu'il t'envoye,
Que porteras à Vénus ta grand' mère,
Qui jusqu'ici a eu douleur amère;
Et, de par moy, lui feras à sçavoir
Qu'il a puissance et semblable pouvoir,
Comme celui dont Atropos la noire
Priva son fils Cupido après boire.
Mais qu'elle die à son fils et commande,
Sur le danger d'encourir grosse amende,
Qu'il ne soit plus de cerveau si léger,
De le laisser ou perdre, ou estranger.
Semblablement entends à moy, Mégère;
Voicy un arc cruel et mortifère
Dont Atropos, pleine de venefice,
Exercera son coustumier office,
Et s'elle veut de l'arc d'Amour tirer,
Pour vieilles gens en amour attirer,
Tous cy présens, et absens soient certains
Qu'à tous ceux-là qui en seront atteints
Telle rigueur leur sera impartie
Qu'ils aimeront, mais sera sans partie;
Tous ces vieillards toussans, crachans, chanus,
Ne seront point aux dames bien venus,
Et s'ils le sont, ce sera par l'adresse,
Non point d'amour, mais plutost de richesse.
Sur ce, finis de ma charge le dit,
Qu'observerez sans aucun contredit. »

Son dit fini, Mercure au ciel volla,
Puis un chacun sans délay s'en alla,
Et peu-à-peu diminua la presse.
Le soir venu, Hébé, ma belle hostesse,
Pour entremets de la collation
De ce me fist briève narration.

M.

Chanson.

Plus nulz regretz, grands, moyens ne menuz,
De joye nudz,
Ne soient ditz ne escriptz.
Oresr evient le bon temps Saturnus
Où peu congnuz
Furent plaintes et cris.

—

Long-temps nous ont tous malheurs infiniz
Battuz, pugniz
Et fais povres maigretz.
Mais maintenant d'espoir sommes garniz;
Joinctz et unis,
N'ayons plus nulz regretz.

—

Sur nos préaux et jardinetz herbus
Luyra Phébus
De ses rais ennobliz.
Ainsi croistront noz boutonneaux barbus,
Sans nulz abus
Et dangereux troublis.

—

Regretz plus nulz ne nous viennent après;
Vostre heure est près
Venant des cieulx béniz.
Voisent ailleurs regretz plus durs que gretz,
Fiers et aigretz,
Et cherchent aultres nidz.

—

Se Mars nous tolt la blanche fleur de lis,
Sans nulz délictz,
Sy nous donne Vénus
Rose vermeille, amoureuse, de prix,
Dont nos espritz
N'auront regretz plus nulz.

(*Albums de Marguerite d'Autriche.*)

Rondel.

Changier ne veulx, c'est mon plaisir ;
Nul autre ne me peult tant plaire.
A tousjours je luy veulx complaire,
Quoy qu'en soit, car c'est mon désir.

—

En prende qui veult desplaisir ;
Je dis, ne vous veuille desplaire :
« Changier ne veulx. »

—

Et quoy qu'il me puist advenir,
Laissiez parler, murmurer, taire ;
Jamais aultrement n'en veulx faire,
Mais à tousjours ce mot tenir :
« Changier ne veulx. »

(*Ibid.*)

Autre.

Cueurs désoléz par touttes nations,
Deul assemblez et lamentations ;
Plus ne quérez l'armonieuse lire.

—

Lyesse, esbas et consolations,
Laissez aller ; pressez pleurs, passions,
Et me aydez tous à croistre mon martire,
Cueurs désoléz.

—

Venez à moy par mille légions,
Enfondez-moy douleurs par millions ;
Le noble et bon dont on ne peut mal dire,
Le soustenel de tous sans contredire
Est mort, hélas ! quels mallédictions,
Cueurs désoléz !

(*Ibid.*)

Autre.

Plaine de deul et de mélancolie,
Voiant mon mal qui tousjours multiplie
Et qu'en la fin plus je ne puis porter,
Contrainte suy, pour me reconforter,
Me rendre à toy le surplus de ma vie.

—

Je te requiers et humblement supplie,
Pour les douleurs de quoy je suis ramplie,
Ne me vouloir jamais abandonner,
Puis qu'à vous suis le reste de ma vie,
Plaine de deul et de mélancolie.

—

Il ne me chault quy quy en pleure ou rie;
A vous je suis, besoing n'est que le nie;
Plus n'est possible à moy dissimuler.
Par quoy je dis, en parlant de cuer cler,
Qu'à vous me rens le reste de ma vie,
Plaine de deul et de mélancolie.

(*Ibid.*)

Autre.

Ce n'est pas jeu d'estre si fortunée
Qu'eslongner fault ce que l'on aime bien;
Et sy suis seure que pas de luy ne vient,
Mais me procède de ma grant destinée.

—

Dictes-vous donc que je suis esgarée;
Quant je me voy séparée de mon bien.
Ce n'est pas jeu d'estre si fortunée.

—

J'ay le rebours de toute ma pensée,
Et s'y n'ayme qui me conforte en rien;
De tout cecy je le porteray bien,
Mais que de luy je ne soye oubliée.
Ce n'est pas jeu d'estre si fortunée.

(*Ibid.*)

Autre.

Deuil et ennuy, soussy, regret et payne,
Ont eslongé ma plaisance mondaine,
Dont à par moy je me plains et tourmente,
Et en espoir n'ay plus un brin d'atente ;
Véez-là comment Fortune me pourmaine.

—

Je n'ay pensée qui joye me ramaine.
Ma fantasie est de desplaisirs plaine ;
Car à toute heure devant moy se présente
Deuil et ennuy.

—

Ceste longheur vault pis que mort soubdaine,
Puis qu'il n'y a sang, char, otz, nerf ny vaine
Qui rudement et très-fort ne s'en sente.
Pour abrégier, sans qu'en rien je vous mente,
J'ai, sans cesser, qui ma vie à fin maine,
Deuil et ennuy

(*Ibid.*)

Rondel à Nostre-Dame.

Dame qu'estes de Dieu la fille,
Qui conceupte vostre souverain père,
Et, l'enfantant, demourastes pucelle,
Conduisez-moy à mener vie telle
Que par péchier mon ame ne se altère.

—

En vous, Dame, tellement m'ame espère
De parvenir à telle fin prospère
Que parviendra en joye supernelle,
Dame, qu'estes de Dieu la fille.

—

Deffendez-moy de l'ennemy haustère,
Quant me fauldra gouster la mort aspère
Et départir de la vie mortelle.
De mon ame faites telle tutelle
Que point ne soit des enfers en misère,
Dame qu'estes de Dieu la fille.

(*Ibid.*)

Autre.

Aussi povre huy que l'aultre jour,
Je suis servant bien grant maîtresse,
Et de bien servir je ne cesse,
Mais peu me sens de ma labour.

—

Combien que j'en aÿ fait rumour,
Je demeure tousiours sans cesse
Aussi povre huy que l'aultre jour.

—

Conte on ne tient de ma clamour;
Je dis aussi vrai que la messe.
Paié suis de belle promesse
Dont, attendant, vis en langour,
Aussi povre huy que l'aultre jour.

(*Ibid.*)

Autre.

Que puis-je mais, se ne suis belle?
A moy ne tient; c'est à Nature
Laquelle fait sa créature
Blanche, rouge, rousse ou brunelle.

—

Telle qu'on me voit je suis telle,
Puis qu'à moy n'estoit l'électure.
Que puis-je mais, se ne suis belle?

—

Bonne suis, noble demoiselle,
D'assés élégante stature,
Ayant en bon lieu nourriture,
Et s'en riens je ne suis miselle,
Que puis-je mais, se ne suis belle?

(*Ibid.*)

Autre.

Une femme qui n'est pas saige
A prins ung hom qui abre n'a,
En son jardin si s'adonna
A l'aimer comme homs de passaige.

—

Forme d'estre homs en son visaige
Il avoit; pourtant l'empoigna
Une femme qui n'est pas saige.

—

Et, pour entrer en mariaige,
Ung cimier plain d'or luy donna
Et son tout luy habandonna.
Ainsi commença son mesnaige
Une femme qui n'est pas saige.

(*Ibid.*)

A ses Filles.

Belles parolles en paiement
A ces mignons présumptueux,
Qui contrefont les amoureux
Par beau semblant ou aultrement.

—

Sans nul crédo, mais promptement,
Donnez pour récompense à eulx
Belles parolles en paiement.

—

Mot pour mot, c'est fait justement,
Ung pour ung, aussi deulx pour deulx;
Se devis ils font gracieux,
Respondez gracieusement
Belles parolles en paiement.

(*Ibid.*)

Monseigneur de Ponpet.

Au plus offrant ma dame est mise
Et au dernier enchérisseur.
Je ne sçay se c'est par honneur,
Mais je n'en prise pas la guise.

—

Elle m'avoit sa foy promise.
Mais je voy qu'elle a mis son cueur
Au plus offrant.

—

Et pour ce je quicte la prise
D'estre nommé son serviteur ;
Car dame me porte maleur.
Aussi je quicte l'entreprise
Au plus offrant.

(*Ibid.*)

Réponse.

Je ne suis pas en vente mise ;
Nul n'est qui soit de moy vendeur ;
Car, selon le bon entendeur,
Ce n'est pas des dames la guise.

—

Ma foy à nul je n'ay promise,
N'à vous, n'à aultre, soyez seur.
Je ne suis pas en vente mise.

—

Bien en povez quicter la prise,
Comme le non-prenant chasseur.
Et ce je tiens pour moy bonheur;
Car, pour suivre votre entreprise,
Je ne suis pas en vente mise.

(*Ibid.*)

Rondel.

Tant que je vive, mon cueur ne changera,
Pour nul vivant, tant soit-il bon ou saige,
Fort et puissant, riche, de hault lignaige;
Mon choix est fait, aultre ne se fera.

—

Il peult estre que l'on devisera;
Mais jà pour ce ne muera mon couraige;
Tant que je vive, mon cueur ne changera.

—

Jamais mon cueur à l'encontre n'yra
D'un franc vouloir; l'en ay mis en ostaige.
De l'en oster point ne suis si volaige.
Où je l'ay mis à tousiours mais sera;
Tant que je vive, mon cueur ne changera.

(*Ibid.*)

La Baume.

Quel desplaisir a une demoiselle
A qui advient rebours de son espoir!
Point de tel n'est, tant vous fais assavoir,
Dont je la tiens entre aultres bien miselle.

—

Puis çà, puis là luy torne la cervelle
En grief pencer, dont l'on peult concevoir
Quel desplaisir a une demoiselle.

—

Si en maintien et en parler chancelle,
Merveille n'est; car n'est en son pouvoir
De varier, ne muer le vouloir
De ceulx qui ont total pouvoir sur elle.
Quel desplaisir a une demoiselle!

(*Ibid.*)

Liquerque. (*Liedekerke?*)

« Qui l'eust pensé? dit-on communément,
» L'on y eust mis remède de bonne heure. »
Mais en ce dist n'a n'arrest ny demeure;
L'on doit avoir sur son fait pancement.

—

N'est-ce pas dit assez moult folement :
« L'on m'a donné d'une prune mal meure;
» Qui l'eust pensé? »

—

Considérer chascun certainement
Doit, bien pensant en cela que labeure.
Se fortune survient ou blanche ou beure,
Jà pour cela ne dient promptement :
« Qui l'eust pensé? »

(*Ibid.*)

Mademoiselle de Baude.

Tout pour le mieulx, bien dire l'ose,
Vient maleur qu'il fault soubtenir;
Se c'est pour à mieulx parvenir,
L'endurer est bien peu de chose.

—

Mon cueur en franchise repose,
Sans riens parcial soy tenir,
Tout pour le mieulx.

—

De ma part riens je ne propose.
Viengne ce qui pourra venir.
Car dire veulx et maintenir
Que des emprinses Dieu dispose
Tout pour le mieulx.

(*Ibid.*)

A mademoiselle de Bande.

Fiez-vous-y en voz servans,
D'heure en avant, mes demoiselles,
Et vous vous trouverez de celles
Qui en ont eu des décepvans.

—

Ils sont en leurs ditz observans
Motz plus doulx que doulces pucelles.
Fiez-vous-y.

—

En leurs cueurs ils sont conservans,
Pour décepvoir, maintes cautelles;
Et, puisque ils ont leurs fassons telles,
Tout ainsi comme à bavantz,
Fiez-vous-y.

(*Ibid.*)

Rondel.

Après regretz il se fault resjouyr,
Chassant tristesse et deul et souvenir,
Car j'ay la grâce de celle que j'aimoye.
Rien en ce monde certes je ne vouldroye,
Fors tousjours être près d'elle à mon plaisir.

—

Bien longhement elle m'a fait languir
En trop grant doubt qu'elle me deubt hayr;
Mais maintenant veult que je me resjoye
Après regretz.

—

A tousjours mais je la veulx bien servir;
Elle le vault plus qu'aultre sans mentir.
Et par ainsy vivrons tousjours en joye,
Puisque s'amour m'a donnée et ottroye,
Sans plus avant penser à desplaisir
Après regretz.

(*Ibid.*)

Autre.

Dureront tousjours mes hélas?
Prendront-ils jamais point de fin?
Les escuz mis avecq l'or fin
M'ont gardé d'entrer en solas.

—

De m'en lamenter je suis las.
Qu'en sera-il à la parfin?
Dureront tousjours mes hélas?

—

J'ay esté et suis en dur las,
Plus enserré qu'en ung cophin;
Il n'y a parent ny affin
Qui me gardoit de dire : « Las!
« Dureront toujours mes hélas?

(*Ibid.*)

Le Bastard de Bourbon.

A la louche le gentil homme
Qu'est extimé à tous endrois,
Ne pêchera, comme je crois,
Pois au pot de une qu'on ne nomme.

—

Ils sont cuitz non pour luy en somme.
Pourtant n'en approchoit ses doigts
A la louche le gentil homme.

—

Entretiens, tornois à grant somme,
Ne mueront les amoureux droits.
Aultant à ung motz com à trois,
Il pert le temps qu'en vain consomme
A la louche le gentil homme.

(*Ibid.*)

Le Sauvaige filz du Président de Brabant.

Tant de gens sauvaige en ce monde
Sont à présent, que c'est merveille.
L'ung dort ou songe, et l'aultre veille;
L'ung est fol, l'aultre en sens se fonde.

—

L'on trouvera, plus qu'en mer de unde,
De diversité non pareille
Tant de gens sauvaige en ce monde.

—

Les ungs ont bien belle faconde,
L'ung voit cler, l'aultre a sorde oreille,
L'ung en amours fort se traveille;
Et pourtant je dis que il habonde
Tant de gens sauvaige en ce monde.

(*Ibid.*)

Ma Demoiselle.

Espoir j'ai eu, partant de mon enfance,
Et tousiours ay et veulx avoir espoir
Là où l'ay mis; car vous debvez sçavoir
Que tout mon bien il gist en mon avance.

—

Pour la source et bonne relevance
De tous maleurs que je pourroye avoir,
Espoir j'ay eu, partant de mon enfance.

—

Tout tant que j'ay, sans point de deffaillance,
De la vie vient, non pas de mon pouvoir.
Si peult l'on bien par mes ditz parcevoir
Que contre tous maleurs pour résistance
Espoir j'ay eu, partant de mon enfance.

(*Ibid.*)

Chanson.

Me faudra-il tousjours ainsy languir?
Me faudra-il enfin ainsy morir?
Nul n'ara-il de mon mal cognoissanc?
Trop a duré, car c'est de mon enfance.

—

Je prie à Dieu qu'il me doint attemprance;
Mestier en ay, je le prens sur ma foy.
Car mon seul bien est souvent près de moy,
Mais pour les gens fault faire contenance.

—

Par quoy conclus, seullette et à part moy,
Qu'il me fauldra user de pacience.
Las! c'est pour moy trop grande pénitence,
Certes, oui, et plus quant je le voy.

(*Ibid.*)

Autre.

Pour ung jamais un regret me demeure
Qui, sans cesser, jour et nuit, à toute heure,
Tant me tourmente que bien vouldrois morir.
Car ma vie est fors seulement languir,
Par quoy fauldra à la fin que je meure.

—

D'en eschapper l'atente n'est pas seure,
Car mon las cuer en tristesse labeure
Tant que ne puis celle douleur souffrir;
Et sy m'est force devant gens me couvrir,
Par quoy fauldra à la fin que je meure.

—

De m'infortune pensoie estre au deseure,
Quant ce regret mauldit où je demeure
Me couru sus pour me faire morir.
Délaissée fus seule sans nul plaisir,
Par quoy fauldra à la fin que je meure.

(*Ibid.*)

Rondel.

Plaine d'ennuy, de longue main attainte
De desplaisir en vie langoureuse,
Dis à par moy que seroys bien eureuse
Se par la mort estoit ma vie estainte.

—

Ne pensez pas que je le dye par fainte,
Car sans cela me tiendray malheureuse,
Plaine d'ennuy.

—

Sans Dieu ne puis venir à mon atteinte
Auquel je fais pryère douloureuse
De non me voir en forme rigoureuse
Se je demeure à tousjours de noir tainte,
Plaine d'ennuy.

(*Ibid.*)

IV.

La Poésie.

Les vers, en tout malheurs et contraire parti,
Me sont refuge seur, qui me fut départi
Du ciel béning dès-lors qu'il eut à ma naissance
De mes futurs ennuiz première cognoissance.
Ilz me sont aux travaux soulas, retraite et port,
Comme le marinier, pressé d'oraige fort,
Ou aux flots d'Ionie ou en la mer Égée,
L'aiant jà despouillé la tourmante enragée
D'ancre, voile et timon, s'efforce ainsi surpris,
Avec ses avirons, restans de tout le bris,
Prendre terre où il void l'arène secourable
Que luy adresse à coup son destin favorable,
Adfin que là, estant hors du péril des flots,
Les vœux il puisse rendre, avec honneur et los,

Pour soi et pour sa nef des eaux desveloppée,
A Glauque, à Mélicerte, à dame Panopée :
Ainsi moi, du milieu de l'effort obstiné
Des maux, que de là sus le ciel m'a destiné,
Me battant la rigueur continuelle et forte,
J'ai recours à Parnasse et m'y sauve de sorte
Que, trouvant les neuf sœurs dessus le sacré mont,
Je recognoi le bien lequel fait elles m'ont,
Et leur offre, échappé de la tourmente dure,
L'honneur qui leur est deu de libation pure.
Là s'en va bonne part de ce qu'ay de loisir;
Et, regardant à quoy elles prennent plaisir,
J'emploie à ce devoir peine, sens et étude,
Pour tesmoigner un cœur exempt d'ingratitude.
Souvent l'aurore, jointe à l'astre matinal,
M'a veu, sur le sommet d'Hélicon virginal,
Chanter et célébrer l'honneur des muses belles
Dont l'amour est aimable; et qui est aimé d'elles
A ung trésor acquis, sous lequel reste bas
Tout prix mortel en terre, et ne l'egalle pas.
. . . . . .

Sonnet sur Enée.

De cil en terre est vaine l'espérance
Qui, tout labeur mettant à nonchaloir,
L'estime plus qu'autre animal valoir,
Sans que Vertu lui soit ferme asseurance.

—

Ce fier troien, par sa persévérance,
Vainqueur des maux dont on se peut douloir,
Montre que vaut le vertueux vouloir
Et aux efforts la longue tolérance.

—

Au dur mépris de tous les cas amers,
Qui sont parmi tant de terres et mers,
De son haut prix la valeur on contemple;

—

Dont il acquit un immortel renom.
Et vous, seigneurs, qui cherchez vostre nom
Rendre immortel, suivez un tel exemple.

Sur Enée.

Après la mer, la tempeste, l'orage,
Les bancs, les flots, les périlz enduréz,
Au port du Tibre, aux siéges désirez,
Arrive Énée au valeureux courage.

—

Mais par Junon, qui obstinée en rage,
Lui sont les champs moins que l'onde asseuréz,
Les rois émeus, les peuples coniuréz,
Turnus ardant, vive d'Enfer la rage.

—

Ainsi, mortels, les maux que l'univers
Peut amener, et tant de cas divers
Que le destin trop cruel nous envoie

—

(En attendant la mort qui du bonheur
Est ferme arrest), pour contendre à l'honneur
Nous sont pénible et longue et seule voie.

Combat de Darès et d'Entelle.

. . . . . .

Ces deux vaillans gens d'armes
Arment leur poings d'unes pareilles armes.
Soudainement un chacun d'eux se dresse,
Et haut en l'air sans peur les bras adresse.
Leurs chefs hausséz arrière tirent loin
Des coups tiréz. Puis l'un et l'autre poing
Parmi les poings l'un de l'autre entrelacent
Et au combat s'échauffent et se lassent.
L'un fut des pieds plus léger et dispos,
Aiant aussi la jeunesse à propos.
L'autre de corps plus ferme en grandeur haute;
Mais les genoux débiles lui font faute,
Dont tout il tremble; et bien fort halletant
L'aleine va ses grands membres battant.
Maints coups en vain souvent tirent entre eux;
Maints coups tiréz doublent au côté creux;

Grand son se rend de l'estomac profond.
Les mains souvent et soudain passer font
Autour du col, des temples, des aureilles.
Craquer oit-on les ioues à merveilles
Aux rudes coups. Entelle, roide et ferme
Et trop pesant, se tient en même terme.
Du corps entier, avecques l'œil veillant,
Se garde bien des traits de l'assaillant
L'autre senblable à celui qui s'efforce
De prendre un fort bien haut à toute force,
Ou comme cil par qui les ennemis
Sont assiegéz sur la montagne mis,
Puis çà, puis là, de tous costéz il use,
Pour les gaigner et veincre, d'art et ruse;
Et de beaucoup d'assauts qu'il donne et dresse
Souvent en vain les poursuit et les presse.
Or va montrer Entelle s'élevant
La droite main et la hausse en avant;
L'autre qui vit venir le coup bien vite
Dessus son chef, d'un corps léger l'évite,
Entelle, au coup sa force entière usant,
L'épand au vent, et, de soi trop pesant,
Tout plat en terre adoncq de sa hauteur
Tombe étendu par sa grand' pesanteur,
Comme parfois on voit tomber d'amont
Ou au dessus d'Érymanthe le mont
Ou dessus Ide, en grandeur tant insigne,
Un haut pin creux qui du fond s'éracine.
Tant les Troiens que de la Tinacrie
Les jeunes gens, chacun s'élève et crie
Pour sa faveur; le cri jusque au ciel va.
Premier Aceste accourant s'y trouva,
A son ami d'aage égal vient grand' erre
Et par pitié le relève de terre.
Mais le seigneur Entelle, n'estant point
Tard pour sa cheute ou troublé d'un seul point,
Rentre plus rude au combat et s'augmente
La force en lui d'une ire véhémente.
La honte adoncq sa force ard et attise,
Puis il se tient seur de sa vaillantise.
Par tout le camp, espris d'ardeur dépite,
Darès à force il presse et précipite;
Puis de la droite et puis de la senestre
Doublant ses coups, sans que l'on y voie estre

Aucun arrest ne repos; tout autant
Que la gresle est sur les toits craquetant,
Ainsi sans fin de ses coups inhumains
Traite Darès et le charge à deux mains.

O.

Sur l'Album d'Hélène de Mérode.

Ce sont de grands seigneurs, ce sont gens d'importance,
Qui de leur simple nom te pensent émouvoir;
Mais toute leur grandeur, leur crédit, leur pouvoir,
Ne doivent point, ma dame, ébranler ta constance.

—

Ils pensent vaincre tout sans trouver résistance,
Ils font mestier de feindre et de bien décevoir;
Qui veut d'un doux amour les plaisirs recevoir,
Avec les grands de court ne doit faire acointance.

—

Les biens dont ils sont forts, quant et eux périront;
Leur crédit, leur faveur, leur grandeur, passeront;
Leur mémoire et leur nom s'en iront en fumée.

—

Mais, ma dame, en m'aimant, sur l'aile de mes vers
Ta beauté volera tousjours en l'univers;
Et jamais par les ans ne sera consommée.

G. T.

Chanson.

Tandis que le soleil ardent
Brûloit les herbes en la plaine,
Le berger Philon, cependant,
Assis auprès d'une fontaine,
A l'ombre de trois chesnes verts,
Sur son flagot sonnoit ces vers :
« Bergère légère, légère,
» Vostre amitié ne dure guère.

—

» Lorsque i'estois auprès de vous,
» J'estois vostre cœur et vostre ame,
» Vous soupiriez à tous les coups,
» Vous brûliez d'une chaude flamme.
» Trois jours durèrent noz amours,
» Et se changèrent en trois jours.
» Bergère légère, légère,
» Vostre amitié ne dure guère.

—

» Vous fittes un nouveau berger
» Dont soudain vous fustes esprise;
» Soudain vous voulûtes changer,
» Soudain il eut ma place prise,
» Et soudain il en vint un tiers
» Que vous aimâtes volontiers.
» Bergère légère, légère,
» Vostre amitié ne dure guère.

—

» Cestz amours foibles et chétifs
» Ne viennent jamais en croissance,
» Mais, comme petits amortis,
» Périssent en prenant naissance;
» Et telle flamme ne produict
» Jamais ne la fleur ne le fruict.
» Bergère légère, légère,
» Vostre amitié ne dure guère.

—

» Sy m'avez-vous fay grand plaisir
» De me quitter à si bonne heure,
» Devant que j'eusse le loisir
» De vous aimer d'une amour seure;
» Car mon amour est terminé
» Trois jours avant que d'estre né.
» Bergère légère, légère,
» Vostre amitié ne dure guere. »

Signée ROGIER, avec la devise : *Je prétends.*

Odelette.

Comme la cire peu à peu,
Quand près du foyer on l'approche,
Se fond à la chaleur du feu;
Ou comme, au costé d'un roche,
La neige encore non foulée
Au soleil se perd escoulée :

Quand tu tornes tes yeux ardens
Sur moy d'une œillade subtile,
Je sens tout mon cœur au-dedans
Qui se consomme et se distile,
Et ma pauvre ame n'a partie
Qui ne soit en feu convertie.

Chanson.

Et tu t'enfuis,
Quand je te suis,
Tournant le dos
A mes propos?
Et gay, Bergère, la la la!
Gay, Bergère, le temps s'en va.

—

Laisse sans poeur
Cueillir la fleur
Du doux printemps
De tes beaux ans.
Et gay, Bergère, la la la,
Gay, Bergère, le temps s'en va.

—

Car, quand l'esté
De ta beauté
Se passera,
Nul n'en vouldra.
Et gay, Bergère, la la la!
Gay, Bergère, le temps s'en va.

—

Maintes regrets
Auras après
De n'avoir pas
Prins tes esbats.
Et gay, Bergère, la la la!
Gay, Bergère, le temps s'en va.

—

Doncq, mon amour,
Viens à ton tour
Me mignarder
Sans plus tarder.
Et gay, Bergère, la la la!
Gay, Bergère, le temps s'en va.

Signée BOSTIN.

Autre.

Vostre humeur ne m'a point fasché
Que pour vous cognoistre distraite;
Ma foy! j'estois bien empesché
De faire un' honeste retraite.
Mon cuer aultre part j'ay promis.
C'est quit à quit et bons amis.

—

Je ne vous aimois seulement
Que pour vous cognoistre muable.
Je suis susiect au changement
Car chascun aime son semblable.
Ainsy n'y a crime commis.
C'est quit à quit et bons amis.

—

Lorsque i'estoie vostre cuer,
Seul' aussy vous estiez mon ame.
Mais vous changés de serviteur,
Et moy ie changeray de dame;
Le changement nous est permis.
C'est quit à quit et bons amis.

—

Fi! fi! de cette léaulté
Qui tyrannise nostre vie.
Il n'est qu'un' belle liberté
Pour aimer où pousse l'envie.
Voilà où nous sommes remis.
C'est quit à quit et bons amis.

—

Adieu! nous nous verrons un jour
Pour raconter de nos fortunes;
N'oublions doncques nos amours,
Quoy qu'elles soient bien importunes.
Qui plus y pert plus y a mis.
C'est quit à quit et bons amis.

Autre.

Dormant j'ay quelque fois songé
Qu'en mouche j'estois eschangé
Et que je voletois sans cesse
Çà et là dessus les abits,
Baisant et rebaisant les plis
De la robe de ma maistresse.

—

Je m'esgaroys parmy son sein
De beaux lis et de roses plain;
Et puis, d'une brusque volée,
En estendant mes èlerons,
J'aloys dessus ses cheveulx blonds
Percher mon ame consolée.

Après, je vins à ses beaulx yeulx,
Affin de contenter mon mieulx,
Quand elle d'une vive flamme
Brûla mes elles de son feu,
Et depuis l'heure je n'ay peu
Revoler aultour de ma dame.

—

Lors aux pieds elle me foula,
Et j'entendis qu'elle parla
Ces mots, esprise de colère :
« Qui à mes yeulx ose voler
» Il se doict les elles brûler
» Et mourir comme témérayre. »

Le Passant et la Bergère.

LE PASSANT.

— Dieu vous gard', gente bergère,
Dieu gard' vos moutons aussy.
Vous faictes piteuse chère.
Pourquoy pleurez-vous ainsy?
Vostre mère
Par colère
Vous a donné quelque coup
Pour la perte
Descouverte
Du mouton ravi du loup?
S'il n'est ainsy, dictes-moy
Qui vous cause cest esmoy.

LA BERGÈRE.

— Ny mon père, ny ma mère,
Pour quelque mouton perdu,
Causent la douleur amère
Dont mon cœur est esperdu.
Aultre chose,
Que je n'ose
Aulcunement descouvrir,
Tant me presse
Que, sans cesse,
Me convient ainsy languir.
A mes pleurs le peult-on veoir,
Et non la cause sçavoir.

LE PASSANT.

— C'est assés dict, ma doulcette,
C'est assés, que je suis seur
Que quelque flamme secrète
Brusle ainsy ton povre cœur.
J'ay moy-mesme,
Qui trop ayme,
Mesme mal que vous avez.
Donc, sans faincte,
Vostre plaincte
Icy dire me povez;
Et je vous diray aussy
Tout mon amoureulx soulcy.

LA BERGÈRE.

— Puisque, attainct de mesme paine,
Mon mal avez deviné,
Tandis qu'icy en cest' plaine
Paistra mon troupeau lainé,
Vous veulx dire
Le martire
Procédant d'ung seul brandon,
Qui enflamme
Ma povre ame
De l'amour de Corydon
Qui pourtant tient à si peu
Et mon amour et mon feu.

LE PASSANT.

— Souvent en pleurs je me baigne,
Tout semblable comme vous,
Pour celle quy me desdaigne
Comme ce cruel faict vous.
Quant, sans honte,
Je luy conte
De mon grand mal le dangier,
Alors elle,
Plus cruelle
Que quelque tygre estrangier,
Baigne sa joye en mes pleurs
Et se rit de mes douleurs.

LA BERGÈRE.

— Et ce cruel, ô povrette!
Ne me veult pas escouter;
Ains, quant il me voit seullette,
Fainct dans les bois s'escarter,
Et m'agarde,
Quoiqu'il garde
Ses moutons avecque moy.
Dont ie pleure
A toute heure,
Ainsy folle que ie vois
Que quelque aultre me détient
Tout le droit qui m'appartient.

LE PASSANT.

— Comment seroit-il possible?
Sy ne croy-ie pas qu'il soit.
Vous estes belle et paisible,
Et vostre amant se déçoit.
Vostre veue
Trop desnue,
Et le povoir de choisir,
Et la grâce
De ta face
Où l'on prend tant de plaisir,
Peuvent estre le loyer
D'ung plus grand que d'un bergier.

LA BERGÈRE.

— Je ne puis pas estre belle;
Hélas! belle ie ne suis.
Hélas! ie suis trop fidelle.
Las! trop fidelle ie suis.
Ma constance,
Quy m'offense
D'une trop grande douleur,
Tant me presse,
Que, sans cesse,
Me tient en payne et douleur,
Et tant forte cruaulté
Le prix de ma léaulté.

LE PASSANT.

— Puisque, doncq, povre amoureuse,
Vostre amy fier ne vous veult;
Puisque la mienne fascheuse
A moy fleschir ne se veult,
S'il vous samble,
Par ensamble
Aultre amitié commenchons,
Sans attente
Qui contente,
Qu'ainsy nous nous esbations;
Et j'oublieray d'aujourd'hui
L'amour d'elle et vous de luy.

LA BERGÈRE.

— Pourtant sy ie suis bergère,
Vous vous abusez pourtant
De m'estimer sy légère
Et de cœur sy inconstant.
De ma vie
N'eus envie
Aultre amitié commencher,
Et veulx mesme
La mort blesme
Mériter pour mon loyer.
Ung iour peult-estre viendra
Que sa rigueur changera.

LE PASSANT.

— Par vostre constance belle
Tousiours constant ie seray;
Et soit ma mye cruelle,
Jamais ie ne l'oublieray;
De ma vie,
N'eus envie;
Non, non, non, plustot la mort,
Que je fasse
A sa grace
Et ma léaulté ce tort.
O! que celluy est heureux
Quy meurt pour estre amoureulx.

LA BERGÈRE.

— L'umbre descend en la plaine.
Jà le soleil est couché.
Voicy la nuict qui ramène
Le laboureur trop lassé.
Adieu doncques;
Et si oncques
Les choses changent leurs cours,
Faict' prière
De manière
Qu'ayons plus doulces amours;
S'il advient iamays ainsy,
Vous heureulx et moy aussy.

Élégie.

Mon cœur, ma chère vie, appaise tes doulleurs.
Je me deulx de ton mal et non de quoy je meurs.

—

Car je meurs bien content, puisqu'en mourant je laisse
Mon ame entre les bras de si chère maistresse.

—

Sy, en mourant, on doit sa dame supplier,
Par tes cheveux dorés qui me surent lier,

—

Je te prie et supplie, et par ta belle bouche,
Et par ta belle main qui jusqu'au cœur me touche,

—

Qu'encore après ma mort tu me veuilles aymer
Et dans même tombeau nos amours enfermer;

—

Ou bien, si ta jeunesse, encore fraîche et tendre,
Veut, après mon trespas, nouveau serviteur prendre,

—

Je te supplie, au moins, de vouloir bien choisir
Et jamais en un sot ne mettre ton désir,

—

Affin qu'un jeune fat à mon bien ne succède,
Ains un ami gaillard en mon lieu te possède.

—

Que je serois marri, si, aux Enfers, là-bas,
Quelqu'un me venoit dire, après ce mien trespas :

—

« Celle qui fut là-haut ton cœur et ta pensée,
» Qu'avec tant de travaux tu as si bien dressée,

—

» Ayme un sot maintenant. » Ce regret me seroit
Plus grand que les tourmens que Pluton me feroit.

—

Or, adieu! Je m'en vay aux rives amoureuses,
Compagnon du troupeau des ames bienheureuses.

Chanson.

Quand premier je vis voz beaux feux,
Vous estimant egalle aux Dieux,
Voz propos m'estoyent des oracles;
La moindre de voz actions
Me sembloyent des perfections,
Voz perfections des miracles.

—

Et voiant en vous, chascun jour,
Ou croistre ou mourir quelque amour,
Et changer estre voz délices,
J'alois soudainement juger
Que c'estoit vertu de changer
Puis que c'estoit vostre exercice.

—

Lors résolus d'en faire aultant
Et de demeurer moings constant
Que la girouette d'ung temple ;
Je rompy soudain ma prison,
Estimant faire par raison
Ce que je faisois par exemple.

—

Ce fut doncques vostre beaulté
Qui desboucha ma loyaulté,
M'enseignant d'estre variable.
Si, depuis m'estant exercé,
L'escolier le maistre a passé,
Il n'est que tant plus estimable.

—

Vous m'en avez en cent fachons
Donné tant et tant de lechons
De fait, d'exemple et de parolle,
Que ne pouvois qu'en vous suivant,
Je ne devinsse bien sçavant
Sous ung sy bon maistre d'escole.

—

Pourquoy est-ce doncq maintenant
Que vous m'en allez reprenant
M'en ayant la science apprise?
Iniuste est vrayement celluy
Quy trouve mauvais en autruy
Ce qu'en soi-mesme il favorise.

J'appelle à tesmoing le soleil
Que ce fut pour plaire à votre œil,
Qu'ainsy je me changeay moi-mesme,
Sachant bien qu'il faut qu'un amant
S'aille, tant qu'il peut, transformant
Au naturel de ce qu'il ayme.

—

Maintenant de ce doux plaisir
Je ne m'en puis plus dessaisir ;
Mon corps en reçoipt nouriture.
Et, depuis, l'ayant exercé,
Il m'est en coustume passé
Et puis de coustume en nature.

—

Ma fermeté me reprendrat
Toutes les fois qu'il adviendrat
Que vous ne serez plus légère ;
Du mesme lieu me doit venir
L'exemple de me repentir
D'où me vient celluy de mal faire.

—

S'il plaist doncq à vostre beauté
Arester ma légèreté,
Quictez vostre inconstance extrême ;
Ne changez plus à tous les coups ;
Quand vous pourrez cela sur vous,
Je le pourray bien sur moy-mesme.

Marie De Bekercke a écrit dessous :

Quoy que l'on ait de maux en abondance,
Vivre convient tousiours en espérance.

Autre.

Heureux qui peut se plaindre
Librement
Et dire, sans rien craindre,
Son tourment !

—

Je pleure et je souspire
Nuit et jour ;
Mais, las ! je n'ose dire
Mon amour.

—

Infortuné, silence
Rigoureux,
Tu m'ostes l'espérance
D'estre heureux.

—

Je n'ay sceu me deffendre
D'un beau feu
Qui m'a réduit en cendre
Peu à peu.

—

Au moins, si j'osoys dire
Ma douleur,
Je tiendrois mon martire
Pour faveur.

Autre.

Cruelle départie!
Malheureux jour!
Que n'estoys-ie sans vie
Ou sans amour?

—

Que ne te puis-ie suivre,
Soleil ardent,
Ou bien cesser de vivre
Et te perdant?

—

Les jours de ton absence
Me sont des nuicts,
Et la nuict m'est naissance
De mille ennuys.

Ma bouche qui souspire
Incessamment,
Tesmoigne mon martire
Et mon tourment.

—

Tout plaisir m'abandonne,
Et la frayeur
Sans cesse m'environne
L'ame et le cœur.

—

Bref, qui veult voir l'imaige
Du désespoir,
Sur mon triste visaige
La vienne voir.

Ronde.

Elle s'en va aux champs la petite bergière,
Sa quenouille fillant; son troppeau suyt derrière.
Tant il la faict bon veoir, la petite bergière,
Tant il la faict bon veoir.

—

Sa quenouille filant; son troppeau suyt derrière.
Contre le chault elle a ung chappeau de fougière.
Tant il la faict bon veoir, la petite bergière,
Tant il la faict bon veoir.

—

Contre le chault elle a ung chappeau de fougière,
Et de diverses fleurs plaine sa gibessière.
Tant il la faict bon veoir, la petite bergière,
Tant il la faict bon veoir.

—

Et de diverses fleurs plaine sa gibessière.
Les pasteurs elle suit d'une marche légière.
Tant il la faict bon veoir, la petite bergière,
Tant il la faict bon veoir.

—

Les pasteurs elle suit d'une marche legière,
Trop contente de soy et de sa beaulté fière.
Tant il la faict bon veoir, la petite bergière,
Tant il la faict bon veoir.

—

Trop contente de soy et de sa beaulté fière,
Pensant tenir Amour seulle soubz sa bannière.
Tant il la faict bon veoir, la petite bergière,
Tant il la faict bon veoir.

—

Pensant tenir Amour seulle soubz sa bannière,
Touttefois, retournant son regard en arrière.....
Tant il la faict bon veoir, la petite bergière,
Tant il la faict bon veoir.

—

Touttefois, retournant son regard en arrière,
Vit son gentil bergier qui suivait sa carrière.
Tant il la faict bon veoir, la petite bergière,
Tant il la faict bon veoir.

—

Vit son gentil bergier qui suivoit sa carrière,
Disant : — « Où cours-tu donc glissant comme rivière? »
Tant il la faict bon veoir, la petite bergière,
Tant il la faict bon veoir.

—

Disant : — « Où cours-tu donc glissant comme rivière? »
Laquelle suppliat avec humble prière.
Tant il la faict bon veoir, la petite bergière,
Tant il la faict bon veoir.

—

Laquelle suppliat avec humble prière.
— « La beste je ne suys de ton troppeau, meurtryère. »
Tant il la faict bon veoir, la petite bergière,
Tant il la faict bon veoir.

—

« La beste je ne suys de ton troppeau, meurtrière.
» Mais toy qui m'as ravy de ma vue la lumière.....»
Tant il la faict bon veoir, la petite bergière,
Tant il la faict bon veoir.

—

« Mais toy qui m'as ravy de ma vue la lumière,
» Tost reste toy la seulle avec un' bonne chière. »
Tant il la faict bon veoir, la petite bergière,
Tant il la faict bon veoir.

—

« Tost reste toy la seulle avec un' bonne chière. »
Ce mot là l'arresta comm' l'ancre à la *navire*.
Tant il la faict bon veoir, la petite bergière,
Tant il la faict bon veoir.

—

Ce mot là l'arresta comm' l'ancre à la navire.
O ! combyen peult amour conduire par bonne manière !
Tant il la faict bon veoir, la petite bergière,
Tant il la faict bon veoir.

Sous cette pièce se trouve la signature de Georges de Lalain, sa devise : *Quand Dieu voudrat*, et la date de 1576. On sait quel rôle il joua dans le grand drame de nos troubles au XVI^e^ siècle, et qu'il mourut en 1581.

Sonnet.

Puisque le temps, l'absence et la raison,
Trois médecins les plus seurs et fidelles
De cœurs blessés de poinctures mortelles,
N'ont sceu au mien apporter guarison,

—

Et que le trait empenné de poison
Ast tant gaigné en mes os et mouelles,
Que tous efforts, toutes peines novelles
Sont désormais pour moy hors de saison ;

—

Je recognois pour céleste et divine
De tout mon mal la source et origine,
Et plus n'espère avec conseil humain

—

Povoir guarir, ni par herbe ou racine,
Mais seulement par la fatale main
Qui fist le mal et sçait la médecine.

A sa Dame.

SONNET.

Jusqu'aux autels ie n'iray seulement
Me présenter victime au sacrifice,
Plus oultre encor, pour vous faire service,
J'iray, madame, affectionnément.

—

Je suis à vous dédié tellement
Que ie ne crains gesne, mort ou supplice ;
Ce m'est assez, mais qu'en mourant ie puisse
Vous apporter quelque contentement.

—

Long-temps y a que ie porte, madame,
Vous le sçavez, ce désir en mon ame,
A tout le moins vous le devez sçavoir.

—

Je suis tousiours en ceste mesme envie;
Et si ne puis aultre vouloir avoir
Que d'employer, en vous servant, ma vie.

Autre.

Quant ma maistresse au monde print naissance,
Honneur, Vertu, Grâce, Sçavoir, Beaulté,
Eurent débat avecq la Chasteté
Qui plus auroit sur elle de puissance.

—

L'une vouloit en avoir jouissance,
L'aultre vouloit l'avoir de son costé;
Et le débat immortel eust esté,
Sans Jupiter qui fist faire silence.

—

« Filles, dict-il, ce n'est pas la raison
» Qu'une pour elle eust toute la maison;
» Pour ce je veulx qu'apoinctement on face. »

—

L'accord fut faict, et plus soubdainement
Qu'il ne l'eust dict, et tous également
En son beau corps pour jamais eurent place.

Avec la devise : *Durer, mourir, sans périr,* et la signature de Gérardt d'Arckell. 1576.

Autre.

Ores ie chante et ores me lamente;
Si l'un me plaist, l'aultre me plaist aussy,
Qui ne m'arreste à l'effect du soucy
Mais à l'object de ce qui me tourmente.

—

Soit bien ou mal, désespoir ou attente,
Soit que ie brusle ou que ie sois transi,
Ce m'est plaisir de demeurer ainsi;
Également de tout ie me contente.

—

Madame doncq, Amour, ma destinée,
Ne changent point de rigueur obstinée;
Ou hault ou bas la fortune me pousse.

—

Soit que ie vive ou bien soit que ie meure,
Le plus heureux des hommes ie demeure,
Tant mon amer a la racine doulce.

Autre.

Les cieux, l'amour, la mort et la nature,
Honneur, crédit, faveur, envie ou crainte,
De ceste forme en moy si bien empraincte
N'effaceront la vive pourtraicture.

—

Ivoire, gemme et toute pierre dure
Se peult briser si du fer est attainte;
Mais, bien quell' soit de se rompre contrainte,
De se changer iamais elle n'endure.

—

Mon cœur est tel; et me le fit prouver
Amour, alors que, pour vous y graver,
A coups de traits me livra la battaille.

—

Je sçay combien son arc y travailla.
Plus de cent coups, non un seul, me bailla,
Premier qu'il peust m'enlever une écaille.

Autre.

Bien que le mal que pour vous ie supporte
Soit violent, toutefois ie ne l'ose
Appeller mal, pource qu'aucune chose
Ne vient de vous qui plaisir ne m'apporte.

—

Mais ce m'est bien une douleur plus forte,
Que ie ne puis, de ma tristesse enclose,
Tourner la clef, lorsque ie me dispose
A vous ouvrir de mes pensers la porte.

—

Si doncq mes pleurs et mes soupirs cuisans,
Si mes ennuis ne vous sont suffisans
Tesmoings d'amour, quelle plus sûre preuve,

—

Quelle autre foy, sinon mourir, me reste?
Mais le remède, helas! trop tard se treuve
A la douleur que la mort manifeste.

Chanson.

Bénist soit l'œil noir de ma dame
Par qui j'eus l'amoureuse flamme!
Bénist soit qui l'amour trouva!
Bénist soient l'amorce et la mesche,
Le carquois et l'arc et la flesche
Et qui premier les esprouva!

—

L'Amour, l'Amour qui fait la guerre
Aux cœurs, est ores sur la terre
Dedans tes yeulx se pourmenant,
Et de là son traict il descoche
A celuy-là qui s'en approche,
Comme i'espreuve maintenant.

—

Mais, las! ma dame, que je treuve
Bénigne et doulce ceste espreuve
Par qui ie me sens vigoureux
En contemplant ta belle face,
En admirant ta bonne grace
Qui me faict estre tant heureux.

—

Je vouldrois avoir mille langues
Affin de faire mill' harangues
Pour immortaliser ton nom.
Hé Dieu! ne n'ay-ie la faconde
Pour pouvoir dire à tout le monde
La valeur de ton grand renom!

—

Hé Dieu ! que ne suis-ie un Appelle
Pour peindre ta face si belle,
Ton front yvorin, tes beaux yeux,
Et ta belle tresse dorée,
Ta bouche vermeille et sucrée
Où gist tout l'espoir de mon mieux.

—

Tu es celle qui me peux faire
Heureux, si tu m'es débonnaire
Et si tu veux que dans ton cœur
Et que dans tes yeux point n'habite
Le desdaing ni l'ire dépite,
La cruauté ni la rigueur.

—

Tu es toute ma confiance,
Tu es toute mon alliance,
Tout mon espoir et tout mon bien ;
Sans toy ie ne puis l'amour suivre,
Hélas ! sans toy ie ne puis vivre,
Hélas ! sans toy ie ne puis rien.

En toy i'ay mis mon assurance,
En toy i'ay mis mon espérance,
En toy i'ay mis tout mon confort,
En toy i'ay mis ma douce envie
En toy i'ay mis toute ma vie,
En toy i'ay mis toute ma mort.

—

Tu es seule ma renommée,
Tu es seule ma bien-aymée,
Tu es seule mon doux esmoy,
Tu es seule ma désirée,
Tu es seule ma Cythérée
Que i'aime beaucoup plus que moy.

—

Plustost l'hyver n'aura froidure,
Plustost l'esté n'aura verdure,
Plustost n'esclairera le jour,
Plustost la mer sera sans onde,
Plustost abysmera le monde,
Que ie délaisse ton amour.

Autre.

Sçavez-vous ce que ie désire
Pour loyer de ma firmeté ?
Que vous puissez voir mon martyre
Comme ie vois votre beauté.

—

Le ciel, ornant vostre ieunesse
De ses dons les plus précieux,
Pour mieux m'en montrer la richesse
M'esclaira l'esprit et les yeulx.
Tousiours depuis ie vous admire
D'un œil tout en vous arresté ;
Mais vous ne voyez mon martyre
Comme ie voy vostre beauté.

—

Maudite soit la congnoissance
Qui m'a cousté si chèrement.
Ma douleur n'a eu sa naissance
Que d'avoir veu trop clairement.
Las ! i'ay bien raison de mauldire
Ce qui perdit ma liberté,
Puisque ne voyez mon martyre
Comme ie voy vostre beauté.

—

L'aveugle enfant qui me commande,
Qu'on nomme à tort dieu d'Amitié,
Les deux yeulx comme à lui vous bande
Affin que soyez sans pitié.
Il le fault; car i'ose vous dire
Que n'auriez tant de cruauté
Si vous pouviez voir mon martyre
Comme ie voy vostre beauté.

—

Si le ciel de vostre visaige
Luit de mille perfections,
Il n'en peut avoir davantaige
Que mon cœur a de passions.
Il pleure, il gémit, il soupire,
D'amour nuict et jour tourmenté.
Hélas! voyez doncq mon martyre
Comme ie voy vostre beauté.

Je me plains d'avoir trop de veue,
Moy qui ne puis voir seulement,
Parmy tant d'ennuy qui me tue,
Ung seul traict de contentement.
Aveugle au bien ie me puis dire
Et au mal trop plain de clairté,
Ne pouvant rien voir que martyre
Au miroir de vostre beauté.

—

Puisqu'on guarit par son contraire,
Tout l'espoir que ie puis avoir
Est de sortir de ma misère
Lorsque ie cesseray de voir.
A la mort doncq ie me retire
Pour rendre mon mal limité;
Lors, si ne voyez mon martyre,
Je ne verray vostre beauté.

Signé R. Tucher. 1578.

Autre.

Il estoit une dame
De noble cœur,
Belle de corps et d'ame,
De grand' valeur.
On l'a rendu' nonnette
En ung couvent
Où va triste et seulette,
Où va tousiours pleurant.

—

Son petit cœur soupire
Journellement;
Tousiours la mort désire,
Incessamment.
Car tant souffre d'allarmes,
Tant souffre, hélas!
Que prières ni larmes
Ne luy donnent soulas.

—

Ung iour, après complye,
Seulette estoit;
En grand' mélancolie
Se lamentoit:
« Doulce Vierge Marie,
(Disant par soy)
» Que trop longue est ma vie
» Puisque mourir je doy!

—

» Que ne m'ast-on donnée
» A mon amy
» Qui m'a tant désirée?
» Et moy à luy?
» Me tiendroit embrassée
» Toute la nuyct;
» Me diroit sa pensée,
» Et moy la mienne à luy.

—

» Or' adieu, père et mère,
» Tous mes parens!
» Me voici solitaire
» A mon printemps.
» Je n'auray iouysance,
» De mon vivant,
» Car suis en desplaisance
» Enclose en ce couvent.

» O ieusne homme en tristesse,
» Mal fortuné,
» Moy estant ta maistresse
» T'ay fasonné.
» Foy et ferme espérance
» Je t'ay donné
» De ta persévérance
» Et de ma loyaulté. »

Autre.

La Parcque si terrible
A tous les animaulx,
Point ne me samble horrible ;
Car le moindre des maulx
Qui m'ont fait sy dolent,
Me rend plus violent.

—

Comme d'une fontaine,
Mes yeulx sont distillants;
Ma face est d'eau sy plaine,
Que de veoir je m'atents
Mon cœur tant soucieux
Distiller par mes yeux.

—

De mortelles ténèbres
Mes yeulx sont jà noircys ;
Mes pompes sont funèbres
Et mes membres transys ;
Las ! je ne puis guérir,
Et sy ne puis morir.

—

La fortune amyable
N'es-se pas moins que rien ?
O ! que tout est muable
En ce val terrien !
Hélas ! bien je congnois
Que riens je ne craignois.

—

Rigueur me tient sans cesse,
Doleur me tient de près,
Crainte point ne me laisse,
Soucy me vient après ;
Bref, de iour et de nuyct
Toutte chose me nuyt.

—

La verdoyant' campagne,
Ses fleuris arbrisseaulx,
Tombant de la montagne
Les murmurans ruisseaux,
Tout ce plaisant ouïr
Ne me peult resiouir.

—

La musique sauvage
Du rossignol du bois
Contriste mon courage,
Et m'en desplaist la voix
De tous joyeulx oiseaulx
Qui sont au bort des eaulx.

—

Le cygne poétique,
Lorsqu'il est mieulx chantant,
Sur la rive aquatique
Sa mort va annunsant.
Las ! tel chant me plaist bien
Qui est semblable au mien.

—

O voix repercussive,
Tu me vois lamenter
De ma peine excessive,
Tu me fais tourmenter,
Car tout ce que je dis
Tousiours tu le redis.

—

Ainsy ioye et liesse
Ne me vient point saysir;
N'est rien qui tant m'oppresse
Comme le desplaisir;
Et la mort, en effect,
D'espoir vivre me faict.

—

Dieu tonnant de la foudre,
Viens ma mort avancer,
Affin que soye en poudre.
Je ne fais que penser
A la joye que j'auray
Quant ma fin je sauray.

Amour Divin.

FRAGMENT.

Aymez, ainsy que moy,
D'ung amour sainte,
Et iamais par esmoy
Ne ferez plainte.

—

J'ay choisi un espous
Qui a la grâce
D'estre beau dessus tous
En cœur et face.

—

Il a ung grand désier
De l'amour mienne,
Et moy plus grand plaisier
De me veoir sienne.

—

Il m'aime entièrement
Et n'est muable,
Dont j'ay contentement
Inestimable.

—

Si fort est le lien
Qui nous assemble,
Que je n'ay peur que rien
Le désassemble.

—

Aussi, à brief parler,
Cet amour mesme,
Lequel ne peult céler
Sa force extraime,

—

Non ce petit mocqueur
Qui a deux ailles
Et faict bruler le cœur
Des damoiselles,

—

Cestuy-cy est vray Dieu
En son essence,
Et iamais d'aulcun lieu
Ne print naissance.

—

Pour le bien précieux
Qu'il me pourchasse,
Il descendit des cieulx
En terre basse,

—

Où print humainne chair,
Forme et semblance,
Pour de moy s'approicher
Par acointance.

—

Pour faire mes accors
Envers iustice,
Il a offert son corps
En sacrifice.

—

Et si m'a, par sa mort,
Rendu la vie
Qui iadis par mon tort
Me fut ravie.

—

Il a sus la mort eu
Plainne victoire
Et si a abattu
D'enfer la gloire.

—

Tant que la mort n'est plus
Espouvantable,
Ains ce monstre aux eslus
Très-amiable.

—

Dont ie dis en mon chant,
Bien confortée :
« Où est ton dard tranchant,
» Mort redoutée? »

—

O l'enfer mesprisé,
Où sont tes portes?
Mon Christ les a brisé'
De ses mains fortes.

—

Sa dure passion
Me crusifie;
Sa résurrection
Me vivifie.

—

Il m'a le ciel acquis
Pour héritaige.
O! amant très-esquis!
Là, quel partaige!

—

Mais qui induit, ô Roy!
Vostre excellence
A m'en donner octroy
Et iouissance?

—

Suis-ie, mon cher espous,
Trouvée digne
Pour mériter de vous
Faveur bénigne?

—

O mon Dieu! hélas! non.
Car l'ame née
Ne mérite sinon
Estre damnée.

—

Donc la bonté
En vous enclose
Vous vient seule esmouvoir
A telle chose.

—

Hélas! vous monstrez bien
Qu'à vostre zèle
Ne s'accompare en rien
L'amour mortelle. —

—

Chantez en voz clamours,
Bande amoureuse,
Que ie suis en amours
La bienheureuse.

Je n'ay point de socy,
Moins de tristesse;
Mon cœur n'est point transy
Ni en destresse.

—

Aymez donc, comme moy,
D'une amour sainte,
Et iamais par esmoy
Ne ferez plainte.

Autre.

O! que de douleurs mon cœur sent
De se voir loingtain et absent
D'une en qui tant de grâce abonde!
Je l'aymeray seule en ce monde.

—

Parfoys ie me plainctz de ses yeulx,
Et si ne puys vivre sans eulx
Qu'en tristesse et douleur profonde.
Je l'aymeray seule en ce monde.

—

Ce m'est plus grand bien de la voir
Que d'autre iouyssance avoir
Qui vive sur la terre ronde.
Je l'aymeray seule en ce monde.

—

Plus ses yeulx s'esloignent de moy,
Plus pris et près d'elle me voy
Et plus à l'aymer ie me fonde.
Je l'aymeray seule en ce monde.

—

Fortune ioue tous ses jeux
Et Argus ouvre tous ses yeulx
Et envie en murmure et gronde.
Je l'aymeray seule en ce monde.

—

Par mille travaulx et ennuys,
Où pour elle submis me suis,
Je veulx que mon cœur elle sonde.
Je l'aymeray seule en ce monde.

—

A ses grâces de si hault prix,
Dont elle m'ast vainqu et pris,
J'oppose ma foy pure et munde.
Je l'aymeray seule en ce monde.

—

Si je consens une aultre aymer,
Encontre moy se puisse armer
Le ciel qui n'a fait sa seconde.
Je l'aymeray seule en ce monde.

—

Tant qu'abeilles vivront de fleurs,
Et le cruel Amour de pleurs,
Et les poissons soubs la claire onde,
Je l'aymeray seule en ce monde.

Autre.

Une brunette icy ie voy
Qui toute puissance a sur moy.
Chascune grâce en elle abonde.
Je l'aymeray seule en ce monde.

—

Du beau don que Vénus a pris,
Présenter luy en dois le prix
Et lui quiter la pomme ronde.
Je l'aymeray seule en ce monde.

Heureux celluy qu'elle aymera!
Car bien vanter il se pourra
D'avoir une Vénus seconde.
Je l'aymeray seule en ce monde.

—

O! qu'heureux seroient mes esprits
Si en sa grâce estoy bien pris
D'avoir sa gracieuse faconde!
Je l'aymeray seule en ce monde.

Définition de l'Amour.

FRAGMENT.

C'est ung plaisir tout remply de tristesse,
C'est ung tourment tout confit de liesse,
Ung désespoir où tousiours l'on espère,
Ung espérer où l'on se désespère.

—

C'est ung regret de jeunesse perdue,
C'est dedans l'air une pouldre espandue,
C'est paindre en l'eaue et c'est vouloir encore
Tenir le vent et denoircir un more.

—

C'est une foy pleine de tromperie,
Où plus est seur celluy qui moings s'y fie;
C'est ung marché qu'une fraude accompaigne,
Où plus y perd celluy qui plus y gaingne.

—

C'est ung fainct ris, c'est une douleur vraye,
C'est sans se plaindre avoir au cœur la playe,
C'est devenir varlet au lieu de maistre,
C'est mille fois le jour mourir et naistre.

—

C'est enfermer à ses amis la porte
De la raison qui languist presque morte,
Pour en bailler la clef à l'ennemie
Qui la reçoit soubs umbre d'estre amie.

—

C'est mille maulx pour une seulle œillade,
C'est estre sain et faindre le malade,
C'est en mentant se pariurer et faire
Profession de flatter et de plaire.

—

C'est ung grand feu couvert d'ung peu de glace,
C'est ung beau jeu tout remply de fallace,
C'est ung despit, une guerre, une trève,
Ung loing pencer, une parole brève.

—

C'est par dehors dissimuler sa joye,
Célant ung cœur au-dedans qui larmoye;
C'est ung malheur si plaisant qu'on désire
Tousiours languir en ung si beau martyre.

—

C'est une paix qui n'ha point de durée;
C'est une guerre au combat asseurée,
Où le vaincu reçoit toute la gloire
Et le vaincueur ne gaingne la victoire.

—

C'est une erreur de ieunesse qui prise
Une prison trop plus que sa franchise,
C'est un pencer qui iamais ne repose
Et si ne veult penser qu'en une chose.

—

C'est brief amy, c'est une jalousie,
C'est une fiebvre et une frénaisie;
Car quel malheur plus maulvais pourroit estre
Que recepvoir une femme pour maistre?

—

Doncques, affin que ton cœur ne se mette
Soubs les liens d'une loy si subiette,
Si tu me crois, prends-y devant bien garde;
Le repentir est une chose tarde.

Avec la devise : *Espérance j'endure.*
C. S. (Scrits.)

Ronde.

Nous estions trois sœurs tous d'une volonté;
Nous allismes au fond du joly boys iouer.
Vray Dieu, qu'il est heureux qui se garde d'aymer!

—

Nous allismes au fond du ioly boys iouer.
Nous trouvasmes l'Amour, nous l'avons salué.
Vray Dieu, qu'il est heureux qui se garde d'aymer!

—

Nous trouvasmes l'Amour, nous l'avons salué.
Mais l'archerot Amour s'en est fort courouché.
Vray Dieu, qu'il est heureux qui se garde d'aymer!

—

Mais l'archerot Amour s'en est fort courouché,
A descosché sa flesche et sur nous a tiré.
Vray Dieu, qu'il est heureux qui se garde d'aymer!

—

A descosché sa flesche et sur nous a tiré.
Trois jeunes chevaliers par-là ils ont passé.
Vray Dieu, qu'il est heureux qui se garde d'aymer!

—

Trois jeunes chevaliers par-là ils ont passé.
Ils ont rechu le coup; leur cœur en est blessé.
Vray Dieu, qu'il est heureux qui se garde d'aymer!

—

Ils ont rechu le coup; leur cœur en est blessé.
« Mesdames, ie vous prye, ayez de nous pitié! »
Vray Dieu, qu'il est heureux qui se garde d'aymer.

—

« Mesdames ie vous prye, ayez de nous pitié;
» Mesdames, ie vous pry' de vouloir nous ayder! »
Vray Dieu, qu'il est heureux qui se garde d'aymer!

—

« Mesdames, je vous pry' de vouloir nous ayder,
» De nous oster le traict qu'Amour nous a tiré! »
Vray Dieu, qu'il est heureux qui se garde d'aymer!

—

« De nous oster le traict qu'Amour nous a tiré! »
— « Ne sommes assez fortes pour vous savoir ayder. »
Vray Dieu, qu'il est heureux qui se garde d'aymer!

—

« Ne sommes assez fortes pour vous savoir ayder;
» Mais sommes assez sages pour vous bien conseiller. »
Vray Dieu, qu'il est heureux qui se garde d'aymer!

—

« Mais sommes assez sages pour vous bien conseiller,
» D'aller parmy le monde la Fortune chercher. »
Vray Dieu, qu'il est heureux qui se garde d'aymer!

—

« D'aller parmy le monde la Fortune chercher,
» Et de changer de dames, c'est bien vostre mestier.
Vray Dieu, qu'il est heureux qui se garde d'aymer!

Chanson.

— Hélas! prenez pitié, madame,
D'ung trist' amant
Qui pour vous, tant honeste dame,
S'en va mourant.

—

— Ne consumez plus vostre vie
En cel esmoy;
Je n'ay d'aimer aulcun' envye,
J'en suis à moy.

—

— Je supply' vostre cœur, madame,
Tant endurcy,
Voulloir donner à ma povre ame
Mort ou mercy.

—

— Plus ce fâcheux après moy crye,
Moins je l'entens;
Retirez-vous, ie vous en prye;
Vous perdez temps.

—

— Comment voulez que me retire
De vos beaux yeulx
Qui sont à me donner martyre
Tant gracieux?

—

— Allez allieurs chercher amye;
Retirez-vous.
Car père et mère ne m'ont mye
Nory' pour vous.

—

— Sy vous aymiez, ma peine veue
En sa vigueur,
Vous n'en seriez pas sy pourveue
De grand' rigueur.

—

Vous apportez douleur certaine
Au cœur humain.
— Nonobstant vous perdez voz peines,
Soyez certain.

—

— La loyaulté de mon service
Ne requiert point
Que l'on me traitte sans nul vice
Tant mal au point.

Sonnet.

La nuict m'est courte et le iour trop me dure;
Je fuis l'amour et le suy à la trace.
Cruel me suis et requiers vostre grâce;
Je prens plaisir au tourment que i'endure.

—

Je voy mon bien et mon mal ie procure;
Désir m'enflamme et crainte me rend glace;
Je veux courir et iamais ne desplace;
L'obscur m'est cler et la lumière obscure.

—

Vostre ie suis et ne puis estre mien.
Mon corps est libre, et d'ung estroit lien
Je sens mon cœur en prison retenu.

—

Obtenir veux et ne puis requérir.
Ainsi me blesse et ne me veult guérir
Ce viel enfant, aveugle archer, et nu.

Autre.

Ce que ie sens, la langue ne refuse
Vous descouvrir, quand suis de vous absent;
Mais, tout soudain que près de moi vous sent,
Elle devient et muette et confuse.

—

Ainsi l'espoir me promet et m'abuse;
Moins près ie suis, quand plus ie suis présent.
Ce qui me nuit c'est ce qui m'est plaisant;
Je quiers cela que trouver ie recuse.

—

Joyeux, la nuict, le jour triste ie suis.
J'ay, en dormant, ce qu'en veillant poursuis.
Mon bien est faulx, mon mal est véritable.

—

D'une me plains, et défaut n'est en elle.
Fay doncq, Amour, pour m'estre charitable,
Brève ma vie et ma nuict éternelle.

Chanson.

Le seul ouyr de vous, ma dame,
Sans t'avoir veu',
Ton loz, ton bruict, ta bonne fame
M'avoit esmeu.

—

Mais, puisque mon œuil ci t'a veue
Tout à loisir
Et ta grand' douleur aperceue,
J'en eus désir.

—

Ta grâce doncques non pareille
Sur tous a prix;
Ne fault pas tenir à merveille
Sy i'en suis pris.

—

Or, prisonnier suy-ie pour une
Que soubtenir
Veulx la plus belle soubz la lune
Sans point mentir.

—

Pour y penser ne dors ne veille;
Tant suis espris,
Qu'à la servir fort je traveille
Tous mes esprits.

—

Un vray chief donné de nature
Sur tous vivans
Me cause les peines qu'endure
Et griefs tormans.

Sy parvenir puis en sa grâce,
Ferme et constant
Demeureray en toute place
Le sien servant.

—

Ainsy de mon œil vient la playe
Qui tant me nuict,
C'est donc à bon droist que part i'aye
A ce déduict.

Autre.

Allons, mon amourette,
Allons nous resiouyr,
Là! là!
Et dessus ceste herbette
De noz amours iouyr,
Là! là!
Allons au bois, allons, m'amour!
Allons-y doncq au point du jour!

—

Gaignons ce verd boccaige.
Le soleil sera hault,
Là! là!
Et trouvons cest ombraige,
Avant qu'il soit plus chault,
Là! là!
Allons au bois, allons, m'amour!
Allons-y doncq au point du jour!

Encore par la plaine
Les bergers ne sont pas
Là! là!
Viens doncq, que ie te maine
Gentiment soubz le bras,
Là! là!
Allons au bois, allons m'amour!
Allons-y doncq au point du jour!

—

Las! tu me tues l'ame
Et me brûles d'ardeur
Là! là!
Si tu n'estains ma flamme,
Je mourray, j'en suis seur,
Là! là!
Allons au bois, allons m'amour!
Allons-y doncq au point du jour.

Ode.

Je ne veux désormais jamais plus espérer
La fin de mes travaux, ny de voir alléger
Mes peines ordinaires;
Je n'attends plus secours à mes maulx langoureux,
Si ce n'est pas la mort, la mort, repos heureux
De mes longues misères.

—

Voyant que mes souspirs, ma foy, mon amitié,
N'avoient pas eu pouvoir d'esmouvoir à pitié
Ton obstiné courage,
Je pensois les tourmens qu'Amour me fait souffrir,
M'esloingnant, adoucir, et du tout m'affranchir
De son cruel servage.

—

Mais, ores, ie cognois que c'est trop vainement
Que je veux alléger par ung esloingnement
Mon amoureuz martire;
Plus ie veux mes tourmens par l'absence guarir,
Plus croistre ie les sens; et plus ie veux fuir,
Plus ma douleur s'empire.

—

Voyez, madame, hélas! si ie dois espérer
De iamais chose voir qui puisse contenter
Mon ame désolée;
Si ie suis près de vous, ie n'ay que déconfort;
Si i'esloingne vos yeux, ie sens par leur effort
Ma peine redoublée.

—

Quand ie pense aux plaisirs qui ie soulois avoir,
Du temps que ie vivois franc de crainte et d'espoir
Et d'amoureuse envie;
Las! quand ie pense aux jours remplis de triste esmoy,
Que i'ay passés, depuis que mon ame à la loy
D'Amour s'est asservie;

—

Je regrette, en pleurant, ma perdu' liberté;
Je despite le iour que i'ay tant de beauté
Veu dans vos yeulx reluire;
Je maudy le destin qui m'a faict vous choisir;
Pour, depuis, tant d'ennuis, tant de tourments souffrir
Qu'ils ne se peuvent dire.

—

S'il advient quelquefois que i'ay quelque plaisir,
C'est, hélas! quand la mort, pour mes peines finir,
Las de vivre, i'appelle;
Je la prie instamment de m'oster du danger;
Sans cesse ie requiers de ma vie abréger
Et ma douleur cruelle.

—

Mais je l'appelle en vain; elle dédaingne ouir
Les plaintes que ie fais, et ne la sçais fleschir
A m'estre favorable.
Malheureux que ie suis! à quoy doy-ie aspirer?
Las! ie ne pense pas qu'un se puisse trouver
Tant que moy misérable.

—

Las! que feray-ie donc? Doy-ie désespérer?
Non, non; en mon amour ie veux persévérer,
Tousiours ferme et fidelle;
Bien que ma fermeté ie voy récompenser
De refus et desdains, il me plaist d'endurer
Pour maistresse si belle.

Chanson.

La peine dure
Qu'hélas! j'endure
Ce voulez-vous
Entendre tous?

—

Voyez l'attente
Qui me tourmente,
Voyez mon heur
Et mon malheur.

—

Le ciel me donne
Volonté bonne;
Nature a faict
Mon cœur parfaict.

—

Amour me porte
Et reconforte;
Mais nul ne peult
Tout ce qu'il veut.

—

Le ciel j'adore,
Nature honore;
Je prye amour,
Pour chascun jour,

—

Que la fortune
Rende opportune,
Et fasse veoir
Son grant pouvoir.

—

Et vous, aymée,
Tant estimée,
Ostez rigueur
De vostre cœur.

—

Car le myen tire
Par son martyre
Droit à la mort
Pour reconfort.

—

Fortune adverse
Qui tout renverse,
Rent noz effectz
Tous imperfaictz.

—

Persévérance
Et pacience,
Que fault offrir
Par bien souffrir,

Disent : « Supporte
» La peine forte ;
» Quant l'on attent
» Ce qu'on prétent ;

—

» Doulce est la peine
» Quant elle amaine,
» Après tourment,
» Contentement. »

Sur le Portraict d'Amour.

SONNET.

Voici mon sainct Amour, durable en son essence,
Clairvoyant de pensée ainsi qu'il est des yeux,
Desgarny de plumage, ayant, victorieux
Des maux et de la mort, tous biens en sa puissance ;

—

Il n'a point d'aillerons, pour monstrer sa constance,
Rendant mon amitié tousiours ferme en son mieux ;
Ses yeux ne sont bandés, il en void iusqu'aux cieux ;
Et des yeux naist l'amour et prend d'eulx accroissance.

—

Il n'est mal avisé ; ses yeux ne m'ont espris
Qu'à de belles amours envers une Cypris ;
Il a d'estre immortel sur la Mort sa victoire.

—

Bref, sa belle demeure au glorieux séjour,
Sa couronne et laurier font foy que mon amour
Sera vainqueur de tout et couronné de gloire.

A une Dame.

SONNET.

Amour, un de ces jours, admirant en ma belle
Son parler angélicque et l'esclair de ses yeux
Et les roses astrans son sein délicieux,
Soudain lui cherche un ciel, la croyant immortelle.

—

Il vit, après, mon coeur tournant tousiours vers elle,
Lambrisé d'un feu pur comme celuy des cieux;
Et, tirant ses traitz d'or d'un ordre ingénieulx,
Estoila son pourpris d'une façon nouvelle.

—

Depuis, tousiours mon cœur est par elle agité,
Et mon cœur est le ciel de sa divinité,
Où toutes grâces sont; — donc, ô nymphe, imagine

—

Ta grandeur, que mon cœur soit faict divin par toy;
Mais, pour faire bien plus, sois humaine vers moy;
Car plus on est humaine et plus on est divine.

FIN.

POST-FACE.

L'histoire de l'ancienne littérature française en Belgique serait belle à écrire. Nos poètes, nos romanciers, nos chroniqueurs, figurent parmi les meilleurs que la langue romane puisse citer. C'est à l'Académie des sciences et belles-lettres qu'il appartient de provoquer des travaux qui mettent en relief tous ces noms glorieux, mais inconnus de la foule. Ce serait un magnifique tableau à peindre. L'auteur de cet Essai sur la poésie française dans nos provinces, s'estimerait heureux s'il avait réussi à crayonner un tout petit coin de cette toile, en attendant que le peintre vienne.

Dans cette partie de l'histoire de notre poésie, il a entendu par Belgique, non la Belgique morcelée et rognée à tous les coins, telle que nos divisions intestines et nos voisins l'ont faite, mais la Belgique forte et grande telle qu'elle se présenta sous Philippe-le-Bon dans sa splendeur et dans son unité. Ce fut celle de nos anciens poètes, si ce n'est plus celle de nos poètes futurs.

A. V. H.

SUR LES INVENTIONS

ET

PERFECTIONNEMENS DANS L'INDUSTRIE,

DEPUIS

LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS;

PAR M. N. BRIAVOINNE.

MÉMOIRE COURONNÉ LE 8 MAI 1837,

EN RÉPONSE A LA QUESTION :

INDIQUER L'ÉPOQUE PRÉCISE DES INVENTIONS, IMPORTATIONS ET PERFECTIONNEMENS QUI ONT SUCCESSIVEMENT CONTRIBUÉ AUX PROGRÈS DES ARTS INDUSTRIELS EN BELGIQUE, DEPUIS LES DERNIÈRES ANNÉES DU XVIIIe SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS, ET SIGNALER LES PERSONNES QUI, LES PREMIÈRES, EN ONT FAIT USAGE PARMI NOUS.

AVERTISSEMENT.

L'auteur de ce Mémoire ne peut avoir la prétention de présenter un historique complet des inventions et perfectionnemens introduits depuis cinquante ans dans toutes les branches de l'industrie sans exception. Il s'est attaché aux principaux faits. C'est ainsi que la question, quoique posée en termes généraux par l'Académie, lui a paru devoir être comprise. On n'a pu vouloir imposer une tâche que la vie entière d'un homme laborieux serait peut-être impuissante à remplir.

Il a cherché à s'appuyer autant qu'il l'a pu sur des documens authentiques; mais souvent les documens officiels lui ont manqué parce qu'ils n'existent pas; il a donc dû, examinant les lieux par lui-même, parcourant les centres de la production, interroger les souvenirs des industriels et des savans les plus recommandables du pays; telle est la marche qu'il a suivie, et il reste convaincu qu'aucune autre n'aurait jamais amené de résultat aussi certain. D'ailleurs les documens qu'il a eus sous les yeux lui ont appris que, dans le nombre, il en est plusieurs qui, entachés d'exagérations ou d'erreurs, ne

doivent être accueillis qu'avec défiance. Les listes de brevets d'invention qu'il a consultées lui ont paru un moyen insuffisant et dangereux; insuffisant, parce que sous l'Empire, et dans les premières années du royaume des Pays-Bas, les brevets sollicités et obtenus par des Belges sont fort rares, quoique le renouvellement des procédés de fabrication date en grande partie de cette époque; insuffisant encore, parce que les découvertes les plus brillantes n'y ont pas laissé de trace; dangereux, parce que la délivrance du brevet d'invention n'emporte en aucune manière la preuve d'un succès réel.

Si donc on objectait à l'auteur du Mémoire que les faits qu'il avance n'ayant parfois d'autre garantie que le témoignage de sa parole, manquent de cette autorité qui fait le véritable caractère historique, il répondrait qu'il n'a jamais négligé de recourir aux documens officiels toutes les fois qu'il en existait, mais que toutes les fois que leur absence complète s'est fait sentir, il y a suppléé par les témoignages les plus respectables, recueillis et *confrontés* avec impartialité. Travaillant sous les yeux de ses contemporains, ayant à subir le jugement d'un corps aussi consciencieux que juge compétent, il espère n'avoir jamais oublié qu'il devait surtout se rendre digne des suffrages des uns et des autres à force de véracité et de bonne foi.

SUR LES INVENTIONS

ET

PERFECTIONNEMENS DANS L'INDUSTRIE.

On ne peut porter ses regards sur les cinquante dernières années, sans qu'à l'instant même mille grands souvenirs ne s'éveillent. C'est qu'aussi les événemens que cette période embrasse ne s'arrêtent pas seulement à une partie du monde civilisé, ils ne sont pas circonscrits dans un seul résultat. Tous les intérêts, tous les principes, tous les pays se trouvent en même temps ébranlés; il s'agit à la fois d'une révolution dans la politique, dans la guerre, dans les institutions, dans les sciences, dans l'industrie.

Aux deux extrémités de ce demi-siècle, la Belgique se présente, la première fois pour défendre ses lois et ses mœurs, la seconde pour reconquérir son indépendance; et dans l'intervalle, soit que grondent les passions, ou que l'intelligence agrandisse son domaine, nous la retrouvons encore. Mais nous n'avons pas à décrire les proportions de ce vaste tableau, nous tâcherons seulement d'en esquisser une des faces.

L'Académie a mis au concours la question suivante : « Indiquer » l'époque précise des inventions, importations, perfectionnemens, » qui ont successivement contribué aux progrès des arts industriels » en Belgique, depuis les dernières années du XVIII^e^ siècle jusqu'à » nos jours, et signaler les personnes qui les premières en ont fait » usage parmi nous. »

Je vais entreprendre d'y répondre. Cette tâche n'est assurément pas sans grandeur, elle n'est pas surtout sans utilité. Pour qu'elle soit convenablement remplie, c'est une histoire complète de l'industrie qu'il faudrait faire, en y joignant celle des sciences qui s'y rattachent. J'aurais voulu pouvoir me proposer pour but d'examiner les effets du développement industriel sur la moralité et le bien-être. Mais c'est un *mémoire* que j'ai à soumettre à l'Académie. Je me renfermerai dans le cercle qui m'est tracé.

Mes recherches se sont trouvées naturellement divisées en deux parties, je conserverai au récit l'ordre que j'ai suivi dans mes études.

Je rappellerai quelle était la situation industrielle de la Belgique sous l'administration autrichienne au moment où éclata la révolution brabançonne.

J'énumèrerai les inventions, les améliorations et les perfectionnemens introduits dans les diverses méthodes de fabrication depuis cette époque jusqu'à nos jours, en nommant les hommes à qui ces progrès sont dus.

De ce que je vais dire, résultera la preuve que la Belgique s'est à toutes les époques montrée industrieuse, amie du travail; que si dans la brillante carrière des découvertes, il ne fut pas toujours donné à ses habitans de prendre l'initiative, la faute en est surtout à cette situation politique équivoque qui privait l'intelligence nationale de son élan naturel. Mais il est facile de voir que malgré les obstacles et les entraves, elle s'est montrée si prompte et si habile à s'approprier, quelquefois en les perfectionnant, les diverses inventions dont l'Angleterre a été la source, qu'elle fut presque toujours la première à en doter le continent.

Mes recherches nous amèneront encore à reconnaître que si l'époque que nous allons parcourir est une des plus brillantes dans les annales du monde industriel, comme elle est la plus mémorable sous le rapport politique et militaire, nous devons en beaucoup de circonstances modérer nos éloges; car, d'une part nous avons beaucoup reçu des générations qui nous ont précédés, et de l'autre nous laissons encore beaucoup à faire aux générations qui nous suivent.

SITUATION DE L'INDUSTRIE

SOUS L'ADMINISTRATION AUTRICHIENNE.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

Nous voyons pour l'industrie en Belgique trois époques distinctes pendant le temps que dura l'administration autrichienne. La première commence au traité de la Barrière en 1715, et s'étend jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle en 1748; l'industrie se débat alors péniblement et végète. La seconde comprenant tout l'espace entre ce traité et l'année 1780, embrasse l'administration du prince Charles presque tout entière; nous comptons là trente-deux années de prospérité. Enfin de 1780 à 1795 nos fabriques sont frappées d'une nouvelle décadence. Nous allons nous restreindre à quelques faits principaux; ils ne doivent servir ici que comme point de départ.

Fatiguées de l'administration sans prévoyance qui depuis la mort d'Isabelle (1633) n'avait pas su réparer les désastres des guerres civiles, et laissait les querelles de l'Europe se vider sur leur territoire, les provinces belgiques auraient pu bénir comme une révolution heureuse les événemens qui, dans les premières années du XVIII^{e} siècle,

amenèrent leur séparation de l'Espagne et les placèrent sous la protection plus puissante de l'Autriche. Elles pouvaient espérer sinon de la gloire, au moins du repos et du bien-être; mais de long-temps encore la sollicitude éclairée de Marie-Thérèse et du prince Charles ne devait pas faire sentir son action bienfaisante, et le premier acte du gouvernement auquel la politique venait de confier les destinées de ce pays, fut un acte de faiblesse. Le commerce et l'industrie de la Belgique furent sacrifiés aux prétentions rivales de la Hollande et de l'Angleterre.

Après que les événemens de la guerre de la succession d'Espagne eurent livré Bruxelles aux puissances confédérées, les commissaires anglais et hollandais avaient, le 23 juin 1706, annulé toutes les mesures de 1698 et 1699 prises dans le but de protéger l'industrie du pays; ils avaient rétabli le tarif de 1680 arrêté sous l'administration d'Alexandre Farnèse. Ce tarif n'imposait sur la plupart des marchandises de provenance étrangère que « six sols du cent pesant pour droit » d'entrée au comptoir de l'abord, et 3 sols à celui de l'issue pour » droit de sortie, tonlieux et convoi sans aucun égard ou distinction » de valeur. » Ce n'était certes pas dans l'intérêt du peuple que le sort des armes faisait tomber en leur pouvoir, que les puissances victorieuses avaient rétabli ce système. Cependant le traité de la Barrière de 1715, qui faisait entrer définitivement les Pays-Bas catholiques dans les états de la maison d'Autriche, consacra par son article 26 le maintien non-seulement des dispositions commerciales de 1706, mais encore de toutes celles précédemment établies par le traité de Munster relativement à la navigation de l'Escaut et au commerce maritime du pays; et le 15 novembre 1715, la Belgique apprit avec douleur que ce traité avait été signé, en son nom, par un ministre plénipotentiaire autrichien, le comte de Kônigsegg, permettant ainsi à la paix de reconnaître à tout jamais le droit inique de la conquête.

M. De Neny a rendu un compte exact du malheureux triomphe que remporta sur les Belges dans cette circonstance la diplomatie

hollandaise. « En 1715, dit-il, nos deux principales sources de » richesses se trouvèrent complétement taries. Privés du com- » merce maritime et forcés d'admettre dans nos ports les vaisseaux » anglais et hollandais aux mêmes droits que les nôtres, tous les » produits d'outre-mer nous étaient livrés par nos voisins, sans que » notre marine fût même admise à partager les profits du transport. » D'autre part, notre industrie à la merci d'un tarif de douanes établi » par nos rivaux, voyait sa ruine assurée sans qu'il fût au pouvoir » du gouvernement de remédier à cet étrange abus d'une politique » aussi perfide qu'inhumaine. »

M. Steur, dans un mémoire couronné par l'Académie, ne s'élève pas avec moins d'énergie contre les fatales conséquences de ce traité : « Finances, commerce, industrie, indépendance, tout ce que les » hommes ont de plus cher y fut compromis. Toutes les entraves que » des rivaux d'industrie peuvent imaginer furent imposées à notre » commerce. Nos ports fermés aux vaisseaux étrangers, les routes » maritimes interdites à nos marins; liés par des lois fiscales étran- » gères, à la merci d'un système intérieur de douanes, ouvrage de » nos adversaires, nous ne pouvions pas faire un pas dans la route » des innovations, sans rencontrer des obstacles, rendre une loi salu- » taire, élever une institution bienfaisante ou une compagnie d'in- » dustrie, sans exciter les cris de nos voisins et nous attirer les » menaces de l'Europe entière. »

Le comte de Kônigsegg avait signé le traité de 1715 plus encore par ignorance et légèreté que par faiblesse, on peut le croire; car quelques années après ce fut lui qui conçut un des premiers, l'idée de cette fameuse compagnie d'Ostende qui devait faire le commerce direct des Grandes Indes. Mais les Hollandais se hâtèrent d'invoquer l'art. 5 du traité de Munster [1]; des négociations s'ouvrirent qui ordon-

[1] Cet article est ainsi conçu : « Les Espagnols retiendront leur navigation en telle manière » qu'ils la tiennent pour le présent ès-Indes orientales, sans se pouvoir estendre plus avant; » comme aussi les habitans de ces Pays-Bas s'abstiendront de la fréquentation des places que » les Castillans ont ès-Indes orientales. »

nèrent en 1727 la suspension de cette compagnie et en décidèrent plus tard la suppression.

Le commerce maritime de la Belgique fut alors réduit à des relations avec la Porte Ottomane et avec l'Espagne.

François Veydt, d'Anvers, s'exprime ainsi sur cette époque dans un mémoire publié en 1788 : « Depuis la paix de Munster jusqu'à celle » d'Aix-la-Chapelle (1748), ce pays ne fait plus qu'un commerce » précaire, passif, intermédiaire par la Hollande, tributaire de la » République et par conséquent ruineux pour la nation. Toutes les » marchandises que nous recevions de l'étranger, toutes celles que » nous lui destinions, passaient par les mains des Hollandais. Le » marché de nos grains et autres productions territoriales était en » Hollande, nos raffineries de sucre, nos imprimeries de coton » n'existaient pas. » Tels furent les résultats naturels de cette liberté illimitée du commerce sans réciprocité que l'étranger, abusant de la force et de la victoire, avait imposée à la Belgique.

DEUXIÈME ÉPOQUE.

Le prince Charles gouvernait les Pays-Bas depuis 1744.—Lorsque la paix signée à Aix-la-Chapelle en 1748 lui eut permis de suivre ses goûts éclairés pour le bien-être du pays, on le voit saisir les premiers griefs que lui fournit la Hollande, pour s'affranchir du traité de la Barrière, et cela dans un intérêt tout-à-fait belge. De ce moment l'état industriel du pays va changer. Le prince Charles se déclare protecteur de l'industrie et du commerce; il encourage les artistes, les mécaniciens, tous les hommes laborieux; il s'entoure d'administrateurs éclairés, il introduit dans la législation intérieure et par le moyen des tarifs, une distinction marquée entre l'industrie du pays et l'industrie étrangère. La ville de Bruxelles lui doit l'établissement de manufactures d'Indiennes, une des sources de sa prospérité d'alors. C'est dans son parc de Tervueren qu'eurent lieu, à ses frais, les premières expériences. Des essais furent faits pour

l'introduction de la fabrication de la batiste, pour celle de la culture du mûrier et l'éducation des vers-à-soie. Une fonderie de caractères d'imprimerie fut encore établie à Bruxelles sous la protection du Prince. L'érection de plusieurs papeteries et verreries fut encouragée par des octrois spéciaux du gouvernement qui emportaient toujours avec eux la concession de certains avantages. Une fabrique de porcelaine à Tournai, une fabrique de faïence dans le Luxembourg, celle de M. Boch, une usine à fer dans le pays de Namur, reçurent aussi des preuves toutes particulières de l'attention et de la bienveillance de l'Archiduc. Une fabrique de batiste s'étant formée à Momegnies sur la terre de Chimai, des facilités lui furent accordées pour l'entrée de ses matières premières et la sortie des marchandises fabriquées. Tandis que par divers règlemens successifs les marchandises étrangères étaient frappées de droits de douanes, les impôts qui étaient perçus sur les produits des manufactures nationales à l'entrée de presque toutes les villes des Pays-Bas étaient abolis par diverses ordonnances que la nature des choses et la justice réclamaient avec instance. — La Belgique rentra promptement dans les voies d'une brillante prospérité. « L'administration du prince Charles, » dit le secrétaire intime du prince de Ligne, marquée par la jus- » tice, la douceur, l'équité, les encouragemens donnés aux lettres, » aux beaux-arts, et ce qui vaut mieux, à l'*agriculture*, aux *ma-* » *nufactures*, au *commerce*, devint l'âge d'or des Pays-Bas. »

Cependant après la paix de 1748, l'Escaut continua de rester fermé; mais le gouvernement s'occupa des moyens de tirer parti d'Ostende. Dès lors le commerce maritime se développe; la Belgique commence à ne pas dépendre des Hollandais pour l'exportation de ses produits nationaux, ni pour l'importation des marchandises étrangères. Insensiblement elle reprend sa part dans le commerce du transit et y acquiert bientôt une certaine supériorité. Dans le même temps la Flandre, sans l'assistance des autres provinces, creuse la coupure de Gand à Bruges, rétablit le canal de Bruges à Slyckens, augmente les ouvrages du port d'Ostende et parvient

ainsi à réparer en partie la perte que la fermeture de l'Escaut avait causée à tout le pays. A la même époque, Louvain emploie ses ressources communales à la construction du canal de Louvain à Malines; commencé en 1750, il fut ouvert à la navigation en 1763 [1]. La construction du premier canal en Angleterre ne date que de 1755.

Déjà sous le règne de Charles VI, pour mettre les draps du Limbourg en état de lutter avec ceux d'Angleterre qui profitaient du tarif de 1706, remise avait été accordée aux fabriques de tous droits d'entrée non-seulement sur les laines, mais encore sur les huiles, les couleurs, et tous autres ingrédiens nécessaires à ces manufactures; le prince Charles rétablit les droits protecteurs de 1699, et la fabrication des draps du Limbourg occupa bientôt trente mille personnes. Elle tirait ses laines d'Espagne, et trouvait ses débouchés pour une partie en Flandre et en Brabant, mais principalement dans les foires de Francfort, Leipzick, Brunswick, Breslau, Kœnigsberg et dans le Levant.

On s'était plaint que l'exportation libre du lin « mît les fabriques » de toile à leur ruine. » Le gouvernement maintint la libre exportation du lin peigné, mais la sortie du lin vert ou écru, des étoupes et du chanvre fut souvent défendue. La sortie du houblon fut aussi prohibée dans l'intérêt des brasseries.

En faveur des papeteries, des droits furent imposés sur l'entrée des papiers étrangers; la sortie des chiffons était interdite.

Il se fabriquait beaucoup de rubans particulièrement à Ypres et à Anvers, le gouvernement frappa de droits prohibitifs les rubans étrangers. Les verres venant du dehors étaient aussi soumis à des droits.

Les articles servant de matière première pour les fabriques nationales ne payaient pas, ou ne payaient que des taxes très-modiques; mais le thé, le café, le tabac, le vin, les liqueurs, l'épicerie et le

[1] Bruxelles avait fait exécuter le canal de Willebroeck dès l'année 1551.

sel venant de l'étranger pour la consommation du pays, furent soumis à des droits de finance.

Tant qu'on avait été lié par le traité de la Barrière, les droits de sortie sur la semence de colza et ceux d'entrée sur les huiles étaient sans importance. Les Hollandais enlevaient les semences, les convertissaient en huile qu'ils renvoyaient en Belgique avec un bénéfice considérable. La culture des semences était découragée par le bas prix. Mais peu après le traité d'Aix-la-Chapelle, on établit un droit de 9 florins à l'aime sur les huiles de production étrangère; les moulins ou tordoirs se multiplièrent, la culture des semences à faire huile s'accrut rapidement par un débit plus facile et plus avantageux. La production dépassa bientôt les besoins de la consommation, et on expédia vers l'Allemagne.

De 1771 à 1780, il y eut peu de branches de l'industrie d'alors qui n'eussent pas pris racine en Belgique. L'ancienne fabrication de dentelles et de toiles, les brasseries, les savonneries, les distilleries, les blanchisseries, les fabriques de tapis, de chandelle, de cire et de suif, se trouvaient à cette époque au-dessus de toute concurrence étrangère. La Belgique rivalisait avec la Saxe pour les bas, les bonnets et les couvertures de laine, avec Lille et Elberfeld pour les basins siamois et les futaines; avec Leyde, Bois-le-Duc, le pays de Liége, Aix-la-Chapelle, la France et surtout l'Angleterre pour les draps. Les impressions sur toile de coton étaient un article enlevé aux Hollandais, et que ceux-ci cherchaient à disputer encore concurremment avec la Flandre française où elles venaient de s'établir. Les papeteries belges soutenaient la concurrence avec celles de Hollande et du pays de Liége; les fabriques de porcelaine et de faïence avec celles de tous les pays circonvoisins; les manufactures et teintureries de soie avec celles de France, d'Espagne et d'Italie; les clouteries de Charleroy avec celles du pays de Liége, du Duché de Berg et de Julliers; mais les raffineries de sel et de sucre redoutaient les produits similaires de l'Angleterre et de la Hollande, qui recueillaient la matière première de ces fabriques chez elles, ou la tiraient directement de leurs colonies. Les verreries, la teinturerie

en laine, la rubannerie, pouvaient soutenir la lutte avec quelque chance de succès.

Il y avait des sculpteurs et des scieurs en bois et marbre à Bruxelles et à Anvers, quelques armuriers dans le Limbourg. A Bruxelles, à Boom, à Malines, à Termonde, des chantiers existaient pour la construction des bateaux au-dessous de 50 tonneaux; les constructeurs belges devaient être bons, car ils travaillaient même pour la Hollande.

On reconnaissait l'infériorité de la Belgique dans la fabrication des étoffes de laine, de camelot, des étoffes de coton, fil et coton, basins veloutés, velours de coton, welverette, ou autres articles imitant ceux de Manchester. Ces fabriques ainsi que celles d'épingles, de plomb, de fer, de pipes, avaient besoin de la protection du tarif. Ce pays était encore au-dessous de l'Angleterre pour la fabrication des cuirs tannés, les approvisionnemens de laine brute et en général dans tous les moyens de se procurer les matières premières.

La Belgique exportait des tabacs, des draps, des indiennes, des chapeaux, des voitures, des toiles de lin, des dentelles, de la bonneterie, du fil, de la coutellerie, de l'huile de vitriol, des eaux-fortes, de l'amidon, de la poudre à tirer, des pierres à bâtir, des tableaux, etc.

Quelques mines de fer étaient exploitées dans le Luxembourg, dans le comté de Namur et le pays d'entre Sambre et Meuse. Le fer du Luxembourg était converti en clous, celui du comté de Namur et de l'entre Sambre et Meuse, était propre à de gros ouvrages de forgerons ou de maréchaux. En 1760 on fit un essai pour établir dans le Hainaut une fabrique d'acier au moyen du fer de Suède affiné et converti en acier par certains procédés. On abandonna l'entreprise parce que les procédés étaient coûteux. L'importation de l'acier venant en grande partie de l'Allemagne s'élevait à 200,000 livres. Nous avions peu d'ouvriers en quincaillerie; nous tirions du dehors beaucoup de menus ouvrages. On ne fabriquait pas d'aiguilles; Aix-la-Chapelle en fournissait alors à tout le continent.

Une mine de plomb était exploitée dans la province de Namur; il venait du dehors un million de livres de plomb brut. Pour réserver la main-d'œuvre au pays, on avait frappé de droits le plomb travaillé. Les carrières d'ardoises étaient assez abondantes pour fournir à toute la consommation du pays; cependant il en venait un peu d'Angleterre à Anvers. Malgré les riches charbonnages du Hainaut, l'Angleterre envoyait de la houille dans les Flandres et dans une partie du Brabant.

On fabriquait de la potasse dans les Pays-Bas, mais pas assez; il en venait quatre à cinq millions de livres de l'étranger. Quoiqu'on produisît du savon, il en arrivait du dehors; la fabrique de savon noir prospérait.

Il n'existait pas de manufactures de glaces, aussi les droits dont cet article était frappé furent annulés en 1788.

Divers indices constatent que la prospérité du pays et son activité industrielle s'élevèrent à cette époque à un degré depuis bien longtemps inconnu, et qui ferait presque douter qu'elles pussent être facilement surpassées. L'intérêt de l'argent tomba en 1780 à 3 p. %, il était à ce taux en Hollande et à 5 en Angleterre; la Belgique dans cette année reçut de France des marchandises pour une valeur de dix-huit millions de livres. L'importation des vins par Ostende s'était élevée en 1771 à 2,208,000 livres, et l'on estimait que la Flandre seule en consommait annuellement soixante mille pièces.

Cependant la grande pêche n'existait plus dans la patrie de Guillaume Beukels, qui en 1396 avait inventé l'art d'encaquer les harengs: les Hollandais, en vertu du tarif de 1706, en avaient le monopole; Nieuport était entièrement déchu. Au mois d'avril 1766 une ordonnance défendit l'importation du hareng de pêche étrangère depuis juin jusqu'en août et plus tard jusqu'en décembre. En 1767 l'entrée du hareng fut complétement interdite (plus tard la même mesure fut prise à l'égard de la morue). La pêche se ranime et à compter de 1774 ses progrès deviennent sensibles. Cette année onze chaloupes de pêcheurs produisirent, pour l'été, 2800 tonnes de

harengs et 140 tonnes de morues ; pour l'hiver 764 tonnes de harengs.

En 1780 Nieuport envoie à la pêche d'Islande 14 dogres qui rapportent 9165 tonnes; en 1782, 25 dogres et 24 grandes chaloupes produisirent 13,347 tonnes de morues qui furent vendues 1,334,700 livres de France, et cela indépendamment de la pêche du hareng et autres. Ostende s'était élevée plus rapidement. La guerre des puissances maritimes, de 1777 à 1783, lui avait été favorable. La franchise de son port l'avait portée à une splendeur qui n'eut de terme qu'à la suppression de cette franchise.

Le prince Charles fut puissamment secondé dans ses vues d'amélioration par le comte de Cobenzl, qui mérita d'être surnommé le Colbert des Pays-Bas, parce qu'il avait pour principe de protéger l'industrie et le commerce, d'encourager l'agriculture. C'est à lui qu'on doit en 1766 le rétablissement du transit par la création des entrepôts.

Le comte Belgioioso qui représentait les provinces belges en Angleterre, et qui les administra plus tard, professait le même système, et en poussait même l'application plus loin; il était de l'école anglaise, c'est dire qu'il inclinait pour la prohibition absolue de tous produits étrangers qu'on pouvait obtenir de l'industrie nationale; il allait jusqu'à sacrifier le transit au commerce intérieur. En 1780, l'Angleterre venait de prendre des mesures hostiles contre les dentelles de Belgique; on voit le comte de Belgioioso solliciter des mesures de représailles contre les laines et les cotons que fournissait cette puissance. A cette époque il manifesta au gouvernement de la Grande-Bretagne l'intention de négocier un nouveau traité de commerce dans lequel serait observée une équitable réciprocité, *perspectâ utriusque gentis utilitate.*

TROISIÈME ÉPOQUE.

Le prince Charles meurt en 1780, mais les effets de son administration vigilante se font sentir quelques années encore. En 1785 les

douanes donnèrent un produit de fl. 3,263,122; elles avaient produit en 1784 fl. 3,352,756. Le revenu de cette branche d'impôts tomba en 1788 à fl. 3,013,134. Dans ces résultats, le transit n'est pas compris; il figure en 1788 pour fl. 358,112. En faisant connaître ces calculs M. le conseiller Delplanck ajoute : « Par l'effet de la fermen-» tation, le courant de la consommation a été notablement dérangé; » diverses fabriques ont langui, il y a eu moins de constructions; » une partie du peuple a reçu moins de salaire. »

En 1789, l'avocat Criquillon s'exprimait ainsi : « Depuis 1785 les » fabriques indistinctement ont subi un choc qui les a mises dans » une décadence progressive. L'argent est devenu rare, et l'intérêt » a considérablement augmenté; les faillites sont plus fréquentes; » le prix des loyers et celui des propriétés dans les villes éprouvent » un décroissement épouvantable. » Le même avocat présentait de la manière suivante la situation du Hainaut à cette époque : « Le » Hainaut manque de tous moyens d'exportation; son commerce » avec la Flandre est obstrué à cause des frais excessifs d'une navi-» gation lente et détournée qui le rend tributaire de la France. Les » eaux de la Haisne servent à voiturer le charbon, mais le cours de » cette rivière nécessitant le passage par Condé, la France y a imposé » cinquante couronnes sur chaque bateau qui traverse cette ville; » aussi les charbons d'Anzin et de Vieux-Condé ont-ils la préférence » dans le commerce. En 1787, la construction d'un canal prenant » naissance à la ville de Mons avait été déterminée par les États. » Ce projet correspond à celui qui a été réalisé depuis par le canal d'Antoing.

J'ai fait connaître le chiffre du produit des douanes dans les années 1784 et 1788; si l'on rapproche ces revenus des revenus actuels, de ceux par exemple qui figurent au budget de 1836, si l'on remarque en outre, que le pays de Liége et quelques cantons limitrophes de la France dans le Luxembourg et le comté de Namur ne faisaient pas partie de la Belgique autrichienne, on peut hardiment y voir les preuves d'une prospérité qui se maintenait encore. Les droits de

douanes à l'entrée et à la sortie ne sont portés au budget de 1836 que pour fr. 7,520,000 et le transit seulement pour 180,000. Pour percevoir cette somme de 7,700,000 il faut 4,300 employés, il n'en fallait alors que 1,468.

La diminution de revenu constatée en 1788 avait fortement alarmé les esprits; un grand nombre de personnes dans un moment où mille idées nouvelles avaient cours se mirent à battre en brèche le système qui, sous le prince Charles, avait fait la prospérité du pays. On réclama avec force la liberté du commerce; ces principes pendant un moment s'infiltrèrent parmi les hommes qui composaient l'administration d'alors, de manière à inquiéter sérieusement l'industrie nationale. De nombreux mémoires parurent qui traitèrent avec chaleur le pour et le contre de la question. « La Belgique, disait M. Gruyer, » employé supérieur de la douane, la Belgique ne peut être consi» dérée comme ce qu'on appelle un pays à manufactures, quoi qu'il » y en ait et qu'il y en aura toujours d'importantes. Elle doit être » considérée comme un pays dont la richesse doit venir principale» ment de l'agriculture et de l'exploitation des mines et des fossiles. »

Dans une note secrète transmise en 1788 de Bruxelles au cabinet autrichien, on proposait nettement de supprimer les douanes et en même temps de traiter les Belges en matière de commerce comme des étrangers vis-à-vis le reste de la monarchie autrichienne.

« On estime, disait-on, dans cette note curieuse, que cela réduira » l'exportation des draps du Limbourg, mais l'augmentation de » population que la liberté du commerce devra procurer à la Bel» gique ne tardera pas à l'indemniser. Il ne s'agit pas d'établir de » nouvelles fabriques, mais seulement de maintenir celles qui s'y » trouvent. On se propose d'accorder des primes aux fabriques les » plus méritantes (expression textuelle) pour les dédommager jusqu'à » un certain point de l'introduction libre des fabriques étrangères. » Voici les deux argumens sur lesquels reposait le raisonnement du système. « On fera de la patrie le berceau du commerce et de la » liberté, on donnera au caractère général de la nation une impul-

» sion plus forte que la sienne propre, impulsion qui, jointe au » retour de l'esprit philosophique, ne tardera pas d'abattre l'hydre » ultramontaine par des voies peut-être et plus promptes et plus » efficaces que toute autre. » Entre les mains de Joseph II et de ses conseillers, la Belgique était destinée à devenir une terre d'épreuve pour toutes les idées philosophiques et commerciales qui fermentaient alors. Dans le même moment, la France recueillait les tristes fruits du même système établi par le traité de commerce de 1786 avec l'Angleterre.

Lorsque les États-Généraux brabançons se trouvèrent en possession du pouvoir en 1789, un de leurs premiers soins fut d'examiner la situation industrielle de la Belgique; ils avaient appelé les lumières de tous les bons citoyens sur cette grave question : à quelles causes peut-on attribuer la décadence du commerce des Pays-Bas? Ils se proposaient d'examiner cette matière dans le courant de l'année 1790, mais les événemens politiques ne leur en laissèrent pas le temps. Le rétablissement de l'administration autrichienne de 1790 à 1792 ne reposa pas sur des bases assez solides pour qu'on pût réparer le mal que le goût trop ardent de Joseph II pour les innovations avait causé; toutes les institutions, tous les intérêts, avaient été ébranlés, ils ne purent se rasseoir, et la guerre de 1792 à 1795 dont la Belgique fut le théâtre acheva de tout détruire. Ainsi donc une période de dix années, mais dix années dans lesquelles, il est vrai, deux révolutions s'accomplirent, avait suffi pour enlever à la Belgique son industrie, pour effacer trente-six années d'une administration paternelle, et replacer ses habitans à peu près dans la triste situation où les troubles les avaient mis. Les débouchés extérieurs furent perdus; la consommation intérieure s'arrêta, les capitaux disparurent; les ateliers se fermèrent. Les réquisitions militaires épuisèrent les épargnes, les campagnes foulées aux pieds cessèrent de produire; la disette de l'année 1794 et enfin l'invasion des assignats auraient complété la ruine, si la richesse du sol et la persévérance industrieuse des Belges n'étaient inépuisables.

RÉUNION A LA FRANCE.

Le 17 décembre 1792, la ville d'Anvers célébra par des illuminations et des banquets la réouverture de la navigation de l'Escaut, dont elle était privée depuis cent cinquante ans et que l'armée française venait de conquérir. Ce grand événement semblait de nature à décider le vœu des Anversois pour une réunion à la France, cependant voici ce que, d'après une correspondance datée d'Anvers le 18 décembre, le *Moniteur* faisait remarquer avec franchise : « Il est » inconcevable que ce peuple se passionne ainsi pour la liberté de » l'Escaut lorsqu'il témoigne vouloir conserver ses anciens fers; il » voudrait jouir des avantages de la liberté et néanmoins être soumis » à ses anciens tyrans. » Là déjà aucune sympathie pour la France n'éclatait donc! La même lettre, à laquelle le caractère officiel du journal donne du poids, s'exprimait ainsi sur les dispositions du Brabant. « Ce qu'il y a de plus singulier dans l'invincible obstina- » nation des Brabançons, c'est que le fanatisme aristocratique est » bien plus grand chez les jeunes gens que chez les hommes mûrs » et les vieillards. Ce sont les jeunes gens surtout qui s'élèvent avec » le plus de roideur contre les principes français, qui plaident avec » le plus de chaleur la cause des moines et des nobles, et qui me- » nacent le plus insolemment ceux qui ont le courage de ne pas » penser comme eux; telle est la situation actuelle des esprits dans » cette province. » Pour se déclarer partisan de la réunion, il fallait donc du courage! quelle preuve veut-on de plus de l'impopularité de cette opinion? Cependant la réunion fut réclamée dans des assemblées communales arbitrairement organisées à Mons, à Gand, à Bruges, à Ypres, à Bruxelles, à Louvain, à Tournai, à Namur, à Ostende : ces demandes furent provoquées à coup de sabre [1]; la

[1] Raoux, ex-conseiller au conseil souverain du Hainaut. *Mémoire sur le projet de réunion de la Belgique avec la France.*

Convention y fit droit par son décret du 9 vendémiaire an IV (1er octobre 1795). Alors les esprits dans les provinces belgiques n'étaient animés que d'un besoin, celui de mettre fin à une incertitude dans laquelle se consumaient toutes leurs ressources.

Froissés depuis plusieurs années au milieu de mouvemens révolutionnaires, les Belges semblaient étourdis par les événemens; abâtardis par les revers, ils étaient tombés dans une sorte de marasme [1]. Il fallait à tout prix se soustraire aux contributions de guerre, à l'enlèvement des otages et à l'envoi des garnisaires, aux confiscations de toute nature et aux pillages des proconsuls. Il fallait cesser d'être pays conquis. Ces considérations bien plus que l'espérance d'avantages qui pouvaient résulter pour le commerce et l'industrie de l'ouverture de l'Escaut et de l'agrandissement du marché intérieur, firent accepter l'événement avec résignation, mais non sans répugnance.

Quelques hommes s'avouaient bien déjà que la réunion pourrait un jour être profitable au commerce de la Belgique, mais on ne doit pas taire quelles étaient alors les dispositions à peu près unanimes du pays. Voici comment parla dans la discussion, Lesage, d'Eure et Loire, qui avait été en mission dans ces provinces : « On » vous dira que les Liégeois et les Belges ont voté leur réunion à la » République, que la France a accepté leurs vœux ! on le dit, mais » dois-je le croire, quand j'entends répéter de toutes parts la manière » cruellement révolutionnaire dont ce vœu a été commandé? Et qui » oserait rouvrir la page du livre où l'histoire a buriné toutes les » horreurs qui se sont commises dans ce malheureux pays? C'est » là que l'on a fait les essais du terrorisme et de la morale révolu- » tionnaire; c'est là que les Lacroix, les Danton et tant d'autres ont » développé leurs grands talens pour le vol, l'assassinat et les con- » cussions, précurseurs de tous ceux que l'on vit ensuite paraître à » Paris, et dans tous les proconsuls envoyés dans les départemens et

[1] Paroles de Lefevre de Nantes à la Convention.

» les armées. Et l'on ose nous rappeler ces temps qu'on ne saurait » trop s'appliquer à nous faire oublier! »

En effet, que d'abus de la force! c'étaient d'abord les armées occupant notre territoire qu'il fallait nourrir; ce fut ensuite un impôt extraordinaire de 70 millions de livres frappé sur nos principales villes qu'il fallut payer [1]. Pendant plusieurs mois de longs convois de chariots chargés d'or et d'argent ne cessèrent d'emporter vers Paris la majeure partie du numéraire que possédait la Belgique : une députation de la ville de Gand voulut tenter de fléchir l'avidité du vainqueur. Admise au sein de la Convention, elle fit entendre ces touchantes paroles. « La disette augmente à un point qui effraie; la » contribution imposée sur notre commune surpasse dix années de » subsides ordinaires, tandis que Robespierre même ne la fixa qu'à » deux fois le revenu annuel des contributions perçues par l'ancien » gouvernement. On dit quelquefois le Belge est riche! mais on se » trompe, le Belge est économe et laborieux; ce n'est ni l'or ni » l'argent qui font sa richesse, c'est la culture, ce sont les soins et le » travail assidu qui lui donnent une certaine aisance. Son sol ne » produit pas dix récoltes par an; il ne peut donc payer dix années » de subsides à la fois. »

Mais « les opérations des représentans du peuple dans la Belgique » ne se bornent pas à la levée du numéraire, ils envoient en France » les objets utiles aux arts, à l'enseignement et aux fabriques; ils » s'occupent de la vente des biens nationaux, qu'ils ont déjà com- » mencée, et leur produit nous servira à retirer une partie des assi- » gnats de la circulation. » Cet aveu est textuellement extrait d'un rapport de Cambon à la Convention. Il aurait pu ajouter que les

[1] Dans cet impôt on aimera peut-être à connaître le partage qui fut fait entre les diverses villes, pour apprécier approximativement l'état de richesses de chacune d'elles à cette époque. Anvers fut frappé de dix millions. On imposa Bruxelles à cinq millions (on eut égard aux pertes que le départ du gouvernement autrichien lui avait fait éprouver); Malines eut à payer deux millions, Gand sept millions, Bruges quatre millions, Ostende deux millions, Ypres un million, Courtrai trois millions, Louvain deux millions, Namur cinq millions, Tournai quatre millions, Alost et Ninove quatre millions, Mons un million six cent cinquante mille francs, etc., etc.

églises étaient honteusement profanées, le clergé proscrit, et que tout ce qu'il possédait avait été livré au pillage. Il aurait pu dire encore par combien de millions dans leur douleur et malgré leurs pertes immenses, les Belges auraient voulu pouvoir racheter la perte de leurs Rubens, de leurs Jordaens, de leurs Crayer, de leurs Van Dyck, mais ceux qui connaissent le culte que la Belgique rend aux beaux-arts le comprennent. Tels sont les auspices sous lesquels le peuple belge, après avoir rompu avec l'Espagne, puis avec l'Autriche, allait tenter une union nouvelle avec la France. On la lui présentait alors comme un abri au sein d'une grande nation, comme un moyen de s'affranchir de tout préjugé. On reconnaissait que le contingent de la Belgique se composait d'immenses ressources territoriales, d'un grand esprit industrieux, d'une abondante population. La France n'offrait alors en échange qu'une guerre à soutenir contre l'Europe, l'odieuse conscription, des finances obérées, un gouvernement sans consistance, une politique de passion. On ne pouvait pas encore prévoir que du sein de ce chaos, l'ordre allait renaître, qu'une nouvelle organisation sociale allait se développer, que les sciences et avec elles les arts industriels allaient reprendre leur essor.

Cette réaction heureuse suivit de bien près cependant le triste tableau que j'ai tracé. Dès l'année 1795, la guerre s'éloigne de nos frontières pour n'y reparaître que dix-huit ans plus tard. Une abondante récolte vient ranimer le courage de nos cultivateurs. Le traité de paix conclu à Bâle en 1795 avec la Prusse est suivi, deux années après, du traité de Campo Formio. L'Europe semble vouloir respirer. C'est dans ce moment que la révolution industrielle commence. Depuis nombre d'années, elle se préparait surtout en Angleterre, mais en silence. Là déjà d'heureux essais avaient préludé à l'emploi de la vapeur, à la filature et au tissage mécaniques du coton et de la laine, à la construction des chemins de fer. Mais ces essais étaient encore, sinon douteux, du moins forts circonscrits; ils avaient eu jusqu'alors si peu de retentissement que dans les provinces belges un

écrivain, semblant protester par avance contre l'avenir de progrès qui allait s'ouvrir, disait : « Dans l'état actuel de l'industrie humaine, » il est très-rare de trouver dans le secours de la physique, des » inventions qui puissent ajouter une valeur exclusive aux nouvelles » découvertes. Les lois de la statique sont trop connues pour espérer » quelque nouveau degré de perfection. » Les lois de la physique et de la mécanique en général n'étaient pas trop connues, mais elles avaient été jusqu'à ce jour trop mal observées ; les notions chimiques étaient incomplètes. Cependant la plupart des grands principes qui, en vertu de ces lois, allaient bientôt féconder le travail de l'homme et centupler sa puissance de production, étaient déjà découverts par un petit nombre d'adeptes. En Belgique on possédait dans le système des *métiers à la barre* pour la rubannerie le principe de la navette volante ; quelques-uns des charbonnages de Liége et du Hainaut employaient depuis 1722 des machines à épuisement mues par la vapeur ; quelques essais, assez informes, il est vrai, pour le filage du coton à la mécanique avaient été tentés. Malheureusement l'organisation industrielle de l'époque semblait contraire aux innovations. L'institution des corps et métiers quoique vieillissant existait encore. Un édit de l'impératrice Marie-Thérèse, rendu le 15 septembre 1753, avait rappelé et remis en vigueur « les lois fonda- » mentales qui défendaient et annulaient l'établissement de toute » corporation nouvelle sans le consentement du Souverain. » Les corps et métiers avaient été formés d'abord dans la vue d'offrir des garanties plus nombreuses de bonne foi et de régularité aux acheteurs ; mais à l'abri de cette législation, ils s'étaient mis successivement en possession de nombreux priviléges dont plusieurs avaient sinon pour but du moins pour résultat d'éterniser les procédés de fabrication. Les arts industriels étaient retenus par eux dans une routine qui, sans exclure tout-à-fait l'habileté et même la perfection à certains égards, semblait devoir ajourner indéfiniment tout notable progrès. Sans doute le règlement qui exigeait de tout individu un certain nombre d'années d'apprentissage avant qu'il ne fût admis à la

maîtrise, n'était pas sans prévoyance; mais là ne se bornaient pas toutes les conditions. Il fallait en outre se conformer dans l'exécution des *chefs-d'œuvre* demandés, aux procédés de fabrication usités; s'en écarter dans l'espérance de faire mieux pouvait devenir un sujet d'exclusion. Le récipiendaire devait craindre d'exciter la jalousie de ceux dont il demandait à devenir le confrère, et par conséquent le rival; et le plus souvent on obtenait son admission plutôt à force d'argent que de connaissance. Certaines corporations en étaient venues à un point tel de monopole que le titre de maître ne pouvait plus se conférer que par droit d'hérédité. Défense était faite à tout citoyen autre que ceux de la corporation, quelqu'aptitude qu'il eût, de prendre des ouvriers, de fabriquer et de vendre. Par tous ces règlemens les membres des corps et métiers croyaient peut être ne s'être réservé qu'une protection légitime et utile à tous. Il est certain cependant et tout le monde aujourd'hui le conçoit, qu'ils avaient fini par étouffer la concurrence et enlevé par là au progrès son plus sûr stimulant. Les grandes améliorations industrielles se trouvaient donc impossibles.

La révolution française arrive, elle abolit tous les priviléges de profession comme de naissance, elle ouvre toutes les carrières. Chacun est libre dès lors de prendre conseil de sa vocation, de disposer de sa volonté et de son intelligence suivant son gré. Cette entrave une fois détruite, la concurrence vint bientôt ranimer tous les efforts; de là cette nécessité, ce besoin incessant de faire toujours mieux et à meilleur marché; de là tous ces nouveaux procédés qui se succèdent en si grand nombre et avec tant de rapidité que pour les énumérer nous serons forcé de faire un choix.

L'esprit de concurrence auquel l'abolition des corporations et des maîtrises était venue donner l'essor serait peut-être resté longtemps encore stérile, si dans le même temps le goût des sciences n'était venu l'éclairer et lui servir de guide dans ses conquêtes nouvelles. Mais par une heureuse coïncidence le mouvement scientifique et le mouvement industriel se déclarent à la fois, les hommes

de théorie et les hommes de pratique long-temps sans rapport se rapprochent; l'industrie recueille les faits, la science les enchaîne et les explique. C'est à cet heureux concours que sont dus bien des prodiges.

De son côté le gouvernement ne resta pas étranger au développement qui partout cherchait à se faire jour. La Convention française elle-même avait commencé par donner l'exemple en créant le conservatoire des arts et métiers, le bureau des longitudes, une école normale, enfin cette institution si célèbre, connue depuis sous le nom d'école polytechnique, et qui dans le principe était une école de travaux publics destinée à former des hommes spéciaux dans les sciences mathématiques et physiques, pour la direction des travaux publics et l'exploitation des mines.

Le 7 avril 1795, elle décréta l'adoption du système décimal, l'uniformité des poids et mesures. Peut-être même peut-on dire que l'Assemblée Constituante l'avait précédée dans cette voie, puisqu'on lui doit une bonne loi sur les brevets d'invention et un tarif de douanes dans lequel un système de protection modérée était nettement proclamé, et aussi où était reconnue la nécessité d'affranchir les matières premières les plus utiles aux fabriques. Quoi qu'il en soit, à l'époque de la Convention remonte déjà l'application de plusieurs inventions, notamment le télégraphe [1], des perfectionnemens dans la fabrication de la poudre, du salpêtre, des fusils, des armes blanches, des bouches à feu. On vit plusieurs fois cette assemblée faire en faveur de l'industrie, par haine pour l'Angleterre, ce qu'elle n'eût peut-être pas songé à faire par conviction. L'attention avec laquelle ses orateurs relevaient toujours les diverses professions industrielles ne manqua pas sans doute aussi de répandre la plus grande émulation.

Le Directoire succède à la Convention, et fonde sous le ministère de François de Neuf-Château, les expositions d'industrie. La première

[1] Le procédé télégraphique avait été inventé cent ans plus tôt par Amontons en France, mais il était resté sans application.

a lieu le troisième jour complémentaire an VI (10 septembre 1798), mais aucun industriel des provinces belges n'y va prendre part : annoncée seulement plusieurs semaines à l'avance, cette solennité toute nouvelle pour ceux qui y étaient appelés n'étendit ses bienfaits que sur quelques centaines d'exposans appartenant à Paris et à ses environs. Cependant c'est de l'exposition de l'an VI, a dit plus tard M. Chaptal, « que datent les premières espérances de nos fabriques, » le mouvement rendu à nos ateliers et pour ainsi dire la renaissance » de tous les arts utiles. » Une seconde exposition est annoncée pour l'an IX ; le Directoire avait fait place au Consulat, M. Chaptal venait d'être nommé ministre de l'intérieur; il apportait au ministère un grand amour du bien public, des connaissances vastes et positives dans les arts industriels. Une puissante impulsion était donnée au corps social. L'exposition de l'an IX s'ouvrit avec pompe; plusieurs industriels belges s'y montrèrent. L'éclat dont elle brilla fut plus vif que celui de la première; mais il fut effacé par la splendeur de celles qui suivirent : voici comment le ministre de l'intérieur s'exprimait dans cette occasion sur la situation des fabriques d'alors : « Ces » fabriques sont toutes naissantes, leur marche est encore timide et » mal assurée; elles ne présentent pas encore cette marche affermie » que donnent des capitaux énormes, une consommation certaine, » une préférence universelle; elles réclament donc une protection » éclairée; elles exigent de puissans secours. »

Du reste, on y remarqua déjà d'heureux résultats des divers procédés mécaniques importés d'Angleterre. Des draps et des étoffes de coton fabriqués par les nouvelles méthodes se produisirent, et le gouvernement leur accorda les plus hautes distinctions. Un belge, Liévin Bauwens, eut la médaille d'or pour ses cotons filés au Mull-Jenny, ses mousselinettes, ses piqués, ses basins tissés à la navette volante. Et MM. Ternaux frères eurent une médaille d'or pour des draps fabriqués à Ensival, province de Liége.

Dans le même moment, la *Société d'encouragement* se fondait à Paris « pour propager les découvertes existantes et pour en provo-

» quer de nouvelles, » disait son secrétaire M. De Gérando, dans la séance d'installation, le 9 brumaire an X; et le gouvernement offrait deux prix, l'un de 40,000 francs et l'autre de 20,000, à l'auteur des machines reconnues le plus propres à ouvrir, peigner, carder et filer les différentes espèces de laine dans tous les degrés de finesse pour chaîne et trame. Le ministre de l'intérieur à la même époque faisait venir des divers départemens un certain nombre d'ouvriers intelligens, dans les ateliers modèles, pour leur apprendre l'art de faire mouvoir la navette volante et de filer le coton par les nouvelles machines. A la tête de ces ateliers modèles établis à Passy, c'est encore un belge que l'on retrouve, ce belge est L. Bauwens.

Le gouvernement favorisait donc de tous ses efforts, de tous ses encouragemens, la révolution industrielle qui s'opérait; cependant elle introduisait de grands changemens parmi les travailleurs, elle présentait deux problèmes à résoudre. La classe ouvrière précédemment distribuée dans les chaumières de la campagne allait être concentrée dans de vastes établissemens et principalement dans les villes, le petit fabricant allait être écrasé par le gros manufacturier, l'activité ne pourrait plus lutter contre la richesse, les machines se multipliant à l'infini laisseraient de nombreux travailleurs sans ouvrage et pousseraient la production au delà de ses bornes naturelles, la consommation. De là des perturbations industrielles à craindre. A une autre époque, des considérations de cette importance eussent pu rendre le gouvernement indécis, elles ne lui auraient pas permis de se prononcer aussi ouvertement qu'il le fit pour les nouveaux procédés; mais la situation dans laquelle on se trouvait placé vis-à-vis de l'Angleterre empêcha de s'y arrêter long-temps. Il y avait lutte entre les deux pays, lutte qui embrassait l'industrie comme la politique. Cette lutte décida la concurrence; et la concurrence entre ces deux peuples eut une puissante influence sur toutes les améliorations et les inventions qui, pendant trente-cinq ans, vont se succéder.

Dans cette lutte, l'Angleterre dès le principe eut un immense

avantage; elle avait une avance considérable dans l'application des nouveaux procédés.

Dès avant 1789, elle se trouvait en possession déjà des trois grandes découvertes dans lesquelles le XIX^e^ siècle pourra se résumer un jour : la vapeur, les chemins de fer et la filature mécanique; et en 1738, la navette volante avait été trouvée par elle.

J'ai fait succinctement connaître les circonstances qui amenèrent l'incorporation de la Belgique à la France, et les souffrances de toute espèce qui pour les peuples de ces provinces, signalent cette époque. Je viens de parcourir rapidement les causes qui semblent avoir préparé et facilité la révolution industrielle du commencement de notre siècle, les principales mesures par lesquelles le gouvernemeut chercha à en favoriser le développement; je vais maintenant énumérer les découvertes remarquables et les principaux perfectionnemens introduits depuis lors dans les diverses branches d'industrie. Je prendrai une à une les plus importantes, celles qui ont exercé la plus grande influence, je présenterai le résumé des autres; et je nommerai tous les industriels belges qui, soit comme ayant importé, soit comme ayant inventé ou perfectionné, ont attaché leurs noms à ces conquêtes.

ARTS MÉCANIQUES.

Machines à vapeur.

Les Anglais ne se contentent pas de la gloire d'avoir appliqué les premiers la vapeur à l'industrie; ils veulent aussi que ce soit un de leurs compatriotes qui en ait découvert le principe. En 1663, le mar-

quis de Worcester en a parlé dans son livre : *Century of Inventions;* mais avant lui Héron d'Alexandrie, 120 ans avant notre ère, Blasco de Garay en 1543, Salomon de Caus en 1615 et Branca en 1629, avaient reconnu dans la vapeur une force d'expansiou qu'on pouvait employer comme force motrice.

En 1683 un anglais, Morland, dans un ouvrage adressé à Louis XIV parle de l'emploi de la vapeur dans les machines en ces termes : « L'eau étant évaporée par la force du feu, ces vapeurs de-» mandent incontinent un plus grand espace (environ deux mille » fois) que l'eau n'occupait auparavant, et plutôt que d'être toujours » emprisonnées, feraient crever une pièce de canon. Mais étant bien » gouvernées, selon les règles de la statique et par science, réduites » à la mesure, au poids et à la balance, alors elles portent paisible-» ment leurs fardeaux (comme de bons chevaux); et ainsi servent-» elles d'un grand usage au genre humain, particulièrement pour » l'élévation des eaux. » Voici les paroles de Worcester qui présen-tent un sens moins clair : « Cette admirable méthode que je propose » pour élever l'eau par la force du feu est sans bornes, si les récipiens » sont assez forts; car j'ai pris un canon dont j'ai bouché herméti-» quement l'orifice ainsi que la lumière : puis l'ayant rempli aux » trois quarts d'eau, je l'ai exposé au feu pendant vingt-quatre » heures, après quoi il a éclaté avec une violente explosion. Ayant » ensuite découvert le moyen de fortifier les vaisseaux intérieure-» ment et en les combinant de manière qu'ils agissent d'une manière » successive, j'ai obtenu un jet d'eau continuel de plus de quarante » pieds de hauteur. La personne qui conduisait l'opération n'avait » rien autre chose à faire qu'à tourner deux robinets, de manière que » lorsque l'eau d'un des vaisseaux était épuisée, celle de l'autre » commençait à chasser, puis à remplir le premier d'eau froide et » ainsi de suite. »

Les Français, depuis quelques années, réclament pour un de leurs savans, pour Papin, la plus grande part de l'invention, celle d'avoir imaginé la première machine à piston. C'est en effet à ce dernier

qu'on doit la première description claire et méthodique de la pompe à feu, connue aujourd'hui sous le nom de machine atmosphérique. Ses idées se trouvent consignées dans un mémoire qu'il publia en Allemagne en 1690 dans les Actes de Leipsick. On fait même remonter ses expériences jusqu'en 1685. Il fit exécuter un petit appareil dont le corps de pompe n'avait que deux pouces et demi de diamètre. A chaque oscillation du piston, il élevait soixante livres de toute la hauteur de la course du piston descendant, en condensant la vapeur qui se trouvait au-dessous. De plus, il avait prévu qu'on pouvait tirer parti du mouvement du piston pour produire des effets mécaniques variés, en transformant en mouvement de rotation les alternations du piston. Dès ce moment les esprits se trouvèrent occupés du parti qu'on pouvait tirer de la découverte. En 1699 le capitaine Savery, en Angleterre, obtenait un brevet d'invention pour une machine qui faisait servir la vapeur à l'ascension de l'eau; la même année, Amontons présentait un projet analogue à l'académie des sciences de Paris. Toutefois ce fut seulement quelques années plus tard que la machine à vapeur commença réellement à être employée en Angleterre comme moyen d'épuisement dans les mines. Deux simples ouvriers, Newcommen et Cawley s'associèrent dans ce but. Dans une dissertation que Hooke, l'un des membres les plus célèbres de la société royale de Londres, et l'un des esprits les plus inventifs de son époque, avait faite sur un projet de ce genre et qu'il avait communiquée à la société royale, se trouve ce passage remarquable : « Si M. Papin pouvait faire subitement le vide sous son piston tout » serait fini. » Papin n'était donc probablement pas parvenu à opérer le vide d'une manière régulière, c'est ce que Newcommen trouva au moyen d'une injection d'eau froide. La machine à vapeur appliquée aux épuisemens fut dès lors connue sous le nom de *Machine de Newcommen.*

Cette machine présentait plusieurs défauts. En 1764 Watt développa le principe de Newcommen et le poussa si près de la perfection, qu'aujourd'hui les noms de tous les hommes qui ont contribué

à réaliser cette grande découverte disparaissent presque entièrement effacés par le sien.

Watt a le mérite d'avoir senti après Papin que par la machine à vapeur on pouvait obtenir non-seulement le mouvement alternatif, mais aussi le mouvement de rotation, celui qui est transmis par le moyen d'une bielle, d'un arbre de couche, aux engrenages. Cette découverte permit d'en étendre l'application, de l'épuisement des mines dans lequel elle était restreinte depuis un demi-siècle, à tous les usages de l'industrie et notamment au filage, bientôt après au tissage du coton. On lui doit en outre dans la construction de la machine plusieurs améliorations ayant principalement pour but l'économie et un meilleur emploi de la vapeur. Il en doubla la force en diminuant la dépense dans une proportion au moins égale.

Dans le système de Newcommen l'introduction de la vapeur dans le cylindre froid était un inconvénient grave, par la grande destruction de vapeur qui en résultait et qui se répétait à chaque coup de piston, puisque le cylindre était continuellement refroidi par le jet d'eau froide au moyen duquel la condensation était opérée. Watt imagina le condenseur; dès lors le cylindre fut constamment maintenu aussi chaud que la vapeur même; l'injection fut supprimée; une communication étant ouverte entre le cylindre et le condenseur dans un moment donné, c'est dans cette dernière chambre que la vapeur fut précipitée et condensée par le moyen de l'injection. Dans l'appareil de Newcommen un seul des mouvemens du piston était utilisé; le temps de l'ascension était perdu pour l'effet, parce que le piston était alors simplement soulevé par un contre-poids; l'air atmosphérique en pressant sur la partie supérieure du piston servait à le faire descendre quand le vide était opéré et la force ne s'exerçait qu'alors; enfin pour empêcher le passage de la vapeur entre le cylindre et le piston, on couvrait ordinairement celui-ci d'une couche d'eau froide qui mouillait intérieurement le cylindre et augmentait la déperdition déjà fort grande de la vapeur. Watt supprima l'usage de la pression atmosphérique, fit mouvoir le piston par la

force de la vapeur seule ; en l'introduisant tour-à-tour en dessous et en dessus du piston et faisant au même instant le vide sur la surface opposée, il produisit par là une force dans chacun des deux sens. Chaque course du piston devint active, et la quantité de chaleur employée à le maintenir chaud pendant son ascension ne fut pas perdue inutilement. Ces machines ainsi perfectionnées se nommèrent, *machines à double effet.* Watt, auquel les Anglais ont élevé une statue après sa mort en 1824, se vit disputer sa gloire avec acharnement par ses propres concitoyens ; il lutta pendant plus de vingt ans contre des rivaux, et ne put être déclaré le véritable inventeur qu'en 1799.

Depuis, nous avons encore à mentionner plusieurs améliorations importantes. Mauldslay imagina les machines sans balancier ni parallélogramme ; Wolf la machine à double cylindre ; enfin Leupold, Trevethick et Vivian construisirent les machines à haute pression, c'est-à-dire celles dans lesquelles le condenseur et ses accessoires sont supprimés, les machines réduites à la chaudière et au cylindre avec son piston, et où la vapeur est employée à une tension quatre et cinq fois supérieure à la force de l'atmosphère. Ces dernières machines servent surtout pour la locomotion.

On a vu à quelle époque les machines de Newcommen commencèrent à fonctionner en Angleterre comme machines à épuisement. L'époque exacte de leur introduction en Belgique ne peut être qu'assez difficilement établie. Le pays de Liége eut la première ; ce fait est reconnu par les habitans du Hainaut, et ne saurait être contesté ; mais on varie sur l'époque. Les déclarations de plusieurs industriels instruits que j'ai consultés sur ce point à Liége font remonter suivant les uns jusqu'à 1722, et suivant les autres seulement jusqu'à 1730 ou même 1733, l'établissement de cette machine importée d'Angleterre ; elle fut montée sur une houillère de la montagne St-Gilles qui appartenait à la famille Massillon, surnommée la Grosse-Houille. Un ingénieur anglais vint dans le but spécial de l'élever sur place ; mais n'ayant pu y parvenir, on fut obligé de s'adresser à un serrurier des environs nommé Fastré, chez lequel

on trouva en intelligence toutes les ressources qui manquaient à l'ingénieur anglais. La machine ne tarda pas à marcher à la satisfaction des exploitans. Depuis fort long-temps cette machine est détruite. Dans la province du Hainaut c'est à Lodelinsart (arrondissement de Charleroy) qu'on a vu fonctionner la première pour cette province, la seconde pour la Belgique. L'auteur du *Mémoire sur l'introduction des machines à vapeur dans le Hainaut*, M. Toilliez, couronné par la société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, dit : « La première machine à vapeur établie dans le Hainaut a » été montée en 1725 à Lodelinsart par des Liégeois, déjà en pos- » session de ces nouveaux appareils. Elle existe encore et n'a cessé » de fonctionner qu'en 1834. Son constructeur se nommait *Mathieu* » *Misonne*. Son cylindre a 38 pouces (1^{m} 12^{c}) de diamètre; il est » en fer battu et la tradition rapporte que l'ouvrier qui le forgea » mourut par suite de la chaleur qu'il subit dans cette opération. »

Ainsi l'honneur de l'importation appartient bien aux Liégeois; dans le récit de M. Toilliez, l'année seule pourrait être à discuter. En admettant la version qui place à l'année 1722 l'établissement de la première machine, il n'y a rien d'invraisemblable qu'à vingt lieues de là ce système ait pu être adopté trois ans plus tard. Mais entre les deux versions que j'ai fait connaître, il faudrait avant tout lever le doute. Deux autres machines furent quelques années après placées dans l'arrondissement de Mons aux charbonnages de la *Grande Veine* l'*Évêque* et de la *Grande Garde de Dieu* sur Pâturages. Suivant le mémoire que j'ai cité plus haut, la direction des travaux et de la machine du premier de ces charbonnages fut confiée à un machiniste liégeois nommé F. Goffint.

Et comme si dans ces premiers pas, aucune des provinces où s'exploitent les mines ne voulût rester en arrière, dans le pays de Namur, en 1740, Fastrée, maréchal à Védrin (qu'il ne faut pas confondre malgré la ressemblance du nom avec celui déjà nommé), construisit une machine à vapeur, sur le système de Newcommen, de la force de trente-cinq chevaux pour l'assèchement de la mine

de plomb de Védrin. Cette machine était encore en activité en 1830; on voit d'après cela que la construction des machines à vapeur en Belgique n'est guère moins ancienne que leur application.

L'importation des machines à rotation qui servent à apporter la houille ou le minerai à la surface, qui transmettent le mouvement soit aux mécaniques chargées du tissage et de la confection des étoffes, soit aux outils et instrumens tels qu'alésoirs, tours, scies, rabots, etc., a été plus tardive. En 1803, quatre machines de ce système de la force de huit chevaux chacune et sortant des ateliers de Perier frères à Chaillot, furent montées à la fonderie de canons de Liége. Deux de ces quatre machines avec balanciers et bâtis en bois marchaient encore à la fin de 1836, faisant mouvoir 3 alésoirs chacune. Ces quatre machines doivent être remplacées en 1837, par deux machines nouvelles, chacune de la force de vingt chevaux. En 1810, M. Orban en fit placer une à la houillère Plomterie, faubourg Ste-Walburge à Liége, de la force de 20 à 25 chevaux, basse pression, sortant également des ateliers de Perier frères. Dans le Hainaut, les premières machines à rotation furent montées aux charbonnages de *Belle-Vue sur Élonges* et de *Rieu du Cœur;* elles étaient également construites dans les ateliers des frères Perier. M. Toilliez, et en général les industriels du Hainaut, placent l'établissement de ces deux machines à l'année 1807; mais à Liége toutes les personnes compétentes que j'ai interrogées ont été unanimes pour en restituer l'initiative, quant aux charbonnages bien entendu, à M. Orban, qui cependant n'a commencé à faire usage de la sienne qu'en 1810.

On fixe à l'année 1790 l'époque à laquelle les filatures de coton à la mécanique en Angleterre commencèrent à faire usage des machines de Watt pour moteurs. Arkwright, que nous aurons occasion de faire connaître lorsque nous parlerons du nouveau système de filature, fut le premier qui les employa dans les belles fabriques qu'il avait établies à Cromford, village du comté de Derby. En Belgique on n'en signale l'application à cette sorte d'usage qu'à compter de 1808. MM. Liévin Bauwens, J. Rosseel et Cie de Gand remplacèrent

à cette époque les chevaux employés aux manéges de leurs filatures par trois machines à vapeur rotatives de la force d'ensemble 42 chevaux, sortant des ateliers de Perier frères; mais suivant le *Moniteur universel* de 1803, M. Frisou de Gand, avait déjà dans le cours de cette même année, imaginé et exécuté lui-même une *pompe à feu* (langage de l'époque), c'est-à-dire une machine à vapeur, pour sa fabrique de céruse.

L'emploi de la vapeur resta presque stationnaire en Belgique, durant la période impériale. On était sans rapports avec l'Angleterre, et l'on ignorait les ressources immenses et variées qu'à cette époque déjà nos rivaux en commerce et en industrie avaient su tirer de cette puissance.

En 1813, M. Cockerill, à qui on devait déjà depuis quinze ans l'importation des machines employées au filage de la laine, se chargea de donner l'impulsion. Il fit venir d'Angleterre une machine rotative, système de Watt, pour servir de moteur à une filature de coton qu'il exploitait. Cette machine entre les mains de M. Cockerill devint féconde; elle fut le modèle sur lequel il en fabriqua depuis grand nombre d'autres, en adoptant toutes les améliorations de détail qui y ont été introduites. Au siècle dernier plusieurs tentatives pour la construction des machines à vapeur avaient été faites en Belgique; et quoiqu'elles eussent réussi, elles étaient restées sans imitation. M. Cockerill a été de nos jours le premier qui ait entrepris dans ce pays de donner à cette industrie l'importance qu'elle comporte; il forma pour cela des ateliers. Cet habile mécanicien avait bien jugé tout à la fois sa force, et la situation industrielle de la Belgique. Il prévoyait déjà qu'il pourrait en faire un jour le grand atelier du continent pour la construction des machines et des mécaniques. L'impulsion une fois donnée fut rapide. Quelques années après, la vapeur était devenue en Belgique comme en Angleterre, la clef de toutes les industries, le principe générateur de toutes les usines, des filatures comme des charbonnages, des hauts-fourneaux comme des fabriques de drap. On la retrouve jusque dans la fabrica-

tion des armes et des produits chimiques. Elle est l'agent indispensable du gros et du petit fabricant. Dans plus de vingt ateliers divers dispersés sur la surface du pays, on construit aujourd'hui des machines à vapeur de toutes les grandeurs et de tous les systèmes, sans craindre la concurrence de personne.

Francis Jeffrey en prononçant l'oraison funèbre de Watt, a donné une idée par les paroles suivantes des nombreuses applications de la vapeur : « La trompe d'un éléphant qui saisit une épingle et brise » une chaîne ne saurait lui être comparée. Au moyen de la vapeur » ou grave un cachet, on aplatit comme la cire les métaux les plus » durs, on file sans le rompre un fil aussi fin que le plus léger duvet; » on soulève un vaisseau de guerre comme une chaloupe; on brode » la mousseline et on forge des ancres; on taille l'acier en petits » rubans, et on fait marcher les navires en dépit des courans et des » tempêtes. Cette découverte a donné aux faibles mains de l'homme » un pouvoir sans limites, et assuré à l'intelligence un triomphe per- » pétuel sur la matière. »

Le nombre des machines à vapeur employées en Belgique aux divers usages de l'industrie, était à la fin de 1834 de cinq cent trente-quatre; on n'en comptait en 1830 que quatre cent vingt-huit, ainsi réparties par provinces.

	1830.	FIN 1834.
Province d'Anvers	9	9
Brabant	26	42
Flandre occidentale	2	7
Flandre orientale	77	91
Hainaut	118	123
Liége	171	232
Limbourg	4	4
Namur	11	26

Au 31 décembre 1836, on comptait neuf machines à vapeur dans la province d'Anvers, 56 dans le Brabant, 17 dans la Flandre occidentale, 115 dans la Flandre orientale, 241 dans la province de Liége,

25 dans celle de Namur et 344 dans le Hainaut. Total 811. L'augmentation depuis 1834 est d'environ 280.

La France, qui possède une population huit fois plus considérable que la Belgique, n'avait encore à la fin de 1834 que 1,132 machines. S'il est vrai de dire avec M. Chaptal que l'étendue de l'industrie d'un pays se mesure aujourd'hui moins par le chiffre de sa population que par celui des machines qu'il possède, la disproportion entre la France et la Belgique ne serait pas très-grande.

Bateaux à vapeur.

Une des applications les plus fécondes dans ses résultats est celle de la vapeur à la navigation. Nous trouvons dans les journaux anglais de 1801 la mention assez vague qu'un homme ingénieux de leur nation (Symington) avait découvert le moyen de faire remonter les bateaux dans les rivières par l'effet d'une petite pompe à feu qu'il y avait adaptée; mais bientôt des réclamations s'élevèrent en France pour revendiquer l'honneur de la priorité. On rappela d'abord qu'en 1780 un chanoine d'Alais, nommé l'abbé d'Arnal, avait présenté au roi et à l'académie des sciences un exposé de procédés pour diriger les bateaux à l'aide d'une pompe à feu. Puis cette prétention en souleva bientôt une autre qui paraît non moins fondée. Un nommé Jouffroy d'Albans (c'est le marquis de Jouffroy), membre de la société d'agriculture et des arts de Besançon, produisit un procès-verbal passé devant un notaire de Lyon, le 19 août 1783, lequel constatait que le 15 juillet précédent plusieurs personnes qui ont signé la minute de l'acte, invitées par l'inventeur à être présentes à la remonte d'un bateau de 130 pieds de long sur 14 de large, tirant 3 pieds d'eau, le virent en effet s'avancer par le seul secours de la pompe à feu contre le cours de la Saône, dont les eaux se trouvaient alors au-dessus de leur élévation moyenne.

Ces essais ne sont pas encore les premiers que l'on puisse constater. En 1775, Perier construisit en France un bateau à vapeur; en An-

gleterre Jonathan Hull prit en 1736 une patente pour un procédé de navigation dans lequel la vapeur figurait comme agent principal, mais qui fut reconnu impraticable. Papin, en 1695, avait décrit des moyens de navigation de ce genre. A une époque plus rapprochée, en 1791, d'autres essais furent faits en Angleterre par Miller, et en 1795 par Lord Stanhope.

Quoi qu'il en soit, ce fut un américain, et cet américain est Fulton, qui a attaché son nom à ce nouveau développement de l'emploi de la vapeur; on lui en attribue aujourd'hui toute la gloire, parce qu'il y a mis plus de persévérance que ceux qui l'avaient précédé, et parce qu'il en sut rendre l'exécution possible. Fulton habitait la France; il fit sa première expérience en 1801, à Paris, sur la Seine; il offrit alors ses services au premier consul, qui projetait une descente en Angleterre. La proposition fut soumise à l'examen d'une commission de mécaniciens et de savans qui traitèrent Fulton de visionnaire. Fulton passa en Angleterre où il ne fut pas mieux compris.

Il fallait quinze ans encore, le retour de la paix et du commerce, pour que l'Europe songeât à la réalisation de ce nouveau progrès. Mais depuis plusieurs années l'Europe se trouvait devancée par les États-Unis. Un premier bateau à vapeur fut construit à New-Yorck, par MM. Brown, sous la direction de Fulton, en 1807 et 1808; il avait cent cinquante pieds de long et seize de large. Une machine à vapeur à double effet faisait tourner les aubes qui, plongeant de chaque côté dans l'eau, imprimait au bâtiment un mouvement dont la rapidité excédait celle d'un paquebot ordinaire ou d'une voiture de poste. Presqu'aussitôt après, il fit construire avec le secours du gouvernement pour la défense des ports, en temps de guerre, une frégate mue par une machine de la force de 120 chevaux.

A Fulton comme à Watt, des envieux entreprirent de contester le mérite de sa découverte [1].

L'introduction de la navigation par la vapeur en Belgique date

[1] Fulton en est mort de chagrin.

de 1823. Une société belge se forma alors pour entreprendre le passage du Moerdyke par le moyen de ce nouveau système. A la même époque un bateau à vapeur commença à être employé pour le trajet d'Anvers à Rotterdam. Un peu plus tard le *Zélandais*, le *Nimègue*, le *Batavia*, la *Ville d'Anvers*, l'*Atlas*, le *Curaçao*, l'*Oreste*, le *Pylade* parurent successivement. Tous ces bateaux furent, à l'exception d'un seul, construits par M. Cockerill; il y en eut qui firent le voyage des colonies hollandaises. En 1829 un bateau à vapeur fut établi pour naviguer entre Anvers et Gand; il eut une fin malheureuse en 1830. En 1832, MM. Dewitte frères ont tenté un système de navigation par bateaux à vapeur sur les canaux. Ils firent venir d'Angleterre un bateau qui n'a pas répondu à l'objet pour lequel il était construit, mais il a mis à même de constater que cette navigation pouvait s'effectuer sans aucun dommage pour les berges des canaux. Ce bateau réparé en Belgique sert aujourd'hui à la navigation d'Anvers à Gand. Il existe plusieurs bateaux à vapeur à Ostende et à Anvers; l'un d'eux le *John Bull* du port de 600 tonneaux est remarquable par l'élégance de ses proportions et la puissance de sa machine qui est de deux cent cinquante chevaux; sa longueur est celle d'un vaisseau de ligne.

Le passage de la Tête de Flandre à Anvers s'effectue depuis la fin de 1835, par un bateau à vapeur dont la machine a été construite dans les ateliers de Seraing.

Voitures à vapeur.

L'application de la vapeur à la locomotion des voitures fut un progrès presqu'aussi important que son emploi dans la navigation. Les tout premiers essais faits sur des routes ordinaires donnèrent d'abord à croire qu'on n'en pouvait faire usage que sur des routes construites spécialement, les routes à rainures. C'est encore en Angleterre que ces premiers essais eurent lieu. Au dire de M. Cumming [1],

[1] *Illustrations of the origin and progress of rail and frame-roads and steam carriages.*

la pensée de faire mouvoir les voitures par la vapeur remonterait à 1759; le docteur Robinson en aurait eu le premier l'idée. Trevethick et Wivian la réalisèrent; un brevet fut pris par eux en 1802. Une voiture mue par la vapeur construite en 1804 fut essayée sur le chemin de fer de Merthyr-Tidvil. Ce ne fut qu'en 1811 que Blinkinsop, propriétaire des mines de houille à Middleton, adopta ce procédé pour transporter le charbon sur ses chemins de fer. Dans le principe les rails et les roues étaient dentés. Le système de Trevethick et Wivian fut perfectionné par M. Stephenson de Newcastle, qui prit une patente en 1816 et remporta le prix dans le concours ouvert entre ces sortes de voitures sur la route en fer de Liverpool à Manchester. On estime qu'avec 41 kilog. de houille appliqués à mettre en mouvement une voiture à vapeur, on obtient un résultat égal à celui d'un cheval de roulage travaillant pendant six heures.

On a, depuis, tenté de faire rouler les voitures à vapeur sur les routes ordinaires. M. Gurney en Angleterre, a le premier essayé l'entreprise. Ses expériences datent de 1825; en 1827, il fit un voyage qui un moment fit croire que ce nouveau problème était résolu; cependant on ne peut pas dire encore qu'on soit parvenu à vaincre tous les obstacles, et notamment ceux qui résultent, pour la solidité de la machine, des secousses de la route. M. Gurney a donné à son mécanisme une vitesse de trois lieues de poste à l'heure sur une route horizontale.

En Belgique, les premières locomotives ont roulé sur le chemin de fer de Bruxelles à Malines, depuis le commencement de 1835. Elles ont été importées d'Angleterre par le gouvernement; mais au mois de décembre de la même année il en est sorti une première des ateliers de M. John Cockerill à Seraing, qui ne le cède en rien aux machines anglaises; et depuis lors M. Cockerill en a construit 7 dont une pour St-Pétersbourg.

En 1832 et en 1833, M. Dietz, mécanicien de Bruxelles, fit divers essais d'un système de remorqueur à vapeur destiné à fonctionner sur les routes ordinaires; ces essais mentionnés par les journaux de

l'époque ont donné de grandes espérances. Il avait à vaincre une difficulté que M. Gurney n'a pas rencontrée en Angleterre, celle du pavé de nos routes. Ses expériences ont depuis été renouvelées à Paris et à Bruxelles; mais il n'est pas encore parvenu à donner à son système une application utile, et l'on ne sait s'il est permis d'espérer une solution prochaine et heureuse.

Pendant les essais de M. Dietz, soit à Bruxelles, soit à Paris, deux voitures à vapeur pour routes ordinaires ont été amenées en Belgique, importées par MM. Huens et d'Asda. Ils ont pris pour leur système, qui diffère de celui de M. Dietz, un brevet que depuis ils ont vendu à M. Lefebvre Meuret. Ces nombreux essais ne tranchent pas encore la question de savoir si dans quelques années le système de locomotion à la vapeur sera utilement appliqué même sur les routes pavées.

Chemins de Fer.

ROUTES A RAINURES.

Il en est des chemins de fer comme de la vapeur. Quoique l'on revendique généralement pour le XIX^e^ siècle les honneurs de cette invention, il est incontestable qu'elle remonte beaucoup plus haut.

On suppose qu'un chemin construit sur les principes des chemins de fer actuels fut employé pour la première fois dans les houillères de Newcastle et Tyne vers le milieu du XVII^e^ siècle. Dans un ouvrage publié en 1676 (la vie de Lord Keeper North) on trouve une indication précise des chemins à rails employés pour l'exploitation des houillères de Newcastle. « Les transports, y est-il dit, s'effectuent » sur des rails en charpente établis le long de la route depuis la » mine jusqu'à la rivière; on emploie sur ce genre de chemins de » grands chariots portés par quatre rouleaux qui reposent sur les » rails. Il résulte de cette disposition tant de facilité dans le roulage » qu'un seul cheval peut descendre de quatre à cinq chaldrons (le » chaldron de Newcastle équivant à cinquante-trois quintaux, ou

» 2689 kilog.), ce qui procure aux négocians un immense avantage. » La seule différence entre ces premiers chemins et ceux d'aujourd'hui est que les rails qui alors étaient en bois sont maintenant en fer. Les rails en bois étaient promptement détériorés par le frottement des roues et se brisaient avant d'être entièrement usés; ils entraînaient des frais considérables de main-d'œuvre et de matériaux pour le renouvellement continuel des rails et des madriers, frais qui pourtant finissaient par être couverts par l'économie du transport.

On essaya d'abord de remédier à cet inconvénient en plaçant deux rails l'un au-dessus de l'autre. On cloua ensuite sur la surface des rails, des plaques en fer battu. En 1738 les rails en fonte furent pour la première fois substitués aux rails en bois; la pesanteur des chariots empêcha le succès de cette expérience, qu'on ne renouvela qu'en 1770. On avait imaginé en 1768 de construire un certain nombre de chariots de plus petite dimension, pour diviser la charge. On commença à cette époque à les employer dans les galeries souterraines des houillères du duc de Norfolk près de Sheffield. Ces rails étaient plats avec un rebord pour maintenir la roue.

Peu de temps après l'adoption des rails en fonte, on a mis en usage le système connu sous le nom de rails saillans. Ce système a été employé en 1789 par M. W. Jessop, sur le chemin de fer de Loughborough. Enfin en 1805, M. C. Nixon construisit pour la première fois aux houillères de Wallbottle près de Newcastle, sur Tyne, des rails en fer malléable qui purent être confectionnés à meilleur marché que ceux en fonte, attendu que leur poids est moindre de moitié pour une égale solidité, et que le prix du fer malléable est loin d'être double de celui de la fonte. MM. R. Stephenson, ingénieur d'Édimbourg, et G. Stephenson de Newcastle leur donnèrent une préférence qui n'est plus contestée.

Ce mode de communication n'était employé que pour de courtes distances et sur des points où les inégalités de terrain excluaient l'usage des canaux. L'esprit de spéculation qui agitait toutes les têtes en Angleterre pendant l'année 1825, le refus fait par les propriétaires

des deux canaux entre Manchester et Liverpool, d'augmenter les moyens de transport et de réduire les péages, telles furent les causes qui déterminèrent la construction de la route en fer de Manchester à Liverpool à la fin de 1826. L'immense succès de ce chemin sous le triple rapport de la célérité, de l'exactitude et du produit, a déterminé une impulsion à peu près générale.

M. Sylvester a dressé le tableau des avantages comparés des routes ordinaires, des routes en fer et des canaux; il en résulte que si, avec une vitesse donnée de deux milles à l'heure, la même force motrice est employée sur une route ordinaire, une route à rainures et un canal, l'avantage du canal sera dans la proportion de quinze à un sur les routes ordinaires, et de deux à un sur les routes à rainures; que si la vitesse était de deux milles et $\frac{82}{100}$ à l'heure, le canal et la route à rainures transporteraient à peu près le même poids; qu'à trois milles à l'heure la route à rainures transporterait 22,400 livres et le canal 19,111, et qu'à neuf milles à l'heure on transporterait toujours 22,400 livres sur la route à rainures, tandis qu'on ne pourrit plus transporter sur le canal que 2212 livres, c'est-à-dire seulement le huitième du poids que la même force transporterait sur une route à rainures.

La construction du premier chemin de fer en Belgique remonte un peu plus haut qu'on ne le croit généralement. Dans l'établissement royal de la fonderie de canons à Liége, un chemin de fer conduit de l'atelier des fonderies aux foreries, et il existe depuis 1804. C'est sur les lieux mêmes et par d'irrécusables témoignages que j'ai vérifié ce fait intéressant. Ce chemin peut avoir de 70 à 80 mètres de longueur, il est à rail saillant et en fer malléable.

Ce système a ensuite été appliqué dans l'intérieur des houillères; j'en préciserai l'époque lorsque je traiterai spécialement l'exploitation des charbonnages. Il a été mis en usage aussi à partir de 1819 à l'intérieur de Seraing, pour le service des divers ateliers.

Comme acheminement à l'exécution des chemins de fer en grand, on peut mentionner ce qui se fit en 1824 et 1825 à Grand-Camp près

Tournai, dans des travaux que dirigeaient alors MM. Simons et De Ridder. Ces ingénieurs, pour le transport des terres provenant d'un déblai considérable que nécessitait l'établissement du canal de Pommerœul à Antoing, firent établir des voies de roulage consistant en bandes de fonte à rebord d'environ trois pieds de longueur (de l'espèce appelée *plate rail* en Angleterre) et sur lesquelles roulaient les tombereaux ordinaires. Elles n'avaient comme on voit qu'un rapport assez éloigné avec les rails saillans en fer malléable actuellement employés pour les grandes communications, et qui exigent dans les roues une forme spéciale. Cet établissement d'ailleurs n'avait rien de permanent, mais la pensée première des chemins de fer s'y trouvait.

Un peu plus tard M. Degorge Legrand en entreprit un pour le service extérieur de son charbonnage de Hornu. Les travaux commencèrent en avril 1829. Une chaussée pavée conduisait la houille du centre des puits d'extraction aux rivages du canal de jonction de Condé à Mons. Cent soixante chevaux étaient employés à ce transport. Sur le chemin de fer actuel, mis en activité depuis le mois de mai 1830, le même transport s'opère avec vingt-quatre chevaux. Chaque cheval traîne 9800 kilog. en y comprenant le poids du chariot qui est de 2000 kil. Le développement total de la voie double sur presque toute sa longueur, est de 18,517 mètres; les frais de construction, en évaluant le prix du fer, de la fonte et du terrain fourni par le propriétaire, s'élevèrent à 18 fr. par mètre; celui de Manchester à Liverpool, a coûté 410 fr. L'entreprise de M. Degorge Legrand, regardée alors comme la première en ce genre, malgré les essais que nous avons cités, provoqua dans ses débuts une certaine sensation. Il est bien rare que les innovations ayant pour but une économie dans la main-d'œuvre n'excitent pas les inquiétudes de la classe ouvrière, et par suite n'amènent pas quelques excès. L'époque de la mise en activité du chemin de fer de M. Degorge coïncidant à quelques mois près avec la révolution, plusieurs milliers d'ouvriers tentèrent de profiter du moment de trouble qui

l'accompagna pour détruire cet ouvrage. Ce fut les armes à la main et à coups de fusil que M. Degorge, aidé de ses amis, se vit obligé de défendre une des plus belle créations de l'industrie des temps modernes. Les dégâts commis par ces hommes ignorans contre le chemin de fer ne s'élevèrent pas à plus de 3000 fr., mais ils avaient brisé 36,000 vitres.

Le récit serait incomplet si je ne parlais du chemin de fer entrepris par le gouvernement.

Dès l'année 1831, même avant les fatals événemens du mois d'août et le traité qui en fut le résultat, on s'était préoccupé de l'idée de remplacer les eaux intérieures de la Hollande et la navigation du Rhin, par un chemin de fer d'Anvers à la frontière prussienne, pour conserver au commerce belge le bénéfice du transit des denrées coloniales vers l'Allemagne. Le chemin de fer de Manchester à Liverpool était en activité depuis plus d'une année, et la presse retentissait de ses prodigieux résultats sous le rapport de la célérité et de l'exactitude des transports. On ambitionnait en Belgique de faire la première application en grand de ce nouveau système de communications; ce rôle est celui que ce pays joue presque toujours dans les améliorations industrielles. Il est constant, quelqu'étrange que cela puisse paraître, que des négocians d'Anvers eurent assez de confiance dans l'avenir pour offrir au régent, malgré toutes les agitations d'alors, de se charger des travaux de cette grande entreprise.

Après l'inauguration de Léopold, le chemin de fer d'Anvers à Cologne fut encore une des pensées du premier ministère que le Roi avait composé et dont M. De Theux faisait partie; seulement il donna la préférence au mode d'exécution par concession, et l'adjudication par voies d'enchères publiques en fut fixée au mois de mai 1832. Des doutes constitutionnels sur la question de savoir si le ministère pouvait traiter ainsi l'affaire sans l'intervention de la législature, ayant été soulevés dans le sein de la chambre des repésentans, l'entreprise fut ajournée. Reprise seulement en 1834, le gouvernement

se résolut à exécuter lui-même ce grand travail. M. Rogier, ministre de l'intérieur d'alors, soutint cette nouvelle combinaison; et il y fut autorisé par une loi du 1er mai 1834, qui étendit le système des chemins de fer à la Belgique entière, en stipulant que quatre lignes, auxquelles Malines fut donnée pour centre, seraient construites aux frais de l'état, l'une se dirigeant au nord vers Anvers, l'autre à l'est vers la frontière prussienne, la troisième à l'ouest vers Ostende, et la quatrième au midi vers la France en passant par Bruxelles. Les devis des ingénieurs faisaient monter la dépense totale à trente millions de francs environ. Il faut reconnaître que l'heureuse configuration du sol belge, où les accidens de terrain sont en général moins fréquens qu'ailleurs, les nombreuses populations agglomérées, semblent faciliter l'exécution de ce système; d'ailleurs une considération politique frappait tous les esprits : il fallait créer une sorte de fleuve artificiel qui achevât de mettre l'Escaut en rapport direct avec l'Allemagne et la Suisse.

La section de Malines à Bruxelles, commencée aussitôt après l'adoption de la loi, a été livrée à la circulation une année après. La magnifique inauguration du 5 mai 1835 fait époque dans l'histoire industrielle de la Belgique. Des allemands, des hollandais, des belges de toutes les provinces étaient accourus pour être témoins d'un spectacle qui pour ce pays allait résoudre un grand problème, celui de sa prospérité et de son indépendance commerciale. Le succès fut complet. En ce jour, on vit bien que le génie de la science et des arts ne refuse jamais son aide aux peuples qui savent l'invoquer.

Le ministre de l'intérieur, M. De Theux, qui le premier avait fait commencer les études de ce travail, vint le premier aussi, en juillet 1835, faire un rapport à la législature sur la situation de l'entreprise, et ses premiers résultats; ils dépassaient les espérances.

En une année les travaux d'une section de quatre lieues d'étendue avaient été achevés et ceux de plusieurs autres sections commencés. La dépense totale de cette section s'élève à 1,224,100 francs. En moins de trois mois, du 7 mai au 31 juillet, la recette a été de 106,802

francs payés par 163,382 voyageurs; et la dépense de 49,907 francs répartis ainsi : fr. 20,774 80 pour entretien et réparation du *railway;* 23,212 75 c^s^, pour entretien du matériel des transports; 5,919 pour frais d'administration. Aucun accident grave n'était à déplorer. Depuis cette époque, les travaux des autres portions de la route ne peuvent plus marcher assez vite au gré de ceux-là même que l'immensité de l'entreprise avait d'abord effrayés; et de toutes parts les projets de chemins de fer se multiplient de manière à faire croire qu'avant peu d'années la Belgique en sera sillonnée. Je ne parlerai pas du projet de chemin de fer de Paris à Bruxelles, qui dépend de conventions à régler entre les deux gouvernemens; mais le chemin de fer du Haut et du Bas Flénu, concédé à une société, a été livré à la circulation dans le cours de 1836. On travaille en ce moment à ceux qui doivent mettre les charbonnages du centre en contact avec le canal de Charleroy. On parle d'un autre chemin qui unirait la Sambre et la Haine, puis la Sambre et la Meuse. Pour exécuter un chemin de Gand vers Lille, il ne s'agit que de savoir qui, du gouvernement ou d'une compagnie particulière, en aura l'exécution [1].

Les travaux du chemin de fer entrepris par l'état sont conduits par deux ingénieurs belges, MM. Simons et De Ridder, que de longues études recommandaient, et qui, dans le principe pour éclairer les cas douteux n'ont jamais manqué de recourir à l'expérience de M. Stephenson de Newcastle, que j'ai cité à l'occasion du chemin de fer de Liverpool. Les premières locomotives sortent des ateliers de cet habile ingénieur anglais; et le 5 mai 1835 il était aux côtés du roi, prenant sa part dans les honneurs de cette solennité.

L'ouverture de la seconde section, celle de Malines à Anvers, a eu lieu le 3 mai 1836 et a complété entre Anvers et Bruxelles, une communication de quarante-sept kilomètres, que cent mille voya-

[1] Dans la session de 1837, l'exécution aux frais de l'état d'un chemin de fer de Gand vers Lille par Courtrai, avec embranchement sur Tournai, a été décidée; la même loi porte que Namur, les provinces du Luxembourg et du Limbourg seront rattachées par des chemins de fer au grand système.

geurs parcourent tous les mois, et qui offre déjà une revenu annuel d'environ douze cent mille francs. La troisième section, celle de Malines à Termonde, a été inaugurée le 2 janvier 1837. On promet pour les fêtes de septembre de 1837, l'ouverture des sections d'un côté jusqu'à Liége et de l'autre jusqu'à Gand, le tout présentant un développement d'environ 180 kilomètres [1].

Construction de Machines, Outils et Instrumens divers.

On n'a songé que depuis trop peu de temps à diriger les études des ouvriers, des fabricans et des mécaniciens eux-mêmes, vers la théorie des arts mécaniques par la fondation d'écoles industrielles ou de commerce. C'est pourtant le plus sûr moyen de donner à l'aptitude industrielle du pays tout son essor. Sous ce rapport il y a eu jusqu'à ces dernières années lacune presque complète en Belgique. Avant cette époque, si des hommes habiles à construire des machines, à forger des outils, à mettre les métaux en œuvre, se sont fait connaître, ce n'était le plus souvent que par exception, en vertu d'une espèce d'instinct et en tirant par le travail un heureux parti de cette intelligence industrielle que l'on trouve si abondamment répandue sur notre sol. Ce que nous disons-là peut s'appliquer à ceux qui, dans le pays de Liége et de Namur, comme les deux Fastrée, montèrent ou construisirent les premières machines à vapeur, puis encore à ceux qui, un peu plus tard, vinrent du pays de Liége dans le Hainaut comme Mathieu Misonne et F. Goffint, propager les modèles, ou diriger les opérations de cette puissance motrice; enfin aux élèves, malheureusement en petit nombre, que ces premiers mécaniciens firent dans le Hainaut. Quoi qu'il en soit, rien de grand, rien de durable n'était sorti de ces débuts. A l'époque du consulat et de l'empire, les machines à vapeur, les autres mécaniques, se tiraient trop

[1] A la fin de 1837, toutes ces sections étaient en effet terminées; elles étaient livrées à la circulation, excepté celles qui s'étendent de Tirlemont à Liége. L'insuffisance de matériel pour l'exploitation était cause du retard par rapport à ces dernières.

souvent de la France. Les événemens politiques de 1815 eurent à opérer en ce genre une espèce d'émancipation nouvelle. Vingt ans se sont à peine écoulés, et il y a peu de pays sur le continent qui ne soient devenus tributaires des constructeurs et mécaniciens belges. La fondation de Seraing, il faut le reconnaître, a été une des causes les plus actives de ce progrès. Cependant hâtons-nous de le dire, même sous l'empire, la pénurie de mécaniciens et de bons ouvriers ne fut pas aussi grande qu'on pourrait le croire. A Liége, M. W. Cockerill, comme constructeur de mécaniques pour la fabrication du drap, dans le Hainaut, MM. Henri et Clément Dorzée, pour la construction des machines d'épuisement, à Gand, les ateliers fondés par MM. Bauwens et Rosseel, pour la construction des machines à filer le coton, rendirent des services et brillaient déjà de quelque éclat.

Farrar, constructeur de machines à Mons, remporta le prix au concours ouvert en l'an 10, par le gouvernement français, pour les meilleurs machines à filer le coton; il avait profité rapidement des facilités offertes par Bauwens, importateur des métiers anglais, qui, comme on le verra plus loin, appela ses concitoyens sans distinction à recueillir en concurrence avec lui les avantages du nouveau système.

Lors de l'exposition qui eut lieu à Gand au mois de messidor, an 11, le rapporteur du jury signala le mécanicien Hysette comme réunissant le talent, le génie et la modestie, compagne fidèle du mérite, et lui décerna une médaille d'or pour les immenses services qu'il rendait à tous les établissemens à cylindres, à mécaniques, à rouages, accumulés dans la ville de Gand. J'ai pris le soin de conserver ici les termes mêmes du rapport.

M. Huygh fonda à Bruxelles dans les premières années de ce siècle une manufacture de tuyaux de plomb laminé sans soudure, d'après des procédés dont il était l'inventeur; il fut honorablement cité dans le rapport du jury de l'exposition de 1806.

A la même époque Clarck et André d'Havrée se firent connaître par leurs broches de mull-jennys pour grosse filature et pour filature

continue; Ph. Franken de Malines, par ses cardes pour drapiers, chapeliers, et fileurs de coton.

A Liége, MM. Poncelet et Poncelet-Raunet arrivèrent dans la fabrication des limes à un degré de supériorité qui leur valut une mention honorable dans le rapport du jury de l'exposition de 1806; ils furent encore cités dans le rapport du jury pour la distribution des prix décennaux en 1810.

M. Hysette de Gand, que je viens de nommer, produisit à l'exposition française de 1806, deux modèles de chemin de fer sur lesquels je regrette de n'avoir pu obtenir aucun détail; ils étaient tellement chose nouvelle pour le continent qu'ils y furent à peine remarqués.

En parlant des machines à vapeur, j'ai cité Frisou de Gand, qui, en 1803, imagina et exécuta lui-même une pompe à feu pour sa fabrique de céruse. Le mérite de Frisou est d'autant plus grand que ce fut une machine rotative qu'il dut concevoir, système déjà connu en Angleterre, il est vrai, mais fort peu répandu partout ailleurs.

Dans les premières années du royaume des Pays-Bas, l'amélioration est d'abord assez lente, mais elle se fait; et bientôt après une impulsion plus vive est donnée. Déjà avant 1820, M. Spineux à Liége, avait acquis comme constructeur de machines à vapeur, une réputation qu'il n'a cessé de mériter depuis.

A l'exposition qui eut lieu à Gand en 1820, M. Groetaers, mécanicien à Bruxelles, obtint une médaille d'or pour un modèle d'écluse à bascule sans perte d'eau inventée par lui. Cette invention avait été précédemment approuvée par le comité d'artillerie de la société royale de Londres, et son auteur avait obtenu deux brevets d'invention l'un pour l'Angleterre, l'autre pour la France. Le jury belge rendit hommage à la simplicité de la construction tout aussi bien qu'à son utilité.

M. Ch. Brizard de Liége fonda, en 1814, une fabrique de limes d'horloger qui, depuis 1820, sont reconnues supérieures à celles que la Suisse fournissait antérieurement; il a par sa fabrication dispensé la Belgique de recourir pour cet article à l'étranger. M. Brizard fait des envois de sa lime en France, malgré l'énorme droit de 260 francs

par cent kilog. dont elle est frappée. Il expédierait également en Allemagne, si sa fabrique pouvait suffire aux demandes. En 1814, il a commencé à travailler seul et il emploie aujourd'hui vingt-six ouvriers; il en emploierait un bien plus grand nombre s'il n'était obligé de les former lui-même, et si plusieurs années n'étaient nécessaires pour faire un bon ouvrier.

Une intéressante conquête pour le pays fut encore la fabrication des cardes qui occupent aujourd'hui plusieurs établissemens importans à Gand, à Menin, à Verviers, à Liége, etc. M. Bernard de Pauw, beau-frère de Liévin Bauwens est incontestablement un de ceux qui, avec M. Cockerill, ont contribué à l'importation de cette industrie. Jusqu'à présent sa fabrique est encore entre toutes une des plus intéressantes. Ayant exposé de ses produits en 1820, le jury reconnut qu'ils pouvaient par leur exécution rivaliser avec ceux de l'étranger.

MM. Henri Renoz de Borlé à Jupille ont commencé, il y a quelques années (ils sont les premiers) la fabrication des vis à bois. Leurs vis n'égalent pas encore celles de France des frères Japy, mais elles sont supérieures à celles d'Allemagne.

MM. Stadel et C^ie^ à Mons jouissent d'une réputation fort ancienne pour la fabrication de leurs broches en acier et en fer, destinées au filage du lin, de la laine et du coton.

M. Cochaux, ingénieur-mécanicien à Bruxelles, a pris un rang élevé dans sa profession par la construction d'un bateau dragueur, le S^t^-Michel, qui depuis 1834 est employé au curage et à l'approfondissement du canal de Bruxelles; il a vaincu de la manière la plus heureuse les difficultés que présentait cette machine dont les résultats surpassent ceux des appareils du même genre construits en Angleterre. Les Anglais avaient livré des bateaux dragueurs aux ports d'Amsterdam, de Hambourg, d'Alexandrie et jusqu'à Batavia, mais la faiblesse de ces machines en avait fait abandonner l'emploi. Il résulte du travail opéré par le S^t^-Michel dans le canal de Bruxelles, que la machine de M. Cochaux peut descendre jusqu'à trente-cinq pieds de profondeur dans la glaise, le sable et le gravier. M. Cochaux,

indépendamment des dragueurs à vapeur destinés au service des canaux et rivières, en construit pour les rades et les ports où il y a flux et reflux, et qui sont exposés à l'action du vent. Il s'est en outre occupé à peu près dans le même temps que M. Dietz du système des voitures à vapeur pour routes ordinaires.

Lors de l'exposition de 1835, dans le rapport que fit sur les industriels les plus recommandables de la province la députation du Brabant, elle s'exprime ainsi sur M. Cochaux.

« Son bateau dragueur, construit avec soin, solidité et une pro-
» fonde connaissance des forces motrices, démontre combien ce
» jeune et savant mécanicien peut rendre de services au pays. La
» puissante machine à vapeur de ce bateau, et celles qu'il construit
» dans ses ateliers, le placent sur la ligne des hommes éminemment
» utiles dans une branche d'industrie qui peut élever nos mines,
» nos usines et nos manufactures au plus haut degré de prospérité. »
Le jury a adopté ces motifs et décerné la médaille de vermeil à M. Cochaux.

La ville de Tirlemont possède dans M. Jacques-Joseph Gilain un mécanicien distingué, qui doit trouver sa place dans ce mémoire : « M. Gilain, propriétaire d'une filature de laine et constructeur de machines à vapeur, introduisit à Tirlemont, en 1823, un assortiment de machines à filer la laine cardée, construites par lui-même et d'après des procédés dont il garde le secret. Il ranima l'industrie des nombreux fabricans d'étoffe à Tirlemont, et les produits de sa filature furent recherchés à Bruxelles, à Anvers, à Gand, à Tournai, à Malines, à Mouscron. Devenu constructeur de machines à vapeur, celles qu'il livre au commerce offrent, par une combinaison qui lui appartient, l'inappréciable avantage d'épargner tout à la fois le combustible et l'eau. Aussi ne peut-il suffire à toutes les commandes qui lui sont faites. Depuis l'année 1832 seulement on n'en compte pas moins de vingt-huit qui ont été confectionnées par lui. [1] » A la suite

[1] *Voir* le rapport du jury, 1836.

de cette même exposition, le jury voulant récompenser les perfectionnemens introduits par M. Gilain dans les machines à vapeur sorties de ses ateliers, et les services qu'il a rendus en ravivant à Tirlemont un genre d'industrie (la filature de laine) qui y languissait, a réclamé pour lui une médaille de vermeil.

M. Fafchamps est inventeur d'une pompe à double effet, mue par la vapeur, pour l'épuisement et l'élévation des eaux, qui se fait remarquer par une grande simplicité de construction. Le balancier, la bielle, le volant des autres machines ne se retrouvent pas dans celle de M. Fafchamps; elle présente en outre une assez grande économie de combustible. Le piston, muni d'une tige qui traverse le cylindre dans sa partie inférieure comme dans sa partie supérieure, met deux pompes en mouvement, l'une par son action directe et l'autre au moyen d'une poulie de renvoi. Ce système paraît principalement bon dans le cas où il n'est requis qu'une force petite ou moyenne.

M. Mathieu, mécanicien à Bruxelles, s'adonne principalement à la petite machinerie. Parmi les diverses machines dont on lui doit l'importation, il faut citer le tour à réduire, utile dans la confection des médailles et des monnaies, les machines à faire les agraffes, et le tour à fileter.

MM. Houget et Teston à Hodimont, près Verviers, se distinguent dans la construction des machines employées à la fabrication du drap. Simples ouvriers en 1823, leur établissement à Verviers date de 1824; il y a maintenant peu de pays en Europe où leurs noms ne soient connus comme ceux d'excellens mécaniciens pour toutes les machines propres à cette sorte de fabrication. On leur doit un système de décatissage et de brossage du drap à la vapeur. En concurrence sur ce point avec M. Sauvage, qui a importé le système anglais vers 1828, ils ont établi pour 1500 fr. ce que M. Sauvage voulait et devait faire payer 25000. Ils ont introduit dans la construction des tondeuses transversales importées d'Angleterre plusieurs améliorations de détail, et établissent actuellement pour 1000 fr. une machine

de ce genre qui en coûtait 5000 dans le principe. Ils s'adonnent aussi avec bonheur à la construction des machines à vapeur, confectionnent surtout des machines à vapeur à haute et à moyenne pression, et ont les premiers, à Verviers, donné l'idée d'utiliser la vapeur sortant des machines à haute pression, après qu'elle a produit son effet, pour chauffer les ateliers et les rames. Le jury leur a décerné une médaille d'or à l'exposition de 1835.

Quelques années avant 1830, M. Degorge-Legrand forma à Hornu des ateliers pour la construction en grand des machines à vapeur, et de ses ateliers est sortie, il y a trois ans, la plus forte machine à vapeur d'épuisement qui existe dans le pays. Elle fonctionne au charbonnage de Sartlongchamps et possède une force habituelle de 300 à 320 chevaux, qu'on pourrait facilement porter à 400. M. Toilliez, dans le mémoire que j'ai déjà cité, parle en ces termes de cet établissement :

« On peut dire que M. Degorge a rendu un grand service à tout » le Hainaut et à l'arrondissement de Mons en particulier, en mon- » tant à Hornu le bel atelier de construction de machines dont » M. Cockerill lui a fourni toutes les pièces, ainsi que la machine » à basse pression de la force de 45 chevaux qui lui sert de mo- » teur. » Je continuerai cette citation qui fait voir que le Hainaut, pour la construction des machines, a plus long-temps laissé à désirer que les autres provinces : « Nos industriels et nos exploitans, ajoute » M. Toilliez, ne seront plus obligés, pour posséder des machines » bien construites, de les aller acheter hors de la province, puisque » celles qui sortent de cet atelier ne le cèdent en rien pour la beauté » et la solidité du travail, et pour l'exactitude des proportions, à » celles exécutées par les meilleurs constructeurs étrangers [1]. »

M. Decartier de Liége est parvenu à couler des cylindres à laminoir de toutes dimensions, à l'instar de ceux de Bristol et d'une dureté

[1] Un vaste atelier pour la construction des machines existe maintenant à Charleroi; il dépend de Couillet, dont il sera question plus loin, et est comme cet établissement sous le patronage de la société générale.

à toute épreuve. Ces cylindres sont en fonte, ils servent à faire des tôles, des fers blancs, des fers feuillards et rubans. M. Decartier a distribué son système de cylindres en cinq catégories suivant les usages auxquels on les destine. Il livre beaucoup de ces cylindres à la France.

MM. C. Devos et C^e^, de Gand, fabriquent depuis 1830 des peignes à tisser par des procédés mécaniques qui présentent une grande économie de temps et de main-d'œuvre. Avant 1830, il fallait, pour confectionner un peigne, autant d'heures qu'il faut maintenant de minutes. Les peignes qu'ils fabriquent sont en acier ou en cuivre; les peignes en acier sont employés dans le tissage de la toile, ceux en cuivre dans le tissage de la soierie; on les préfère aux anciens peignes en roseau que beaucoup de fabricans font encore.

M. Sacré l'aîné a inventé un procédé pour reproduire les bas-reliefs par la gravure, en même temps qu'un procédé analogue était inventé en France. Il a poussé le sien plus loin que celui de son concurrent, car il peut réduire à volonté la dimension des objets qu'il reproduit. Le nom de M. Sacré doit être cité encore pour la construction d'excellentes balances; une balance d'essai qui est employée à l'hôtel des monnaies de Londres a été faite par lui. Il est à regretter qu'il n'ait pas persévéré dans ce genre de fabrication. Une vingtaine d'années avant lui, un M. Delmotte, près de Bruxelles, avait entrepris la confection de ces instrumens; il avait organisé un atelier sur une vaste échelle dans lequel il construisait de fortes balances pour le commerce, et des balances d'essai perfectionnées. La mort de M. Delmotte est venue renverser cet établissement.

M. Aug. Sacré, frère du précédent, a inventé des machines pour le serançage et le filage du lin; il se recommande encore par la construction d'un grand nombre d'instrumens de physique en concurrence avec les artistes de Paris et de Londres, notamment pour ses piles termo-électriques de Nobili, ses galvanomètres, ses appareils pour le mélange des vapeurs, et pour en mesurer la force élastique dans le vide. M. Thémar a obtenu à juste titre de la réputation pour

la construction de ses machines électriques, mais surtout pour ses instrumens de mathématiques.

Dans le rapport déjà cité sur l'exposition de 1835, deux ouvriers tisserands, MM. Tremery et Chrétien de Gand, ont encore été honorablement mentionnés l'un et l'autre pour un perfectionnement mécanique. M. Tremery a le premier imaginé de substituer aux parois de bois des navettes, des parois en fer pour le tissage du coton; le second a perfectionné ce procédé en imaginant une navette entièrement en fer.

Le métier à la Jacquard dont l'invention remonte en France à 1800, ne parut en Belgique qu'en 1827; on en doit l'introduction à un piémontais nommé Giraud; et ce fut lui qui construisit les premiers de ces métiers qu'on ait vus dans le pays. Il travailla d'abord chez M. Velliqus à Bruxelles, dont il dirigea la tisseranderie en soie. En 1829, M. Vial fit venir de France un autre métier à la Jacquard pour fabriquer des schalls; mais M. Giraud, dans le principe, fut encore le seul qui pût le faire marcher. Un peu plus tard M. Van Halen en fit monter plusieurs, également pour fabriquer des schalls et toujours sous la direction de Giraud. Ce métier, reconnu d'un usage facile, est maintenant assez répandu en Belgique, ainsi qu'on le verra aux chapitres relatifs aux tissages des étoffes de coton, de soie et de lin; depuis on a fait venir de France tous ceux qu'on a employés.

Mais deux établissemens en Belgique sont tout-à-fait en première ligne pour la construction des machines; ce sont ceux de M. John Cockerill à Seraing, et de M. Huytens-Kerremans, à Gand. Ils ont l'un et l'autre une réputation européenne; la Belgique par le moyen de ces deux maisons livre à l'étranger tous les ans pour plusieurs millions de francs en machines et métiers de toute espèce, machines à vapeur, métiers pour la filature de la laine et du coton. Ces deux établissemens méritent quelques détails:

ATELIERS DU PHÉNIX, A GAND.

Le rapport sur l'exposition de 1835 s'exprime ainsi, au sujet de

M. Huytens-Kerremans : « Les importans services rendus à l'industrie par M. Huytens-Kerremans sont de notoriété publique. Son établissement, monté sur la plus grande échelle, ne fournit pas seulement à nos manufactures nationales, les mécaniques propres à la filature et au tissage du coton, mais il en fait encore des envois considérables en Autriche, en Russie, en Pologne et dans d'autres États. » Le jury lui vota la médaille d'or.

La fondation de cet établissement date de 1821. M. Huytens-Kerremans s'adjoignit en 1824 un anglais, M. Bell; des ouvriers pris sur les lieux furent formés et bientôt il fut reconnu que les Flamands n'avaient pas moins d'aptitude pour manier le fer et la fonte que pour remuer la terre ou travailler le lin. Au moment de la révolution, en 1830, deux cents à deux cent trente ouvriers, tous, à de très-rares exceptions près, d'origine flamande étaient occupés dans les ateliers du Phénix. Le premier mérite de M. Huytens-Kerremans et de M. Bell, est donc d'avoir introduit l'industrie en grand du fer et des machines dans une province qui, par sa position, semblait devoir y rester étrangère. Depuis 1830 jusqu'à 1832, cet établissement souffrit beaucoup. Il a ensuite repris peu à peu. Il aurait en ce moment une activité au moins égale à celle qu'il avait lorsqu'arriva la révolution, si la mort de M. Huytens-Kerremans, survenue en juillet 1836, n'avait jeté beaucoup d'incertitude dans sa direction et sur son avenir [1]. Toutes les machines qui sortent des ateliers du Phénix se recommandent par la qualité et le bon marché; elles sont en grande réputation auprès des fabricans de Gand; on y fabrique principalement les machines qui servent au tissage et à la filature du coton, telles que batteurs, bancs à broches, mull-jenny, métiers à tisser ou *power-looms*, etc. M. Huytens-Kerremans est le premier en Belgique qui ait construit l'*eclipspeider*, machine destinée dans la filature à suppléer, et même en certains cas, à remplacer les bancs à broches; elle a été introduite par M. J. de Ruyck; il en sera ques-

[1] Depuis, les incertitudes ont cessé : la *société générale* pour favoriser l'industrie l'a pris sous son patronage.

tion au chapitre relatif à l'industrie du coton. Les bancs à broches ont en outre été perfectionnés par lui, d'après le système américain. Il projetait des améliorations dans les continues. Il est encore breveté pour un système de poulies perfectionnées, connu sous le nom d'*expandingpulley*. Les grandes commandes viennent presque toutes de l'Espagne, de l'Autriche et de la Hollande. Cet établissement possède un assez grand nombre de tours de toute grandeur, une machine à raboter le fer; le tout est mis en mouvement par une machine à vapeur de la force de 25 chevaux. On y remarque une mécanique ingénieuse nommée *slyp-machine*, qui sert à aiguiser les broches. Il y a en outre, au Phénix, des ateliers pour la fabrication des modèles et la charpente, un fourneau à manche pour le fer et des fourneaux à vent pour le moulage du cuivre.

M. Huytens-Kerremans a été associé avec M. Schroder pour l'introduction des filtres de Taylor dans les raffineries de sucre, et pour un procédé de raffinage (ou un procédé évaporatoire pour la cuisson des sirops), qui a été adopté par MM. Casier et Mechelynck, procédé que des savans allemands, français et danois ont admiré; il a encore été breveté pour les cylindres à moudre le malt pour les brasseurs.

ATELIERS DE SERAING.

Messieurs Cockerill, père et fils.

La fabrication du drap, en Belgique, doit beaucoup à M. Cockerill père. Arrivé dans le pays, il y a maintenant trente-neuf ans, il fixa sa résidence à Verviers d'abord et à Liége ensuite. Il avait inventé en Angleterre les cardes à laine et le métier à filer en gros (*jenny*). Il importa les machines à ouvrir et filer la laine, et construisit en Belgique les premiers métiers à tisser la laine à la navette volante sur le modèle de ceux usités dans ce pays voisin. Il a également importé d'Angleterre les machines à apprêter le drap, il en a construit d'autres dont l'invention lui appartient.

En 1813, M. Cockerill père se retira des affaires. MM. Charles-

James et John Cockerill, ses fils, ont commencé en 1814 à construire les nouvelles machines à vapeur à simple et à double effet, à haute, basse et moyenne pression, d'après les systèmes de Watt, de Wolf et d'Evans, les presses hydrauliques. Les machines dont on se servait en Belgique avant cette époque, sortaient en général ou des ateliers anglais ou de ceux de MM. Perier. (Dans le Hainaut pourtant, il avait été construit déjà plusieurs machines à vapeur, mais seulement pour l'épuisement des eaux sur l'ancien modèle de Newcommen.)

En 1815, MM. Charles-James et John Cockerill établirent une manufacture de cardes; c'est de leur maison de Paris, William Cockerill et fils, que fut tirée la première machine, et ce modèle leur servit pour en faire construire un grand nombre d'autres par la suite, qu'ils ne livrèrent cependant pas immédiatement au commerce.

Ces premiers travaux n'étaient que le prélude d'entreprises plus grandes. Seraing s'offrit à leurs regards. La cession de cette propriété, autrefois la résidence des princes-évêques de Liége, devenue depuis domaine de l'Etat, leur fut faite et annonça chez les frères Cockerill autant de hardiesse dans la conception que de tact dans le coup-d'œil; car s'ils avaient bien saisi tout ce que présentait de ressources à l'industrie la situation de Seraing, sur les bords de la Meuse, à deux lieues de Liége, au milieu des exploitations de charbonnages, traversée par plusieurs veines de houille grasse, à proximité du minerai, pouvant recevoir également par eau celui qui descend des Ardennes par l'Ourte, et celui que le pays de Namur fournit à la province de Liége, ils durent en même temps comprendre tout ce qu'il y avait de gigantesque et par conséquent, de difficile dans la réalisation du plan tel qu'ils le conçurent.

Seraing devint la propriété de MM. Charles-James et John Cockerill au mois de janvier 1817, et le contrat porte la condition d'y former un établissement pour le travail du fer et la construction des machines. Toutefois ce projet, qu'une exécution prématurée aurait pu compromettre, ne fut pas immédiatement réalisé. On utilisa d'abord les bâtimens en y fondant une filature de lin à la mécanique;

cinq assortimens y furent successivement montés et restèrent en activité jusqu'en 1822, époque à laquelle les métiers furent exportés en Allemagne, et laissèrent la place libre pour l'entier développement d'une conception industrielle sans antécédent par son ensemble et ses proportions, et qui, à une époque d'entreprises audacieuses n'a encore été nulle part ni surpassée, ni atteinte; mais il ne faut pas seulement s'étonner de la hardiesse de ceux qui en formèrent le projet, il faut surtout admirer l'esprit de suite qui a porté l'établissement au point où nous le voyons aujourd'hui.

Les commencemens de Seraing comme fabrique pour le travail du fer remontent à 1819. Le roi Guillaume y fit un voyage alors et fut témoin des premiers essais. On y construisit d'abord des machines à filer le lin et des machines à vapeur; mais c'est seulement entre les années 1822 et 1823 que toute sa grandeur s'annonce. Dans l'intervalle, des travaux avaient été faits pour y percer des bures et se procurer sur les lieux la houille nécessaire à la consommation, pour y préparer la construction d'un haut-fourneau, de fours à réverbère où la fonte pût être traitée par le coak et le fer travaillé à l'anglaise. Les plans du haut-fourneau y furent dressés en 1819, et c'est en 1824 seulement qu'on en obtint les premiers produits.

Je ne suivrai pas les ateliers de Seraing dans leurs phases successives, dans leurs agrandissemens rapides; on me permettra de chercher à faire connaître, avec toute l'importance qu'il mérite, mais en me défendant d'un enthousiasme qui serait bien naturel, un établissement que l'étranger envie à la Belgique, et que tant de voyageurs admirent.

Seraing, dans une enceinte d'un peu plus de dix-huit hectares, renferme deux houillères, le Grand-Collard et le Henri-Guillaume, deux hauts-fourneaux, dix-huit fours à chauffer, quinze fours à puddler, deux affineries, deux chauffours à griller les mines et deux fours à cuire les briques, quatre-vingt-une forges de forgerons, deux ateliers pour le moulage de la fonte, un atelier pour le moulage du cuivre, un atelier pour la confection des chaudières, un autre pour la confection

des briques réfractaires, un atelier pour la construction des locomotives, un autre pour monter les balanciers et autres fortes pièces; de nombreux ateliers pour les ajustages, pour la construction des petites machines de toute espèce, et pour les menuisiers, des bureaux pour les dessinateurs, enfin de nombreux magasins pour les modèles. Les bâtimens qui couvrent les magasins, les bureaux et les ateliers des ajusteurs et des menuisiers embrassent seuls deux cours dont l'une peut avoir 70 mètres de long sur 30 mètres de large, et l'autre sur une largeur égale n'a que la moitié de cette longueur. Les ateliers et les magasins sont disposés dans toute la longueur de ces bâtimens, au rez-de-chaussée, au premier et au second étage.

Un canal creusé spécialement pour l'usage de Seraing met la Meuse en communication avec le cœur de l'établissement. C'est un port placé au centre de la production. Par la Meuse, Seraing communique avec l'Ourte et la Sambre et presque avec la mer. Neuf mille mètres environ de chemin de fer distribués principalement autour des houillères, de la fabrique de fer, des ateliers pour le moulage et les chaudières, lient et rapprochent toutes les parties de cet immense établissement. Seize machines à vapeur, représentant une puissance de 695 chevaux, mettent toutes les forces en mouvement; 2000 à 2200 ouvriers, dont 500 pour les houillères, y sont constamment occupés, sous la direction de trois gérans principaux, dont l'un surveille la construction des machines, l'autre la préparation du fer, le troisième l'exploitation des deux houillères. La consommation journalière s'élève en houille à 450 mille kilog. pour l'usage de tous les feux allumés et l'entretien des deux hauts-fourneaux, et à 45,000 kilog. de minerai pour les deux hauts-fourneaux. L'établissement tout entier est éclairé par le moyen d'un gazomètre qui y a été spécialement construit depuis 1819.

Pour l'exploitation des deux houillères, depuis un accident de feu grisou survenu en 1827, on a supprimé le foyer d'airage, que l'on a remplacé par une espèce de calorifère à la surface, qui a depuis écarté le retour de tout nouveau malheur. La machine à vapeur

pour l'épuisement des eaux sur la houillère Collard, a une force de deux cents chevaux, et se fait remarquer par la rare précision avec laquelle elle fonctionne. Construite sur les lieux mêmes, elle fait le plus grand honneur aux ateliers de M. Cockerill. Le cylindre du piston est d'une seule pièce et a six pieds anglais de diamètre, la levée du piston est de dix pieds [1].

Des deux fourneaux en activité, il y en a un qui marche depuis 1824; l'autre ne date que du commencement de 1836. L'ancien haut-fourneau produit journellement de 12 à 13000 kilog. de fonte; le second huit mille, et produira successivement davantage. Au mois de septembre 1836, toutes les constructions étaient faites pour appliquer à l'un d'eux le système de l'air chaud. Cinq machines à vapeur sont employées dans cette partie de l'établissement, soit à donner le vent aux hauts-fourneaux, soit à faire mouvoir les laminoirs et les martinets. Quatre d'entre elles sont réunies sur un seul point, au centre même de la fabrique de fer. La qualité du fer de Seraing, due à l'habileté des mélanges, jouit d'une grande réputation. La production des deux hauts-fourneaux ne suffit pas tout-à-fait à la consommation des ateliers de construction.

Il n'y a pas de machines que l'on ne soit en mesure de construire à Seraing, et il n'y en a guère qu'on n'y ait déjà confectionné. Je n'énumérerai que les plus importantes.

En 1823, des machines pour bateaux à vapeur y furent construites pour la première fois en Belgique. Il est assez remarquable que deux machines, établies hors des ateliers de M. Cockerill et employées dans l'étendue du royaume des Pays-Bas, l'une d'Anvers à Gand et l'autre d'Anvers à Rotterdam, ne purent jamais bien marcher. Le bateau d'Anvers à Rotterdam cessa son service par suite d'un vice de construction; l'autre, celui d'Anvers à Gand, fit explosion peu de temps avant la révolution, et coûta la vie à plusieurs personnes.

On a commencé à construire à Seraing en 1825, des machines à

[1] A la fin de 1836, on construisait à Seraing, pour les établissemens d'Ougrée, une machine destinée à avoir une force courante de 400 chevaux.

filer et à tisser le coton avec tous les perfectionnemens introduits en Angleterre.

La plupart de celles qu'on y a établies depuis lors ont eu pour destination principale la Russie, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne. Depuis 1827, on y fait des *power-looms*.

Depuis 1828, on y confectionne des presses mécaniques sur le modèle anglais. Toutes celles qui sont sorties de ces ateliers ont été achetées par des allemands; il n'en est pas resté une seule en Belgique.

En 1834 et 1835, une grande quantité de machines à polir et à adoucir les glaces destinées pour la fabrique de Saint-Gobin, ont été construites dans l'établissement.

Aussitôt après l'ouverture du chemin de fer de Bruxelles à Malines, on y a entrepris la construction de locomotives qui rivalisent sous tous les rapports avec celles qu'on avait tirées d'abord d'Angleterre; au mois de septembre 1836, on en comptait sept en construction dont une d'une grande dimension pour la Russie; lorsque de nouvelles machines paraissent en Angleterre, Seraing en fait l'acquisition pour servir de modèles, et les offrir ensuite non-seulement à la Belgique, mais au continent tout entier.

L'avantage de Seraing sur les établissemens anglais, ressort principalement dans le prix des machines pour bateaux à vapeur, où il entre peu de matière et beaucoup de main-d'œuvre. Dans toute espèce de machine à vapeur, il rivalise avec ce dernier pays sous le rapport de la qualité et du fini des machines.

Tout ce qui dans les arts mécaniques a été conçu et exécuté en Angleterre pour abréger le travail de l'homme se trouve à Seraing, ce sont entre autres : plusieurs machines à raboter le fer, la fonte et le cuivre; on en remarque une sur laquelle on peut placer des pièces de trente pieds de longueur.

Une machine à faire des mortaises dans le fer.

Une machine à scier le bois seulement pour les poutres et les madriers.

Une machine à raboter le bois; elle fait en même temps les rainures et les languettes pour assembler les planches.

Cet établissement possède encore une grande variété de tours et de machines à aléser.

Depuis 1819, M. Ch.-James Cockerill s'est retiré de la société; en 1825 une association fut contractée par M. John Cockerill avec le gouvernement d'alors. Cette intervention devint une circonstance heureuse. Le mobilier de l'établissement fut alors estimé à un million de florins. Cette société ayant été rompue le 3 octobre 1833, l'expertise faite par suite de la liquidation, expertise digne de toute confiance, a fixé comme suit la valeur totale de l'établissement :

Les houillères à	fr.	1,200,000 »
Les fabriques de fer		1,868,917 36
L'atelier de construction de machines		1,420,452 77
Non compris des machines et plans détaillés séparément qui, après avoir été évalués, ont été cédés en bloc de gré à gré pour		100,000 »
	Fr. . . .	4,089,370 13

Et depuis il a pris de nouveaux accroissemens.

En visitant Seraing, soit qu'on cherche à embrasser l'ensemble ou à descendre dans les détails, on trouve à s'étonner : cet établissement, dans son état actuel, est le résultat de dix-sept années de travaux; les développemens qu'il a reçus ont été progressifs, ils ont suivi le besoin des affaires; et cependant tout s'y trouve ordonné de manière qu'il semble que rien n'ait été conçu et exécuté que d'un seul jet, tant on est frappé des admirables proportions dans lesquelles les diverses parties de ce grand tout paraissent se fondre. Entre les houillères, la fabrique de fer et les ateliers de construction, une division existe, suffisante pour éviter toute confusion et pourtant pas assez marquée pour détruire l'harmonie; les travailleurs sont assez près les uns des autres pour s'aider et pas assez pour se nuire.

Lorsque vous approchez de Seraing, vous êtes averti à l'avance de l'importance de l'établissement par ces nombreuses aiguilles ou cheminées dont la fumée dérobe le ciel; mais lorsque vous êtes à la

la porte même de Seraing, le silence et l'ordre sont si parfaits qu'il serait impossible de croire qu'on est séparé seulement par quelques mètres de 2000 travailleurs et de machines dont la puissance évaluée en bras d'hommes n'a pas encore été calculée.

Aussi pour apprécier à sa juste valeur le mérite des fondateurs de Seraing, il ne suffira pas d'insister sur l'utilité de cet établissement pour le pays, sur les nombreux élèves qui ont pu s'y former, et sur l'active impulsion donnée par là à la construction des machines en Belgique, il faudra faire ressortir encore la perfection de l'organisation intérieure, les excellentes distributions, la bonne tenue qu'on a su y donner aux ouvriers; sous plus d'un rapport Seraing peut donc être cité comme modèle.

A beaucoup d'individus la gloire d'avoir fondé cet établissement aurait pu suffire; sans doute c'est le plus grand titre que M. Cockerill ait à faire valoir, mais ce n'est pas le seul.

Le jury d'examen de l'exposition nationale, en 1835, ayant porté les yeux sur quelques-uns de nos industriels, alors même qu'ils n'avaient exposé aucun de leurs produits, s'exprima ainsi sur le compte de M. John Cockerill.

« Nous avons été unanimement d'avis qu'il y avait lieu de décer-
» ner la médaille d'or à M. John Cockerill. Il serait superflu d'énu-
» mérer ici tous les titres de ce grand industriel à la reconnaissance
» nationale. Nous nous bornerons à rappeler que M. Cockerill a
» introduit un des premiers en Belgique, le traitement du minerai
» de fer au coak, et celui de la fonte à la houille, que sa filature de
» coton et sa filature de laine peignée à Liége, son impression sur
» étoffes de coton et sa papeterie à Andennes, sont montées sur une
» très-grande échelle, emploient un nombre considérable d'ou-
» vriers et livrent au commerce des produits aussi recommandables
» par leurs bas prix que par leur beauté; enfin que ses fabriques
» de machines en tout genre sont celles qui ont contribué le plus
» puissamment aux progrès que tant de branches d'industrie ont
» faits en Belgique depuis quinze années. »

Cette liste n'est pas complète : il faut ajouter encore que M. Cockerill n'a pas seulement donné l'élan à la construction des machines de toute espèce, et à la préparation des métaux, il n'a pas seulement contribué aux progrès de la papeterie, de la filature de coton et des laines peignées, à l'impression sur étoffes; il s'est en outre associé à l'introduction des moulins à vapeur à l'instar des Anglais, à celle du tissage mécanique des étoffes, de la fabrique de mérinos, de la filature de lin; il a fait des recherches pour la fabrication de l'acier, et ses yeux sont constamment ouverts sur toutes les industries, comme sur tous les progrès.

Au mois d'octobre 1836, M. John Cockerill a reçu pour les services qu'il a rendus à l'industrie, la croix de l'ordre de Léopold.

Filature de coton à la mécanique.

L'importation en Belgique des nouvelles machines à filer le coton remonte à 1798 [1]. L'Institut de France, dans son rapport sur la distribution des prix décennaux en 1810, s'exprime ainsi :

« La filature du coton par le moyen des machines, qui est si impor-
» tante pour notre industrie et nos relations commerciales, s'était
» établie en France depuis quelques années, mais elle venait de re-
» cevoir plusieurs perfectionnemens en Angleterre où elle avait pris
» naissance ainsi que l'art de fabriquer les différens tissus de coton.
» M. Bauwens naturalisa parmi nous ces différens perfectionnemens.»

Avant de faire connaître les difficultés qui entourèrent cette conquête industrielle, nous dirons quelques mots de son origine en Angleterre.

Jusqu'en 1765, le comté de Lancastre était la seule province d'Angleterre qui eût des fabriques d'étoffes de coton. Là comme ail-

[1] Avant cette époque, et en remontant jusqu'en 1782, on trouve que divers essais mécaniques pour filer le coton avaient été tentés sur plusieurs points, mais n'avaient été suivis d'aucun résultat heureux. Deltombe à Bruxelles, Philippe et comp^e à Louvain, Jacques-François-Joseph Delvigne et Philippe-Joseph Vernier à Tournai, prirent successivement part à ces essais (Rap. du Jury, expos. 1835).

leurs on ne connaissait que l'usage du rouet ou du fuseau. Le calicot se faisait partie en lin, partie en coton; la trame était de coton et la chaîne en fil de lin. Les fileuses pouvaient difficilement suffire aux besoins des tisserands. On sentait l'imperfection de ces procédés et la nécessité de les améliorer. Chaque jour il se faisait quelque expérience dans ce but, et en attendant leur succès, l'Europe continuait à être tributaire de l'Inde pour ses nankins, ses indiennes, ses mousselines, ses calicots, ses percales, etc.

Un tisserand du comté de Lancastre, nommé Hargrave, inventa d'abord un nouveau procédé pour carder le coton, et ensuite une machine pour filer appelée *spinning-jenny*. Les ouvriers s'unirent contre l'inventeur, brisèrent ses métiers et le forcèrent d'aller s'établir ailleurs. Le malheureux Hargrave tenta de se fixer à Nottingham où il rencontra les mêmes difficultés; il mourut peu après dans la plus profonde misère. Les premiers essais de Hargrave sont placés à l'année 1767 [1].

En 1769, un homme que les obstacles contre lesquels Hargrave luttait, n'ont pas effrayé, tente de son côté l'entreprise. C'est Arkwright. Il avait commencé sa carrière par l'état de barbier, et l'exerçait encore à 32 ans. Il se concerta d'abord avec un horloger, nommé Kay; le but de leurs recherches comme celui de Hargrave était de substituer au rouet sur lequel une personne file un seul fil à la fois, et obtient en vingt-quatre heures, tout au plus, une once ou deux de fil de coton, un métier d'où sortiraient plusieurs centaines de fils en même temps, et que dirigerait le même ouvrier, de manière à centupler plusieurs fois son travail dans le même intervalle de temps. Dans le système de Hargrave, déjà plusieurs fils étaient filés à la fois, un chariot en reculant alongeait des mèches. Les premiers métiers d'Arkwright, dans lesquels ce système était développé d'une manière plus

[1] M. Baines, dans son *Histoire des manufactures de coton*, attribue la première invention des procédés mécaniques pour la filature du coton à John Wyatt, qui prit un brevet en 1738. Un étranger, M. *Louis Paul*, figure dans le brevet, et par conséquent cette invention pourrait bien n'être pour l'Angleterre qu'une importation.

large et avec plus d'intelligence, parurent en 1769, et firent très-promptement oublier ceux de Hargrave. Arkwright remplaça l'action des deux mains lorsqu'elles pincent à peu de distance l'une de l'autre une mèche de coton et l'affinent en l'allongeant, par une double paire de cylindres à travers lesquels le fil passa et fut étiré; une broche placée à distance et tournant avec rapidité put ensuite tordre ce coton atténué autant qu'il était nécessaire, à mesure qu'il sortait des cylindres. Dans ces deux opérations, on reconnaît nettement le principe du métier continu dont on a fait plus tard le *throstle*. La découverte d'Arkwright commença par lui demander cinq années d'études, dans lesquelles cinq cent mille francs furent dépensés en expériences. Elle lui attira en outre pendant vingt ans des coalitions et des émeutes d'ouvriers, dans lesquelles ses métiers furent brisés à plusieurs reprises; elle lui valut de longs procès où il eut à défendre la réalité de son invention, mais elle finit par lui procurer une fortune de vingt-quatre millions de francs, et de nombreuses distinctions.

Samuel Crompton inventa en 1775 une autre machine appelée *mull-jenny* (machine à cylindres cannelés et à chariot mobile) pour laquelle il reçut en 1812 du parlement anglais une gratification de 125,000 francs. C'est cette machine qui attira l'attention tout entière de Bauwens. Ce métier porta d'abord 144 broches; il en fut ainsi, tant qu'un ouvrier dût le faire marcher à la main, mais depuis l'application de la vapeur comme force motrice à la filature, les métiers portent de 300 à 400 broches, et un seul ouvrier en dirige deux.

Jamais industrie n'éprouva une révolution ni plus immense ni plus rapide. On calcule qu'aujourd'hui un seul individu peut produire autant de fil que deux cents en produisaient il y a cent ans, et le fil du n° 100, qui en 1786 se vendait en Angleterre 47 francs 50 centimes la livre, n'y vaut plus aujourd'hui que 3 francs 75 centimes à 5 francs. Dans les cinq premières années du XVIII^{e} siècle, les importations du coton en laine dans les ports d'Angleterre s'élevaient à vingt-neuf millions et demi de francs par an; on peut l'estimer maintenant à trois cent millions. En 1701, la valeur des marchandises de coton qu'ex-

porta la Grande-Bretagne, était de six cent mille francs à peu près; en 1764, le chiffre s'éleva à fr. 5,008,750, et en 1833, la valeur des exportations de ces mêmes marchandises est évaluée à fr. 462,160,000. Enfin dans ce même pays, 838,000 personnes sont employées directement ou indirectement à la fabrication du coton.

Les renseignemens qu'on a sur la production et la consommation en Belgique, sont moins complets; mais toute proportion gardée, ils annoncent des résultats non moins surprenans.

En 1785, il entra en Belgique 543,296 livres de coton en laine, et 21,988 livres furent réexportées. L'importation depuis dix ans a roulé entre cinq et six millions de kilog. — En 1785, les importations en fil de coton s'élevèrent à 310,000 livres, les exportations à 68,267. Dans la même année la Belgique reçut 141,899 aunes d'étoffes, fil et coton, 22,326 paires de bas de coton, 19,015 bonnets du même tissu, 242 paires de gants et mitaines de coton, 414 pièces et 62,872 aunes de velours de coton; elle vendit 68,267 livres fil de coton, 781 pièces, plus 34,498 aunes d'étoffes, fil et coton, 13 pièces et 1141 aunes de velours de coton, 2,735 paires de gants et mitaines de coton, 35,508 bonnets et 68,687 paires de bas de coton. L'exportation en étoffes diverses de coton s'est élevée en 1834, suivant des tableaux officiels, à dix millions de francs. Les importations sont indéterminées à cause de la contrebande facile pour la plupart de ces articles; on l'évalue à vingt-cinq millions de francs, tant de France que de Suisse, d'Angleterre et d'Allemagne. Mais revenons aux circonstances qui ont amené l'introduction des procédés mécaniques pour la filature du coton en Belgique et sur le continent.

Depuis l'année 1782, Liévin Bauwens faisait de fréquens voyages en Angleterre pour un commerce de tannerie auquel il se livrait en société avec plusieurs frères. Il était parvenu à réexporter en Angleterre des cuirs que jusqu'alors l'Angleterre avait fournis au continent. Dans les voyages qu'il fit de 1795 à 1798, il entrevit la révolution qui s'opérait dans la fabrication du coton. Étudier cette nouvelle industrie, acheter des machines, s'attacher des ouvriers habiles, voilà

ce qu'il se résolut à faire, et cela malgré les peines rigoureuses dont le menaçait la législation anglaise. Au bout de trois ans tout paraissait devoir réussir au gré de ses souhaits; déjà une partie des machines était en mer, il allait lui-même s'embarquer, mais il se trouva un traître dans le nombreux personnel qu'il avait dû embaucher. Il vit arrêter à ses côtés un anglais nommé Harding qu'il emmenait avec lui comme son directeur de travaux. Ordre avait été donné de saisir Bauwens lui-même, mais il s'était fait si ressemblant à un Anglais que les recors cherchant un étranger ne le reconnurent pas d'abord, et lui donnèrent le temps de s'échapper. Un procès s'ensuivit. Toutes celles des machines qui n'avaient pu être encore expédiées furent confisquées. Harding fut condamné à cinq cents livres sterling d'amende et à la déportation; un correspondant de la maison Bauwens à la même amende et à une année de prison; défense fut faite à Liévin Bauwens de reparaître jamais en Angleterre. Malgré les efforts de la police anglaise; une partie des machines et quarante bons ouvriers avaient précédé Bauwens à Gand; il fit monter les machines qu'il avait reçues, remplaça celles qui lui manquaient en les faisant construire d'après des souvenirs; et l'on eut quelques mois après dans le local de la Chartreuse à Gand, un établissement où le coton se cardait et se filait d'après le système anglais. Cet établissement, en 1805, faisait vivre douze mille individus [1]. L'assortiment de machines importé par Bauwens se composait du diable à volant, de cardes, d'un étirage, de lanternes et de *mull-jenny* de 216 à 240 broches. La charpente de ces machines était en bois; il existe encore dans une filature près de Namur, dirigée par un neveu de Bauwens, un des *mull-jenny* de l'importation primitive, et qui au mois de septembre 1836 continuait à fonctionner.

Le gouvernement français s'intéressa bientôt à la nouvelle entreprise; il prit avec Liévin Bauwens des arrangemens pour que ses métiers fussent rendus publics; des modèles furent construits et

[1] Ce renseignement est extrait d'un rapport du prefet de l'Escaut en 1806. Il y a lieu de croire le chiffre exagéré, car cet établissement n'a jamais eu plus de 70 *mull-jenny*.

déposés au conservatoire des arts et métiers à Paris, où on les voit figurer encore. Un établissement modèle fut fondé à Passy près Paris, sous la direction du grand industriel; on y enseignait le nouveau système de filature et l'emploi de la navette volante pour le tissage, autre importation de Liévin Bauwens et sans laquelle il eût été impossible de consommer tout le fil que les nouveaux métiers, bientôt aidés de la machine à vapeur de Watt, créaient tous les jours. Liévin Bauwens se vit alors au comble de la fortune et des honneurs; nommé maire de Gand, son nom retentissait dans toutes les solennités industrielles pour recevoir quelque distinction nouvelle ou quelque suffrage honorable.

Dans la seconde exposition des produits de l'industrie, celle de l'an IX, Bauwens reçut la première récompense, consistant en une médaille d'or, pour les étoffes de coton; il avait exposé des cotons filés à la mécanique jusqu'au n° 250, des basins, des piqués, des mousselinettes. Le jury déclara que les basins, piqués et mousselinettes lui paraissaient capables de rivaliser avec ce que l'industrie des autres peuples offrait de plus beau en ce genre. Une exposition eut lieu en l'an XI à Gand, où les frères Bauwens (François et Liévin), associés, obtinrent encore une médaille d'or pour les étoffes de coton.

Un rapport du ministre de l'intérieur, du 29 fructidor an XI, attribua à François et Liévin Bauwens le développement de la filature du coton au *mull-jenny* en France. Quelques années plus tard le même fait fut encore proclamé par l'Institut.

Dans un concours ouvert par le gouvernement en l'an XI, les machines des frères Bauwens furent reconnues comme méritant la préférence.

Le 19 mai 1810, Liévin Bauwens fut créé membre de la légion d'honneur. Enfin dans plusieurs rapports de la société pour l'encouragement de l'industrie, fondée à Paris en 1801 sous les auspices du gouvernement et avec le concours de toutes les notabilités scientifiques et industrielles de l'époque, il est mentionné avec les témoignages de la plus haute considération.

Tous ces honneurs cependant ne mirent pas les frères Bauwens à l'abri des revers de fortune; il n'y a pas dans le commerce et l'industrie de situation si élevée qui en soit affranchie. Les événemens de 1812 à 1814 renversèrent les établissemens fondés par tant d'habileté et de travail, et à la fin de sa carrière, Liévin Bauwens, presque oublié dans sa ville natale, se vit forcé d'aller chercher asile à Paris, où il eut la consolation de trouver dans le gouvernement et dans l'industrie des hommes qui se rappelaient encore les services qu'il avait rendus; il y est mort en 1826, et le gouvernement d'alors lui fit faire de pompeuses funérailles.

L'industrie importée par Bauwens ne tarda pas à faire en Belgique de nombreux prosélytes. Parmi eux on remarque des noms encore existant et qui, sortis triomphans de toutes les secousses commerciales, ont conservé les plus honorables positions. Il faut citer en première ligne, M. Rosseel, puis M. Frans Devos, beau-frère de Bauwens. Tous trois, Bauwens, Rosseel et Devos, indépendamment des ateliers pour la filature qu'ils montèrent, s'associèrent pour la construction des machines propres à la filature. Un établissement se forma ensuite à Audenaerde sous la direction de M. J. Callon, et dans lequel le préfet de l'Escaut, M. Faypoult, prit un intérêt. Les établissemens de la veuve Coppens et de Banneville s'élevèrent à Gand. M. Tiberghien eut un établissement à S^{t}-Denis près de Mons pour la filature, composé de 70 *mull-jennys* et mu par une force hydraulique, puis un autre à l'abbaye d'Heilissem près de Tirlemont pour le tissage et le blanchîment, où se fabriquaient des tissus façonnés, tels que piqués, basins et autres étoffes les plus fines.

Lorsque Liévin Bauwens étudiait en Angleterre les procédés mécaniques de la filature de coton, le *mull-jenny* à chariot mobile perfectionné par Samuel Crompton, avait alors la préférence, et c'est celui qui fut importé par lui, nous l'avons dit tout-à-l'heure; mais le métier d'Arkwright, le *throstle* ou *continue*, a joué dans cette fabrication un assez beau rôle; il est en ce moment même l'objet d'une assez grande attention de la part des hommes de cette industrie, pour

que j'aie fait aussi des recherches sur l'époque de son introduction.

Les premières *continues* à Gand datent de 1805. Quelques-unes de ces machines dites à *système* furent apportées à cette époque par un nommé *Massez* de Renaix; mais elles étaient d'une construction imparfaite. On ignore s'il les a fait venir de Rouen, où elles étaient alors en assez grand usage, mues par des moteurs hydrauliques, ou bien s'il les a construites lui-même; ce que l'on sait, c'est que le préfet du département de l'Escaut, M. Faypoult, propriétaire de la filature d'Audenaerde, fit venir des ateliers de Perier frères, de 1806 à 1807, quelques *continues* aussi à système, exécutées avec le plus grand soin. Ces machines furent introduites depuis dans plusieurs ateliers. M. Rosseel en fit venir en 1809 de la construction de Calla à Paris; et plus tard un atelier complet de ces continues fut monté par lui sur les modèles et sous la direction de Macfee, mécanicien anglais.

MM. F.-G. et H. Lousbergs de Gand possédèrent un assez grand nombre de ces machines à Renaix. Un nommé Walker en établit aussi dans les environs de Bruxelles.

A la chute de l'empire, il se trouvait à Gand vingt filatures de coton, faisant mouvoir environ 85,000 broches. La filature d'Audenaerde en comptait 6,000.

Jusqu'en 1815, la filature en Belgique resta pour les procédés mécaniques à peu près au point où Liévin Bauwens l'avait portée. Lorsque la paix eut été rendue à l'Europe, beaucoup de fabricans allèrent en Angleterre pour connaître les progrès que la filature avait pu y faire pendant un si long intervalle; mais comme les années qui suivirent 1815 furent pour cette branche d'industrie en Belgique une époque de grande détresse, on ne remarque alors que des progrès presque insensibles. Depuis les machines à vapeur montées par MM. Bauwens et Rosseel, il ne s'en était construit aucune jusqu'en 1820, époque à laquelle M. De Hemptinne en fit venir d'Angleterre, une du système de Hall. Un nouvel intervalle de cinq années s'écoule encore, avant que cette branche d'industrie puisse sortir de son état stationnaire. M. De Bast de Hert, de Gand, de même que

Bauwens, alla en Angleterre pour y acheter les machines nouvelles, qui, au moyen de perfectionnemens successifs, avaient acquis sur les anciennes une incontestable supériorité; mais une partie de ses machines fut saisie et confisquée en Angleterre, et il dut appeler à grands frais des mécaniciens anglais pour les reconstruire.

Voici la liste des machines introduites par ce fabricant en 1825 :

1° *Le batteur perfectionné.* Il existait antérieurement un système de diable à volant; mais ce nouveau batteur, muni d'un plus grand nombre de volans, a pour avantage d'extraire plus promptement et d'une manière plus complète la poussière et les graines.

2° *Le batteur-étaleur-éplucheur.* Le coton, après avoir subi deux battages et une ventilation dans le batteur, tombe derrière cette machine, plus ou moins ouvert et dépouillé d'ordures. Le batteur-étaleur remplaça une opération qui était précédemment confiée aux éplucheuses à la main; il eut pour résultat non-seulement de perfectionner le *battage* et la ventilation, mais encore d'étaler le coton en nappes régulières. Ces nappes venant se placer derrière les cardes en gros ou en fin, permirent de supprimer la main-d'œuvre qu'exigeait l'ancien système pour livrer le coton au cardage.

En ce moment encore l'ancien système de cardage est conservé dans plusieurs établissemens; mais M. De Bast, à la même époque, adapta au sien les perfectionnemens que la France avait introduits. En 1829, un système de cardes jumelles de la construction de M. Westerman, directeur des ateliers d'Arnould frères et Fournier de Paris, a été importé par M. Poelman; ce système n'a pas été accueilli à Gand; il est mieux apprécié à Liége et à Verviers; M. Cockerill en construit beaucoup pour l'étranger.

3° Une machine à aiguiser les chapeaux des cardes.

4° Une machine à aiguiser le gros et le petit tambour d'une carde.

5° Une machine à laminer le coton, d'après le système admis en grand à Manchester. Le laminage a pour but d'obtenir un beau ruban final de grosseur égale, dans lequel tous les filamens de coton ont une direction uniforme.

6° Les bancs à broches en gros; ils ont remplacé les lanternes.

MM. De Hemptinne et Bossaert ont introduit de leur côté, et à peu près à la même époque (1826), le premier un banc à broches en gros, venant de Piet frères de Paris, et M. Bossaert celui d'Arnould frères et Fournier, également de Paris.

7° Les bancs à broches en fin. M. De Hemptinne, et ensuite MM. Rosseel et Bossaert, ont également à la même époque, introduit de leur côté des bancs à broches en fin. Le fil de coton reçoit sur ces deux métiers les dernières préparations avant de passer sur le *mull-jenny*. Ils ont remplacé avantageusement ce qu'on appelait le *mull-jenny* en gros.

8° Le *mull-jenny* de 300 à 312 broches (on l'a porté depuis à 400 broches pour trames), avec porte-cylindres en fonte, tambour de fer-blanc, double vitesse, etc.

Il y a au sujet de l'usage du *mull-jenny* une observation importante à faire; quoique le fil obtenu par le métier continu soit toujours le meilleur pour chaîne, et surtout dans les numéros inférieurs, on est parvenu à donner à Gand, au fil provenant du *mull-jenny*, la force nécessaire pour supporter la teinture en rouge d'Andrinople. En Angleterre on se sert exclusivement, pour la teinture, du fil produit par les continues.

Toutes les nouvelles mécaniques construites sur le modèle de celles importées par M. De Bast, ont le bâti en fonte; celles qui existaient en Belgique avant 1826, étaient construites en bois et par conséquent plus sujettes à se déranger.

M. De Bast de Hert introduisit encore des cardes qui, au lieu d'avoir un tambour en bois très-prompt à se déjeter, ont un tambour en tôle couverte d'un mastic aussi dur que le marbre, et ne cessent jamais d'être cylindriques.

Deux cardages sont nécessaires pour le coton chargé d'ordures. Avec les cardes introduites par lui, M. De Bast, pour les numéros ordinaires, s'est contenté long-temps d'un seul cardage. Ce filateur ne sollicita pas de brevet, et se fit au contraire une sorte de devoir

de faire participer tous ses confrères à un perfectionnement qu'il n'avait pourtant obtenu qu'à force de temps et de dépenses, dans lesquelles figurait en première ligne une somme de cinquante mille francs pour la saisie qu'il avait subie. Lors de l'exposition de 1835, la médaille d'or offerte à M. De Bast de Hert, eut pour but de consacrer le souvenir de ces actes utiles et désintéressés.

Voici comment s'exprime sur son compte le rapport du jury d'examen lors de l'exposition de 1835 :

« Le pays est redevable à M. De Bast de Hert de l'introduction » faite sur la fin de 1825, de mécaniques d'après le dernier système » et propres à filer toute espèce de coton. Cette importation de » l'Angleterre rencontra beaucoup d'obstacles; plusieurs caisses, qui » renfermaient les pièces des mécaniques, furent saisies sur la Ta- » mise et confisquées. M. De Bast n'en parvint pas moins à établir » une filature modèle. »

MM. Poelman fils et Fervaecke, Frans-Claes, furent, parmi les fabricans gantois, ceux qui se montrèrent les plus empressés à adopter ces améliorations notables.

A compter de 1830, les effets de la secousse politique une fois passés, le progrès dans la filature ne se ralentit plus. Le rota-frotteur est introduit en 1832 par M. Chauvière; ce métier est destiné à remplacer le banc à broches en gros et le banc à broches en fin pour les numéros ordinaires. Il a d'abord été employé ehez M. Claes de Cock et chez M. Ph. Bartsoen. D'un autre côté le modèle d'une machine inventée en Amérique, l'*eclipspeider*, utile également pour les bas numéros est importé par M. J. De Ruyck, et construit aussitôt par M. Huytens-Kerremans. Un peu plus tard M. Huytens-Kerremans obtient un brevet pour un banc à broches, avec engrenage, ayant 64 broches au lieu de 48, muni d'un ressort pour rendre les bobines plus dures, et sous ce rapport économisant de la main-d'œuvre; il existe déjà chez M. De Hemptinne. Le métier continu est en même temps perfectionné par le même mécanicien.

Le nombre des machines à vapeur s'accroît rapidement. Les mé-

tiers sont renouvelés dans presque toutes les anciennes filatures. On peut citer à Gand, parmi les plus remarquables, celles de MM. Rosseel et Ce, Fr. Lousbergs, Francs-Claes, Ed. Vanaken et De Bast, de Gand; à Liége l'établissement de M. Cockerill sous la direction de M. Alexander, à Verviers, celui de MM. Grandry et Poswick. Dans la filature de Liége, des étirages et des bancs à broches à pression venant d'Angleterre, des bancs à broches différant un peu de ceux pour lesquels M. Huytens-Kerremans a été breveté, y sont en activité depuis quelques mois.

Tissage mécanique.

On a vu que l'importation de la navette volante est due à Liévin Bauwens; elle est ainsi nommée parce que l'ouvrier n'y touche pas; elle est chassée par des taquets au lieu de l'être par la main du tisserand. Les tisserands, ceux de coton comme ceux de laine, étaient jusqu'alors dans l'usage de jeter la navette à travers les mailles du tissu, et quand la pièce excédait trois pieds en largueur, il fallait deux hommes à chaque métier, dont l'un jetait la navette de droite à gauche et l'autre de gauche à droite.

Les Anglais font remonter l'invention de la navette volante, qu'ils nomment *picking-peg*, jusqu'en 1738, et l'attribuent à un nommé John Kay de Bury. Ce procédé permit aux tisserands de faire, les uns disent deux fois autant d'ouvrage, les autres seulement les deux cinquièmes de plus dans un temps donné. Il eut de plus l'avantage de fatiguer beaucoup moins l'ouvrier, en même temps qu'il lui donnait le moyen de tisser des étoffes de toutes les largeurs sans qu'il eût besoin d'aucun secours. La navette volante avait été employée en Angleterre, d'abord dans les manufactures de laine, et ne fut introduite que vingt ans après dans la fabrication du coton. En Belgique elle fut adaptée à l'une et à l'autre fabrication vers la même époque, c'est-à-dire en 1798. C'est de cette invention que date seulement, pour les Anglais, l'époque où ils commencèrent à exporter leurs étoffes

de coton. Ce qu'ils produisaient antérieurement suffisait à peine aux besoins de leur consommation.

Mais les perfectionnemens dans les moyens de tissage ne devaient pas se borner là. En 1784 un ecclésiastique du comté de Kent, M. Cartwright, à la suite d'une conversation qu'il eut avec des fabricans de Manchester, qui faisaient observer qu'au moyen des nouveaux procédés on filerait bientôt tant de coton qu'il serait impossible de trouver les mains nécessaires pour le tisser, inventa *le métier à tisser mécanique* autrement dit le *power-loom*.

Ce procédé n'obtint pas d'abord tout le succès auquel on s'attendait; cela venait surtout de ce qu'il était indispensable de rajuster de temps en temps les chaînes après qu'on les avait mises sur le métier, d'où il résultait qu'il fallait une personne pour chacun de ces métiers. Mais une machine très-ingénieuse, inventée par M. Th. Johnson de Bradbury, et nommée machine à apprêter de Ratcliffe, a obvié à cet inconvénient. Au moyen de cette machine, un enfant de douze à quatorze ans suffit pour deux métiers, et il produit dans un temps donné trois fois autant d'étoffes qu'en produit le meilleur tisserand à la main.

En 1818 on ne comptait encore à Manchester et aux environs que deux mille métiers à tisser mécaniques, il y en avait quarante-cinq mille dix ans après.

En 1804, un premier tissage mécanique pour le calicot fut monté à Gand par MM. F. G. et H. Lousbergs, dans le local du château de Renaix; on y compta jusqu'à 400 métiers battans, mais ce système ne se répandit pas. En 1823 un autre système nommé *dandy-loom*, fut introduit par M. Frans Devos à l'abbaye de Tronchiennes; il consistait en un bâti ordinaire de tissage, mais la chaîne était préparée à la mécanique; les *dandy-looms* furent bientôt dépassés par les *power-looms*, et ils sont maintenant relégués dans les campagnes.

En 1824 un anglais nommé Hurel apporta en Belgique les plans des métiers à tisser mécaniques, autrement appelés *power-looms*, et les céda à M. V. Voortman de Gand. Le système importé par Hurel ne

réunissant pas toutes les conditions, MM. Martens, Smits, De Hemptinne et V. Coppens firent exporter d'Angleterre la même année, en fraude, le système complet de Robertshill de Manchester, qui est généralement adopté aujourd'hui.

Les métiers introduits par ces derniers ont servi de modèles à M. Huytens Kerremans pour commencer la construction des siens; on en compte à présent plus de 2000 à Gand. On estime qu'ils ne battent que 90 à 100 révolutions par minute. Il en existe en Angleterre qui battent 130 révolutions. Ce système vient d'être introduit par MM. Duncan et Grant, autres constructeurs de machines à Gand.

M. F. Lousbergs a appliqué depuis 1832 les métiers à la Jacquard au tissage du coton. Il possède déjà environ cent de ces métiers réunis dans un atelier magnifique, et avec lesquels il produit des étoffes ouvragées admirables, telles que fichus, gilets, linge damassé, courtes-pointes, jupons de femmes.

Impressions sur coton.

L'introduction des imprimeries d'indiennes avait été encouragée par le prince Charles [1]. Elles s'étaient multipliées à Bruxelles avant la réunion de la Belgique à la France; elles avaient repris de l'activité comme beaucoup d'autres fabriques dans les dernières années du XVIII^me^ siècle; et dans la seule province du Brabant (le département de la Dyle) on en comptait dix-huit, au premier rang desquelles se plaçait celle de MM. Basse frères, la plus ancienne de toutes, et qui avait servi de modèle aux établissemens du même genre. Cette fabrique, créée d'abord par un nommé Lepper, avait été cédée à M. Romberg auquel MM. Basse avaient succédé.

La presque totalité des toiles de MM. Basse s'exportait vers l'Al-

[1] Il est vrai de dire que le premier introducteur de cette industrie en Belgique fut Jean-Baptiste Meeus qui, à titre d'encouragement, obtint un privilége de dix ans pour la teinture et l'impression des toiles de coton blanches. L'octroi est du 6 août 1726. Le second octroi fut accordé à M. J. Beerenbroeck d'Anvers, le 13 juillet 1756.

lemagne ; leur fabrique pouvait presque rivaliser avec celle que MM. Oberkampf avaient fondée à Jouy près Paris.

En 1803, on comptait déjà à Gand vingt-deux imprimeries sur coton, grandes ou petites. Celle de la famille Clemmen, connue ensuite sous le nom de Speelman et Durot, était la plus ancienne dans cette province et avait en quelque sorte engendré les autres. Les plus considérables ensuite étaient celles de MM. Devos et Voortman. MM. Vilder-Villiot, F. G. et H. Lousbergs, Snell Van Hoord, Claes, Story, Janssens-Sunaert, Julien Seghers, travaillaient pour les goûts les plus difficiles. Mais c'est ici le lieu de rechercher et de faire l'historique des divers procédés mécaniques successivement employés dans ces établissemens.

Vers 1795 l'art de l'impression sur coton était encore dans son enfance, et ne produisait que des dessins aussi grossiers dans l'exécution qu'imparfaits pour le coloris.

L'impression se faisait alors à la planche de bois gravée en relief sur poirier. Les différentes couleurs d'application se mettaient au pinceau; ce travail était confié à des femmes appelées *pinceauteuses*.

Ce genre d'application de couleurs, non moins coûteux qu'imparfait, excita des recherches et fut bientôt remplacé par de petites planches en bois qui s'appliquaient sur les rapports du dessin. Ce mode est encore employé aujourd'hui; il en est de même de la planche de bois dont l'usage est également conservé chez un grand nombre d'industriels pour le genre *réserves* et fantaisies.

La gravure sur planche de bois a été tellement perfectionnée depuis, et cela par le secours des pointes en cuivre avec lesquelles on trace les lignes du dessin, qu'on s'en sert en partie pour l'impression des mousselines les plus fines; elle serait difficilement remplacée pour beaucoup d'articles.

A l'époque où l'on commença à faire usage des petites planches en bois avec rapport, un peu avant le commencement de ce siècle, Liévin Bauwens introduisit d'Angleterre une machine à imprimer sur planches de cuivre. Ces planches épaisses de six à huit lignes

étaient de la largeur de la toile de coton. Elles se gravaient au burin ou à l'eau-forte. La couleur s'appliquait au moyen d'une brosse; une râcle d'acier en enlevait la superficie. La toile disposée sur un rouleau était amenée sur la planche gravée et une forte pression de rotation la forçait d'enlever la couleur restée dans la gravure.

Ce genre d'impression n'était propre que pour faire les fonds blancs à bouquets détachés, les meubles, et une espèce de mignonnette grossière dite *planche de cuivre*.

L'impression à la planche de cuivre présentait un inconvénient difficile à surmonter; il consistait à laisser sur la toile imprimée les traces du rapport de la planche. Ce défaut se faisait surtout apercevoir dans l'impression des petits dessins.

MM. F. Devos et Voortman firent, les premiers, usage de la machine à imprimer à la planche de cuivre, qui n'est plus guère employée que pour le genre meuble.

En 1800 la maison F. G. et H. Lousbergs de Gand inventa une mécanique pour imprimer au moyen de planches de cuivre gravées en relief. La couleur s'appliquait avec un tampon, et la toile amenée sur la planche gravée en enlevait la couleur par la pression donnée au moyen d'un rouleau. Ce genre d'impression présentait encore plus de difficultés que la machine ci-devant décrite. Les rapports des planches se laissaient apercevoir davantage. Tous ces inconvéniens n'ayant pu être surmontés, cette mécanique fut abandonnée. Toutefois MM. Lousbergs exposèrent en 1806 à Paris des étoffes de coton imprimées d'après ce système.

Pendant que l'impression au rouleau était inventée en Angleterre, elle l'était également en France par un nommé Lefèvre de Paris, qui commença par y trouver le principe d'une belle fortune et que le désespoir d'avoir manqué une machine à vapeur entreprise pour le compte d'une maison de Mulhausen, poussa plus tard au suicide. En 1807, MM. F. Devos et Lousbergs à Gand, et à peu de temps de là M. Fréd. Basse à Bruxelles adoptèrent le système de Lefèvre.

Cette machine consiste en un bâti dans lequel s'ajuste un rou-

leau gravé sur cuivre jaune de la largeur de la toile. Ce rouleau, par un mouvement de rotation continu, prend la couleur placée au-dessous dans un baquet; une râcle d'acier ajustée derrière le rouleau enlève la couleur et n'en laisse que dans la gravure. La toile disposée sur un rouleau touche le rouleau gravé, et au moyen d'une pression de 10 à 15,000 livres, elle se trouve forcée d'entrer dans la gravure la plus fine et d'en enlever exactement la couleur.

La machine à imprimer au rouleau fit une révolution immense dans l'art de l'impression sur coton. Tous les obstacles rencontrés dans les mécaniques qui avaient précédé étaient levés, tant sous le rapport du fini et de la délicatesse des dessins que pour les moyens d'exécution. Cent vingt-cinq pièces de 32 aunes s'imprimèrent en douze heures de travail avec l'assistance de quatre personnes. L'impression au rouleau présenta pendant grand nombre d'années des difficultés sous le rapport de la gravure; le manque d'artistes spéciaux et de bonnes machines retardèrent de beaucoup le développement dont ce genre d'imprimerie était susceptible. La gravure s'appliquait sur des rouleaux en cuivre rouge ou jaune massifs. Les premiers sont venus de Paris. Depuis, une maison d'Anvers a tenté de les couler; mais les soufflures qui s'y trouvèrent les rendaient impropres à la gravure. La maison Pierlot de Liége les coule aujourd'hui parfaitement bien.

Les Anglais remplacèrent les rouleaux massifs par des rouleaux creux qui consistaient d'abord en une feuille de cuivre rouge jointe par la soudure. Ce mode reconnu vicieux fut remplacé par des rouleaux creux étirés d'une pièce sans soudure. Un axe se fixe au milieu et sert à une série de rouleaux.

Ce système de rouleaux creux n'est pas généralement adopté par les industriels belges. Plus minces que les rouleaux massifs, ils ont l'inconvénient de nécessiter de fréquens renouvellemens.

On a aussi essayé des rouleaux en fer de fonte. Peu d'industriels en font usage.

On employait pour la confection de la gravure de petits poinçons

gravés sur acier. Ces poinçons s'enfonçaient dans le rouleau en cuivre au moyen du mouton ou de la presse; une division adaptée au tour en réglait la marche.

A l'inconvénient qu'avait ce mode d'être très-long, il s'en joignait un autre, celui de produire rarement une belle gravure. Un mois et six semaines étaient souvent employés pour finir la gravure d'un rouleau; encore cette gravure était-elle imparfaite; on ne pouvait notamment produire par le poinçon la gravure avec le picotage.

Après une vingtaine d'années pendant lesquelles on fit usage de la gravure au poinçon, on se procura les machines propres à graver à la molette.

En 1827, à Gand, M. De Hemptinne, successeur de F. G. et H. Lousbergs, à Bruxelles, M. F. Basse, firent venir d'Angleterre tout le système propre à faire la molette, consistant en une machine à relever, diviser et appliquer la molette sur le rouleau. Ce genre de gravure nécessite de bonnes mécaniques; la machine à diviser doit être d'une précision parfaite.

L'immense avantage de la gravure à la molette est de produire des dessins plus parfaits et de gagner un temps précieux. La molette étant confectionnée, l'application sur le rouleau peut se faire en 12 heures suivant le genre de gravure.

La difficulté de la gravure à la molette consiste dans la perfection de la molette elle-même.

Pour confectionner la molette, l'artiste graveur applique d'abord sur une molette en acier le bouquet ou une fraction du dessin dont il veut recouvrir son rouleau en cuivre. Cette gravure faite en creux se nomme la *matrice*. Cette matrice s'enfonce dans une deuxième molette et produit ainsi un relief qui se nomme *le mâle*.

Au moyen de la machine à diviser on applique le mâle sur une troisième molette, et on l'enfonce autant de fois que la division le nécessite. Le résultat est la molette entière en creux. On enfonce ce creux dans une quatrième molette qui produit le relief; cette molette, après avoir été trempée, s'applique sur le rouleau et

s'enfonce au moyen d'une pression produite par une bascule ou par une presse.

Le système de la machine à imprimer au rouleau a déjà subi des améliorations. Il en existe aujourd'hui à deux et trois couleurs. M. Story Van Waes de Gand en possède une à deux couleurs dans sa belle fabrique de Laeken.

En 1826, M. De Hemptinne et M. Poelman-Hamelinck de Gand, M. F. Basse de Bruxelles, introduisirent le tour à guillocher les rouleaux pour l'impression. Ce genre de gravure était particulièrement bon pour les dessins à colonnes. On exécute aussi par ce procédé les plus belles choses en points sautés.

La gravure au guilloché a cédé au caprice de la mode et n'est plus à l'ordre du jour.

En 1834, M. De Hemptinne et M. Poelman-Hamelinck de Gand, MM. Prévinaire et Seny de Bruxelles, introduisirent la machine dite *pérotine*, système au moyen duquel trois couleurs s'appliquent à la fois, remplaçant ainsi la planche de bois.

Cette machine, ingénieusement disposée, est composée de trois planches gravées sur bois, et de la largeur de la toile de coton; la toile amenée par des rouleaux, reçoit successivement l'impression de chaque planche. Les planches se trouvent alimentées en couleur par des châssis que présente le mécanisme de la machine.

L'avantage de la pérotine est d'abord de produire une perfection où les rapports des planches ne sont point aperçus, et en second lieu, de faire le travail de dix à quinze ouvriers imprimeurs.

L'impression à la pérotine est surtout avantageuse pour le genre faux teint, attendu que ces couleurs ne subissant pas le garançage, les différentes nuances peuvent s'imprimer à la fois. Pour la couleur bon teint on ne peut réunir que le noir, le rouge et le lilas qui subissent l'opération du garançage.

Pendant un laps de plus de 40 ans, les imprimeurs d'indiennes ont fait des recherches et des essais inutiles afin de trouver une machine qui remplaçât avantageusement la butte ou le fléau,

servant à nettoyer et dégorger la toile de coton. Le foulon, quoiqu'imparfait, est resté en usage chez quelques industriels. Enfin en 1826 le sieur F. Devos fit construire une machine aussi simple que solide, sur le système de celles déjà établies à Rouen, et le but fut rempli. Deux gros rouleaux en bois tournent l'un sur l'autre. Le rouleau inférieur est pourvu de 7 ou 8 cannelures. Les rouleaux ainsi disposés reçoivent un mouvement de rotation qui force le marteau supérieur de retomber dans les cannelures, et donne ainsi à la toile un coup qui remplace l'action du fléau.

En 1827, M. De Hemptinne obtint un brevet d'invention pour une machine qui avait l'avantage de battre et de rincer à la fois la toile de coton; mais cette machine, susceptible de grandes réparations, fut abandonnée par son auteur.

La machine à battre, maintenant en usage, ne peut servir que pour les tissus grossiers.

Il paraît qu'en France on fait usage des roues à laver dites *wash-wheels* pour les étoffes fines, telles que mousselines, jaconas, etc.

L'impression sur coton a aussi reçu des améliorations dans le système de garançage, qui se fait presque généralement à la vapeur.

Ce mode, outre l'économie de combustible et de main d'œuvre, donne une teinture plus régulière.

Les indienneurs ne sont pas d'accord sur le système du blanchiment de la toile de coton : les uns blanchissent au *chlore*, les autres font encore usage de la prairie.

Le temps décidera du meilleur mode à suivre.

Depuis quelques années on a fait usage du système pour fixer à la vapeur les couleurs d'application. Ce système introduit par M. Aubert en 1830, et pratiqué d'abord pour les impressions sur soieries, a l'avantage de donner des couleurs plus brillantes, et en même temps plus solides.

De 1807 (époque de l'introduction du rouleau) jusqu'à 1820, l'impression de l'indienne fit peu de progrès en Belgique. La preuve de ce fait résulte de l'exposition de l'industrie nationale à

Gand, en 1820. Exceptons cependant M. F. Basse qui rivalisait déjà alors avec les Suisses, pour le genre mignonnette, et la maison Schavye de Bruxelles, qui exposa des impressions sur rouge d'Andrinople jusqu'alors inconnues dans la fabrication du pays.

Dans l'intervalle de l'exposition de 1820 à celle de 1830, on peut remarquer un progrès qui provenait principalement de la gravure. Les coloris avaient peu changé, à l'exception cependant du lilas exposé par MM. F. Basse et Desmet frères, qui pouvaient rivaliser avec ce que les Français faisaient de mieux. MM. Prévinaire et Seny, Yates et compagnie, Alexis Sauvage, avaient produit des impressions sur mousseline bien traitées, mais on peut dire que ces industriels avaient fait un tour de force, en confectionnant ces objets, qui n'étaient que de circonstance, et qu'ils n'auraient pu couramment fournir à la consommation.

Arriva enfin l'exposition de 1835, qui mit à découvert des progrès immenses dans l'impression de l'indienne. Les lilas, les lapis, le gros bleu fonds blancs, imprimés sur la machine à deux couleurs, se faisaient remarquer; les rouges d'Andrinople exposés par MM. Deleemans et Prévinaire et Seny pouvaient être comparés avec ce que les étrangers font de mieux. Les fantaisies et les dessins roses produits par M. De Hemptinne laissaient peu à désirer sur ce que les fabriques de Mulhausen fournissent de mieux dans ce genre, et, circonstance qu'il ne faut pas omettre, tous les articles présentés étaient livrés à la consommation journalière par les industriels exposant.

La manière dont les produits de M. De Hemptinne de Gand figurèrent à l'exposition de 1835, les services qu'il avait rendus à sa branche d'industrie par une longue suite d'efforts, valurent à ce fabricant, au mois d'octobre 1836, la croix de l'ordre Léopold.

Le rapport du jury lui reconnaît encore un titre, qui se trouve omis dans mon récit.

« M. De Hemptinne a très-bien réussi à appliquer sur les toiles de » coton, une couleur végétale solide qui n'était pas encore en usage » chez nous. Cet habile fabricant s'exerce sans relâche à perfection-

» ner les articles qu'il livre au commerce. Sa manufacture, établie » sur une grande échelle, joignant à l'impression la filature et le tis- » sage, réunit tous les titres à une distinction du rang le plus élevé. »

Au mois d'octobre 1836, M. F. Basse a obtenu comme M. De Hemptinne, et pour les mêmes motifs, la croix de l'ordre Léopold.

Fabrication du drap.

Jusqu'en 1798, les diverses opérations qui constituent l'art du drapier, se faisaient en général à la main. Cette fabrication, pour la Belgique, avant sa réunion à la France, était presque entièrement restreinte au pays du Limbourg[1], parce que la main-d'œuvre y était à meilleur marché qu'ailleurs; elle n'employait pas moins de 30,000 personnes; la laine venait en majeure partie d'Espagne. Au moment de la réunion de la Belgique à la France, cette branche d'industrie avait un fort grand développement; elle était répartie en 52 villages et 580 petits hameaux, dont Verviers et Eupen étaient le centre.

La surveillance du fabricant devait être alors plus difficile. Les ouvriers habitaient la campagne; ils recevaient du fabricant, soit la laine pour filer, soit le fil pour tisser l'étoffe; ils travaillaient à façon chez eux, surtout durant les longues soirées d'hiver au milieu de leur famille, qui les aidait dans ce travail.

Ce système avait surtout pour inconvénient d'entraîner de plus longs délais de fabrication, et un coulage certain dans l'emploi de la matière première; les fabricans étaient forcés de mettre dehors des capitaux plus considérables, qui rapportaient moins, parce qu'ils se renouvelaient moins souvent. Mais ils économisaient les frais d'entretien et les intérêts d'un grand matériel; et la main

[1] M. Gachard, dans un précis historique qui précède le rapport du jury d'examen sur l'exposition de l'industrie en 1835, fait connaître minutieusement les circonstances qui ont amené le déplacement de cette industrie dont le siége était d'abord dans les Flandres. Tous ces détails remontent à une époque antérieure à celle que j'avais à traiter.

d'œuvre était d'ailleurs à si bon marché que, pendant plusieurs années ce mode de travail a pu lutter contre les procédés mécaniques que nous allons décrire. Sur quelques points de la France, et même en Belgique, dans les parties reculées du Luxembourg, il tente de résister encore.

Le système alors en usage dans le Limbourg pour la fabrication du drap a beaucoup d'analogie avec celui qui continue de prévaloir dans les Flandres pour la fabrication de la toile de lin, et dans le Hainaut pour la bonneterie.

Au milieu de ces fabricans, on en comptait plusieurs qui avaient une grande importance. Les maisons Biolley et Simonis tenaient déjà le premier rang.

Dans le courant de l'année 1798, à cette époque où toutes les branches d'industrie dépouillaient les anciennes formes, un ouvrier anglais se présenta aux chefs de ces deux maisons; il leur exposa qu'il venait de Stockholm où il avait construit plusieurs machines dont on se servait déjà en Angleterre pour la filature de la laine; il désirait trouver de l'occupation pour lui et sa famille, qui était assez nombreuse; il leur proposa de construire un ou deux assortimens de ces machines. MM. Biolley et Simonis accueillirent de suite la proposition; il y avait d'abord dans la situation de l'homme par qui elle était faite, quelque chose qui touchait de près au besoin, et qui excitait l'intérêt; son langage d'ailleurs inspirait la confiance. Un accord entre les maisons Biolley [1] et Simonis d'une part, et cet ouvrier de l'autre, par lequel le prix de chacun de ces assortimens était fixé à 25,000 fr., fut aussitôt conclu.

L'assortiment se composait d'une droussette, d'une carde, d'un moulin à filer en gros et de quatre moulins à filer en fin.

Tel fut le principe de la révolution qui devait en peu d'années

[1] La maison Biolley était dirigée alors par Mme veuve Biolley, qui a laissé à Verviers une grande réputation d'habileté. Elle est morte à Verviers en 1832. Les affaires sont maintenant entre les mains de M. Raymond Biolley, qui sait maintenir cette maison au point élevé où Mme veuve Biolley l'avait portée.

changer la face de l'industrie drapière en Belgique. Telle fut aussi l'origine de la maison Cockerill, car l'ouvrier dont nous venons de parler n'était autre que William Cockerill père.

Les faits que je viens de rappeler ont une certaine importance historique; ils constatent que, dans cette circonstance encore, quoique depuis quelques années les provinces belges fussent incorporées à la France, elles continuaient de se distinguer entre les diverses parties de ce grand empire, par leur esprit industriel et leur sagacité à saisir, les premières, tout ce qui constituait un véritable progrès [1].

MM. Biolley et Simonis étaient en possession des nouvelles machines construites par Cockerill; ils les faisaient fonctionner depuis long-temps; d'autres fabricans de Verviers et des environs, étaient entrés dans ce mouvement, lorsqu'en 1802, un nommé Douglas, attiré d'Angleterre à Paris par le gouvernement français, obtint un brevet d'invention de quinze années pour de nouvelles machines perfectionnées propres à la fabrication, à l'apprêt et au brossage de toutes sortes de draps, casimirs, étoffes de laine, et forma un établissement pour la construction de ces mécaniques dans l'île des Cygnes près Paris, avec trente mille francs que lui

[1] On lit dans le *Moniteur Universel* du 28 germinal an XIII.

« Aucune province d'Europe n'offre une population plus nombreuse, plus industrieuse, plus aisée peut-être que celle qui occupe le territoire des Belges successivement réuni à la France.

» Le génie patient, l'honnêteté, le bon sens de ces peuples, expliquent cette prospérité et sont autant de garans de succès de ce qu'ils entreprennent dans les arts, le commerce et l'industrie.

» Dès avant le XV^e^ siècle, ils étaient presque les seuls fabricans distingués et les plus riches négocians connus, si l'on en excepte ceux d'Italie avec lesquels ils entretenaient un grand commerce. C'est à l'émigration d'un grand nombre d'entre eux pendant la guerre qu'ils eurent avec l'Espagne, que sont dus les premiers établissemens des fabriques d'étoffes qui se formèrent alors en Angleterre, en France et dans plusieurs états de la Saxe.

» Un caractère particulier des Belges, et qui sert encore à expliquer la population et l'industrie remarquables de leur contrée, c'est l'esprit de ressource locale, si l'on peut parler ainsi, qui leur fait trouver dans les lieux de résidence, les moyens de prospérité ou d'aisance que d'autres aiment à aller chercher au loin. »

fournit le gouvernement français. M. Douglas a dû à cette circonstance de position, l'avantage d'être nommé presque toujours de pair avec MM. Biolley, Simonis et Cockerill comme ayant contribué à l'importation des mécaniques pour la fabrication des draps; mais il a toujours été reconnu que les villes qui furent les premières à se servir de ces mécaniques sont Verviers, Hodimont, puis Eupen et Aix-la-Chapelle, et qu'elles augmentèrent par là l'importance de leur commerce avec le Levant. Cet aveu se trouve dans le *Moniteur universel* de 1810.

Cependant lors de la distribution des prix décennaux, en 1810, les machines de Douglas avaient été citées de préférence à celles du mécanicien qui, depuis plus de douze ans, avait adopté la Belgique pour patrie, et n'avait cessé depuis ce temps de l'enrichir du fruit de ses inventions et de son travail; il réclama contre cette injustice et provoqua un nouvel examen qui fut suivi d'un rapport supplémentaire, où l'on remarque la phrase suivante :

« M. Cockerill avait pour rival dans la construction des machines pour la fabrication des draps, M. Douglas. La commission de l'institut a reconnu que les machines construites dans les ateliers de ce mécanicien sont établies sur de bons principes; on remarque dans celle à ouvrir que la laine n'est point brisée dans la carde, que l'on peut régler la position respective des cylindres sans arrêter la machine, ce qui abrége l'opération. Dans la machine à filer, l'on peut donner à chaque aiguillée de fil beaucoup plus de longueur qu'avec les autres machines du même genre. Le mécanisme destiné à ouvrir et fermer la barre pour faire avancer le fil sans le fatiguer, est simple et ingénieux. L'exécution de toutes ces machines nous a paru d'une bonté et d'une précision suffisantes pour leur destination. »

Les diverses machines qui prévalurent dans la filature de la laine sont celles qui furent construites sur le principe qu'on avait si heureusement appliqué à la préparation du coton. On commençait par ouvrir la laine dans la droussette, on la cardait et on la

faisait ensuite passer sur les divers moulins ou *mull-jennys* à filer en gros et en fin jusqu'à ce que le fil eût atteint le degré de finesse qu'on désirait lui donner.

Les machines de Cockerill étaient toutes d'après ce système.

La seule modification introduite dans le tissage des draps, est l'emploi de la navette volante; elle suivit de près l'emploi des machines à filer : nous pouvons la placer entre 1802 et 1803.

Parmi les diverses améliorations importantes qui depuis, et successivement, furent encore apportées dans les autres opérations de la fabrique des draps, nous citerons la machine à lainer, dont l'introduction est due à M. Douglas, et remonte à 1806. Le lainage du drap est une façon qu'on lui donne après qu'il a été foulé; elle a pour but de tirer au moyen de chardons les poils de la laine en longueur, et de lui donner par là de la douceur et de l'éclat. Cette opération, qui se faisait précédemment à la main, se fait partout actuellement par la nouvelle machine, au moyen d'un mouvement de rotation qui lui est imprimé. Les grands fabricans déjà nommés adoptèrent encore les premiers ce perfectionnement.

Après les machines à lainer, arrivèrent les machines à tondre. Les forces ou cisailles que maniaient à la main d'abord les ouvriers, étaient mises en mouvement, dans un premier système, par un moteur général. Elles furent remplacées en 1822, par les tondeuses, invention américaine exploitée d'abord en France par Poupart de Neuflize. Ces machines opéraient par le moyen de lames en spirale, telles qu'elles ont été notablement améliorées en Angleterre. M. Biolley a importé le nouveau modèle en 1827; on a pu voir une de ces machines construites par MM. Houget et Teston, à l'exposition de 1835; elle a valu à ces mécaniciens le suffrage de tous les connaisseurs.

L'emploi de la vapeur comme force motrice dans les fabriques de draps ne date que de la paix.

La situation de Verviers sur la Vesdre, qui permettait à chaque fabrique d'en utiliser le cours et la force, n'avait pas fait prompte-

ment sentir cette nécessité. Toutefois il existe aujourd'hui un assez grand nombre de ces machines; elles sont utiles d'abord dans les petits établissemens pour lesquels une chute d'eau excèderait les besoins; elles sont utiles encore dans les grands établissemens en été, lorsque la rivière ne fournit plus une masse d'eau suffisante pour alimenter les moulins. Les premières machines à vapeur furent montées chez M. Hodson, M. Sauvage et M. Biolley; la première avait une force de seize chevaux et les deux autres de quatre; elles ne commencèrent à fonctionner qu'en 1817.

Mentionnons encore une amélioration qui, quoique secondaire, joue en ce moment un rôle au-dessus de son importance, parce qu'elle a pour résultat d'augmenter le coup d'œil de l'étoffe; c'est du *décatissage à la vapeur* que nous voulons parler. Ce procédé vient d'Angleterre, où il est connu sous le nom de *patent-dress*. Les fabricans belges en font usage depuis 1826. La première machine a été importée par M. Sauvage, et il s'était fait délivrer un brevet; mais presqu'aussitôt après MM. Houget et Teston en ont construit d'autres de leur invention qui ont rempli le même but, et étaient beaucoup moins chères. Le décatissage fait que des draps de même qualité peuvent paraître plus ou moins flatteurs les uns que les autres. Les divers exposans en draps, à l'exposition de 1835, ont montré tout le parti qu'ils en savent tirer.

En sa qualité d'inventeur d'un assortiment de machines à filer la laine cardée, le nom de M. Gilain de Tirlemont, déjà cité au chapitre de la construction des machines, doit être rappelé ici, puisque l'amélioration dont il est l'auteur se rattache à la fabrication du drap.

Parmi les industriels auxquels le pays est redevable de sa supériorité, indépendamment de ceux que j'ai précédemment nommés, il faut citer encore M. Laoureux et MM. Lieutenant et Pelzert. M. Laoureux a des ateliers qui sont partout mis en première ligne par leur ensemble et leur belle tenue; il s'est toujours montré fort empressé de saisir les perfectionnemens, et l'heureuse application qu'il en a su faire,

l'a mis à même de soutenir avantageusement toutes les concurrences. Il gagnait à une époque où presque tous ses confrères restaient stationnaires.

La plupart des étoffes de laine nouvelles ont été introduites par MM. Lieutenant et Pelzert qu'une grande activité distingue. C'est à eux qu'on dut, en 1822, la première fabrication des cuirs de laine; plus tard celle des draps à côtes et de toutes les étoffes dites de nouveautés mélangées de soie ou de coton. Ils ont appliqué jusqu'à quinze lames au métier à tisser.

La draperie en Belgique est une industrie éminemment progressive; elle le doit à l'esprit éclairé des maisons qui en occupent les premiers rangs, et aux grands capitaux qu'elles ont trouvés dans leur économie et leur travail persévérant. Ces maisons ont survécu à toutes les grandes secousses politiques qui, en venant périodiquement fondre sur la Belgique, semblent rappeler ses habitans d'une manière constante à la prudence; en dépit des pertes que ces événemens ont dû leur occasionner, elles ont trouvé moyen de se tenir toujours au niveau du progrès que l'infatigable Angleterre réalise chaque jour dans ses divers travaux industriels; et tout en adoptant les améliorations étrangères, elles ont su conserver certaines qualités inhérentes au sol et à l'esprit de l'ouvrier belges, qui les mettent à même de lutter avec presque toutes les nations rivales, et empêchent quelquefois les nations rivales de lutter avec elles.

On ne pourrait sans sortir du cadre qui nous est tracé, expliquer les diverses améliorations que M. Biolley a introduites dans l'organisation intérieure de sa fabrique; il faut donc renoncer à faire connaître tous les liens de prévoyance, de sage philanthropie et de douce moralité, par lesquels cet homme de bien semble s'être constitué le bienfaiteur et le père plus encore que le maître de 2000 travailleurs qu'il fait vivre. Sous ce rapport surtout, M. Biolley mériterait d'être cité comme le généreux fondateur d'un système complet de gestion industrielle qui honore le pays.

Laines peignées.

Une grande partie des laines peignées que la bonneterie belge emploie a été jusqu'ici travaillée à la main. Les étoffes fines dans la fabrication desquelles entre ce genre de laines, ailleurs si variées, et l'objet d'affaires importantes, ne sont encore pour la production nationale que des raretés et des exceptions. Des essais, soit pour la filature, soit pour le tissage, ont été tentés, et se poursuivent; mais, quoique dirigés par des mains habiles, ils éprouvent une peine fort grande à surmonter la concurrence étrangère. La maison Biolley pour ce genre d'industrie encore s'est mise à la tête du progrès. Une fabrique de laines peignées a été fondée par elle en 1822; elle possède 800 broches mues par une machine à vapeur, et le système des métiers continus fut celui auquel on donna la préférence pour le travail de la filature. Depuis la mort de M^me^ Biolley, M. Grandry, beau-frère de M. Raimond Biolley, dirige cet établissement; il y a ajouté le tissage du stuff; mais il ne paraît satisfait des résultats de son travail ni pour le fil ni pour les étoffes qu'il produit. Il y a à Verviers une autre filature de laine peignée sous la raison Pastor et C^ie^, et dans laquelle M. Cockerill est intéressé. On y a commencé la fabrication du mérinos. On compte à Liége également quelques fabriques du même genre, notamment celles de M. de Melhem et de M. Jamme; la première file et tisse les laines fines, la seconde les laines peignées communes.

Aux diverses expositions depuis 1820, il a toujours paru des échantillons de laines peignées et filées à la mécanique, ou d'étoffes au tissage desquelles ces laines sont employées; et cependant on ne peut regarder ces diverses fabrications que comme étant encore dans l'état incertain des industries à leur début. Ainsi à l'exposition de 1835, M. Biolley a produit de beaux échantillons de flanelle dans le genre anglais, qui ne laissaient rien à désirer pour la qualité; mais cette maison n'a pu, à cause des prix, ajouter cette fabrication à celle qu'elle suit déjà avec tant de supériorité. Il y a quelques

petites fabriques de flanelle commune dans la Flandre occidentale.

Le gouvernement précédent avait entrepris de donner à la fabrication du mérinos ainsi qu'à celle des mousselines de laine des encouragemens tout particuliers, qui n'ont rien produit de durable.

Il nous reste à signaler quelques autres inventions ou améliorations de procédés mécaniques appliqués aux divers arts de l'industrie. Ceux que nous avons fait connaître, et qui comprennent la fabrication des étoffes de laine et de coton, résument avec les machines à vapeur, dans leurs emplois multipliés, et les chemins de fer, toute la grande révolution industrielle de notre époque; cette révolution dont l'Angleterre a recélé le germe pendant une partie du XVIII^e^ siècle, et qui depuis cinquante ans s'étend sur tous les pays avec bien plus de rapidité que les révolutions sociales ou politiques.

Les résultats de cette transformation ont pu être assez long-temps douteux; aujourd'hui encore ils sont jusqu'à un certain point contestés. Et, en effet, à la vue des misères sociales toujours si nombreuses, au souvenir de toutes ces crises industrielles dans lesquelles la faim a paru pousser des milliers d'ouvriers au désordre, en présence du fléau de la mendicité qui semble dévorer nos villes, s'il n'est pas rigoureusement logique de dire que nous devons ces maux à l'emploi des machines, il est peut-être du moins permis de penser que les nouveaux procédés n'ont pas encore rempli toutes leurs promesses; et s'ils ont diminué déjà une partie de ces misères, combien donc elles devaient être lourdes et nombreuses celles qui pesaient sur les générations précédentes! Du reste des faits ont été mis en regard, un parallèle a été établi, et la moindre conclusion qu'on en puisse tirer en faveur des machines, c'est que sans elles il serait impossible de produire le strict nécessaire pour satisfaire aux divers besoins de la population; c'est que sans elles encore nous aurions continué à être tributaires pour plusieurs centaines de millions de francs chaque année des étoffes de l'Inde que l'Europe fabrique maintenant. La

conclusion que l'Angleterre en tire, c'est qu'elle leur doit sa prépondérance industrielle, commerciale et politique, sa population doublée, ses immenses ressources financières, son triomphe dans la lutte qu'elle soutint contre Napoléon; et nul pays n'a certes poussé plus loin le développement de ce système de fabrication, puisqu'en ce moment on y estime le travail qui s'y fait par machines à celui qu'exécuteraient quatre cent millions d'hommes. Il y a dans ce dernier chiffre quelque exagération; mais voici pour le seul filage du coton les calculs qui ont été faits, et qu'on peut regarder comme exacts:

« En Angleterre deux cent mille fileurs et fileuses mettent en » œuvre chaque année trois cent millions de livre de coton en laine [1]; » ils dirigent le travail de neuf millions cinq cent mille fuseaux » mécaniques, mis en mouvement par des forces hydrauliques équi- » valentes au tirage de onze mille chevaux, et par des forces de » vapeur équivalentes au tirage de trente-quatre mille chevaux.

» Il faudrait au moins dix-neuf millions de fileuses indiennes » pour opérer le même travail. Chaque fileuse de l'Indoustan gagne » un misérable salaire, seize centimes deux tiers par jour, un franc » par semaine, cinquante-deux francs par an. Pour dix-neuf mil- » lions de personnes, il n'en résulterait pas moins une dépense totale » de neuf cent quatre-vingt-huit millions, c'est-à-dire près d'un » milliard par année [2]. »

Dans la Grande-Bretagne, les hommes, les femmes, les enfans, employés au filage du coton gagnent, terme moyen, deux francs par jour, douze francs par semaine, six cent vingt-quatre francs par an. Cela fait pour deux cent mille fileurs et fileuses, un peu moins de cent vingt-cinq millions de francs par année. De plus quarante-cinq mille chevaux de forces inanimées, fussent-elles toutes fournies par la vapeur, n'exigeraient guère, en matières combustibles, que vingt millions de dépenses annuelles. Dépense totale des forces tant animées qu'inanimées, au plus cent quarante-cinq millions.

[1] Pour 1836, on l'estime à près de quatre cent millions de livres (1,200,000 balles).

[2] Ch. Dupin.

On voit donc qu'avec un gain moyen si différent, cinquante-deux francs par année pour chaque fileuse de l'Inde, six cent vingt-quatre francs par année pour chaque fileur d'Angleterre, la même quantité de travail exigerait comme prix des forces tant animées qu'inanimées :

Travail de l'Inde au moins 988 millions.

Travail de l'Angleterre, au plus, 145 millions.

Le profit matériel est clair; mais un résultat qui jusqu'à présent nous paraît beaucoup moins prouvé, quoiqu'il ait cessé de faire l'objet d'un doute dans l'esprit de beaucoup d'hommes distingués, c'est celui de savoir si le nouveau système industriel tend à inspirer à l'homme qui travaille un sentiment plus certain de sa dignité, des habitudes d'ordre plus régulières, des goûts d'économie plus vifs, des pensées de morale plus pures. On cite à l'appui les dépôts des caisses d'épargnes; à ce résultat matériel, il est facile d'opposer les tables de l'état civil et des hospices d'enfans trouvés qui mettent à découvert un triste dérèglement dans les familles, les statistiques criminelles, qui nous révèlent une progression croissante de délits et de crimes. La question n'est pas mûre encore; elle n'est pas entourée d'un nombre suffisant de faits précis pour recevoir une solution positive.

Filage du lin.

FABRICATION DE LA TOILE.

La révolution dans le filage du lin et la fabrication de la toile n'est pas encore fort avancée en Belgique; cependant on peut déjà la pressentir. Elle est presque complète en Angleterre. Dans le premier de ces pays, l'opinion des consommateurs est jusqu'à présent restée contraire à la qualité des fils travaillés et des étoffes de lin tissées par les métiers à mouvement continu. Les fileurs et les tisse-

rands repoussent l'emploi de métiers qui, dirigés par des mains encore mal exercées, ne peuvent naturellement produire tout ce qu'avec plus d'expérience chez l'ouvrier ils pourraient donner. Au dire d'hommes experts, ces métiers d'ailleurs, sous le rapport de l'économie et de la perfection du travail, n'ont peut être pas encore vaincu toutes les difficultés que présente le lin par la longueur de son fil, et par la force de cohésion qui réunit entre eux tous les brins élémentaires.

Les tentatives en Belgique n'ont guère jusqu'ici porté que sur la fabrication du fil d'un bas numéro. Une circonstance paraît au surplus justifier la circonspection des fabricans et des ouvriers de ce pays; leur toile filée et tissée à la main continue d'obtenir la préférence, en concurrence avec les toiles d'Angleterre [1].

La production du lin étant plus limitée que celle du coton, les moyens par lesquels l'industrie de l'homme cherche à se mettre en mesure d'en fabriquer une quantité plus grande ont beaucoup perdu de leur importance. Cette importance, il était naturel qu'ils l'eussent à l'époque de la guerre continentale, et de cette lutte entre deux peuples où il fallait forcer la nature et l'art pour que chacun pût se passer des productions de l'autre. Aussi comprend-on qu'alors Napoléon ait offert un prix d'un million à celui qui, en inventant les moyens mécaniques de tisser le lin aussi facilement, et dans les mêmes finesses que le coton, ferait entrevoir la possibilité de repousser le coton de la consommation du continent. Depuis que la culture de ce lainage s'est multipliée, et qu'il est tombé à si bas prix que malgré les grands frais de transport qu'il occasionne, il reste comme matière première infiniment meilleur marché et plus abondant, la nécessité de ce nouveau perfectionnement s'est fait moins sentir; c'est du moins ainsi qu'on a cru pouvoir raisonner jusqu'à ce jour dans les Flandres, et considérer avec une sorte d'indifférence les efforts des Anglais.

[1] Depuis 1837, la fabrication anglaise a fait des progrès qui menacent sérieusement la fabrication belge.

Les opérations préparatoires influent beaucoup sur la qualité du lin. De ce nombre sont le rouissage et le serançage. On a essayé le rouissage à la minute; les Anglais ont construit une machine à l'aide de laquelle on exécute sur la tige du lin toutes les opérations qui constituent le rouissage, le serançage et le maillotage. En Belgique plusieurs personnes, au nombre desquelles il faut citer MM. Dandelin et M. A. Sacré, ont essayé des procédés analogues, mais l'expérience n'a pas encore donné une sanction définitive au succès de leurs recherches. M. Christian, né en Belgique, directeur du conservatoire des arts et métiers de Paris, est inventeur d'une machine propre à préparer le lin et le chanvre sans rouissage. Ces premières opérations continuent donc à se faire par l'ancien système, c'est-à-dire le rouissage dans l'eau, le serançage et le maillotage à la main; et l'on prétend qu'il en est encore de même en Angleterre.

On réussit mieux pour le filage. J.-B. Kruck, natif de Gand, est assez généralement regardé comme le premier inventeur en Belgique d'un procédé pour filer le lin à la mécanique; ses premiers essais remontent à l'année 1806; c'est à Bruxelles qu'il les entreprit; mais il manquait de capitaux, il ne put faire à ses machines les améliorations que l'expérience lui faisait découvrir.

Les lignes suivantes que l'on trouve dans un rapport officiel sur la maison de détention de Gand, publié le 20 nivôse an II, par le *Moniteur Universel*, éclairent un peu ce fait :

« La *filature du lin à la mécanique*, y est-il dit, s'est beaucoup » améliorée depuis que l'entrepreneur a trouvé le moyen d'hu» mecter le fil au moment où il se forme. Cette pratique lui donne » un degré de solidité qu'on avait vainement cherché à produire » jusqu'à présent. Aujourd'hui ce fil est parfaitement propre à » former les chaînes destinées à la fabrication de la toile. » L'entrepreneur dont on parle était *Liévin Bauwens*. On peut donc présumer par là, que Kruck ne fut que le continuateur d'un procédé importé dans l'origine par Bauwens, en même temps que les machines à filer le coton. Kruck a en effet été employé par ce dernier.

Madame Biolley entreprit la filature du lin; M. Pirard, son beau-frère, lui a succédé dans l'établissement qu'elle avait fondé dans ce but à Ensival. M. Pirard a ensuite été remplacé par MM. F. Delmarmol et Cie qui, pour les bas numéros réussissent assez bien, mais pourraient peut-être perfectionner leurs machines. Les essais de Mme Biolley à Ensival datent à peu près de la même époque que ceux auxquels les frères Cockerill se sont livrés à Seraing dans les premières années de la constitution du nouveau royaume des Pays-Bas. En parlant de Seraing nous avons mentionné ces derniers.

En 1829, une société anonyme se forma sous la direction de M. E. Claessens pour se livrer à ce genre de filature; elle avait établi ses ateliers à la porte de Laeken; les événemens politiques de 1830 et 1831 l'arrêtèrent.

A la même époque, MM. Demonceau frères commencèrent un établissement à Grez près Wavre, pour filer à la mécanique, non-seulement le lin, mais aussi les étoupes; c'est le système de J.-B. Kruck qu'ils mirent en œuvre, mais avec des perfectionnemens. Les produits de cette fabrique obtiennent un succès incontestable. On y file principalement depuis le n° 12 jusqu'au n° 22 métrique; leur fil est employé également pour fil à coudre et pour fil à tisser. Il est difficile à MM. Demonceau de suffire à toutes les commandes qu'ils reçoivent; ils peuvent exporter avec avantage.

Ces fabricans construisent eux-mêmes leurs machines; le fils de M. Kruck dirige leurs ateliers de construction. Leurs métiers à filer n'ont que trente broches, ceux d'Angleterre en comptent jusqu'à 132. MM. Demonceau trouvent que leurs métiers sont plus faciles à manœuvrer pour des ouvrières qui n'ont pas encore toute l'habileté désirable. Les frères Demonceau n'emploient que des ouvriers du pays, principalement de jeunes filles au-dessous de 20 ans, qu'ils se chargent de former eux-mêmes à l'emploi de leurs métiers.

M. Lousberg de Malines, M. Catteaux-Gauqué de Courtrai et quelques autres encore fournissent également au commerce des fils de lin travaillés à la mécanique; leur finesse ne dépasse pas le n° 40,

et leurs prix ne présentent qu'une différence très-légère sur ceux des fils filés à la main.

Dans ce nouveau système de filature, un des principaux obstacles au succès est la difficulté d'utiliser les étoupes, et la difficulté est d'autant plus sérieuse, que le déchet produit par ce mode de filage est plus grand.

En 1823, M. Romain-Denys de Courtrai a entrepris de monter une filature pour les étoupes de lin, d'après le système anglais. Depuis 1834, il a obtenu des résultats fort satisfaisans. Les frères Demonceau de Grez et M. Romain-Denys sont jusqu'à présent les seuls qui utilisent les étoupes. Le système dont se sert ce dernier a été importé par un écossais, M. James Smith.

En France on cite un nommé Gérard qui, au dire de M. Chaptal, aurait appliqué la mécanique à la filature du lin, avec beaucoup de succès; il filait à volonté depuis le plus gros numéro jusqu'au fil de dentelle. Mais il a été attiré par le gouvernement autrichien, et dirige un établissement de ce genre près de Vienne.

En Angleterre, le plus grand filateur connu employant ce système et auquel les principaux progrès sont dus, est M. Marshall. Ce manufacturier, consulté dans la dernière enquête commerciale instruite en Angleterre, a déclaré qu'il estimait que les manufactures employées au filage du lin avaient doublé d'importance en Angleterre, et triplé en Écosse; qu'il n'y avait eu d'ailleurs d'améliorations que pour le filage, mais que le blanchissage et le tissage n'avaient pas varié pendant les dix-neuf dernières années. Toujours suivant sa déclaration, le prix du fil de lin serait tombé de 40 p. %, mais les salaires seraient restés les mêmes.

Il les fixe ainsi :

Pour les enfans de 9 à 11 ans.	fr.	3 85	par semaine.
— de 12 ans	-	4 25	id.
Pour les ouvriers de 18 ans	-	8 15	id.
Pour ceux au-dessus de 21 ans	-	21 00	id.

Ces salaires, même en faisant la part de la différence qui existe dans le prix de la main-d'œuvre entre l'Angleterre et la Belgique, semblent indiquer que l'emploi des procédés mécaniques permet d'allouer aux ouvriers une rétribution plus élevée.

Le tissage reste stationnaire en Belgique: il continue de se faire sur les anciens métiers, comme il y a cinquante ans, si ce n'est pour la fabrication des toiles à voiles qui s'exécute suivant le système hollandais, c'est-à-dire par un procédé mécanique, dans une fabrique fondée depuis quelques années à Wyneghem, près Anvers, par M. E. Kums. Sous ce rapport les Anglais et les Français sont plus avancés.

Depuis quelques années M. Dujardin a commencé à employer le métier à la Jacquard pour la fabrication du linge damassé; mais « il semble que les anciens métiers, disent les marchands de toile » de Courtrai, donnent plus de perfection à l'ouvrage. »

BATISTES.

Déjà des essais pour fabriquer la batiste en Belgique ont été tentés dans les siècles précédens. Une fabrique fut établie à Nivelles; une autre à Momegnies près Chimai. Ces essais ont été renouvelés depuis vingt ans. En 1820, le sieur Costens de Gand a reçu dans ce but quelques encouragemens pécuniaires du gouvernement. A l'exposition de 1835, M. Célestin Monier de Saintes (Brabant) a reçu une médaille d'argent; l'un et l'autre s'étaient livrés à cette fabrication qui, pour le moment, est sans importance dans le pays.

FIL A COUDRE.

La maison Danneel de Courtrai a commencé à fabriquer en 1823 en Belgique le fil façon de Lille. Depuis 1826 elle a acquis une importance que justifie la supériorité de ses produits. Elle a donné un tel développement et une telle perfection à cette industrie, que non-seulement il n'entre plus de fil de Lille en Belgique, mais que les produits belges concourent à l'étranger avec les produits français.

Fabrication de la soierie.

Cette branche de fabrication tend plutôt à décroître qu'à prospérer en Belgique. De douze cents métiers que la province d'Anvers possédait en 1794, le nombre en est réduit en 1836 à deux cents, à peu près exclusivement consacrés à la fabrication des étoffes noires pour failles et pour cravattes, dans lesquelles la supériorité des fabricans belges est jusqu'à présent restée incontestable.

La blonde de soie noire qui se confectionne à Beaumont va soutenir la concurrence jusque sur les marchés français.

Le fil d'Anvers est depuis long-temps en réputation, surtout pour les soies à coudre; elles se recommandent à la consommation par la solidité du fil, le *moelleux* et la *beauté* du noir.

M. Goethals-Danneel de Courtrai a entrepris depuis 1828 la fabrication du fil de soie retors par une méthode simplifiée; il est parvenu en dernier lieu à établir un article qu'on n'avait pu faire avant lui dans le pays, les *gros bleus* de Paris, nommés aussi *soies de Grenade,* remarquables par le tordage et la régularité du fil; il est en mesure de concourir avec la France, pour les articles qu'il fabrique, non-seulement sur le marché belge, mais sur les marchés étrangers.

Diverses améliorations, notamment l'invention du métier à la Jacquard ont été introduites depuis trente ans dans cette branche d'industrie. Si elles n'en ont pas changé la face aussi complétement que celle de la fabrication du drap et des étoffes de coton, elles ont du moins permis de donner une plus grande variété à ses produits. Pour cette fabrication c'est de la France qu'est presque toujours partie l'impulsion. Le premier fabricant qui ait fait usage en Belgique du métier à la Jacquard est M. Velliqus. Quelques années avant 1830, avec le secours du gouvernement d'alors, il avait commencé à fabriquer les soieries à l'instar de Lyon. Cet établissement a cessé de marcher. M. J. Wilmer de Bruxelles, fait usage aujourd'hui du métier à la Jacquard pour confectionner de fort beaux articles

de passementerie de soie. M. Casse van Regemortel, qui dirige une des fabriques les plus anciennes et les plus importantes d'Anvers, a introduit en 1827 la fabrication des étoffes de foulard; il fait aussi quelques gros-de-naples.

Depuis plusieurs années le gouvernement belge avec un courage digne d'éloges, a entrepris de relever cette branche d'industrie en la reprenant en quelque sorte en sous-œuvre.

Au commencement du dix-septième siècle, sous le gouvernement d'Albert et d'Isabelle, dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, sous l'administration de l'archiduc Charles de Lorraine, des tentatives avaient été faites pour l'introduction en Belgique du mûrier, et l'éducation des vers-à-soie; mais des sacrifices pécuniaires, et même quelque priviléges accordés aux importateurs ne purent vaincre le préjugé, et ne mirent pas surtout à l'abri des fautes qui signalent presque toutes les entreprises à leurs débuts.

En 1826, le gouvernement adopta un projet d'établissement modèle pour la culture du mûrier et l'éducation des vers-à-soie; il acheta dans ce but le château du Manage à Meslin-l'Évêque près d'Ath, avec cinq hectares de terre, et en confia la direction au chevalier De Beramendi. Les premiers pas de ce nouvel établissement n'ont pas été heureux. L'emplacement n'avait pas été choisi avec toutes les connaissances requises; les achats de plants de mûriers ne furent pas faits avec l'intelligence désirable. De là, premier retard dans les progrès. Depuis 1830, l'établissement a été réorganisé sous la direction de M. C. Mévius, et un autre établissement placé sur un terrain plus propice a été fondé à Uccle. De plus, des primes d'encouragement ont été offertes, des distributions gratuites de plants de mûrier ont été faites, des ouvrières pour le dévidage sont fournies; la soie est rachetée aux personnes qui se livrent à ces entreprises. M. C. Mévius, directeur des établissemens modèles formés à Meslin-l'Évêque et à Uccle, a donné à ces efforts une direction dont les résultats croissent chaque année d'une manière sensible. Les noms de M. Conninck, de M. De Gandt, de M. Lebrun, de M. Jouret, de

M. Mérestan, de M. Ortegat, et de M. Cazin, figurent parmi ceux des personnes qui travaillent avec le plus d'ardeur à mettre le pays en possession de cette nouvelle source de richesses.

En 1834, vingt-sept particuliers ont fait filer à l'établissement modèle de Meslin-l'Évêque 160 kil. 727 gram. de cocons, qui ont donné 15 kil. 340 de soie. Dans cette même année qui n'était qu'une année d'attente (les mûriers doivent se reposer une année sur deux), Meslin-l'Évêque a tiré 3 kil. 500 gr. de 40 kil. de cocons récoltés.

En 1835, seize particuliers ont envoyé à l'établissement 216 kil. 281 gr. de cocons qui ont donné 21 kil. 628 gr. de soie. La récolte seule de M. De Gandt a produit en outre 239 kil. 760 gr. de cocons, ce qui élève la production totale des particuliers connus à 456 kil. 41 gr., près du triple de la production de 1834. La récolte de l'établissement modèle a été, pour l'année 1835, de 249 kil. 500 gr. produisant 32 kil. de soie.

En ce moment on ne compte encore en Belgique que vingt-cinq personnes qui se livrent à la culture du mûrier et à l'éducation des vers-à-soie. La production peut en être évaluée, y compris celle des établissemens du gouvernement, pour 1836, à 100 kil. de soie représentant sur le pied de 60 à 80 francs le kil. six ou huit mille francs. Cependant il est reconnu que le mûrier réussit en Belgique; que les vers-à-soie étant élevés dans l'intérieur des habitations y sont moins exposés aux changemens de température; que la soie, au fur et à mesure qu'elle est récoltée plus au nord, entre les mains d'ouvriers de mérite égal, devient plus fine et plus brillante; enfin que la soie récoltée en Belgique, lorsque tous les soins nécessaires sont donnés au filage, acquiert une beauté telle qu'elle sert à la fabrication des étoffes les plus riches, comme les blondes, les gazes, les façonnés; mais il faut que la connaissance de ces faits se répande, que le préjugé soit vaincu; il est nécessaire de s'armer de persévérance. M. Dugniolle, soit comme chef de division du ministère de l'intérieur, soit comme secrétaire-général de la même administration, a donné des soins constans et éclairés à cette culture; il a presque toujours été le

promoteur des diverses mesures au moyen desquelles les premiers résultats que nous venons de constater ont été obtenus.

Impressions sur étoffes de soie.

L'impression sur étoffes de soie a été introduite en Belgique en 1830 par M. Obert; son établissement ne marche plus depuis 1835, mais la branche d'industrie importée par lui lui survivra; elle est actuellement pratiquée par plusieurs indienneurs de Gand. A l'exposition de 1835, on a remarqué parmi les produits de M. Obert, des impressions avec des tons et des gradations de couleur que des Lyonnais désespéraient de pouvoir faire aussi bien exécuter chez eux. Une médaille de vermeil lui fut décernée alors, en considération des perfectionnemens apportés par lui à l'impression sur étoffes de soie, et de l'impulsion qu'il a donnée à cette branche d'industrie.

Imprimerie et fonderie de caractères.

La Belgique fut un des berceaux de l'imprimerie; et dans ces derniers temps le même pays à vu renaître et s'étendre cet art industriel.

Le premier livre imprimé à Bruxelles est de 1476, c'est-à-dire de vingt ans postérieur à l'époque où l'on est convenu de placer l'invention de l'art typographique. On le doit à une communauté religieuse chargée de l'instruction, et connue sous le titre de *Frères de la vie commune*. Deux ans auparavant, en 1474, Jean de Westphalie et Théodoric Martens avaient imprimé à Alost un ouvrage intitulé *Liber predicabilium*. Au XVI^me^ siècle, du temps de Philippe II et d'Isabelle, Plantin parut avec un éclat qui n'est pas encore oublié. Sous l'administration autrichienne, on commença à Bruxelles quelques contrefaçons; mais la concurrence de la Hollande et des pays de Liége et de Bouillon, empêcha de donner une grande extension à cette branche de commerce.

En 1802, on comptait à Bruxelles vingt imprimeries, dix-sept librairies, et deux fonderies de caractères. Ce nombre était de beaucoup réduit à la chute de l'Empire, mais après la paix il se releva et n'a cessé de s'accroître.

Jusqu'en 1817, cette industrie fut stationnaire sous le rapport des procédés. On se servait alors pour imprimer de presses en bois à un ou deux coups comme à Paris; et pour mettre l'encre sur les caractères on faisait usage de balles en peau de mouton écrue, puis de peau de chien. En 1817 on importa d'Angleterre les balles faites avec les matières à rouleau dont on se sert actuellement; et en 1818 les rouleaux parurent.

Un colombien, à peu près vers la même époque, offrit à M. Falck, chargé du ministère de l'intérieur, la première presse en fer qu'on ait vue en Belgique. Ce ministre la fit déposer chez M. Weissembruch, où elle fut montée. Sur le rapport favorable de ce dernier, elle fut achetée pour compte de l'imprimerie de l'État, et M. Weissembruch en fit faire deux sur le même modèle par le mécanicien Gouy. On lui donna le nom de *Colombienne*, à cause de son inventeur. Plus tard, M. Wahlen fit venir de Londres une presse en fer dite à la *Cooper* qui servit de modèle aux mécaniciens de Bruxelles. M. Bouhoule, mécanicien à Anvers, construisit les premières presses dites à la *Stanhope*. Ces diverses presses ne diffèrent entre elles que par de légers changemens.

Les machines à imprimer, autrement dites petites presses à la *Sellique*, avec lesquelles deux hommes font facilement le travail de quatre, ont été introduites en 1831, par M. Demat d'abord et depuis par M. Balleroy.

En 1833, MM. Ode et Wodon importèrent de Paris une presse mécanique plus compliquée, mais aussi qui procure une plus grande économie de travail; elle peut être mise en mouvement par la force d'un seul homme, ou par celle de la vapeur. Elle opère par un mouvement de rotation continu l'impression d'une feuille des deux côtés sans exiger l'intervention de la main de l'ouvrier; mais on n'est pas

encore parvenu à faire tomber l'impression constamment et régulièrement en registre. Cette machine est en usage en Angleterre depuis vingt ans, en France depuis sept ou huit. Seize hommes feraient difficilement, sur les presses ordinaires, le travail que deux hommes peuvent faire avec cette presse mécanique dans un temps donné. MM. Ode et Wodon ont fait venir une seconde presse semblable à la première; et à la fin de 1836, MM. A. Wahlen et C^ie^ en ont importé deux du même système, dans laquelle on remarque quelques perfectionnemens.

A la fin du régime français, il n'y avait plus de fonderie de caractères en Belgique. En 1815, M. Foudriat tenta l'entreprise; MM. Delemer et Gando vinrent ensuite. Il y a actuellement sept fondeurs de caractères à Bruxelles, parmi lesquels les frères Pennequin se font remarquer par l'importance de leur établissement; il n'en existe pas dans les autres villes du royaume. Le perfectionnement de la fonderie est dû, non à des procédés nouveaux, mais à de simples améliorations dans la confection des outils, dans les soins apportés au choix des ustensiles, et surtout à la surveillance des travaux.

L'introduction des presses en fer et la perfection de la fonderie ont amené les progrès de l'imprimerie, et par suite le succès des exportations. Ces exportations consistent en réimpressions d'ouvrages français ou anglais que les libraires-éditeurs livrent au commerce généralement à cinquante pour cent au-dessous des prix de Londres ou de Paris, et quelquefois plus bas encore.

Ce commerce a été commencé en 1817, par MM. Wahlen, Demat, Voglet, Remy, qui le continuent. Repris depuis 1830, par MM. Tarlier, Meline, Dumont et quelques autres, la concurrence et l'activité commerciale lui donnent d'année en année une progression croissante.

Le gouvernement précédent fit d'assez grands sacrifices pour le développement de cette industrie; il fonda l'imprimerie normale; il aida plusieurs imprimeurs-libraires; le gouvernement actuel s'est entièrement abstenu d'intervenir, et le progrès semble devenir plus rapide.

Nous dirons quelques mots sur l'introduction de la stéréotypie en Belgique et ses premiers pas. La stéréotypie est comme on sait fort utile pour tout ouvrage destiné à être tiré à grand nombre, puisqu'elle a pour résultat d'éviter les frais d'une composition nouvelle, et permet aux imprimeurs de ne tirer que le nombre strict d'exemplaires dont ils ont immédiatement besoin.

Le premier essai de stéréotypage remonte à 1827; il a été fait par MM. Voglet et Foudriat, d'après les principes de Didot. Il n'a pas réussi. En 1829, M. Voglet recommença avec le plâtre des essais qui réussirent mieux. On a vu à l'exposition de 1830 un grand nombre de vignettes et plusieurs formes stéréotypées que cet imprimeur y avait envoyées.

A l'exposition de 1835, M. Ronsin a également produit des échantillons de stéréotypie en plâtre.

Un autre procédé de stéréotypage, qui n'a aucun rapport avec le précédent, a été introduit en Belgique et acheté plus tard par M. Meeus-Vandermaelen; M. Demat paraît en être aussi possesseur; mais on en fait encore un secret.

Papeterie.

Le succès des papeteries belges a dû suivre de près celui de l'imprimerie. Le temps n'est pas encore fort éloigné où ce pays recevait de France de fortes quantités de papier à écrire ou à imprimer. Malgré les droits, malgré les frais de transport qui s'élevaient ensemble à plus de vingt pour cent, les fabricans belges pouvaient à peine soutenir la concurrence. Grâce à MM. Cockerill et Hennessy, qui possèdent les papeteries les plus importantes du pays, cet état d'infériorité a presque complétement cessé.

En 1828, M. Cockerill, et quelque temps après M. Hennessy, ont importé d'Angleterre chacun une machine qui, mue par la vapeur ou par une chute d'eau, fabrique des feuilles de papier d'une longueur indéterminée. M. Renoz, autre fabricant du pays de Liége, les avait

même précédés pour l'emploi de cette machine. Ces messieurs sont parvenus en même temps à varier leurs produits, à rendre la pâte de leur papier plus égale; et en dernier lieu, M. Cockerill a fait venir d'Angleterre une *machine à satiner le papier*, destinée à en faire disparaître les petites aspérités à l'envers comme à l'endroit; il a en outre adapté à la machine sur laquelle le papier continu se fabrique, une machine à couper le papier, une autre à le coler en feuilles; M. Hennessy, en ce moment même, fait également venir d'Angleterre une machine à satiner; de sorte qu'il ne reste plus à ces fabricans que bien peu d'améliorations de détail à introduire pour rivaliser tant sous le rapport du prix que sous celui de la qualité avec les fabriques étrangères.

La machine à fabriquer le papier *mécanique* ou *continu* est d'invention française et date de 1799. On la doit à Louis Robert, employé dans une papeterie à Essonne. Importée en Angleterre par Léger Didot, propriétaire de la papeterie d'Essonne, elle y reçut plusieurs perfectionnemens, notamment de Samuel Dernison, et surtout de Domkins, et est revenue depuis avec ses améliorations sur le continent, où son usage se répand avec rapidité. Mais quelque immense qu'il ait été, l'accroissement de la production du papier semble n'avoir pas égalé encore l'accroissement de la consommation. Jamais le papier, toute proportion gardée dans les qualités, n'a été ni plus cher ni plus rare.

Il y avait au commencement de 1836 en Belgique six fabriques où l'on se servait de machines à papier mécanique, ce sont :

MM. Renoz à Liége, ils ont une machine tirée d'Angleterre;

M. Hennessy à La Hulpe, une machine tirée d'Angleterre;

M. Mathieu près de Wavre, une machine tirée d'Angleterre;

MM. Burghoff Magnée et C^ie^ à Ruremonde, une machine tirée d'Angleterre;

MM. J. C. De Liagre et C^ie^ à Bruxelles, une machine tirée d'Angleterre;

MM. Cockerill et C^ie^ à Andennes, trois machines, dont une tirée

d'Angleterre et deux construites et perfectionnées par M. Cockerill.

Ce nombre a été augmenté dans le courant de l'année 1836. M. Godin a fait venir de France une machine à papier continu; et il projette l'établissement d'une seconde machine du même genre dans ses fabriques des environs de Huy.

On a fait divers essais pour fabriquer du papier avec d'autres matières que le chiffon; on n'a pu reussir encore que pour le papier commun destiné aux emballages, dans lequel on emploie quelquefois de vieilles cordes, de la paille et divers autres ingrédiens analogues.

En mai 1836, M. Hennessy a obtenu un brevet d'importation pour la fabrication d'un papier infalsifiable, destiné à garantir de toute falsification, altération, surcharge, les actes publics et privés. Le procédé chimique dont M. Hennessy s'est trouvé mis en possession, était annoncé d'abord comme étant celui pour lequel M. Mozart est propriétaire en France d'un brevet d'invention, et qui a mérité le suffrage de tous les savans; mais depuis il est survenu des doutes à cet égard, et un autre brevet d'importation ayant la même fabrication pour objet a été sollicité et obtenu par M. Moreau.

Puits forés ou artésiens.

Parmi les puits forés, il en est qui fournissent de l'eau, d'autres qui l'absorbent. Dans le premier cas, et c'est le but qu'on se propose le plus généralement, il s'agit de pratiquer à travers le sol un trou de sonde jusqu'à la rencontre d'une nappe d'eau souterraine soumise à une pression telle que l'eau remonte à une certaine hauteur dans le tube artificiel. Lorsque ces puits produisent des eaux qui s'élèvent au-dessus de la surface du sol, on leur donne quelquefois le nom de fontaines jaillissantes.

Les opérations usitées pour traverser le sol sont restées jusqu'à ce jour entièrement semblables à celles que le mineur pratique chaque jour soit pour la recherche des mines, soit pour l'aérage de ses tra-

vaux. Il faut une grande diversité d'outils destinés à traverser chaque espèce de terrain, des branches de fer que l'on ajoute en les vissant les unes aux autres à mesure que l'on descend, et que l'on désassemble à mesure qu'on les retire. Il est aisé de concevoir que sur une longueur un peu considérable un tel instrument devient très-difficile à manier, que les barres se tordent et se cassent souvent dans le tube. M. Jobard, à Bruxelles, a fait connaître un nouveau système au moyen duquel une simple corde est substituée aux barres de fer. Elle est garnie à son extrémité d'un mouton en fer avec une pointe d'acier fortement trempé, de manière à pénétrer par son propre poids dans les matières les plus dures. Le mouton est disposé pour loger à l'intérieur le limon ou la poussière qu'il produit en fonctionnant. Ce système a été mis en application en France par M. Selligue et y a obtenu quelques succès [1]. Il offre économie de temps et de bras, et peut conduire à des profondeurs souterraines beaucoup plus grandes.

Au mois d'octobre 1836, le puits artésien que l'on creuse par ce système aux abattoirs de Grenelle à Paris, était arrivé à 1112 pieds (370 mètres) de profondeur.

Quelques puits forés ont été creusés à Tirlemont par les soins de la Régence, sous la direction de MM. Hamesse et Jacques Routian, charpentiers de cette ville, par le moyen de l'ancien système de sondage. Les travaux de ces deux habiles ouvriers ont été couronnés d'un plein succès. Cet exemple a été suivi par plusieurs particuliers de la même ville qui ont également réussi. Les travaux du premier puits commencés au mois de mars 1834, ont été finis en quatre semaines. Il a une profondeur de cent cinquante-six pieds, et ramène l'eau à la surface de la terre. La perforation d'un second puits dans la partie élevée de la ville a duré à peu près deux mois, et fournit également de l'eau en abondance; sa profondeur est d'environ deux cents pieds, mais l'eau qu'il fournit reste à douze pieds au-dessous

[1] On en avait déjà fait l'essai il y a une dixaine d'années à Tromcourt, près de Mariembourg, pour une recherche de mine de houille.

de la surface de la terre. Un troisième puits, perforé dans le bas de la ville, à une profondeur de cent soixante pieds, ramène une eau abondante et pure à quatre pieds au-dessus de la surface du sol, et donne au moins trois hectolitres d'eau par minute. Cette source reste constamment la même. Un quatrième puits a été perforé sur une élévation; il a deux cent soixante-dix pieds de profondeur, et ramène l'eau au-dessus de la surface de la terre, mais jaillissant faiblement. Sur quatre puits forés pour des particuliers, trois jaillissent à un, deux et trois pieds au-dessus de la surface.

On a fait des essais à Hoegarde et à Piétrain près Tirlemont, sans réussir. A Hasselt il a fallu également abandonner l'entreprise. Des travaux semblables ont été commencés à Anvers sans avoir amené de résultat; on a dû y renoncer. A Bruxelles, une tentative faite par M. Séraphin Fortin, sur les bords de la Senne, n'a pas été plus heureuse.

L'époque à laquelle la sonde a été appliquée à la recherche des eaux jaillissantes n'est pas exactement connue. Les premières recherches paraissent avoir été entreprises en France dans la province d'Artois (ancienne Belgique). La dénomination de puits artésiens donnée aux fontaines de ce genre vient à l'appui de cette opinion. Les puits artésiens du reste sont d'un usage ancien et général dans cette province française, dans l'ancien Tournaisis, qui s'étend le long de la Scarpe, et dans quelques provinces du nord de l'Italie. Ce n'est que depuis cinquante à soixante ans au plus, que leur usage s'est répandu en Allemagne et en Angleterre.

Horlogerie.

L'art de l'horlogerie, qui a pris de si grands développemens en France et en Angleterre, est en Belgique une industrie secondaire. Aussi les hommes qui lui ont fait faire des progrès depuis un demi-siècle, et ces progrès sont immenses, appartiennent-ils à l'une et à l'autre de ces deux premières nations. Il faut citer d'abord

M. Breguet, comme ayant mis, par le *parachute*, le balancier à l'abri des fortes secousses; il a aussi trouvé le moyen de conserver la même justesse aux garde-temps ou chronomètres quelle que soit la position verticale ou inclinée de l'instrument; il a encore composé des garde-temps dont le balancier porte sa compensation; enfin il a inventé : 1° un échappement appelé naturel qui a l'avantage de n'avoir pas besoin d'huile, et dans le mécanisme duquel il n'entre pas de ressort; 2° un échappement double qui n'a pas de frottement, et qui répare à chaque vibration la perte faite par le pendule. MM. Janvier, Pons, Lepaute, ont encore laissé des noms connus.

En horlogerie la demande du consommateur, de tous les encouragemens le plus indispensable, a presque toujours manqué aux artistes belges. Cependant à l'exposition de Gand, en 1820, M. Emile Rouma produisit un chronomètre armé d'un compensateur destiné à corriger les effets de la dilatation et de la condensation. Cet instrument valut à son auteur la médaille d'or. Le jury d'examen reconnut qu'il y avait dans la disposition de ce compensateur, composé d'une lame d'acier soudée à l'argent avec une lame de cuivre courbée ou repliée sur elle-même, un perfectionnement réel apporté aux chronomètres et garde-temps.

Les frères Sacré se sont fait connaître par la construction de plusieurs bons chronomètres. C'est en outre à l'aîné d'entre eux qu'est due l'horloge de l'hôtel-de-ville de Bruxelles, réputée généralement comme une belle pièce d'art, et qui, par la régularité de ses mouvemens, peut être comparée à ce que nous offrent de mieux les pays étrangers. M. Sacré père avait obtenu, comme horloger, une mention honorable de l'académie des sciences de Paris, dans les dernières années du siècle précédent.

Depuis 1830, le gouvernement s'est montré disposé à tendre la main à l'horlogerie. Il a pris en 1832 un arrêté qui assure des primes ou des médailles d'encouragement aux constructeurs de chronomètres au sujet desquels un rapport favorable sera fait après dépôt de leur ouvrage pendant six mois, à l'observatoire astronomique de

Bruxelles, pour que la marche régulière en puisse être observée. Jusqu'à l'exposition de 1835, aucun horloger n'avait cru devoir profiter des termes de cet arrêté; il s'en est alors présenté deux qui sont MM. Dekemel d'Anvers, et Mertens de Bruxelles; il résulte du rapport fait par le savant directeur de l'observatoire, M. Quetelet, que le régulateur déposé par M. Mertens était le meilleur des deux instrumens exposés, que pourtant il n'était pas très-bien compensé, mais qu'il n'avait pas eu de sauts brusques, et que les inégalités de marche qu'il avait présentées étaient peu sensibles. La médaille de vermeil a été décernée à M. Mertens sur la proposition de M. Quetelet.

M. Lefebvre a fondé à Liége, il y a peu d'années, une fabrique pour la confection des mouvemens de pendules-trente-heures par des moyens mécaniques. Il se propose d'entrer en concurrence avec les horlogers de la Suisse et vise à remplacer dans le commerce les pendules en bois que l'Allemagne fournit. Ce fabricant a exposé en 1835 plusieurs produits de son établissement qui ont fait naître des espérances.

Exploitation des charbonnages.

Les améliorations introduites pour l'exploitation des charbonnages, consistent dans les machines à vapeur, tant celles dites d'épuisement que celles de rotation, dans l'introduction des chemins de fer et des chevaux à l'intérieur des mines, dans les lampes à la *Davy* et les machines soufflantes pour l'aérage.

Ce sont les machines à vapeur qui ont permis de descendre à une plus grande profondeur sans augmentation du prix de revient, et de porter la production presque au double de ce qu'elle était lorsqu'on faisait usage des manéges. En 1789, on n'allait pas à plus de cent quatre-vingt mètres; on descend maintenant jusqu'à quatre cents et plus. Il y a des exploitations en Angleterre qui vont jusqu'à 1700 pieds anglais. En 1789, le puits ou bure qui donnait par jour 5 à 600 hectolitres, en peut fournir 1,000 aujourd'hui.

On a déjà vu que l'emploi des premières pompes à feu en Belgique, pour l'épuisement des houillères, date de 1722 à 1730, et que les plus anciennes connues sont celles qui furent établies d'abord à Liége, sur la montagne St-Gilles, ensuite à Lodelinsart au lieu dit Fayat, district de Charleroi.

Les machines à rotation pour extraire la houille ont été placées à compter de 1810, époque à laquelle M. Orban donna l'exemple.

Les premiers chemins à ornières en fer au fond des fosses, furent construits en 1810, dans la province de Liége; leur introduction est due à M. Orban, qui, vers 1819 à 1820, employa encore le premier les chevaux dans l'intérieur des mines à Plomterie et à Ste-Marguerite, pour conduire les gaillots. Cette double amélioration n'a été importée que plus tard dans le Hainaut. Les rails y ont été introduits d'abord au charbonnage de Cache-Après sur Cuesme, en 1825, et ensuite au nord du bois de Boussu, en 1829; ils se généralisent rapidement.

L'emploi des chevaux dans les galeries souterraines, pour ce qu'on appelle le *hierchage* du charbon, est à peu près aussi ancien dans la houillère de la Nouvelle-Espérance (province de Liége), appartenant à M. Cockerill, que dans les deux houillères de M. Orban; il n'a été introduit que depuis 1834, dans le district de Mons à Tapatout, et à Belle-Vue sur Élouges. Il faut pour cela que les veines de houille aient une puissance qui ne se rencontre pas dans tous les charbonnages.

Les perfectionnemens dans les machines d'épuisement ont été assez lents; le système de Newcommen prévaut encore sur beaucoup de points. MM. Perier montèrent à Produits, il y a cinquante ans, une machine de Watt à simple effet et pression de vapeur; la seconde a été établie en 1827, au charbonnage de Hornu et Wasmes; mais, circonstance assez singulière, en 1818, la machine de Watt, montée sur la houillère de Produits, a été remplacée par l'ancien système de Newcommen, tant on manquait encore à cette époque de bons mécaniciens dans le Hainaut.

Avant 1819, les machines à rotation qui furent montées sur les divers charbonnages n'étaient que d'assez mauvaises copies de celles de Perier, faites par des constructeurs encore grossiers, dans le pays. En 1819, M. Cockerill monta des machines à basse pression sur le modèle de celles de Watt. Les machines à basse pression ont été depuis remplacées par celles à moyenne et haute pression sans condensation, qui sont d'un prix inférieur, consomment moins de charbon et fort peu d'eau. Le plus grand nombre sort des ateliers de M. Cockerill; mais depuis, M. Spineux, MM. Lamarche et Braine, M. Degorge-Legrand, M. Tassin, M. Braconnier, M. Cochaux, etc., en ont également fourni à cette industrie.

Le nombre des charbonnages ayant des machines d'épuisement et des machines de rotation s'est accru tous les jours; cependant sous ce rapport il existe encore des exceptions. Si nous énumérions toutes celles que présentent le dictrict de Huy, et même celui de Charleroi, la longueur de la liste pourrait surprendre. Les environs de Liége sont plus avancés. La province de Namur possède trois exploitations que l'on peut citer par l'extension de leurs travaux et l'intelligence avec laquelle ils sont conduits. Depuis deux ans, les capitaux se sont portés avec quelque empressement vers ces sortes d'entreprises; cette circonstance ne peut manquer de rendre le progrès plus rapide; elle était peut-être nécessaire pour mettre, quant à cette branche d'industrie, la Belgique de niveau avec l'Angleterre. Les exploitans belges craignent la concurrence des charbons anglais, et il n'en devrait pas être ainsi. Il y a en Belgique d'ailleurs quelques établissemens qui pourraient déjà servir de modèles; celui de M. Degorge-Legrand à Hornu est du nombre. Son existence et sa prospérité sont une preuve de ce que peut la persévérance d'un seul homme. Il y a vingt ans, M. Degorge-Legrand avait pendant un moment dépensé pour la continuation de travaux de recherches dans ses fosses non-seulement ce qu'il possédait, mais encore trois ou quatre cent mille francs appartenant à ses amis; on lui conseillait d'abandonner; il persista, et le charbonnage qu'il a

laissé à sa veuve représente aujourd'hui une valeur de plusieurs millions de francs.

A la fin de 1836, la production totale de la Belgique en charbon de terre était estimée à près de quarante millions de quintaux métriques par an; celle de la France seulement à quinze millions, et celle de l'Angleterre à cent soixante millions. En 1837 la production belge a encore augmenté.

La force totale des machines à vapeur employées pour le service des mines de houille, dans le seul district de Mons, est de six mille six cent soixante-douze chevaux. Ce district forme un peu plus du tiers de la production totale de la Belgique.

Pour prévenir les déplorables accidens résultant de l'explosion du feu *grisou* dans les mines, M. Davy construisit la lampe qui porte son nom. On sait que le mélange, dans une certaine proportion, du gaz hydrogène carboné qui se dégage des mines de houille avec l'air atmosphérique, produit, à la rencontre de la moindre étincelle, une détonation capable de tuer ou de blesser les ouvriers qui se trouvent dans ces lieux souterrains. L'impossibilité de procéder aux travaux des mines sans lumière rendait ce désastreux événement très-redoutable. Il fut reconnu qu'une des propriétés des toiles formées de fils métalliques dont le réseau est très-serré, est de ne pas laisser traverser la flamme. On en conclut dès lors que si l'on environnait de toutes parts d'une toile métallique une lampe allumée, l'air nécessaire à la combustion continuerait d'arriver, et que si l'on transportait l'appareil au milieu d'un mélange détonant d'hydrogène et d'oxigène, la portion de gaz qui s'introduirait dans l'espace enfermé par la toile détonerait seule, sans que l'inflammation pût être transportée au dehors. De là l'origine de la lampe de Davy que le père de M. Delneufcour, ingénieur des mines du district de Mons, importa d'Angleterre au mois d'août 1816. Elle fut employée d'abord dans les fosses de l'*Agrappe* sur Frameries, ensuite à *Grisœul* et à la *Grande-veine-sur-Wasmes;* elle se répandit bientôt dans toutes les houillères sujettes au *grisou*.

Malheureusement les lampes Davy n'ont peut-être pas entièrement

répondu aux espérances qu'elles avaient fait naître; les accidens sont plus rares, mais ils n'ont pas cessé. Il n'y a pas d'année que le récit de quelque explosion ne vienne nous en fournir la preuve. Le gouvernement anglais a ouvert un concours pour le perfectionnement de cette lampe, et MM. Rupton et Robert passent pour avoir résolu le problème; il n'est pas à notre connaissance que cette lampe perfectionnée ait été jusqu'ici introduite en Belgique.

Mais il est fait usage en ce moment à la houillère du *Poirier*, et à celle du *Petit-Forêt*, toutes deux sujettes à de fréquentes explosions de feu *grisou*, de machines pneumatiques au moyen desquelles on a réussi à prévenir toute nouvelle explosion de ce genre; elles donnent le droit d'espérer les mêmes avantages partout où la nécessité s'en ferait sentir. Ces appareils très-simples consistent en deux grands cylindres en bois sec avec un fond et un piston mobile, munis de soupapes au moyen desquelles on aspire l'air qui a parcouru les galeries souterraines en augmentant en même temps la vitesse du courant. Une machine à vapeur de la force de huit chevaux sert de moteur à ces appareils construits dans les ateliers de M. Tassin à Liége. M. Gérard, ingénieur des mines du deuxième district de la province de Hainaut, est pour beaucoup dans la mise en œuvre de ce nouveau procédé, dont M. Clément Désorme, parcourant la Belgique il y a dix à douze ans, avait fortement conseillé l'emploi.

M. Cockerill fait usage à l'une des houillères de Seraing, pour combattre le feu *grisou*, d'un calorifère à la surface, imaginé par M. Poncelet, l'un de ses plus anciens directeurs. Nous en avons parlé au chapitre qui concerne cet établissement.

Le feu *grisou* n'est malheureusement pas le seul danger contre lequel les ouvriers mineurs aient à défendre leur vie; les soins des ingénieurs de mines sont constamment dirigés vers les précautions à prendre contre les éboulemens, et surtout contre des inondations sans cesse menaçantes. Le jeu continuel des pompes ne suffit pas pour prévenir de soudaines irruptions.

Métaux.

PRÉPARATION DU FER.

L'industrie a fait de grands efforts depuis cinquante ans pour augmenter et perfectionner la production du fer; elle a surtout réussi dans le travail de la fonte qu'elle est parvenue pour beaucoup d'usages à substituer au fer. Ces améliorations ont réagi de la manière la plus heureuse sur toutes les branches de l'industrie dans lesquelles ce métal est un agent indispensable. On citera donc avec honneur tous les hommes qui ont pris part à ces divers perfectionnemens.

Karsten reconnaît dans son *Manuel de la métallurgie du fer* que ce fut d'abord en Belgique que l'on commença à donner plus de hauteur aux fourneaux permanens, dans lesquels s'opère la conversion directe du minerai en fer; et que l'on doit au même pays l'invention des hauts-fourneaux, propres à produire la fonte.

M. Gachard, dans son préambule historique sur l'exposition des produits de l'industrie en 1835, cite un document officiel d'où il résulte qu'en 1560 on comptait en activité dans la province de Namur jusqu'à 35 fourneaux pour la fonte du fer et 85 forges.

Avant la réunion de la Belgique à la France, la forgerie était languissante dans la partie de ces provinces que l'Autriche administrait. Il existait environ quarante-cinq hauts-fourneaux au charbon de bois à fondre le minerai de fer. Ces établissemens produisaient ensemble, y compris les chômages, à peu près quarante mille kilog. de fonte par jour, soit par an 14,600,000 kilog., dont une petite partie était employée aux objets de moulage et le reste passait à l'affinage au charbon de bois. Le fer affiné était employé à la grosse quincaillerie, à la fabrication des clous, aux besoins du roulage et aux constructions.

Dans le pays de Liége, à la même époque, on comptait 18 fourneaux, treize forges et quatre platineries, situés partie à Liége et

dans quelques villages sur les bords de la Meuse, de l'Ourte et de la Vesdre, partie dans le quartier d'entre Sambre et Meuse. Les hauts-fourneaux produisaient année commune, suivant un calcul fait sur la production de dix années, 3,933,000 kil. de fonte, avec huit millions de minerai et 194,500 stères de bois. 1,500,000 kil. environ de fonte convertie en barres de fer sortaient tous les ans de la principauté. Liége fabriquait des armes et des clous qu'elle exportait en Espagne, en Portugal, en Hollande, en Allemagne, en France et en Belgique. Mais pour ces deux sortes de fabrication, elle complétait ses approvisionnemens dans le Luxembourg et dans le comté de Namur; il est certain que pour le commerce du fer, les forges du pays de Liége soutenaient difficilement la concurrence avec les établissemens de Charleroi, qui étaient favorisés par des règlemens prohibitifs.

Sous l'administration française, la production du fer prit du développement. Déjà alors plusieurs améliorations furent introduites. La forme des hauts-fourneaux à huit pans fut remplacée par la forme circulaire; l'élévation fut portée à vingt-cinq pieds au lieu de dix-sept qu'elle avait auparavant. Les soufflets en cuir et les soufflets en bois furent remplacés par ceux à piston. Il en est résulté la réforme de deux roues et de deux paires de soufflets sur trois, une grande économie d'eau, de l'épargne dans les frais d'entretien et plus de régularité dans la distribution du vent. Les hauts-fourneaux produisirent alors jusqu'à trois mille kilog. de fonte chacun par jour. La nouvelle construction et les nouveaux soufflets furent exécutés d'abord par Rambourg aux forges de St-Roch, près Couvin [1]. M. Gachard, dans son préambule historique sur l'industrie, cite M. Paul de Maibe comme ayant substitué le premier dans les deux hauts-fourneaux de Falemprise, pendant les premières années de la réunion de la Belgique à la France, les soufflets à piston aux soufflets en cuir. L'établissement de M. Paul de Maibe avait reçu de l'empereur Joseph II une patente contenant décharge de tout droit, parce que son fer avait

[1] M. Chaptal, *Industrie française*, tom. II.

été reconnu d'assez bonne qualité pour approvisionner les arsenaux du gouvernement; ce fait est constant, mais il nous semble que l'assertion de M. Gachard, par rapport à l'introduction des soufflets à piston, étant en opposition avec celle de M. Chaptal, aurait eu besoin d'être plus clairement justifiée.

Le moyen de purifier le fer en lui enlevant le phosphate et le soufre, fut trouvé dans les forges de Marche, et la qualité s'en trouva singulièrement améliorée [1]; M. J.-F. Jaumenne de Marche-lez-Dames, de simple ouvrier devint à cette époque, pour la théorie comme pour la pratique, un des hommes les plus éclairés dans l'art sidérurgique. M. Gérard, propriétaire de l'usine de Berchivez (Luxembourg), fut signalé en 1806 comme fabricant les meilleurs fers forts de tout l'empire français; aussi les employait-on à la manufacture d'armes de Charleville. Les rebuts passaient dans le commerce où ils étaient recherchés pour les ouvrages les plus fins de serrurerie. Ce qui en faisait le principal mérite, c'est qu'ils pouvaient être coupés à froid et percés à jour sans présenter ni paille ni gerçures.

C'est encore pendant cette époque que l'on commença à travailler le fer par la méthode dite *à la comtoise*, qui consiste à affiner le fer et à chauffer la pièce dans le même feu, d'où résulte une économie de main-d'œuvre et de charbon. La fonte et le fer étaient alors recherchés pour la fabrication des armes de guerre et les constructions maritimes. Le chantier d'Anvers en faisait surtout une consommation considérable.

Une fonderie de canons établie à Liége en 1802, pour l'usage du ministère de la marine, fournissait année commune, cinq cent soixante canons et caronades de 12,200 quintaux métriques, représentant une valeur de sept cent quatre-vingt mille francs. En 1808, M. Huart de Charleroi obtint un brevet d'invention pour une méthode propre à souder les mitrailles de Hollande au four à réverbère; il en retira d'excellent fer de mauvais qu'il était auparavant.

[1] *Moniteur universel de* 1806, pag. 1183. Rapport du préfet.

On compta alors dans le pays de Liége 17 forges, 23 fourneaux et autant de marteaux en activité complète; et le nombre des feux d'affinerie fut porté à 142 dans le pays de Namur et le Hainaut. Dans le Luxembourg, la fabrication du fer faisait exister cinq mille familles et mettait annuellement en circulation pour plus de 2,800,000 francs de matières ouvrées [1].

M. Gachard, dans son préambule historique déjà cité, établit ainsi la statistique des usines sidérurgiques de la Belgique à la fin de la période impériale :

89 Hauts-fourneaux,
124 Forges,
35 Martinets,
18 Fonderies,
27 Platineries.

Après la paix, l'essor que reprend la forgerie belge ne commence qu'en 1821. Je vais tâcher d'en préciser les divers développemens. On aperçoit au premier abord dans le travail préparatoire du fer trois grandes divisions qui constituent trois branches d'industrie distinctes : l'extraction du minerai, la conversion du minerai en fonte, la conversion de la fonte en fer. Toutefois les deux dernières opérations se traitent le plus souvent dans les mêmes établissemens.

L'extraction du minerai est restée jusqu'à ce jour, sauf quelques exceptions, entre les mains de simples ouvriers. Il en est ainsi dans le Luxembourg, dans la majeure partie des provinces de Liége, du Hainaut et de Namur, où se trouvent les gîtes les plus importans. Il est vrai de dire que la distribution inégale du minerai, que l'on trouve répandu par amas çà et là, rend cette sorte d'exploitation toujours incertaine et ne comporte pas de grands ouvrages d'art; on travaille à galerie découverte, ou l'on creuse des puits jusqu'à ce que l'on rencontre l'eau.

[1] Rapport du préfet en 1806. *Moniteur universel*, pag. 1216.

On ne trouve qu'assez rarement des situations satisfaisantes pour le transport et le lavage du minerai. Dans la province de Namur, cette branche d'industrie n'est pas aussi généralement restée dans l'enfance. Les exploitations des mines de fer par machines à vapeur se sont multipliées depuis quelques années. Plusieurs exploitans se sont mis également en devoir de laver le minerai au sortir de la mine, sur les lieux, ce qu'on ne peut pas toujours faire ailleurs. Ce travail est pourtant fort utile en certains cas. Avant la révolution de 1830, M. Hannonet-Gendarme a donné l'exemple en montant une première machine à vapeur sur la minière *la Suédoise*, à Couvin, une seconde aux bois des Minières, deux autres sur Jamioulle. M. le baron de Cartier en a monté une aussi sur Morialmé. On en établit plusieurs autres.

Les premiers essais pour le traitement du minerai par le coak, ont eu lieu sous l'administration autrichienne; ils sont dus à M. l'abbé Needham, ancien membre de l'académie de Bruxelles. On lit la notice suivante au tome V des Mémoires de ce corps savant, imprimé en 1788 : « M. Needham, ancien directeur de l'académie, s'est oc-» cupé spécialement pendant les dernières années de sa vie des » moyens de suppléer dans la fonte et l'affinage du fer par les braises » du charbon de terre, au déchet de bois qui se fait remarquer en » plus d'un pays. Il a fait beaucoup de recherches *et d'essais fort* » *dispendieux sur cet objet*, et en a donné le résultat à l'académie » sous la forme d'un rapport » dont M. l'abbé Mann a donné un extrait intéressant, imprimé à la suite des lignes que nous venons d'extraire.

Plus tard, sous l'empire, M. Huart, maître de forges à Charleroi, déjà nommé, a repris ces mêmes expériences. On en a signalé d'autres, d'abord à Glabeck près de Tubise, dans lesquelles on se borna à mélanger le coak au charbon de bois par moitié; puis à Bouvigne avec du coak seul, sous la direction du M. Amand; mais près de vingt ans passèrent sur ces tentatives, qui toutes cependant avaient paru promettre de bons résultats, car la fonderie de canons de Liége avait

eu 12,000 kilog. de fontes de M. Amand traitées par le coak, et s'en était, dit-on, montrée satisfaite. C'est en 1824 seulement qu'à Charleroi parurent les premiers produits du haut-fourneau que M. Huart avait fait construire aux Hauchis, et la même année à Liége, on eut les produits du haut-fourneau de Seraing, construit par M. Cockerill, les uns et les autres traités par le coak, à la méthode anglaise. Dès ce moment commence pour Charleroi une ère nouvelle de richesse. Sa réputation pour la production des meilleures fontes grises de la Belgique s'établit. En 1826, M. Hannonet-Gendarme éleva un haut-fourneau à Couvin. En 1828, MM. Fontaine et C^ie^ établirent aux Hauchis un haut-fourneau qui remplaça celui que M. Huart n'y avait fait construire en 1824 que provisoirement. Enfin Couillet fut créé et commença à marcher en 1829. A peu près dans le même temps s'éleva le haut-fourneau de Laneffe, district de Dinant.

Les progrès du traitement du minerai par la méthode anglaise, un moment arrêtés par la révolution de 1830, ont repris un élan depuis, qui est surtout devenu remarquable dans le cours de l'année 1836.

A la fin de 1836, on comptait en activité :

Dans la province de Liége, quatre hauts-fourneaux au coak, savoir :

1 Aux Vennes,
1 A Grivegnée,
2 A Seraing.

On en comptait onze en construction :

2 A Ougrée,
6 A Sclessin,
2 A l'Espérance,
1 Aux environs de Huy,
Plusieurs étaient en projet.

Étaient en activité dans le district de Charleroi :

3 A Couillet,

1 Aux Hauchis,
2 A Châtelineau, société Wilmar,
1 A Châtelineau, Dupont,
2 A Acoz, De Dorlodot,
1 A Hourpes sur Sambre (société de Hourpes),
1 A Montignies sur Sambre, Champeaux-Chapel,
3 A Marchienne-au-Pont, Goffart.
Total quatorze pour ce seul district.

Étaient en construction :

4 A Couillet,
1 A Châtelineau,
2 A Hourpes,
1 A Marchienne-au-Pont,
2 Au Fayt,
2 A Thil-Château,
2 Dans le Borinage.

Était en activité dans la province de Namur,

1 A Laneffe.

Étaient en inactivité :

2 A Couvin,
1 Au Fairroul.

Total général, vingt-deux hauts-fourneaux construits et vingt-cinq en construction. Ce calcul n'est pas aussi exagéré que beaucoup d'autres qu'on a présentés dans ces derniers temps, mais il est exact. Dans le cours de l'année 1836, M. Dupont au Fayt, et M. Cockerill à Seraing ont fait des essais pour introduire l'air chaud chacun dans un haut-fourneau. Le résultat de ce système peut être d'amener une économie de combustible; mais rien ne dit encore que les expériences aient été heureuses. On a tenté, mais inutilement, à Grive-

gnée et dans quelques autres établissemens, de se servir de houille crue pour opérer la fusion du minerai.

Il me reste à parler de la troisième et dernière partie du travail, qui complète la méthode anglaise. Le système qui consiste à convertir la fonte en fer par le moyen de la houille, en la faisant passer dans des fours à affiner, puis dans des fours à *puddler* et à réchauffer, appelés génériquement fours à réverbère, date de 1821; il a été entrepris presqu'en même temps par MM. Huart et Henrard, M. Cockerill, M. Orban et M. Hannonet-Gendarme.

M. Huart et M. Henrard en société établirent à Couillet deux fours à *puddler*, où ils formèrent des ouvriers et obtinrent de très-bons résultats. Le fer ainsi fabriqué put être employé comme fer fort à la clouterie, à la fabrication des chaînes, des bandages de roues, des tôles pour chaudières de machines à vapeur. Il est vrai de dire que l'usage conteste encore ces résultats, et donne la préférence au fer travaillé au bois. Les essais de MM. Huart et Henrart dans cette usine leur firent découvrir l'utilité des soles en fer pour les fours à *puddler*. M. Huart obtint un brevet en 1823 pour cette dernière découverte.

En même temps que MM. Huart et Henrard, dans le district de Charleroi, commençaient l'affinage du fer à la houille, M. Orban introduisait la même méthode dans la province de Liége; il fondait l'établissement de Grivegné. M. Cockerill en faisait autant à Seraing.

M. Hannonet-Gendarme établit aussi alors des fours à *puddler* à Couvin.

M. Orban, le premier, fit monter un laminoir à étirer le fer en barres. Le laminoir est substitué à l'action du marteau employé précédemment, et qui avait pour but de réduire le fer en barres de différentes dimensions. L'opération par le laminoir procure une grande économie de temps, mais lorsqu'il s'agit d'avoir du fer fort, l'action du marteau reste encore préférée comme étant plus complète et corroyant le métal plus également. M. Hannonet et M. Cockerill vinrent ensuite.

En 1823, MM. Huart et Henrard firent construire l'usine des Hauchis à Marcinelle, composée de plusieurs fours à *puddler*, de laminoir, fenderie et marteau, le tout mu par une machine à vapeur de la force de vingt-quatre chevaux.

On regarde le laminoir que Mme Puissant, à Charleroi, a mis récemment en activité, comme le plus beau du pays.

Les ateliers de Mme Puissant sont sous la direction d'un anglais, M. Bonneel, venu en Belgique en 1824, et qui, depuis lors a concouru comme ingénieur à la construction d'un grand nombre de laminoirs, de fours à *puddler* et de hauts-fourneaux. On lui doit l'introduction, il y a plusieurs années, d'un système consistant à chauffer les chaudières des machines à vapeur par le calorique qui s'échappe des fours à *puddler* et à réchauffer. M. Splingard s'est fait délivrer, en 1835, un brevet d'importation qui fait double emploi avec le système de M. Bonneel.

L'établissement de Couillet, qui tient déjà en activité trois hauts-fourneaux, et en projette quatre autres, a fait construire dans le cours de l'année 1836, un atelier pour le *puddlage* du fer et l'étirage au laminoir, où l'on fait usage du système de M. Bonneel. Par la construction de ce magnifique atelier, on peut dire que Couillet s'est complété et a pris le premier rang dans le pays parmi les usines où la fonte et le fer se travaillent tout à la fois.

Dans la province de Namur, M. Hannonet-Gendarme avait créé à Couvin un établissement qui semblait destiné à ne le céder à aucun autre; il réunissait l'exploitation du minerai, le travail de la fonte et du fer au coak et à la houille; il était favorisé par le plus beau cours d'eau du pays et par une qualité de minerai que tous les maîtres de forges recherchent; ces avantages n'ont pu l'emporter sur les fautes qui ont été commises dans l'administration de ses ateliers, et surtout sur l'éloignement des lieux de production de la houille.

Il faut citer dans cette même province un industriel actif et éclairé, M. le baron de Cartier d'Yves, qui, proportionnant le progrès aux ressources des localités, n'a pu songer à introduire la fabrication à la

houille dans un pays où le bois abonde, mais qui a établi un laminoir mu par une machine hydraulique, a ajouté une seconde tuyère à ses hauts-fourneaux au bois, et a su donner à ses produits une réputation de qualité désormais incontestée. On peut dire de lui avec justice qu'il s'efforce de rapprocher le fer belge, pour le prix, des fers anglais, et pour la qualité, des fers de Suède.

M. Didot, de la même province, propriétaire de l'usine d'Annevoye, est le premier qui ait donné deux tuyères à un haut-fourneau de l'ancienne construction.

Dans le Luxembourg, où l'industrie du fer a eu de tout temps une grande importance, il n'y a eu d'autres améliorations introduites que l'agrandissement des fourneaux, le changement des soufflieries et le travail dit à la *comtoise*, qui permet la suppression d'un foyer.

L'art de mouler la fonte et de l'appliquer à une foule de meubles domestiques est aujourd'hui fort répandu en Belgique. Avec la fonte on remplace non-seulement le fer malléable, mais aussi, dans beaucoup de cas, le bronze, le bois, la pierre, le cuivre. M. Loran, fondeur à Bruxelles, M. Vanden Branden, fondeur à Scharbeek, ont eu beaucoup de succès dans cette foule d'emplois qui peuvent être considérés comme ayant donné le jour à une industrie nouvelle; ce sont les premiers qui débutèrent; leurs essais ne remontent par au delà de douze années.

En 1807, la société d'encouragement de Paris avait ouvert un concours pour la confection en fonte de petits ouvrages de serrurerie et de quincaillerie dans lesquels on employait habituellement le fer forgé ou le cuivre forgé ou fondu. Les conditions du concours ne purent être remplies alors. A Liége on s'est depuis trois ans livré avec ardeur à la quincaillerie en fonte polie, et on l'a fait avec succès. Les mêmes objets qu'on ne croyait pouvoir donner précédemment qu'en fer malléable et à des prix élevés, tels que des garnitures de fusil, des mouchettes, des éperons, des étriers, etc., sont maintenant offerts à des prix réduits, quoiqu'ils aient beaucoup plus d'éclat. Ils sont en fonte douce, nullement cassante. M. Max Lesoinne, qui a

entrepris le premier cette fabrication au moyen d'ouvriers anglais qu'il a fait venir, s'applaudit beaucoup des résultats.

Acier.

Depuis long-temps l'Allemagne et l'Angleterre produisaient de l'acier, de manière à suffire à tous les besoins de leur consommation, que La France en était encore aux tâtonnemens : les savans et les industriels en faisaient l'objet de leurs recherches. En 1807, la société d'encouragement offrit un prix de 4000 francs à celui qui fabriquerait en grand de l'acier fondu égal en qualité au plus parfait des fabriques étrangères. Le 17 février 1808, M. De Gérando, secrétaire de cette société, annonça dans son rapport que : « les frères Poncelet » de Liége, par la fabrication de leur acier, venaient enfin de mettre » la France en possession d'un procédé si important, si désiré dans » les arts ; découverte qui promet de grands résultats, et qui a mérité » l'appui du gouvernement. » En effet, MM. Poncelet reçurent du gouvernement, pour leur découverte, une récompense de 30,000 francs, et la société d'encouragement leur décerna la médaille d'or. Nous avons déjà dit que leurs limes leur valurent des distinctions honorables. Ils n'en méritèrent pas moins pour leurs divers instrumens de labourage, leurs faux entre autres. La fabrique de MM. Poncelet date de 1802, et existe encore aujourd'hui. Postérieurement à la séparation de la Belgique et de la France, un écrivain français la jugeait ainsi : « La France a possédé une fabrique d'acier fondu » comparable à celui d'Angleterre. Malheureusement cette usine » créée en quelque sorte par les soins de la société d'encouragement, » a passé à l'étranger avec le pays de Liége où MM. Poncelet l'avaient » établie.

» L'acier Poncelet offre trois variétés : la première, extrêmement » ductile à froid, est la tôle d'acier bonne pour les ressorts, les sur- » faces planes pour l'horlogerie, la bijouterie, les cuirasses ; la » seconde est en grosses barres carrées ou rondes, pour coins, ma-

» trices ou cylindres; enfin la troisième est en barres de différens » échantillons, pour les limes fines, les pivots d'horlogerie, les outils » et la coutellerie fine.

» Cette fabrique fournit encore de l'acier fondu prenant le dur à » l'air, de l'acier de seconde fusion très-ductile et susceptible d'un » poli parfait. Tous ces aciers, pour le moins égaux aux meilleurs » aciers anglais, sont fabriqués exclusivement avec la houille, tant » pour la fonte que pour le forgeage. »

La fabrique de M. Poncelet est restée la seule que la Belgique possède. Dirigée depuis 1821, par M. Regnier-Poncelet, gendre de ce dernier, elle a été constituée en 1836 en société anonyme, sous le nom de société St-Léonard, et paraît destinée à recevoir de nombreux accroissemens. L'acier de M. Regnier-Poncelet est fabriqué avec du fer étranger. Des essais pour la fabrication de l'acier ont été tentés à Couvin par M. Hannonet-Gendarme, en 1826, mais ils ont cessé avec la révolution. On doit le regretter d'autant plus que l'acier y était fait avec le fer de Couvin et qu'il avait une excellente qualité. On en a fait des objets de coutellerie. C'était de l'acier de cémentation corroyé, qui rappelait l'acier fondu d'Angleterre dans plusieurs qualités. On doit le regretter encore parce que l'établissement de St-Léonard est loin de suffire à la consommation entière du pays.

Énumèrerons-nous maintenant d'autres recherches et d'autres commencemens de fabrication? M. Cockerill à Seraing, M. Goubeau à Namur, puis encore avant eux M. Salmon à Tournay, ont tenté l'entreprise; on pourrait en citer d'autres, mais aucun résultat définitif n'en est sorti. Un événement tragique est venu interrompre les essais auxquels M. Cockerill s'était livré.

Tôles.

Le siége de la fabrique de tôle en Belgique a été de tout temps dans la province de Liége, dans le district de Huy principalement. Depuis 1790, elle y prit un grand accroissement.

En 1751 on avait déjà tenté de laminer quelques tôles propres à être étamées; mais les établissemens belges ne purent alors soutenir la concurrence avec la Suède et l'Angleterre. On se servait dans ce temps-là du martinet; des règlemens empêchèrent l'usage du laminoir. En 1810 il existait sur les bords de l'Ourte, de la Vesdre et du Hoyoux quatorze laminoirs occupant cent ouvriers, et produisant annuellement 280,000 quintaux. L'introduction des laminoirs eut une grande influence sur la qualité des tôles. A l'exposition de 1806, MM. Dautrebande et Bastin se firent connaître par la supériorité de leurs produits en ce genre. Le rapport du jury reconnut que les tôles de M. Bastin surtout étaient d'une excellente qualité. C'est donc à ces deux fabricans que revient en partie l'honneur des progrès que la Belgique a faits dans cette branche d'industrie, en tête de laquelle aujourd'hui encore le nom de M. Dautrebande fils se fait remarquer, mais qu'une foule d'autres industriels exploitent également avec succès.

Fer-blanc.

On s'occupait depuis long-temps en France de la fabrication du fer-blanc en feuilles; les produits des manufactures de ce pays laissaient beaucoup à désirer; cette insuffisance était attribuée à l'imperfection de la tôle de ses fabriques. La société d'encouragement de Paris promit un prix de trois mille francs à celui qui présenterait des fers-blancs aussi beaux, aussi bien fabriqués que les plus estimés; ils devaient réunir le brillant, la souplesse et l'égalité d'étamage, nécessaires à la confection des ouvrages de ferblanterie. Le concours resta ouvert six ans. Enfin en 1808, M. Delloye, de Huy, qui, lors de l'exposition de 1806, avait obtenu déjà une médaille d'argent pour la beauté de ses produits, remporta le prix offert. Il avait pour concurrens les fonderies de Vaucluse, celles de Dilling, et la manufacture des Bains, département des Vosges. M. De Gérando en rendit compte ainsi : « Le sieur Delloye, établi à Huy, département de » l'Ourte, a obtenu dans la fabrication des fers-blancs des succès

» long-temps attendus, non moins désirables que ceux relatifs à » l'acier, récompensés par la générosité du gouvernement français; » s'ils présentaient des difficultés moins nombreuses, ils promettent » cependant au commerce une matière dont la consommation est » très-étendue. » M. Delloye reçut du gouvernement d'alors, pendant trois ans, pour les fers-blancs qu'il livra au commerce, une prime qui monta à la somme de 94,158 francs. Cette fabrication existe encore à Huy, mais un peu déchue, sinon quant à la qualité des produits, du moins quant à l'importance de la vente. Les débouchés lui manquent à l'étranger.

Mise en œuvre du fer.

FIL DE FER, CLOUTERIE, POÊLERIE, CABLES.

La fabrique du fil de fer est récente en Belgique. Il existe, depuis deux ans seulement, dans la province de Luxembourg, un établissement dirigé par M. De Nonancourt, qui commence à en livrer au commerce; il se croit en état de lutter contre la concurrence française, mais il redoute celle de Prusse.

L'ancien système de fabrication des clous à la main est toujours celui qui domine en ce pays; les clouteries des environs de Charleroi et du pays de Liége, où ce système est seul pratiqué, ne voient pas encore diminuer les demandes. Cependant il se fait quelques tentatives pour fabriquer des clous d'épingles ou autres à la mécanique. M. Hirsoux, à Fontaine-L'Évêque, M. De Bavay, M. Couture et M. Christophe-Poirson à Bruxelles, MM. Lefebvre-Clossé et Bourgeois à Liége, ont pris des brevets d'invention ou de perfectionnement pour ce genre de fabrication; mais le temps n'a pas encore sanctionné les expériences de ces divers industriels. Il existe aussi, mais hors de Belgique, des fabriques de clous faits à froid qui sont loin d'avoir vaincu l'ancienne méthode.

M. Devillez-Camion, maître de forges à Bouillon, a introduit, en 1818, la fabrication des ustensiles de cuisine connus sous le nom

de poêlerie façon d'Allemagne. Encouragé en 1825 par une médaille qui lui fut accordée à l'exposition de Harlem, il a pris le dessus depuis cette époque sur ses anciens maîtres; il donne aux produits de sa fabrique un noir ou brun luisant par un procédé dont il est l'inventeur, et dont il est resté jusqu'à présent seul en possession.

M. Vandenkieboom de Huy s'est fait connaître pas ses ustensiles de cuisine en tôle, estampés d'une seule pièce, qui présentent une grande économie sur les mêmes ustensiles en fer coulé; il est breveté depuis 1833 pour ce procédé; il est parvenu à estamper des chaudrons de tôle d'une seule pièce d'une grande dimension. Sa fabrique marche par une machine à vapeur, la seule qui existe à Huy.

M. Cornils, à Gosselies, a importé, en 1825, la fabrication des câbles en fer sur le modèle des câbles anglais, et il y obtient du succès.

Fabrique d'armes.

La fabrication des armes à feu est une des industries les plus nationales; elle est presque toujours restée concentrée à Liége et aux environs. On comptait déjà dans cette ville, avant 1789, une vingtaine de marchands ou commissionnaires pour exécuter les commandes en armes qui leur étaient faites. C'est à Liége que le reste de la Belgique venait alors s'approvisionner de cet article, qui s'expédiait encore en Espagne, en Portugal, en Hollande et en Allemagne.

Sous l'empire, cette industrie ne prospéra pas comme on pourrait le croire. Les fabricans furent restreints à la confection des fusils et pistolets de luxe, qui s'élevait annuellement en moyenne à six mille fusils et deux mille pistolets; le nombre des fabricans tomba alors à quatorze. La fabrication des armes de guerre fut réservée à la manufacture impériale que le gouvernement français fonda dans cette cité belge, et d'où sortaient tous les ans vingt-sept mille fusils construits par près de mille ouvriers. Alors les principaux fabricans liégeois s'étaient réunis en une société que l'on nomma la *société des treize*. Dans un voyage que l'empereur Napoléon fit en Belgique, une

députation de cette société demanda la permission de lui offrir un fusil de chasse du plus grand prix, et à la construction duquel l'habileté des meilleurs ouvriers avait concouru. Les fabricans accompagnèrent ce présent d'une pétition par laquelle ils sollicitaient l'empereur de les admettre à la fabrication des armes de guerre en concurrence avec les ateliers de l'état. Napoléon reçut gracieusement le fusil, et son premier mouvement fut celui d'un soldat, il prit la baguette pour l'introduire dans le canon du fusil; malheureusement elle n'avait pas le calibre; elle ne put donc entrer. Cet accident, que les fabricans attribuèrent à une odieuse machination, fit froncer le sourcil du grand capitaine, et aucune réponse ne fut jamais faite à la pétition qu'on venait de lui remettre.

Durant la période hollandaise, la fabrication des armes a pris du développement; le débouché de l'Amérique s'ouvrit pour elle; depuis la révolution de 1830, ce développement s'est encore accru. En 1829, cent quatre-vingt-dix mille six cent soixante armes à feu sortirent de ses ateliers; on en compte, pour 1835, deux cent soixante et onze mille cinq cent quatre-vingt-sept, se composant de 74,608 armes de guerre, 100,488 fusils de luxe à un coup, 24,337 fusils doubles, 7,229 fusils de bord, 15,537 paires de pistolets de luxe, de combat, d'arçon, etc., 49,488 paires de pistolets de poche, représentant environ une valeur de cinq millions de francs.

La fabrication a encore augmenté en 1836; voici ce que Liége a produit dans cette dernière année :

Fusils de luxe à un coup.	152,044
Fusils de luxe à deux coups.	24,846
Fusils de bord	8,438
Pistolets d'arçon (par paires).	22,086
Pistolets de poche (par paires).	70,314
Fusils de munition, mousquets.	71,651
Total.	349,379

Il est essentiel de faire observer, pour n'induire personne en erreur, que ces calculs sont fournis par le banc d'épreuve où se vérifient les

armes avant leur achèvement. Beaucoup de canons octogones entre autres sont envoyés, bruts et sans être montés, dans le Levant.

Les fusils de Liége s'expédient dans le monde entier malgré les barrières de douane. Le bon marché assure cet avantage aux fabricans liégeois. Birmingham, le grand atelier de l'Angleterre, ne l'emporte pas sur Liége par le nombre de pièces qu'il fournit. Nous parlons des fusils de luxe et de commerce, car pour les fusils de guerre, on n'en peut expédier ni en Angleterre, ni en Autriche, ni en Prusse, ni en Russie.

A l'époque où le gouvernement s'était réservé la fabrication des armes de guerre, en 1804, la fabrication des platines identiques fut trouvée à Liége par M. Feuillet. L'avantage qu'on retire de cette amélioration, est que si on démonte un certain nombre de platines, et qu'on mêle les pièces toutes ensemble, on peut recomposer les platines de pièces détachées prises au hasard. L'identité qui existe entre toutes les pièces fournit le moyen de remplacer sur-le-champ, et même en campagne, les pièces qui manqueraient. Depuis on a dû renoncer au système des platines identiques pour les fusils du 1er numéro, dit le modèle 1777 corrigé. On en fait usage pour les seconde et troisième qualités. Quelques années plus tard, M. Antoine Gyrard de Henne, près Chaudfontaine sur la Vesdre, acquit une grande réputation dans l'art de fabriquer les canons de fusil à rubans damassés. Le procédé avait été pratiqué d'abord à Versailles, et aujourd'hui Liége fournit à Paris les canons damassés, parce qu'on les fait à meilleur marché.

Une circonstance aurait pu porter obstacle à l'introduction de perfectionnemens dans la fabrication des armes à feu en Belgique; les ouvriers ne sont pas réunis dans des ateliers; mais dans la ville et dans les villages environnans, chacun d'eux travaille dans son domicile, où il est aidé par sa famille. C'est, comme on voit, l'ancienne organisation industrielle, qui, pour quelques branches cherche encore à se perpétuer. Ce système n'a pas empêché une division de travail presque infinie de s'établir, et par là chaque ouvrier acquiert

une habileté dans la partie à laquelle il s'adonne, qui met la fabrique liégeoise hors des atteintes de toute concurrence. Sans que la Belgique fasse usage des divers procédés connus et pratiqués en France ou en Angleterre, pour la fabrication des canons et des bois à la mécanique, on est arrivé à force de dextérité à livrer au commerce pour 70 fr. des fusils de chasse à deux coups, qui en coûtaient 110 il y a vingt-cinq ans. Pourtant les outils des ouvriers sont les mêmes. Au surplus M. Malherbe de Goffontaine, est parvenu depuis quelques années à former une véritable manufacture d'armes, dans laquelle il peut réunir, et a réuni jusqu'à quatre cents ouvriers, et où toutes les pièces qui constituent une arme à feu se confectionnent rapidement, sans sortir de l'établissement, et par le moyen d'une subdivision de travail poussée jusqu'aux dernières limites. A Liége l'avantage de ce système de fabrication est vivement contesté, et une tentative faite par MM. Hanquet et Ancion, pour le faire prévaloir, a été en 1836, la cause de débats et de sérieuses agitations dans cette ville. Quoi qu'il en soit, M. Malherbe de Goffontaine a su donner quelque réputation à ses produits. Il peut faire usage de tous les moyens mécaniques adaptés à cette fabrication; il possède entre autres ce que les petits ateliers ne peuvent avoir, une machine à vapeur, pour achever le forage des canons de fusil, et pour polir; il fait en outre les vis à la mécanique. Par les procédés qu'il a mis en pratique et avec la subdivision de travail qu'il a établie, M. Malherbe de Goffontaine est parvenu à faire forger et achever entièrement en onze heures et demie un fusil de guerre, modèle belge, 1777 corrigé.

M. Malherbe de Goffontaine s'efforce en outre de naturaliser en Belgique la fabrication des armes blanches, qui, par une circonstance singulière, avait été négligée jusqu'à présent. Celles qu'il fabrique rivalisent avec les armes de Solingen en Allemagne.

On s'est beaucoup occupé depuis quelques années des fusils dits *à la Robert*, qui se chargent par la culasse, importés en 1831 par l'inventeur lui-même, M. Robert. Les armuriers de Liége ont tous fait des essais de ce fusil, et y ont renoncé pour la plupart, à cause

des inconvéniens; le plus grand est de ne pouvoir servir long-temps sans se déranger.

Une amélioration plus ancienne a été introduite dans la confection des fusils, c'est celle des fusils à piston, ou à percussion, dans lesquels on se sert pour amorcer de poudre fulminante. Déjà en 1802, M. Malherbe de Goffontaine la trouva en Autriche; elle fut importée à Liége en 1811; mais la fabrication des capsules ne date que de 1814. M. Malherbe de Goffontaine et M. P.-J. Malherbe de Liége sont l'un et l'autre auteurs de nouveaux perfectionnemens à ce système. M. Malherbe de Goffontaine a remplacé la platine compliquée des fusils ordinaires, par un ressort, et un balancier; M. P.-J. Malherbe a imaginé un fusil de munition à percussion qui s'amorce tout seul; mais il n'est pas encore employé; on s'occupe sérieusement depuis quelques années de substituer dans l'armée le fusil à percussion au fusil à pierre.

Fonderie de canons à Liége.

On ne peut parler de la fabrique d'armes à Liége, sans mentionner en même temps la fonderie royale de canons, qui, par son ensemble, son importance, sa tenue intérieure, mérite d'occuper non-seulement le premier rang entre les divers établissemens analogues de l'Europe, mais doit être encore recommandée à l'attention des industriels qui aiment à étudier les progrès des procédés, et à en connaître les résultats.

La fonderie de canons existe à Liége depuis 1802; trois militaires se sont succédé jusqu'ici dans la direction de cet établissement; le capitaine Béranger, le général Huguenin et le major Frédérix. Tous trois semblent avoir pris à tâche de prouver qu'entre la science des armes et la science de l'industrie, la distance peut être facilement comblée, et que l'une sait alors prêter son appui à l'autre. Et en effet, l'administration de ces trois directeurs se rapporte à trois époques distinctes, à l'empire, puis à la période hollandaise, enfin au régime

actuel. Si nous envisageons la situation de l'établissement à chacune de ces trois époques, nous la trouvons marquée par l'adoption des procédés les plus avancés qui distinguent chacune d'elles.

A la direction du capitaine Béranger remontent l'emploi des premières machines à vapeur rotatives, et l'établissement du premier chemin de fer que l'on ait vus dans le pays.

Avec la direction du général Huguenin commence le coulage des bouches à feu en fonte de fer avec une supériorité qui peut soutenir toutes les comparaisons de l'étranger, système que jusqu'alors la Suède seule avait osé adopter pour l'artillerie de campagne.

Enfin à la direction du major Frédérix se rattachent la confection des pièces de bronze, l'introduction de l'air chaud dans les diverses opérations sidérurgiques de la fonderie, plusieurs améliorations obtenues, par la construction des fourneaux à réverbères ainsi que par l'emploi du coak provenant des escarbiles, dans la fusion et le moulage de la fonte.

L'établissement dans son aspect extérieur se compose, au milieu d'une cour immense, d'un atelier de boulets, d'un atelier pour la fonderie des canons, d'un atelier de forgerons, d'un autre pour les tourneurs, d'un autre encore pour le sciage et le forage, enfin d'un atelier de menuiserie, et de plusieurs magasins pour le cuivre et autres objets de menu détail.

Dans l'intérieur des ateliers, on compte douze fourneaux à réverbère, douze bancs de forage, quinze feux de forges; un maka et un four à chauffer les grosses pièces. Le mouvement est imprimé par cinq machines à vapeur; le nombre doit en être réduit à trois en 1837, mais elles auront plus de puissance. La fonderie de Liége est la seule en Europe qui réunisse la confection des pièces de fer et des pièces de bronze. Si elle ne possède pas comme quelques fonderies étrangères des hauts-fourneaux, c'est que l'expérience a démontré l'infériorité des bouches à feu obtenues de première fusion; et du reste elle a plus de bancs de forage qu'aucune autre; elle a autant de fourneaux à réverbère que la principale fonderie de France (celle

de Ruelle près d'Angoulême); elle en a plus que la principale fonderie d'Allemagne (celle de Sayn près de Coblentz).

La fonderie de canons de Liége occupe 127 ouvriers, et pouvait produire l'un dans l'autre, en 1836, une pièce par jour; elle en produira une et demie en 1837.

Nous ne reviendrons pas sur les détails que nous avons déjà donnés par rapport aux chemins de fer et aux machines à vapeur que l'établissement renferme (voir *machines à vapeur* et *chemins de fer*). On pourrait cependant ajouter que dans l'atelier même du forage, il existe un autre chemin de fer ingénieux sur lequel roulent les bouches à feu les plus pesantes avec une excessive facilité. Par sa disposition, ce chemin de fer est en quelque sorte aérien.

Depuis que l'on confectionne à Liége des bouches à feu en fonte, des expériences positives ont démontré que les minerais et les fontes belges, traités par des mains habiles, peuvent rivaliser avec les meilleures fontes de Suède et peut-être les surpasser [1]. L'excellente qualité des pièces coulées à la fonderie royale de Liége ressort encore des concours ouverts à La Fère en France, en 1835 et 1836, entre l'artillerie belge et l'artillerie française.

Il m'est impossible, sans multiplier outre mesure les détails, de m'étendre sur les diverses améliorations introduites par le major Frédérix, qui, neveu du général Huguenin, attaché avant 1830 à cet établissement, se trouvait par là associé aux précédens perfectionnemens. Toutefois je dirai en peu de mots, d'après un rapport du lieutenant Godelet, fait par lui en mars 1836, quels ont été les résultats de l'application de l'air chaud dans les forges de maréchal.

Le major Frédérix avait à choisir entre deux systèmes, celui de Taylor en Angleterre et celui de Fabvre-Dufaur en France. M. Go-

[1] En 1831, trois canons de Suède ont tiré 1500 coups; on les a ensuite soumis à une épreuve à outrance : deux de ces canons ont éclaté au bout de 7 coups et le troisième au bout de 19. En 1835, un obusier belge de 24 a tiré 2112 coups et a subi une épreuve à outrance de 11 coups. Cet obusier existe encore sans dégradations notables.

J'ai eu les procès-verbaux des expériences entre les mains.

delet constate l'épreuve de l'un et l'autre sur la fabrication de quatre demi-essieux en fer pour avant-trains de voitures de campagne; il a trouvé entre autres avantages dans le système de l'air chaud, en général économie de temps et de combustible, de plus moins de déchet dans le fer; mais en même temps la comparaison de l'appareil Taylor avec l'appareil Fabvre-Dufaur a déterminé sa préférence en faveur du dernier; car à l'air chaud, par l'appareil Fabvre-Dufaur, le déchet a été k. 2,66 pour cent moindre qu'à l'air froid, êt par l'appareil Taylor seulement de k. 1,65; enfin le prix des essieux non tournés s'est élevé, fabriqués à l'air froid à 80 fr. 89; par l'appareil Taylor à 77 fr. 23, et par l'appareil Fabvre-Dufaur à 76 fr. 67.

Le cupelot de la fonderie de boulets, dans l'établissement, reçoit également l'air chaud au moyen de dispositions indiquées par le major Frédérix, qui était allé préalablement étudier les applications diverses de ce procédé à la fonderie de Sayn en Allemagne; mais je ne suis pas à même d'en préciser les résultats, quoiqu'on en paraisse fort satisfait. La supériorité du vent à air chaud sur l'air froid dans les hauts-fourneaux et les feux d'affinerie reste encore à établir pour la Belgique avec plus de précision qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

Zinc.

M. J.-J.-D. Douy de Liége, conçut l'espoir en 1790 de tirer le zinc de la pierre calaminaire; après plusieurs années d'expériences, il devint, en 1805, concessionnaire de la mine de calamine de la *Vieille-Montagne* près de Liége. En 1809 ses recherches furent couronnées de succès. Dès ce moment le zinc fut extrait en grand de la calamine. Les traités de 1815 ont fait passer à la Prusse une partie du territoire sur lequel s'étend la concession, mais la portion (environ la moitié) restée à la Belgique rapporte encore à l'État un revenu annuel de 7500 francs. C'est donner une idée de l'importance de cette découverte. En 1810, M. Douy livrait 1000 kil. par jour de ce métal à la consommation, à raison de 2 fr. le kil. Cette mine est

devenue la propriété de M. Mosselman, entre les mains de qui l'exploitation tend à s'accroître encore. Par la production, comme par le nombre des ouvriers que cet établissement occupe, il doit être regardé comme un des plus considérables et des plus intéressans de la Belgique.

Dans ces dernières années l'emploi du zinc s'est généralisé. Aussi la valeur s'en est accrue; de 55 à 60 fr., le prix en a été porté jusqu'à 75 fr. les 100 kil. depuis 1830. Une seconde extraction de pierre calaminaire ainsi qu'une fabrique de zinc ont été montées à Huy; mais le métal sort de ce dernier établissement à l'état brut pour entrer ensuite dans la composition du laiton. Les premières recherches relatives à cette exploitation remontent à 1826. C'est M. Devaux, ingénieur, qui a appris le parti qu'on pouvait tirer de la calamine aux habitans de Huy, où ce minerai n'était pas connu. L'établissement est actuellement dirigé par M. Morsomme et occupe 200 ouvriers.

Minerai de plomb ou alquifoux.

La société de Longwely (province de Luxembourg), qui exploite la galène ou le sulfure de plomb, connu dans le commerce sous le nom d'alquifoux, et que l'on emploie pour le vernissage des poteries, eut beaucoup à souffrir des événemens qui séparèrent la Belgique de la France, parce qu'ils furent suivis, de la part de cette dernière puissance, de mesures restrictives à l'égard des produits du sol et des manufactures belges. Cet état de choses dura pendant toute la période hollandaise. En 1832, M. Benoît, directeur de la société, introduisit des procédés d'extraction et de lavage économiques au moyen desquels il obtint de l'alquifoux en poudre de la plus grande pureté, de l'aquifoux fin, des boues plombifères servant au vernissage des poteries et des tuiles; il obtint encore des résidus plus ou moins riches en plomb propre à la fonte. Ce produit doit au traitement introduit par M. Benoît un agrandissement de débouchés en Belgique et des exportations en Allemagne.

ARTS CHIMIQUES.

Nous allons maintenant parcourir les diverses fabrications dans lesquelles la chimie joue le plus grand rôle. A ce titre, la préparation des métaux aurait pu se trouver comprise dans cette division; mais il m'a semblé qu'il convenait mieux d'en faire le sujet d'une catégorie spéciale, en y faisant entrer celles des industries qui y tiennent de plus près, comme les armes, la clouterie et la fabrication de quelques ustensiles domestiques. Cette classification m'a paru plus naturelle.

Fabrication des produits chimiques.

ACIDES MINÉRAUX.

La plus ancienne fabrique d'acides minéraux aujourd'hui connue en Belgique, est celle de la famille Vander Elst de Bruxelles. Elle date du milieu du siècle dernier.

L'aïeul de M. Vander Elst, fabricant actuel, s'adonna aux recherches chimériques de l'alchimie. S'il n'atteignit pas le but vers lequel il tendait, il eut au moins l'avantage d'appliquer à la fabrication en grand un procédé qui ne se pratiquait que dans le laboratoire du chimiste; celui de la décomposition du nitrate de potasse par l'acide sulfurique.

L'ancien procédé des fabriques consistait à décomposer le nitrate de potasse par l'argile ou la couperose verte calcinée. Depuis lors le prix de l'acide sulfurique ayant baissé, M. Vander Elst, l'aïeul, comprit qu'il y aurait économie de fabrication d'en faire usage; il fut le premier qui l'employa dans sa fabrique et vendit même ce procédé, qui était un secret à cette époque pour les fabricans.

Indépendamment de l'acide nitrique, la famille Vander Elst entreprit la fabrication de l'acide sulfurique avec le même succès.

Sous l'empire français jusqu'en 1815, la fabrication des acides sulfurique et nitrique ne donna naissance à aucun autre établissement important qui ait réellement prospéré. M. Morée monta à Hodimont, mais sur une petite échelle, une fabrique d'acides minéraux et de quelques sels; Mme veuve Castels en fit autant aux environs d'Anvers. Cette dernière fabrique n'existe plus. Derudder fonda un établissement du même genre à Gand.

A compter de 1815, cette branche d'industrie tend à se répandre davantage en Belgique. Des améliorations venaient d'être introduites en France pour la fabrication de l'acide sulfurique; les chambres de plomb avaient été agrandies. La combustion du soufre se faisait d'une manière plus favorable; les cornues pour la concentration avaient été remplacées par des vases en platine. Ces divers perfectionnemens amenèrent de l'économie par une augmentation d'un tiers dans les produits.

En 1817, M. Claes de Cock monta à Gand une fabrique d'acide sulfurique avec les nouveaux appareils en platine, et peu après M. Vander Elst les adopta aussi. Depuis et successivement, M. De Hemptinne à Bruxelles, en 1822, M. Delfosse aux Trois-Fontaines, en 1826, et M. Cappellemans au pont de Lacken, montèrent des établissemens par les mêmes procédés. La fabrique aux Trois-Fontaines n'est plus en activité depuis quelques années.

M. Vander Elst concentre l'acide par courant d'air et en vaisseau clos. Le premier procédé n'est en usage que depuis quelque temps, et l'expérience n'en a pas encore démontré l'avantage : aussi M. Vander Elst continue-t-il la concentration par les deux moyens.

Outre le nitrate de potasse ou emploie encore à la fabrication de l'eau-forte, le nitrate de soude. Ce nitrate était inconnu dans le commerce; mais depuis quelques années des importations considérables de ce sel provenant de l'Amérique du sud ont eu lieu en France, en

Angleterre, en Belgique. Son prix favorable décida les fabricans à l'employer.

ALUN.

Sous l'empire français, la fabrication de l'alun prit une grande extension dans le pays de Liége qui fournissait ses produits à la France. Jusqu'en 1804, rien n'avait été changé dans l'ancienne fabrication routinière de l'alun; mais à cette époque M. Hubert Dumont, fabricant de Liége, utilisa un produit perdu depuis des siècles pour l'industrie. C'était le résidu ou les eaux-mères des alunières que les fabriques du pays laissaient couler à la Meuse, comme inutiles et ne méritant pas d'attirer leur attention.

M. Dumont fit l'analyse de ces eaux-mères, et ayant reconnu qu'elles contenaient en grande quantité de sulfate acide d'alumine; il satura cet acide d'abord avec la chaux, ensuite avec divers résidus de soude et de potasse, et obtint par cette dernière base saline une cristallisation d'alun très-abondante. Il conclut de là que la potasse était essentielle à la formation de l'alun. Le prix élevé de la potasse lui suggéra l'idée de remplacer cette matière par des sels à base de cet alcali.

Le sulfate de potasse, résidu des fabriques d'acide nitrique, lui parut présenter tous les avantages économiques qui faisaient l'objet de ses recherches. Il utilisa donc un produit dont l'emploi à cette époque était très-borné, et favorisa ainsi la fabrication de l'acide nitrique.

DIVERS PRODUITS SOUS L'EMPIRE.

Pour achever de suite ce que nous avons à dire de la fabrication des divers produits chimiques, sous l'empire, nous dirons que M. Stevenaert Gozan et M. Bequet de Namur s'étaient fait un nom en 1809 pour la fabrication du blanc de céruse; que les couleurs vertes de la fabrique de Delforge-Stewens de Gand furent reçues avec éloge dans le même temps par la société d'encouragement de

Paris comme un produit nouveau; que MM. Vanderschelden Raepsaet et Ce et M. Frisou de Gand, les premiers dans la fabrication du bleu-pâle, le second dans celle du blanc de céruse, avaient eu également du succès. La famille Chevremont entreprit à Liége, il y a 33 ou 34 ans, de fabriquer le sel ammoniac, les sels de saturne, les sulfates de zinc; mais cet établissement ne se soutint pas. Un autre grand établissement pour la fabrication des produits chimiques, dans lequel MM. Chaptal, Ternaux et Darcet étaient intéressés, fut essayé à Liége un peu plus tard; ni les capitaux ni le talent des directeurs ne purent lui donner de la consistance; car avant la chute de l'empire français il avait déjà disparu.

SEL AMMONIAC.

M. Walkiers a fondé, en 1816, à la ferme de Ransfort, près de Bruxelles, une fabrique de sel ammoniac qu'il porta promptement au dernier degré de perfection; il travailla au charbon de terre, et en 1819 ou 1820, il a utilisé les résidus du gaz. Ce procédé a été importé par lui en France où il n'était pas connu, et il y est maintenant pratiqué en grand. Avant son importation, MM. Payen et Pluvinet avaient vainement tenté de tirer parti des eaux ammoniacales provenant du gaz. Au moment où, par la découverte de M. Walkiers, ce produit était tombé à fr. 1 50 c. le kilog. en Belgique, en France, où la fabrication par les matières animales était seule connue, le sel ammoniac valait encore fr. 3 30 c.

NOIR ANIMAL.

En 1816 également, M. Walkiers commença le premier en Belgique la fabrication du noir animal, qui, en donnant de la valeur aux os est devenue une grande ressource pour la classe malheureuse, et a de plus exercé une immense influence sur les progrès de la raffinerie du sucre. Dans ses premiers essais, il se trouva soutenu

par une association qu'il forma avec M. Prévinaire, et à la suite de laquelle fut montée la fabrique du Pont-du-Diable, commune de Molenbeek, d'où s'expédia pendant plusieurs années le noir nécessaire aux raffineries de Gand.

Dans la fabrication du noir animal, M. Vandermersch, actuellement employé à la société des Pays-Bas à Amsterdam, est venu après M. Walkiers, et a également réussi. Il faut citer encore M. Barré à Gand, qui commença en 1820. MM. Robette et Wins, dont il sera parlé au chapitre relatif à la fabrication des sucres de betteraves, ont importé en 1836 un procédé nouveau pour la fabrication et la revivification du noir animal qui se recommande par une extrême simplicité.

HUILE DE PIED DE BOEUF.

De 1814 à 1815, MM. Walkiers et Prévinaire, aidés des conseils de M. De Hemptinne, ont fait quelques essais pour la fabrication des huiles de pied de bœuf qu'on ne pouvait le plus souvent tirer de Paris que mélangées avec la graisse de vache. Ces essais réussirent; mais il n'y fut pas donné suite alors. Depuis 1830, M. Walkiers a entrepris, hors la porte de Laeken à Bruxelles, une fabrique de chlorure de chaux liquide et solide, et il y a joint la fabrication des huiles de pied de bœuf, celle de l'ammoniaque liquide et d'autres produits tels que le sel d'Epsom, jaune de chrôme, etc., etc.

L'établissement par lui fondé à la ferme de Ransfort est maintenant dirigé par M. Boon.

SULFATE DE SOUDE. CHLORURE DE CHAUX.

L'établissement de produits chimiques de M. Cappellemans, hors la porte de Laeken, à Bruxelles, date de 1823; il a été organisé par un nommé Dizé de Paris. On y fabriqua d'abord de l'acide hydrochlorique et du sulfate de soude. Quoique pour le sulfate de soude il ait été précédé en Belgique par les tentatives de M. Chevremont à

Liége, on peut le regarder comme ayant mis définitivement la Belgique en possession de ce produit. M. Cappellemans peut encore être cité pour la fabrication du chlorure de chaux solide. Depuis dix-huit mois seulement il a commencé à concentrer l'acide sulfurique.

En 1828, M. Tassart a commencé à fabriquer également du sulfate de soude à Goorend près de Braschaet.

VINAIGRE DE BOIS.

Une fabrique d'acide pyroligneux fut fondée en 1825 ou 1826, sous la raison de Gadiot, Chevremont et Ce, à Erpent, près de Namur; elle appartient maintenant à M. Michiels et n'est pas en grande activité. Un nommé Dupré à Bruxelles a commencé cette fabrication auparavant. En ce moment, il s'organise en grand à Waterloo un établissement destiné à la fabrication spéciale de cet acide, sous la direction de M. Chevremont et de M. Anoul; il sera sous peu en activité. M. Dams, pharmacien à Bruxelles et M. Cappellemans en fabriquent de petites quantités. M. Dams, dont l'établissement est situé hors la porte de Hal à Bruxelles, produit en outre du sel d'étain et de l'acétate de fer. Son établissement existe depuis 1828.

SULFATE DE FER. SOUFRE EN CANON, ET AUTRES PRODUITS.

M. Dartigue, industriel distingué, fonda à Vonèche et à Védrin des établissemens de fabrication de soufre en canon et de sulfate de fer. Il obtint ces produits en utilisant les pyrites *martiales* dont on remplit des cylindres placés dans des foyers appropriés pour en extraire le soufre.

Le sulfate de fer s'obtient ensuite en exposant à l'air le résidu des pyrites dont on a retiré le soufre. Ces pyrites, après avoir été sulfatisées, produisent le sulfate de fer par lessivation. La fabrique de Védrin est maintenant exploitée par M. Bequet de Sévrin.

M. Barbanson, à Bruxelles, fabriqua il y a quelques années, du

sulfate de fer, par l'acide sulfurique et le fer; mais cette fabrique n'a pas continué, sans doute à cause du bas prix actuel du sulfate de fer. M. Claes De Cock, à Gand, entreprit le même genre de fabrication.

MM. Kennis et Van Mechelen à Louvain se recommandent par des améliorations de détail dans la manipulation de plusieurs produits chimiques. Ils fabriquent en grand le noir animal, et font usage d'une machine à vapeur pour faire mouvoir les meules qui broient les os calcinés; ils produisent du bleu de Prusse, du bichromate de potasse, des jaunes de chrôme et de perroquet d'une grande perfection.

BLANC DE PLOMB.

A Namur, la fabrication du blanc de plomb ou céruse qui y est ancienne, a pris de nouveaux développemens, mais aucune amélioration de procédé ne s'y rattache. Seulement quelques établissemens montés sur une assez grande échelle, sont à même de produire bien et beaucoup. Une nouvelle fabrique de céruse s'est assez récemment établie à Courtrai; une autre près de Bruxelles.

BLANCHIMENT.

Les premiers essais pour le blanchîment par le chlore et le chlorure de chaux sont déjà anciens. On lit dans un mémoire statistique sur le département de la Lys, qui date de 1804, que M. Van Ruymbeke, législateur, avait fondé en l'an VIII, à Menin, un établissement où l'on blanchissait les toiles par *l'acide muriatique oxigéné*. M. Welter, natif du Luxembourg et fixé à Menin vers la même époque, s'occupa aussi de ce genre d'industrie. En chimie, on se sert encore des tubes de Welter pour la dissolution du chlore dans l'eau. Dans le département de l'Escaut, les frères Bauwens se livrèrent également à la même entreprise. Mais alors l'usage de ce procédé se trouva presque abandonné, soit, comme le dit le mémoire statistique que je viens de

citer, que les essais n'aient pas été faits avec assez de soin, soit que les préparations n'aient pas été telles qu'elles devaient l'être; les résultats ont fait revenir les blanchisseurs à l'ancienne méthode, et dans l'arrondissement de Courtrai c'est encore l'ancienne méthode qui l'emporte aujourd'hui. Toutefois, en 1825 ou 1826, M. Wilson à Stalle, en 1828 MM. Schuteeten frères, à Gand, et la même année M. Wood, à Anvers, ont monté des établissemens de blanchisserie par le chlore et le chlorure de chaux, qui sont aujourd'hui en bonne voie d'activité. M. Walkiers a un grand débit de chlorure de chaux qu'il fabrique, pour cette destination.

ESPRIT DE FÉCULE.

Une autre fabrication qui pourrait être importante pour la Belgique, celle de l'esprit de fécule, a été entreprise, il y a une dixaine d'années, d'abord par M. Vanden Bosch à Heylissem. Son établissement, monté sur un pied convenable, est pourtant fermé depuis 1835.

Nous avons encore M. Brémont à Molenbeek-St-Jean, M. Receveur à Liége. Une autre personne de Liége, M. Plumier, après avoir entrepris cette fabrication, y a également renoncé. L'esprit de fécule pourrait avantageusement remplacer l'eau-de-vie, dans tous les cas où l'esprit d'eau-de-vie est employé pour ce qui tient à l'art du liquoriste et du parfumeur; mais la fraude qui se fait sur les eaux-de-vie venant de France, a porté obstacle jusqu'ici à cette nouvelle branche d'industrie.

ÉPURATION DES HUILES.

L'épuration des huiles, par l'acide sulfurique, remonte à 1808. M. Delvaux, à Bruxelles, doit avoir fait les premiers essais, mais ce système a langui jusqu'en 1818 ou 1820. Un établissement important, celui de M. Debbauldt Delacroix s'est formé depuis lors à Courtrai; on peut citer à Louvain ceux de MM. Robyns et Keremin.

VINAIGRE DE RAISIN.

Un procédé qui consiste à transformer l'alcool en vinaigre a été introduit en Belgique, il y a quinze ans, par un allemand nommé De Born. L'importateur s'établit d'abord à Louvain, où il s'associa avec M. Peemans qui a continué la fabrication de ce vinaigre, connu dans le commerce sous le nom de *vinaigre de raisin*, quoiqu'il soit principalement composé avec l'eau-de-vie de grain. Un M. Smith a apporté le même procédé à Gand en 1832; et il est actuellement adopté par M. Claes de Lembeck, M. Dierickx-Dumortier de Gand et plusieurs autres. Les vinaigre qu'on obtient par ce procédé est sans couleur, il a une saveur franche et une acidité prononcée.

M. Demeuldre, savonnier à Charleroi, a introduit de nouveaux procédés dont il fait encore un secret pour préparer les lessives alcalines; il emploie aussi la vapeur pour opérer la cuisson du savon.

Je ne puis me flatter d'avoir fait un récit complet sur les découvertes et les améliorations que notre époque doit à la chimie; il faudrait un volume entier pour faire connaître en détail les progrès qu'elle a faits et fait faire. Pour être plus court, j'ai dû renoncer à expliquer les ressources infinies offertes aux diverses fabrications par les produits chimiques. Je me suis renfermé dans une énumération aride.

MOIRÉ MÉTALLIQUE.

Ajoutons ici toutefois quelques mots sur un perfectionnement d'agrément, le *moiré métallique;* car il a pris naissance en Belgique et a joui en France, pendant plusieurs années, d'une vogue extraordinaire. M. Allard, receveur des domaines dans l'arrondissement de Louvain, le découvrit en se livrant à des recherches sur l'électricité; espérant trouver plus d'encouragemens à Paris, il y transporta la nouvelle branche d'industrie à laquelle il prévoyait que son invention allait donner naissance. On n'a jamais bien connu ses procédés de fabrication. On sait qu'il lavait le fer-blanc bien décapé, avec des

acides minéraux; mais on s'est bientôt livré à des essais, et l'on est parvenu assez promptement au même résultat que M. Allard, par un grand nombre de méthodes, et des méthodes économiques[1].

De ce qui précède on peut conclure que la fabrication des produits chimiques, restée dans l'enfance en Belgique sous la domination française, n'a pris de développemens réels que de 1815 à 1830. M. De Hemptinne de Bruxelles a pris une part active à cette impulsion. Il est dans le pays, du bien petit nombre de ceux qui, dans nos vingt dernières années, aient publié des recherches sur cette science. Les *Annales générales des sciences physiques* ont reçu de lui, ainsi que de M. Van Mons, de nombreux articles sur la chimie ou la physique, par rapport aux applications industrielles. M. De Hemptinne a examiné entre autres les nouveaux systèmes de distillation. Auteur d'un mémoire important sur l'emploi de la vapeur comme moyen d'échauffement, il a attiré il y a quinze ans, l'attention des industriels sur un procédé qu'ils ne connaissaient pas encore, et qui est devenu depuis d'un usage à peu près général.

Teinture.

Parmi les diverses branches de l'art de la teinture, la plus importante est sans contredit celle qui a pour objet le rouge d'Andrinople. La Belgique avait long-temps été tributaire en cet article, pour le fil, de l'Allemagne; pour la toile, de la Suisse ou de la France.

Dans le mémoire statistique officiel du département de la Lys déjà cité, publié en 1804, se trouve la notice suivante :

« Courtrai possède plusieurs teintureries dans lesquelles on est » parvenu à imiter le rouge d'Andrinople au point de tromper les » marchands les plus connaisseurs. Cette découverte est due en » partie aux lumières du citoyen Deboye, médecin, qui, par amour » pour les arts se plaît à enseigner gratuitement la chimie à ceux des

[1] *Annales générales des sciences.*

» fabricans que la connaissance de cette science peut intéresser. »

Néanmoins, si l'on s'en rapporte au témoignage de plusieurs fabricans recommandables et pourvus de connaissances spéciales, ce n'est pas à une époque aussi ancienne que l'on peut placer l'acquisition définitive pour la Belgique de cette industrie. Il faut supposer que les essais provoqués par M. Deboye, avec quelque plaisir d'ailleurs que nous en prenions note, n'eurent pas les résultats que le rapport statistique du préfet semblait promettre.

On regarde généralement la maison Guillaume-Jacques Vanesse et C^ie^ comme la première qui ait su donner aux cotons filés écrus la teinture rouge qu'on appelle *rouge d'Andrinople*. Les débuts de cette maison en ce genre datent de 1808. Le procédé lui fut apporté par un allemand nommé Altenloh. MM. Mosselman et C^ie^ vinrent après eux en 1815; M. Schumacher en 1816, puis M. Prévinaire et Sény en 1817, et M. Séraphin Fortin en 1819.

Les trois premières maisons donnaient pour teindre la préférence à la manière allemande. MM. Fortin et Prévinaire importèrent le système de Rouen, qui est le seul usité aujourd'hui en Belgique, et qu'Elberfeld a fini par adopter, du moins en partie.

M. Séraphin Fortin a porté si haut ce genre de teinture, que la Belgique ne craint plus ni la concurrence allemande, ni la concurrence française, et qu'elle pourrait même se trouver en mesure de vendre à l'étranger.

Jusqu'en 1823, M. Séraphin Fortin eut sur ses concurrens du pays une supériorité marquée. Son établissement était à Forest près Bruxelles, où il reconnut que l'excellente qualité de l'eau qu'il employait, facilitait beaucoup son travail. On peut estimer que ses produits étaient aussi beaux que ceux si réputés de S^te^-Marie-aux-Mines de France. Depuis 1832, M. Fortin a dû transporter ses ateliers dans Bruxelles; et, de son aveu, jusqu'au mois d'octobre 1835, il n'avait pu faire aussi beau qu'à Forest; cependant depuis le mois d'octobre dernier il espère rendre à ses produits leur précédent éclat.

On peut placer les commencemens de la teinture de la toile en

rouge d'Andrinople en 1816. M. Mesanguy, natif de Beauvais, mais habitant la Belgique depuis longues années, coloriste connu pour avoir fait des choses remarquables dans les couleurs extra-vives, est inventeur d'un procédé pour teindre et ronger ensuite le *rouge d'Andrinople*. Sa découverte, qui date de 1816, a été vendue à MM. Schavye et Devroom, qui réussirent de la manière la plus heureuse dans l'exécution. M. Devroom étant mort, il a été remplacé par M. De Leeman qui a son établissement à Cureghem, et auquel la beauté de ses produits a valu une médaille de vermeil à l'exposition de 1835.

La maison Prévinaire et Sény, qui s'était bornée pendant quelques années à perfectionner la teinture du fil en rouge d'Andrinople, conçut et exécuta le projet d'appliquer cette couleur à la toile. A cette époque, ce procédé, dont la maison Schavye et Devroom faisait un secret, offrait beaucoup de difficultés, mais après quelques essais infructueux, MM. Prévinaire et Sény parvinrent à obtenir les résultats les plus satisfaisans. Cependant une difficulté restait à vaincre : c'était l'impression de ces toiles dont l'opération a un caractère tout-à-fait chimique. Ces messieurs consultèrent M. de Hemptinne de Bruxelles, et ce chimiste trouva et leur communiqua le secret suisse, qui consiste à ronger le rouge, pour obtenir ainsi les couleurs variées qu'on remarque dans les impressions sur toile d'Andrinople.

Cette maison marcha depuis lors de succès en succès, et elle parvint à égaler les produits des fabriques suisses.

M. Séraphin Fortin est le premier qui ait fait en Belgique les couleurs de fantaisie, telles que le rose, le paillaka, le lilas, etc.

Depuis une quinzaine d'années il se fait des essais en Belgique comme en France pour l'emploi en teinture du prussiate de fer. On avait cru pouvoir le substituer à l'indigo, mais on a beaucoup rabattu de cette prétention ; on n'est encore parvenu qu'à des résultats presqu'incertains. A Verviers, MM. Lardinois frères et M. Biolley, chacun de son coté, ont pris part à ces essais. M. Biolley a donné à ses draps une couleur bleue fort éclatante par le moyen du prussiate de fer ; mais il n'a pu jusqu'à présent lui donner toute la solidité désirable.

MM. Verplanke frères, négocians de Gand, se rappelant que du XII^e^ au XVI^e^ siècle, la garance couvrait de nombreuses parties de terrains dans les Flandres, ont, depuis quinze ans, entrepris de réintroduire dans ces deux provinces la culture d'une plante si nécessaire à l'impression et à la teinture des étoffes. Sur 37,000 kil. de garance fabriquée en 1830 en Belgique, l'établissement de Tronchiennes-lèz-Gand, appartenant à MM. Verplanke, en a produit 24,000. Ils emploient pour la manipuler une machine à vapeur de la force de dix chevaux. On doit à M. Verplanke un traité sur la culture de la garance.

Raffineries de sucre.

L'emploi du noir animal pour opérer la décoloration des sucres est la première amélioration que l'on ait à mentionner dans la raffinerie du sucre, industrie d'ailleurs fort ancienne, mais que la domination française avait trouvée et laissa stationnaire. Cet emploi, comme on l'a vu au chapitre des produits chimiques, remonte à 1816. Les raffineurs qui en firent les premiers usage, sont, à Bruxelles MM. Meeus-Vandermaelen et Zanna, à Gand M. Hebbelinck, M. François Van Goethem et M. J.-B. Van Goethem, M^me^ veuve Mechelynck et M. Casier. Dès lors les produits gagnèrent beaucoup en qualité; mais les procédés pour bonifier le rendement des sucres ne furent introduits que beaucoup plus tardivement.

Un des hommes qui ont le plus contribué en France à améliorer les procédés de la raffinerie, M. Cellier-Blumenthal, habite aujourd'hui la Belgique. En recherchant les moyens d'extraire de la betterave les sirops en plus grande abondance, il trouva celui de cuire dans le vide; il fit faire en 1817, un appareil pour mettre à exécution cette idée. Abandonnée pour un moment par suite de vices de détail, elle ne fut reprise que quelques années plus tard par M. de Rosne, et d'autres raffineurs français. En 1835, la société d'encouragement de

Paris a décerné à M. Cellier-Blumenthal une médaille d'or pour cette invention.

En 1823, M. Van Aken a introduit dans la raffinerie exploitée actuellement par M. J. de Meulemeester et fils, le système de chaudières à bascules, système peu dispendieux et qui s'est répandu de là non-seulement à Gand, mais dans plusieurs raffineries d'Anvers, notamment chez MM. Elsen et Vanlinden, un des plus importans établissemens de cette dernière ville.

Les chaudières ou *pannes* de Howard, dans lesquelles on fait le vide au moyen d'une pompe pneumatique mise en mouvement par une machine à vapeur, furent importées en 1829, presqu'en même temps par M. Feyerickx et M. Claus Van Aken de Gand. Ce système exige de grands frais de premier établissement, mais il permet de donner au travail une grande rapidité. La raffinerie de M. Claus Van Aken, dans laquelle l'appareil de Howard est monté à Gand, a été spécialement construite pour le recevoir; on peut la citer comme un modèle de bonne distribution industrielle; tout est prévu pour procurer une économie dans la main-d'œuvre. Les sucres bruts une fois montés par le moyen de la machine à vapeur jusqu'à la partie la plus élevée du bâtiment, n'ont plus qu'à descendre ensuite d'étage en étage pour recevoir les diverses préparations qu'ils doivent subir et être ensuite livrés au commerce.

Le procédé de Philip Taylor a été introduit en 1829 par M. Van Ooteghem de Gand. Il y a tout lieu de croire que jusqu'à présent cette raffinerie est la seule où il existe. Dans ce système, on évapore les sirops dans des chaudières oblongues, rectangulaires, au fond desquelles se trouve un grillage formé de tuyaux pleins de vapeur à deux atmosphères et demie.

En 1835, M. De Vos-Maes a importé le procédé de Roth pour la cuisson des sirops dans le vide. Dans ce procédé, le vide se fait par la condensation de la vapeur sans le secours d'aucune machine. M^me^ veuve Neyt et Martens van Rotterdam ont presque en même temps monté des raffineries par ce procédé.

Sur les trois raffineries montées par le procédé de Roth, M. Martens van Rotterdam renonce à son entreprise et M. de Vos-Maes a fait faillite.

Un autre procédé encore a été établi en octobre 1830, dans la raffinerie de Mme veuve Mechelynck et fils, par MM. Schroder et Huytens-Kerremans. Dans ce procédé, la chaudière à évaporer les sirops est placée immédiatement sur un générateur à deux atmosphères et demie. Le sirop est ainsi chauffé à la vapeur, comme dans le procédé de Philip Taylor, mais il y a de plus un triple serpentin horizontal, formé de tuyaux à vapeur : ce serpentin mis en mouvement par une machine à vapeur, tourne au-dessus de la chaudière, dans laquelle il plonge en partie. Une certaine quantité de sirop s'attache à ce serpentin; elle est entraînée par ce dernier hors de la chaudière, et présente ainsi une surface considérable, sur laquelle l'évaporation est d'ailleurs favorisée par un courant d'air; ce sirop est ensuite ramené dans la chaudière par le mouvement de rotation, et remplacé par une autre portion de sirop qui s'attache à son tour au serpentin.

M. Claus Van Aken s'est occupé en dernier lieu de l'introduction des formes en fer pour les pains de sucre, mais il n'a pu encore obtenir de résultat.

Quant aux filtres, les anciens filtres ont été remplacés dans la plupart des raffineries par les filtres de Taylor. On sait que ces filtres sont formés de sacs doubles, longs et étroits, attachés au nombre de seize à vingt-cinq au fond d'une même caisse en fonte, qui sert d'entonnoir pour tous. Ces filtres ont été introduits, pour la première fois en Belgique chez M. J.-L. Casier, de Gand, au printemps de 1829, par MM. Schroder et Huytens-Kerremans. Trois jours après, les mêmes filtres furent adoptés par M. F. Mechelynck, par M. Roegiers Mechelynck et Mme Ve Mechelynck et fils. Cinq mois plus tard, il y en avait dans huit raffineries de Gand.

Les filtres de Howard, formés de sacs plats, serrés les uns contre les autres et maintenus par des plaques de cuivre, ont été établis en

même temps que l'appareil évaporatoire de Howard, chez M. Claus Van Aken et chez M. Feyerickx.

MM. Van Goethem frères, raffineurs à Bruxelles, hors la porte de Laeken, font marcher leur établissement par un procédé qu'ils tiennent secret; ils prétendent obtenir en quinze jours des produits qui doivent coûter à leurs confrères six semaines et deux mois. Ce résultat se rapprocherait beaucoup de celui de Howard.

Sucre de betterave.

Dès l'année 1800, MM. Cels, Chaptal, Fourcroy, Guyton, Parmentier, Tessier et Vauquelin, firent un rapport à l'institut sur les premiers travaux auxquels venait de se livrer M. Achard, directeur de la classe de physique à l'académie de Berlin, pour extraire le sucre de la betterave. Tous ces savans reconnurent la réalité de l'invention, et l'attention publique se trouva dès ce moment excitée [1].

En Belgique, sous l'empire, les encouragemens que le gouvernement accordait alors à cette nouvelle fabrication, et surtout ceux qu'elle trouvait dans les prix élevés du sucre de canne, décidèrent plusieurs industriels à s'en occuper. On a connu quatre fabriques à Liége, une à Visé, une au Val-St-Lambert près Seraing, plusieurs à Bruxelles, dans la province de Namur, et à Charleroi; à Liége la fabrique de Piret et Lefebvre, à Charleroi celle de M. Huart, sont les seules qui parvinrent avec leurs produits à faire des sucres mêlés et des candis. La chute de l'empire entraîna ces établissemens.

En 1827, M. Cellier-Blumenthal, qui, en 1811, avait commencé à

[1] Ce n'est point à Achard qu'il faut attribuer la découverte de l'existence du sucre dans la racine de betterave, mais bien à Margraff son compatriote et peut-être son maître, qui, en 1758, dans un beau travail sur l'analyse végétale, présenté à l'académie de Berlin, annonça avoir obtenu une grande quantité de sucre par l'évaporation et le traitement du jus de la betterave. Le procédé de Margraff resta entièrement négligé, et peut-être oublié jusqu'à l'époque où il fut reproduit avec des améliorations notables par Achard. Cependant plusieurs des mémoires scientifiques, qui font partie de la collection des *Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, attestent que de 1780 à 1785 plusieurs savans belges connaissaient parfaitement les propriétés de la betterave. Déjà à cette époque, on en déterminait le rendement en sucre.

s'adonner à cette fabrication en France, renouvela en Belgique ses essais; il les entreprit de concert avec M. Claes de Lembeck.

En 1829, M. Vandermeulen établit à Cluysen, près de Gand, une fabrique de sucre de betterave. Cette tentative resta sans succès. La quantité de terrain consacrée à la culture de la betterave était trop petite; on fut obligé de planter les betteraves jusqu'à trois années de suite dans la même terre, quoique en général la terre ne soit propre à cet usage que tous les quatre ans; aussi l'hectare de terre qui doit généralement rapporter de 30 à 40 mille kilogrammes de betteraves, ne donna à M. Vandermeulen qu'environ 12,000 kilog.

En 1835, MM. Robette frères et Wins ont monté à Boussu une fabrique de sucre de betterave sur un plus grand pied, et d'après les derniers perfectionnemens. Leur fabrique ne marcha pas d'abord très-bien; les macérateurs employés par eux ne suffisaient pas aux besoins de la fabrique, à cause des dérangemens fréquens qu'ils éprouvaient. Ces messieurs furent obligés, non-seulement de travailler jusqu'au mois de mai, tandis que la campagne eût dû être terminée en mars, mais même d'interrompre le travail à la fin de mars, pour remplacer les macérateurs par des râpes et des presses. Malgré ces désagrémens, les résultats de la campagne eussent été satisfaisans, si la baisse des sucres coloniaux n'était venue dès le principe frapper en quelque sorte dans son germe cette industrie naissante.

Pendant l'année 1836, plusieurs compagnies se sont formées et des autorisations ont été demandées pour ce genre d'exploitation.

Les premiers appareils pour l'extraction du sucre de la betterave ont été tirés de France. On les fabrique maintenant à Charleroi, dans les ateliers de MM. Traxeler et Bourgeois; et déjà quatre fabriques importantes de cette espèce de sucre sont groupées autour de cette dernière ville. On en compte 23 dans toute la Belgique.

Distillation.

En France, dans les autres pays du continent, les procédés pré-

sentés ou proposés depuis trente-cinq ans soit pour accélérer, soit pour simplifier la distillation, sont nombreux. Chez nous, au contraire, les changemens sont récens et moins sensibles. M. De Hemptinne proposa, en 1817, dans un mémoire que l'académie de Bruxelles a fait imprimer, un appareil pour la distillation de l'eau-de-vie de grain par la vapeur. Un peu plus tard, le même savant se livra à la comparaison de tous les nouveaux procédés de distillation pratiqués en France et ailleurs; il fit ressortir les inconvéniens qui résultent de leur usage et ne parut pas éloigné de donner la préférence à l'ancien appareil adopté en Belgique (*voir* tome IV des *Annales générales des sciences physiques*, page 260). « Avec ce simple appareil, disait-» il, on peut faire tout ce qu'on fait avec des appareils compliqués; » et il a même sur eux l'avantage que la matière fermentée est plus » chaude quand elle doit passer à la chaudière. »

M. Cellier Blumenthal, à qui l'on doit en France le procédé de la distillation continue (attribué alors par quelques écrivains à M. Derosne)[1], vint en Belgique en 1823. Il modifia son système de manière à l'approprier à la distillation des grains; il eut à vaincre la confiance que les distillateurs belges mettaient dans la supériorité de leur ancien procédé. A la fin de 1826, MM. Dooms de Lessines consentirent à prendre un de ces appareils à l'essai; les expériences furent satisfaisantes; et depuis, plusieurs grands distillateurs se sont décidés à adopter le système de M. Cellier Blumenthal.

A ses appareils pour distiller les matières brutes, il a joint, pour rectifier les produits spiritueux, d'autres appareils au moyen desquels on obtient des esprits à un degré qui était inconnu dans le commerce, et qui pourrait faire espérer qu'ils remplaceront un jour avantageusement ceux de France, si ce n'étaient les obstacles que la contrebande met à la prospérité de cette fabrication. Il en a été parlé au chapitre des *produits chimiques*.

[1] Pour cette découverte, il a été décerné à M. Cellier Blumenthal par la société d'encouragement de Paris, en 1817, une des quatre grandes médailles d'or offertes par elle aux plus belles inventions réalisées dans le cours des dix années antérieures.

M. Scheidtweiler a introduit, en 1830, un appareil distillatoire dont on se sert en Allemagne [1] et qui déjà commence à se répandre dans la province de Luxembourg et dans celle de Namur. M. Gérard, un des principaux distillateurs de Namur, l'emploie depuis 1832, et estime qu'il présente une économie sur l'appareil de M. Cellier Blumenthal.

Dans une distillerie de Gand appartenant à M. Vandermeulen, on a commencé en 1836 à chauffer à la vapeur au lieu du feu nu. Ce système est celui de M. De Hemptinne.

Une autre amélioration récente qui s'applique à la distillerie comme à la brasserie, a été introduite récemment dans quelques établissemens du pays, ce sont des cylindres ayant pour objet d'écraser l'orge germée au lieu de la moudre; on calcule que l'économie qui en résulte s'élève à près de 10 °/₀. C'est à M. Huytens-Kerremans qu'est due cette importation (voir *construction des machines*, *ateliers du Phénix*).

Brasseries.

On pourrait dire d'une manière générale que les procédés pour brasser la bière sont aujourd'hui ce qu'ils étaient il y a cinquante ans. Cependant à Namur et aux environs, on a substitué dans quelques établissemens à l'appareil réfrigérant en bois un appareil réfrigérant en laiton conçu par M. Brabant père. Ce système évite des réparations trop fréquentes. A Gand, on a essayé d'en faire usage et l'on y a renoncé. M. Cellier Blumenthal en a produit un à l'exposition de 1835, qui a été trouvé ingénieux, mais qu'on juge embarrassant dans la pratique.

Pendant les dernières années du gouvernement des Pays-Bas, M. Vandecasteele a introduit d'Angleterre, dans sa brasserie des environs d'Ostende : la *Mashing-machine* destinée à faire le travail

[1] On se sert en Allemagne de l'appareil de Pistorius, qui a beaucoup d'analogie avec celui de M. Cellier; il est à croire que c'est celui-là que M. Scheidtweiler a importé.

de la cuve-matière; les cylindres mentionnés plus haut, pour moudre le grain. Il a en même temps adopté dans les dispositions intérieures de son établissement la méthode anglaise qui économise la main-d'œuvre du transvasement.

On commence à Gand à améliorer la construction des fourneaux pour économiser le combustible, et l'on place les chaudières de manière que l'eau s'écoule par des robinets dans la cuve-matière, ce qui facilite beaucoup le travail. Ce procédé date de huit ou dix ans, et a été pratiqué d'abord chez Mme Plaeschaert à Louvain

Mme Ve Van Schauwenberge de Gand a introduit, en 1831, des chaudières construites sur le modèle des chaudières de M. Perkins de Londres, dans lesquelles la vapeur dégagée pendant la coction de la bière, sert à chauffer l'eau pour opérer de nouvelles trempes. Il s'est monté depuis à Ostende une brasserie à la vapeur sur le même système que celle de Mme Van Schauwenberge.

Deux sociétés qui s'annoncent avec l'intention de monter des brasseries d'après les procédés les plus nouveaux, se sont formées en Belgique dans le cours de l'année 1836 avec de grands capitaux.

Gaz hydrogène carburé.

ÉCLAIRAGE. BALLONS.

Les Anglais, les Allemands et les Français s'attribuent réciproquement la première invention de l'éclairage par le moyen du gaz hydrogène. La Belgique est le berceau réel de cette découverte qui, pour les Anglais eux-mêmes, n'avait été dans l'origine qu'un sujet de plaisanterie. Un belge non-seulement en trouva le principe, mais en fit, le premier, l'application.

Le docteur Minkelers, natif de Maestricht, professeur de physique et de chimie à l'ancienne université de Louvain, a fait admirer à ses élèves la flamme brillante du gaz qu'il était parvenu à obtenir de la

houille. Ses expériences remontent à 1784. Il existe encore des témoins oculaires du fait, qui racontent que Minkelers réduisait la houille en poudre et l'introduisait dans de grands cylindres de tôle terminés par un cône, lequel, à son tour, se terminait par un tube qui servait d'échappement au gaz. Cet appareil n'est pas sans analogie avec le thermolampe que l'ingénieur Lebon inventa en France quelques années plus tard.

Je dois à l'obligeante communication de M. Jaequemyns, professeur de l'école d'industrie à Gand, les détails suivans :

« Peu de jours après que Charles eut fait monter un ballon à gaz hydrogène (cette ascension avait eu lieu à Paris le premier décembre 1783), le duc d'Aremberg nomma une commission chargée de rechercher un procédé simple, économique et facile pour remplir les ballons. Cette commission était composée de Van Bouchaute, professeur de chimie, Thysbaert, directeur de l'école des arts, et Minkelers, professeur au collége du *Faucon* de l'université de Louvain. Minkelers en a publié les résultats dans une brochure intitulée : *Mémoire sur l'air inflammable tiré de différentes substances ;* Louvain 1784. On y lit, page 45 : « Dès les premiers jours, M. le profes- » seur Minkelers ayant employé dans le canon du charbon fossile ou « houille, nous fûmes surpris, mais très-charmés de sa légèreté et » autres bonnes qualités ; nous eûmes le même jour l'honneur d'en » rendre compte à S. A. et peu de temps après nous lançâmes en son » château d'Hevres, au moyen de cet air, un ballon construit par » M. Dey son secrétaire.» Voilà donc un ballon à gaz hydrogène carburé 52 ans avant celui au moyen duquel l'anglais M. Green a fait, à la fin de 1836, la traversée de Londres à Weilburg (duché de Nassau).

L'ingénieur français Lebon proposa son thermolampe [1] dans lequel il se servit du gaz provenant de la distillation du bois comme moyen

[1] M. Dumas, dans son livre de *Chimie appliquée aux arts*, place le fait à l'année 1786. Chaptal dans son *Histoire de l'industrie française*, ne fait remonter les expériences de Lebon qu'en 1799 ou 1800.

Un essai avait été tenté, mais sans succès, par Clayton ; il est consigné dans les *Philosophical transactions* de 1789.

d'éclairage; et quoique cet appareil ne donnât que fort peu de lumière, il passe en France pour l'inventeur de l'éclairage au gaz. Cependant, à la même époque, Minkelers s'éclairait dans ses leçons au gaz de la houille. Il se servit donc du procédé d'éclairage actuellement adopté dans la plupart des fabriques; et il avait d'ailleurs, dans ses recherches sur les aérostats, appris à purifier le gaz par la chaux. Mais Minkelers ne pouvait alors songer à tirer parti d'une découverte dont l'industrie ne réclamait pas l'application; et cette ingénieuse idée resta stérile en Belgique, tandis que Murdoch commença l'éclairage en grand dans quelques fabriques anglaises de 1800 à 1806.

Un essai public d'éclairage au gaz sous la direction d'un des frères Poncelet, fabricans d'acier, eut lieu à Liége en 1811 à la société d'émulation; ce fait est constaté par un procès-verbal; mais quoique fait avec succès, il n'y fut pas donné de suite.

En octobre 1818, le café Larivière à Bruxelles fut éclairé par ce procédé. On a vu que M. Cockerill fit construire un gazomètre à Seraing pour éclairer ses ateliers vers 1819. C'est à cette même époque que l'application en grand du système commence en Belgique. La ville de Bruxelles donna l'exemple. Le contrat passé entre la régence et la société des actionnaires formée pour exploiter cette entreprise est en date du 13 mai 1819. Il porte, article premier, que la ville accorde à ladite société l'entreprise de l'éclairage par le gaz de ses rues et places publiques, et ce pour un terme de vingt années consécutives à compter du 1er août 1819. La ville de La Haye fut la seconde; mais ce système d'éclairage n'y fut introduit qu'en 1823 ou 1824. A Gand, on commença par extraire le gaz de la résine. MM. L. Roelandt et L. Vandermeulen étaient à la tête de l'entreprise; ils cédèrent ensuite leur contrat à une compagnie anglaise, qui a abandonné l'éclairage au gaz de résine pour le remplacer par le gaz de houille. Liége, Namur, Charleroi, Verviers, Louvain, sont venus ensuite. On monte un appareil à Courtrai.

A Gand on emploie pour dépurer le gaz, de la chaux sèche sou-

tenue par des grilles en fer, au lieu d'employer du lait de chaux comme à Bruxelles, à Charleroi, etc., ou de la chaux et du foin, comme à Paris. Ce mode de dépuratiou, qui présente de grands avantages, a été introduit en 1832 par M. Drory.

Un belge, M. Pauwels, a monté à Paris, en 1820, le premier appareil qu'ait eu cette capitale pour l'éclairage au gaz de ses rues et édifices.

A Louvain et à Courtrai, on vient d'essayer de substituer des conduits en grès aux conduits en fonte.

M. De Hemptinne, dont j'ai déjà parlé, a fait connaître dans les sciences physiques les moyens d'éviter l'inconvénient de l'engorgement par la glace qui obstrue en hiver les tuyaux conducteurs du gaz aux lanternes, lorsque la gelée se prolonge quelque temps.

Le même chimiste, pour se débarrasser des produits résultant de la combustion du gaz, s'est servi d'un procédé que je crois utile de rapporter, parce qu'il pourrait trouver des applications ailleurs.

Au-dessus de la flamme se trouve une cloche, du fond de laquelle part un tuyau qui descend sous le plancher et se rend dans la cheminée d'une pièce voisine échauffée par un foyer ordinaire. Il s'établit par cette disposition un courant d'air descendant, qui entraîne dans la cheminée la fumée, l'acide sulfureux et l'eau produite par la combustion du gaz.

Des essais pour utiliser le gaz extrait de l'huile de résine sont renouvelés depuis un an à Anvers. Il semblerait résulter de ces expériences que cinq pieds cubes de gaz de résine donneraient autant ou plus de lumière que dix pieds cubes de gaz de houille. La comparaison des deux gaz indiquerait donc que le pouvoir éclairant est en faveur du gaz de résine comme un est à deux; mais ce gaz ne donne aucun résidu, tandis que la houille donne du coak, qui se vend aussi cher que la houille elle-même, en sorte que le gaz ne coûte presque rien. C'est ainsi que s'explique la résolution prise par la compagnie anglaise de Gand, d'abandonner le gaz de résine pour le gaz de houille.

M. Jobart est inventeur d'un procédé qui a pour but de produire de la lumière au moyen du gaz hydrogène extrait de l'eau; cette invention paraît devoir faire l'objet d'une grande entreprise en France.

Un appareil pour compter ou mesurer le gaz a été importé d'Angleterre par M. Jean-Adolphe-Joseph Devaux, ingénieur. Il figurait à l'exposition de 1835 avec quelques perfectionnemens que M. Devaux y a introduits; il a valu une médaille d'argent et les éloges du jury à son auteur; les villes de Verviers et de Liége en font usage.

Faïence, porcelaine, terre de pipe.

Une découverte dans la fabrication de la faïence est due à M. Bonhivers, ancien fabricant de faïence à Andennes; elle s'est trouvée rappelée dans un rapport que la députation des États de Namur a adressé au jury d'examen de l'exposition de 1835, et le jury reconnut en effet « que M. Bonhivers, à la suite d'essais multipliés et assez coûteux, parvint il y a une dizaine d'années à découvrir dans les environs d'Andennes un sable fondant, propre à remplacer avantageusement dans la composition des émaux de faïence, celui que l'on avait tiré jusqu'alors de l'étranger. » Ce sable a été depuis employé avec succès par les faïenceries d'Andennes, et leur procure une économie annuelle qu'on évalue à plus de 12,000 fr. Une médaille d'argent a été, à la suite de ce rapport, accordée à M. Bonhivers.

N'oublions pas de dire qu'il y a vingt ans, MM. Beke et fils, dans la province d'Anvers, et Wouters à Andennes, s'étaient fait un nom, les premiers pour la fabrication de la poterie de grès en noir, à l'instar de celle de Colchester, les seconds pour la faïence noire passant du froid au chaud. M. De Bousies mérite encore d'être nommé comme directeur depuis longues années de la fabrique de faïence de Nimy près Mons, dont les produits se recommandent par le bon marché.

Les porcelaines qui, avant 1789, étaient le partage exclusif de l'opulence, ont été successivement ramenées à des prix qui les mettent à la

portée de presque toutes les fortunes, par suite des seuls progrès des ouvriers. M. Fabre, et avant lui M. Kuhn, ont contribué à conserver cette industrie dans le pays. M. Fabre s'est surtout distingué dans l'art de décorer et de peindre la porcelaine; MM. Panneel et Chappel, Jacquet et Nedonchel ont donné depuis 1830 à cet art, un développement et une perfection qui ont été pour elle une sorte de création nouvelle.

La véritable porcelaine de Sèvres ne se fabrique dans notre pays qu'au moyen de matières premières venant de France; mais nous possédons en outre en Belgique, à Tournai et dans le Luxembourg, plusieurs imitations de porcelaine.

Deux établissemens pour la fabrication de la porcelaine dite de Tournai, existent dans cette dernière ville. Au siècle dernier et au commencement de celui-ci, elle jouissait d'une fort grande réputation : c'est à François Peterinck que la fondation du plus ancien des deux établissemens est due. Comme elle date de 1750, nous n'aurions à nous en occuper ici avec détail que pour constater les améliorations qui auraient pu y être introduites durant nos cinquante dernières années. Malheureusement cet art, malgré plusieurs tentatives, soit pour adopter un genre de dorure plus économique, soit pour varier et améliorer les impressions, est à peu près resté stationnaire. On a dû se restreindre comme par le passé dans les couleurs bleues. Les événemens politiques de 1815 et le nouveau tarif français qui en a été la suite, lui ont opposé les plus grands obstacles; cependant après de longs efforts, M. De Bettegnies, propriétaire de l'un d'eux, et petit-fils du fondateur, est parvenu à fabriquer depuis quelques années à Tournai une faïence qui a de la ressemblance avec la porcelaine française.

La fabrication de la porcelaine opaque, dans le Luxembourg, est une création récente. Le jury d'examen de l'exposition de 1835, rend compte en ces termes des produits envoyés par M. Bosch :

« Sa porcelaine opaque, fabrication nouvelle qu'il vient d'intro-
» duire en Belgique, et dont il exhibe plusieurs services complets,

» réunit toutes les qualités que l'on peut désirer dans cette espèce de » produits : la légèreté, la bonne exécution des pièces, la netteté des » couleurs, du vernis et celle de la pâte, enfin la pureté des dessins » dont les noirs surtout peuvent soutenir la comparaison avec ceux » des produits analogues qui nous arrivent de l'étranger. Les mêmes » qualités se font remarquer dans sa faïence proprement dite. » Une médaille d'or lui fut en conséquence décernée.

Le jury reconnaît donc que M. Bosch a enrichi sa province, le Luxembourg, d'une nouvelle fabrication qui tient le milieu entre la faïence et la porcelaine. La manufacture de Sept-Fontaines, qu'exploite M. Bosch, compte soixante-dix années d'existence; fondée par le père du propriétaire actuel, elle remonte à 1766, et reçut alors le titre de *manufacture impériale et royale;* mais on n'y fabriqua d'abord que de la faïence dite de Luxembourg. Déjà en 1806, à une exposition qui eut lieu en France, la bonne qualité de ses produits avait été proclamée; et depuis, chaque exposition nouvelle est venue constater un nouveau progrès.

Les Hollandais avaient la fabrication presque exclusive des pipes de terre, et s'y étaient maintenus depuis un temps presqu'immémorial par des sacrifices extraordinaires. M. Jean Lenssen de Venloo a entrepris de rivaliser avec les Hollandais. Ses premiers essais remontent à 1806. Il est parvenu à balancer la fabrication hollandaise. Cette branche d'industrie, à laquelle les environs d'Andennes fournissent la matière première en abondance, a continué de se maintenir dans le pays.

Cristallerie, verrerie.

Ni avant ni depuis 1789 la Belgique n'a possédé de manufacture de glaces. La fabrication du cristal et du verre y réussit, et s'est constamment tenue au niveau et quelquefois au-dessus de la fabrication des autres peuples.

M. Dartigues s'était rendu acquéreur, en 1802, des ustensiles et d'un emplacement propre à faire le verre, à Vonèche, arrondisse-

ment de Dinant. Huit ans après, dans la distribution des prix décennaux à Paris, M. Dartigues fut considéré comme le fondateur de l'établissement le plus utile à l'industrie. La commission de l'industrie lui consacra la mention suivante : « Les efforts de M. Dartigues » sont dirigés principalement vers la fabrication des verres les plus » précieux et les plus utiles, et particulièrement vers ceux dits de » Bohême, qu'il a su corriger de deux défauts qui en altéraient le » poli et la transparence. Il fabrique chaque année six à sept cent » milliers de minium [1]; à l'aide de cette matière, qu'il ne doit qu'à » lui-même, sa manufacture de cristaux a pris un accroissement si » rapide que ses verres ont remplacé les anciennes gobeleteries par le » prix modéré auquel il peut les livrer. » Le jury lui attribuait, en terminant, un mérite d'une bien plus haute importance encore : « Pour la fabrication du *flint-glass*, M Dartigues a su diriger ses » essais en chimiste habile. Une lunette astronomique, construite » avec le cristal qu'il a fourni, par Cauchois, a été mise en expé- » rience à l'observatoire. Elle a donné plus de lumière que celle de » Dollond, mais elle a paru terminer les objets moins bien. »

Ce fabricant, habitué à voir et à traiter les affaires en grand, a quitté la Belgique quelques années après les événemens de 1815, qui l'avaient placé trop à l'étroit pour ses opérations. Il est allé en France créer un autre établissement, Baccara. Le matériel de Vonèche fut vendu en 1830 à MM. Zoude et C^ie^ qui l'ont transporté à Namur. M. Dartigues a renoncé depuis à Baccara et est revenu résider à Vonèche.

L'établissement de Vonèche était en possession d'une espèce de monopole pour la fourniture des cristaux en Belgique et en Hollande. M. Kemlin, long-temps directeur des travaux de Vonèche, et dont M. Dartigues avait soigné l'instruction en la dirigeant tout spécialement vers les études chimiques, fonda, avec l'aide de quelques

[1] M. Dartigues a commencé sa carrière en France, par la fabrication du minium qu'on tirait précédemment d'Angleterre. Il n'avait encore que 17 ans lorsqu'il débuta dans l'industrie par l'introduction de ce procédé de fabrication.

actionnaires le Val-St-Lambert, en 1826. Il avait à lutter contre des difficultés de diverses sortes. La fabrication des cristaux était chose nouvelle dans cette localité; il fallut former des ouvriers de toute espèce, en appeler à grands frais d'Allemagne, d'Angleterre et de France. M. Kemlin, secondé dans ses travaux par un directeur habile, M. Lelièvre, a introduit l'usage d'un système de fours à la houille, analogues à ceux employés en Angleterre; il obtint un brevet d'importation et de perfectionnement pour la fonte à creusets ouverts du cristal et de la gobeleterie ordinaires. Ce procédé permit d'atteindre un haut degré de perfection et d'opérer en même temps une baisse de prix de plus de 25 p. %. Le Val-St-Lambert tient trois fours en activité et occupe journellement quatre cents ouvriers. On y fait usage d'une machine à vapeur pour la taille des cristaux ordinaires.

En 1836, le Val-St-Lambert s'est constitué en société anonyme, et a augmenté l'importance de ses capitaux pour doubler le nombre de fours en activité et introduire en Belgique la fabrication des glaces.

Le minium entrant dans la composition du cristal se fabrique au Val-St-Lambert, comme il s'est fabriqué à Vonèche d'abord et depuis à Namur.

Il faut citer encore M. Kemlin pour la prévoyance philanthropique dont il est animé envers ses ouvriers. Un des premiers en Belgique, il a donné un exemple utile aux grands industriels en fondant une caisse d'épargnes et une école gratuite au Val-St-Lambert, pour les ouvriers et leurs enfans.

Tout le monde connaît le cristal et le demi-cristal moulé; mais deux améliorations sont venues dans ces dernières années lui donner de grands avantages. Il ne s'obtenait d'abord que par l'insufflation. On lui a depuis substitué deux méthodes: la première est le piston, la seconde la presse. Le piston a été inventé en France par un ouvrier valétudinaire qui éprouvait la nécessité de se soustraire à la fatigue de l'insufflation. Cette découverte fut très-largement récompensée par le gouvernement français. La presse a été pratiquée

d'abord par les Américains et importée depuis six ans environ en Europe. Ces deux procédés se trouvent à Namur comme au Val-St-Lambert; mais les ouvriers, sans doute par esprit d'habitude, recourent plus généralement à l'insufflation qu'au piston. La presse au contraire est pour eux d'un très-grand usage; elle permet d'exécuter des pièces que la taille elle-même ne pourrait fournir.

Les produits des cristalleries belges se livrent au commerce de 15 à 25 p. % au-dessous des prix des fabriques françaises, pour les articles courans. Paris conserve le sceptre du luxe et du goût. Toutefois Namur mérite d'être cité pour la blancheur de ses cristaux et la pureté de ses formes.

La France et l'Angleterre exploitaient seules les petites tailles sur cristaux; M. Cappellemans de Bruxelles a fait venir, en 1816, des ouvriers anglais et français experts en cette partie. Il monta ensuite un atelier où il admit de jeunes orphelins belges qui furent entretenus et instruits dans l'établissement. Ces élèves, en s'exerçant à la taille des cristaux sous des maîtres habiles, devinrent eux-mêmes au bout de quelques années d'excellens ouvriers; ce sont eux qui nous procurent aujourd'hui ces admirables tailles répandues dans toutes les classes, et qui ont rendu facile la formation d'ateliers du même genre à Namur, au Val-St-Lambert, et chez M. Voglet à Bruxelles.

Le district de Charleroi est en Belgique le centre de la production de la verrerie. Il s'y trouve des familles qui comptent trois siècles d'existence bien établie dans l'exercice de cette profession. Celle de M. Dedorlodot est du nombre. Toutefois son développement ne date que de 1812. Depuis cette époque seulement, on y a commencé la fabrication du *verre-blanc*, et M. Drion est celui à qui elle est due. Cette fabrication, qui paraît aujourd'hui fort simple, n'a pourtant réussi qu'après de nombreux essais. M. Drion a encore, le premier, fabriqué des verres de couleur, tels que des verres bleus, rouges et jaunes; la fabrication des verres de couleur ne date que de trois ans, et déjà elle est dans son plein développement.

M. Dedorlodot, devenu le directeur d'une société anonyme qui s'est portée l'acquéreur de son établissement, se proposait, à la fin de 1836, d'utiliser les capitaux de cette compagnie en introduisant à Charleroi la fabrication du cristal et du demi-cristal.

Un industriel a obtenu, en 1836, la croix de l'ordre Léopold pour plusieurs améliorations importantes apportées dans le cours des dernières années à la fabrication du verre, et déjà ses produits lui avaient valu, à l'exposition de 1835, la médaille d'or. Cet industriel est M. Houtart-Cossée, par qui la compagnie anonyme des verreries de Mariemont a été fondée en 1828.

La chambre de commerce et des fabriques de Charleroi, la commission provinciale d'examen et la députation des États, se sont plu à signaler les services rendus par M. Houtart à l'industrie qu'il exerce.

Le 9 juillet 1830 et le 20 octobre 1832, des brevets lui ont été délivrés pour les perfectionnemens ci-après : 1° Le *chauffage au charbon.* M. Houtart-Cossée a substitué la houille au bois dans le chauffage des fourneaux; et quatre de ces fourneaux, à l'usage d'une verrerie, sont remplacés par un seul qui est continu. Dans les anciens fours, les verres exigent une recuisson de cinq à six jours; dans le nouveau quatre heures suffisent; 2° *L'étendage.* Cette opération se fait, dans les anciens établissemens, sur pierres fixes; M. Houtart fait son étendage sur pierres mobiles, et par ce moyen il évite les raies, les griffes et la perte du lustre qui dégradent généralement les verres à vitres. 3° *Le changement de position du verre dans les fours.* M. Houtart pose les verres à plat et non verticalement comme dans l'ancien système, ce qui permet de les obtenir toujours droits, plans et unis. Pour ces trois inventions, M. Houtart-Cossée a obtenu des brevets sous la dénomination *d'étendage au charbon sur pierres mobiles et four continu.*

« Indépendamment de ces découvertes, qui ont contribué aux pro-
» grès de cette industrie, M. Houtart, dit la chambre de commerce
» de Charleroi, est parvenu à fabriquer le verre vert ou commun,

» sans employer les cendres de bois, et à remplacer le grésil par des » crasses de verres en les faisant calciner et passer à l'eau, économie » importante, qui a permis de baisser les prix de 25 à 30 p. %. C'est » aussi lui qui a commencé, en 1832, la fabrication des tuiles ou » pannes de verre, industrie toute nouvelle, utilisant le verre de » rebut qui était une perte pour les fabricans, et procure au seul éta- » blissement de Haine-St-Pierre, dont il est directeur, un placement » d'environ 1 million de pieds carrés par année [1]. Ces différens chan- » gemens dans la fabrication des matières ont été adoptés par tous » les maîtres de verreries, immédiatement après leur découverte. »

La commission provinciale a reconnu que la verrerie de Mariemont est la première du Hainaut. La députation des États a déclaré que toujours cet industriel était à la tête du progrès, et que la prospérité dont jouit la verrerie est due, en partie, aux perfectionnemens et aux économies qu'il y a introduits.

On aura une idée du nouvel élan donné à la fabrication du verre dans ces dernières années, quand on saura que dans le district de Charleroi le nombre des verreries, qui n'était que de 10 en 1823, était déjà de 23 en 1826, puis de 32 en 1833; enfin de 37 en 1836, et qu'il s'en construisait encore de manière à en porter le nombre très-prochainement à 42 ou 43.

Pour la fabrication du verre en Belgique, les industriels ont dans la main-d'œuvre et le combustible un avantage que les pays voisins peuvent difficilement lui disputer. Toutefois, il est peut-être à regretter qu'il faille encore aujourd'hui tirer de France les tubes et les divers appareils de chimie, d'Allemagne ou de France les fioles de médecine. Dans la fabrication des verres de couleur, nos fabricans avouent qu'il leur reste des progrès à faire pour les couleurs rouges et jaunes.

[1] Ces pannes se trouvent déjà répandues en Hollande et en Allemagne; elles présentent une grande économie pour l'éclairage des greniers et des mansardes. La panne de verre s'intercale entre celles de terre, et dispense des frais de châssis; la grêle, quelque violente qu'elle soit, ne peut la briser.

PLUSIEURS AUTRES AMÉLIORATIONS INDUSTRIELLES.

Nous avons présenté jusqu'ici les découvertes qui se rattachent aux industries les plus importantes, ou qui ont introduit les changemens les plus notables dans les procédés de fabrication; celles encore qui, par leur singularité, ont le plus vivement excité l'attention des contemporains. Nous allons maintenant parcourir rapidement et en résumé d'autres perfectionnemens dont les résultats sont en général moins aperçus. Nous pourrons encore nommer un grand nombre de belges qui ont contribué à les naturaliser.

PRÉPARATION DES CUIRS.

Citons d'abord la préparation des cuirs. Les cuirs tannés ont été rendus imperméables et plus souples. A ceux qu'on destinait aux harnachemens et aux équipemens militaires, on a donné un brillant vernis sans rien enlever à leur solidité. Le temps du tannage a été abrégé. La chimie a dirigé le mégissier et le chamoiseur dans leurs opérations. Les basanes ont été fendues par un procédé mécanique de manière qu'une peau d'agneau en fait deux; le même mode a été appliqué aux peaux de buffle; la fabrication du maroquin n'a plus été l'apanage exclusif du Levant; ajoutons encore que les toiles cirées ont reçu un éclat inattendu de l'application des couleurs les plus vives et des dessins les plus variés.

Les premiers progrès du tannage datent de 1788 à 1789. C'est à François et Liévin Bauwens qu'ils sont dus. Les peaux de veau qui exigeaient autrefois six et huit mois de préparation, purent être livrées en six semaines au commerce; et au moyen de cette amélioration, ces deux industriels furent à même de fournir leurs produits aux Anglais eux-mêmes en acquittant un droit de 30 p. %. M. Jorez et M. Helinck-Janssens ont rivalisé pour la fabrication des cuirs vernis et des toiles cirées; Muller d'Echternach, Delhaye Ladrière de Peru-

welz, Ithier-Spinau d'Etterbeck, ont concouru pour la bonne préparation des basanes et l'importation de la fabrication des maroquins. M. Ithier-Spinau nous a dotés des premières basanes fendues. C'est dans les prisons de Vilvorde et sous la direction de M. Reymaekers que les peaux de buffle ont été divisées; enfin la maison Malacors, dirigée aujourd'hui par M. Mésange de Stavelot, doit une fortune immense à la qualité de ses cuirs imperméables.

M. Ambroise Bauchau de Namur, a introduit dans la tannerie un changement de détail. Au lieu d'exposer les peaux à la fumée du tan pour les mettre en fermentation, il les abandonne à la fermentation spontanée dans des caves, et les ouvriers ne sont plus incommodés par la fumée. Lorsque les pores sont ouverts par la fermentation, il met les peaux dans une dissolution de tanin préparé avec le résidu des écorces qui proviennent des fosses.

FABRICATION DES CORDAGES.

La fabrication des cordages pour l'exploitation des mines de houille et de la marine est importante en Belgique. Nous avons à mentionner deux tentatives d'amélioration qui s'y rapportent. La première est l'introduction, vers l'année 1829, du procédé mécanique connu sous le nom de *patent-rope* en Angleterre; on le doit à M. James Hall Greive qui habite Hornu. M. Vandensteen de Termonde, l'emploie également. La seconde amélioration est celle des cordes et cordages fabriqués avec le chanvre d'aloès. En 1819, 30,000 livres de cette espèce de chanvre ont été importées par MM. Decock frères de Gand, et travaillées à Hamme. L'essai fut abandonné. Quelques années plus tard, MM. Vlies et C^ie^ ont repris cette fabrication, et ont constitué pour son exploitation une compagnie au capital d'un million de francs. Il résulte de plusieurs renseignemens recueillis que le mérite de cette dernière amélioration rencontre encore de nombreux incrédules. On réclame en faveur du chanvre récolté et manipulé en Belgique, une grande supériorité de qualité.

ORFÉVRERIE.

M. Defuisseau de Mons a introduit dans l'orfévrerie un procédé mécanique, l'estampage, qui économise la main-d'œuvre et la matière; ce procédé s'applique aux objets d'un grand débit, et dont les modèles ne doivent subir aucun changement; les ornemens d'église et l'argenterie de table sont de ce nombre.

On a annoncé à la fin de 1836 qu'une machine pour fabriquer les couverts d'argent venait d'être inventée par M. J. Allard de Bruxelles; qu'elle l'emportait sur les procédés dont on s'était servi jusqu'ici, en ce qu'elle permettait à deux ouvriers de fabriquer douze couverts en une journée, etc.; rien ne garantit encore l'exactitude de ce fait, qui au fond peut n'être qu'une nouvelle application de l'estampage.

TULLE DE COTON.

M. Davreux aîné, de Bouillon, a monté depuis 1834 une fabrique où le tulle de coton se tisse par des métiers à rotation; mais il avait été précédé plusieurs années auparavant par M. Ensor, qui a établi à Gand, dans les dernières années du royaume des Pays-Bas, une fabrique montée d'après les mêmes procédés, et a depuis transporté son industrie en Hollande.

COUTELLERIE.

M. Arnould Raymond possède à Namur la fabrique de coutellerie la plus importante du pays; il a monté depuis douze ans dans son établissement une machine à vapeur au moyen de laquelle il donne le polissage à ses produits; il est jusqu'ici le seul qui fasse usage de cette méthode. Le mérite principal de M. Arnould Raymond est d'avoir, à force d'activité et d'économie, opéré de fortes réductions dans le prix de ses produits, et de pouvoir de cette façon soutenir la concurrence étrangère et se jouer en quelque sorte des barrières de douane que lui opposent les pays voisins. Ce mérite, d'ailleurs, il le

partage en partie avec MM. Laderier, autres fabricans de Namur, qui ont également su se faire un nom dans cette fabrication.

TAPIS.

La fabrique de tapis de haute-lice, qui, pendant plusieurs siècles a brillé en Belgique, avait presque complétement disparu à la fin du siècle dernier. Des établissemens importans où ces beaux ouvrages se travaillaient à Gand et à Bruxelles, étaient fermés. MM. Piat-Lefebvre et fils entreprirent de relever à Tournay cette industrie; et ils y parvinrent.

Le commencement de leur fabrication date de l'année 1781. Ils obtinrent presque aussitôt l'appui de la famille impériale d'Autriche. En 1784, le gouvernement éleva les droits d'entrée sur les tapis étrangers de 10 à 25 p. %, indépendamment des droits de convoi et de tonlieu; en 1786, 1,200 ouvriers étaient occupés par eux. On rapporte, pour prouver jusqu'où allait pour ces fabricans la sollicitude des princes qui gouvernaient alors la Belgique, qu'un des plus jolis dessins de tapis de pied, encore aujourd'hui usité, est de la composition d'un archiduc; et que souvent Marie-Christine arrivait inattendue pour suivre de ses yeux la marche intérieure de cet établissement. Sous l'empire, cette fabrique s'accrut puissamment. On fit non-seulement des moquettes, mais encore des tapis en savonnerie.

M. Lecocq, dans son *Coup d'œil sur la statistique commerciale de l'arrondissement de Tournay,* s'exprime ainsi sur cette fabrique : « Son organisation intérieure est un chef-d'œuvre que nous pouvons » présenter comme modèle aux plus vastes établissemens; » et il entre à ce sujet dans de nombreux détails qui montrent toute la force de conception industrielle de ceux qui la dirigeaient à cette époque. Lors de l'exposition de 1806, ils entrèrent en concours avec les fabriques de France les plus renommées, et ils remportèrent la médaille d'or. Le jury leur consacra la mention suivante : « Tapis fabriqués » solidement et remarquables par la perfection du dessin. Ils ont

» introduit dans leurs ateliers une méthode et une division de travail » qui permettent de baisser les prix sans baisser les qualités. » On a compté jusqu'à trois mille ouvriers employés dans cette fabrique actuellement dirigée par MM. Schumaker et Overman. Depuis l'année 1836, elle a été constituée en société anonyme, et tout annonce qu'elle prendra bientôt une activité nouvelle. Depuis trois ou quatre ans, une fabrication de tapis en poils de vache a été importée à Anvers. Ces sortes de tapis fournissent, dit-on, autant de chaleur que les tapis de laine, et sont à meilleur marché. Il en a été produit à l'exposition de 1835, par M^me^ veuve Jacques, d'Anvers, que le jury a favorablement accueillis.

PARQUETERIE.

MM. Couvert et Lucas, menuisiers parqueteurs à Bruxelles, ont poussé l'art de la parqueterie à un point qu'aucun pays voisin n'a pu encore atteindre; ils font usage de procédés mécaniques pour débiter les bois qu'ils travaillent. Un nommé Sackman, aujourd'hui dans un hospice de bienfaisance de Liége, peut être pour cette industrie, placé sur la même ligne sinon plus haut qu'eux; car c'est par lui qu'ont été confectionnés les parquets si justement célèbres de Tervueren.

CHAPELLERIE.

Dans la chapellerie, les tissus végétaux ont remplacé les substances animales. L'introduction des chapeaux de soie en Belgique ne date que de ces dernières années. M. J. E. Pottier, de Bruxelles, et avant lui M. Jacquot, également de Bruxelles, ont donné en Belgique l'exemple de ce mode de fabrication.

RUBANNERIE.

M. De Poorter aîné, fabricant de rubans à Bruxelles, mérite une place distinguée dans la liste des industriels qui inventent ou perfec-

tionnent et savent résister à la concurrence étrangère. Il a monté en Belgique la seule fabrique de lacets que le pays possède, et y a adapté le plus ingénieux mécanisme. Il a augmenté le nombre de lames du vieux métier à la barre et en a tiré presqu'autant de ressources que du métier à la Jacquard. Enfin il le dispute aux Allemands pour la fabrication des rubans de fil et coton, de même que ceux-ci avaient commencé par le disputer à la ville d'Ypres pour la fabrication des rubans de fil. Il est parvenu à mêler le fil de lin et la soie de manière à faire illusion. L'établissement de M. De Poorter, qui n'existe à Bruxelles que depuis 1827, est déjà la manufacture la plus considérable que la ville possède; sept cents ouvriers y sont continuellement employés.

PASSEMENTERIE.

La passementerie fine est redevable à M. Vander Hecht fils d'une conquête qu'elle a faite sur la France. Jusqu'en 1825, les matières premières, c'est-à-dire les traits, bouillons et fils d'or et d'argent venaient de Lyon, qui en fournissait à toute l'Europe. M. Vander Hecht alla en France faire son apprentissage de tireur d'or; il importa en Belgique les procédés des Lyonnais, forma des élèves dans ses ateliers; et les produits de sa fabrique marchent aujourd'hui de pair avec ceux de France, tant pour le prix que pour le brillant, l'éclat et la solidité de la dorure.

Dans la passementerie d'or et d'argent, M. Grossé de Gand, est à citer.

CAOUT-CHOUC.

M. Meeus-Vandermaelen a importé en Belgique la fabrication des tissus élastiques de caout-chouc, dit gomme élastique; l'utilité en est incontestable déjà dans les ceintures, corsets, bretelles, jarretières, etc., et on la croit généralement susceptible d'une extension beaucoup plus grande. Il a fallu inventer des machines et des procédés pour presser la gomme, la découper en lanière, réduire les lanières en fils plus minces et d'uniforme grosseur, pour faire

perdre à ce fil son élasticité, pour le revêtir ensuite de coton et de soie et le tisser comme un fil ordinaire, enfin pour lui rendre dans une certaine proportion l'élasticité qui est sa propriété naturelle. Tous ces obstacles ne pouvaient manquer d'être vaincus par le génie inventif de l'époque. Cette importation a valu à la société qui l'exploite une médaille d'or à l'exposition de 1835.

PAPIERS PEINTS.

Il faut signaler encore les progrès qu'ont faits les papiers peints, tant pour la richesse des ornemens dans certains cas que pour le bas prix dans d'autres. Cette fabrication a d'abord profité de l'amélioration introduite dans la fabrication du papier blanc par le moyen de la mécanique continue, et ensuite, pour ses couleurs, des perfectionnemens obtenus dans la fabrication des produits chimiques. Elle a donné plus d'élégance à ses dessins, plus de solidité à ses applications; les ouvriers, devenus plus habiles, se sont contentés pour salaire d'un prix moins élevé. MM. Vangelder-Parys, de Bruxelles, et Everaerts frères, de Louvain, se sont placés en tête de cette branche d'industrie.

INSTRUMENS DE MUSIQUE.

La perfection des divers instrumens de musique n'a pas cessé de suivre le développement du goût musical en Belgique. Sous l'empire, P. J. Tuerlinck de Malines, simple tourneur, parvint sans aucune instruction à porter la fabrication des instrumens de musique à un point très-élevé de perfection; il améliora la contre-basse en lui donnant deux tons de plus et en diminuant son volume. M. Dupré, à Tournay, a inventé le tuba.

Mais quand bien même nous n'aurions jamais possédé d'autres artistes en ce genre, un seul, M. C. S. Sax, de Bruxelles, suffirait pour donner à la Belgique la supériorité dans la fabrication des instrumens.

Le jury d'examen, dans son rapport sur l'exposition de 1835, donne les détails qui suivent à ce sujet :

« L'établissement de M. Sax, créé en 1816, est, dans son genre, » sans rival en Europe. On y trouve rassemblées des branches d'in- » dustrie qui, dans les autres pays, occupent plusieurs fabriques » différentes. Il n'est aucune partie de la construction des instrumens » de musique qui n'y soit exécutée. Le bois, le cuivre, l'argent, » entrent bruts dans ses ateliers et en sortent façonnés en instrumens » de toutes les espèces.

» M. Sax expédie ses produits dans les diverses contrées de l'Eu- » rope; il a des dépôts à Paris et dans d'autres villes de France, » ainsi qu'à Francfort, Cologne, Londres et Lisbonne. Il emploie » ordinairement une centaine d'ouvriers, tous belges et ses élèves. » Il travaille dans ce moment à établir des relations avec le Levant. » Il fait construire, pour donner plus d'extension encore à sa fabri- » que de nouveaux et vastes ateliers.

» La plupart des instrumens que fabrique M. Sax ont été perfec- » tionnés par lui; les brevets qu'il a obtenus en font foi. Tous sont » confectionnés avec un soin, une précision, une élégance qui ne » laissent rien à désirer. » On peut dire de M. Sax, qu'il a agrandi le domaine de l'harmonie par l'invention de ses cors omnitoniques; ses perfectionnemens ont en outre porté sur les clarinettes.

Le jury lui décerna alors une médaille; et depuis, au mois d'octobre 1836, le roi lui a accordé la croix de l'ordre Léopold.

M. Lichtenthal a introduit le piano-viole, dont les sons sont si graves et si majestueux; la fabrique des pianos à queue a été naturalisée en Belgique par les soins de MM. Groetars, Hoberechts et Lichtenthal.

LITHOGRAPHIE.

Un art tout nouveau est sorti du produit des carrières; c'est la lithographie, qui est destinée à faire pénétrer le goût du dessin et de la gravure jusqu'aux extrémités sociales, et à multiplier les communications industrielles de toute espèce par le bon marché avec lequel tous les plans se retracent et les idées en quelque sorte

peuvent se traduire. La lithographie fut découverte à Munich, en 1799, par M. Senefelder ; elle s'annonça en France par des essais malheureux de 1806 à 1808, et ne s'y fixa définitivement qu'en 1816, grâce aux efforts de M. de Lasteyrie qui était allé étudier lui-même cet art en Allemagne. Elle parut en Belgique en 1818. MM. Jobard et Van Burggraeff d'abord, et M. Goubauld ensuite, s'occupèrent de cette amélioration. M. Dewasme arriva en 1822. On leur doit une foule de publications d'art, qui ont popularisé à l'étranger les noms de plusieurs artistes belges, surtout ceux de Madou, et de Lauters. D'ailleurs rien de plus simple que les procédés par lesquels on est parvenu à tirer parti de la lithographie; la presse, l'encre, le crayon, les acides sont, à peu de chose près, ce qu'ils étaient dans le principe. M. Dewasme croit pouvoir attribuer la netteté d'exécution de la plupart de ses publications au soin qu'il prend de faire chauffer la pierre avant le dessin, pour prévenir l'humidité à laquelle les pierres sont fort sensibles. Les pierres lithographiques ne sont pas un produit indigène; on les tire exclusivement des environs de Munich.

INSTRUMENS DE CHIRURGIE.

M. F. Bonneels est au nombre des industriels que le Roi a nommés chevaliers de son ordre, par son arrêté d'octobre 1836. Il est fabricant d'instrumens de chirurgie à Bruxelles, et en a perfectionné plusieurs. Les services rendus à l'industrie non-seulement par M. François Bonneels, mais par son père, se trouvent établis dans le passage suivant du rapport du jury d'examen sur l'exposition de 1835 :

« Ce fut M. François Jean Bonneels, de Termonde, qui érigea le » premier établissement destiné à la fabrication des instrumens de » chirurgie; il était allé étudier les principes de son art dans les » meilleurs ateliers de Paris. Le gouvernement autrichien appela » M. Bonneels à Bruxelles en 1787, pour l'attacher à l'université » nouvellement transférée de Louvain dans cette capitale.

» M. François Jean Bonneels eut son fils pour successeur; c'est à » ce dernier qu'est principalement dû le degré de perfection auquel » est parvenue en Belgique la confection des instrumens de chirurgie. » Cet habile fabricant n'a cessé, depuis vingt années qu'il dirige les » ateliers créés par son père, de marcher de progrès en progrès. » Non-seulement il s'approprie et exécute sur-le-champ les inven- » tions de l'industrie étrangère, mais plus d'une fois il y a apporté » des améliorations, fruits de ses propres études. Tous les ouvriers » qu'il emploie sont belges et formés par lui. »

Parmi les produits exposés par M. Bonneels en 1835, et qui lui valurent alors la médaille d'or, on a remarqué la couronne à trépan perfectionnée par lui, et la collection des instrumens pour le traitement des maladies d'yeux. Il a été le premier à exécuter dans le pays les appareils propres au redressement des déviations de la colonne vertébrale.

Après M. Bonneels, un autre constructeur d'instrumens, M. P. J. Despy, à Bruxelles, est parvenu à acquérir dans le même art quelque célébrité.

CONCLUSION.

Nous venons d'énumérer les découvertes et perfectionnemens qui ont depuis cinquante ans agrandi ou amélioré le domaine des arts industriels; je le sens, quels qu'aient été mes efforts, le tableau que j'ai tracé n'est pas complet; mais il fallait que quelqu'un ouvrît la voie; il fallait pénétrer au milieu de cette masse de faits pour en saisir au moins les principaux. C'est un exemple que j'ai voulu donner. Si l'on juge que, pour recueillir ces détails épars, pour interroger les souvenirs confus d'un grand nombre d'industriels, un peu de courage fut nécessaire, je ne cherche à m'en prévaloir que comme d'un titre à l'indulgence.

C'est pour moi d'ailleurs une satisfaction que d'avoir été auprès de cette élite d'hommes laborieux et entreprenans l'organe de l'estime publique, et d'avoir pu l'être en présence d'une assemblée que son dévouement à la science et à la gloire du pays met si bien à même de me comprendre. Je n'ai pu sans éprouver le sentiment d'une joie sincère, inscrire parmi les hommes utiles tant de noms belges, qui plus tard peut-être eussent été oubliés ou méconnus. Hommes utiles! il n'est pas désormais de plus beau titre. C'est surtout pour eux que les pages de l'histoire doivent maintenant s'ouvrir, car c'est par eux que commence la grande époque de travail et de bien-être qui embrassera bientôt le monde entier.

Ici nous pourrions borner notre tâche, mais une conclusion manque. De toutes ces découvertes, de tous ces perfectionnemens, de tous ces efforts de l'industrie quel est aujourd'hui le résultat pour la Belgique? Je me hâte de répondre : il est tel que tout homme aimant ce pays peut s'en réjouir.

Les manufacturiers belges se transmettent de père en fils un esprit

de prudence et d'économie dont ils puisent le principe dans les nombreuses révolutions politiques de leur histoire. Sur une terre tant de fois foulée par la guerre et la conquête, ils se tiennent toujours en garde. Ainsi les événemens de 1830, quelqu'inattendus qu'ils parussent au plus grand nombre, ne les prirent cependant pas tout-à-fait au dépourvu. Le commerce et l'industrie de ce pays souffrirent; mais ils souffrirent moins qu'ailleurs de la tempête. La révolution une fois faite, on commença à s'interroger avec inquiétude sur l'avenir; on entrait dans un ordre de choses tout nouveau, sans analogie avec le passé : à la période autrichienne avait succédé la période impériale; la période hollandaise avait suivi celle de l'empire. Quelque pénible qu'ait été pour l'industrie chacune de ces transitions, du moins pouvait-on dire qu'à ces diverses époques une nation de consommateurs en était venue remplacer une autre, et qu'il ne restait aux producteurs belges qu'à étudier les goûts des nouveaux associés que la politique leur apportait. Après 1830, on ne vit rien de pareil; les ressources du commerce, les débouchés de l'industrie s'étaient fermés; comment parvenir de sitôt à les rouvrir? Pour consommer tout ce que l'industrie arrache à la terre ou produit sans son concours, il ne fallait donc plus compter que sur soi-même! On s'inquiéta; l'indépendance du pays dans ce moment parut un problème. On se demanda si le bien-être devait être sacrifié à la liberté, ou la liberté au bien-être, car pour la Belgique isolée, ces deux biens semblaient inconciliables. Par quel miracle la conciliation s'est-elle faite? Le miracle, s'il en est, se cache sous un ordre de faits naturels qui se déroulent paisiblement, et que peu de mots expliquent : la liberté du travail est laissée au peuple belge.

Que les Belges suivent donc leurs destinées, et surtout qu'ils se persuadent qu'avec l'indépendance c'est aussi le bien-être qu'ils ont conquis. Ils marchent immédiatement après l'Angleterre dans la voie des découvertes et des progrès; ils occupent depuis long-temps la première place industrielle sur le continent. Les savans et les écrivains le répètent, tous les manufacturiers étrangers le prouvent en

repoussant de leurs marchés les produits belges, ou en les faisant frapper de droits élevés.

Dans un ouvrage spécialement consacré à l'industrie française, M. Stéphane-Flachat a écrit naguères : « On sait que la Belgique et » l'Angleterre nous dépassent de loin dans l'exploitation des mines et » dans le traitement des métaux. » Là est la base du succès. Il y a peu de temps un autre écrivain de la même nation a dit : « Si en dix ans » la Belgique a pu atteindre l'industrie anglaise qui cependant ne » stationnait pas, pourquoi dans le même délai ne rattraperions-» nous pas l'industrie belge? » Lorsqu'en France on veut donner une idée de fabricans industrieux, ce sont les belges que l'on cite. Lors de l'enquête en France, M. Clément Desormes, professeur de chimie, s'exprimait ainsi : « Je viens de Belgique, où j'ai passé huit » jours avec M. Cockerill, fabricant renommé de ce pays, et qui est » habitué à la recherche et à l'étude des procédés étrangers. Une » industrie nouvelle s'établit-elle en Angleterre, M. Cockerill s'y » transporte, et après quelques mois d'étude, il en rapporte des » renseignemens assez précis, une connaissance assez profonde de » la matière pour n'avoir plus qu'à monter les machines et à fabri-» quer. » Retenons bien tous ces témoignages; mais retenons bien aussi cette vérité : si les Belges savent honorer la mémoire de ceux de leurs concitoyens qui ont porté leur pays à cette hauteur, ils sauront aussi s'y maintenir; car les hommes que l'on admire, on éprouve le besoin de les imiter.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
Avertissement	3
Exposition	5
Situation de l'industrie sous l'administration autrichienne. — 1re époque	7
2e époque	10
3e époque	16
Réunion à la France	20
Arts mécaniques. — Machines à vapeur	29
Bateaux à vapeur	38
Voitures à vapeur	40
Chemins de fer. — Routes à rainures	42
Constructions de machines, outils et instrumens divers	49
Ateliers du Phénix à Gand	57
Ateliers de Seraing	59
Filature du coton à la mécanique	67
Tissage mécanique	78
Impressions sur coton	80
Fabrication du drap	88
Laines peignées	95
Filage du lin. — Fabrication de la toile	96
Batistes	103
Fil à coudre	*Ib.*
Fabrication de la soierie	104
Impressions sur étoffes de soie	107
Imprimerie et fonderie de caractères	*Ib.*
Papeterie	110
Puits forés ou artésiens	112
Horlogerie	114
Exploitation des charbonnages	116
Métaux. — Préparation du fer	121
Acier	131

Pages.

Tôles 132
Fer-blanc 133
Mise en œuvre du fer. — Fil de fer, clouterie, poêlerie, câbles 134
Fabrique d'armes. 135
Fonderie de canons à Liége 139
Zinc. 142
Minérai de plomb, ou alquifoux 143
Arts chimiques 144
Fabrication des produits chimiques. — Acides minéraux . . . . . *Ib.*
Teinture 153
Raffineries de sucre 156
Sucre de betterave 159
Distillation. 160
Brasseries 162
Gaz hydrogène carburé.—Éclairage. — Ballons 163
Faïence, porcelaine, terre de pipe 167
Cristallerie, verrerie 169
Plusieurs autres améliorations industrielles. 175
Préparation des cuirs . . . . . *Ib.*
Fabrication des cordages 176
Orfévrerie. 177
Tulle de coton . . . . . *Ib.*
Coutellerie. . . . . *Ib.*
Tapis 178
Parqueterie 179
Chapellerie . . . . . *Ib.*
Rubannerie . . . . . *Ib.*
Passementerie. 180
Caout-chouc . . . . . *Ib.*
Papiers peints. 181
Instrumens de musique. . . . . *Ib.*
Lithographie 182
Instrumens de chirurgie 183
Conclusion. 185

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

OBSERVATIONS ANATOMIQUES

ET PHYSIOLOGIQUES

SUR LES

APPAREILS SANGUINS ET RESPIRATOIRES

DES

BATRACIENS ANOURES,

PAR

M. LAMBOTTE,

Docteur en Sciences Naturelles et Conservateur des Préparations Zootomiques de l'Université de Liége.

MÉMOIRE COURONNÉ LE 8 MAI 1837,

EN RÉPONSE A LA QUESTION :

DÉTERMINER LES MODIFICATIONS QUE SUBISSENT LES APPAREILS SANGUINS ET RESPIRATOIRES DANS LES MÉTAMORPHOSES DES BATRACIENS ANOURES.

AVANT-PROPOS.

Non verbis, sed factis.

Le mémoire que j'ai l'honneur de soumettre au jugement de l'académie, est le résultat de nombreuses recherches que j'ai faites sur les appareils de la respiration et de la circulation dans les batraciens anoures, aux diverses époques de leur vie.

Loin d'avoir la prétention que ce travail ne laisse rien à désirer, l'auteur ne se dissimule pas qu'un jeune homme qui fait le premier pas dans l'étude de l'anatomie, a pu laisser bien des lacunes; cependant il espère que l'académie lui saura gré d'avoir cherché à résoudre la question proposée autant que ses moyens le lui permettaient, et qu'elle voudra bien accueillir avec quelqu'indulgence un premier essai.

Les observations rapportées ci-dessous ont été faites sur plusieurs espèces de grenouilles et de crapauds, et notamment sur les espèces: *Rana esculenta, temporaria, bufo, arborea;* mais toutes ces espèces m'ont conduit à des résultats presqu'identiques. J'ai aussi eu l'occa-

sion d'étudier quelques têtards de *pipa*, ainsi que l'animal à l'état parfait; cependant, n'ayant pu faire des recherches assez suivies, ni sur des larves assez jeunes, je rejetterai à la fin de mon mémoire ce que j'ai remarqué sur ce genre.

Dans les espèces indigènes que j'ai examinées, j'ai suivi le développement des organes respiratoires et sanguins depuis la sortie de l'œuf jusqu'à la métamorphose en animal parfait; n'étant pas familiarisé avec les recherches microscopiques, je n'ai pu observer ces organes avant la naissance.

Quant à la distribution de mon travail, j'ai d'abord décrit l'état des appareils dont il s'agit, à l'époque de la naissance; ensuite j'ai comparé succinctement ces appareils avec ceux des autres animaux, et enfin j'ai passé aux changemens qui amènent l'état qui doit persister pendant toute la vie.

OBSERVATIONS ANATOMIQUES

ET PHYSIOLOGIQUES

SUR

LES APPAREILS SANGUINS ET RESPIRATOIRES

DES BATRACIENS ANOURES.

ÉTAT DES APPAREILS RESPIRATOIRES ET SANGUINS A LA NAISSANCE.

CONSIDÉRATIONS ANATOMIQUES.

A. APPAREILS RESPIRATOIRES.

Les organes que je regarde comme servant à la respiration du jeune têtard, sont : l'appareil branchial, le péritoine, les sacs pulmonaires et la peau.

a. *Appareils de la respiration branchiale et péritonéale.*

Dans le têtard des grenouilles et des crapauds, l'appareil branchial consiste en quatre paires de feuillets branchiaux soutenus par

autant d'arcs cartilagineux. Ces feuillets sont placés aux deux côtés du cou, derrière les rudimens du maxillaire inférieur et sont renfermés dans une cavité qui possède une issue au dehors.

Le cœur et l'artère qui en naît (*fig.* 6), séparent les feuillets du côté droit de ceux du côté gauche. Au bord inférieur de l'arc cartilagineux qui soutient chaque feuillet (*fig.* 9), se trouvent deux troncs artériels; l'un vient du cœur (*a*) et porte le sang à la branchie, l'autre (*b*) naît de celle-ci et porte le sang aux organes auxquels il est destiné. Du bord inférieur de ces artères naissent des rameaux qui donnent des ramuscules peu nombreux; ce sont ces derniers qui forment les franges branchiales; le nombre de ces branches vasculaires varie selon les branchies : il y en a de 25-40 aux trois premières, et seulement de 12-15 à la quatrième.

Les branchies sont encore fort rudimentaires et semblent ne former que deux tubercules placés des deux côtés du cou; on ne reconnaît leur division en feuillets qu'en les étalant avec un pinceau; le quatrième feuillet est si petit qu'on le voit difficilement à cette époque.

Des arcs cartilagineux servent à soutenir les branchies comme les arcs branchiaux des poissons [1].

Les arcs branchiaux [2] sont ici des prolongemens de l'hyoïde. Ce dernier est une petite plaque cartilagineuse un peu concave en dedans, convexe en dehors, située au plancher de la fosse orale; à son bord antérieur il présente une petite échancrure en rapport avec la langue rudimentaire; de chaque côté de cette échancrure naît une apophyse qui se porte transversalement en dehors. Cette apophyse présente, à son extrémité libre, une petite facette destinée à l'articulation avec la mâchoire inférieure rudimentaire. Au bord postérieur

[1] M. Martin-St-Ange a donné de l'appareil des arcs branchiaux, une description détaillée, accompagnée de planches (*Recherches anatomiques et physiologiques sur les organes transitoires et la métamorphose des batraciens*, avec 10 planches. *Annal. des sc. naturelles*, 1831, tom. XXIV, pag. 366). Aussi je ne m'étendrai pas beaucoup sur ce sujet.

[2] Martin-St-Ange, *loc. cit.*, pl. 25.

de l'hyoïde, à la ligne médiane, on trouve aussi une échancrure qui doit recevoir plus tard le larynx. Des deux côtés de cette échancrure, les arcs branchiaux (branches hyoïdes) naissent du corps de l'hyoïde; ils se dirigent d'avant en arrière, en dehors et un peu en bas, en décrivant une courbe légère dont la concavité est en haut; ces arcs sont réunis ensemble à leur extrémité libre.

Entre le maxillaire inférieur et la première branche hyoïde, ainsi qu'entre chacune des quatre branches hyoïdes, se trouvent les fentes branchiales au nombre de quatre de chaque côté. Les faces des branches cartilagineuses qui sont en dedans des fentes, sont garnies de petits tubercules mousses, comparables aux pointes coniques des arcs branchiaux des poissons; mais ici les fentes branchiales ne peuvent pas être entièrement fermées par l'engrènement des tubercules entre eux, et même, à la première fente, ces tubercules n'existent pas.

Plusieurs muscles sont destinés à mouvoir les branches hyoïdes et les branchies; les uns sont transitoires, les autres doivent persister pendant toute la vie, mais à l'époque dont il s'agit ici, ils sont peu développés.

Les muscles transitoires sont au nombre de trois : deux ont pour fonction d'ouvrir les fentes branchiales, le troisième est l'antagoniste des précédens et ferme les fentes branchiales. Les premiers sont attachés d'un côté à la partie inférieure de l'orbite, de l'autre à l'hyoïde au devant de l'apophyse latérale dont nous avons parlé plus haut : en se contractant, ils font monter la partie antérieure de l'hyoïde, tandis que, par un mouvement de bascule, la partie postérieure aux apophyses articulaires descend, et les fentes branchiales s'ouvrent. Le troisième muscle est placé transversalement sous l'hyoïde, derrière les apophyses sus-mentionnées; par sa contraction, il repousse dans la fosse orale, la partie postérieure de l'hyoïde, et conséquemment les fentes branchiales se resserrent.

La cavité qui renferme les branchies communique avec la fosse orale par les fentes branchiales; en outre, elle communique avec le dehors par un petit canal placé à la ligne médiane, et qui s'ouvre

à l'extérieur par une petite fissure de forme semilunaire (*fig.* 1). En avant, cette cavité arrive jusqu'aux premières fentes branchiales de chaque côté, et, au milieu, jusqu'à la partie antérieure du cœur, limitée à peu près comme le montre la *fig.* 7. En arrière, elle se prolonge dans l'abdomen, entre les viscères qui y sont contenus; à l'endroit où la cavité abdominale commence, c'est-à-dire, un peu derrière le cœur, la cavité est traversée par un tronc veineux considérable qui se jette dans le foie. C'est entre cette veine et le cœur que se trouve le petit canal qui conduit au dehors, à la fissure semilunaire dont je viens de parler. Lorsqu'on insuffle de l'air par cette fissure, on voit se distendre la région des branchies et la cavité abdominale; à travers les parois de celle-ci [1], on peut reconnaître que l'air se trouve entre les intestins, et qu'il y pénètre, sous forme de bulles, des deux côtés de la fissure ou plutôt de la veine qui traverse la cavité à cet endroit.

Tous les organes dont nous venons de parler, sont recouverts par une membrane muqueuse que nous allons décrire :

Dans la cavité orale, la muqueuse recouvre d'abord le petit tubercule qui représente la langue rudimentaire (*fig.* 10); elle arrive ensuite sur l'hyoïde, et vient former au bord postérieur de celui-ci, un repli qui l'entoure sous la forme d'une petite bandelette dont le bord libre flotte en arrière. De ce repli en partent d'autres qui suivent le bord supérieur des branches hyoïdes et les rudimens du maxillaire inférieur; ces replis peuvent, en s'abaissant en arrière, recouvrir les fentes branchiales, comme l'épiglotte recouvre la glotte.

Lorsque la muqueuse a formé ces duplicatures, elle se continue dans les fentes branchiales; celles-ci sont disposées aux deux côtés de la fosse orale, dans deux petits enfoncemens qui peuvent en partie être recouverts par la bandelette qui entoure l'hyoïde; la muqueuse revêt ensuite les branchies, elle y devient extrêmement mince et se perd entre les capillaires dont ces organes sont formés.

[1] A cette époque la couche musculaire est trop mince pour empêcher de voir, à travers les parois de l'abdomen, les organes y contenus.

Des fentes branchiales, la membrane se porte dans la cavité qui contient les branchies; elle recouvre la face inférieure du cœur, parvient jusqu'à la partie antérieure de ce viscère; là, elle se replie en bas et vient tapisser la paroi inférieure de la cavité branchiale; c'est de cette paroi qu'elle se prolonge dans le petit canal d'écoulement et qu'ensuite, à la fissure extérieure, elle se confond avec l'enveloppe cutanée.

Derrière les branchies, la muqueuse revêt les bras rudimentaires renfermés dans la cavité branchiale; et de là, elle se continue enfin dans la cavité abdominale, en formant une sorte de gaîne à la veine qui traverse la cavité et dont nous avons parlé plus haut.

Dans la cavité abdominale, la muqueuse se comporte comme le péritoine dont elle ne paraît différer que par sa communication avec l'extérieur : on sait que dans le têtard les intestins sont roulés en forme de spirale (*fig.* 6), le péritoine pénètre entre ces viscères et forme une sorte de lame spirale qu'on pourrait comparer, quant à la forme, à une feuille de papier roulée en cornet.

Telles sont les dispositions anatomiques que présente l'appareil branchial et le sac péritonéal; examinons maintenant l'appareil pulmonaire aux premiers temps de la vie.

b. *Organe de la respiration pulmonaire.*

Cet organe est d'une grande simplicité; il ne consiste qu'en un petit sac formé par un prolongement de la muqueuse du pharynx. Derrière l'hyoïde, dans l'échancrure qui se trouve à son bord postérieur, la muqueuse présente une petite fissure longitudinale (*fig.* 10), c'est la glotte; on ne la reconnaît qu'avec beaucoup d'attention à cause des replis longitudinaux qu'offre la muqueuse à cet endroit; mais en soufflant de l'air sur cette partie, on écarte les bords de la fissure qui se montre alors distinctement. Cette fente communique immédiatement avec une cavité vésiculaire (*fig.* 12, 13), placée sous l'œsophage, et terminée postérieurement par deux petits culs-

de-sac qui se portent un peu sur les côtés de ce dernier (*fig.* 10). Cette cavité est constamment distendue par de l'air; sur ses parois se voient deux artères et deux veines; les premières suivent la partie supérieure et latérale jusqu'à l'extrémité des culs-de-sac précités (*fig.* 12); les veines reviennent en dessous et se rapprochent de la ligne médiane (*fig.* 13).

c. *Organe de la respiration cutanée.*

Nous arrivons à la description de l'organe de la respiration cutanée, qui semble surtout très-active dans le premier âge, et d'une grande importance pour le développement du jeune être.

A la naissance, la peau du têtard offre une couleur grisâtre, pâle, uniforme sur tout le corps; mais bientôt on voit la face dorsale devenir plus foncée et se marquer de taches noirâtres arrondies, surtout à la partie médiane et vers la tête ainsi que sur la queue. A la face ventrale, on remarque, au contraire, une teinte plus pâle et des taches blanchâtres; sur les flancs elle ne présente qu'une teinte intermédiaire et point ou peu maculée.

Si l'on examine la peau à un grossissement de vingt à trente diamètres, on reconnaît qu'elle présente une multitude de points ronds, translucides, assez semblables à ceux qu'offrent les feuilles du mille-pertuis (*fig.* 27); c'est surtout au dos qu'on les voit bien et notamment dans les taches de cette partie; cependant, avec un peu d'attention, on les observe également parmi toute la surface cutanée; à la peau du ventre ces points s'aperçoivent difficilement, mais néanmoins la différence légère de transparence permet encore de les distinguer; on y voit même un petit anneau jaunâtre qui les entoure; dans les taches de cette partie on reconnaît mieux ces points.

Au dos, entre tous les points dont nous venons de faire mention, on trouve une matière noire, déposée en petits points anguleux qui sont rangés en lignes irrégulières, doubles, et qui sem-

ble indiquer le trajet de canalicules. C'est à cette matière qu'est due la coloration noirâtre de la peau; en s'accumulant en plus grande quantité, elle produit les taches noires dont la peau du dos est parsemée. Aux flancs, cette substance noirâtre est moins abondante; elle n'y forme que de petits points épars et qui sont plus anguleux. Au ventre, on n'aperçoit plus les points noirs, ou du moins ils y sont en très-petit nombre (*fig.* 27).

Si l'on se borne à cet examen de la peau, on est déjà porté à y soupçonner l'existence de nombreux canalicules, du moins à la peau du dos où le pigment noir semble les circonscrire. Mais ces canalicules sont-ils des capillaires sanguins ou bien des vaisseaux élémentaires? les points transparens sont-ils des dilatations de ces derniers ou bien ne sont-ils pas en communication avec eux? existe-t-il de semblables vaisseaux à la peau ventrale? et n'est-ce pas une illusion d'optique qui fait prendre pour des vaisseaux les interstices que l'on voit entre les points de matière colorante de la peau du dos? c'est ce qu'il serait difficile de dire.

Mais, lorsqu'à l'aide d'une injection heureuse, on a pénétré les derniers ramuscules sanguins, on reconnaît la véritable nature et la disposition des canalicules que l'on avait soupçonnés.

La peau présente des troncs sanguins très-forts qui se ramifient et forment à sa face interne un réseau peu serré (*fig.* 28); des capillaires excessivement déliés naissent de ce réseau, et constituent à la face externe du derme un lacis très-serré. Ce sont ces capillaires que l'on voyait dans la peau non injectée et qui sont évidemment les dernières ramifications des artères. Ces capillaires se portent autour des points clairs que présente la peau; ils ne les pénètrent pas, et l'on voit bien évidemment que ces points ne sont pas des dilatations des canalicules; je regarde ces points comme de petites fossettes qui s'enfoncent entre les mailles du lacis vasculaire, ce qui me semble prouvé par les changemens qui surviennent dans ces organes chez plusieurs espèces.

Quant aux points de matière noire, ils ne paraissent être qu'une

sécrétion des capillaires; ce qui est d'autant plus probable qu'on la trouve également sur les parois des gros troncs sanguins.

L'injection démontre que la peau du ventre présente des vaisseaux sanguins semblables à ceux du dos; la seule différence, c'est qu'il ne s'y trouve pas de pigment noir; ce qui permet de reconnaître qu'autour des fossettes il y a, outre l'anneau sanguin, un anneau jaunâtre qui serait peut-être un anneau lymphatique; il y a encore une matière blanchâtre qui semble remplacer la matière noire de la peau du dos.

Les capillaires que j'ai injectés dans la peau sont d'une excessive ténuité; les fossettes ou les points clairs ont un diamètre moyen de 0,04 de millimètre; les points noirs ont un volume qui varie selon les vaisseaux avec lesquels ils sont en rapport.

B. APPAREILS SANGUINS.

L'appareil de la circulation se compose du cœur, des artères, des veines et des capillaires. Nous allons décrire ces diverses parties dans l'ordre où nous venons de les nommer.

a. *Cœur.*

Le cœur est situé dans l'intervalle qui sépare les deux groupes de branchies, un peu en arrière; il consiste en une oreillette et un ventricule.

L'oreillette est grande (*fig.* 17), vésiculaire, à parois très-minces; elle se compose de deux parties, l'une plus grande placée plus en arrière, et l'autre plus petite est plus en avant; le sang aborde dans l'oreillette par cinq troncs veineux : la veine cave inférieure, les deux veines axillaires ou caves supérieures et les deux veines pulmonaires. Les trois premiers troncs s'ouvrent dans la grande division de l'oreillette qui semble n'être qu'une dilatation de la veine cave inférieure; les deux veines pulmonaires sont très-petites, et s'ouvrent dans la petite division de l'oreillette.

Le grand compartiment est adhérent au foie et pourrait être regardé comme un sinus veineux; il y a aussi un petit étranglement qui pourrait la faire diviser en deux parties, l'une postérieure et l'autre antérieure.

Le ventricule (*fig.* 18) a une forme arrondie, ses parois sont épaisses; il est placé sous l'oreillette et son sommet est tourné en bas. Son volume n'est guère que la moitié de celui de l'oreillette.

b. *Artères.*

Au côté droit de la base du ventricule naît une artère considérable qui présente une forme bulbeuse à son origine, comme l'artère correspondante dans les poissons; mais elle diminue bientôt de diamètre, et se divise en deux faisceaux de trois troncs chacun (*fig.* 17, 18) : ces troncs sont destinés aux branchies. Les deux premières artères de chaque faisceau se rendent aux deux premières branchies de chaque côté sans se diviser; le troisième tronc se divise en deux branches, la première destinée à la troisième branchie, la seconde destinée à la quatrième.

La première artère branchiale afférente décrit une courbe dont la concavité est en arrière, et arrive près de l'origine de la première branche hyoïde; elle se porte alors au bord antérieur de la branchie, de sorte que, pour la voir, il faut renverser les franges branchiales en arrière. Cette artère donne quinze à vingt rameaux qui, en se divisant, forment les franges branchiales avec les ramifications de l'artère efférente qui lui répond; en outre elle fournit (*fig.* 9) un petit ramuscule excessivement délié qui s'anastomose avec l'artère efférente. Cette artériole naît à l'extrémité interne de la branchie, c'est ordinairement la première branche que donne l'artère afférente.

La seconde artère branchiale afférente est accollée à la première jusque près des branches hyoïdes et présente la même courbure qu'elle; mais arrivée près des branches hyoïdes, elle se dirige un

peu en arrière, et vient longer la face postérieure de la seconde branchie en suivant le bord inférieur de l'arc cartilagineux qui la soutient; de sorte que pour voir cette artère, il faut étaler en avant les franges de la branchie; le nombre des branches que donne l'artère est de 18-24; elle fournit en outre un capillaire d'anastomose à l'artère efférente, ce capillaire est placé à l'extrémité interne de la branchie (*fig.* 21).

Le troisième tronc sanguin qui naît de l'artère bulbeuse est d'abord réuni aux deux autres, dont il occupe la face supérieure (*fig.* 17-18); mais parvenu à la moitié de la distance entre le cœur et les branchies, il quitte les deux premières artères et se divise immédiatement en deux branches; celles-ci vont, en arrière, aux deux dernières branchies.

La troisème artère branchiale afférente se porte d'abord un peu en arrière, pour gagner ensuite la face postérieure de la troisième branchie; elle fournit à cette dernière 18-20 rameaux, plus une branche d'anastomose entre elle et l'artère efférente; cette branche est ordinairement placée à l'extrémité externe de la branchie (*fig.* 21); cependant j'ai vu plusieurs fois cette anastomose à l'extrémité interne comme aux deux premières branchies.

Enfin, la quatrième artère branchiale afférente se dirige en arrière jusqu'à la quatrième branche hyoïde; elle ne donne que six ou huit rameaux pour former les franges branchiales dont elle occupe la face postérieure. Il y a une branche d'anastomose entre les artères afférente et efférente; elle se trouve ordinairement à l'extrémité externe de la branchie; mais je l'ai toujours vue à l'extrémité interne quand la branche analogue de la troisième branchie était dans le même cas.

A chacune des artères branchiales afférentes, répond une artère efférente; à chaque branchie, les deux artères se trouvent du même côté, l'artère efférente est la plus superficielle et est formée à peu près par le même nombre de rameaux que ceux fournis par l'artère afférente.

L'artère efférente de la première branchie est formée par la réunion de quinze à vingt troncules; elle est placée en avant de la branchie et fournit le sang à la tête et à la région sous-maxillaire; elle a la forme d'un arc de cercle dont la concavité serait en haut. Le sang qu'elle charrie se dirige en partie vers l'extrémité interne de la branchie et en partie vers l'extrémité externe. La branche qui se porte en dedans est peu considérable, elle est destinée à la langue rudimentaire et aux muscles de cette région. C'est en dehors de ce rameau que se trouve l'anastomose entre l'artère afférente et l'artère efférente. La figure 9 montre cette disposition.

La branche qui quitte le feuillet à la partie externe est la continuation du tronc; elle tourne derrière le maxillaire inférieur, et, passant entre la muqueuse du palais et le crâne, elle se porte en avant et en dedans. Arrivée près de la fosse orbitaire, elle pénètre dans le crâne après avoir donné un rameau à l'œil et quelques autres au palais. On voit que l'artère qui revient de la première branchie est la correspondante de la carotide primitive.

La seconde artère branchiale efférente fournit le sang à un grand nombre d'organes; c'est la plus considérable du corps, et elle correspond à l'aorte latérale. Après avoir quitté la branchie à son extrémité externe, elle tourne derrière l'œsophage et vient se réunir à l'artère du côté opposé, à peu près au-dessus du foie, pour former le tronc de l'aorte descendante. Avant cette réunion, elle donne un rameau pour le crâne (artère vertébrale) qui pénètre dans cette cavité, derrière l'occipital; elle donne encore une branche pour le bras très-rudimentaire, et qui n'est à cette époque qu'un petit tubercule blanchâtre situé derrière les branchies; l'artère en suit le côté externe; elle est plus forte que ne semblerait l'exiger ce petit organe; cette artère se divise sur le tubercule en un grand nombre de branches.

Après avoir fourni ces deux rameaux, l'aorte latérale se réunit à celle du côté opposé et forme ainsi le tronc descendant. Ce der-

nier donne bientôt naissance à un faisceau d'artères mésentériques qui sont très-nombreuses et qui se confondent avec les artères de l'estomac et de l'œsophage; il n'existe pas encore de différence entre estomac et intestin, le foie est très-peu développé. Les ramifications des artères mésentériques sont disposées dans la lame spirale du péritoine.

L'aorte fournit encore, sur les côtés, les artères rénales, les artères testiculaires ou ovariennes, et des branches pour les muscles du dos; ensuite elle se continue dans la queue en se comportant de la manière suivante :

Le tronc de l'aorte se prolonge jusqu'à l'extrémité de la queue, en devenant de plus en plus délié; il occupe la partie inférieure de la tige cartilagineuse qui constitue le squelette de cette partie (*fig.* 23). Avant de quitter la cavité abdominale, au-dessus du rectum, cette artère donne une branche plus considérable que celle qui forme la continuation du tronc principal; cette branche descend derrière le rectum, et arrivée près de l'anus, elle se porte en arrière et suit le bord inférieur de la queue dans la raînure qui sépare les muscles du côté droit de ceux du côté gauche; enfin elle se termine par un rameau qui s'anastomose avec l'extrémité de l'aorte caudale.

Cette dernière, après que l'artère dont nous venons de parler s'en est séparée, donne quelquefois naissance à deux artérioles pour les pattes postérieures rudimentaires. L'aorte fournit ensuite des rameaux musculaires en petit nombre; mais le sang qu'elle charrie va en grande partie dans l'artère sous-caudale par des canaux d'anastomose entre ces artères, et qui sont disposés comme le montre la *fig.* 23.

De la branche sous-caudale naissent toujours, près de l'anus, deux rameaux pour les pattes postérieures; ces artères sont plus en arrière que les deux autres, lorsqu'elles existent. Le tronc qui les a fourni jette sous la queue un grand nombre de branches qui vont sur les côtés de cette partie se ramifier dans les muscles; ces

petits troncs sont enfoncés dans des raînures qui se dirigent obliquement d'arrière en avant, sur les côtés de la queue jusqu'au milieu des faces latérales de cette partie; c'est de ces rameaux que la peau qui revêt cet organe reçoit une portion de son sang.

La troisième artère branchiale efférente semble au premier abord ne se rapporter à aucune des artères de l'homme; elle est presque aussi forte que l'aorte latérale; elle quitte la branchie à son extrémité externe, se porte d'abord un peu en arrière, tourne derrière le maxillaire inférieur rudimentaire, et s'engage entre les muscles et la peau; c'est à cette dernière qu'elle est destinée; elle entre dans cet organe derrière la membrane tympanique, fournit de suite une branche qui se dirige sous l'œil (*fig.* 25), et ramifie en avant à la peau de la tête et de la région sous-maxillaire, où elle s'anastomose avec des rameaux du côté opposé.

Le tronc principal continue ensuite son trajet en arrière en suivant les deux côtés de la face dorsale; il donne beaucoup de branches à la peau du dos et à celle du ventre; à la ligne médiane, ses rameaux s'anastomosent avec ceux de l'artère correspondante de l'autre côté. C'est la troisième artère branchiale efférente qui fournit la presque totalité du sang que reçoit la peau; cependant celle-ci en tire aussi de l'aorte et des carotides, par de petits troncules qui viennent se réunir avec ceux de l'artère cutanée. C'est surtout vers l'extrémité postérieure que ces petits rameaux se voient en grand nombre. Nous examinerons plus loin à quelles artères de l'homme peuvent correspondre les artères cutanées dont nous venons de donner la description.

L'artère efférente de la quatrième branchie est destinée uniquement à fournir le sang au sac pulmonaire; elle sort de la branchie au côté externe et vient gagner en arrière le bord latéral du petit sac; elle suit ce bord jusqu'à l'extrémité du prolongement que présente cet organe à sa partie postérieure (*fig.* 12). L'artère pulmonaire donne beaucoup de rameaux qui forment un réseau sur les parois du poumon rudimentaire. Il y a quelquefois une

petite branche d'anastomose qui réunit l'artère pulmonaire et l'artère cutanée, à l'endroit où elles quittent les branchies.

c. *Veines.*

Le système veineux se comporte ici d'une manière bien remarquable. Le nombre des veines qui s'ouvrent dans l'oreillette unique à cette époque, est de cinq, comme nous l'avons déjà dit en parlant du cœur : ce sont les deux veines axillaires (*fig.* 17), les deux veines pulmonaires et la veine cave inférieure; mais ces veines ne sont pas chargées tout-à-fait des mêmes fonctions que dans les animaux d'ordre supérieur.

Les veines axillaires ou caves supérieures, au nombre de deux, ramènent au cœur une portion du sang qui a circulé dans l'aorte et la carotide; elles se composent chacune des veines caudales, crurale, brachiale et jugulaire.

Il y a quatre veines caudales (*fig.* 23, 24), la première est située au bord supérieur de la queue, dans la fente longitudinale qui sépare les muscles de l'un et l'autre côté, c'est la plus grande des quatre. La seconde est placée au bord supérieur de la tige cartilagineuse qui soutient la queue, elle est petite. Les deux autres se trouvent dans les raînures longitudinales qui divisent en deux les faces latérales; elles sont peu considérables. Des veinules nombreuses mettent ces quatre troncs en communication, et de petits canaux unissent directement les veines avec les artères de cette partie.

Arrivée à la racine de la queue, la veine caudale supérieure se porte sur le côté, pour se joindre à l'une des veines latérales tantôt à droite tantôt à gauche. La veine profonde perce les muscles pour se réunir aussi avec l'une des latérales. La caudale supérieure envoie latéralement des branches à l'une et l'autre latérale, de sorte que le sang qu'elle charrie est déversé plus loin dans les deux axillaires.

Les deux veines crurales s'ouvrent également dans les caudales latérales à peu près au même endroit que la caudale supérieure. Les

veines latérales, considérablement grossies, continuent leur trajet, en recevant des veinules qui reviennent des muscles du dos, passent devant les bras, reçoivent de ces organes une petite veine. Elles changent de direction en se portant en dedans, reçoivent enfin la jugulaire et vont s'ouvrir dans le grand compartiment de l'oreillette.

On voit que, dans le têtard, la veine cave supérieure remplit une partie des fonctions de la veine cave inférieure des animaux d'un ordre plus élevé.

Les deux veines pulmonaires répondent aux artères du même nom; elles viennent s'ouvrir dans le petit compartiment de l'oreillette.

La veine cave inférieure est très-courte dans les animaux dont nous nous occupons; et si l'on regarde comme faisant partie du cœur le sinus qui se trouve entre ce viscère et le foie, la veine cave inférieure n'existerait pas.

Cette veine se compose de deux grands troncs : la veine porte et la veine ombilicale. Le système de la première répond aux artères mésentériques, ainsi qu'à celles des reins et des testicules ou des ovaires. Comme les artères mésentériques, elle se compose d'un grand nombre de branches excessivement déliées et qui sont étalées dans la lame spirale du mésentère; ces branches se réunissent en un ou deux troncs qui viennent se ramifier dans le foie, en y pénétrant par la face supérieure; les ramifications de cette veine s'anastomosent dans l'organe hépatique, avec celles de la veine ombilicale.

Le système de la veine ombilicale est principalement formé par les veines qui reviennent de la peau; il reçoit, en outre, des veinules des parois de l'abdomen et de la partie postérieure de l'appareil digestif. Le principal tronc de ce système (*fig.* 26) est situé à la ligne médiane de la paroi inférieure du ventre; il se trouve sous la peau entre les muscles longitudinaux sous-jacens; il reçoit des branches latérales qui sont placées entre ces muscles et qui s'abouchent à angle droit dans la veine principale; ces branches tirent le sang qu'elles charrient de la peau et des muscles, et sont en anastomose avec les veines latérales qui reviennent de la queue;

des troncules nombreux se rendent directement de la peau dans la veine ombilicale; avant d'entrer dans le foie, deux rameaux considérables se jettent dans la veine; ces rameaux viennent de la partie antérieure du corps et ramènent le sang fourni à la peau de la tête par la branche antérieure de l'artère cutanée, ainsi que celui donné à la région sous maxillaire par la carotide primitive; les deux veines dont je parle peènnent naissance sous la peau de la tête; les troncules formés se portent, en arrière, dans l'intervalle qui sépare le cœur des branchies; ils passent ensuite près des commissures de la fente qui sert à l'écoulement de l'eau; ils s'ouvrent enfin dans la veine oubilicale qui se distribue au foie, en y pénétrant par la face inférieure. Dans cet organe, comme nous l'avons déjà dit, les veines porte et ombilicale s'anastomosent et donnent ensuite naissance aux veines sushépatiques, qui se jettent dans le cœur par l'intermédiaire du sinus ou veine cave inférieure.

d. *Capillaires.*

La distribution du sang dans le corps du têtard offre une particularité bien remarquable : dans les animaux d'ordre supérieur, comme on sait, le sang sort du cœur et passe dans les artères, traverse ensuite un système de capillaires et revient directement au cœur par les veines, si l'on en excepte le sang que charrie la veine porte et qui doit encore passer dans un second système de capillaires avant de revenir au cœur par les veines sushépatiques et cave inférieure. Mais dans le têtard des grenouilles, le cours du sang n'est pas aussi simple : ce liquide doit traverser un plus grand nombre de systèmes capillaires. En effet, sorti du cœur, il circule d'abord dans les capillaires des branchies, se réunit ensuite dans les artères efférentes, qui se ramifient en un second système de capillaires; ce n'est qu'après avoir traversé ce dernier que le sang revient au cœur en petite quantité; la majeure partie doit encore se diviser dans un troisième système, et alors seulement il revient

au cœur en totalité. Il n'y a que le sang qui revient du sac pulmonaire et une partie de celui de la veine cave supérieure qui rentrent dans le cœur après le passage dans le second système de capillaires; le reste du sang se jette dans le foie par les veines porte et ombilicale; cette dernière s'anastomose, comme nous l'avons déjà dit, avec les branches des veines caudales latérales après que celles-ci se sont grossies du sang des veines caudales supérieure et profonde, des crurales et même brachiales. Le sang, fourni à la région sous-maxillaire par l'artère carotide, revient aussi dans le foie, par les branches antérieures de la veine ombilicale.

Jetons maintenant un coup d'œil sur la disposition des capillaires dans les divers systèmes.

Les capillaires qui forment les branchies sont d'un diamètre bien plus grand que celui des capillaires des autres systèmes; la masse à injection les traverse facilement; ils ne forment pour ainsi dire que de simples anses pour établir la communication des artères afférentes et efférentes. Un capillaire très-délié, très-court, passe directement de l'artère afférente dans l'efférente (*fig.* 9 et 21); c'est un vaisseau qu'on pourrait comparer au canal de Botal entre l'artère pulmonaire et l'aorte, avec cette différence que le canal de Botal n'est en fonction que quand le sang n'a pas encore établi sa route par les poumons; tandis que dans le têtard, quand le canal d'anastomose s'est dilaté, le sang ne passe plus par les branchies.

Je ferai remarquer la position du vaisseau anastomotique de la première branchie (*fig.* 9) : près de l'endroit où le sang noir peut être versé par ce vaisseau dans l'artère efférente, un rameau se détache de celle-ci (l'artère sous-maxillaire) et se porte en dedans; le sang noir est nécessairement charrié par cette artère; cette disposition permet au cerveau de recevoir un sang plus pur, et peut être comparée celle qui, chez le crocodile, a évidemment cette destination.

Tout le sang qui a passé par la première branchie ne traverse que deux systèmes de capillaires, excepté la partie qui est poussée dans l'artère sous-maxillaire, qui revient par les branches antérieures de la veine ombilicale; cette circonstance, me paraît-il, vient à l'appui de l'opinion que le sang noir, versé dans l'artère efférente, passe entièrement dans l'artère sous-maxillaire.

Le sang qui est conduit par l'aorte, est destiné en majeure partie aux organes de l'abdomen et à ceux du mouvement; celui qui se rend dans le mésentère, passe dans la veine porte par des capillaires excessivement déliés et très-nombreux; lorsqu'on les a injectés, les intestins et le mésentère prennent la couleur de la matière à injection; ils semblent entièrement formés de capillaires; ceux-ci sont flexueux et ne laissent apercevoir entre eux aucune espèce de mailles: ce sont les capillaires les plus déliés du corps. L'aorte fournit encore des capillaires aux organes rénaux et génitaux; tous ces canalicules charrient du sang qui est porté dans le foie, où il traverse de nouveaux capillaires. Le reste du sang de l'aorte est distribué principalement aux muscles; il revient par les veines caves supérieures et ne passe conséquemment qu'en partie par le foie, au moyen d'anastomoses entre les dernières veines citées et la veine ombilicale. L'aorte donne aussi des tronçules à la peau, et le sang qu'ils contiennent revient alors par la veine ombilicale.

C'est surtout en suivant le cours du sang de la troisième branchie que l'on voit bien le passage de ce liquide à travers trois systèmes de capillaires: après avoir passé dans les capillaires de cette branchie, le sang est porté par l'artère cutanée dans les canalicules de la peau; ces derniers se réunissent et forment des veines qui versent le liquide qui les remplit, dans la veine ombilicale; celle-ci le transmet aux capillaires du foie.

Le calibre des capillaires de la peau est d'une extrême ténuité: les plus déliés ont moins de 0,0057 de millimètre, ils forment un réseau très-régulier; c'est entre les mailles de ce réseau que se trouvent les points transparens dont nous avons parlé plus haut

(*fig.* 28). Ces capillaires si déliés, ne conduisent certainement pas du sang rouge.

Dans le foie, les capillaires sont si nombreux que cet organe prend une couleur très-intense par l'injection de ses vaisseaux sanguins; mais les capillaires qui le forment, semblent ne pas être très-déliés par la facilité avec laquelle l'injection pénètre des vaisseaux afférens dans les efférens.

Il nous reste un mot à dire des capillaires du sac pulmonaire: la quatrième artère branchiale efférente se ramifie sur ce sac, et ses dernières divisions constituent les capillaires dont nous parlons.

Ceux-ci se continuent dans la veine pulmonaire, et sont plus déliés que ceux de la peau; ils forment un réseau à mailles très-serrées. De ces capillaires le sang revient directement au cœur par la veine pulmonaire.

Telles sont les observations que j'ai faites sur la disposition des organes de la respiration et de la circulation dans le têtard des grenouilles à la première période de son existence. Avant de décrire les changemens qui surviennent dans ces organes, je vais examiner comment s'opère ici la fonction respiratoire et comparer brièvement les appareils qui l'exécutent avec ceux des autres animaux.

CONSIDÉRATIONS PHYSIOLOGIQUES.

Semblable aux êtres placés le plus bas dans l'échelle animale, le têtard paraît respirer par toutes les surfaces qui viennent en contact avec le fluide ambiant.

a. *Respiration branchiale.*

La respiration branchiale doit être fort incomplète si l'on en juge par le peu de développement des branchies, et le peu de

ténuité de leurs capillaires; cette circonstance empêche que toute la masse du sang se mette en contact avec l'oxygène de l'eau.

Ce mode de respiration ressemble entièrement à cette fonction dans les poissons; il existe néanmoins entre l'appareil branchial de ces deux ordres d'animaux, une différence remarquable, de peu d'importance dans le premier âge, mais qui modifie peu à peu la respiration branchiale du têtard : je veux parler des canaux d'anastomoses entre les artères afférentes et efférentes, et qui, dans le jeune têtard ne sont que des capillaires très-ténus.

b. *Respiration péritonéale.*

Le sac abdominal est un organe respiratoire bien remarquable et qui rappelle, à mon avis, le mode de respiration des holoturies et de quelques autres êtres aussi inférieurs. Je ne doute aucunement que la respiration ne s'opère par la surface que présente cette cavité; voici les raisons que j'apporte à l'appui de cette opinion: l'eau peut aisément pénétrer dans cette cavité; après avoir traversé entre les feuillets branchiaux, par le même mécanisme que dans les poissons, ce liquide vient remplir la cavité branchiale, d'où il se répand dans le péritoine. Dans ce dernier, il vient en contact avec les capillaires si déliés du système de la veine porte; la ténuité de ces capillaires doit favoriser l'action de l'oxygène sur le sang, et force l'eau déjà en partie dépouillée de ce gaz dans les branchies, à en céder encore une nouvelle quantité. Après que l'eau a servi à la respiration dans le sac péritonéal, elle peut en être expulsée par l'action des muscles abdominaux, et s'écouler par la fissure qui fait communiquer la cavité branchiale avec l'extérieur.

L'analogie nous porterait encore à considérer le sac péritonéal comme organe respiratoire, puisque l'on en a un exemple dans le crocodile, où des canaux amènent l'eau dans le péritoine (canaux péritonéaux); il y a cependant cette différence que dans le crocodile, l'entrée dans ces canaux se trouve à la partie postérieure de l'abdomen.

c. *Respiration pulmonaire.*

Le sac pulmonaire concourt-il déjà à exécuter la respiration dans le jeune têtard? Si cet organe remplit déjà la fonction qui nous occupe, il doit le faire aux dépens de l'air en nature, car sa cavité est toujours remplie d'un fluide aériforme. C'est ce qu'on a avancé en disant que le têtard vient à la surface de l'eau *humer* de l'air; mais je crois que cette observation n'est pas exacte, et je pense que l'air qui se trouve dans la cavité pulmonaire, provient d'une sécrétion gazeuse qui s'opère dans l'organe lui-même; en observant le têtard, j'ai effectivement remarqué qu'il s'approchait de la surface de l'eau, mais, au lieu de le voir humer de l'air, j'ai vu qu'il en rejetait, sous forme de bulles qui demeurent quelques instans sur l'eau; souvent même le têtard ne vient pas jusqu'à la surface, et il rejette cependant ces bulles d'air. On pourrait croire que, quand le gaz sécrété distend les parois du sac pulmonaire, l'animal s'élève pour que, la pression diminuant, une portion de l'air s'échappe avec plus de facilité; il n'est pas d'ailleurs surprenant que le poumon vésiculaire du têtard sécrète un fluide gazeux, lorsque l'on voit cette circonstance dans la vessie natatoire des poissons, qui offre tant d'analogie avec le sac pulmonaire dont il s'agit; ce fait est même, peut-être, une analogie de plus entre ces deux organes; et ne pourrait-on pas en conclure que le poumon, à son état de développement parfait, continue encore à sécréter des gaz, et que les matières fournies par l'expiration ne sont pas entièrement dues à l'action de l'air sur le sang?

d. *Respiration cutanée.*

La respiration par la surface cutanée présente aussi des particularités qui pourront offrir quelqu'intérêt : ce mode de respiration peut être comparé avec celui que l'on trouve dans les animaux les plus inférieurs et dans les végétaux; mais ici, l'appareil se modifie

et la nature semble préluder à la formation d'un organe important dans les animaux d'ordre supérieur, puisqu'il est chargé seul d'exécuter la fonction respiratoire, pendant une certaine époque de leur développement : je veux parler du placenta.

La peau est un organe essentiellement vasculaire, comme nous l'avons dit plus haut; sa surface est criblée de petites fossettes, qui pénètrent entre les mailles du réseau vasculaire. Il est probable que le liquide ambiant s'introduit dans ces cryptes, comme l'air dans les stygmates des insectes ou les stomates des plantes; quoi qu'il en soit, la surface du corps est continuellement en contact avec l'eau; et le sang, qui y est exposé dans des capillaires très-ténus, doit éprouver des modifications. Il est possible aussi que les cryptes n'opèrent qu'une sécrétion analogue à celle qu'exécute le sac pulmonaire, et que le produit de cette sécrétion soit dissout dans l'eau à mesure qu'il se forme; tandis que dans le reste de la peau, il s'exécute une réaction semblable à celle qui a lieu dans le poumon par le contact de l'air, ou dans les branchies par le contact de l'eau.

Je crois que la lumière n'est pas sans influence sur la respiration cutanée; et cela expliquerait aisément pourquoi les têtards ne se développent presque plus en captivité. Je pense aussi que la surface dorsale concourt le plus à la respiration; et la matière noire, déposée entre tous les vaisseaux de cette partie, ne serait-elle pas produite pendant l'accomplissement de l'hématose, comme la matière qui colore en noir les glandes lymphatiques voisines du poumon dans l'homme?

Quant à l'influence de la lumière sur le développement du têtard, il me semble qu'on ne peut pas la révoquer en doute : voici quelques observations qui viennent à l'appui de cette opinion; je les rapporte ici, parce que je crois que c'est en exerçant son influence sur le système respiratoire cutané, que le fluide lumineux est indispensable au développement du jeune être.

Les têtards que l'on trouve dans des ruisseaux ou des mares qui ne sont pas recouverts de végétaux, se développent rapidement,

tandis que dans les ruisseaux couverts de plantes, en assez grande quantité pour intercepter le passage de la lumière, on voit les têtards se développer lentement, et même souvent on les trouve encore, dans une saison très-avancée, à peu près tels qu'ils sont quelques jours après la sortie de l'œuf. J'ai aussi remarqué la même chose dans une fontaine qui était recouverte d'une grande pierre qui empêchait la lumière de pénétrer facilement : les têtards que j'avais vus plusieurs mois auparavant, étaient encore à peu près dans le même état à la fin de la bonne saison; la plupart ne montraient pas encore au dehors les pattes antérieures; dans le ruisseau qui provenait de cette source, au contraire, les jeunes larves se sont développées rapidement et sont passées à l'état parfait.

Ces observations ne pourraient-elles pas conduire à expliquer pourquoi certains batraciens conservent, pour ainsi dire, l'état de têtard pendant toute leur vie, le protée par exemple? Cet animal, qui vit dans les lacs souterrains de la Carniole, n'est nullement soumis à l'influence de la lumière; ne devrait-il pas, peut-être, son origine à un batracien non branchié dont les œufs se seraient développés dans ces eaux souterraines; il y aurait eu arrêt de développement dans les organes, et cette disposition serait devenue héréditaire?

Mais reprenons notre sujet : j'ai dit plus haut que la respiration cutanée était ici le prototype du placenta des mammifères; la disposition des vaisseaux sanguins est bien propre à faire admettre cette opinion : deux artères qui naissent de la troisième branchie de chaque côté, suivent la face dorsale de la peau, se ramifient dans cet organe et leurs capillaires se réunissent en une veine unique, qui suit la ligne médiane du ventre et vient se jeter dans le foie. Dans le dernier tronc, on reconnaît évidemment la veine ombilicale, et l'on doit considérer les artères cutanées comme les analogues des artères ombilicales; les seules différences qu'elles présentent, c'est qu'elles ne naissent pas de l'aorte, et que leur origine est à une partie du corps bien plus antérieure. La première de ces

différences disparaît après que les branchies se sont atrophiées; quant à la seconde, je me borne à dire qu'il n'est pas plus surprenant de voir naître les artères ombilicales de la partie antérieure de l'aorte, que de voir les artères pulmonaires tirer leur origine de ce tronc artériel.

Ayant établi l'analogie entre les vaisseaux sanguins de la peau du têtard et ceux du placenta des animaux supérieurs, on devra admettre que la peau est l'analogue du placenta, avec cette différence que le dernier opère la respiration aux dépens du sang de la mère, tandis que la peau exécute cette fonction aux dépens de l'oxygène dissous dans l'eau.

MODIFICATIONS DES APPAREILS RESPIRATOIRES ET SANGUINS.

A. APPAREILS RESPIRATOIRES.

a. *Appareils de la respiration branchiale et péritonéale.*

Les changemens qui s'opèrent dans l'appareil branchial ne sont pas très-notables pendant long-temps; ils consistent seulement dans un développement plus grand des branchies; on reconnaît au premier abord la division en feuillets de ces organes; la quatrième branchie surtout prend un accroissement rapide, quoiqu'elle soit encore plus petite que les autres. On voit avec plus de facilité le canal d'anastomose qui conserve néanmoins long-temps une grande ténuité.

C'est lorsque les pattes antérieures se sont montrées au dehors, que les branchies ont acquis leur plus haut degré de développement; à partir de cette époque, les canaux d'anastomose se dilatent peu à peu, les branchies commencent à être moins perméables, elles prennent une couleur plus pâle, leurs franges se crispent; les muscles de la partie inférieure du cou, qui n'étaient d'abord que de très-petits filets, s'accroissent et repoussent les branchies sur les côtés; les capillaires de ces organes sont enfin tout-à-fait imperméables au sang qui ne remplit plus que les gros troncs; le canal d'anastomose se dilate assez pour permettre le passage direct du sang des artères afférentes dans les efférentes (*fig.* 22). Alors les branchies se soudent; les fentes branchiales disparaissent; peu

à peu l'absorption enlève les derniers vestiges des branchies, et l'animal passe à l'état parfait. Pendant ces changemens, les branches hyoïdes s'oblitèrent, la première et la quatrième ne forment plus que deux apophyses et les deux autres sont résorbées. Les apophyses antérieures de l'hyoïde s'allongent et se recourbent en arrière, les muscles transitoires s'atrophient, les duplicatures de la muqueuse qui garnissaient les fentes branchiales, se déplissent ainsi que celle qui entourait le bord postérieur de l'hyoïde.

La respiration péritonéale n'existe que dans les premiers temps de la vie; mais aussitôt que les branchies ont commencé à se développer davantage, avant que les membres postérieurs ne puissent servir à la nage, la muqueuse qui forme le péritoine, se sépare du reste de la muqueuse, comme la membrane vaginale propre du testicule, dans l'homme, se sépare du péritoine : les deux feuillets se soudent aux environs du foie, et le péritoine se détache et forme alors un sac sans ouverture, caractère qui appartient à toutes les séreuses. Cette séparation coïncide avec un plus grand développement du foie; peut-être celui-ci exerce-t-il une pression qui détermine la réunion des deux feuillets du péritoine, et, par suite, l'isolement de ce dernier; ou plutôt, le foie ne se développe-t-il pas davantage pour suppléer à la respiration abdominale qui vient de cesser ?

Après la division du péritoine, la cavité branchiale ne se prolonge plus en arrière que jusqu'à la veine ombilicale; en avant elle ne présente pas de différence; l'eau qui a servi à la respiration branchiale, s'écoule immédiatement par le petit canal placé derrière le cœur (*fig.* 1.)

Peu à peu les membres antérieurs logés dans la cavité branchiale, grandissent et commencent à se mouvoir (*fig.* 8); ils exercent un frottement continuel sur les parois de la cavité; celles-ci s'amincissent et se percent (*fig.* 2, 3). C'est ainsi qu'il se forme, de chaque côté, un trou qui s'élargit rapidement et donne passage au bras qui se montre alors au dehors par l'ouverture qu'il a pratiquée, comme

l'on voit les dents paraître à l'extérieur après avoir percé le sac qui les renfermait (*fig.* 4). La muqueuse qui revêtait les bras a pris une structure identique à celle de la peau avec laquelle elle se soude par la suite.

La cavité branchiale présente donc actuellement trois ouvertures pour l'évacuation de l'eau; mais le sternum qui se développe dans la duplicature qui constitue la lèvre antérieure de la fissure par où l'eau s'écoulait auparavant, détermine bientôt la réunion des lèvres; la fissure disparaît. L'eau ne s'écoule plus que par les deux fentes placées à la base des bras (*fig.* 4); la cavité branchiale est divisée en deux compartimens qui sont en communication par une sorte de canal placé transversalement sous le cœur. Enfin lorsque les branchies ne servent plus à la respiration, et que les fentes branchiales se sont soudées, les ouvertures qui se trouvent à la base des bras, se bouchent (*fig.* 5); la muqueuse qui tapissait la cavité branchiale forme un sac sans ouverture et semble se transformer en péricarde. Le cœur s'est reporté plus en arrière et est entouré par les deux feuillets.

b. *Organe de la respiration pulmonaire.*

Nous avons vu qu'à la naissance cet appareil ne consistait qu'en un sac terminé en arrière par deux petits prolongemens (*fig.* 12, 13); après la naissance, la division en deux parties devient de plus en plus prononcée; et finalement le sac se trouve partagé en deux autres (*fig.* 14) qui se séparent immédiatement à la glotte; ces deux sacs sont placés des deux côtés de l'œsophage; leur longueur augmente pendant quelque temps : lorsque les pattes postérieures peuvent servir à la nage, ils se prolongent au-dessus du foie, bien avant dans l'abdomen.

Les vaisseaux sanguins forment un réseau à mailles assez larges, à la surface de ces sacs; ces mailles sont elles-mêmes occupées par un lacis très-serré de capillaires; lorsque les pattes antérieures ont

percé la peau, le sac pulmonaire prend un accroissement plus rapide, occasionné probablement par le plus grand développement de la quatrième branchie; les vaisseaux qui forment le réseau dont nous venons de parler ne croissent pas aussi vite que le sac; celui-ci devenant trop grand, forme des bosselures entre les mailles (*fig.* 11 et 15); ces bosselures augmentent, se touchent et se changent en vésicules; ces dernières sont elles-mêmes recouvertes du lacis de capillaires mentionné ci-dessus; ceux-ci ne peuvent bientôt plus s'accroître aussi vite que la membrane des vésicules; de nouvelles bosselures se forment, se changent en vésicules qui recouvrent les premières, et de cette manière les poumons ont remplacé les simples poches ou vessies qui existaient précédemment (*fig.* 16). C'est quand le poumon prend l'apparence vésiculaire, que le larynx devient apparent et qu'il montre des cartilages que je n'ai pu reconnaître à une époque antérieure (*fig.* 15-16) à la formation des vésicules.

Lorsque le poumon a pris cet accroissement, le têtard est pourvu de ses quatre membres, la queue s'est atrophiée et ne tarde pas à disparaître; c'est aussi alors que les branchies se déforment et sont absorbées.

c. *Organe de la respiration cutanée.*

Les modifications que la peau éprouve s'opèrent insensiblement depuis la naissance jusqu'à l'époque du développement parfait. La coloration de cet organe varie beaucoup; d'abord il est uniformément teint d'un gris pâle; mais peu après la naissance une matière noirâtre se dépose entre les capillaires de la peau du dos, et donne une couleur plus foncée à cette partie; des tâches noirâtres s'y forment. La peau du ventre, au contraire, se pénètre d'une substance blanche qui lui donne une teinte plus pâle et y fait naître des taches blanches. J'ai dit à quelle cause j'attribuais cette différence de couleur.

La déposition de la matière colorante continue à s'opérer et rend la peau plus épaisse et son tissu plus dense. Après la métamorphose, la peau prend des couleurs qui diffèrent selon les espèces : verte dans les reinettes, brunâtre, jaunâtre, roussâtre, verdâtre, etc., dans les crapauds et les grenouilles; ces couleurs semblent en rapport avec les lieux où vivent les espèces et peuvent même varier aux différentes époques de l'année.

Les points clairs que l'on apercevait dans la peau (*fig.* 27) deviennent plus grands, et tandis que dans la jeune larve ils étaient tous à peu près du même diamètre, quand l'animal approche, au contraire, de l'état parfait, ils deviennent très-inégaux et présentent au centre un pertuis qui pénètre dans le derme (*fig.* 29).

Dans plusieurs espèces, il se forme des verrues ou de petites glandes qui offrent plusieurs canaux excréteurs, aux endroits où existaient des taches noires, et, par conséquent, où les capillaires étaient plus nombreux. C'est surtout lorsque les pattes antérieures se sont montrées au dehors que ces verrues se développent; la peau devient alors moins lisse, les fossettes se dessinent mieux sur les petites éminences que ces organes forment en soulevant la peau; ces fossettes sont les canaux excréteurs des petites glandes. Lorsque la respiration branchiale cesse, ces dernières prennent un accroissement rapide. A cette époque on voit très-bien l'anneau jaunâtre qui entoure l'orifice des fossettes, tant à la peau du dos qu'à celle du ventre.

B. APPAREILS SANGUINS.

Parmi les modifications que subissent les organes de la circulation, les unes sont plutôt en rapport avec les altérations qui surviennent dans les différentes parties du corps, les autres semblent, au contraire, déterminer des réactions dans les organes transitoires ou seulement coïncider avec eux. Ainsi avec le développement plus grand d'un organe coïncidera nécessairement une augmentation

dans le calibre des troncs sanguins de cet organe. Au contraire, lorsque, par une cause quelconque, le sang ne peut plus arriver à un organe, celui-ci devra nécessairement s'atrophier.

a. *Cœur.*

Les changemens appréciables que le cœur éprouve dans le têtard, ne surviennent que quand l'animal est prêt à passer à l'état parfait; c'est alors que la division de l'oreillette en deux cavités devient plus prononcée; la cavité où s'ouvrent les veines pulmonaires s'accroît beaucoup (*fig.* 19, 20); elle occupe la partie antérieure et supérieure du ventricule, et située au-dessus de l'artère qui naît de ce dernier; cette division de l'oreillette reçoit du sang rouge. L'autre division reçoit du sang noir et est placée derrière la précédente; elle présente deux parties : l'une plus antérieure, adhérente au ventricule, appartient évidemment au cœur; c'est dans sa cavité que les veines axillaires déversent le sang qu'elles ramènent; l'autre partie est adhérente au foie, et n'est, pour ainsi dire, qu'une veine cave inférieure très-courte et très-large ou plutôt un sinus veineux destiné à reprendre le sang des veines sushépatiques; elle n'est séparée de l'oreillette proprement dite que par un rétrécissement peu marqué et n'est pas renfermée dans le péricarde.

Les deux cavités de l'oreillette, ou mieux, les deux oreillettes occupent la partie supérieure du cœur et s'ouvrent dans le ventricule unique qui prend une forme plus allongée, plus conique; son sommet est tourné en bas et en arrière.

b. *Artères.*

A mesure que les branchies sont rejetées en dehors, le cœur se reporte plus en arrière et s'enfonce davantage dans le mince péricarde, derrière le sternum; en même temps, l'artère bulbeuse s'allonge, le bulbe devient moins prononcé; au lieu de donner

naissance à six troncs, la division en deux devient plus profonde et il n'existe plus que deux branches à cette artère, qui constitue le tronc de l'aorte, dès que le passage direct du sang, par les canaux d'anastomose des branchies, est établi (*fig.* 22).

Chacune de ces deux branches se divise en trois rameaux dont le premier se dirige en avant, c'est la carotide commune (*fig.* 19, 20); le second est la continuation du tronc et constitue l'aorte latérale; le troisième et le tronc commun des artères cutanées et pulmonaires, qui se séparent peu après l'une de l'autre.

La carotide commune se partage en deux branches principales : l'artère sous-maxillaire et la carotide interne.

L'aorte latérale devient de plus en plus forte dans le têtard à mesure qu'elle fournit le sang à des organes plus développés. Dans le têtard, dont les pattes antérieures se sont montrées au dehors, elle se réunit à celle du côté opposé, après avoir fourni l'artère vertébrale; mais la réunion n'a plus lieu aussi bas que précédemment, et l'artère du bras naît de l'aorte descendante, près de la réunion des deux latérales.

Lorsque les membres se développent, les ramifications de leurs artères s'allongent et s'écartent, ce qui fait qu'au premier abord, on pourrait croire que le nombre en est diminué, quoique réellement le contraire arrive par la dilatation de quelques capillaires.

Ce n'est que quand les bras ont acquis leur développement presque complet que les poumons commencent à éprouver des modifications importantes; on dirait que c'est à cause de l'afflux du sang vers ces membres que l'appareil pulmonaire demeure si long-temps stationnaire.

Il se présente aussi un phénomène analogue dans l'évolution des membres postérieurs; en effet, à mesure que ces derniers se développent, la queue s'atrophie par suite de la révulsion du sang vers ceux-là. Les artères caudales, comme nous savons, sont d'abord très-fortes et les artères des pattes postérieures ne sont que de petits rameaux qui en naissent; mais peu à peu ces ramuscules

augmentent de calibre, les pattes grandissent; il arrive enfin une époque où les artères crurales l'emportent en grosseur sur les artères caudales; c'est alors que les membres postérieurs servent à la nage; l'exercice en augmente l'accroissement; les artères caudales reviennent de plus en plus sur elles-mêmes; le sang ne gagne plus que difficilement la dernière arcade que forment ces vaisseaux dans la queue; ce liquide se retire ensuite peu à peu, et l'extrémité postérieure devient noire et se déforme; enfin les artères caudales ne sont plus qu'une très-petite artère sacrée qui finit par disparaître.

La disposition des artères de l'appareil digestif change aussi notablement par suite des formes nouvelles qu'affectent les différentes parties de cet appareil.

Les artères de l'estomac et de l'œsophage deviennent distinctes des mésentériques; celles du premier surtout prennent un fort calibre relativement aux autres; les mésentériques se réunissent en troncs moins nombreux; celles de la partie postérieure de l'appareil digestif se dilatent ainsi que celles des organes génitaux et des reins.

Les artères cutanées perdent peu à peu de la grosseur relative qu'elles avaient, lorsque la respiration pulmonaire commence. Cependant j'ai cru remarquer qu'à l'approche de l'hiver elles reprenaient de nouveau un diamètre plus grand.

Les artères pulmonaires sont beaucoup plus grandes que dans le jeune âge, leur augmentation date surtout, comme je l'ai dit, de l'époque où les bras sont plus développés; elles éprouvent encore un surcroît de force quand la respiration branchiale cesse; mais aussi il semblerait que dans l'animal parfait, il y aurait une contraction de ces artères pendant le sommeil hybernal.

c. *Veines.*

Dans les veines on observe des changemens analogues à ceux qui s'opèrent dans les artères correspondantes. C'est ainsi qu'avec l'aug-

mentation du tronc de l'aorte coïncide également un plus grand développement des veines caves supérieures qui lui correspondent.

Lorsque les artères caudales s'atrophient, les veines qui leur font suite éprouvent les mêmes altérations : elles ne deviennent plus que des veinules tributaires des veines crurales qui, primitivement, étaient de fines branches qui apportaient leur sang dans les veines caudales. La veine crurale se porte à présent le long de l'os iliaque et vient suivre le côté externe des muscles qui longent la colonne vertébrale jusqu'au devant du bras, où elle change de direction, pour gagner le cœur, grossie du sang de la veine du bras et de la jugulaire. Le sang de la région sous-maxillaire est ramené maintenant en partie dans la veine cave supérieure (près de la jugulaire) par une veine qui, dans le têtard, était presqu'imperceptible. Elle reçoit aussi le sang par beaucoup de veinules des muscles du ventre et de la peau.

Enfin, les veines caves supérieures s'ouvrent dans l'oreillette en se portant derrière le cœur et en dessous des veines pulmonaires (*fig.* 19, 20), auxquelles elles sont accollées.

La veine porte n'éprouve pas d'autres changemens que ceux qui résultent de la forme nouvelle de l'appareil digestif, cependant les troncs sont devenus plus forts et moins nombreux.

La veine ombilicale persiste après la métamorphose, seulement elle semble n'avoir plus la même importance que dans le têtard; comme les artères cutanées, elle a diminué de calibre, depuis que les poumons ont commencé à fonctionner; mais lorsque le sommeil hybernal approche, elle paraît reprendre sa grosseur première.

Les veines pulmonaires ont suivi le même développement que les artères de ce nom; elles suivent la face interne du poumon développé, et se portent à la partie supérieure du cœur pour s'ouvrir en avant dans l'oreillette à sang rouge.

d. *Capillaires.*

Les capillaires ne paraissent plus aussi nombreux que dans la

jeune larve, ce qui dépend de l'écartement qu'ils ont éprouvé par la déposition de différentes substances entre leurs mailles.

Parmi ceux de la peau, on en voit qui se sont dilatés en vaisseaux plus gros; les autres sont demeurés aussi déliés et leur nombre s'est accru. Des glandes se sont formées entre eux aux endroits où se trouvaient des taches, dans plusieurs espèces; dans d'autres, des follicules simples ont persisté; mais la substance colorante s'est accumulée en plus grande quantité et rend les capillaires moins apparens.

Entre les capillaires de la veine porte et en dehors de la couche qu'ils forment dans l'intestin, se sont formées des membranes musculaires, ce qui ne permet plus de les voir aussi aisément; il s'est également développé des glandes dans ce tissu. Il est inutile de dire que le sang ne passe plus par trois systèmes de capillaires, quand les branchies ont disparu.

CAUSES DE L'ATROPHIE DES BRANCHIES.

Lorsque les poumons se sont développés, le têtard est pourvu de ses quatre membres, sa queue est déjà très-oblitérée et ne reçoit plus de sang que par deux artérioles fort déliées; l'animal commence alors à respirer par les poumons. La respiration branchiale existe encore, quoique les organes qui l'exécutent aient déjà subi des altérations par le développement des muscles du cou; les poumons reçoivent donc du sang déjà oxygéné en partie dans la quatrième branchie; ils renvoient au cœur un sang qui a éprouvé une double hématose et par conséquent très-riche en matière coagulable, très-excitant; on pourrait croire que les branchies qui ne sont pas habituées au contact d'un sang si riche, sont bientôt irritées; la lymphe coagulable obstrue leurs capillaires; le passage devient de plus en plus difficile, et les canaux d'anastomose se dilatent pour

laisser passer le sang, de même qu'on voit se dilater les collatérales après la ligature d'un tronc principal. Cependant, la circulation est ralentie pendant quelque temps, et c'est, je crois, ce qui détermine les autres phénomènes qui accompagnent la métamorphose : ainsi, le sang ne pénétrant déjà qu'avec peine dans les artères caudales, n'y pénètre plus du tout, quand la crise s'opère du côté des branchies; ne recevant plus de sang, la queue se gangrène et tombe.

Lorsque les canaux d'anastomose se sont dilatés, le sang ne peut plus entrer dans les branchies qui sont rapidement absorbées sans laisser de traces, par suite du mouvement inflammatoire qui s'y était opéré.

REMARQUE SUR L'APPAREIL RESPIRATOIRE DU PIPA.

La respiration dans le têtard de pipa se fait sans doute d'une manière encore plus imparfaite que dans celui des grenouilles; je n'ai pu reconnaître la moindre trace de branchies dans les têtards que j'ai examinés, ce qui provient peut-être de ce qu'ils étaient déjà trop développés; cependant, ne serait-il pas permis d'émettre des doutes sur l'existence de la respiration branchiale dans ces jeunes animaux; car les branchies ne peuvent venir en contact avec le liquide ambiant qu'à une époque fort avancée du développement, ou même ces organes sont-ils déjà atrophiés lorsque l'eau peut arriver au têtard? Quoi qu'il en soit, si la respiration branchiale est nulle ou peu active, la respiration cutanée est très-prononcée; du moins les vaisseaux de la peau sont très-considérables; ils offrent sensiblement la même disposition que dans les autres batraciens que nous avons examinés.

La peau du têtard de pipa, en contact avec celle de la mère, joue le rôle de placenta d'une manière encore plus évidente que

dans les larves de grenouilles, s'il est vrai que la respiration se fasse aux dépens du sang de la mère, ce qui me semble probable à en juger par le calibre considérable et le nombre des artères qui se rendent à la peau du dos, et autour des œufs dans les femelles qui en sont chargées. La peau du pipa serait donc le prototype non-seulement du placenta *fœtal* dans le têtard, mais encore du placenta *utérin* dans la femelle.

L'enveloppe cutanée du têtard offre beaucoup de petits cryptes rudimentaires comme dans les grenouilles, seulement ils sont un peu plus larges et sont marqués d'un anneau jaunâtre très-distinct; ces cryptes donnent plus tard naissance à des follicules muqueux, de petites glandes, et dans les femelles ceux de la région dorsale sont destinés à loger les œufs à l'époque de la fécondation. A la partie interne du derme, il se forme une couche fibreuse très-épaisse qui rend la peau du pipa beaucoup plus tenace que celle des grenouilles.

Quant aux poumons, ils ne commencent à prendre une apparence cellulaire qu'après la transformation en animal parfait. Le développement de cet appareil se fait de la même manière que dans les grenouilles; seulement il existe derrière la glotte un canal qui s'ouvre dans deux poches, rudimens des poumons : ce canal est la trachée-artère qui, à cette époque, est encore dépourvue de cartilages; ces derniers ne se montrent que quand les vésicules se sont formées aux poumons.

FIN.

EXPLICATION DES FIGURES.

Fig. 1re. Un jeune têtard de grenouille verte; à la ligne médiane, on voit la fissure destinée à l'écoulement de l'eau.

— 2. Un têtard plus âgé; les bras ont percé la peau, mais ils ne se montrent encore qu'en partie au dehors.

— 3. Le même vu par la face inférieure pour montrer les trois ouvertures qui servent à l'évacuation de l'eau.

— 4. Le têtard dont les bras sont sortis de la cavité branchiale; on y voit la fissure qui entoure le bras.

— 5. Le têtard à l'époque de la métamorphose; l'ouverture du bras a disparu.

— 6. Le têtard de la figure 1 ouvert par la face ventrale; les tégumens sont rejetés à droite et à gauche pour montrer la disposition du cœur *a*, et des deux groupes de branchies *bb*.

— 7. Ligne suivant laquelle la cavité branchiale est limitée en avant du cœur *a*.

— 8. Le têtard de la figure 2; les tégumens sont ouverts en dessous: *a*, le cœur; *bb*, les branchies; *c*, les bras dans la cavité branchiale; *d*, la veine ombilicale.

— 9. *A*. La première branchie gauche : *a*, artère afférente; *bb'*, artère efférente (*b* artère carotide, *b'* artère sous-maxillaire); *c*, canal d'anastomose entre ces artères.

B. La troisième branchie gauche : *a*, artère afférente; *b*, artère efférente; *c*, canal d'anastomose.

— 10. Le têtard de la figure 1, ouvert par la face dorsale pour montrer le plancher de la fosse orale : *a*, tubercule, rudiment de la langue; *bb*, les deux enfoncemens où se trouvent les fentes branchiales; *c*, la glotte; *dd*, les culs-de-sac de la vessie pulmonaire; *e*, la bandelette qui entoure l'hyoïde.

— 11. La même préparation sur le têtard de la figure 4; *a*, langue; *bb*, les deux enfoncemens pour les fentes branchiales; *c*, la glotte; *dd*, sacs pulmonaires où commencent à se développer les vésicules; *ee*, la bandelette de l'hyoïde; *fff*, les bandelettes des arcs branchiaux.

— 12. Le sac pulmonaire à la naissance, vu par la face supérieure; *ii*, artères pulmonaires.

Fig. 13. Le même, vu par la face inférieure; *aa*, veines pulmonaires.

— 14. Les deux vessies pulmonaires dans un têtard dont les pattes antérieures sont sur le point de percer la peau; face inférieure.

— 15. Sacs pulmonaires d'un têtard dont les pattes antérieures se sont dégagées de la cavité branchiale; formation d'une première série de vésicules; face inférieure.

— 16. Formation des vésicules dans les poumons; époque de la métamorphose.

— 17. Cœur du têtard, vu par la face supérieure; *O*, l'oreillette; *aa*, veines pulmonaires accollées aux veines caves supérieures *bb*; *c*, veine cave inférieure; *dd*, artères branchiales; *e*, artère bulbeuse.

— 18. Ce viscère vu par la face inférieure; *V*, le ventricule; *O*, l'oreillette; *b*, artère bulbeuse; *cc*, les deux faisceaux d'artères branchiales.

— 19. Cœur de la grenouille, vu par la face supérieure; *O*, l'oreillette double; *V*, le ventricule; *aa*, veines pulmonaires; *bb*, veines caves supérieures; *c*, veine cave inférieure ou sinus veineux; *d*, aorte.

— 20. Le même organe par sa face inférieure : *V*, le ventricule; *O*, l'oreillette; *d*, aorte; *d'*, aorte latérale; *e*, carotide commune; *f*, tronc commun des artères cutanée *g*, et pulmonaire *h*.

— 21. Circulation dans les branchies : *A*, le cœur; *B*, l'artère bulbeuse; *a'*, première artère afférente; *a''*, seconde; *a'''*, troisième; *a''''*, quatrième. 1, 2, 3, 4, canaux d'anastomose entre les artères afférentes et efférentes des branchies : *e* première, *e'* seconde, *e''* troisième, *e'''* quatrième artères efférentes; *c*, artères sous-maxillaires; *d*, artères carotides; *f*, aortes latérales; *g*, aorte descendante; *h*, artères cutanées; *i*, artères pulmonaires; *k*, canaux d'anastomose entre les artères cutanées et pulmonaires.

— 22. *A*. Mêmes parties lors de la métamorphose. Les canaux d'anastomose sont dilatés; aux deux premières branchies, les artères branchiales afférentes sont revenues sur elles-mêmes, et les efférentes se sont accrues; le contraire a eu lieu aux deux dernières branchies, où les artères afférentes se sont dilatées et les efférentes se sont atrophiées, par suite de la position différente des canaux d'anastomose. Mêmes lettres que dans la figure précédente.

B. Mêmes parties après la métamorphose. Mêmes lettres que dans les deux figures précédentes.

— 23. La queue du têtard; on a enlevé les muscles du côté gauche, pour voir la disposition des troncs sanguins dans cet organe; *a*, aorte caudale; *b*, artère sous-caudale; *cc*, artères iliaques ou crurales; *d*, veine caudale supérieure; *e*, veine caudale profonde.

— 24. Face latérale de la queue; la peau est enlevée; *b*, artère sous-caudale; *d*, veine caudale supérieure; *f*, tronc commun des veines caudales; *g*, veine crurale; *h*, veine caudale latérale.

— 25. Les artères cutanées du têtard vues à travers la peau du dos.

— 26. Trajet de la veine ombilicale du têtard vue à travers les tégumens.

— 27. La peau du têtard de grenouille verte, non injectée; grossissement de 25 diamètres; on voit les points translucides ainsi que les points noirs qui sont interposés entre eux.

Fig. 28. La même injectée ; les points noirs ne sont pas indiqués pour mieux faire voir la disposition des capillaires ainsi que l'anneau jaunâtre qui circonscrit les points clairs ; le grossissement est aussi de 25 diamètres.

— 29. La peau du crapaud à ventre jaune (*Rana bombina* Gm.) vue à un grossissement de six diamètres.

— 30. Un têtard de grenouille ; l'abdomen est ouvert pour indiquer le trou de communication entre la cavité branchiale et celle de l'abdomen ; *a*, l'ouverture par où l'eau pénètre dans le sac péritonéal ; *b*, l'ouverture sémi-lunaire servant à l'évacuation de l'eau.

— 31. Coupe figurative d'un têtard de grenouille pour donner une idée de la disposition de la cavité branchiale et péritonéale ; *a*, la bouche ; *a'* les narines ; *b*, l'ouverture sémilunaire ; *c*, l'anus ; *d*, le cœur ; *e*, les branchies ; *f*, l'abdomen occupé par les viscères intestinaux. 1 La cavité orale ; 2 la cavité branchiale ; 3 la cavité péritonéale qui se prolonge entre les intestins ; 4 le rectum. (Ces cavités sont indiquées par le pointillé.)

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

AVANT-PROPOS. 3

État des appareils respiratoires et sanguins à la naissance.

Considérations anatomiques. 5
A. Appareils respiratoires . . . . . *Ib.*
a. Appareils de la respiration branchiale et péritonéale . . . . . *Ib.*
b. Organe de la respiration pulmonaire 9
c. Organe de la respiration cutanée 10
B. Appareils sanguins 12
a. Cœur . . . . . *Ib.*
b. Artères 13
c. Veines 18
d. Capillaires 20
Considérations physiologiques 23
a. Respiration branchiale . . . . . *Ib.*
b. Respiration péritonéale 24
c. Respiration pulmonaire 25
d. Respiration cutanée . . . . . *Ib.*

Modifications des appareils respiratoires et sanguins.

A. Appareils respiratoires 29
a. Appareils de la respiration branchiale et péritonéale . . . . . *Ib.*
b. Organe de la respiration pulmonaire 31
c. Organe de la respiration cutanée 32

Pages.

B. Appareils sanguins 33
a. Cœur 34
b. Artères . . . . . *Ib.*
c. Veines 36
d. Capillaires 37
Causes de l'atrophie des branchies. 38
Remarque sur l'appareil respiratoire du pipa 39
Explication des figures 41

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Fig. 4.

Fig. 5.

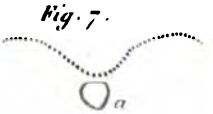

Fig. 7.

Fig. 6.

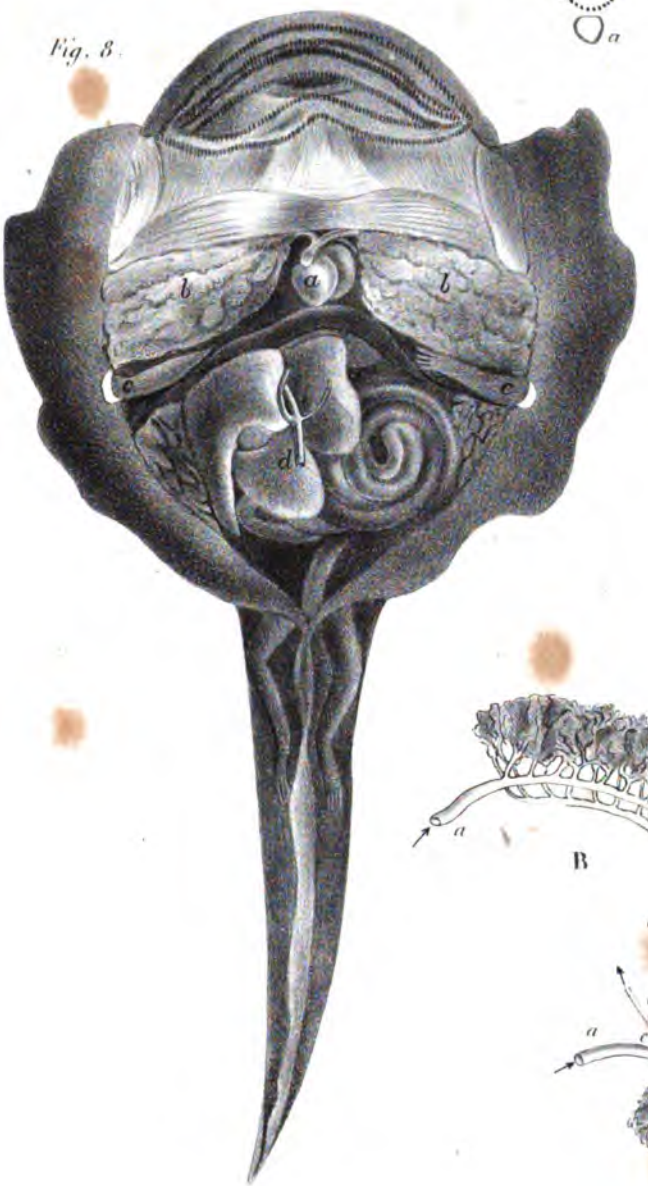

Fig. 8.

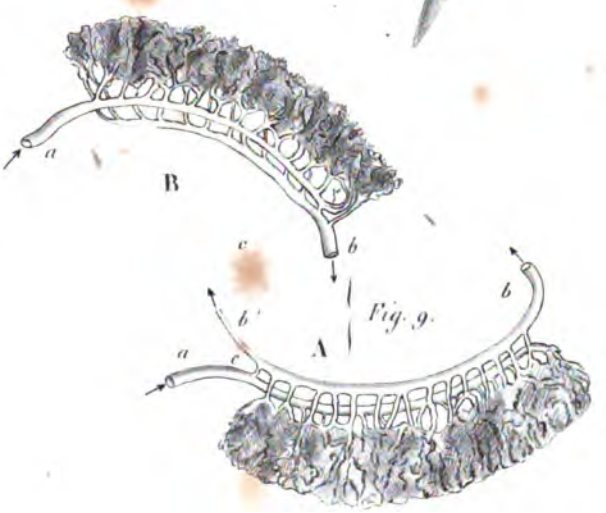

Fig. 9.

Lith. de Degorge-Cloquet à Louvain.

H. Lambotte, del.

Fig. 10

Fig. 11

Fig. 12.

Fig. 13

Fig. 14

Fig. 15.

Fig. 16.

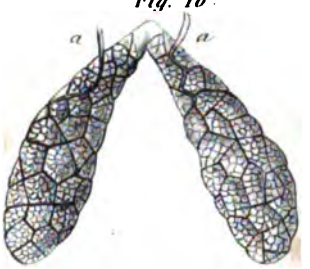

Fig. 17

Fig. 18

Fig. 20

Fig. 19.

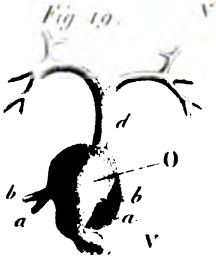

Fig. 21

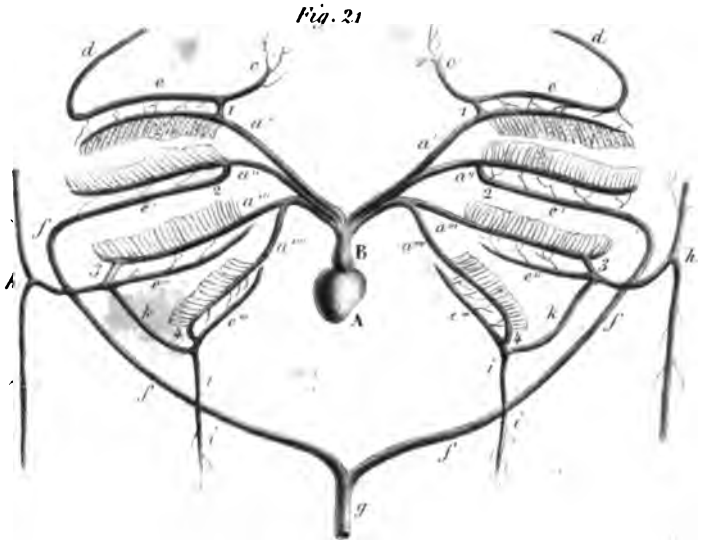

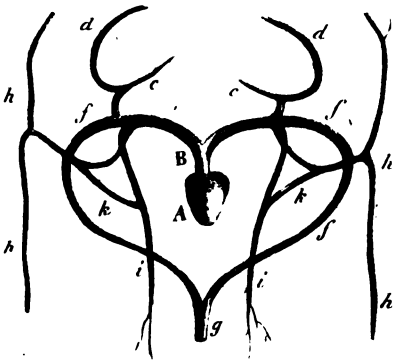

Fig. 22

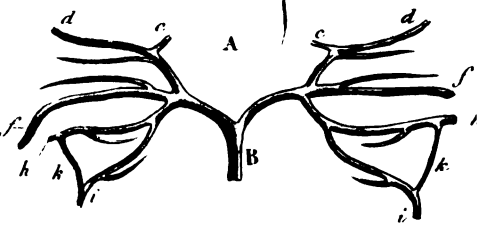

Fig. 24

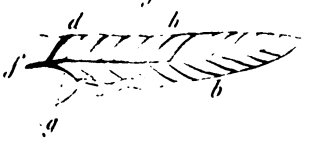

Fig. 23

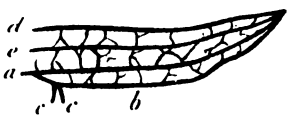

Fig. 25

Fig. 26

Fig. 27

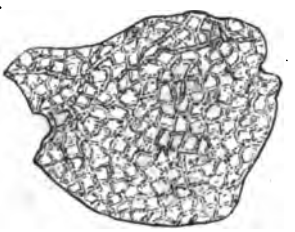

Fig. 28

Fig. 30

Fig. 29

Fig. 31

H.Lambotte, del.

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

APR 16 '66 H

1038558

JAN 28 1976

SEP 13 1976

49 2333